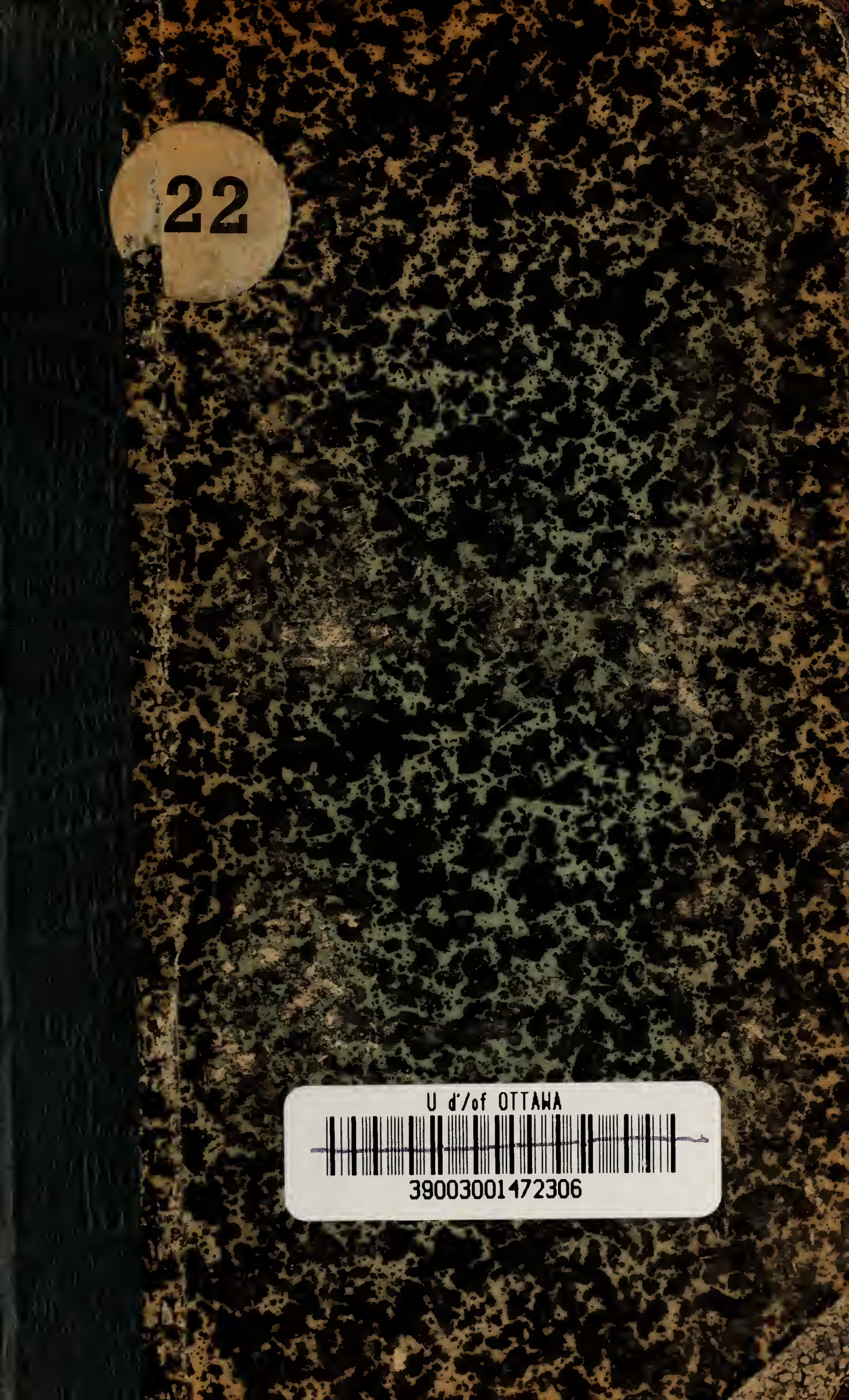

22
U d'/of OTTAWA
39003001472306



CORRESPONDANCE

ENTRE LE

COMTE DE MIRABEAU

ET LE

COMTE DE LA MARCK

PRINCE D'AREMBERG,

PENDANT LES ANNÉES 1789, 1790 ET 1791,

Recueillie, mise en ordre et publiée par

M. Ad. De Bacourt,

ANCIEN AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LA COUR DE SARDAIGNE.

TOME PREMIER.

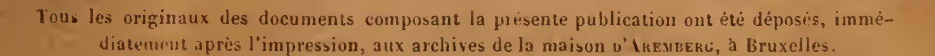
BRUXELLES,

AUGUSTE PAGNY, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

LONDRES — DULAU ET Cie.

1851

Imp. de A. Labroue et Cie.


Tous les originaux des documents composant la présente publication ont été déposés, immédiatement après l'impression, aux archives de la maison d'Aremberg, à Bruxelles.

CORRESPONDANCE

ENTRE

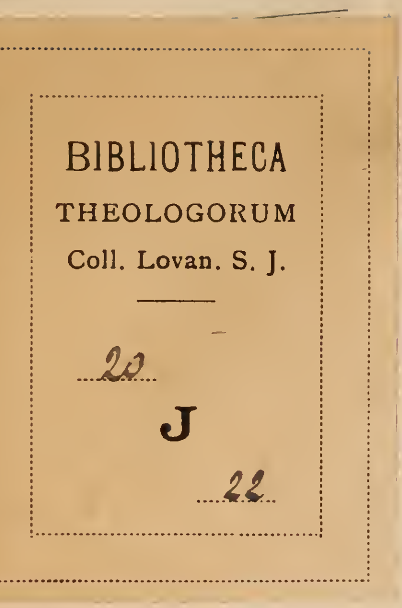
LE COMTE DE MIRABEAU

ET LE

COMTE DE LA MARCK

PENDANT LES ANNÉES 1789, 1790 ET 1791.





Bruxelles. — Imprimerie de A. Labroue et Cie, rue de la Fourche, 36.

CORRESPONDANCE

ENTRE

LE COMTE DE MIRABEAU

ET LE

COMTE DE LA MARCK

PENDANT LES ANNÉES 1789, 1790 ET 1791

Recueillie, mise en ordre et publiée

PAR

M. Ad. de Bacourt,

ANCIEN AMBASSADEUR DE FRANCE PRÈS LA COUR DE SARDAIGNE.

TOME PREMIER.



BRUXELLES.

AUGUSTE PAGNY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

LONDRES. — DULAU ET Cie.

1851



INTRODUCTION.

L'existence des pièces que nous publions aujourd'hui était depuis longtemps connue. La plupart des auteurs qui, dans les dernières années, ont écrit sur la révolution française en ont fait mention. On a même donné des extraits de quelques-unes des notes rédigées par Mirabeau pour la cour, et sa lettre au roi, en date du 10 mai 1790, a déjà été imprimée. On peut croire cependant que ces publications n'ôteront pas à celle-ci l intérêt qu'elle devra à la connaissance exacte des relations du comte de Mirabeau avec la cour. Ces relations ont été déjà l'objet de bien des commentaires : violemment attaquées par les uns, elles ont été louées avec ou sans restriction par les autres. Il est permis de penser que la connaissance incomplète des faits a dû les faire juger inexactement, et que l'histoire trouvera encore à s'éclairer dans la publication actuelle. Quoi qu'il en soit, cette publication était un devoir, le résultat d'un engagement pris au lit de mort de Mirabeau par celui qui recueillit ses dernières intentions. Et pour qu'il ne reste pas de doute sur la volonté du comte de Mirabeau qu'on publiât un jour tout ce qui se rapportait à ses relations avec la cour, relations dont il se faisait gloire, nous appellerons ici l'attention sur trois billets de la correspondance

qui se trouveront à leur date dans la série des pièces publiées aujourd'hui.

Au mois de juillet 1790, le comte de Mirabeau ressentit une des premières atteintes du mal qui l'emporta quelques mois plus tard. Depuis deux mois déjà ses relations avec la cour étaient établies, et il avait fait parvenir un grand nombre de notes qui lui étaient fidèlement restituées après qu'on en avait pris connaissance. Inquiet des suites du mal dont il souffrait, le comte de Mirabeau rassembla à la hâte ces notes et les transmit en deux paquets au comte de La Marck, avec le billet suivant :

« 17 juillet 1790.

« Voilà, mon cher comte, deux paquets que vous ne remet-
« trez qu'à moi, quelque chose qu'il arrive, et qu'en cas de mort
« vous communiqueriez à qui prendra assez d'intérêt à ma mé-
« moire pour la défendre. Mettez à ces deux paquets quelque
« indication prudente, mais précise. »

Le comte de La Marck répondit le même jour :

« Ce dépôt, mon cher comte, aura tous mes soins. Quand
« j'aurai placé sûrement ces deux paquets, je vous remettrai un
« écrit pour que vous puissiez les retirer d'où ils seront, en cas
« que je vinsse à mourir. Si j'existe lorsque la chose publique,
« *universelle,* vous perdra, ma profonde amitié pour vous, le
« culte que je rends à votre supériorité, assureront à votre mé-
« moire tout ce dont je suis capable. Ce serait peu de chose,
« mais le zèle le plus exclusif saura, à défaut de toute autre qua-
« lité, choisir ceux qui seront dignes de parler de vous. »

Le comte de Mirabeau répliqua à ce billet :

« 18 juillet 1790.

« Je suis très-touché de votre billet, mon cher comte, et je
« vous assure que mon courage est très-ravivé de l'idée qu'un
« homme tel que vous ne souffrira pas que je sois entièrement
« méconnu. Ou je serai moissonné bientôt, ou je laisserai dans

« vos mains de nobles éléments d'apologie. Certes, je compte « dans leur nombre la sorte de divination qui vous a appelé à « être mon ami, lorsque tant d'hommes vulgaires s'occupaient à « faire écho contre moi, ou essayaient de me garrotter sur leur « mesure. Mais passons aux affaires, etc., etc. »

Le comte de Mirabeau se rétablit quelques jours après, et M. de La Marck restitua les papiers; mais on verra plus tard comment ceux-ci et beaucoup d'autres revinrent entre ses mains.

La lecture de ces billets donne évidemment la conviction, comme nous le disons plus haut, que Mirabeau se faisait gloire de ses relations avec la cour et pensait qu'elles serviraient un jour à faire honorer sa mémoire. Telle était bien aussi l'opinion du comte de La Marck, qui, trente-six ans après la date de ces billets, écrivait la note qui suit, trouvée dans ses papiers et que nous insérerons aussi comme explication préliminaire à toutes celles qui seront données ensuite.

« Bruxelles, 1826.

« Nous vivons dans un temps où les hommes, pour peu qu'ils « aient marqué, soit par leur rang, soit par les circonstances « dans lesquelles ils se sont trouvés, soit par le rôle qu'ils au- « raient *pu* ou *dû* jouer, ne s'appartiennent plus tout entiers à « eux-mêmes. Ils entrent plus ou moins, malgré eux, dans le « domaine d'un public curieux, souvent malveillant, et sont à « la merci d'écrivains intéressés et avides, qui, spéculant sur « cette curiosité du public, fabriquent des Mémoires, où le plus « souvent on trouve tout, excepté la vérité.

« J'ai vécu à une époque où il fallait nécessairement prendre « un parti, soit en défendant les institutions qui avaient existé « jusqu'alors, soit en se lançant dans le torrent qui les a rapi- « dement toutes renversées. — Lorsqu'on pressait l'empereur « Joseph II d'intervenir en faveur des Américains dans leur que- « relle avec l'Angleterre, il répondit *que son métier était d'être* « *roi,* et moi, d'après la position que le hasard m'avait donnée « dans le monde, je dirai : *mon métier était de défendre les insti-* « *tutions existantes, autant que la raison pourrait le comporter.*

« Étranger à la France, des circonstances particulières et « toutes personnelles m'avaient fait entrer au service de ce « pays : mon devoir était d'obéir au roi; mes sentiments, ma « reconnaissance m'attachaient plus particulièrement à sa per- « sonne, ainsi qu'à la reine Marie-Antoinette. J'ai voulu contri- « tribuer à la conservation du trône, comme à la défense du « malheureux roi qui l'occupait. Ramener à la cause de ce roi « le comte de Mirabeau qui semblait être le plus violent et le « plus dangereux ennemi de son trône, le mettre au rang de ses « plus puissants défenseurs, me parut être un service essentiel « à rendre. C'est le but que je me proposai, et je m'en occupai « avec d'autant plus de résolution que j'avais pu juger qu'un « amour-propre froissé, un dépit provoqué par des injustices, « étaient bien plus les mobiles de la conduite de cet ennemi « qu'un véritable sentiment de haine contre la cour, ou qu'un « penchant pour la démocratie.

« J'ai eu trop de rapports intimes avec ce célèbre orateur « pour que mon nom ne soit pas rappelé un jour à l'occasion du « sien, pour qu'on ne fasse pas des suppositions diverses sur « l'influence que j'ai pu exercer près de lui, enfin pour qu'un « silence absolu de ma part ne devienne pas l'occasion de fausses « interprétations. Il y a plus : je dois rompre ce silence pour « rendre au roi, à la reine, la justice qui leur est due, et pour « que la mémoire du comte de Mirabeau ne reste pas compro- « mise, quand, à mon avis, elle doit être honorée.

« Je possède des matériaux authentiques qui mettront dans « leur véritable jour la conduite de Louis XVI, celle de Marie- « Antoinette, et la manière dont le comte de Mirabeau y a été « associé. On connaît, mais mal en général, mes relations avec « ce géant de la révolution. Elles sont déjà dénaturées dans plu- « sieurs écrits. — La vérité sera plus honorable pour tous.

« Ceux qui ont cru que je n'ai connu le comte de Mirabeau « que pour l'acheter au parti de la cour, et n'ont voulu voir dans « mes relations avec lui qu'une intrigue, se sont trompés; la date « de ces rapports remonte à deux années avant la révolution.

« D'accord avec lui, dès la réunion des trois ordres aux états « généraux, nous n'avons plus l'un et l'autre entrevu rien de

« mieux pour la France qu'un gouvernement monarchique con-
« stitutionnel. De tous les rois, Louis XVI était le plus propre à
« résoudre ce problème. Jamais avide de pouvoir, il n'était nul-
« lement jaloux de conserver son autorité telle qu'il l'avait
« exercée jusqu'en 1789. Non-seulement il se résignait, mais
« dans son constant amour pour son peuple, il croyait le gou-
« vernement constitutionnel plus convenable, et il le désirait.
« Son propre caractère, en outre, lui faisait voir, avec une cer-
« taine satisfaction, qu'il n'aurait plus la charge personnelle
« d'une aussi grande responsabilité. Et je puis le dire avec au-
« tant de certitude que de conviction, la reine partageait à cet
« égard les opinions et les penchants de Louis XVI. Les maté-
« riaux qui sont dans mon portefeuille rendent ces assertions
« incontestables.

« Après avoir réfléchi sur la forme qu'il conviendrait le mieux
« de donner à la publication des pièces que je possède, j'ai pensé
« que la plus simple était la meilleure, et qu'en publiant les
« pièces elles-mêmes il suffirait d'y ajouter, dans quelques frag-
« ments isolés, les explications indispensables pour en faire bien
« saisir l'ensemble et la portée. Cette forme exclut toute préten-
« tion à l'art d'écrire, et me convient par ce motif. Elle a d'ail-
« leurs le grand avantage d'être, ce me semble, plus favorable
« que toute autre à l'expression de la vérité. En rassemblant les
« pièces, je me bornerai donc à ce qui doit leur servir de liaison
« et quelquefois à des notes propres à éclaircir le texte.

« J'ai été placé sur un théâtre où les acteurs étaient fort en
« vue; j'ai été lié particulièrement avec quelques-uns des plus
« célèbres; j'ai connu les cours et le monde : en voyant la ma-
« nière dont l'estime des hommes est distribuée, les motifs pour
« lesquels ils l'accordent, la facilité avec laquelle les intrigants la
« surprennent, tandis qu'elle est le plus souvent refusée aux
« hommes honnêtes, j'ai compris qu'il fallait, en bien des occa-
« sions, rabattre beaucoup du prix qu'on y attachait; mais en
« même temps j'ai senti qu'il fallait, avant tout, être en paix avec
« soi-même, et savoir vivre dans sa propre conscience.

« Depuis une vingtaine d'années, nous sommes inondés de
« *Mémoires* sur la révolution et sur les temps dans lesquels j'ai

« vécu ; les uns composés d'après des matériaux exhumés sans « choix, sans bonne foi, par pure spéculation ; les autres publiés « sous le nom de gens qui n'ont songé de leur vie à laisser des « Mémoires, et qu'il faut classer parmi les *Mémoires supposés ;* « d'autres enfin, et ce sont les plus dangereux, dont les auteurs, « sans égard pour la vérité, s'y posent, eux et les leurs, comme « il convient le mieux à leur vanité, à leurs prétentions et sur- « tout à la justification de leur conduite.

« Ces exemples m'auraient fait prendre peut-être la résolu- « tion de ne rien écrire, mais de plus d'un côté on m'a repré- « senté que si cette indifférence m'était permise pour mon pro- « pre compte, je n'avais pas également le droit de l'étendre aux « autres ; que lorsque je savais la vérité blessée, outragée dans « certains écrits, sur des faits et sur des personnages illustres « auxquels j'ai été attaché, je devais essayer de la venger ; que « possédant les moyens de détruire la calomnie, j'aurais le tort « apparent de l'autoriser en ne les publiant pas. Mais la raison « suprême qui m'a déterminé, c'est l'engagement que j'avais con- « tracté avec le comte de Mirabeau sur son lit de mort, de sou- « mettre à la postérité les pièces du procès qu'on voudrait faire à « sa mémoire et de rendre le témoignage que je devais à ses « énergiques et loyaux efforts pour sauver sa patrie et son roi.

« Mon parti bien arrêté sur ce point, je ne veux pourtant rien « publier de mon vivant ; je ne sais même si mon grand âge me « permettra de mettre en ordre, comme je le voudrais, toutes les « pièces qui sont entre mes mains. Mais du moins ces matériaux, « ces souvenirs se trouveront après moi, et je laisserai à d'autres « le soin d'en faire un usage convenable. — La vérité arrive « toujours à temps pour l'histoire. »

Le comte de La Marck mourut quelques années après la date de la note que nous venons de transcrire, en nous laissant la tâche de remplir l'engagement qu'il avait pris avec le comte de Mirabeau et avec lui-même, et de compléter le travail qu'il avait fait commencer sous ses yeux pour la mise en ordre de tous les matériaux qu'il possédait.

Les fragments isolés dont parle le comte de La Marck dans sa

note, et qui sont sans liaison entre eux, ne suffiraient pas pour éclairer le lecteur, si on n'y ajoutait quelques renseignements biographiques plus détaillés que ceux qui se trouvent épars dans ces fragments. Il est impossible de ne pas éprouver le besoin de connaître le caractère et les principaux événements de la vie d'un homme auquel on doit les révélations qui se rencontrent dans cette publication. Nous croyons donc qu'ici l'intérêt historique sera d'accord avec notre désir de rendre un dernier et pieux hommage à la mémoire de celui qui nous a laissé un si honorable témoignage de sa confiance et de son amitié.

Auguste-Marie-Raymond, prince d'Arenberg, comte de La Marck, issu d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons princières de l'Europe [1], était né le 30 août 1753, à Bruxelles, résidence de ses parents. Il avait dix ans lorsque son père, dont il était le quatrième enfant et le second fils, y revint après avoir fait la guerre de Sept Ans. Le duc d'Arenberg avait servi avec beaucoup de distinction et de bravoure dans l'armée autrichienne, et s'était fait remarquer particulièrement à la bataille d'Hochkirchen, où le maréchal Daun remporta une importante victoire sur Frédéric le Grand. Il avait obtenu la grande croix de l'ordre de Marie-Thérèse, à la création de cet ordre. On sait qu'on ne l'accorde que pour des faits de guerre très-brillants ou très-importants, et il n'y a pas à douter qu'au moment de sa création il ne fût donné que lorsqu'on remplissait rigoureusement toutes les conditions imposées par ses statuts. Le duc d'Arenberg était déjà feld-maréchal à l'âge de quarante-deux ans, ce qui prouve des services éminents.

Pendant les sept années qu'il avait été aux armées et loin de ses enfants, la duchesse sa femme, alors très-jeune, était restée chargée de leur éducation qu'elle confia successivement à quatre instituteurs envoyés de Paris par un ami de la famille, tous honnêtes gens, mais hommes médiocres. Le prince Auguste disait n'avoir appris sous tous ces maîtres que fort mal le latin et peu de chose au delà.

Peu après le retour du duc d'Arenberg de ses campagnes, les

[1] Voir la note 1.

jésuites, renvoyés de France, vinrent en grand nombre à Bruxelles. Parmi eux se trouvait le père Griffet, homme marquant dans son ordre, et connu par plusieurs ouvrages historiques qui ne sont pas sans mérite. C'est à lui que le duc s'adressa pour choisir un précepteur dans les membres de son ordre. Il paraît que le père Griffet fut plus soigneux de protéger un de ses confrères qu'il avait sous la main que de faire un bon choix. L'homme qu'il désigna ne manquait ni d'esprit ni de connaissances; mais c'était un mauvais prêtre et même un assez mauvais sujet. Le père Griffet, en même temps, en désigna un autre pour instruire les deux jeunes princes dans la religion. Ce jésuite, heureusement pour les enfants, était homme de bien et d'esprit, et le prince Auguste se félicitait toujours d'avoir reçu de lui une bonne instruction morale, qui lui inspira pour la religion catholique un attachement et un respect qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Pendant les premières années qui suivirent la paix d'Hubertsbourg, le duc d'Arenberg réunissait habituellement chez lui beaucoup d'officiers généraux avec lesquels il avait servi. La guerre qui venait d'être terminée restait un fait important dans l'histoire de la maison d'Autriche et faisait l'objet de leurs entretiens; le jeune prince Auguste y assistait souvent. C'est là qu'avec la vivacité des premières impressions de la jeunesse, il prit le goût de la carrière militaire. Il existait, à cette époque, une extrême aversion entre les Prussiens et les Autrichiens, par suite d'une guerre qui avait enlevé à l'Autriche la Silésie et plusieurs provinces en Italie. Frédéric le Grand, qui avait provoqué cette aversion, l'entretenait avec soin dans la pensée de créer une nationalité prussienne en opposition à la nationalité autrichienne. Et c'était ainsi que deux armées allemandes en étaient venues à se haïr aussi profondément qu'auraient pu le faire des armées de races différentes.

A la suite de la guerre de Sept-Ans, le maréchal de Lacy [1] introduisit dans l'armée autrichienne un nouveau système d'organisation et d'administration. Plusieurs régiments vinrent tenir garnison à Bruxelles pour y être organisés d'après les nouveaux

[1] Voir la note 2.

principes. Ces réunions de troupes amenèrent des manœuvres, des exercices fréquents ; les jeunes d'Arenberg y assistaient exactement ; ils entrèrent même tous deux alors comme cadets dans le régiment du duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas. Le prince Auguste avait alors quinze ans. Il était destiné jusque-là à suivre sa carrière dans l'armée autrichienne. Mais vers la fin de l'année 1768, il fut question pour lui de prendre une autre direction.

Le comte Louis de La Marck [1], dernier rejeton de cette illustre maison allemande, et père de la duchesse d'Arenberg, possédait en pleine propriété, au service de France, un régiment d'infanterie allemande, qui, au temps de Louis XIV, avait été conduit en France, tout formé et équipé, aux frais de son grand-père. Le comte Louis de La Marck, n'ayant point de fils, proposa au duc d'Arenberg, son gendre, de faire entrer l'un des siens au service de la France, et qu'à cette condition il lui donnerait son régiment dont il pouvait disposer.

Le duc d'Arenberg accepta cette proposition pour son second fils Auguste, qui fut dès lors destiné au service de France et à prendre le titre de *comte de La Marck* à la mort de son grand-père maternel.

Né d'une maison souveraine de l'Empire, le jeune prince Auguste n'était sujet ni de l'Autriche, ni d'aucune autre puissance ; mais tous ses ancêtres paternels ayant constamment servi en Autriche, sa famille n'avait pas cessé d'être distinguée par tous les souverains de ce pays. Son père, particulièrement honoré et aimé par l'impératrice Marie-Thérèse, jugea naturellement qu'il était convenable d'obtenir son agrément à l'entrée de son fils au service de France.

Précisément à ce moment se décidait le mariage de l'archiduchesse Marie-Antoinette avec le dauphin de France. Marie-Thérèse aquiesça avec bonté à la demande, et tout en exprimant le regret qu'il y eût un d'Arenberg qui ne fût pas à son service, elle ajouta qu'elle avait recommandé spécialement le prince d'Arenberg à la jeune archiduchesse. En conséquence, le duc d'Arenberg

[1] Voir la note 3.

choisit, pour conduire son fils en France, l'époque où l'archiduchesse y arrivait, et où son mariage avec le dauphin allait être célébré.

Le prince Auguste, à peine âgé de dix-sept ans, fut présenté à Louis XV qui l'accueillit très-bien. Il assista à toutes les fêtes du mariage : l'étiquette, la pompe et les magnificences de la cour de France le frappèrent d'étonnement. Il fut présenté en particulier à la dauphine qui, dès les premiers mots qu'elle lui adressa, lui parla de l'intérêt que Marie-Thérèse prenait à lui, et de la recommandation qu'elle lui avait faite à son sujet. C'est de ce jour qu'ont commencé les bontés constantes dont cette princesse honora le prince Auguste d'Arenberg.

Peu après le mariage du dauphin, le comte de La Marck, âgé alors de soixante et douze ans, conduisit son petit-fils à son régiment, qui était en garnison à Uzès en Languedoc, et revenait de la guerre de Corse.

Le comte de La Marck resta trois semaines environ à son régiment qu'il n'avait pas vu depuis plusieurs années. Ce temps se passa à de très-courtes revues et à de très-longs dîners, car le vieux comte aimait la table. Après son départ, le prince Auguste commença son service de sous-lieutenant dans la compagnie dont il fut capitaine au bout de trois mois. Il s'occupa avec ardeur de toutes les parties du service : les souvenirs récents qu'il avait des troupes autrichiennes lui firent faire des comparaisons entre les deux services; aussi dès cette époque et plus tard, essaya-t-il d'introduire, dans le régiment de La Marck, des améliorations imitées du règlement suivi dans les troupes autrichiennes. Cette tâche était d'autant plus facile que tout le régiment était composé d'Allemands, et que les commandements s'y faisaient en langue allemande. Les propriétaires de régiments allemands au service de France avaient d'ailleurs beaucoup de latitude pour tout ce qui concernait l'équipement et la discipline de leur régiment.

Le prince Auguste passa ainsi une année à son régiment, pendant laquelle il fit cependant quelques excursions en Languedoc et en Provence. Il visita Montpellier pendant que les états de Languedoc y étaient rassemblés. M. le prince de Beauvau, commandant de la province, y tenait une grande maison. L'arche-

vêque de Narbonne, M. de Dillon, et l'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de Brienne, s'y montraient à la tête du clergé ; ils jouissaient alors de la réputation d'administrateurs éclairés. La province de Languedoc, sous le régime de ses états, passait, en général, pour être très-bien administrée. Le luxe et la magnificence régnaient à Montpellier pendant la durée de ces états, et comme c'était la première fois que le prince Auguste assistait à un pareil spectacle, il prit une haute idée d'un pays où il existait tant de splendeur et d'éclat dans une ville de province. Durant son excursion en Provence, Marseille, dont le commerce était à un haut degré de prospérité, et Toulon, avec ses beaux établissements de marine militaire, le tinrent dans un continuel sentiment d'admiration.

En quittant Uzès, au bout d'un an de séjour, le prince d'Arenberg se rendit à Paris, et c'est alors réellement qu'il fit son entrée dans le monde.

Les princes allemands des maisons souveraines n'avaient point de rang à la cour de France. Le duc d'Arenberg, qui tenait à la dignité de sa maison, avait désiré que son fils, puisqu'il était destiné à être attaché à cette cour, ne s'y trouvât pas dans un rang inférieur à qui que ce fût, et voici le moyen qu'il employa pour y parvenir.

Depuis que la maison de Bourbon régnait en Espagne, il avait été décidé qu'aux deux cours de France et d'Espagne, les ducs et pairs de France et les grands d'Espagne de première classe jouiraient réciproquement du même rang et des mêmes honneurs. En conséquence de la mort du vieux comte de La Marck, survenue en 1773, le duc d'Arenberg demanda à la cour d'Espagne que son fils, le prince Auguste, qui prit alors le titre de comte de La Marck (sous lequel nous le désignerons désormais), succédât à la grandesse dont jouissait le comte qui venait de mourir. La cour d'Espagne accorda cette faveur, dont la demande avait été appuyée par l'impératrice Marie-Thérèse. Le jeune comte de La Marck se trouva ainsi à la cour de France avec le rang de duc et pair, par la grandesse qui avait été attachée à son nouveau titre. Mais tous les biens de la maison de La Marck, qui étaient entrés dans la maison d'Arenberg, restèrent destinés à son frère aîné.

Ces titres, ce nouveau rang à la cour de France donnèrent au comte de La Marck toutes les facilités qui devaient lui assurer une brillante carrière lorsqu'il arriva à Paris au mois d'octobre 1773.

C'est à cette époque que commencèrent ses liaisons avec le prince de Poix et le vicomte de Noailles, tous deux fils du comte de Noailles, depuis maréchal de France sous le nom de duc de Mouchy, et qui fit preuve plus tard, ainsi que sa femme, d'une si noble fermeté, lorsqu'ils périrent tous deux sur l'échafaud révolutionnaire. La comtesse de Noailles avait été dame d'honneur de la reine Marie Leczinska et remplissait alors les mêmes fonctions près de la dauphine Marie-Antoinette. Bien qu'elle et son mari missent une importance peut-être excessive aux plus petits détails de l'étiquette, cette faiblesse était bien effacée par la bonté parfaite et les qualités essentielles du comte et de la comtesse de Noailles. Et peut-être trouverait-on parmi les gens qui plaisantaient sur les singularités du comte et de la comtesse de Noailles quelques-uns de ceux qui plus tard firent un crime à la reine Marie-Antoinette de son peu de goût pour les rigueurs de l'étiquette, et prétendirent y trouver une des causes de la révolution. L'équité est une vertu peu commune dans les cours et même ailleurs.

Le comte de Noailles, de même que son frère aîné, le duc de Noailles, avait passé sa jeunesse avec Louis XV. Leur maison, en partie à cause de sa parenté avec la famille de madame de Maintenon, était, depuis le temps de Louis XIV, traitée avec une grande faveur à la cour ; elle était en possession de presque toutes les charges qui rapprochaient le plus constamment du monarque. Ainsi le comte de Noailles était gouverneur de Versailles, de Trianon, de Marly et de Saint-Hubert. Louis XV faisait très-fréquemment ce qu'on appelait des petits voyages dans ces trois dernières résidences, et c'était sous les yeux du roi que le comte de Noailles faisait la liste des courtisans admis à ces parties de plaisir. Le comte et la comtesse de Noailles avaient pris le comte de La Marck en grande amitié, et le traitèrent bientôt avec une bonté toute paternelle. Comme les faveurs de la cour étaient pour eux d'une haute importance, ils furent fort empressés à en faire jouir leur jeune protégé.

Peu après l'arrivée de celui-ci à Paris, la cour fit un voyage de cinq semaines à Fontainebleau. Le comte de Noailles, en y faisant inviter M. de La Marck, lui procura une autre faveur, celle d'un logement au château. Ces grands voyages de Fontainebleau étaient très-brillants par les spectacles, les chasses, les maisons toujours ouvertes aux étrangers, qui, dans aucun autre pays, n'auraient pu être accueillis avec autant de magnificence et plus de prévenances. Aussi, aux époques de ces voyages, les étrangers abondaient toujours en France, et, comme alors les ambassadeurs et ministres étrangers tenaient à Fontainebleau d'excellentes maisons, chacun trouvait tous les moments de la journée fort agréablement remplis.

L'ambassadeur de l'empereur d'Allemagne, le comte de Mercy-Argenteau [1], ami du père du comte de La Marck, et le protecteur naturel de celui-ci en France, le prévint qu'il devait le présenter à la comtesse du Barry. Il était dans les intentions de Marie-Thérèse qu'on ne manquât jamais de présenter à cette favorite tous les personnages qui venaient d'Autriche à la cour de France. C'est ainsi que, quelques mois plus tard que l'époque dont nous parlons, le comte de Mercy présenta le maréchal de Lacy et le duc d'Arenberg, père du comte de La Marck, qui étaient venus en France.

L'éducation que M. de La Marck avait reçue chez ses parents, à Bruxelles, lui avait inspiré des principes d'honneur et des habitudes de décence qui furent singulièrement froissés de ce qu'il vit à cette présentation chez Mme du Barry. Les ambassadeurs, les ministres étrangers, les plus hauts personnages de la cour se pressaient tous dans une salle étroite pour y attendre la favorite. Elle parut enfin au bout d'une demi-heure d'attente. Aussitôt tout le monde de reculer, de se presser les uns sur les autres pour lui faire place et lui témoigner le respect le plus empressé. Le comte de Mercy, en présentant le comte de La Marck à la comtesse du Barry, lui expliqua qu'il était entré nouvellement au service du roi et qu'il habiterait désormais la France. Elle adressa, comme une princesse aurait pu le faire, quelques ques-

[1] Voir la note 4.

tions insignifiantes à M. de La Marck, qui avait eu à peine le temps de répondre, lorsque d'autres personnes vinrent se placer devant lui, pressées d'obtenir quelque attention de la favorite et d'attirer un moment ses regards. Quoique jeune, M. de La Marck fut assez blessé d'un spectacle qui renversait toutes les idées qu'il s'était formées sur la véritable dignité.

Après trois semaines de séjour à Fontainebleau, M. de La Marck fit un voyage à Bruxelles. Là, entouré d'une famille respectable, de parents qu'il aimait, allant souvent à la cour du prince Charles de Lorraine, de ce prince si connu pour sa bonté et pour l'affection que lui portaient les habitants des Pays-Bas, il vécut dans une atmosphère bien différente de celle de la cour de France. Son esprit élevé, son caractère déjà plein de cette noble dignité qui le fit remarquer pendant toute sa vie, se trouvèrent à l'aise dans ce cercle distingué, et c'est avec de vifs regrets qu'il le quitta au bout de trois mois pour retourner en France.

Il devait cependant y retrouver des relations agréables et des amis qui pouvaient, autant que possible, lui tenir lieu de famille: c'étaient le prince de Poix, le vicomte de Noailles, le vicomte de Ségur et les deux fils de la comtesse de Gramont. Madame de Gramont, qui était amie d'enfance de la duchesse d'Arenberg, se plaisait à traiter M. de La Marck comme son propre fils. C'est dès ce temps-là qu'il se lia intimement avec le vicomte de Noailles et avec le vicomte Louis de Ségur.

Il était sans cesse attiré à Versailles par le comte de Noailles qui le faisait chasser avec le roi, et inviter, au moins de deux fois l'une, aux soupers qui suivaient les chasses et qu'on appelait *les soupers dans les cabinets*. Madame du Barry était toujours de ces soupers; d'autres femmes s'y trouvaient aussi, telles que la maréchale de Mirepoix, la comtesse de Rosen, la comtesse d'Harville. Il y avait en outre une trentaine de courtisans pris parmi ceux qui remplissaient des charges de cour et une vingtaine de personnes choisies entre celles qui fréquentaient la cour et les chasses. Le prince de Poix, fils aîné du comte de Noailles, y assistait de droit, car il était déjà alors gouverneur de Versailles, Trianon, Marly, etc., tandis que son père, qui était en exercice de ces places, en avait la survivance. Cette manière bizarre de

donner une place au fils, en en réservant l'exercice et la survivance au père, n'était pas sans exemple pour les charges de cour.

A ces soupers, le roi jouait au piquet, toujours avec madame du Barry, le plus souvent contre la maréchale de Mirepoix et le prince de Soubise, et quelquefois contre le marquis de Chauvelin qui était au rang des favoris du roi. C'est même vers cette époque que le marquis, faisant la partie du roi, tomba mort, frappé d'apoplexie. On l'emporta aussitôt dans la galerie. Le roi se montra à peine sensible à cet événement.

Pendant cette partie du roi, il s'en formait d'autres dans l'appartement. On finissait avant le roi, afin de s'approcher de lui. Louis XV était remarquablement poli, surtout avec les femmes, et quoique, au temps dont il est ici question, il eût déjà plus de soixante ans, il avait encore un très-beau visage et le sourire agréable.

En hiver, il y avait fréquemment ce qu'on appelait de petits voyages à Marly. Le soir tout s'y passait comme aux soupers *dans les cabinets*. On n'y dînait pas avec le roi, mais on était parfaitement servi. Tous les jours il y avait chasse : ceux qui n'y allaient pas passaient la journée à jouer. D'ailleurs il y avait tous les jours la cérémonie du lever et du coucher, et ceux qui étaient du voyage ne devaient jamais manquer d'y assister.

Pour le comte de La Marck, ces voyages étaient un temps d'ennui. Peu sensible à l'honneur, qu'on faisait tant valoir, d'y être admis, il regrettait souvent Paris, où mille amusements l'attiraient davantage. Aussi il lui arrivait quelquefois de monter en voiture au moment où le roi partait pour la chasse et d'aller passer quelques heures à Paris. Il avait soin d'être de retour pour l'heure du souper; mais si le comte de Noailles s'apercevait de ces escapades, il n'échappait pas à de fortes réprimandes.

Tandis qu'on vivait ainsi à la cour du roi, il régnait des manières bien différentes à celle du dauphin et de la dauphine. Le dauphin, dont les mœurs étaient austères, avait à la vérité des dehors peu agréables et un ton brusque; mais la dauphine charmait tous ceux qui l'approchaient par l'élégance et la noblesse

de ses manières, et surtout par la grande bonté de son cœur.

Monsieur, comte de Provence, et *Madame* avaient une maison à part. *Monsieur* rechercha de bonne heure l'esprit et l'instruction dans les personnes dont il s'entourait. Il avait du goût pour l'étude et la lecture, et, doué d'une grande mémoire, il aimait à en faire parade, à raconter des anecdotes, à faire des citations : du reste, ses manières maussades attiraient peu, et sa pédanterie fatiguait la dauphine. Quant à *Madame*, elle vivait beaucoup dans son intérieur, même avec ses femmes de chambre; elle ne manquait cependant pas d'esprit.

M. le comte d'Artois avait une figure et une taille agréables, des manières séduisantes; habile à tous les exercices du corps, il y montrait de la grâce et de la légèreté : il cherchait à plaire, et aimait beaucoup la société de la dauphine, qui, de son côté, avait une véritable amitié pour lui. Madame la comtesse d'Artois, laide, gauche, ennuyeuse, déplaisait à tout le monde et avait des goûts moins relevés encore que ceux de sa sœur *Madame*, comtesse de Provence. Ces deux princesses n'offrirent jamais de ressources à madame la dauphine ni comme intimité, ni comme société.

C'est dans ces différents cercles que vivait le comte de La Marck, lorsque son devoir ne le retenait pas à son régiment : il y était cependant plus assidu que la plupart des colonels ne l'étaient à cette époque. Il avait étudié l'art militaire dans tous ses détails et n'avait pas manqué d'appliquer ses connaissances à l'instruction de son régiment, qui était cité comme un des plus distingués de l'armée française.

Il n'entre pas dans notre plan de rappeler ici les événements qui se passèrent, soit en France, soit en Europe, après la mort de Louis XV et pendant les premières années du règne de Louis XVI. Nous devons cependant dire quelque chose de la guerre qui éclata entre la France et l'Angleterre, à l'occasion de la déclaration d'indépendance des États-Unis de l'Amérique du Nord. Cette guerre s'étendit, comme on le sait, sur tous les points du globe, et fournit à la marine française l'occasion de se distinguer en effaçant le souvenir des désastres qui l'avaient accablée pendant la guerre de Sept-Ans. Le régiment de La Marck

fut envoyé dans l'Inde, et son colonel se trouva placé sous les ordres du lieutenant général comte de Bussy et avec l'escadre brillamment commandée par le bailli de Suffren. Quoique cette campagne dans l'Inde n'eût pas eu de résultat bien important, M. de La Marck avait été assez heureux pour se faire remarquer dans la petite armée dont il faisait partie. A la bataille de Gondelour, il fut grièvement blessé par un coup de feu dans la poitrine dont il se ressentit longtemps.

Après la paix, il rentra en France avec son régiment et eut, bientôt après son retour, un duel qui fit alors quelque bruit à Paris, et qui eut pour lui de funestes conséquences.

En 1777, il avait reçu dans son régiment, comme capitaine à la suite, un jeune officier suédois, nommé Peyron, qui lui avait été fort recommandé par le comte de Creuz, alors ambassadeur de Suède à Paris, et qui était fort protégé, disait-on, par le roi Gustave III. A la suite de quelques démêlés, dans lesquels M. Peyron avait eu tous les torts, il eut le tort plus grand de vouloir quitter le régiment de La Marck au moment même de son embarquement pour les Indes. Le comte de La Marck le laissa s'éloigner, mais non sans lui avoir adressé quelques paroles assez vives, qui furent entendues par d'autres officiers suédois, également attachés au régiment de La Marck. La réputation de M. Peyron souffrit de la situation fausse qu'il s'était faite en n'accompagnant pas l'expédition. Cette situation était devenue telle, qu'il résolut d'en sortir en provoquant le comte de La Marck en duel après son retour de l'Inde.

La provocation eut lieu dans un grand bal masqué que la cour donnait au roi Gustave III, qui, au retour de son second voyage en Italie, s'était arrêté à Paris. Le comte de La Marck aurait pu, en se tenant aux strictes règles de la discipline militaire, refuser de se battre avec un officier qui avait été placé sous ses ordres et pour un fait résultant d'une question de service. Il n'hésita pas pourtant à rendre raison à M. Peyron. On convint de se rencontrer le lendemain matin au bois de Boulogne. Le comte de La Marck s'y trouva avec son ami le vicomte de Noailles; M. Peyron arriva bientôt après, accompagné du comte de Schwerin, officier suédois, arrivé la veille de Stockholm en courrier.

Après quelques minutes de combat, M. Peyron tomba roide mort : il avait reçu un coup d'épée dans l'œil. Ce fut en s'approchant de son adversaire que M. de La Marck s'aperçut qu'il avait été lui-même frappé : il sentit sa bouche se remplir de sang, qui sortait également par le nez. En effet, le coup d'épée qu'il avait reçu lui était entré sous le bras, presque dans l'aisselle, avait percé les deux lobes du poumon et avait laissé une petite marque dans le dos. — Les deux coups d'épée devaient avoir été portés presque dans la même seconde.

Le vicomte de Noailles, voyant son ami vomir du sang, fut douloureusement effrayé, et croyant qu'il allait aussi rester sur la place, voulut que, du moins, il emportât avec lui la certitude du sort de son adversaire; aussi il lui criait à tue-tête : « Mon « ami, mon ami, je m'y connais, il est mort, il est bien mort! »

Le comte de La Marck ne perdit pas la tête un instant : il remonta en cabriolet avec M. de Noailles, par lequel il se fit reconduire chez lui, rue de Grenelle-Saint-Germain, près la Croix-Rouge. Il était obligé de pencher la tête hors du cabriolet, pour laisser couler le sang. A son arrivée chez lui, il eut encore la force de monter sans secours à son appartement, qui était au second étage; et, pendant que M. de Noailles courait chercher M. Defouarre, chirurgien fameux et, depuis quarante ans, chirurgien-major des gardes françaises, M. de La Marck se fit bander le bras et obligea un de ses gens, qui d'abord s'y refusait, à lui ouvrir la veine. Une demi-heure après, M. Defouarre arriva, fit pratiquer une saignée à l'autre bras, et d'heure en heure on répéta les saignées. Le blessé ne tarda pas à éprouver des défaillances, à travers l'une desquelles il voulut faire des dispositions testamentaires. Dufouarre lui dit : « Vous êtes dans le plus grand « danger; vous pouvez cependant vous en tirer; mais la pre« mière condition pour y parvenir est de ne vous occuper de « quoi que ce soit et de vous maintenir dans le plus grand « calme. » M. de La Marck se le tint pour dit et échappa effectivement à la mort.

Sa convalescence fut très-longue, néanmoins, et plus de quatre mois s'écoulèrent avant qu'il se crût guéri : il ne le fut jamais complétement toutefois; les suites de cette blessure et de celle

qu'il avait reçue à la prise de Gondelour se manifestèrent plus d'une fois pendant le reste de sa vie : il eut plusieurs maladies de poitrine très-graves, dont l'une entre autres le condamna à un silence absolu pendant près de deux ans.

M. Peyron avait amené avec lui un chirurgien, qu'il avait laissé au cabaret de la Porte-Maillot et qui, arrivé, après le combat, au lieu où était le corps, le trouva sans vie. Pendant qu'il l'examinait, la maréchaussée survint, s'empara du cadavre et arrêta le comte de Schwerin, qui, étranger à Paris, ne savait comment se tirer d'embarras. On le conduisit à Paris, où l'on commença aussitôt l'instruction de l'affaire. Le parlement sévissait toujours rigoureusement dans de pareilles occasions, et M. de La Marck était ainsi exposé à des poursuites graves. Le vicomte de Noailles courut à Versailles et raconta tout au comte d'Artois, qui ordonna immédiatement qu'on conduisît M. de La Marck dans son propre appartement au Temple. Le Temple était encore un lieu de franchise où la juridiction du parlement ne pouvait s'exercer. Mais le chirurgien s'opposa à ce qu'on transportât le blessé, en déclarant qu'il succomberait, si on le changeait seulement de lit.

La reine, sur le récit que lui fit aussi le vicomte de Noailles, alla en parler au roi, qui donna sur-le-champ l'ordre au baron de Breteuil, ministre chargé de la police, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de M. de La Marck. Le baron de Breteuil fit dresser un procès-verbal par le chirurgien de la police, qui, sur l'examen du cadavre, déclara que M. Peyron avait été frappé d'apoplexie. Cette déclaration mit fin aux poursuites du parlement.

A cette époque, où les esprits, à Paris et à la cour, n'étaient pas occupés de grands événements, tout ce qui sortait un peu du cours habituel des choses devenait aussitôt le sujet de toutes les conversations et fournissait un aliment à la curiosité publique. Ce duel eut donc un grand retentissement, et M. de La Marck reçut de la cour et de la ville de nombreux témoignages d'intérêt, qui prouvaient qu'on appréciait généralement ses nobles qualités. Quand il reparut à la cour, le roi ne lui dit pas un mot au sujet de son duel, qui était un fait contraire aux lois;

mais la reine et les princes lui exprimèrent avec affection les inquiétudes qu'ils avaient éprouvées sur son compte.

A son retour des Indes, M. de La Marck avait été traité avec distinction parmi les officiers de son grade : il était alors brigadier; son régiment, nous l'avons déjà dit, était cité comme modèle, et il n'y en avait aucun dans l'armée qui lui fût supérieur. Il ne tarda pas à devenir maréchal de camp et inspecteur général d'infanterie : plus tard, on le nomma membre de la commission établie pour rédiger l'ordonnance concernant les manœuvres de cette arme. Le duc de Guines était président de cette commission, et M. de La Marck, qui en était le vice-président, eut la plus grande influence sur la rédaction de l'ordonnance, et, ce qui doit faire croire qu'elle était bonne, c'est qu'elle a été maintenue en grande partie, même après les guerres de la révolution et de l'empire. Outre cela, M. de La Marck inspecta une vingtaine de régiments français, et, malgré sa sévérité, on fut satisfait de lui dans l'armée et au ministère de la guerre.

En dehors des affaires militaires qui l'occupèrent toujours sérieusement jusqu'en 1789, il menait une vie agréable, soit à Paris, soit à Versailles, soit plus tard, après son mariage avec Mlle de Cernay, dans sa terre de Raismes, près de Valenciennes. A Versailles, il était toujours bien accueilli par le roi et surtout par la reine Marie-Antoinette. Nous allons insérer ici textuellement un des fragments laissés par le comte de La Marck, et desquels nous avons extrait en partie les détails précédents. Ce fragment se rapporte spécialement à la reine, « cette princesse « infortunée qui, dit-il, fut poursuivie par la calomnie avec un « rare acharnement, et qui cependant méritait un autre sort, « par les qualités qui la distinguaient. »

« Je vais essayer de rassembler quelques souvenirs qui me sont restés des diverses circonstances dans lesquelles j'ai été personnellement à portée de connaître la reine et de la juger.

« Elle avait, avant tout, une grande bonté de cœur et un désir persévérant d'obliger les personnes qui s'adressaient à elle. Aussi a-t-on bien souvent abusé de cette disposition.

« Marie-Antoinette n'avait pas une très-grande étendue d'es-

prit; mais elle saisissait et comprenait rapidement les choses dont on lui parlait. La gaieté de son caractère lui inspirait pour la plaisanterie un certain penchant qui quelquefois allait jusqu'à la moquerie : c'était un tort dans une personne placée comme elle; car les gens qui l'entouraient, lui connaissant cette faiblesse, cherchaient à la divertir aux dépens des autres; et comme il régnait alors en France, dans la bonne compagnie, un ton léger accompagné de beaucoup de grâce et de finesse, on ne manquait guère d'amuser la reine et de lui plaire, en flattant son goût pour la moquerie. — C'est le malheur des princes que, dès qu'on leur a reconnu un défaut, c'est précisément dans ce défaut même qu'ils sont le mieux servis.

« Le cœur de Marie-Antoinette éprouvait le besoin de l'amitié, et sa première liaison dans ce genre fut avec Mme la princesse de Lamballe. Je raconterai comment elle se forma. Lorsqu'elle était encore dauphine, sa dame d'honneur, la comtesse de Noailles, lui donnait tous les hivers, pendant le carnaval, un bal par semaine. L'appartement de la comtesse à Versailles était petit et resserré et ne pouvait réunir que les personnes qui tenaient à la cour par leurs charges, et un petit nombre de celles qu'on choisissait parmi les plus distinguées de Paris.

« Le dauphin, *Monsieur,* M. le comte d'Artois, les princes et princesses du sang venaient à ces bals. Parmi ces princesses, Mme de Lamballe fut, dès les premiers bals, distinguée par la reine, qui ne tarda pas à la traiter avec amitié et avec confiance : c'était avec elle que la reine s'entretenait le plus souvent à part, et leur liaison devint bientôt très-intime.

« Le dauphin et *Monsieur* dansaient avec gaucherie, tandis que M. le comte d'Artois, élégant de taille et de manières, dansait très-bien. Aussi plaisait-il par là à la dauphine, qui était très-sensible à la grâce. En général, la tournure chez les hommes, la figure chez les femmes ne lui étaient pas indifférentes : elle riait et se moquait de tout ce qui était laid et maussade. Il ne faut pas oublier qu'elle était encore bien jeune alors. — Aussi longtemps que ces bals durèrent, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Louis XV, il n'y eut que Mme la princesse de Lamballe qui parût avoir part à l'amitié de la reine.

« Après la mort de Louis XV, dans l'hiver de 1774 à 1775, les bals de la comtesse de Noailles furent remplacés par des bals chez la reine, où on invitait alors tous les hommes et les femmes qui faisaient partie de la cour. Il y eut de grands quadrilles, et au premier de ces quadrilles, j'eus l'honneur d'être le danseur de la reine. Je crois que ce qui me valut cette distinction, c'est que, comme on envoyait chaque jour à l'impératrice Marie-Thérèse le détail de tout ce qui se faisait à Versailles, on tint à ce qu'elle remarquât que la reine avait dansé d'abord avec une personne qui avait l'honneur d'être connue de l'impératrice, dont elle aimait la famille, et qui enfin avait été de sa part l'objet d'une recommandation spéciale.

« C'était parmi les personnes les plus distinguées de la cour que la reine faisait les choix pour les quadrilles, et je ne tardai pas à remarquer qu'elle témoignait une certaine préférence pour Mme la comtesse de Dillon, nièce de l'archevêque de Narbonne. M. de Dillon, comme archevêque et comme membre des états de Languedoc, avait la réputation de bien servir le roi. — Mme de Roothe, mère de Mme de Dillon, était intrigante, et n'avait point d'agréables manières. A peine la reine eut-elle témoigné de l'amitié à Mme de Dillon et fait choix d'elle pour l'admettre au nombre de ses dames du palais, qu'elle s'aperçut que Mme de Roothe cherchait à tirer parti de cette faveur pour se mêler de beaucoup de choses. Cela suffit pour que la reine se tînt sur la réserve : sans retirer son amitié à Mme de Dillon, elle en modéra les témoignages et ne la rapprocha plus d'elle aussi particulièrement.

« Ce fut après cette tentative d'amitié sans suite, pour les raisons que je viens de rapporter, que la reine remarqua la comtesse Jules de Polignac. Jamais figure n'avait annoncé plus de charme et de douceur que celle de Mme de Polignac ; jamais maintien n'avait exprimé plus que le sien la modestie, la décence et la réserve. — Le comte Jules de Polignac avait une fortune très-médiocre, et vivait dans la plus grande économie. Cela fut encore, je crois, un des motifs qui accrurent le penchant de la reine pour la comtesse Jules : elle entrevit là l'occasion d'être utile à une personne qu'elle se sentait disposée à aimer. Depuis ce moment, le goût et l'amitié de la reine pour la comtesse de Polignac

furent publiquement connus, et il en résulta que celle-ci sortit bientôt de la vie retirée où la retenait son peu de fortune. Tout le monde alla au-devant d'elle; on la rechercha, et le nombre de ses amis et de ses habitués devint bientôt considérable. Malheureusement pour elle, et encore plus pour la reine, la comtesse Jules de Polignac avait pour ami intime le comte de Vaudreuil. Cet homme joignait à une jolie figure et à d'agréables manières un caractère violent, impérieux et la plus grande avidité pour les faveurs de la cour et pour les avantages qu'elles procurent. Il voulait intervenir en toutes choses, petites ou grandes, insignifiantes ou importantes, et son empire sur la comtesse de Polignac lui donnait beaucoup de moyens pour parvenir à ses fins, qui ordinairement ne se rapportaient qu'à ce qui lui convenait personnellement.

« La tendre amitié de la reine pour la comtesse fit qu'elle ne sut pas assez secouer le joug de M. de Vaudreuil. Celui-ci composait à son gré la société de la comtesse Jules. Les hommes qu'on y voyait constamment étaient le baron de Besenval, le comte d'Adhemar et quelques autres personnages insignifiants. Je nomme ces deux, parce que c'étaient ceux qui exerçaient le plus d'influence.

« Le baron de Besenval, homme d'esprit, mais très-immoral, aimait l'intrigue pour l'intrigue, dût-elle même ne lui rien rapporter. Il suffit de lire ses Mémoires pour prouver ce que j'avance ici. Il était Suisse, et, ce qui est peu commun dans cette nation, riche par lui-même. Il joignait à cela de grands traitements du roi, et, comme il était garçon, sa fortune lui permettait d'autant plus de jouissances qu'il l'administrait avec beaucoup d'ordre et d'intelligence. Il n'avait pas l'ambition d'occuper une grande place; il n'aurait pas voulu être ministre. Lieutenant-colonel des gardes suisses, son seul désir était d'en devenir colonel après la mort du comte d'Affry. Mais tout en ne se souciant pas d'être ministre, il voulait se mêler d'en faire, afin d'avoir sur eux beaucoup d'influence. En tout il s'amusait de l'intrigue. On voit dans ses Mémoires que ce fut lui qui poussa la reine à s'opposer au choix que le roi voulait faire du comte de Puységur comme ministre de la guerre, et qui fit prendre à sa place le marquis de

Ségur. M. de Besenval savait bien que ce dernier serait entièrement dans sa dépendance et qu'il ferait ainsi au ministère de la guerre tout ce qui lui conviendrait.

« Quant au comte d'Adhemar, il était, de toute la société Polignac, celui qui avait le plus d'esprit, avec non moins d'adresse que le baron de Besenval pour parvenir à ses fins. Il avait servi pendant la guerre de Sept-Ans comme officier subalterne, et s'y était fait remarquer par sa bravoure et sa belle figure. Après la guerre, il s'était d'abord retiré dans sa province; mais se rappelant que le marquis de Ségur, comme général, lui avait témoigné de la bienveillance pendant la guerre, il vint à Paris réclamer sa protection. Ses vues ne s'élevaient pas très-haut alors. Le marquis de Ségur l'accueillit très-bien, mais, ce qui était plus important pour lui, la marquise de Ségur, qui jouissait de beaucoup de considération dans le grand monde, prit intérêt à son sort. M. d'Adhemar joignait des talents à son esprit et à sa jolie figure : il chantait agréablement, jouait très-bien la comédie, et faisait de jolis couplets. C'était plus qu'il n'en fallait pour réussir dans la société. Au nom de Montfalcon qu'il avait porté jusque-là, il substitua celui d'Adhemar, plus connu et plus illustre : ce fut une facilité de plus pour appuyer ses prétentions; on parvint ainsi à le faire colonel du régiment d'infanterie de M. le duc d'Orléans.

« Mais tous ces avantages ne lui donnaient pas encore de fortune pour se soutenir dans le monde. Mme de Ségur parvint alors à lui faire épouser une veuve riche, Mme la comtesse de Valbelle, l'une des dames du palais de la reine : déjà âgée, elle était devenue follement éprise de lui; mais M. d'Adhemar, une fois marié, ne s'occupa plus d'elle, et profita seulement de sa fortune, et du rang que lui procurait sa place de dame du palais. Il se trouva alors bien établi, dans les premiers rangs de la société, et prétendit à tout. Il voulut entrer dans la carrière diplomatique, et débuta par le poste de ministre du roi à Bruxelles. Le voisinage de Paris lui offrait l'avantage de pouvoir s'y rendre aussi souvent qu'il le croyait utile à ses intérêts. Mais M. d'Adhemar, qui joignait l'audace à ses talents pour l'intrigue, ne fut pas plutôt ministre qu'il voulait déjà avoir une am-

bassade. Il s'était lié avec le comte de Vaudreuil, et, connaissant bien le caractère et l'amour-propre effréné de cet homme, il sut habilement en tirer parti. Sans jamais se mettre au rang de ses flatteurs, il savait le louer à propos, de manière que sans que Vaudreuil s'en aperçût, il se laissait influencer par d'Adhemar.

« Ces trois hommes, Vaudreuil, Besenval et d'Adhemar, dominaient la société Polignac. Aucun d'eux n'avait un jugement profond, ni des vues élevées; c'étaient d'habiles gens en trigauderies de cour, et rien de plus. Ils désiraient des places pour eux et les leurs, et ne tenaient aucun compte des talents qu'il aurait fallu avoir pour les bien remplir. Complétement dépourvus tous les trois de cet esprit d'observation qui fait découvrir dans les événements présents ceux que prépare l'avenir; sacrifiant tout à leurs intérêts personnels, ils se laissaient aller au courant des choses qui fait marcher au jour le jour, et ne regardaient jamais au delà.

« C'est ainsi que cette société Polignac a beaucoup nui, je ne dirai pas seulement à la malheureuse reine, mais aussi aux vrais intérêts du roi, et par conséquent à ceux de la monarchie. Au reste, il faut, pour être vrai, dire que les torts de Marie-Antoinette à ce sujet n'étaient point tels que ses ennemis ont voulu les dépeindre; son amitié l'abusait, j'en conviens, sur le mérite et la valeur des hommes qui lui étaient recommandés comme les plus distingués; mais d'autres plus habiles qu'elle auraient pu être trompés par des hommes d'un esprit aussi fin et, à quelques égards, aussi distingué que celui de MM. de Besenval et d'Adhemar.

« Quant aux dépenses auxquelles la société Polignac aurait entraîné la reine, on les a extrêmement exagérées dans le public. On ne peut pas comparer les avantages pécuniaires que les membres favorisés de cette société ont tirés de leurs relations avec la cour à ces fortunes des anciens favoris. Dans le fait, le comte et la comtesse Jules de Polignac n'ont reçu que ce qu'il fallait au juste pour soutenir à Versailles une maison devenue pendant quelque temps celle de la reine, et où le roi se montrait quelquefois. Aussi, quand la révolution est venue et les a renversés, avaient-ils plutôt des dettes que des richesses. — Mais il fallait à

leurs amis et à leurs parents des places de cour, des ambassades. Ces places devaient toujours être remplies; si ce n'était par les leurs, c'était par d'autres; il n'y avait donc pas là de dilapidation. Le mal, et c'était un mal grave, je le reconnais, c'est que ces places ne se donnaient pas à ceux qui les avaient méritées et qui les auraient bien remplies. Le père du comte Jules de Polignac, par exemple, était totalement dépourvu d'esprit, et sa conduite sans dignité, ce qui n'empêcha pas qu'on lui donna l'ambassade de Suisse, parce qu'elle était lucrative et qu'elle l'éloignait de la cour, où sa présence gênait ses enfants. — La comtesse Diane de Polignac, sœur du comte Jules, et chanoinesse, fut faite dame d'honneur de madame Élisabeth, et cependant elle avait une conduite libre jusqu'au scandale. Ce qui, au fond, faisait le plus mauvais effet dans le public, c'est que cette société n'avait d'égards et de considération que pour les personnes qui avaient des rapports avec elle.

« Le baron de Besenval après avoir, pour ainsi dire, contraint la reine à faire faire le marquis de Ségur ministre, jugea bien qu'il avait abusé de son crédit, et que plus tard il aurait de la peine à la faire encore agir selon ses vues. Aussi dressa-t-il différemment ses batteries. Il se tourna du côté du comte d'Artois, et parvint en peu de temps à s'emparer de son esprit. Ce prince, dont le caractère est, en général, assez faible, possède néanmoins et au plus haut degré une qualité : c'est une constance et une fidélité inébranlables en amitié.—Le baron de Besenval, qui avait alors cinquante ans, conservait encore pour cet âge une belle figure et une santé de fer qui lui permettait de prendre part à tous les plaisirs de l'âge de vingt-cinq ans : en société, son humeur était très-gaie; des réparties vives, de la hardiesse dans ses discours, l'art de se prêter au besoin à tous les goûts; — tout cela réuni devait lui assurer et lui assura bientôt la première place dans l'intimité du comte d'Artois. Les princes, presque toujours, ont besoin d'être amusés; le comte d'Artois en cela ne différait pas des autres, et il trouvait dans le baron de Besenval de grandes ressources en ce genre. Le prince croyait d'ailleurs avoir rencontré en lui un homme distingué, mûri par l'expérience, habile dans les affaires publiques aussi bien que dans

celles du monde et de la cour ; il recherchait donc ses conseils et les suivait avec docilité. Aussi M. de Besenval, qui était destiné à être colonel des gardes suisses, disposait-il, par le moyen du prince, qui en était le colonel général, de tout ce qui tenait aux régiments suisses. — Mais j'en ai dit plus qu'il ne fallait sur cet homme.

« Je renvoie ceux qui voudront le mieux connaître à ses Mémoires, dans lesquels il s'est dépeint assez véridiquement : ce qu'il y dit de lui suffit, ce me semble, pour faire apprécier l'immoralité et l'intrigue qui formaient la base de son caractère.

« Revenons à la reine, qui était bien supérieure à son entourage. Cependant, pour faire mieux connaître encore cet entourage, je veux remonter à une époque qui a précédé celle dont je viens de parler.

« Lorsque le mariage du dauphin avec l'archiduchesse Marie-Antoinette fut décidé, l'impératrice Marie-Thérèse s'adressa au duc de Choiseul pour qu'il lui envoyât un ecclésiastique capable d'instruire la jeune archiduchesse dans la langue et la littérature françaises. Le duc de Choiseul consulta sur ce choix M. de Brienne, alors archevêque de Toulouse, qui indiqua l'abbé de Vermont, bibliothécaire du collége des Quatre-Nations, et celui-ci partit aussitôt pour Vienne. Qu'on se figure un prêtre, dont la fortune semblait bornée pour toute sa vie à l'obscur emploi de bibliothécaire, transporté tout à coup à la cour de Vienne, distingué, accueilli, bien traité et même cajolé avec cette grâce et cette séduction que Marie-Thérèse savait si bien employer dans l'occasion !

« L'abbé de Vermont avait un esprit médiocre, mais les qualités d'un bon homme et un cœur reconnaissant. Il revint en France, à la suite de l'archiduchesse, plein de sentiments favorables à l'Autriche, et il conserva toujours un sincère attachement et un grand dévouement pour l'archevêque de Toulouse, auteur de son heureuse fortune. L'impératrice Marie-Thérèse avait recommandé très-particulièrement l'abbé de Vermont au comte de Mercy, son ambassadeur près la cour de France, en lui indiquant qu'il devait d'autant plus le soigner qu'il avait gagné la confiance de madame la dauphine. L'abbé fut donc pour la

cour de Vienne une espèce de personnage qu'elle voulait employer à servir ses intérêts politiques.

« Mes liaisons particulières avec le comte de Mercy, chez lequel je dînais fréquemment et dans la plus grande intimité, me mirent dans le cas d'y rencontrer souvent l'abbé de Vermont, qui n'y venait que les jours où il n'y avait guère que les personnes attachées à l'ambassade. C'est alors que j'appris de quelle utilité l'abbé était au comte de Mercy, comme intermédiaire avec la dauphine, lorsqu'il ne voulait pas se rendre lui-même chez elle. L'ambassadeur conserva toujours cette voie indirecte de communication, et elle acquit plus d'importance lorsque Marie-Antoinette fut devenue reine. Celle-ci avait pris une telle habitude de se servir de l'abbé de Vermont et avait en lui une telle confiance, que c'était lui qui faisait la plupart de ses lettres qu'elle se bornait à copier. Il était attaché à la reine, on pourrait dire avec passion, et quoiqu'il fût très-bavard (les bavards sont assez souvent bonnes gens, et c'était le cas avec lui) et qu'il parlât sans cesse de ses relations avec la reine, il ne lui est jamais échappé une indiscrétion compromettante pour sa souveraine. Marie-Antoinette, au reste, le regardait comme un homme fort ordinaire sous le rapport de l'esprit, et comptait plus sur son dévouement que sur ses lumières. Elle ne l'écoutait avec attention que lorsqu'il lui transmettait quelque message du comte de Mercy, et alors même elle ne prenait de ces messages que ce qui lui paraissait convenable, sans permettre jamais à l'abbé d'insister ou de revenir à la charge.

« Modeste dans ses vœux et très-satisfait de l'aisance que lui procuraient les revenus d'une abbaye, l'abbé de Vermont ne demanda jamais rien pour lui-même, et demanda très-rarement pour les siens. Il n'ambitionna jamais le titre d'évêque, même *in partibus infidelium*. Cette réserve contribua beaucoup à l'affermir dans la confiance de la reine, qui était bien souvent fatiguée d'indiscrètes sollicitations. Je me rappelle à ce sujet un mot d'elle qui me frappa vivement. — Parmi les personnes admises dans son intimité, il y avait beaucoup d'étrangers, tels que les comtes Esterhazy, de Fersen, le baron de Stédingk, etc., etc. C'était évidemment avec ceux-là qu'elle se plaisait davantage. Je me per-

mis un jour de lui faire observer que cette préférence trop marquée accordée à des étrangers pourrait lui nuire près des Français. — « Vous avez raison, me dit-elle avec tristesse; mais c'est « que ceux-là ne me demandent rien. »

« Dans le public, si souvent mal informé, on a fort accusé la reine d'un attachement aveugle pour les intérêts de l'Autriche qu'elle aurait préférés, disait-on, à ceux de la France. C'était une accusation bien injuste. Je me suis trouvé à portée de connaîtrela vérité sur ces fausses inculpations, et je vais en citer plusieurs exemples.

« A la mort de l'électeur de Bavière, en 1778, l'empereur Joseph fit aussitôt passer des troupes en Bavière pour s'emparer des parties de cet électorat sur lesquelles il avait des prétentions à faire valoir. Le roi de Prusse, pour s'opposer à cet accroissement de l'Autriche, mit immédiatement sur pied deux armées avec lesquelles il menaça d'entrer en Bohême et publia des manifestes qui représentaient les prétentions de l'Autriche comme au moins fort douteuses.

« Alarmé de cette opposition, l'Empereur réclama du roi de France le secours de 24,000 hommes, stipulé par le traité de 1756, pour le cas où il serait attaqué dans ses possessions. Il présenta le roi de Prusse comme agresseur et menaçant la Bohême, tandis que celui-ci faisait le même reproche à l'Empereur au sujet de la Bavière. Le comte de Mercy fut chargé d'insister en France pour obtenir les 24,000 hommes ou un équivalent en argent. L'Empereur écrivit en même temps à la reine Marie-Antoinette sa sœur, pour qu'elle pressât instamment le roi de le secourir.

« Avant de parler au roi, la reine fit venir chez elle le comte de Maurepas, et lui exprima l'intérêt qu'elle prenait à la demande de son frère, et le désir qu'à l'égard de cette demande, lui, M. de Maurepas, disposât favorablement le roi.

« Dans ce moment-là même, et après plusieurs années d'attente, la reine était enceinte pour la première fois. M. de Maurepas saisit avec à-propos cette circonstance, et après avoir exposé à la reine les raisons qui s'opposaient à ce que la France prît part à une guerre qui n'était d'accord ni avec ses intérêts, ni peut-être même avec la justice, il ajouta : *Que les intérêts de la France devaient être, s'il était possible, plus chers que jamais à la reine*

dans la circonstance heureuse qui lui promettait de donner un héritier au trône.

« La reine répondit aussitôt à M. de Maurepas qu'il rendait justice à ses sentiments pour la France, et qu'après la conversation qu'elle venait d'avoir avec lui, elle ne se mêlerait plus de cette affaire, qu'elle n'en parlerait même pas au roi. *Elle tint parole.*

« Les démarches pressantes du comte de Mercy restèrent infructueuses. J'ignore ce que la reine répondit à son frère ; mais ce que je sais, c'est que, me trouvant à Vienne au mois de janvier 1779, l'empereur Joseph me dit à moi-même qu'il était peu satisfait de la reine sa sœur et très-mécontent de la cour de France. *La conduite politique du roi dans cette occasion,* me dit-il, *est bien éloignée de celle que j'aurais dû attendre d'une cour alliée et* QUI SE DISAIT AMIE. Telles furent ses propres paroles, qu'il m'autorisa même à répéter lorsque je serais de retour à Versailles.

« On sait que la France et la Russie intervinrent dans cette affaire de la succession de Bavière, par leurs ambassadeurs, réunis à Teschen, et qu'elles amenèrent l'empereur Joseph à renoncer à la presque totalité de ses prétentions sur la Bavière et à signer la paix.

« Plus tard, en 1784, lorsque l'empereur Joseph voulut violer les traités existants avec la Hollande, exiger l'ouverture de l'Escaut et réclamer la possession de Maestricht, il eut encore recours à la reine, pour qu'elle engageât le roi à ne pas s'y opposer. La reine refusa également de se mêler de cette affaire, et se borna à demander qu'on aidât son frère à se tirer le plus honorablement possible de l'embarras dans lequel il s'était si étourdiment engagé.

« Je me trouvais encore à Vienne lorsque l'Empereur apprit que les Hollandais avaient fait tirer sur celui de ses vaisseaux auquel il avait ordonné de forcer le passage de l'Escaut. Il rassembla aussitôt des troupes avec la résolution d'appuyer ses prétentions par la force des armes. Le même jour, il me fit appeler et j'eus de lui une longue audience. Je démêlai bien vite qu'il était plein d'inquiétude sur les dispositions de la France, et qu'il s'attendait non-seulement à ne pas obtenir son appui, mais même

à la trouver opposée à ses vues. Il me dit qu'il avait écrit à sa sœur pour qu'elle fît valoir sa conduite passée auprès du roi. *Aussi longtemps que la France a été engagée dans la guerre d'Amérique,* dit-il, *je me suis abstenu de faire valoir mes droits contre la Hollande, quoiqu'alors il eût été difficile à la France de s'y opposer : on doit donc à Versailles me tenir compte de la confiance et de la modération que j'ai montrées dans ce temps-là.*

« Il ne me cacha pas l'humeur que lui causaient les réponses qu'il avait déjà reçues de sa sœur aux très-vives instances qu'il lui avait adressées. J'essayai de lui faire comprendre combien la position de la reine était délicate dans cette circonstance ; mais je ne parvins pas à calmer son mécontentement. L'événement a prouvé que la reine avait résisté à tous les efforts de son frère. Peu de mois après, le traité de Fontainebleau fit avorter cette guerre contre la Hollande. Toute l'intervention de la France se borna à faire obtenir à l'Empereur quelques millions de florins, qui lui furent payés par les Hollandais, et la cession très-peu importante de deux ou trois misérables forts démantelés et presque abandonnés sur les rives de l'Escaut, et la Hollande se trouva heureuse d'en être quitte à si bon marché. Tout ce qu'on répandit dans le public sur les millions que la reine avait fait donner par la France à l'Empereur, pour qu'il se désistât de ses prétentions, est de la plus insigne fausseté. Cette fausseté a d'ailleurs été suffisamment prouvée quelques années plus tard, par les comptes de finances du royaume, remis à l'Assemblée constituante, qui les soumit à l'examen le plus rigoureux et le plus malveillant, spécialement en ce qui concernait l'affaire dont je viens de parler.

« Voilà ce que j'avais à dire sur la part qu'on a attribuée à la reine dans la politique extérieure de la France ; je n'ai avancé que des faits certains, positifs, avérés, et qui, pour l'histoire, doivent rester incontestables.

« Je puis également et sans hésiter nier la prétendue influence que la reine aurait exercée sur le choix des ministres du roi, à la seule exception de la nomination du marquis de Ségur, dont j'ai déjà parlé. J'ajouterai même que la reine, loin d'avoir le désir et le goût de se mêler des affaires du royaume, avait plutôt pour

ces affaires une véritable répugnance, qui tenait peut-être à un peu de légèreté d'esprit assez commune chez les femmes. Je déclare donc parfaitement faux tout ce qu'on a dit à ce sujet, ainsi que sur le rôle que l'abbé de Vermont aurait joué dans les rapports de la France avec l'Autriche au delà de ce que j'ai raconté plus haut, et qui, par le fait, se borna à des choses peu importantes. Je citerai des faits à l'appui de mon opinion, et je commencerai par un qui me revient d'abord à la mémoire, quoiqu'il se soit passé après ceux que je rapporterai ensuite.

« Lorsque M. Necker fut renvoyé après son premier ministère, je me trouvais à Bruxelles en même temps que l'empereur Joseph, que je voyais presque chaque jour et qui causait volontiers avec moi de la France et de la reine. Ce fut lui qui m'apprit le renvoi de M. Necker : il venait d'en recevoir la nouvelle au moment même, par une lettre de sa sœur. Il me parla avec éloge de ce ministre et des talents qu'il lui supposait, et blâma assez sévèrement le roi de l'avoir renvoyé. Il ajouta : *La reine aussi en est très-fâchée; elle m'écrit qu'elle n'a participé en rien à ce changement de ministère.*

« Passons à d'autres faits. — Après la mort de Louis XV, la cour de Vienne désirait vivement voir le duc de Choiseul entrer dans le ministère du nouveau roi. Il s'était toujours montré le défenseur le plus zélé du traité de 1756, c'est-à-dire de l'alliance intime de la France avec l'Autriche. On adressa donc les instructions les plus pressantes dans ce sens au comte de Mercy, qui devait trouver dans l'abbé de Vermont un homme dévoué à M. de Choiseul, puisque, comme nous l'avons vu, c'était à celui-ci en partie qu'il devait d'avoir été envoyé à Vienne.

« De son côté, le parti Choiseul, alors si nombreux parmi ceux qui formaient la nouvelle cour, intriguait activement. Ce parti ne négligea rien pour intéresser la reine à la nomination de M. de Choiseul. On alla même jusqu'à lui dire que c'était à lui qu'elle devait son mariage : comme si l'archiduchesse n'était pas dans ce temps-là le parti le plus convenable pour le dauphin, et qu'il fût possible de faire un meilleur choix ! — Mais M. de Choiseul et son parti étaient peu scrupuleux sur les moyens qu'ils employaient; ils cherchaient à tirer parti de tout.

Louis XVI, après la mort de son grand-père, consulta *Mesdames* de France, ses tantes, sur l'homme auquel il devait confier le ministère, et c'est d'après leur conseil qu'il fit appeler M. de Maurepas, après avoir hésité entre lui et M. de Machault. La jeune reine se réjouit sincèrement de la déférence que le roi avait montrée pour l'avis de *Mesdames*. Plus tard cependant, entourée comme elle l'était par ceux qui désiraient porter M. de Choiseul à un département ministériel, elle finit elle-même par partager ce désir. On ne peut pas douter qu'elle n'en ait parlé au roi, mais elle rencontra de prime abord dans Louis XVI une aversion prononcée contre M. de Choiseul, aversion qui s'explique par celle que le grand-dauphin, son père, n'avait cessé jusqu'à sa mort de manifester fortement contre ce ministre. Ce qu'il y a de certain, et que j'ai su d'une manière positive par le comte de Mercy, c'est que, peu de mois après la mort de Louis XV, la reine s'expliqua très-nettement sur les dispositions qu'elle avait rencontrées chez le roi à l'égard de M. de Choiseul, en déclarant qu'elle avait renoncé pour jamais à lui en reparler.

« On accusa dans le temps M. de Maurepas, qui ne voulait pas de M. de Choiseul dans le ministère, d'avoir fortifié l'aversion du roi contre celui-ci. Quoi qu'il en soit, M. de Maurepas étant fort âgé, le parti Choiseul ne lâcha pas prise et ajourna jusqu'à la mort de ce ministre le renouvellement de ses intrigues. Mais, cette fois encore, elles furent infructueuses, et la reine se refusa positivement à faire la moindre démarche.

« L'abbé de Vermont, qui jugeait de près les dispositions de la reine, avait bien prévenu M. de Mercy qu'il ne serait jamais possible de la faire revenir sur sa résolution, et l'ambassadeur amena bientôt la cour de Vienne à renoncer à M. de Choiseul.

« Cependant un autre ambitieux, un autre intrigant, travaillait activement et sourdement à parvenir un jour au ministère par l'influence de la cour de Vienne et par l'entremise de l'abbé de Vermont ; c'était M. de Brienne, archevêque de Toulouse. Celui-ci ménageait beaucoup l'abbé ; c'était par lui qu'il avait abouti au comte de Mercy, et qu'il était parvenu à lui persuader qu'arrivé au ministère, il serait un ferme soutien du traité de 1756. L'ambassadeur rendit compte de cet incident à Vienne,

où dès lors on conçut le projet de porter M. de Brienne au ministère par l'appui de la reine.

« Tant que M. de Maurepas vécut, on tint ce projet assez couvert; le grand âge du ministre produisait le même effet sur les auteurs du projet que dans le camp Choiseul : il faisait prendre patience. On se bornait à entretenir la reine dans l'opinion que l'archevêque était un homme de beaucoup d'esprit, d'une grande capacité, et qu'il serait un jour un excellent ministre. Le comte de Mercy lui en parlait quelquefois dans ce sens, et il était fortement secondé d'un autre côté par l'abbé de Vermont, qui, trompé par son attachement et sa reconnaissance pour l'archevêque, le croyait effectivement le plus grand homme de France. La reine, obsédée par toutes ces insinuations, avait fini elle-même par concevoir une haute opinion de M. de Brienne. A la mort de M. de Maurepas, ces intrigues et l'appui de M. de Mercy donnèrent beaucoup de poids aux espérances de l'archevêque, mais pour cette fois elles furent promptement déçues; la confiance du roi se porta immédiatement sur M. de Vergennes, homme entièrement étranger à tous ceux qui entouraient habituellement la reine. Dès que celle-ci connut le choix du roi, non-seulement elle ne chercha point à détourner sa confiance de M. de Vergennes, mais elle n'eut pas même l'idée d'insister pour M. de Brienne, en faveur duquel elle avait, à la vérité, parlé précédemment au roi. J'ai même connu, et avec certitude, la réponse que le roi lui avait faite. — Le roi répondit qu'il ne fallait appeler ni archevêque ni évêque au ministère, parce que, dès qu'ils y arrivaient, ils visaient au cardinalat, et qu'une fois parvenus à cette dignité, ils élevaient dans le conseil des prétentions d'importance et de préséance qui les conduisaient à être premiers ministres, et que c'était pour cette raison qu'il ne voulait pas de M. de Brienne au conseil, attendu qu'il ne voulait pas avoir de premier ministre.

« Quand cette réponse fut connue de M. de Mercy et de l'abbé de Vermont, elle les contraria beaucoup, mais elle ne les rebuta point. Ils firent encore de temps à autre de nouvelles tentatives, mais ne purent jamais déterminer la reine à revenir à la charge près du roi, quoiqu'elle conservât sa bonne opinion de M. de

Brienne. Celui-ci pourtant réussit plus tard, mais par des circonstances absolument étrangères à la reine, et que je vais raconter.

« En 1787, M. de Calonne, alors ministre des finances, avait déterminé le roi à convoquer une assemblée des notables. Cette mesure avait été concertée dans le plus grand secret entre le roi, le comte de Vergennes, M. de Calonne et le garde des sceaux, M. de Miroménil. La reine n'en fut informée par le roi que peu de jours avant la publication des lettres de convocatiou, ce qui prouve une fois de plus encore combien elle se mêlait peu des questions politiques, et qu'à cette époque le roi ne la consultait pas sur les affaires du royaume, pour lesquelles, je le répète, elle n'avait aucun goût. Si plus tard elle y intervint, ce fut plutôt, ainsi que je le montrerai, comme la confidente du roi, et dans des circonstances si graves d'ailleurs qu'elles ne justifiaient que trop bien son intervention.

« A peine les notables furent-ils réunis, que la légèreté, l'étourderie et les inconséquences de M. de Calonne, et par-dessus cela la mort de M. de Vergennes, mirent le roi dans le plus grand embarras. Pressé par l'animosité qui se manifestait généralement contre M. de Calonne, il dut prendre le parti de le renvoyer; mais, privé des lumières de M. de Vergennes, il ne savait plus qui consulter sur le choix du successeur de M. de Calonne. Les intrigues alors recommencèrent avec une grande activité.

« Un parti voulait M. Necker au département des finances; l'autre, l'archevêque de Toulouse. Ce département fut, en attendant, confié à M. de Fourqueux, et M. de Lamoignon eut les sceaux, sans que la reine participât en rien à ces choix.

« Les partis des deux rivaux, MM. de Brienne et Necker, n'en restaient pas moins en présence. On chercha cependant à négocier, et ce fut la maréchale de Beauvau, grande amie de M. Necker, qui travailla le plus à amener une conciliation entre les deux prétendants. Elle avait aussi des relations assez intimes avec l'archevêque, et en conséquence elle lui proposa d'unir ses efforts à ceux des amis de M. Necker pour les faire arriver tous les deux au ministère. Comme on connaissait la répugnance particulière que Louis XVI avait pour M. Necker, il fut convenu qu'on ferait

d'abord entrer l'archevêque au conseil, et qu'une fois installé là, il y ferait appeler M. Necker.

« Sur cette transaction d'intrigues, l'archevêque, auquel les promesses coûtaient peu pourvu qu'il obtînt le pouvoir, s'engagea à ce que M. Necker aurait le département des finances trois mois après que lui-même serait devenu premier ministre.

« Les deux partis unis obsédèrent le roi, qui, trompé par leurs efforts incessants, finit par croire que la nomination de M. de Brienne était généralement désirée par l'opinion publique. Il s'y décida donc, et ce ne fut qu'alors qu'il en parla à la reine, qui lui répondit : *J'ai toujours entendu parler de M. de Brienne comme d'un homme très-distingué, et je le vois avec plaisir entrer au ministère.*

« L'archevêque avait été nommé chef du conseil des finances, place vacante par la mort du comte de Vergennes, et, bien loin de tenir la promesse qu'il avait faite à M. Necker, il s'efforça au contraire de lui nuire dans l'esprit du roi. Aussi ce fut M. de Villedeuil qui remplaça M. de Fourqueux, comme surintendant des finances, et les espérances de M. Necker se trouvèrent ajournées.

« On sait comment se passa le court ministère de M. de Brienne : son incapacité rendit impossible de le conserver, et le roi se trouva replongé dans ses embarras et ses irrésolutions sur le choix de celui qui pourrait le remplacer. Cette fois encore on lui répéta de tous les côtés que l'opinion publique était universellement prononcée en faveur de M. Necker. Le pauvre roi crut donc céder au vœu général de son peuple et surmonta sa répugnance personnelle pour M. Necker. Toutefois, comme il pensa que cette répugnance, qui était connue de M. Necker, et que les discussions qu'ils avaient eues ensemble lors du premier ministère de celui-ci, seraient des obstacles qui empêcheraient M. Necker d'accepter, il chercha le meilleur moyen de les écarter. Il fit venir le comte de Mercy chez la reine, et là lui confia ses embarras en lui proposant d'être son intermédiaire près de M. Necker. M. de Mercy, qui connaissait très-bien le caractère de M. Necker, s'empressa de rassurer le roi, mais refusa d'abord de se charger de la mission qu'il voulait lui confier. Le roi cepen-

dant ayant insisté, il fallut se soumettre, et M. de Mercy se rendit à Saint-Ouen pour s'acquitter de son message. Comme il l'avait prévu, il rencontra peu de difficulté, et, à travers quelques phrases vagues sur l'état des choses et la nécessité que le roi ne le contrariât plus dans ses vues, M. Necker se hâta d'accepter et ne dissimula même pas la joie que lui causait la démarche de M. de Mercy. C'est de celui-ci que je tiens tous ces détails.

« Ce que je viens de raconter a été connu de très-peu de personnes, mais je puis en certifier l'exacte vérité, et j'espère, en rapportant ces faits, avoir aussi bien justifié la reine des reproches qu'on lui a faits de s'être mêlée des affaires de la politique intérieure du pays que je l'avais fait précédemment pour ce qui concernait les affaires étrangères.

« Ce que la reine recherchait et aimait, je l'ai déjà dit, c'était à obtenir des places pour ceux qui lui étaient agréables ou qui réclamaient son appui. Cela se bornait le plus souvent à des régiments, à des postes dans la diplomatie, à quelques pensions, à des avantages de cour. Encore, si le ministre auquel elle s'adressait en pareil cas lui démontrait qu'en accordant la place à son protégé, il ferait du tort à quelqu'un qui avait plus de mérite et plus de droits pour l'obtenir, elle n'insistait pas. Si des injustices dans ce genre ont été commises, c'est donc moins la reine, qui croyait faire une bonne action en sollicitant, qu'on doit en accuser, que les ministres serviles, plus empressés de plaire à la reine, en ne résistant pas à ses désirs, que de faire des représentations qui auraient été écoutées. Sous quel régime, d'ailleurs, n'a-t-on pas vu le favoritisme l'emporter sur le mérite? Si ce n'est pas la protection d'un roi ou d'une reine qui fait accorder des faveurs, sans droits pour les obtenir, c'est celle d'un ministre, de la femme ou de la maîtresse de celui-ci, souvent celle même d'un commis, ou plus bas encore. Quand on se reporte au temps dont je parle et qu'on songe à ce qu'était une reine de France, ne faut-il pas la juger avec une impartiale indulgence, lorsqu'on la voit solliciter pour ses amis et pour ceux qu'elle croyait dignes des faveurs demandées pour eux? — Au reste, les coryphées de la société Polignac ont trouvé bien souvent que la reine résistait à leurs prétentions; aussi cajolaient-ils beaucoup plus M. le

comte d'Artois, parce qu'il se prêtait mieux à tout ce qu'on désirait de lui.

« Je citerai encore un fait qui prouvera que le roi savait mettre des bornes au crédit qu'on supposait à la reine, quand il s'agissait de nommer aux emplois importants.

« La place de grand maître des postes et relais de France était restée vacante depuis que Louis XV l'avait ôtée au duc de Choiseul, lors de la disgrâce et de l'exil de ce ministre. M. d'Ogny, magistrat intègre, et qui menait une vie retirée, en remplissait les fonctions sous un titre subalterne. Cette place, considérable par le revenu, était en même temps d'une grande importance par l'*ouverture* des lettres, qui s'y rattachait. On prétend que, du temps de Louis XV, l'ouverture des lettres avait servi à alimenter la curiosité du roi pour tous les intérêts privés des familles, et qu'elle lui fournissait aussi une espèce de chronique scandaleuse. Mais je suis certain qu'à l'avénement de Louis XVI, on avait restreint cette partie de la surveillance de la police à ce qui concernait seulement les intérêts de l'État et la tranquillité publique, ce qui n'empêchait pas que la place d'où ressortissait ce service ne fût une place de grande confiance.

« Quand la famille de Polignac fut arrivée au plus haut point de sa faveur près de la reine et du roi, la reine, pressée par la duchesse de Polignac de faire obtenir à son mari la grande maîtrise des postes, fit plusieurs tentatives infructueuses auprès du roi; mais tourmentée continuellement par son amie, la reine revenait sans cesse à la charge. Enfin la faiblesse du roi le fit succomber : il promit que la place serait donnée au duc de Polignac, et tarda néanmoins encore quelques semaines à remplir cette promesse, jusqu'à ce que, ne pouvant plus résister aux sollicitations, il nomma tout d'un coup le duc de Polignac grand maître des relais de France, mais sans la partie de la poste aux lettres. Celle-ci resta séparément à M. d'Ogny, qui travaillait seul avec le roi pour lui en rendre compte.

« Les Polignac, très-désappointés et mécontents de cette division des attributions de la place, poussèrent la reine à une nouvelle démarche près du roi, pour que le tout fût remis sur le pied où il était sous le duc de Choiseul; mais cette fois le roi

resta inébranlable dans sa résolution. Il dit à la reine que le secret des lettres était trop important pour qu'on osât le confier à quelqu'un qui vivait dans le grand monde, que cette partie devait donc rester à celui dont la discrétion et la sagesse éprouvées offraient toutes les garanties nécessaires pour prévenir les inconvénients d'un service si délicat. La reine, convaincue par les excellentes raisons du roi, déclara aux Polignac mécontents qu'elle ne voulait plus entendre parler de cette affaire.

« M. et Mme de Polignac ne se montrèrent jamais soigneux de réunir chez eux les personnes qu'il aurait le mieux convenu à la reine d'y rencontrer : elle en était souvent peinée. Le comte de Mercy, qui connaissait ces particularités de l'intérieur Polignac, s'y montrait rarement et seulement ce qu'il fallait pour ne pas faire trop remarquer son éloignement. Le comte de Fersen [1], certainement inspiré par la reine, se refusa toujours à entrer dans cette intimité, quoiqu'on lui eût fait toutes les avances pour l'y attirer. Enfin, quatre ans avant la révolution, c'est-à-dire en 1785, les choses en étaient venues au point que la reine, avant de sortir de chez elle pour aller chez Mme de Polignac, envoyait toujours s'informer par un de ses valets de chambre des noms des personnes qui s'y trouvaient, et s'abstenait souvent, d'après la réponse. Elle avait une aversion prononcée pour M. de Calonne ; elle avait fini aussi par en concevoir pour M. de Vaudreuil, dont le caractère impérieux et exigeant lui avait extrêmement déplu. M. de Calonne faisait cependant tous les frais possibles pour gagner ses bonnes grâces ; il cherchait à deviner ses moindres désirs et allait au-devant de tout ce qu'elle pouvait demander. C'étaient, je pense, ces frais extraordinaires qui avaient impatienté la reine ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle ne pouvait le supporter ; tandis que lui, ambitieux de devenir important dans la société Polignac, afin d'obtenir la faveur et l'appui de la reine, s'était lié intimement avec le comte de Vaudreuil et se prêtait avec complaisance aux incessantes demandes d'argent de celui-ci. Aussi, quand M. de Calonne sortit du ministère, on trouva des billets pour 800,000 francs, que Vaudreuil devait à Calonne.

[1] Voir la note 5.

« La reine se hasarda une fois à exprimer à Mme de Polignac la déplaisance que lui inspiraient plusieurs des personnes qu'elle rencontrait chez elle. Mme de Polignac, soumise à ceux qui la dominaient, et malgré sa douceur habituelle, n'eut pas honte de répondre à la reine : *Je pense que, parce que Votre Majesté veut bien venir dans mon salon, ce n'est pas une raison pour qu'elle prétende en exclure mes amis.* — Ceci m'a été raconté en 1790 par la reine elle-même, qui ajouta : *Je n'en veux pas pour cela à madame de Polignac ; dans le fond, elle est bonne et elle m'aime ; mais ses alentours l'avaient subjuguée.*

« La reine, n'ayant rien obtenu de ce côté, s'éloigna insensiblement du salon de Mme de Polignac et prit l'habitude d'aller souvent et familièrement chez Mme la comtesse d'Ossun, sa dame d'atours [1], dont le logement était très-près de l'appartement de la reine : elle y venait dîner avec quatre ou cinq personnes ; elle y arrangeait de petits concerts, dans lesquels elle chantait ; enfin elle montrait là plus d'aisance et de gaieté qu'elle n'en avait jamais laissé apercevoir chez Mme de Polignac.

« Mme la comtesse d'Ossun n'avait rien de brillant dans les manières : elle avait peu d'esprit ; mais, en revanche, elle était parfaitement bonne et douce, et douée d'une haute vertu. Elle était dévouée de cœur et d'âme à la reine ; jamais personne ne fut plus éloignée qu'elle de l'intrigue ; elle ne recherchait point la faveur de la reine, et désirait seulement que la reine se plût chez elle et fût contente d'elle. Sa fortune étant très-médiocre et ne lui permettant pas, sans se déranger, de recevoir souvent la reine chez elle à dîner, ni de donner des soirées où il y avait quelque-

[1] Geneviève de Gramont, fille d'Antoine-Adrien-Charles de Gramont, née le 28 janvier 1752, mariée le 26 janvier 1766, à Charles-Pierre-Hyacinthe, comte d'Ossun, grand d'Espagne héréditaire, fils de Pierre-Paul, comte d'Ossun, auteur et signataire du Pacte de famille. La comtesse d'Ossun avait été d'abord dame de *Madame*, comtesse de Provence, puis S. M. la reine Marie-Antoinette la nomma sa dame des atours en 1795. N'étant pas de service auprès de la reine, en 1789, elle sortit de France ; mais S. M. ayant témoigné le désir de la revoir, elle y rentra en 1792, sachant le sort inévitable qui l'attendait. Victime de son dévouement à ses devoirs, elle périt sur l'échafaud la veille de cette réaction qui, en détruisant Robespierre, suspendit temporairement les exécutions révolutionnaires. La comtesse d'Ossun, qui était sœur du duc de Gramont, était aussi nièce du duc de Choiseul.

fois de petits bals ou des concerts, elle le dit franchement à la reine, en lui demandant que les dépenses de cette espèce fussent faites par les gens du roi. La reine, pour l'indemniser, préféra lui offrir un traitement. A la place de Mme d'Ossun, beaucoup de gens auraient profité d'une pareille offre pour demander au delà de ce qui était nécessaire pour couvrir la dépense : elle n'en fit rien et se borna à demander 6,000 livres par mois, ce qui était très-modéré; car, la reine venant très-fréquemment chez elle depuis qu'elle avait la conscience à l'aise sur ce point, il en résulta que Mme d'Ossun dépensa bien au delà de ce qu'elle recevait.

« La préférence que la reine témoignait à Mme d'Ossun ne pouvait pas manquer de déplaire à la société de Mme de Polignac : cela eut de plus l'inconvénient de placer Mme d'Ossun dans une situation délicate envers les Polignac, avec lesquels elle avait des relations de parenté; son frère, le duc de Guiche, depuis duc de Gramont, avait épousé la fille de la duchesse de Polignac, et c'est par là qu'il avait obtenu la survivance de la compagnie des gardes du corps que commandait le duc de Villeroy. Mme d'Ossun se tira cependant très-bien de cette difficulté; jamais elle ne laissa échapper un mot qui pût faire du tort aux Polignac dans l'esprit de la reine : elle se tint dans la plus extrême réserve à cet égard et se borna à faire tous ses efforts pour plaire à la reine, sans nuire à personne, et aussi, je dois le dire, sans chercher à tirer parti de sa faveur pour obtenir des grâces, soit pour elle-même, soit pour sa famille ou ses amis.

« Il n'en fut pas de même avec tous les membres de la société Polignac, où le mécontentement contre la reine devint des plus vifs. Cela se conçoit jusqu'à un certain point; mais ce qui ne se concevra pas si facilement, c'est que l'humeur de cette société soit allée jusqu'à répandre sur la reine une atroce calomnie. On y parlait avec malignité de ce que la reine aimait à danser des *écossaises* avec un jeune lord Strathavon [1], aux petits bals chez Mme d'Ossun. Un habitué du salon Polignac, et qui devait avant tout une profonde reconnaissance et les plus respectueux égards

[1] George Gordon, marquis de Huntly, comte d'Enzie et d'Aboyne, baron Gordon et Badenoch, et baron Gordon *de Strathavon* et Glenlivet, né le 28 juin 1761, portait alors le nom de lord Strathavon.

à la reine, fit contre elle un couplet très-méchant, et ce couplet, fondé sur un infâme mensonge, alla circuler dans Paris.

« Il faut le reconnaître, l'infortunée Marie-Antoinette a trouvé de bien dangereux ennemis parmi ceux qui auraient dû être ses serviteurs les plus dévoués et les plus reconnaissants. Ils ont été d'autant plus dangereux que ce sont eux qui ont livré à la malignité publique d'odieuses calomnies, qui sont retombées si cruellement sur la tête de cette malheureuse princesse dès le début de la révolution française. Et c'est dans les méchancetés et les mensonges répandus de 1785 à 1788 par la cour contre la reine, qu'il faut aller chercher les prétextes des accusations du tribunal révolutionnaire, en 1793, contre Marie-Antoinette. »

Cette notice du comte de La Marck sur la reine nous paraît donner une idée vraie et exacte du caractère et de l'existence de cette princesse avant la révolution française. L'auteur de ce récit a du moins le mérite de savoir bien ce qu'il raconte, d'avoir connu tous les personnages qu'il met en scène, et de les avoir jugés sans partialité et sans haine : car il faut bien remarquer que lui n'avait aucun intérêt à les juger autrement. Sa position à la cour de France le mettait en dehors de toutes les jalousies, petites et grandes, de toutes les rivalités qui, à cette époque, se disputaient l'influence et les faveurs de la cour. M. de La Marck était un grand seigneur étranger, très-riche, qui avait obtenu dans l'armée française le rang dû aux services militaires qu'il avait rendus, et qui, par conséquent, n'avait besoin ni de place à la cour, ni d'argent, ni de faveurs pour lui ou pour sa famille. Il n'avait ni le goût ni l'ambition de s'occuper des affaires publiques, et si, plus tard, nous l'y trouvons mêlé, on verra que ce sont les circonstances et son dévouement pour la famille royale qui l'y ont porté. Nous pensons donc que ses opinions et ses jugements sur les hommes et les événements de cette époque ont une valeur historique à part. Aussi, avant de parler des relations du comte de La Marck avec le comte de Mirabeau, qui sont l'objet principal de la présente publication, croyons-nous utile de rapporter encore deux notices de M. de La Marck sur M. le marquis de La Fayette et sur M. le duc d'Orléans. Ces deux person-

nages d'ailleurs se retrouvent assez souvent dans la correspondance entre MM. de Mirabeau et de La Marck pour qu'il soit important de faire connaître la nature des relations que celui-ci avait eues avec eux, et ce qu'il pensait d'eux avant l'époque de la révolution. Laissons donc parler M. de La Marck :

« Je connus M. de La Fayette bien des années avant 1789, et presque à son début dans le monde. Il avait perdu son père et sa mère lorsqu'il était encore fort jeune. Il avait dix-neuf ans lorsqu'en 1775 il parut dans le monde avec une fortune de 120,000 livres de rente. Peu après, il épousa une des filles du duc d'Ayen, se trouva ainsi allié aux Noailles, placé au milieu du nombreux entourage de cette famille, la plus favorisée alors à la cour de Versailles, et dans l'intimité de laquelle je vivais. Mme de La Fayette était une femme de mérite, avec de l'esprit et encore plus de piété.

« M. de La Fayette recherchait avec soin tout ce qu'il croyait être de *bon air* dans les personnes et dans les choses. Mais, malgré ce goût pour le bon air, il était gauche dans toutes ses manières ; sa taille était très-élevée, ses cheveux très-roux ; il dansait sans grâce, montait mal à cheval, et les jeunes gens avec lesquels il vivait se montraient tous plus adroits que lui dans les divers exercices du corps alors à la mode. Aux bals dont j'ai parlé, qu'on donnait à Versailles et auxquels la reine prenait grand plaisir à danser dans des quadrilles arrangés, elle admettait les jeunes gens qui brillaient le plus à la cour, et cette faveur était très-recherchée. Par l'appui des parents de sa femme, M. de La Fayette fut admis dans un de ces quadrilles ; mais il s'y montra si maladroit et si gauche que la reine ne put s'empêcher d'en rire, et on imaginera aisément que les courtisans ne manquèrent pas de la seconder dans cette occasion.

« La plupart des jeunes gens, compagnons de M. de La Fayette, avaient encore leurs parents et peu d'argent à dépenser, tandis que lui, jouissant de la libre disposition de toute sa fortune, faisait des dépenses impossibles pour les autres. Il avait beaucoup de chevaux et en prêtait avec obligeance à ses amis : il tenait une grande et bonne maison, recevait beaucoup de monde et faisait très-bonne chère.

« M. le duc d'Orléans était ordinairement entouré à Monceaux d'une société dans laquelle on était admis plutôt pour sa gaieté que pour sa moralité. On avait l'habitude d'y boire outre mesure. Ce genre devint à la mode parmi les jeunes gens à leur entrée dans le monde, et M. de La Fayette, quoique ce ne fût nullement son penchant naturel, ne crut pas cependant pouvoir rester en arrière. Parmi tous ces jeunes gens, celui qui se distinguait le plus était le vicomte de Noailles, beau-frère et cousin de M. de La Fayette; il avait épousé Mlle de Noailles-d'Ayen, sa cousine et sœur de Mme de La Fayette. Il était grand et bien fait, dansait et montait à cheval supérieurement, jouait gros jeu et gagnait souvent, buvait à l'excès et avait enfin la malheureuse passion de vouloir toujours se signaler dans tout ce qui produisait de l'effet, penchant qui, pendant la révolution française, l'a poussé aussi à se mettre en avant à tort et à travers. C'est lui que M. de La Fayette choisit pour son modèle, en s'efforçant constamment, mais en général avec peu de succès, de suivre ses traces. Je me souviens qu'un jour, à un dîner auquel le vicomte de Noailles n'assistait pas, M. de La Fayette avait bu au point qu'il fallut le porter dans sa voiture pour le ramener chez lui : pendant tout le trajet, il répétait à ceux qui l'entouraient : *N'oubliez pas de dire à Noailles comme j'ai bien bu.*

« En réalité, cependant M. de La Fayette avait plus d'esprit que le vicomte de Noailles qui, lui, se distinguait par les qualités du cœur et de l'âme. M. de Noailles avait aussi de vrais talents militaires et une valeur brillante, portée quelquefois jusqu'à la témérité. C'était un excellent officier de cavalerie. Il était allé en Prusse, y examiner l'organisation des troupes et leurs manœuvres. Frédéric II l'avait remarqué et lui avait même permis de suivre, en qualité de volontaire, son armée, qui alors se mettait en marche pour la guerre de la succession de Bavière (1778-1779). Mais la cour de France ne voulut pas permettre, à cause de ses relations avec l'Autriche, que des officiers français servissent le roi de Prusse, et le vicomte de Noailles reçut l'ordre de rentrer sur-le-champ en France.

« A son retour, toujours dominé par la passion de faire de l'effet, il eut l'idée d'aller en Amérique servir la cause des in-

surgés, dont le succès était alors encore très-douteux. La France secondait déjà sous main la cause des Américains, mais ne voulant pas encore en venir à une rupture avec l'Angleterre, elle évitait dans sa conduite tout ce qui aurait pu dévoiler ses projets. Le vicomte de Noailles sollicitait son beau-père, le duc d'Ayen, d'obtenir pour lui de M. de Maurepas la permission tacite d'aller joindre les insurgés. Il mit beaucoup de suite dans ses démarches. Un jour qu'il en parlait au duc d'Ayen en présence de M. de La Fayette, celui-ci voulant, selon son habitude, faire comme son beau-frère, témoigna aussi le désir d'aller en Amérique. Le duc d'Ayen, qui reprochait sans cesse assez durement à son gendre ce qu'il appelait sa *niaiserie*, lui répondit ironiquement : *Qu'il ne lui allait pas de faire une pareille demande.* Cette réponse blessa justement et irrita M. de La Fayette. Je suis convaincu qu'elle influa beaucoup sur la direction qu'il prit dès cette époque et qui le mena si loin. Elle donna à sa conduite une impulsion qu'il a constamment suivie depuis, avec une force de volonté qu'on rencontre très-rarement.

« Il y avait alors en France un homme de beaucoup d'esprit et de talent, le comte de Broglie [1], dont la correspondance diplomatique et secrète qu'il entretint avec le roi Louis XV tient une place considérable dans l'histoire du XVIIIe siècle. Il attirait à lui beaucoup de jeunes gens dont il cherchait à discerner la capacité : de ce nombre était M. de La Fayette, qui lui confia son désir d'aller en Amérique et l'essai infructueux qu'il avait fait auprès de son beau-père. Le comte de Broglie accueillit avec empressement les vues de M. de La Fayette. Un jeune officier plein d'ardeur, disposant d'une fortune considérable, pouvait servir utilement une cause encore très-incertaine, il est vrai, mais pour laquelle le comte de Broglie entrevoyait déjà bien des chances favorables. Il encouragea donc M. de La Fayette dans ses projets, et promit de les diriger.

« Le comte de Broglie trouva aisément des officiers sans place

[1] Charles-François, comte de Broglie, né le 20 août 1719, ambassadeur de France près de l'électeur de Saxe, roi de Pologne en 1752. Il devint maréchal de camp et lieutenant général pendant la guerre de Sept-Ans.

et sans fortune, parmi lesquels il en choisit plusieurs pour servir d'escorte à M. de La Fayette ; celui-ci leur donna de l'argent. Le comte de Broglie fit préparer un petit bâtiment qui, de Bordeaux, devait les conduire en Amérique. M. de La Fayette cependant n'avait pas su faire ses préparatifs assez secrètement pour que le duc d'Ayen n'en fût pas instruit; dès qu'il les eut découverts, il courut en informer M. de Maurepas. Des ordres furent immédiatement expédiés à M. de Fresnel, commandant à Bordeaux, pour qu'il y retînt M. de La Fayette. Il fut en même temps convenu que M. de Maurepas enverrait à M. de La Fayette l'ordre de se rendre à Avignon, où il trouverait le duc d'Ayen prêt à entreprendre le voyage d'Italie avec sa sœur Mme la comtesse de Tessé, et que M. de La Fayette les accompagnerait.

« M. de La Fayette, qui ne se souciait pas de rejoindre son beau-père, par lequel il avait été traité avec si peu de ménagement, refusa de se rendre à Avignon et se disposait à retourner à Paris, lorsque le comte de Broglie le tira d'embarras. Il n'avait pas perdu de temps pour faire passer au port du Passage, en Espagne, le bâtiment qui avait été frété à Bordeaux. Il en avertit M. de La Fayette, en l'engageant à se rendre en Espagne et à ne pas revenir à Paris, où l'avortement de ses projets l'exposerait au ridicule. Le courrier qui portait la lettre du comte de Broglie à M. de La Fayette rencontra celui-ci déjà en route pour revenir; mais dès qu'il eut pris connaissance de la lettre du comte de Broglie, il n'hésita pas un instant à suivre son avis. Il se rendit au Passage, où il fut bientôt rejoint par les officiers qui s'étaient engagés à le suivre, et, peu de temps après, ils mirent tous à la voile pour l'Amérique sur un petit navire, nommé *la Victoire* [1]. De cette époque, la vie de M. de La Fayette a pris une importance qui lui assignera une place remarquable dans l'histoire.

« Quant à M. le duc d'Orléans, qui, par d'autres titres que ceux de M. de La Fayette, occupera aussi une place dans l'histoire, j'ai eu avec lui des relations assez intimes pour qu'il m'ait

[1] Nous donnons en note le récit, que M. de La Fayette a fait lui-même dans ses Mémoires, des motifs qui le conduisirent en Amérique. Le lecteur sera ainsi en état de comparer et de juger. (Voir la note 6.)

été possible de me former de lui une opinion que je crois être exacte. J'appuierai d'ailleurs sur des faits qui sont à ma connaissance personnelle les observations que j'ai été dans le cas de faire à son sujet.

« Le duc d'Orléans avait un caractère très-faible : il a toujours conservé la légèreté de l'enfance, et je l'ai vu bien souvent s'amuser de niaiseries. Incapable d'une attention suivie, même pour un quart d'heure, quand il s'agissait de choses sérieuses, il n'avait de l'esprit que pour une phrase, un mot gai ou plaisant. Il était insolent, paresseux, et apportait dans la conduite de ses propres affaires une facilité qu'on aurait pu nommer de l'incurie. Je me souviens de deux circonstances dans lesquelles j'ai pu me faire une opinion de son insouciante légèreté.

« J'avais connu aux Indes un M. de Launay, qui était commissaire de la marine, faisant les fonctions d'intendant de l'armée sous le comte de Bussy. Ce de Launay avait fait auparavant deux voyages aux Indes comme négociant, et s'était créé une fortune de 5 ou 600,000 livres. Dans ses fonctions d'intendant je l'avais reconnu pour être un comptable fort exact, et, quoiqu'il fût très-intéressé lorsqu'il pouvait faire des profits légitimes, je l'avais toujours trouvé de la plus sévère probité dans les affaires qui regardaient son emploi. Il revint en France avec moi sur la frégate *l'Hermione*, et pendant les cinq mois que dura notre traversée, je l'avais vu constamment, et j'avais eu fort à me louer de ses soins et de ses attentions. Je tenais à lui en témoigner ma reconnaissance. Aussi, après mon retour, M. le duc d'Orléans m'ayant dit un jour qu'il avait dans sa maison la place de trésorier vacante, et qu'il ne savait où trouver un homme sûr qui pourrait la remplir, en me priant de lui indiquer quelques personnes parmi lesquelles il pourrait faire un choix, l'idée de de Launay me vint sur-le-champ. Je le nommai à M. le duc d'Orléans et lui dis ce que je savais de lui et de sa probité. Il me répondit qu'un pareil homme devait lui convenir et me demanda de le lui envoyer.

« J'avertis de Launay, qui fut enchanté de l'espoir d'obtenir la position pour laquelle je l'avais recommandé ; car outre l'honneur qu'il y avait alors d'être attaché à la maison de M. le duc

d'Orléans, le traitement, le logement et tous les avantages qui se joignaient au titre de trésorier valaient au moins 40,000 livres de rente. Je donnai à de Launay une lettre pour M. le duc d'Orléans, auquel je lui dis d'aller la présenter le lendemain matin. Il fut très-bien accueilli, obtint la place et entra immédiatement dans ses nouvelles fonctions.

« Lorsque je revis M. le duc d'Orléans, il me dit : J'ai vu et j'ai causé avec votre protégé ; je l'ai nommé mon trésorier ; mais il est bien lourd et bien ennuyeux.

« Je ne savais pas, lui répondis-je, que vous vouliez chercher un trésorier parmi les beaux esprits, les faiseurs de madrigaux ou d'épigrammes.

« Oh ! quand je dis qu'il est bien lourd et bien ennuyeux, répliqua-t-il, cela ne signifie pas que je le croie incapable de remplir sa place : j'espère bien au contraire que je serai content de lui.

« En effet, M. le duc d'Orléans s'est toujours montré depuis satisfait des services de de Launay, quoiqu'il ne lui ait jamais parlé cinq minutes de suite. Il fut certes très-heureux dans cette circonstance d'avoir trouvé un honnête homme ; mais je restai très-surpris, moi, je l'avoue, que le prince eût accepté si légèrement et sur ma simple recommandation un homme qui était appelé à remplir dans sa maison une place d'une si grande importance et qui entraînait avec elle la responsabilité de si graves intérêts.

« M. le duc d'Orléans fut non moins facile, mais beaucoup moins heureux, dans l'autre affaire que je vais raconter.

« Lorsque ce prince était exilé, en 1787, à Villers-Cotterets, à la suite de la scène scandaleuse qui s'était passée au parlement contre l'autorité du roi, et à laquelle il avait pris une part si marquée, je me trouvais à ma terre de Raismes, près de Valenciennes, avec mon ami M. de Meilhan [1], intendant de la pro-

[1] Senac de Meilhan, fils du premier médecin de Louis XV, né en 1736, intendant d'Aunis en 1766. Il le fut ensuite de Provence et de Hainaut, et montra beaucoup de capacité dans l'administration de ces différentes provinces. Il ne prit aucune part à la révolution française, et quitta la France. Il habita successivement l'Allemagne, la Pologne, Pétersbourg, et mourut à Vienne le 16 août 1803. Il est auteur de plusieurs ouvrages, dans lesquels il se montre homme d'esprit, observateur fin et

vince du Hainaut. Des lettres de Paris nous apprirent que M. Ducrest, père de Mme de Genlis, et chancelier de M. le duc d'Orléans, allait être obligé, par suite de ses extravagances, de quitter cette place. Elle valait 100,000 livres de rente, et tentait beaucoup M. de Meilhan, qui pensait qu'elle conviendrait à un homme de robe. Il me demanda si je serais en mesure d'écrire à M. le duc d'Orléans et de le proposer pour cette place. — Très en mesure d'écrire, répondis-je, mais sans me flatter beaucoup de réussir.

« J'écrivis à M. le duc d'Orléans et envoyai ma lettre par un de mes gens à Villers-Cotterets. Il ne tarda pas à m'apporter la réponse, dans laquelle M. le duc d'Orléans me disait qu'il serait assez disposé à faire choix de M. de Meilhan, mais qu'une sorte d'engagement déjà pris le gênait à cet égard; que cependant il ne presserait pas la nomination, qu'il désirait me voir avant de la faire, et qu'alors il entrerait avec moi dans plus de détails.

« M. le duc d'Orléans se désolait d'être retenu à Villers-Cotterets, à quinze lieues de Paris, comme un enfant qu'on a privé de ses jouets. Il sollicita de la grâce du roi, avec une insistance qui manquait de dignité, de passer le temps de son exil à son château du Raincy, situé à trois lieues de la capitale. Il l'obtint, et c'est là que j'allai le voir après mon retour à Paris. Après quelques mots échangés sur l'événement qui le retenait au Raincy, j'abordai la question de M. de Meilhan. — Il me dit que M. de Meilhan lui aurait fort convenu comme chancelier, parce que c'était un homme du monde de beaucoup d'esprit, et un magistrat ayant une très-bonne réputation, mais qu'il avait été plusieurs fois question de le faire contrôleur général des finances, et qu'il savait qu'il avait l'ambition de le devenir. Il y aurait donc eu là une première difficulté, car en le nommant, me dit-il, mon chancelier, j'aurais exigé de lui l'engagement de renoncer à rentrer au service du roi. Mais d'ailleurs j'ai une

ingénieux. Celui qui fit le plus de bruit a été publié avant la révolution; ce sont les mémoires supposés d'Anne de Gonzague, princesse Palatine. Paris, 1786. — Le public fut très-occupé alors de la question de l'authenticité de ces Mémoires, et ce n'est qu'après une assez longue discussion qu'on reconnut que l'ouvrage n'était qu'une imitation très-habile et très-piquante.

autre raison pour ne plus songer à M. de Meilhan. Le duc de Lauzun a beaucoup connu un M. de la Touche, capitaine de vaisseau, qui commandait la frégate sur laquelle il est revenu d'Amérique. Il y a déjà six mois que Lauzun, prévoyant que Ducrest ne pourrait pas rester mon chancelier, m'a proposé ce M. de la Touche, que, du reste, je ne connais pas personnellement. Il a renouvelé sa proposition dernièrement, et j'ai accepté M. de la Touche pour mon chancelier : il sera nommé dans quelques jours. — Puis, après quelques instants de silence, il ajouta : Je crois pourtant que j'ai fait un mauvais choix.

« En effet, M. de la Touche ne connaissait rien aux affaires; il avait peu d'esprit et vivait dans la très-mauvaise compagnie; il était très-dépensier, dérangé dans ses affaires, et apporta beaucoup de désordre dans celles de M. le duc d'Orléans; mais il était bon vivant et bon compagnon. — Au reste, il faut dire que si M. le duc d'Orléans fit un très-mauvais choix pour son chancelier dans la personne de M. de la Touche, il n'en avait pas fait un meilleur dans celle de son prédécesseur, M. Ducrest, qui était un homme sans conduite.

« Ces deux faits relatifs à MM. de Launay et de la Touche suffiront, je pense, pour justifier mon opinion sur la légèreté de M. le duc d'Orléans dans les affaires sérieuses. Ce qui est incompréhensible, c'est comment cette légèreté pouvait se concilier avec la crainte extrême qu'avait ce prince d'être dupe, ou du moins de paraître l'avoir été. Au jeu, il se montrait intéressé et avide de gagner, ce qui lui donnait l'apparence d'être avare, tandis qu'il prodiguait des sommes considérables pour la fantaisie la plus passagère. Je suis convaincu que, même sans la révolution, ses affaires auraient été en peu d'années dans le plus effroyable désordre. Il aimait beaucoup la table; il en sortait le plus souvent très-animé, mais jamais je ne l'ai vu dans un état de complète ivresse. Cela arrivait cependant parfois à plusieurs de ses habitués, et il s'en divertissait. Ses fréquents voyages en Angleterre et ses relations assez intimes avec le prince de Galles avaient contribué à l'enfoncer dans l'habitude de ce genre de vie et dans la disposition et la volonté de former un parti d'opposition au gouvernement.

« Pendant plusieurs années, à ses soupers dans sa petite maison de Monceaux, il y avait toujours des femmes de mauvaise vie au nombre de quatre ou cinq, avec une douzaine d'hommes. La très-grande habitude de voir toujours les femmes qui se trouvaient là avait réduit à très-peu de chose la gaieté qu'elles y apportaient. Avant et après le souper, on était à peu près absorbé par les jeux de creps ou de trente et quarante. Pendant le souper, le vin et la bonne chère faisaient oublier les femmes.

« En 1787, M. le duc d'Orléans devint amoureux de Mme de Buffon. De ce moment on cessa de voir des filles à Monceaux, et il n'en parut plus jamais depuis.

« M. le duc d'Orléans fut très-sincèrement et très-vivement aimé par Mme de Buffon. C'était une personne de peu d'esprit, mais qui avait beaucoup de grâce et une douceur pleine de charme. Elle était incapable d'intriguer ; elle n'en eut jamais la volonté, ni même le désir. Elle sacrifia beaucoup à M. le duc d'Orléans, en déclarant publiquement sa liaison avec lui; car elle fut mise tout à fait hors de la bonne compagnie, dans laquelle elle avait vécu auparavant. Elle quitta son mari et resta avec une très-petite fortune. M. le duc d'Orléans n'y ajouta jamais rien. Elle vivait modestement de son médiocre revenu, dans une très-petite maison où je l'ai vue bien souvent. Elle n'était point jalouse et ne chercha jamais à éloigner M. le duc d'Orléans de Mme de Genlis, qu'elle regardait comme une femme supérieure, capable de le bien conseiller.

« J'ai la certitude qu'au commencement de la révolution, lorsque M. le duc d'Orléans était en Angleterre, il sollicita avec instance Mme de Buffon de partir avec lui pour l'Amérique et d'aller s'y retirer tous les deux ensemble. Elle s'y refusa en donnant pour raison qu'elle ne survivrait pas au chagrin que lui causeraient les regrets que M. le duc d'Orléans pourrait un jour éprouver d'avoir pris ce parti extrême. J'ai également la certitude qu'après le massacre de Mme la princesse de Lamballe et pendant le procès du roi, elle implora M. le duc d'Orléans pour qu'il s'arrachât aux pernicieux conseils des gens qui le dirigeaient, et qu'elle lui parla alors avec beaucoup d'énergie et une grande sévérité.

« La conduite de M. le duc d'Orléans dans la révolution est assez connue, et je n'ai pas l'intention d'en parler ici ; d'ailleurs, dès l'année 1790, j'avais cessé toute relation intime avec lui. Je dirai cependant que je ne pense pas qu'il ait formé le projet de s'emparer du trône, comme on le croit ; je sais que c'est une opinion généralement répandue et qui sera probablement adoptée par l'histoire. Eh bien! moi, je crois qu'elle est très-hasardée. L'audace de M. le duc d'Orléans ne s'est jamais élevée si haut. Sans doute, si, au mois de juillet 1789, les factieux, comme on put le craindre un moment, étaient parvenus à renverser Louis XVI du trône, il est possible qu'ils y eussent porté M. le duc d'Orléans ; mais j'ai la conviction qu'il n'avait pas, lui, conçu d'avance l'idée d'un pareil attentat. Il faut donc, à mon avis, chercher une autre explication à la conduite de M. le duc d'Orléans pendant la révolution, et je ne crois pas me tromper en la trouvant dans un sentiment haineux et vindicatif qui domina son caractère avec une suite qu'on ne rencontre chez lui en quoi que ce soit d'autre. Le sentiment de haine que M. le duc d'Orléans avait conçu contre le roi et la famille royale, et la soif de vengeance qui en fut la conséquence, remontaient à une époque bien antérieure à celle de la révolution française. Plusieurs incidents fâcheux entretinrent et nourrirent ces mauvaises dispositions dans le prince.

« Louis XVI, qui, à son avénement au trône, aurait voulu bannir de sa cour les manières peu décentes qui avaient flétri le règne précédent, se montra de bonne heure mécontent de la conduite du duc d'Orléans, alors encore duc de Chartres : elle lui parut trop souvent scandaleuse, et il le témoigna au prince avec la brusquerie qui lui était naturelle.

« La reine, jeune encore, fut au contraire, dans les premiers temps, disposée assez favorablement pour M. le duc d'Orléans, qui vivait aussi alors dans une assez grande intimité avec M. le comte d'Artois. Mais un événement, fort peu important en lui-même, vint bientôt donner une autre direction aux dispositions de la reine. Je dirai quelques mots de cet événement, que je n'ai trouvé mentionné par aucun historien ou auteur de mémoires.

« Au commencement de l'année 1775, l'archiduc Maximilien d'Autriche [1], âgé de quatorze ans et frère de la reine Marie-Antoinette, vint à Paris en se rendant à Bruxelles pour y devenir coadjuteur de la grande-maîtrise de l'ordre Teutonique, et de là à Cologne pour y être prince-électeur.

« Ce jeune prince voyageait sous le titre incognito de comte de Burgau ; il était accompagné des comtes de Rosenberg et de Lamberg, qui avaient reçu pour instructions de l'impératrice Marie-Thérèse de diriger la conduite du prince pendant son séjour à Paris d'après les indications que donnerait la reine.

« C'était la première fois, depuis son départ de Vienne, que Marie-Antoinette revoyait un membre de sa famille : aussi en éprouva-t-elle un bonheur extrême, et l'archiduc passa les premiers jours après son arrivée à Versailles presque entièrement seul avec la reine, qui ne fut avertie par personne de ce qu'il aurait été convenable que fît l'archiduc.

« Sans entrer ici en discussion sur le rang des archiducs d'Autriche et celui des princes du sang de France, il suffira de dire qu'il n'y avait pas le moindre doute que c'était l'archiduc, voyageant sous un titre incognito, qui aurait dû faire la première visite aux princes de la maison d'Orléans, de la maison de Condé, de la maison de Conti et de la maison de Penthièvre. C'est cependant ce qu'il ne fit pas à sa première course de Versailles à Paris. Les princes de ces maisons crurent qu'il y avait là une prétention d'archiduc d'Autriche de recevoir la première visite de leur part ; comme de raison, ils en furent choqués et se tinrent sur la réserve.

« J'ai vu de très-près tout ce qui avait rapport à cette affaire, et si j'affirme que les princes français étaient entièrement dans leur droit, je puis également affirmer que, du côté de la reine, il n'y avait nulle intention de les blesser. Elle était jeune, sans expérience, ignorant les règles de l'étiquette de la cour de France ; et malheureusement, comme je le disais plus haut, elle ne fut avertie par personne.

« Elle s'attendait à ce que les princes donneraient des fêtes à

[1] Maximilien d'Autriche, né en 1761, prince électeur de Cologne, mort en 1800.

son frère. Huit ou dix jours s'étaient déjà écoulés depuis l'arrivée de celui-ci, lorsque la reine me fit l'honneur de me parler de son étonnement de la conduite des princes envers l'archiduc. Elle se montra surtout peinée de ce que M. le duc de Chartres, qu'elle avait toujours si bien traité jusque-là, ne fît aucune politesse à son frère, et qu'il fût même, à ce qu'on lui avait dit, le plus mal disposé de tous les princes du sang dans cette circonstance. Avant cette époque, M. le duc de Chartres allait presque chaque jour à Versailles, et il n'y avait pas paru une seule fois depuis que l'archiduc y était. Mon ignorance des usages de la cour et mon inexpérience dans les affaires de ce genre firent que je ne pus redresser les idées fausses de la reine à cet égard. Je ne vis que sa peine, et mon premier mouvement fut de m'y associer.

« Le lendemain je revis la reine, et je lui dis que j'avais pensé à engager les jeunes gens les plus marquants et les plus distingués de la cour à se réunir pour offrir une fête à l'archiduc. Elle saisit cette idée avec tant de joie qu'en la quittant j'allai en parler à ceux de mes amis que je savais être le mieux disposés à se mettre en avant pour plaire à la reine. Il ne me fallut pas longtemps pour être d'accord avec les Noailles, Durfort, Tavannes, Ségur, etc., etc., et nous convînmes de demander à *Monsieur,* comte de Provence, et à M. le comte d'Artois, de se placer à notre tête. Ils acceptèrent avec beaucoup de bonne grâce.

« Notre fête fut très-bien ordonnée, magnifique. Elle se donna aux grandes écuries du roi ; le manége avait été décoré, des salles adjacentes rapidement construites. Il y eut bal paré, quadrilles de Hongrois et Flamands, spectacle, souper, jeu, foire, etc., etc., tout ce qu'il fallait enfin pour occuper et amuser pendant huit heures.

« Cette fête augmenta le mécontentement des princes du sang, et c'est depuis ce jour que la reine, qui ne savait pas dissimuler ce qui lui déplaisait, se montra habituellement froide envers le duc de Chartres. De son côté, ce fut lui qui de tous les princes du sang témoigna le plus d'humeur et conserva le plus de rancune de ce qui s'était passé. On le vit constamment, depuis cette époque, saisir avec empressement toutes les occasions de blâmer

les démarches de la reine et de jeter du ridicule sur elle et sur les membres de la coterie Polignac, devenue la société particulière de la reine. Il ne ménagea pas davantage le roi. Ainsi, il savait que Louis XVI détestait les modes et les usages des Anglais : cela suffit pour qu'il les adoptât avec une sorte de fureur et qu'il se présentât toujours devant le roi avec ce qui pouvait les rappeler. Lorsqu'on chassait avec le roi, il était de rigueur pour tout le monde d'avoir des équipages à la française, ce qui n'empêcha pas M. le duc de Chartres de se montrer à ces chasses avec des équipages à l'anglaise. La trop grande bonté du roi ou sa faiblesse lui fit supporter cette inconvenance et beaucoup d'autres, quoiqu'il fût bien souvent très-impatienté contre le prince. De telles choses n'auraient pas été endurées sous Louis XIV, ni même sous Louis XV.

« Enfin, c'est un fait bien certain que, depuis à peu près le commencement du règne de Louis XVI jusqu'à la révolution, M. le duc d'Orléans n'a pas cessé, soit de taquiner la cour, soit de se mettre en opposition contre le gouvernement. Je citerai encore un exemple de ses taquineries.

« Son père, le gros duc d'Orléans, était le premier prince du sang. En cette qualité, il avait un grand nombre des officiers de sa maison payés par le roi. A sa mort, le duc de Chartres, qui lui succéda, devait perdre les prérogatives et les avantages de ce rang de premier prince du sang ; ils devaient passer à M. le duc d'Angoulême, fils aîné de M. le comte d'Artois. Cependant, quelques jours après la mort de son père, le nouveau duc d'Orléans me dit confidentiellement qu'il avait été prévenu, de la manière la plus positive, quoique indirecte, que s'il faisait au roi la demande de conserver le rang de premier prince du sang, elle lui serait accordée. Je m'empressais de lui faire mon compliment de cette faveur, lorsque, à mon grand étonnement, il me dit : — Vous vous trompez, je ne ferai pas la demande, et je ne veux pas de la faveur qu'on m'offre. — Et pourquoi donc ? — Vous ne voyez pas, me dit-il, qu'on ne me veut pour premier prince du sang que parce que la reine désire qu'on donne aux enfants de M. le comte d'Artois le rang de fils de France. — Mais, mon Dieu, que vous fait le motif ? Commencez par accepter l'avan-

tage qui en résultera pour vous. — Non, je ne serai pas leur dupe; je ne veux pas être premier prince du sang : M. le duc d'Angoulême devra l'être et ne sera pas fils de France.

« Ainsi, par taquinerie et pour impatienter la reine, il se privait d'un avantage positif, se nuisait à lui-même. Il arriva, au reste, ce que j'avais prévu : il ne fut pas premier prince du sang, et les deux fils de M. le comte d'Artois furent reconnus fils de France.

« Deux circonstances plus graves vinrent encore ajouter au mécontentement de M. le duc d'Orléans contre la cour et le gouvernement; l'une fut la mortification qu'il essuya à l'occasion du combat d'Ouessant, et l'autre le refus de la charge de grand amiral qu'il avait demandée au roi. Sur le premier point, il a été clairement prouvé, depuis, que l'opinion publique avait été trompée, et que le prince avait montré une très-brillante valeur pendant tout le combat d'Ouessant. Mais M. le duc d'Orléans n'en resta pas moins ulcéré de la fausse accusation répandue sur sa bravoure, et, plus tard, il fut irrité outre mesure du refus de la charge de grand amiral.

« C'est à cet enchaînement, pour ainsi dire fatal, de taquineries entre la cour et M. le duc d'Orléans et de torts plus ou moins graves de celui-ci, que je n'hésite pas à attribuer la haine qui a poussé ce malheureux prince dans la voie qu'il a suivie dès le commencement de la révolution.

« L'équité et l'impartialité me commandent, avant de terminer cette esquisse incomplète du caractère de M. le duc d'Orléans, de ne pas passer sous silence les bonnes qualités que j'ai observées en lui.

« Il était on ne saurait plus éloigné d'une disposition que malheureusement on rencontre dans beaucoup de princes. Il craignait d'embarrasser les personnes, de quelque rang et de quelque classe que ce fût, qu'il recevait chez lui ou qu'il rencontrait dans le monde : il cherchait au contraire à mettre chacun à l'aise avec lui ; il en avait même besoin, car il ne voulait pas être gêné, et rien ne l'embarrassait plus que de se rencontrer avec des personnes embarrassées. Sa gaieté s'exerçait toujours sans méchanceté.

« Il avait aussi des qualités qui, en général, n'appartiennent qu'à la bonté de l'âme. J'ai été témoin d'un événement qui révéla en lui une sensibilité touchante. Il aimait passionnément la chasse à tir, et tirait fort bien. Un jour, en 1782, qu'il chassait dans une vigne encore chargée de raisins, il avait défendu sévèrement à ceux qui l'accompagnaient de toucher à ces raisins. Une perdrix partit un peu en arrière de lui. Il la mit en joue, ne voyant personne qui pût l'empêcher de tirer; mais, à l'instant où son coup partait, son coureur, nommé *Joseph*, qui, pour manger du raisin, s'était caché et tapi par terre, se leva tout à coup et reçut, à quinze pas, tout le plomb dans l'épaule et le cou. La blessure était très-grave sans être mortelle. Le duc s'élança avec la douleur la plus vive vers ce serviteur, s'occupa de le conduire et de le soigner lui-même : il alla le voir tous les jours jusqu'à ce qu'il fût complétement guéri. Il lui fit un sort magnifique et le dispensa de tout service. Ce coureur, qui lui était très-attaché, sollicita cependant et obtint de rester près de son maître; mais il ne faisait que ce qui lui convenait. Après cet accident, M. le duc d'Orléans renonça pour toujours à la chasse à tir. Il m'a dit plusieurs fois depuis que lorsqu'il tenait un fusil en main, il lui prenait aussitôt un tremblement, et qu'il croyait voir un homme au bout de son fusil.

« M. le duc d'Orléans était scrupuleusement attaché à sa parole : il se regardait comme irrévocablement engagé par un mot, prononcé même imprudemment. Il était extrêmement timide, et s'embarrassait aisément dès qu'il sortait des habitudes ordinaires de sa vie. C'est peut-être un défaut pour un prince; mais ce défaut chez les hommes s'allie, en général, à de la douceur et de la bonté de cœur. M. le duc d'Orléans ne parvint jamais à vaincre sa timidité, par exemple pour parler en public. Lorsqu'à une des séances du parlement, il voulut s'opposer aux volontés du roi, on lui avait mis par écrit quelques lignes qu'il devait réciter. Au moment de les lire, il s'embarrassa, balbutia et parvint à peine à se faire entendre. Il en fut de même à l'assemblée des états généraux. Au commencement de la réunion de cette assemblée, il s'était engagé avec ses amis à parler dans la chambre de la noblesse pour déterminer la minorité à passer à la chambre du

tiers. On lui avait, cette fois encore, préparé un petit écrit de quelques lignes ; mais, lorsqu'il voulut le lire, il perdit connaissance, et il fallut ouvrir les fenêtres pour le faire revenir à lui.

« Et c'est un caractère de cette trempe que, dans la révolution, on a conduit d'horreurs en horreurs, jusqu'à celle de voter la mort du chef de sa maison ! ! ! — C'est sans doute dans cette faiblesse même et cette timidité qu'il faut chercher la véritable explication de sa conduite. Entouré et entraîné par des hommes pervers qui s'étaient emparés de lui, on l'a conduit d'un pas à l'autre, sans qu'il ait jamais eu la force de s'arrêter, bien moins encore celle de rétrograder. »

C'est ici que s'arrêtent les notes du comte de La Marck sur les personnages dont il avait voulu tracer les portraits. Nous croyons que chacun rendra, comme nous, justice à l'impartialité de ses jugements. Ils sont fondés sur des faits qui se sont passés sous ses yeux, dont il a été témoin ou confident, et qui, par la manière dont ils sont racontés, ne peuvent pas laisser le moindre doute sur la scrupuleuse exactitude du narrateur.

Nous allons maintenant, à l'aide de notes du même genre, mais moins complètes, raconter ce qui se rapporte aux relations du comte de La Marck avec le comte de Mirabeau, avant le commencement de leur intimité, et c'est alors que nous arriverons aux faits et aux circonstances qui donnèrent lieu à la correspondance publiée à la suite de cette Introduction.

Le comte de La Marck, sensé et d'un esprit observateur, comme on l'a vu, aimait à s'éclairer et à connaître les hommes remarquables, même en dehors de la société dans laquelle le plaçaient ses devoirs, son rang et ses rapports de famille. Dans cette société, comme il le dit lui-même, qui croyait être exclusivement la bonne compagnie, les hommes étaient rarement appréciés pour leur esprit et leurs talents : la conduite personnelle, la soumission aux formes et aux habitudes de la cour assuraient le succès bien plus promptement et bien plus sûrement que des qualités distinguées ou des connaissances profondes : aussi y donnait-on souvent la préférence à la médiocrité. Nous savons que ce n'était pas dans cette société que le comte de La Marck eût

jamais pu rencontrer le comte de Mirabeau, célèbre déjà par divers écrits, par des procès scandaleux et par les persécutions que son père avait exercées contre lui. Ce fut M. Senac de Meilhan, cet intendant de la province de Hainaut, dont il a déjà été question, qui, en l'année 1788, proposa à M. de La Marck de faire la connaissance de Mirabeau. Cette proposition acceptée avec empressement, il fut convenu que M. de Meilhan mènerait le comte de Mirabeau dîner chez M. le prince de Poix, gouverneur de Versailles, où se trouvèrent en outre réunis Mme la princesse de Poix, M. le comte et Mme la comtesse de Tessé, M. de Mun et le vicomte de Noailles, qui, tous, avaient également témoigné le désir ou la curiosité de voir Mirabeau.

En voyant entrer Mirabeau, M. de La Marck fut frappé de son extérieur. Il avait une stature haute, carrée, épaisse. La tête, déjà forte bien au delà des proportions ordinaires, était encore grossie par une énorme chevelure bouclée et poudrée. Il portait un habit de ville dont les boutons, en pierre de couleur, étaient d'une grandeur démesurée ; des boucles de souliers également très-grandes. On remarquait enfin, dans toute sa toilette, une exagération des modes du jour, qui ne s'accordait guère avec le bon goût des gens de cour. Les traits de sa figure étaient enlaidis par des marques de petite vérole. Il avait le regard couvert, mais ses yeux étaient pleins de feu. En voulant se montrer poli, il exagérait ses révérences ; ses premières paroles furent des compliments prétentieux et assez vulgaires. En un mot, il n'avait ni les formes, ni le langage de la société dans laquelle il se trouvait, et quoique, par sa naissance, il allât de pair avec ceux qui le recevaient, on voyait néanmoins tout de suite à ses manières qu'il manquait de l'aisance que donne l'habitude du grand monde.

Pendant le dîner, la conversation resta à peu près dans les lieux communs, ce qui n'empêcha pas plusieurs fois Mirabeau de lancer des traits fins et spirituels, qu'il gâtait bientôt par des phrases prétentieuses et d'une politesse exagérée. C'était surtout lorsqu'il s'adressait aux dames, qu'il manquait de grâce et de facilité. Mais, après le dîner, M. de Meilhan ayant amené la conversation sur la politique et l'administration, tout ce qui avait pu frapper d'abord comme ridicule dans l'extérieur de Mirabeau

disparut à l'instant. On ne remarqua plus que l'abondance et la justesse de ses idées, et il entraîna tout le monde par sa manière brillante et énergique de les exprimer.

M. de La Marck parvint à causer à part avec Mirabeau sur l'Allemagne. Quelques écrits de celui-ci sur ce pays avaient déjà paru, et M. de La Marck remarqua qu'il en parlait encore mieux qu'il n'en avait écrit : il fut en général si satisfait de sa conversation, qu'il se promit bien de chercher les occasions de le rencontrer. Mirabeau alla au-devant de ses désirs, en lui demandant d'aller le voir chez lui. Cette demande fut accueillie avec un empressement qui convainquit Mirabeau de l'intérêt vif qu'il avait inspiré au comte de La Marck. On se promit de se retrouver.

Le comte de La Marck rapporte une anecdote assez plaisante à l'occasion de ce dîner. M. Necker était l'objet d'une sorte de culte pour la plupart de ceux qui se trouvaient là. Mirabeau avait attaqué avec beaucoup de véhémence les opérations et la réputation administrative du contrôleur général. Le prince de Poix, qui lisait peu et n'était pas fort au courant des affaires publiques, n'avait pas trop saisi le sens des observations de Mirabeau. M. de Meilhan, d'ailleurs, avait détourné, autant qu'il avait pu, la conversation chaque fois qu'on avait nommé M. Necker; mais, au moment où Mirabeau se préparait à partir, M. de Poix, persuadé que tout le monde partageait ses idées sur M. Necker et son admiration pour lui, l'arrêta, en lui disant : « Un moment, nous n'avons pas parlé de M. Necker. Ah! par « exemple, voilà un homme! » — Le comte de Mirabeau, surpris de cette apostrophe, resta un instant interdit, puis, faisant deux pas en arrière et s'inclinant profondément devant le prince de Poix, dit : « Ah! oui, c'est un grand joueur de gobelets! » — Le prince ne sut trop que faire de cette réponse. On se salua et on se sépara.

A la suite du dîner chez le prince de Poix, MM. de Mirabeau et de La Marck se revirent souvent. Celui-ci l'invita plusieurs fois à dîner, en ayant toujours soin de réunir avec lui des personnes qui pussent lui convenir et animer la conversation par leur esprit ou leurs connaissances, telles que MM. de Meilhan, du Bacq, ancien premier commis du ministère de la marine, et le

vicomte de Noailles, qui, dit M. de La Marck, se mettait toujours trop en avant et impatientait Mirabeau par son admiration exclusive pour la Prusse.

M. le duc d'Orléans, ayant appris que M. de La Marck avait vu plusieurs fois Mirabeau chez lui, exprima le désir de s'y rencontrer avec lui. Mirabeau parut flatté de ce désir du duc et s'empressa d'accepter le dîner que lui proposa M. de La Marck. Ce dîner, cependant, ne fut point agréable ; les convives en sortirent peu satisfaits les uns des autres, et, quelques jours après, Mirabeau, tout en remerciant M. de La Marck de lui avoir fait connaître un monde auquel jusqu'alors il était à peu près étranger, ne lui cacha pas que le langage de M. le duc d'Orléans lui avait déplu : il répéta plusieurs fois que ce prince ne lui inspirait ni goût, ni confiance.

Tel a été le commencement des relations entre MM. de La Marck et de Mirabeau, qui ne devinrent plus intimes qu'en 1789, où ils se revirent à l'assemblée des états généraux.

Lorsque ceux-ci furent convoqués, M. de La Marck partagea le désir généralement répandu parmi les gens du monde, d'y être élu. Il était sujet autrichien, il est vrai, et commandait un corps de troupes allemandes ; mais ces troupes étaient au service de France, et, s'il n'avait pas été naturalisé Français, il possédait une terre considérable en France, du chef de sa femme. D'ailleurs, d'après le mode de convocation adopté par M. Necker, il n'était pas nécessaire d'être naturalisé Français pour être élu : il suffisait, pour la noblesse, de posséder des fiefs dans le royaume, et, pour le clergé, d'y exercer une autorité ecclésiastique : ainsi, par exemple, le prince de Salm, évêque de Tournay, et le comte d'Arberg, évêque d'Ypres, furent nommés députés de l'ordre du clergé par les curés de la partie de leur diocèse située en France.

M. de La Marck se présenta au bailliage du Quesnoy, dans l'arrondissement duquel se trouvait la terre de Raismes, provenant de sa femme. La plus grande partie des fiefs de ce bailliage était la propriété de nobles domiciliés dans les Pays-Bas autrichiens. Il obtint facilement leurs procurations, et c'est au moyen de ces procurations et de beaucoup de votes que lui don-

nèrent les gentilshommes du pays, qu'il fit partie de la députation du Quesnoy, dont l'autre député de la noblesse était M. le duc de Croy.

M. de La Marck assistait à la séance d'ouverture des états généraux le 5 mai 1789, et il se trouve une petite note de lui à l'occasion de cette séance, qui mérite d'être citée; la voici :

« M. de la Fare, évêque de Nancy, homme d'un caractère doux, mais assez médiocre orateur, avait été désigné par le roi pour prononcer la harangue dans l'église de Saint-Louis de Versailles, en présence de toute la cour et des députés, à propos de l'ouverture de l'assemblée. Dans cette harangue, il fit une énumération emphatique et follement exagérée des malheurs et des vexations qui désolaient les habitants des campagnes. Puis, se tournant vers Louis XVI, il lui adressa cette apostrophe : *Et tout cela s'exerce au nom du meilleur des rois!* — Ce mouvement produisit l'effet désiré par l'orateur. Il fut applaudi avec enthousiasme, avec fureur même, par ceux qui rêvaient déjà une révolution. Certes, cet évêque se croyait bon royaliste; mais l'envie de faire effet, peut-être aussi de ne pas paraître étranger aux idées philosophiques, l'entraîna dans cette occasion au delà des bornes de la vérité, et lui fit commettre une inconvenance et, à mon sens, une injustice [1]. »

Les débats qui eurent lieu dès les premiers jours, entre les trois ordres composant l'assemblée, sont assez généralement connus pour qu'il soit inutile d'en parler ici. M. de La Marck resta fidèle à la volonté de la majorité de l'ordre qui l'avait élu, « attendu, dit-il, qu'il lui a toujours paru qu'un corps politique « est placé dans une situation révolutionnaire du jour où les dé-« cisions de la majorité ne lient plus la minorité. » Ce ne fut donc qu'avec la majorité de l'ordre de la noblesse qu'il se joignit aux deux autres ordres, lorsque le roi l'eut fortement demandé.

Jusqu'à ce moment, MM. de La Marck et de Mirabeau ne s'étaient point vus à l'assemblée, mais, peu de jours après la réunion des trois ordres, Mirabeau s'approcha de M. de La Marck et lui dit : « *Ne reconnaissez-vous plus vos anciens amis? vous ne*

[1] Voir la note 7.

« *m'avez encore rien dit.* » — M. de La Marck lui rappela comment il n'avait pu le voir, puisqu'ils ne se trouvaient point dans la même salle, mais se hâta d'ajouter qu'à présent qu'ils se rencontreraient chaque jour dans l'assemblée, il espérait bien le voir et s'entretenir souvent avec lui. Mirabeau répliqua : « *Avec un* « *aristocrate comme vous, je m'entendrai toujours facilement.* » — A quelques jours de là, M. de La Marck lui proposa de venir dîner tête à tête avec lui, ce qu'il accepta. A peine entré chez M. de La Marck, Mirabeau lui dit : « *Vous êtes bien mécontent de moi,* « *n'est-ce pas? — De vous et de bien d'autres. — Si cela est, vous* « *devez commencer par l'être de ceux qui habitent le château.* « *Le vaisseau de l'État est battu par la plus violente tempête, et il* « *n'y a personne à la barre.* »

Mirabeau continua longtemps sur ce ton, s'anima jusqu'à la passion contre les fautes déjà commises, accusa M. Necker d'incapacité et d'ignorance. Il soutint qu'il était honteux pour ce ministre qu'on n'eût pas présenté, dès l'ouverture des états généraux, un plan général de finances, propre non-seulement à couvrir le misérable déficit de 140 millions, mais même à augmenter pour l'avenir les revenus du royaume. Il dit que, pour un pays tel que la France, ce serait un véritable jeu que d'atteindre ce résultat ; mais qu'il fallait pour cela avoir des vues plus profondes, des conceptions plus hardies que celles de M. Necker, qui, à son avis, était en tout point au-dessous de sa place.

M. de La Marck, sans discuter toutes ces graves questions, se borna à lui répliquer : « Mais, où voulez-vous en venir, vous, « avec la marche incendiaire que vous avez adoptée dans l'intérieur de l'assemblée et au dehors ? »

« Le sort de la France est décidé, s'écria Mirabeau, les mots de « *liberté*, d'*impôts consentis par le peuple,* ont retenti dans tout « le royaume. On ne sortira plus de là sans un gouvernement « plus ou moins semblable à celui de l'Angleterre. »

A travers toutes ces déclamations et le mépris qu'il répandait sur les ministres, il se montrait monarchique, et répétait que ce n'était pas sa faute si on le repoussait, et si on le forçait, pour sa sûreté personnelle, à se faire le chef du parti populaire. « Le « temps est venu, dit-il, où il faut estimer les hommes d'après

« ce qu'ils portent dans ce petit espace, sous le front, entre les « deux sourcils. »

M. de La Marck voulut vainement lui démontrer que tout ce qu'il disait là ne justifiait ni n'excusait l'audace de ses discours révolutionnaires à l'assemblée, et que son éloquence, tout admirable qu'elle fût, ne valait pas le mal qu'elle faisait au pays. — « Le jour où les ministres du roi consentiront à raisonner avec « moi, répondit-il, on me trouvera dévoué à la cause royale et « au salut de la monarchie. »

Enfin, sur la question de son interlocuteur : « Mais à quoi la « marche actuelle des choses aboutira-t-elle ? — A perdre la « France, répondit-il, et si on veut la sauver, il n'y a plus à tar- « der d'employer les seuls moyens pour y parvenir. Le système « que l'on suit est absurde, insensé. On abandonne l'assemblée « à elle-même, et on se flatte, ou de la soumettre par la force, « comme le prétend le parti aristocratique, ou de la ramener par « les phrases vides et rédondantes de M. Necker, tandis qu'il « faudrait que le gouvernement cherchât à s'y former un parti « au moyen des hommes qui ont le pouvoir de l'influencer, de « l'entraîner et de la calmer. »

C'était à la fin du mois de juin 1789 que Mirabeau tenait ce langage. Après le dîner, MM. de La Marck et de Mirabeau se séparèrent; mais avant de partir, Mirabeau dit au comte de La Marck : « Je désirerais bien que nous pussions nous revoir souvent d'une « manière aussi intime. »

Après l'avoir quitté, M. de La Marck resta longtemps à réfléchir sur tout ce qu'il venait d'entendre. Il se sentit bien plus éclairé sur les dangers du moment; il comprit aussi toute l'importance du rôle que Mirabeau était appelé à jouer dans les mémorables événements qui se préparaient, et résolut de l'observer de près, et de mettre autant que possible à profit la confiance qu'il lui témoignait et qu'il exprimait par de vives protestations de dévouement et d'amitié.

Plusieurs jours se passèrent avant que Mirabeau revînt dîner chez M. de La Marck. Cette fois il y eut avec lui le duc de Lauzun, le duc d'Arenberg, frère aîné de M. de La Marck, et quelques autres personnes. M. de La Marck pria Mirabeau de peu parler

sur les événements du moment, ou du moins de s'exprimer sans véhémence sur les hommes. Il le promit et tint parole; mais avant de sortir, il dit à voix basse au comte : » *Faites donc qu'au « château on me sache plus disposé pour eux que contre eux.* »

Cette phrase, et quelques autres du même genre, échappées précédemment à Mirabeau, révélèrent à M. de La Marck quelles étaient les véritables dispositions du fougueux tribun. Il comprit bien que ce que le roi avait de mieux à faire était de gagner les chefs du parti révolutionnaire. Or, parmi ces chefs, Mirabeau était sans contredit le plus puissant et le plus marquant, celui qu'il importait le plus d'avoir pour soi. Une crainte l'arrêtait cependant : il soupçonnait Mirabeau de vénalité. Un tel homme servirait-il sincèrement et fidèlement la monarchie ? N'était-il pas déjà lié secrètement au parti d'Orléans ? Un événement, qui arriva à cette époque, le rassura sur le premier de ces points : ce fut la mort du marquis de Mirabeau qui eut lieu la veille de la prise de la Bastille [1]. Il laissait à son fils une fortune de 50,000 livres de rentes en terres, mais en même temps beaucoup de difficultés pour le partage avec son frère et ses sœurs.

Lorsque le comte de Mirabeau apprit à M. de La Marck la mort de son père, il lui dit : « Je ne retirerai pas de quelque temps un « écu de la succession de mon père, et je n'ai pas le temps de « m'occuper de mes affaires particulières qui réclameraient tous « mes soins; je manque tous les jours de l'argent nécessaire, même « pour payer mon laquais. » — Ce langage, certes, était la preuve la plus évidente qu'il n'avait reçu ni ne recevait d'argent d'aucun parti, pas plus de M. le duc d'Orléans que de tout autre. Il constatait aussi que Mirabeau, en s'occupant exclusivement des affaires publiques, négligeait les grands avantages qu'il aurait retirés de l'arrangement de ses affaires privées.

Le 15 juillet 1789, jour où M. Bailly fut élu maire de Paris, et M. de La Fayette général en chef de la garde nationale, Mirabeau dit à M. de La Marck : « Si la décence ne m'avait pas empêché de me montrer à cause de la mort de mon père, je suis « sûr que j'aurais été nommé maire, au lieu de Bailly. » — Ceci

[1] Le marquis de Mirabeau, né en 1715, mourut le 13 juillet 1789.

a été confirmé par les personnes les mieux informées à cette époque ; et il est d'autant plus probable que Mirabeau eût réussi, que l'élection du maire fut décidée dans un moment d'exaltation populaire, et que M. Bailly ne fut nommé que sur le compte rendu de sa conduite à l'Assemblée nationale par quelques personnes qui avaient franchi le cordon de troupes placé entre Versailles et Paris. L'hôtel de ville était encombré d'une foule énorme qui fit l'élection du maire, non en votant, mais par acclamations, et on ne peut contester que, dans cette foule, le nom de Mirabeau ne fût plus connu et plus populaire que celui de M. Bailly.

Si Mirabeau avait été élu, le roi se serait trouvé immédiatement dans la nécessité d'entretenir des rapports avec lui, et il lui eût certainement inspiré d'autres idées que celles qu'il avait sur la direction à donner à l'opinion publique d'une ville qui renfermait toute la révolution dans son sein. Ne peut-on pas penser que Mirabeau se serait fait comprendre par le roi, qu'il aurait conquis sa confiance de bonne heure, et qu'il aurait pu l'amener, longtemps avant que le mal ne fût invétéré profondément, à des mesures décisives de conservation ? Tandis que, ne pouvant parvenir au roi, comme homme suspect et simple député, étant craint, ou jalousé, ou haï par les ministres, on l'écarta soigneusement. Pour parvenir où Mirabeau tendit dès l'ouverture des états généraux, et où sa nomination aux fonctions de maire l'aurait placé presque instantanément, il lui fallut attendre une année entière. Pendant cette année, les événements marchèrent avec une effrayante rapidité, et l'entraînèrent à jouer un rôle offensif et violent qui rendait encore d'un plus difficile succès, et plus dangereux pour lui-même, le rôle de conciliation et de réparation qu'il ne put embrasser qu'à compter du 10 mai 1790.

Cependant Mirabeau s'était signalé à l'Assemblée par cette adresse fameuse sur le renvoi des troupes. Cette adresse n'était pas entièrement son ouvrage. Il était intimement lié alors avec trois Genevois, hommes distingués par leurs talents et leur esprit, mais animés de sentiments très-républicains. Deux de ces hommes avaient leurs intérêts en Angleterre et y étaient pensionnés. L'un se nommait Dumont, et c'est lui qui rédigea l'adresse

dont Mirabeau avait donné les principales idées, en causant avec lui, et à laquelle il imprima ensuite son cachet par quelques changements et additions. — Le second était Clavières, plus tard ministre des finances avec les Girondins. — L'autre, qui se nommait Du Roveray, était un homme d'une activité prodigieuse, qui allait partout, et se tenait au courant de tout ce qui se disait et se faisait dans Paris. Il venait ensuite flatter Mirabeau par le récit de tout ce qu'il avait entendu dire en sa faveur dans les réunions publiques et les groupes du peuple. Ce fut alors que Mirabeau prit confiance dans ce qu'il appelait son immense popularité. Elle était, en effet, fort grande et pouvait être dangereuse pour ceux contre qui elle serait employée.

M. de La Marck, après avoir observé tout ce qui se passait autour de Mirabeau, et avoir reçu de lui-même les confidences que nous venons de rapporter, s'était plus que jamais convaincu que, parmi les principaux chefs de la révolution que le gouvernement devait chercher à se rattacher, Mirabeau était de tous le plus important à rallier au parti du gouvernement. Il résolut en conséquence d'entretenir à ce sujet M. de Cicé, archevêque de Bordeaux, alors garde des sceaux. Il l'avait vu souvent jadis chez M. le duc de Choiseul, mais il ne lui avait pas parlé depuis qu'il était entré au ministère. Il le croyait entièrement dévoué à M. Necker, et espérait peu produire de l'effet sur son esprit en lui communiquant ses idées sur les dangers qui menaçaient déjà le roi et la France, et sur la nécessité d'éloigner M. Necker du ministère. Il fut donc extrêmement surpris quand, dès le début de la conversation, M. de Cicé lui dit : « *M. Necker perd* « *la France; il n'y a rien à faire avec lui.* » — Il s'étendit ensuite sur ce sujet, en avouant qu'il avait été longtemps dans l'erreur sur la capacité de M. Necker, mais que, depuis l'ouverture des états généraux, il était complétement désabusé, et qu'il était convaincu que tant que ce ministre resterait au pouvoir, tout irait de mal en pis. M. de Cicé, abondant ensuite dans le sens de M. de La Marck, reconnut que dès le début de l'Assemblée on aurait dû essayer de ramener ceux de ses membres qui se montraient hostiles au gouvernement, et que c'eût été chose assez facile. Il nomma parmi ceux-là l'abbé Sieyès, Barnave et plu-

sieurs autres, et avant tous le comte de Mirabeau. « Mais, « ajouta-t-il, tant que M. Necker restera au ministère, on ne « doit espérer aucune démarche de ce genre, et moi-même je « ne puis avoir sous ce rapport aucune influence sur ce mi- « nistre. »

M. de La Marck sortit de chez le garde des sceaux bien persuadé qu'on ne pouvait rien attendre d'utile de ce côté, et d'autant moins qu'il avait pu s'apercevoir que M. de Cicé, s'exagérant ses propres forces, se croyait lui seul capable de remplacer M. Necker. La première fois qu'il revit le comte de Mirabeau, après cette conversation, il lui exprima toute la peine que lui causait la marche des affaires. Mirabeau entra parfaitement dans ses sentiments, et lui tint un langage bien différent de celui qu'il avait à la tribune de l'Assemblée et dans la société des révolutionnaires. M. de La Marck n'hésita pas alors à lui reprocher en termes assez vifs une pareille contradiction. Mirabeau se montra sensible à ces reproches, avoua qu'il les méritait : « Mais, ajouta-t-il, quelle position m'est-il donc possible de pren- « dre? Le gouvernement me repousse, et je ne puis que me « placer dans le parti de l'opposition, qui est révolutionnaire, « ou risquer de perdre ma popularité qui est ma force. Les ar- « mées sont en présence; il faut négocier ou se battre; le gou- « vernement, qui ne fait ni l'un ni l'autre, joue un jeu très- « dangereux. »

Autant il était d'accord avec son ami sur la marche qu'il suivrait, s'il était dans une autre position, autant il se montrait résolu à ne pas sortir, en attendant, de la route qui lui assurait la conservation de sa popularité. Il était difficile de condamner ce système de conduite, dans l'état de choses donné, et, ce qui ajoutait encore à la difficulté, c'est que, dans la discussion des questions les plus graves à l'Assemblée, Mirabeau, malgré l'éloignement que le gouvernement montrait pour lui, n'en soutenait pas moins les principes monarchiques. C'est ainsi qu'il s'était déclaré énergiquement pour qu'on maintînt au roi le droit de *veto absolu;* et s'il renonça à prononcer son opinion sur ce point à la tribune, c'est que M. Necker lui-même déserta la cause royale, en se montrant satisfait du *veto sus-*

pensif [1]. Mirabeau, qui avait sur cette question un travail tout prêt, qu'un M. Reibasc avait rédigé sous sa direction, ne prit pas la parole quand il vit le ministre abandonner le principe monarchique. Il prévit qu'il serait battu, s'il se mettait seul en avant, et préféra ne point s'exposer à une défaite. Il désapprouva aussi très-hautement tout ce qui se fit dans la fameuse séance de nuit du 4 août 1789, qu'il nomma une *orgie :* c'est dans cette séance que l'Assemblée en délire vota, non-seulement l'abolition de tous les droits féodaux sans aucune compensation, mais détruisit, pour ainsi dire, par ses votes, les bases de la propriété en France. Informé d'avance de ce qui devait se faire dans cette séance, Mirabeau s'abstint d'y assister; mais il publia à cette occasion, dans *le Courrier de Provence,* journal alors sous sa direction et sous celle de MM. Dumont et De Roveray, un article dont l'extrait suivant suffira pour montrer ce qu'il pensait de la conduite de l'Assemblée dans cette séance :

« Il est certain que la séance du 4 août 1789 offrait à des observateurs un spectacle singulier. Des hommes d'un rang distingué, proposant l'abolition du régime féodal et la restituton des premiers droits du peuple (car ce ne sont pas eux qui ont déshonoré ces actes en les appelant des sacrifices), excitèrent des acclamations universelles, espèce de tribut qu'on paye tous les jours à des phrases púrement de mode, et qu'on ne pouvait refuser à des sentiments patriotiques. Pour qui connaît les grandes assemblées, les émotions dramatiques dont elles sont susceptibles, l'émulation de renchérir sur ses collègues, l'honneur du désintéressement personnel, enfin cette espèce d'ivresse noble qui accompagne une effervescence de générosité ; pour qui réfléchit sur le concours de ces causes, tout ce qui paraît extraordinaire dans cette séance rentre dans la classe des choses communes. L'Assemblée était dans un tourbillon électrique, et les commotions se succédaient sans intervalles. »

Quelque divergence qu'il y eût encore entre les opinions politiques de MM. de La Marck et de Mirabeau, celui-ci cependant continuait à témoigner à l'autre la plus entière confiance, et

[1] Voir la note 8.

M. de La Marck en reçut à cette époque une preuve qui lui fut de toutes la plus sensible et la plus agréable. Mais laissons parler M. de La Marck lui-même, dont les notes composeront un récit désormais non interrompu jusqu'à la mort de Mirabeau. C'est lui qu'on va lire :

« Un jour, c'était au mois de septembre 1789, Mirabeau vint chez moi de très-bonne heure, et d'un air préoccupé me dit : « Mon ami, il dépend de vous de me rendre un très-grand ser-« vice. — Parlez. — Je ne sais où donner de la tête ; je manque « du premier écu, prêtez-moi quelque chose. » Je lui offris un rouleau de cinquante louis, le seul que j'eusse alors à ma disposition. Il me remercia beaucoup, et me dit : « Je ne sais quand « je vous le rendrai ; je n'ai pas pu encore regarder à la succes-« sion de mon père, et déjà mes parents me font des procès. » Je lui répondis qu'il n'avait pas besoin de s'inquiéter de sa dette envers moi, et que je m'estimerais toujours heureux de pouvoir l'obliger et de contribuer ainsi à assurer l'indépendance de ses talents et de son caractère. Il fut extrêmement touché de la manière dont j'avais accueilli sa demande, et me dit avec émotion : « qu'il n'avait pas encore rencontré dans sa vie quelqu'un qui se « fût montré autant que moi son véritable ami. »

« Depuis ce jour il n'a pas cessé de me témoigner une reconnaissance qui ne s'est pas démentie jusqu'à sa mort. Personnellement je n'ai jamais eu occasion de me plaindre de lui ; il a été constamment avec moi un ami vrai, confiant, dévoué, et il m'a même donné des preuves de déférence pour mes conseils ou mes opinions, qui m'étonnaient de la part d'un caractère aussi impétueux que le sien. Le comte de Mirabeau, à côté de grands défauts, qu'on rencontre cependant dans beaucoup d'hommes, avait de nobles et bonnes qualités rarement réunies à un tel degré dans le même homme.

« Le léger service que je venais de lui rendre me donnait quelque droit d'entrer avec lui dans des détails sur sa position pécuniaire, et j'acquis ainsi la certitude que cet homme, que tout le monde représentait comme vénal, n'avait jamais sacrifié aucun principe pour de l'argent. Il avait dénoncé l'agiotage dans des brochures qui ne lui rapportaient presque rien, lorsque les

agioteurs lui offraient des sommes considérables pour obtenir de lui d'écrire en leur faveur, ou du moins pour acheter son silence. Et cependant, au moment où il refusait leurs offres, il envoyait au Mont-de-Piété tout ce qu'il possédait d'effets. Il écrivit sur la banque de Saint-Charles un ouvrage à la publication duquel cette banque essaya vainement de le faire renoncer, au moyen de propositions pécuniaires très-avantageuses. Il refusa tout. On lui a reproché plus tard d'avoir puisé dans les caisses du duc d'Orléans, et c'est au moment même où ces trésors devaient lui être prodigués qu'il se présentait à moi, d'un air timide et embarrassé, et me demandait de lui prêter quelques louis. Il est de mon devoir de détruire, autant qu'il dépend de moi, ces odieuses imputations, dont presque tous les écrits sur la révolution française se sont faits les échos, et, je le dirai encore une fois : *Non, jamais Mirabeau ne sacrifia ses principes à ses intérêts pécuniaires.*

« Il reçut, il est vrai, de l'argent du roi, mais pour sauver le roi lui-même, et non comme le prix du sacrifice de ses opinions. C'était, au contraire, pour être en état de leur donner plus de développement et de force ; car, à travers toutes les déclamations démocratiques de Mirabeau, l'observateur peut bien voir qu'au fond de sa pensée il était plus monarchique que les ministres mêmes du roi. Son opinion en faveur du *veto absolu*, quand M. Necker voulait que le roi se contentât du *veto suspensif ;* — son absence de la séance du 4 août ; — sa répugnance pour la *déclaration des droits* qu'il voulait, afin qu'on n'en parlât plus, renvoyer après l'adoption de l'acte constitutionnel [1] ; — son discours sur le droit de paix et de guerre ; — tout cela prouve surabondamment, ce me semble, que ses principes, en matière de gouvernement, étaient plus monarchiques que démocratiques ; et il faut remarquer que tous les faits que je viens de citer là se passèrent avant que Mirabeau ait eu des relations avec la cour. Au surplus, il n'est pas vrai de dire que Mirabeau ait reçu du roi des sommes d'argent considérables. On verra bientôt à quoi tout cela se réduit.

[1] Voir la note 9

« Le comte de Mirabeau avait des passions fougueuses, violentes ; il tenait beaucoup à sa naissance, et souffrait de ne pouvoir vivre selon le rang qu'elle lui assignait. Sa femme avait une grande fortune, mais il était séparé d'elle ; il ne retirait donc aucun avantage de ce côté. Il n'avait à peu près rien reçu de son père, le marquis de Mirabeau, et la mort de celui-ci, comme je l'ai dit, au lieu de le soulager, lui causait un surcroît de dépenses et d'embarras. Ayant toujours manqué d'argent, il avait vécu jusque-là misérablement et en faisant des dettes. C'est ainsi qu'il avait atteint sa quarantième année, fortement aigri d'une situation qui lui donnait une apparence subalterne devant des gens dont il était l'égal par la naissance, et sur lesquels il se sentait une immense supériorité par les talents et par l'esprit [1]. On sait que le marquis de Mirabeau enviait à son fils sa supériorité littéraire, et que, dans leurs débats, les torts furent à peu près tous du côté du père, qui obtint contre son fils quinze lettres de cachet. Le manque d'argent, les injustices de son père, les longues et fréquentes détentions dans les prisons d'État, voilà ce qui contribua puissamment à faire contracter au caractère du comte de Mirabeau des travers dont toute sa vie s'est malheureusement trop ressentie.

« Convaincu, depuis ma conversation avec le garde des sceaux, que le ministère se trompait sur les moyens de sauver le pays, je déplorais en moi-même le sort qui menaçait la France. Ce beau pays existait depuis quatorze cents ans avec un gouvernement monarchique sous l'empire duquel la civilisation n'avait pas cessé

[1] Une telle disposition d'esprit nous paraît avoir été très-bien appréciée par M. Louis de Vielcastel, dans un excellent article de la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1844, dont nous extrayons le passage suivant, relatif à lord Chatham :

« Dans une lettre qu'écrivit Pitt (lord Chatham) au duc de Newcastle, pendant un voyage que ce ministre fit en Hanovre avec le roi Georges II, on ne lit pas, sans quelque surprise, les expressions obséquieuses par lesquelles lord Chatham le remercie de *lui prêter son appui dans un lieu où il en a un si grand besoin, et où il a tant à cœur de consacrer le reste de sa vie à effacer le passé.* — Pour expliquer, je ne dis pas pour justifier cette humiliation d'un grand caractère et d'une haute intelligence devant un homme aussi médiocre que le duc de Newcastle, il faut tenir compte de ce désespoir dont le génie, qui a conscience de lui-même, doit quelquefois se sentir saisi en voyant s'écouler les années de sa force et de sa puissance sans être mis en mesure de se révéler. » (*Note de l'éditeur.*)

un instant de faire des progrès. Cependant, abusée par les doctrines d'une vaine philosophie et les déclamations de quelques ambitieux, la nation française s'imagina, en 1789, qu'elle était encore plongée dans la barbarie. Elle se mit tout à coup à décomposer les principes sous la protection desquels elle était arrivée au premier rang parmi les nations, et posa pour un impénétrable avenir de nouvelles bases à ses destinées.

« Certes, jamais sujet plus digne de la méditation des hommes ne toucha de si près leurs intérêts sous quelque forme qu'ils se présentassent. Quoique né hors de France, on a vu pourquoi ces intérêts étaient cependant les miens. Aussi, frappé de la grandeur des événements qui se passaient sous mes yeux, je m'intéressais à en suivre les développements, à en prévoir les résultats. Mes conversations avec le comte de Mirabeau et quelques autres amis, observateurs instruits et plus ou moins impartiaux, tels que Meilhan, Dubucq, l'abbé de Montesquiou, l'archevêque d'Aix, m'éclairaient de plus en plus sur la situation des affaires, et j'ose dire que je suis un de ceux qui, dès le commencement de la révolution, se sont fait le moins d'illusions sur les malheurs qui nous attendaient. Je n'abandonnai pas cependant l'idée d'éclairer le roi et la reine sur leurs véritables intérêts, et ma démarche près du garde des sceaux n'ayant abouti à rien, je résolus de faire une nouvelle tentative plus directe pour indiquer à la cour la conduite que je croyais qu'il faudrait suivre à l'égard du comte de Mirabeau.

« Depuis mon arrivée en France, j'étais lié avec la comtesse d'Ossun, dame d'atours de la reine, qui, comme on l'a vu, lui témoignait une grande confiance. A la fin du mois de septembre 1789, je priai Mme d'Ossun de dire de ma part à la reine que mes relations avec le comte de Mirabeau, qui commençaient à être remarquées, ne devaient inspirer aucune défiance sur mon dévouement à la cause royale; qu'en me rapprochant de Mirabeau, j'avais eu deux objets en vue : le premier, de modérer autant que possible ses écarts révolutionnaires; le second, de le préparer à être utile au roi lorsque les ministres se verraient forcés de se concerter avec lui, comme je prévoyais que cela serait inévitablement le cas.

« Peu de jours après, je vis la reine, qui me donna elle-même sa réponse. — « Je n'ai jamais douté de vos sentiments, me dit-« elle, et quand j'ai su que vous étiez lié avec Mirabeau, j'ai bien « pensé que c'était dans de bonnes intentions; mais vous ne « pourrez jamais rien sur lui, et quant à ce que vous jugez né-« cessaire de la part des ministres du roi, je ne suis pas de votre « avis. Nous ne serons jamais assez malheureux, je pense, pour « être réduits à la pénible extrémité de recourir à Mirabeau. »

« Cette manière de voir, qui pouvait se justifier à plus d'un égard, et à laquelle je compris qu'il serait inutile dans le moment d'opposer aucun raisonnement, m'affligea beaucoup; mais je ne perdis cependant pas tout espoir, et ce qui m'encouragea surtout, c'est que, dans mes relations avec Mirabeau, je trouvais chaque jour plus d'intérêt de mon côté, et plus d'obligeante déférence du sien : il croyait à mes conseils, parce qu'il sentait qu'ils étaient sincères.

« Je lui demandai de moi-même s'il n'aurait pas encore besoin de quelque argent, et je lui dis que, s'il voulait me promettre de n'avoir jamais recours qu'à moi en pareil cas, je me ferais un vrai plaisir de lui prêter cinquante louis par mois, ce qui, avec son traitement de député, pourrait lui suffire pour ses dépenses courantes. Et quant à ses dettes, je crus pouvoir l'engager à ne point s'en embarrasser et à en remettre la liquidation jusqu'à l'époque où il aurait le temps de s'occuper de la succession de son père, qui formait un gage bien plus que suffisant pour la satisfaction de ses créanciers. Je finis en lui disant que, par les moyens que je lui proposais, il me semblait qu'il serait en état de conserver son indépendance et de ne s'occuper que du bien public et de sa gloire.

« Je ne saurais bien rendre tout ce qu'il m'exprima d'amitié et de reconnaissance à cette occasion. Il fut profondément touché de ma sollicitude pour sa gloire, et l'éloquence naturelle, mais entraînante, avec laquelle il me peignit son émotion, me confirma de plus en plus dans la conviction qu'il y avait de puissantes ressources dans le cœur d'un tel homme : aussi je veux répéter encore une fois que, jusqu'à sa mort, ses sentiments pour moi ne se sont pas démentis un seul instant. Dans plusieurs cir-

constances, lorsque je fus irrité de son langage révolutionnaire à la tribune, je m'emportai contre lui avec beaucoup d'humeur; j'aurai plus tard occasion d'en citer quelques exemples. Eh bien! je l'ai vu alors répandre des larmes comme un enfant, et exprimer sans bassesse son repentir avec une sincérité sur laquelle on ne pouvait se tromper. Il faut avoir eu avec un pareil homme des relations aussi suivies et aussi intimes que les miennes, pour connaître tout ce que la pensée a de plus élevé et le cœur de plus attachant. Aussi, je l'avoue, il me faisait oublier tous les torts de sa vie, lorsque quelquefois il s'écriait avec un accent pénétrant : « *Ah! que l'immoralité de ma jeunesse fait de tort à la* « *chose publique!* »

« Toutes les fois qu'il me parlait de la situation critique des affaires, il gémissait sur les dangers dont la France était menacée. Il accusait les ministres d'ineptie, mais parlait toujours du roi avec respect; il croyait même que c'était à celui-ci qu'il devait, d'une manière indirecte, il est vrai, d'être arrivé aux états généraux. Il prétendait savoir avec certitude que, lorsqu'il se rendit en Provence pour s'y faire élire député, un des ministres avait proposé au roi de le faire arrêter et embarquer pour les Indes orientales, et que le roi avait repoussé cette proposition avec vivacité [1]. Il m'a aussi répété plusieurs fois que si, en Provence, l'ordre de la noblesse ne l'avait pas repoussé, il se serait trouvé placé naturellement dans une tout autre direction. Par son caractère, et je puis même dire par ses principes, il était aristocrate; mais son humeur et son éloquence l'entraînaient dans le parti populaire. Ministre, il eût défendu avec habileté le principe de l'autorité; tribun, il enflammait par son enthousiasme pour la liberté. Il admirait beaucoup les formes du gouvernement anglais, et trouvait toutes les garanties désirables pour une sage liberté dans cette pondération, maintenue entre le pouvoir royal et les entraînements du peuple par une aristocratie puissante, mais habile, modérée, se recrutant sans cesse parmi les

[1] Ce ministre était M. de Montmorin, qui, plus tard, confirma l'anecdote à M. de La Marck. Les trois pièces de la correspondance qu'on trouvera en tête de notre recueil, et qui furent échangées entre MM. de Montmorin et de Mirabeau (1788-1789), tendent aussi à la confirmer. (*Note de l'éditeur.*)

hommes qui se distinguaient en dehors d'elle. Si le hasard l'eût fait naître en Angleterre, je suis convaincu qu'il y aurait joué un grand rôle, et qu'il eût été compté parmi les hommes qui ont le mieux servi leur patrie; mais, en France, il se trouvait en contradiction avec ses instincts. Pour acquérir la popularité et conserver de l'influence, il lui avait fallu attaquer sans relâche un gouvernement qui ne savait ni se défendre contre ses attaques, ni les prévenir, en ayant la prudente habileté d'employer son concours et ses talents.

« En étudiant la révolution de 1789, il ne faut jamais perdre de vue que l'Assemblée nationale réunissait toutes les capacités, tous les talents, toute l'énergie, tout l'esprit, pour ainsi dire, du royaume; tandis qu'on ne rencontrait guère que de l'incapacité, de l'imprévoyance, de la faiblesse, et certainement de l'insuffisance pour les circonstances dans les hommes qui composaient le ministère. Celui-ci laissa maladroitement échapper de ses débiles mains les rênes du gouvernement; l'Assemblée s'en saisit. Dès ce moment, tout tomba dans la confusion, et la révolution marcha au hasard des passions et des intrigues. Chaque semaine accumulait embarras sur embarras, dangers sur dangers, et l'on ne peut citer une bonne mesure qui ait été prise par le ministère pour arrêter le mal, depuis l'ouverture des états généraux jusqu'à cette époque qui décida du sort de la France, lorsque la populace de Paris, M. de La Fayette à sa tête, vint, le 5 octobre 1789, enlever le roi de Versailles et l'entraîner captif dans sa capitale.

« Dans les conversations que j'avais chaque jour avec Mirabeau, je le faisais parler sur les hommes qui, dès ce temps-là, se montraient comme voulant marcher à la tête de la révolution, si ce n'est la diriger. Il avait un souverain mépris pour la plupart d'entre eux, et faisait peu de cas de M. de La Fayette et de M. le duc d'Orléans. Quoiqu'on ait beaucoup répété qu'il avait été mené par le parti de ce dernier, je puis, moi, affirmer qu'il n'a jamais eu de relations intimes avec le parti d'Orléans. Laclos [1],

[1] Pierre-Ambroise-François Choderlos de Laclos, né à Amiens en 1741, mort à Tarente le 5 octobre 1803, officier du génie, auteur du livre intitulé *les Liaisons dangereuses*. Il devint, en 1789, secrétaire de M. le duc d'Orléans et un de ses confidents intimes.

qui en était l'âme, connaissait trop les hommes pour donner sa confiance à Mirabeau. Aussi, dès le commencement des états généraux, il avait persuadé au duc d'Orléans que Mirabeau serait pour le roi. Peu de temps avant les journées des 5 et 6 octobre, M. le duc d'Orléans vint dîner chez moi, à Versailles, avec le comte de Mirabeau, et je vis clairement qu'il existait entre eux une réserve qui excluait toute supposition d'une intelligence secrète; car ils n'avaient, ni l'un ni l'autre, à cette époque surtout, aucun intérêt à me tromper. D'ailleurs, à quelques jours de là, je fus bien confirmé dans mon opinion par une question du duc d'Orléans, qui me demanda tout à coup et assez brusquement : *Quand Mirabeau servira-t-il la cour?* — J'évitai de répondre d'une manière qui prolongeât la conversation sur ce sujet. Je dis seulement : « *Il me semble que, jusqu'à présent, il n'en a pas pris* « *le chemin* [1]. »

« Cependant les circonstances devenaient de plus en plus graves. Vers la fin du mois de septembre 1789, Mirabeau me répétait toujours, en parlant de la cour : « *A quoi donc pensent ces* « *gens-là? Ne voient-ils pas les abîmes qui se creusent sous leurs* « *pas?* » — Une fois même, poussé à un état d'exaspération plus violent que de coutume, il s'écria : « *Tout est perdu; le roi et la* « *reine y périront, et vous le verrez : la populace battra leurs ca-* « *davres.* » — Il remarqua l'horreur que me causait cette expression. « *Oui, oui,* répéta-t-il, *on battra leurs cadavres; vous ne* « *comprenez pas assez les dangers de leur position; il faudrait* « *cependant les leur faire connaître.* »

« Sa perspicacité lui faisait-elle alors prévoir les affreux événements des 5 et 6 octobre? — On peut le supposer; mais ce n'était pas devant moi seulement qu'il s'exprimait ainsi : il ne cachait à personne ni ses opinions, ni ses craintes. C'est ce qui a fait dire à ses ennemis, et peut-être aussi à beaucoup d'autres

[1] Ceci réfute complétement l'opinion adoptée par la plupart des historiens, que des relations intimes auraient existé entre M. le duc d'Orléans et Mirabeau. La postérité jugera entre le témoignage si précis rendu par M. de La Marck et les suppositions faites par la haine et la calomnie qui s'étaient acharnées contre Mirabeau, et que tant d'écrivains ont acceptées et répétées avec légèreté.

(*Note de l'éditeur.*)

personnes qui ne l'étaient pas, qu'il avait lui-même préparé le mouvement du 5 octobre, et qu'il y avait joué le principal rôle. Qu'on relise la procédure faite par le Châtelet contre Mirabeau, on verra qu'elle était basée en grande partie sur les conversations qu'il avait eues avant la catastrophe. Au reste, l'obscurité la plus profonde existe encore sur les véritables moteurs de cet événement. Le 4 octobre, la fermentation de Paris était extrême : on y avait répandu le bruit que le repas des gardes du corps était le commencement d'exécution d'un complot qui avait pour but la destruction de l'Assemblée. La matinée du 5 octobre fut cependant assez tranquille au château de Versailles, et le roi, sans trop s'inquiéter des nouvelles effrayantes qui arrivaient à chaque instant de la capitale, partit pour la chasse, et n'en revint que le soir, au milieu des coups de fusil que la populace, arrivée de Paris, tirait sur les gardes dans la grande avenue de Versailles.

« Je dois entrer ici dans les détails circonstanciés de quelques faits dont j'ai été témoin dans la terrible journée du 5 octobre : ils ne seront ni inutiles à la justification de Mirabeau, ni peut-être sans quelque intérêt historique.

« C'était sans doute dans la matinée de ce jour que Mirabeau, s'il eût été coupable du crime dont on l'a accusé, aurait dû se concerter avec ses prétendus complices, pour diriger le mouvement et en tirer parti. Eh bien! au lieu d'assister aux conciliabules qui eurent lieu pour préparer l'attaque et la défense, Mirabeau passa avec moi la journée du 5 octobre jusqu'à six heures du soir. Nous dînâmes chez moi tête à tête, ainsi qu'il l'a dit à la tribune, dans sa défense à l'occasion du rapport sur la procédure du Châtelet de Paris. Il fut question, en effet, entre nous deux, des troubles du Brabant, comme il l'a raconté, et nous avions sous les yeux une carte de ce pays, pour étudier la marche des troupes; mais, au vrai, cet objet ne nous prit guère plus d'une heure, et le reste du temps fut employé à parler des dangers qui devaient résulter du système de conduite de la cour et de l'agitation qui régnait dans Paris. Nous ignorions encore cependant ce qui s'y préparait pour cette journée. Tout ce que le comte de Mirabeau dit à ce sujet portait sur l'habileté et l'énergie que les

circonstances exigeaient, et il serait à désirer que cette matière eût été traitée dans le conseil du roi, comme elle le fut chez moi par le comte de Mirabeau. Dans toutes ses observations et dans tous les développements qu'il leur donnait, loin de se montrer un factieux, il parlait en grand citoyen. Aussi, c'est du fond de ma conscience que j'affirme ici que cet homme a été tout à fait étranger, par ses intentions comme par ses actions, aux menées qui excitèrent une si violente effervescence dans la ville de Paris. Je dois reconnaître, il est vrai, que les factieux se servirent des discours et des principes dont l'éloquence révolutionnaire de Mirabeau avait fait retentir la tribune dès le commencement de l'Assemblée; mais c'est dans ce sens, et dans ce sens seulement, qu'on peut lui reprocher d'avoir contribué à enflammer les esprits, en France, et plus particulièrement dans la ville de Paris.

« Ce jour-là donc, le 5 octobre, après nos longues conversations sur les circonstances du moment, je conduisis Mirabeau, vers six heures du soir, à l'Assemblée, et c'est là que nous eûmes pour la première fois connaissance de l'approche de la populace de Paris. J'allai de là chez M. et Mme du Châtelet, que je voyais intimement. M. du Châtelet était colonel des gardes françaises, et avait, en cette qualité, son logement à Versailles, à côté de la cour des Princes. Mme du Châtelet vint à ma rencontre quand j'entrai chez elle; elle me dit, d'un air très-alarmé, que son mari courait les plus grands dangers; qu'on venait de l'informer qu'à Paris, dans les groupes qui s'étaient mis en mouvement, on avait parlé de venir chercher M. du Châtelet à Versailles pour le mettre à la lanterne; qu'elle savait par M. l'abbé de Damas que ma maison, située dans un quartier écarté, avait une issue par le jardin, et que je lui rendrais le plus important service, si je voulais bien cacher chez moi M. du Châtelet. J'y consentis, et nous nous rendîmes à ma maison, au jour tombant. M. et Mme du Châtelet et l'abbé de Damas y restèrent toute la soirée, pendant laquelle nous allâmes, l'abbé et moi, reconnaître ce qui se passait aux environs du château. A onze heures, l'abbé revint annoncer que la tranquillité lui paraissait à peu près rétablie partout. M. et Mme du Châtelet se décidèrent à retourner chez eux,

où nous les accompagnâmes. Après les avoir laissés à leur porte, l'abbé de Damas et moi eûmes la curiosité de monter dans les appartements du château ; il était alors environ minuit : il y régnait un morne silence, et nous ne rencontrâmes personne du service. En entrant dans la pièce qui précède celle connue sous le nom de *l'OEil-de-Bœuf*, nous aperçûmes M. de La Fayette, causant à voix basse avec le marquis d'Aguesseau, major des gardes du corps. M. Jauge, banquier de Paris, et aide de camp de La Fayette, se trouvait en tiers : nous nous arrêtâmes près d'eux, sans interrompre leur conversation. Nous étions là depuis un quart d'heure, lorsqu'un garde du corps arriva tout effaré, et parla à l'oreille à M. d'Aguesseau. Celui-ci, s'adressant aussitôt à M. de La Fayette, lui dit tout haut : « Monsieur le marquis, ce « que j'ai eu l'honneur de vous prédire tout à l'heure se réalise : « le peuple marche sur l'hôtel des gardes du corps, et menace « de l'attaquer. Il est urgent que vous vous y rendiez pour rétablir l'ordre. »

« M. de La Fayette ne se pressa pas de suivre cet avis ; il assura qu'il avait donné des ordres suffisants pour le maintien de la tranquillité, et ajouta qu'il était accablé de fatigue, et avait besoin d'aller prendre du repos. Le marquis d'Aguesseau insista en disant qu'il était de son devoir d'aller mettre l'hôtel des gardes du corps à l'abri des dangers dont il était menacé. Alors M. de La Fayette céda, prit l'abbé de Damas et moi, chacun sous un bras, et nous descendîmes ainsi l'escalier qui conduit à la cour des Princes. J'y aperçus ma voiture ; mes gens avaient, une fois pour toutes, ordre de m'y attendre chaque soir à minuit. Ils s'y étaient donc rendus, comme de coutume, sans se laisser arrêter par les circonstances : mon cocher, qui était Allemand, ne comprenait rien aux événements et ne s'en embarrassait nullement. Ma voiture était la seule dans la cour ; j'allais laisser M. de La Fayette et rentrer chez moi, lorsqu'il me demanda de le conduire dans ma voiture jusqu'à l'hôtel des gardes du corps. L'abbé de Damas nous quitta, et je partis avec M. de La Fayette et M. Jauge.

« A peine fûmes-nous sortis de la cour des Princes et entrés dans la cour des Ministres, un peu plus bas que le logement du

ministre de la guerre, que ma voiture fut arrêtée par un groupe de gens du peuple, ivres, armés de piques, et poussant de grands cris. M. de La Fayette mit la tête à la portière, se fit connaître et leur dit : « *Mes enfants, que voulez-vous?* » — « *Nous vou-* « *lons les têtes des gardes du corps.* » — « *Mais, pourquoi?* » — « *Ils ont insulté la cocarde nationale; ils ont marché dessus; il* « *faut les en punir.* » — « *Je vous le dis encore : restez tranquilles;* « *fiez-vous à moi; tout va bien.* »

« Il leur fit donner trois écus par M. Jauge. Alors ils cessèrent de crier, et nous laissèrent passer. En sortant de la grande cour, nous vîmes plusieurs groupes et des chevaux qui avaient été tués dans la journée. Lorsque nous approchâmes de l'avenue de Sceaux, nous rencontrâmes une telle foule qu'il n'était plus possible d'avancer. Je dis à M. de La Fayette qu'il devait descendre, et que, pour moi, je n'avais rien à faire dans cette bagarre. Il me demanda de faire retourner la voiture et de le mener au lieu du rendez-vous qu'il avait indiqué à son état-major. Je le conduisis jusqu'à cent pas de la grande grille, où il descendit de voiture, et, sans m'arrêter davantage, je rentrai chez moi.

« M. de La Fayette a donc bien été informé de tout ce jour-là. A-t-il fait ensuite ce qu'il devait[1]?

« Descendu de ma voiture, à cent pas de la grille de la cour des Ministres, au lieu d'aller donner des ordres à son état-major, et de prendre les mesures que les circonstances lui indiquaient suffisamment, M. de La Fayette alla tout droit chez M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, logé dans cette cour des Ministres[2]. Je tiens de ce dernier même ce que je vais rapporter maintenant. Voyant entrer M. de La Fayette, il le questionna sur l'état de la ville et du château. La réponse du marquis fut que tout était prévu, que l'ordre ne serait point troublé, et qu'accablé de fatigue, et ne pouvant plus se tenir sur ses jambes, il allait prendre quelques heures de repos. En effet, après un quart d'heure de conversation, M. de Montmorin le fit descendre,

[1] Comme nous l'avons déjà fait précédemment, nous donnons ici, en note, les *deux* récits que M. de La Fayette a laissés dans ses Mémoires, des incidents de ces journées. Voir la note 10. (*Note de l'éditeur.*)

[2] Voir, sur M. de Montmorin, la note 11.

par un des escaliers de son hôtel, du côté de la ville, ce qui abrégeait beaucoup le chemin que M. de La Fayette avait à faire pour se rendre à l'hôtel de Noailles, où il avait son logement.

« Je n'ajouterai à ce récit ni commentaire ni réflexion; je n'écris point ici l'histoire des journées des 5 et 6 octobre, je rapporte ce que j'ai vu et entendu. Je me bornerai à rappeler ici que Rivarol, dans un de ses écrits sur la révolution française, en parlant de ces fatales journées, appelle M. de La Fayette le *général Morphée*[1].

« Le lendemain du jour où le roi fut conduit ou plutôt traîné aux Tuileries, Mirabeau vint de très-bonne heure chez moi. « Si « vous avez quelque moyen, » me dit-il en entrant, « de vous « faire entendre du roi et de la reine, persuadez-leur que la « France et eux sont perdus, si la famille royale ne sort pas de « Paris. Je m'occupe d'un plan pour les en faire sortir : seriez-« vous en position d'aller leur donner l'assurance qu'ils peuvent « compter sur moi ? »

« Occupez-vous de votre plan, lui dis-je ; quand il sera rédigé, « je saurai bien le leur faire parvenir. »

« Quelques jours après, il me remit l'écrit qu'on trouvera parmi les pièces, et qui porte la date du 15 octobre 1789.

« Comme on le verra, ce Mémoire est un éloquent morceau, admirable par la clarté, la raison, la force, dans lequel Mirabeau peint en traits de feu les périls du trône ; — la nécessité de prendre des mesures énergiques ; — de tirer le roi de la servitude réelle où il est à Paris, des dangers personnels imminents qu'il peut courir ; servitude et dangers dont abusent ceux-là mêmes de son parti qui lui refusent obéissance, sous prétexte qu'il n'est pas libre ; — l'imprudence irréparable qu'il y aurait à sortir de France, à se séparer de la révolution, à divorcer avec son pen-

[1] Nous préférons à cette plaisanterie de Rivarol le passage suivant de ses Mémoires, sur les journées d'octobre 1789 :

« On vit la reine Marie-Antoinette, pendant cette soirée du 5 octobre 1789, recevoir un monde considérable dans son grand cabinet, parler avec force et dignité à tout ce qui l'approchait, et communiquer son assurance à ceux qui ne pouvaient lui cacher leurs alarmes : « *Je sais*, disait-elle, *qu'on vient de Paris pour demander ma tête; mais j'ai appris de ma mère à ne pas craindre la mort, et je l'attendrai avec fermeté.* » — *Mémoires de Rivarol*, page 302. (*Note de l'éditeur.*)

ple ; à recourir aux armes, avec quoi? avec une noblesse qui, isolée, n'est rien ; avec des étrangers? moyen odieux et impuissant, qui enlèverait toute créance à ses intentions paternelles et généreuses. — Mirabeau conseille de se retirer en Normandie, province fidèle et affectionnée, contiguë à la Bretagne et à l'Anjou, sur lesquelles on peut compter, et toutes les deux éloignées des frontières; là, appeler à soi la nation par des proclamations rassurantes ; lui rappeler que le roi s'est toujours, spontanément et dès les premiers temps de son règne, montré l'ennemi du despotisme, des abus, du gaspillage; qu'il s'est efforcé, par tous les moyens possibles, d'améliorer le sort de ses peuples; que, le premier roi de sa dynastie, il est allé au-devant de la nation, en lui promettant, en s'efforçant de lui procurer la restitution, l'accroissement et l'organisation de ses droits politiques; — proclamer le respect de la dette publique ; — renouveler les bases constitutionnelles et la sanction de plusieurs décrets ;—dire pourquoi l'on ajourne la sanction des autres ; — maintenir l'abolition des parlements; — appeler à soi l'Assemblée nationale qui viendra, sinon convoquer une autre législature, dans le cas où l'Assemblée serait empêchée de se réunir au roi (car il ne peut présumer qu'elle s'y refuse volontairement); dans le cas encore où, retenue loin de lui, sans l'aveu d'elle-même et du roi, elle délibérerait, ce qui ne pourrait être que par contrainte, et par conséquent sans effet légal ni validité quelconque ;—protester en même temps que le roi ne veut plus de luxe royal, qu'il se contentera d'un million comme roi et comme père de famille ;—que tous les trésors de l'État doivent être portés sur les améliorations publiques; — que néanmoins il ne changera rien aux traitements qui sont des droits acquis.—Mirabeau recommande enfin et surtout d'agir avec mesure, avec prudence, selon les événements, mais de se hâter, car le péril presse.

« On ne pouvait mieux, ce me semble, exposer les difficultés de la situation et les moyens d'y pourvoir. Je me suis arrêté longtemps sur l'analyse de ce Mémoire du 15 octobre 1789, ce que je me garderai bien de faire pour toutes les autres Notes et Mémoires qu'on trouvera parmi les pièces, et qui exposeront les idées de Mirabeau sur la marche successive des événements ; mais

j'ai voulu bien constater, une fois pour toutes, quelles étaient ses vues dès cette époque, et comment il savait concilier ses principes constitutionnels avec le salut du pouvoir royal.

« Avant que Mirabeau me remît cette pièce, j'avais eu avec lui une conversation très-vive. On sait qu'à l'occasion du repas donné dans l'Orangerie de Versailles, par les gardes du corps, aux officiers du régiment de Flandre, Mirabeau avait attaqué, à la tribune et avec une audace infinie, la reine, qui avait paru un moment dans la galerie de l'Orangerie. Je lui reprochai avec sévérité ces attaques odieuses, en lui montrant qu'il devait être honteux de s'être permis de telles insinuations contre une femme sans défense et lorsqu'il n'y avait aucun danger pour lui, car, cette fois, il ne pouvait me faire croire qu'il avait agi dans l'intérêt de sa propre sûreté. Je ne mis aucun ménagement dans mes expressions, et ne lui cachai pas que sa conduite dans cette circonstance m'avait dégoûté de mes rapports avec lui. Il chercha d'abord à se justifier en rejetant sa faute sur les entraînements de la tribune et les provocations du côté droit de l'Assemblée; mais il ne tarda pas à avouer ses torts, et me dit qu'il invoquait encore une fois mon amitié pour lui pardonner : il ajouta qu'il n'y avait rien au monde qu'il ne fît pour me prouver qu'il avait besoin de mon estime. — C'est dans ces dispositions qu'il s'était occupé de l'écrit dont je viens de parler.

« Convaincu que, dans les circonstances du moment, le parti que Mirabeau proposait dans ce Mémoire était le seul qui restât à prendre pour prévenir l'asservissement complet du pouvoir royal, et même celui de l'Assemblée, je réfléchis sur les moyens de faire parvenir cet écrit au roi d'une manière qui assurât le succès de la démarche, et je m'arrêtai à celui-ci :

« Je ne voulais pas courir le risque d'aller aux Tuileries parler à la reine qui, dans ce moment-là, était tout particulièrement et avec raison exaspérée contre Mirabeau, par suite du langage qu'il avait tenu contre elle à la tribune. Ceux qui entouraient la reine lui avaient aussi persuadé que Mirabeau était l'auteur du mouvement du 5 octobre, et qu'elle devait par conséquent le considérer comme un de ses assassins. — Sans avoir jamais eu de relations très-intimes avec *Monsieur,* comte de Provence, je sa-

vais qu'il était un homme sage, instruit, réfléchi, et je crus qu'on pouvait avoir confiance en lui pour une affaire de ce genre. Je m'adressai à M. de La Châtre, premier gentilhomme de sa chambre, pour faire demander au prince une entrevue aussi secrète que possible, car *Monsieur* n'était pas moins surveillé au Luxembourg que le roi aux Tuileries. Il me l'accorda, et M. de La Châtre m'introduisit chez le prince entre minuit et une heure.

« Je commençai par exposer à *Monsieur* que j'avais toujours pensé que le comte de Mirabeau était un homme très-dangereux à avoir contre soi dans une crise comme celle où nous étions, et que le gouvernement aurait dû, dès le principe, chercher à se rapprocher de lui. Je lui rapportai succinctement tout ce que j'ai écrit ci-dessus sur la nature de mes relations avec Mirabeau, et j'ajoutai que, l'ayant connu avant la révolution, je l'avais suivi de près depuis l'ouverture des états généraux, dans le but de le rendre utile aux intérêts du roi; qu'il était faux qu'il eût jamais appartenu au parti d'Orléans ou qu'il eût trempé dans le complot des 5 et 6 octobre; que, loin d'approuver la violence qui avait conduit le roi à Paris, il regardait au contraire le roi et la France comme perdus sans ressource, si l'on ne parvenait pas à faire sortir Sa Majesté de cette dangereuse ville, et que, pour preuve de ce que j'avançais, j'étais porteur d'un Mémoire rédigé par Mirabeau lui-même, entièrement écrit de sa main, et dans lequel il présentait les moyens qui, dans son opinion, devaient être employés pour sauver le roi et la monarchie.

« *Monsieur* m'avait attentivement écouté: il approuva ma conduite, prit ensuite l'écrit que j'avais en main, et le lut devant moi, en me faisant parfois des observations, soit sur des passages qui manquaient de clarté, soit sur les mesures proposées, et qui lui paraissaient être d'une exécution difficile. Il n'hésita cependant pas à me dire qu'il approuvait en général le plan proposé, mais qu'il était d'avance convaincu que le roi ne consentirait pas à l'adopter.

« J'engageai alors *Monsieur* à en parler à la reine, qui, une fois persuadée, obtiendrait peut-être l'assentiment du roi. « Vous « vous trompez, me dit-il, en croyant qu'il soit au pouvoir de la « reine de déterminer le roi dans une question aussi grave. » —

Je répliquai qu'il fallait donc reconnaître que tout était perdu, si l'on ne pouvait compter ni sur la résolution du roi, ni sur l'influence de la reine. — « Pour vous montrer, reprit *Monsieur*, « quelles sont parfois les dispositions du roi, quand la reine pa- « raît intervenir dans une affaire, je puis vous conter ce qui est « arrivé un jour, lorsque l'archevêque de Toulouse (M. de Brienne) « était encore premier ministre. Celui-ci voulait écarter du mi- « nistère le baron de Breteuil, qui le gênait : il en parla plusieurs « fois au roi et toujours sans succès. Plus l'archevêque voyait le « roi résister, plus il croyait important pour lui d'éloigner M. de « Breteuil; il revint donc constamment à la charge. Enfin le roi, « de guerre lasse, lui dit : « Vous le voulez; eh bien! soit, j'y « consens; vous n'avez qu'à lui faire demander sa démission. » « — Puis, quelques moments après, il ajouta avec une sorte de « contentement : « Aussi bien, c'est un homme tout à la reine. » « — La faiblesse et l'indécision du roi, poursuivit *Monsieur*, « sont au delà de tout ce qu'on peut dire. Pour vous faire une « idée de son caractère, imaginez des boules d'ivoire huilées, que « vous vous efforceriez vainement de retenir ensemble. »

« Après plus de deux heures de conversation avec *Monsieur*, dont je n'eus personnellement qu'à me louer, je me retirai, la tristesse dans l'âme. Je venais d'acquérir la certitude qu'il serait impossible de faire adopter par le roi les mesures énergiques qui seules pouvaient le sauver, et que la résolution et la fermeté manquaient là où il eût été si essentiel de les rencontrer.

« Ayant ainsi perdu l'espoir de faire adopter par le roi le parti de quitter Paris, on ne pouvait plus se dissimuler que la monarchie était au bord de l'abîme. Mirabeau me répétait incessamment que, si le roi et la reine restaient dans Paris, nous verrions des scènes affreuses; que la populace allait devenir l'instrument des factieux; que l'on ne pouvait plus calculer jusqu'où iraient les fureurs populaires; qu'enfin la guerre civile était le seul moyen pour arriver à rétablir l'autorité légitime du roi. — Cette guerre l'effrayait moins que les horreurs qu'il prévoyait. « Car la guerre, disait-il, retrempe les âmes et leur rend l'é- « nergie que les calculs de l'immoralité leur ont fait perdre. »

— Je lui opposais l'impossibilité pour le roi de faire la guerre sans argent. — « La guerre civile, répliquait-il, se fait toujours « sans argent, et d'ailleurs, dans les circonstances actuelles, elle « ne serait pas de longue durée. Tous les Français veulent des « places ou de l'argent; on leur ferait des promesses, et vous « verriez bientôt le parti du roi prédominant partout. »

« On sait qu'à la suite d'une conversation très-vive que M. de La Fayette eut avec M. le duc d'Orléans, après les événements des 5 et 6 octobre, ce prince fut obligé de passer en Angleterre, chargé, disait-on, d'une mission particulière du roi, mission qui n'eut jamais de réalité. Ce voyage contrariait beaucoup M. le duc d'Orléans, qui prévoyait bien que le public finirait par être informé du véritable motif de son départ. En effet, il était très-humiliant pour le prince, en cédant à l'impérieuse volonté de M. de La Fayette, de paraître reconnaître qu'il avait pris une certaine part aux provocations qui avaient amené les journées des 5 et 6 octobre. Il hésita donc pendant quelque temps, et le duc de Lauzun fut chargé de consulter Mirabeau sur le parti que le prince devait prendre. Mirabeau était alors malade à l'hôtel de Malte, qu'il habitait à Paris; j'étais chez lui lorsque le duc de Lauzun vint le trouver et lui raconter ce qui s'était passé entre le duc d'Orléans et MM. de La Fayette et de Montmorin. La Fayette avait eu recours à ce dernier, pour se débarrasser du prince, sur le compte duquel il voulait mettre les crimes du 6 octobre, qu'il n'avait su ni prévoir ni empêcher.

« Mirabeau, je l'ai déjà dit, faisait peu de cas de M. le duc d'Orléans; mais il aurait préféré cependant qu'il restât en France, parce que son éloignement, exigé, pour ainsi dire, par La Fayette, donnait à celui-ci une force et une importance qui pouvaient être dangereuses à la monarchie, qu'on supposait déjà alors qu'il voulait renverser. Dès les premiers temps de la réunion des états généraux, Mirabeau avait pénétré que les idées de M. de La Fayette, si elles triomphaient, devaient conduire infailliblement à la république; il ne voulait donc pas qu'un tel homme, tout puissant alors, fût sans contre-poids, et il pensait que sa prépondérance serait singulièrement affermie par le départ de M. le duc d'Orléans. Aussi après avoir écouté atten-

tivement M. de Lauzun, il lui dit que son opinion était que M. le duc d'Orléans ne devait point se soumettre à La Fayette, qui prenait des airs de maire du palais, et il ajouta que, si, le surlendemain, le duc d'Orléans voulait venir à l'Assemblée, lui Mirabeau attaquerait La Fayette, et y parlerait de manière à déjouer toutes ses prétentions. Le duc de Lauzun promit que M. le duc d'Orléans ne manquerait pas de se trouver à l'Assemblée, qui alors tenait encore ses séances à Versailles. Mirabeau s'y rendit de bonne heure le jour indiqué; mais à peine y était-il arrivé, qu'il reçut de M. de Lauzun un billet qui lui annonçait le départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre. C'est alors que Mirabeau, indigné, tint le propos dont on a tant parlé. « *On prétend* « *que je suis de son parti; je ne voudrais pas de lui pour mon* « *valet.* »

« Quelque peu de cas que Mirabeau fît personnellement de M. de La Fayette, il ne s'était pas dissimulé cependant que la position que celui-ci s'était faite, la grande popularité dont il avait su s'entourer, ne missent dans l'obligation de compter avec lui. Il chercha plusieurs fois à se rapprocher de lui et à concerter avec lui les moyens de tirer le pays de l'anarchie dans laquelle il s'avançait chaque jour davantage. Indépendamment des nombreux billets que Mirabeau m'écrivit pour me rendre compte de ses négociations avec La Fayette, et notamment de celle du mois d'octobre 1789 [1], on verra, parmi les papiers de Mirabeau, des preuves de ce que j'avance sur ce point. Ce sont deux lettres dont les minutes, comme tous les billets, sont de la main même de Mirabeau, et qui constatent les tentatives de rapprochement dont je viens de parler. La première est de la fin du mois de juillet ou du commencement du mois d'août 1789, lorsqu'on était fort agité par la rareté des subsistances; la seconde, qui est du 1[er] décembre 1789, fut écrite après l'adoption du fatal décret rendu par l'assemblée le 7 novembre précédent, et qui interdisait l'entrée du ministère à tous les membres de l'Assemblée.

[1] Voir, pour les détails de cette négociation du mois d'octobre 1789, le passage de l'*Histoire de l'assemblée constituante,* par M. Alexandre de Lameth, qui y prit une part très-active. — (Note 12.) Il ne faut pas perdre de vue que M. Alex. de Lameth était un des ennemis politiques les plus ardents de Mirabeau.

M. de La Fayette avait chargé M. de Sémonville de voir Mirabeau et de sonder de nouveau ses dispositions. C'est à cette démarche que répond la lettre en question. On voit par cette dernière lettre que Mirabeau repoussait toute participation aux intrigues du parti d'Orléans. C'est aux rapports qu'il avait eus avec *Monsieur,* comte de Provence, par mon entremise, et dont La Fayette avait eu connaissance, qu'il fait allusion, lorsqu'il parle dans cette lettre de causeries d'amitié. La dernière partie de la lettre est relative à l'abominable accusation portée contre lui d'avoir pris part aux crimes des 5 et 6 octobre, accusation soutenue par M. Necker et même par M. de La Fayette.

« Les billets échangés entre Mirabeau et moi au mois d'octobre 1789 établissent bien quelle était alors sa situation. Des embarras pécuniaires entravaient sa marche ; les avances que je lui faisais le soulageaient, mais ne guérissaient pas le mal. Il fallait à Mirabeau un grand secours : pour l'obtenir et surtout pour arriver à une position qui le mît à même de développer tous ses talents, il chercha d'abord à entrer dans le ministère. La Fayette fut confident de ses projets ; une fois même il proposa à Mirabeau de lui remettre une somme de 50,000 francs, prise sans doute sur la liste civile du roi, dont La Fayette disposait alors; mais cette somme ne fut jamais remise. Il lui proposa aussi une ambassade, qui ne devait être qu'un acheminement vers un ministère. Mirabeau refusa toutes ces offres ; les circonstances lui paraissaient assez graves pour qu'il espérât se rendre bientôt le seul homme capable de soutenir l'édifice social prêt à crouler. Les subsistances manquaient alors ; le désordre était à son comble dans toute l'administration ; Mirabeau se préparait à attaquer le ministère ; M. Necker devrait se retirer ; la commotion serait sans doute très-forte ; mais c'est ce que Mirabeau désirait, car lui seul serait alors capable d'affronter la tempête. Malheureusement tous ses projets furent déconcertés par le décret du 7 novembre 1789, qui interdit aux membres de l'Assemblée l'entrée dans le ministère. Ce décret marque une époque importante dans la carrière politique de Mirabeau. Son ambition se trouva déçue ; son espoir de se placer à la tête de l'administration pour sauver la monarchie s'évanouit ; son mépris pour l'Assemblée augmenta, et il

resta pendant quelque temps dans le découragement et une indifférence complète. — La lettre de la sœur de Mirabeau à la femme de celui-ci, et dont la minute m'est restée, écrite par lui-même, contient l'expression simple et vraie de ses sentiments et de ses vues politiques à cette époque. On la trouvera parmi les pièces à la date du mois de décembre 1789.

« Malgré la réponse désespérante de *Monsieur,* dont j'ai parlé plus haut, j'appris que ma conférence avec lui n'avait pas cependant été tout à fait inutile; car, averti des bonnes intentions de Mirabeau, le prince le fit consulter sur divers sujets par le duc de Lévis, capitaine de ses gardes [1]. Le duc de Lévis avait de l'esprit, de l'impartialité et un tact assez sûr pour bien juger les hommes. Il a toujours montré des opinions sages et modérées à l'Assemblée constituante. Ses conversations avec le comte de Mirabeau eurent ordinairement lieu en ma présence; quand je n'y assistais pas, ce dernier avait soin de m'en rendre compte dans le plus grand détail. Plus tard, pendant mon séjour en Belgique, Mirabeau eut la pensée de faire entrer *Monsieur* au ministère; puis il l'aida de ses conseils dans l'affaire de Favras. On trouvera les traces de ces différentes questions dans les lettres que Mirabeau m'écrivit à Bruxelles.

« Mais reprenons le récit des événements.

« Nous étions en décembre 1789. Toutes les tentatives du comte de Mirabeau pour servir la chose publique avaient échoué. Il gémissait sur sa position personnelle dans un moment où, avec un juste sentiment de ses forces, il se trouvait hors d'état de les employer utilement. Les ministres du roi, M. Necker à leur tête, au lieu de composer avec lui, ne cherchaient qu'à le rendre odieux. Pour y parvenir, ils l'accusaient surtout d'avoir été l'auteur et l'un des acteurs des journées des 5 et 6 octobre. L'idée de se trouver sous le poids d'une telle accusation l'accablait, et à cette occasion il répétait ces paroles : « *Ah! que l'immoralité de ma jeunesse fait maintenant de tort à la chose publique!!!* » — Bien des fois, depuis cette époque, il m'a

[1] Voir, à *la note* 13, l'opinion du duc de Lévis sur Mirabeau, extraite de *ses Souvenirs.*

répété en d'autres termes la substance de ces paroles, et toujours avec l'accent du désespoir.

« Le découragement me gagna au point que je résolus de quitter l'Assemblée et de me retirer dans les Pays-Bas. Le comte de Mirabeau s'efforça de m'en dissuader au nom de l'amitié, et par intérêt pour la famille royale, à laquelle il pensait que je pourrais être utile. « Si la guerre civile vient à notre secours, « me disait-il, nous pourrons servir la cause royale; vous mili- « tairement, et moi politiquement. » — Ses observations me détournèrent pendant quelques jours de ma résolution, mais j'y revins bientôt, parce que j'éprouvais un besoin invincible de m'éloigner de scènes qui tour à tour me navraient et m'inspiraient le plus profond dégoût. D'ailleurs, il me semblait qu'à une certaine distance, j'aurais l'esprit plus libre pour juger les événements dont je venais d'être témoin. Je partis donc, le 15 décembre 1789, d'abord pour ma terre de Raismes, située entre Tournay et Valenciennes, et j'y restai pendant quelques jours.

« Je me rendis ensuite dans les Pays-Bas, où venait de s'opérer contre la souveraineté de l'Autriche une révolution bien différente, dans ses principes et dans ses vues, de celle qui avait éclaté en France.

« Joseph II, empereur d'Allemagne, souverain des Pays-Bas et successeur de Marie-Thérèse, n'avait point suivi dans son gouvernement le système sage et tolérant de son illustre mère. Marie-Thérèse avait pensé que les institutions et les usages d'un peuple, quand ils n'offrent rien de contraire à la morale, doivent être ménagés et respectés, et c'est d'après cette idée qu'elle avait gouverné les Pays-Bas comme les autres parties de la monarchie autrichienne. Son fils, au contraire, voulut s'ériger en réformateur et changer violemment par ses innovations les institutions de ses peuples. Né avec un esprit agréable dans la société, il manquait de caractère, au moins de celui qui devrait être l'apanage d'un grand souverain. Il ressemblait à beaucoup de gens de l'époque où il vécut, qui voulaient, à leur manière, donner aux nations ce qu'ils ont appelé *la liberté*. Joseph II n'avait pas même de suite dans ses conceptions; il abandonnait le lendemain ce qu'il avait

entrepris la veille, et, par cette conduite, il s'était fait des ennemis non-seulement de ceux auxquels ses réformes déplaisaient, mais même de ceux qui les avaient d'abord approuvées. Depuis huit ans que ce monarque avait succédé à Marie-Thérèse, il avait voulu abolir tous les priviléges, changer et réformer tous les principes et les usages qui jusque-là avaient prévalu dans toutes les parties du gouvernement et de l'administration. Les Pays-Bas, si constamment dévoués à sa mère, avaient été justement irrités par sa conduite, et s'étaient ouvertement révoltés contre son autorité.

« Les événements qui se passaient alors en Belgique ne devaient pas moins m'intéresser que ceux qui se passaient en France. Le rang que ma famille avait en Belgique, la fortune que nous y possédions, se trouvaient compromis par le fait des troubles qui y avaient éclaté : il y avait donc là pour moi plus qu'un sujet de curiosité; aussi je portai ma plus sérieuse attention de ce côté.

« Pendant la dernière moitié du mois de décembre 1789 et les mois de janvier, février et mars 1790, je fis de fréquents voyages de ma terre de Raismes à Bruxelles pour observer les événements. Je ne m'étendrai point ici sur la question de la révolution dans les Pays-Bas, à laquelle malheureusement j'ai pris trop de part; car, sous quelque rapport que je l'aie considérée depuis, elle ne convenait point à mes sentiments et n'était pas d'accord avec mes principes. Je fus entraîné par l'irritation que me causèrent les injustes persécutions exercées par le gouvernement autrichien contre ma sœur chérie, Mme la duchesse d'Ursel [1]. J'eus tort, je l'avoue; car, quelque blâmables que pussent être la conduite de l'empereur Joseph envers ses sujets et celle de ses agents envers ma sœur, cela ne justifie nullement les démarches inconsidérées que je fis alors. La fidélité pour la maison d'Autriche était au rang de mes premiers devoirs, et je n'aurais jamais dû oublier les bienfaits dont Marie-Thérèse avait comblé ma famille, ni les témoignages particuliers de bonté qu'elle avait

[1] Marie-Flore-Françoise-Augustine-Caroline d'Arenberg, née le 25 juin 1752, épousa, le 15 avril 1771, M. le duc d'Ursel. Elle est morte à Bruxelles le 15 avril 1832.

bien voulu m'accorder. Si donc ma conduite dans cette circonstance peut s'expliquer, je ne la regarde pas moins comme inexcusable.

« Je reviens aux affaires de France, qui font plus particulièrement l'objet de ces notes.

« Pendant mon séjour à la campagne et à Bruxelles, je recevais assez régulièrement des lettres du comte de Mirabeau ; mais comme ces lettres ne m'arrivaient que par la poste, qui n'offrait pas toute sécurité, elles étaient presque toujours écrites dans un sens énigmatique dont lui et moi seuls avions la clef. Elles traitaient principalement de l'insurrection de la Belgique, que naturellement il approuvait. On s'en occupait beaucoup en France, où tous les écrivains révolutionnaires en étaient les apologistes et les prôneurs, quoique, en général, ils ne comprissent pas le sens de cette insurrection. Un jeune avocat, nommé Camille Desmoulins, célèbre depuis, publiait un journal intitulé *la Révolution du Brabant,* spécialement destiné à rendre cette révolution populaire en France. Ce Desmoulins, devenu plus tard un des hommes les plus dangereux de la révolution française, était, en 1789, très-dévoué à Mirabeau, qui croyait sa sûreté personnelle attachée au succès de toutes les révolutions.

« On trouvera dans les pièces publiées les extraits des lettres de Mirabeau qui ont rapport aux affaires de France ; il serait superflu de reproduire ce qui a rapport à l'insurrection des Pays-Bas. Je dois dire que ces lettres me déplaisaient beaucoup. J'y voyais Mirabeau rentrer de plus en plus dans les idées révolutionnaires, approuvant parfois les hommes et les choses que je l'avais entendu blâmer le plus sévèrement dans nos conversations, et chercher à jeter le mépris sur ce que je l'avais vu louer et défendre. Je ne lui cachais pas l'impression que me faisaient ses lettres, et il essayait faiblement de se défendre. Il est probable que nos rapports se seraient bientôt rompus sans l'incident que je vais raconter, et qui, en nous rapprochant de nouveau, resserra les liens de notre amitié jusqu'à sa mort.

« Vers le milieu du mois de mars 1790, je reçus à Bruxelles, où je me trouvais alors, une invitation du comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche, de me rendre immédiatement à Paris, où

il avait à m'entretenir d'affaires de la plus haute importance. Je ne répondis pas à M. de Mercy, mais j'arrivai à Paris le 16 mars.

« Le lendemain de mon arrivée, je me rendis dès le matin chez le comte de Mirabeau, et nous passâmes la journée en tête-à-tête. Je le trouvai plus mécontent de tout, plus découragé encore que je ne l'avais laissé. Il me dit qu'il ne s'occupait plus qu'avec répugnance des affaires publiques, et qu'il ne paraissait que rarement à la tribune. Et, qu'on le remarque bien, ce découragement tenait au spectacle des événements publics, de l'irritation toujours croissante des esprits, du progrès visible d'une anarchie délirante et furieuse, de l'affaiblissement de tous les ressorts moraux et matériels de l'autorité, des vacillations perpétuelles du roi, de l'inhabileté de son ministère. — Mirabeau qui, de son œil d'aigle, voyait cet ensemble, le présent et l'avenir, se croyait capable, seul capable de pourvoir aux nécessités de l'époque, mais il était repoussé, méconnu. Il sentait que chaque jour l'œuvre de restauration deviendrait plus difficile, même pour lui, en supposant qu'il y fût appelé, et que des retards finiraient par rendre le mal absolument incurable. Telles étaient les causes du profond découragement dans lequel il était tombé, sans aucun retour sur lui-même, sur les calculs, les projets, les espérances de son ambition, sur les angoisses de sa position domestique, qui était, qui restait pénible et misérable, alors que, s'il avait été moins dominé par ses principes, il lui suffisait de laisser arriver à lui l'or que les factions prodiguaient à flots. — Je vis bien cependant qu'il n'avait pas renoncé à ses premiers projets de négocier personnellement avec le roi, car le langage qu'il me tenait formait un contraste bien marqué avec ses discours à la tribune et les écrits qu'il publiait ou faisait publier. Le journal *le Courrier de Provence*, quoiqu'il n'en fût plus le principal rédacteur, ne continuait pas moins, à cette époque, à exprimer encore ses idées; tous les articles passaient sous ses yeux; ses discours y étaient textuellement rapportés, et ils n'étaient pas ceux d'un homme qui désespérait de la chose publique. Voilà ce que je ne pouvais m'empêcher de remarquer. Je fus cependant beaucoup plus persuadé de sa sincérité dans nos conversations particulières, que de la vérité de ses assertions à la

tribune ou dans *le Courrier de Provence*. Je n'ignorais pas quel était le motif de celles-ci : il voulait arriver au pouvoir, à la direction des affaires, mais il ne pouvait suivre la route commune ; c'était, au contraire, en prenant celle qui était diamétralement opposée qu'il espérait toucher le but.

« Le surlendemain de mon arrivée à Paris, j'allai chez le comte de Mercy ; je ne le trouvai point ; mais, informé de ma visite, il me fit prier de l'attendre chez moi le jour après, à onze heures du matin, et il s'y rendit exactement. Je pensais qu'il allait me parler des affaires des Pays-Bas ; mais il ne m'en dit pas un mot, et la conversation commença ainsi :

« Vous avez, me dit-il, des relations intimes avec le comte de « Mirabeau? » — « Oui, monsieur le comte. » — « Le roi et la « reine, qui ont eu connaissance de ces relations, ont pensé qu'en « les entretenant, vous aviez eu l'intention de leur être utile. » — « Ils ne se sont pas trompés ; d'ailleurs, la reine en a été « avertie à plusieurs reprises. » — « Leurs Majestés m'ont chargé « de vous demander votre opinion sur les dispositions actuelles « que vous supposez à M. de Mirabeau. » — « Le comte de Mi- « rabeau avait cru, au commencement des états généraux, que « les ministres du roi agiraient comme le font les ministres en « Angleterre ; qu'ils chercheraient à former dans l'Assemblée un « parti pour le gouvernement, et à y rattacher les hommes les « plus propres, par leurs talents, leurs connaissances, leur popu- « larité, à fortifier ce parti. A l'ouverture des états généraux, le « parti populaire était celui que la masse générale de l'opinion « favorisait. Mirabeau s'est jeté dans ce parti et s'y est montré « violent, pour se faire craindre et rechercher par le gouverne- « ment. Ses calculs ont été déçus, et depuis il n'a pas dépendu « de lui de prendre une meilleure position, je veux dire celle qui « convenait à ses opinions et à ses principes politiques. Il m'en a « souvent témoigné ses regrets. Il n'a vu que de l'incapacité « dans le ministère, et il regarde M. Necker comme l'auteur des « malheurs actuels de la France et de ceux qu'elle est destinée « encore à éprouver. Mirabeau a désiré que le roi eût connais- « sance de ses dispositions à le servir : il y a plus de cinq mois « que j'en ai fait part à *Monsieur*, frère du roi, qui n'a pas jugé

« à propos d'en informer Sa Majesté. Alors je me suis retiré de « cette affaire, et j'ai quitté Paris, où je ne serais probablement « pas revenu, sans l'invitation que vous m'avez adressée. »

— « Eh bien, dit M. de Mercy, c'est cette affaire même qu'il « s'agit d'entamer. Le roi et la reine sont décidés à réclamer les « services du comte de Mirabeau, s'il est, lui, disposé à leur être « utile. Ils s'en rapportent à vous sur ce qu'il y a à faire dans « cette circonstance; leur confiance à cet égard est sans réserve; « ils vous laissent maître des conditions, et ne veulent avoir de « rapports avec le comte que par votre entremise. Vous serez « leur seul intermédiaire. On attend de vous le plus grand se- « cret, et vous en comprenez l'importance. Il est essentiel que « M. Necker, dont ils sont très-mécontents, ignore cette négo- « ciation. La reine compte particulièrement sur vous. Nous vous « attendions ici depuis un mois : c'est parce que vous n'arriviez « pas, que je me suis décidé à vous écrire. » — « Monsieur le « comte, répliquai-je, le mal déjà fait est bien grave, et je doute « que Mirabeau lui-même puisse réparer celui qu'on lui a laissé « faire. »

« Je déclarai ensuite au comte de Mercy que je ne consentirais à être l'intermédiaire de la négociation que si lui-même y prenait part, et que ma première condition était qu'il eût avec Mirabeau une conversation qui le mît en état de le juger et de connaître ses principes et ses dispositions.

« M. de Mercy hésita à me répondre sur ce point, et me dit seulement qu'il rendrait compte au roi de notre entretien, et qu'il me ferait connaître ensuite les ordres de Sa Majesté. Je vis bien qu'il craignait de compromettre son caractère d'ambassadeur dans une affaire de ce genre; mais, de mon côté, j'étais fermement résolu à ne m'y engager que conjointement avec lui et sous sa direction. Nous nous séparâmes là-dessus.

« Plus de quinze jours se passèrent sans que j'eusse aucune communication à ce sujet avec M. de Mercy. Ce fut au commencement du mois d'avril qu'il me fit prier par son secrétaire d'ambassade, M. de Blumendorf, de passer chez lui. Je m'y rendis. L'ambassadeur me parla d'abord des scrupules qu'il éprouvait à intervenir dans une affaire si complétement en dehors du poste

qu'il remplissait. Je convins que la question était délicate; mais néanmoins je répétai que rien ne me ferait départir de ma résolution. M. de Mercy finit par céder, et me demanda alors comment il lui serait possible de voir Mirabeau sans que cela fût su, et dans quel endroit leur entrevue pourrait avoir lieu. Je lui proposai ma maison. J'occupais l'hôtel Charost, dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Cet hôtel avait une sortie par le jardin dans les Champs-Élysées. La plupart de mes gens étaient étrangers, et ceux qui étaient Français d'anciens serviteurs, sur la discrétion desquels je pouvais compter.

« Il fut donc convenu que l'entrevue aurait lieu chez moi, où le comte de Mercy se rendrait en voiture par la rue Saint-Honoré, comme à l'ordinaire, tandis que Mirabeau arriverait à pied par les Champs-Élysées, entrerait par la porte du jardin, dont je lui remettrais la clef, et viendrait directement dans ma chambre, sans passer par l'antichambre des domestiques. Les mesures ainsi prises pour que cette entrevue ne fût connue que des trois personnes qui devaient y assister, nous causâmes assez longtemps, le comte de Mercy et moi, sur le malheureux état de la France et sur les dangers toujours plus pressants de la famille royale. Le comte de Mercy, comme tous les gens sages et réfléchis alors, voyait dans la révolution un événement funeste, qui entraînerait après lui de grands désastres; néanmoins son esprit était dégagé des préjugés étroits qui l'auraient empêché de reconnaître certaines conséquences utiles de la révolution, si elle avait été bien dirigée et maintenue dans des bornes convenables; mais ce qui l'inquiétait surtout, c'est que le gouvernement du roi n'eût pu jusque-là trouver les moyens efficaces d'arrêter les tendances dangereuses du mouvement révolutionnaire. Il ne voyait que difficultés et périls dans le système suivi par M. Necker, et ce fut dans ce moment qu'il me raconta la part qu'il avait eue à la rentrée de M. Necker au ministère. C'était pour lui le sujet de vifs regrets, quoique, dans cette circonstance, il n'eût fait que céder à la demande du roi, qui avait réclamé, comme un service, la démarche de M. de Mercy auprès de M. Necker.

« Après ma conversation avec M. de Mercy, je vis Mirabeau, et, sans lui confier encore tout ce qui s'était passé entre le comte

et moi, je lui exprimai le désir que j'avais qu'il fît la connaissance de M. de Mercy, que je lui dépeignais comme un homme modéré, loyal, et avec lequel il pourrait s'expliquer sans réserve et sans arrière-pensée. Je lui fis comprendre que des rapports avec cet ambassadeur seraient certainement un bon moyen pour inspirer de la confiance au roi et à la reine, et pour arriver ainsi au but qu'il s'était proposé, de sauver la monarchie. Mirabeau accepta avec empressement mon offre de rencontrer M. de Mercy chez moi, et la conférence eut lieu ainsi qu'elle avait été arrangée.

« Après les premières phrases de politesse, la conversation s'engagea tout de suite sur les questions importantes qui nous préoccupaient tous les trois. M. de Mercy aborda bientôt les côtés les plus délicats de ces questions, et, après avoir tracé un tableau rapide de la marche de jour en jour plus effrayante de la révolution, et du gouffre dans lequel la France ne tarderait pas à être plongée, s'adressant à Mirabeau, il lui dit avec franchise qu'il ne pouvait pas croire qu'il persistât à compromettre ses talents et son génie en favorisant de pareils désordres.

« Mirabeau, touché de cette franchise, s'exprima de son côté avec une grande ouverture de cœur. Il reconnut les dangers de la situation, et conclut en déclarant que le seul moyen d'y échapper était de faire sortir le roi de Paris, mais non de France. Il conjura M. de Mercy, s'il avait occasion de voir le roi, de s'efforcer de convaincre Sa Majesté que, dans les circonstances actuelles, c'était le seul parti à prendre.

« M. de Mercy ne fit cette fois aucune ouverture directe à Mirabeau de la part du roi, et se contenta de dire qu'il ne manquerait pas de tirer parti de la conversation qu'il venait d'avoir.

« Dans cette première entrevue, Mirabeau et M. de Mercy prirent l'un de l'autre une opinion très-favorable. Mirabeau me dit que M. de Mercy lui avait paru beaucoup au-dessus de ce qu'on le lui avait dépeint, et, en effet, il s'était montré très-habile dans l'exposé qu'il avait fait de la situation. M. de Mercy, de son côté, déplora qu'on eût tant différé de recourir à un homme si éminent, qu'on avait laissé devenir dangereux quand il aurait pu être si utile. Il me dit, en sortant, que le roi et la reine avaient le désir de me parler le plus tôt possible, et que la reine l'avait chargé

de me dire qu'elle me recevrait le lendemain, à une heure, aux Tuileries et dans l'appartement de Mme Thibaut, sa première femme de chambre, afin de moins exciter de soupçons. Je m'y rendis.

« Mme Thibaut était une bonne vieille femme, vêtue aussi simplement que la femme de chambre la plus ordinaire. Quand elle parlait de la reine, elle disait : *Ma maîtresse*. Je passai près d'une heure chez cette bonne femme, qui m'avait averti de ne pas m'impatienter si la reine me faisait un peu attendre, parce qu'elle était occupée. La bonhomie de Mme Thibaut, la naïve simplicité qu'elle mit à me raconter ce qui concernait son service et sa famille, me plurent et me firent voir en elle une honnête personne, sincèrement attachée à la reine. Quelqu'un étant venu l'avertir que la reine était seule, elle me conduisit chez elle.

« La reine commença par me dire que, depuis deux mois, elle avait pris, conjointement avec le roi, la résolution de se rapprocher du comte de Mirabeau, et qu'ils étaient tombés d'accord de s'adresser à moi pour y parvenir. Elle me répéta ce qu'elle m'avait dit quelques mois auparavant; c'est qu'elle n'avait jamais eu le moindre doute que mes liaisons avec le comte de Mirabeau n'eussent pour unique but d'être utile au roi. Elle me demanda ensuite, avec un certain accent de curiosité et d'embarras, si je croyais que Mirabeau n'avait point eu part aux horreurs des journées des 5 et 6 octobre. Je certifiai alors (ce que j'ai déjà rapporté) qu'il avait passé ces deux journées en partie chez moi, et que nous dînions ensemble tête-à-tête lorsqu'on annonça l'arrivée de la populace de Paris à Versailles. J'ajoutai que j'avais beaucoup désiré alors que les ministres du roi eussent pu entendre les opinions exprimées dans ce tête-à-tête, et surtout qu'ils eussent su les adopter.

« Vous me faites plaisir, » me répondit la reine d'un ton plus rassuré, « j'avais grand besoin d'être détrompée sur ce point ; « car, d'après les bruits qui ont couru dans le temps, j'avais conservé pour le comte de Mirabeau, je l'avoue, un sentiment « d'horreur qui n'a pas peu contribué à retarder notre résolution de nous adresser à lui, pour arrêter, s'il est possible, les « funestes conséquences de la révolution. »

« Dans ce moment le roi entra. Sans passer par aucun préam-

bule, et avec sa brusquerie habituelle, il me dit : « La reine « vous aura déjà dit que je voulais employer le comte de Mira- « beau, si vous pensez qu'il soit dans ses intentions et en son « pouvoir de m'être utile. Que croyez-vous à cet égard ? »

« Je répondis franchement au roi que je croyais que c'était s'y prendre bien tard, et je ne pus m'empêcher de lui faire remarquer l'extrême maladresse des ministres, qui, dès l'ouverture des états généraux, auraient dû, comme ils le pouvaient très-aisément, faire entrer dans les intérêts du roi les députés connus par leurs talents, et qui s'étaient faits les chefs du parti révolutionnaire. Je dis au roi que Mirabeau lui-même s'était attendu à des ouvertures de ce genre, mais que les ministres l'avaient dédaigné et repoussé avec une orgueilleuse présomption, qui certes, de leur part, n'était pas trop justifiable [1]. Je représentai encore à Sa Majesté que ce n'était pas seulement de Mirabeau, mais de beaucoup d'autres députés très-dangereux, que ses ministres auraient pu s'assurer l'appui. J'ajoutai que le mal s'enracinait chaque jour davantage, et que plus on différerait de l'attaquer, plus il serait difficile à détruire.

« Ah ! s'écria le roi, il n'y a rien à espérer sur ce point avec « M. Necker. Aussi faut-il que tout ce qui se fera par M. de « Mirabeau reste un profond secret pour mes ministres, et je « compte pour cela sur vous. »

« Je fus atterré par cette réponse. Je ne concevais pas comment le roi pouvait songer à employer, à l'insu de ses ministres, un homme tel que Mirabeau. En effet, les conseils et les actes de celui-ci ne pouvaient pas manquer de se trouver en opposition directe avec ceux des ministres ; et quelle utilité devait-on attendre d'une pareille contradiction ?

« A présent, continua le roi, comment croyez-vous que Mira- « beau puisse me servir utilement ? »

« Je dis au roi que je ne pouvais répondre à cette question qu'après avoir conféré avec Mirabeau.

— « Voyez-le donc, et vous rendrez compte à la reine ou à « moi de ce qui aura été résolu. »

[1] Voir, à la note 14, le récit d'une entrevue de Mirabeau avec M. Necker.

— « Sire, ne préféreriez-vous pas que je disse au comte de « Mirabeau, de la part de Votre Majesté, de mettre par écrit ses « idées à cet égard ? »

— « Oui, encore mieux : vous me ferez remettre par la reine « ce qu'il aura écrit. C'est convenu. »

« Après ces mots, le roi se retira. La reine me dit que je serais le maître de venir chez elle aussi souvent que je le jugerais nécessaire, en ayant soin néanmoins de choisir de préférence les jours où M[me] Thibaut serait de service. — Elle n'avait pas précisément à se plaindre de M[me] Campan, sa seconde femme de chambre; mais celle-ci, plus femme du monde que l'autre, avait des liaisons qui ne plaisaient pas à la reine. Je sortis en repassant par la chambre de M[me] Thibaut.

« Rentré chez moi, les plus pénibles réflexions m'assiégèrent. J'étais effrayé de ce que je venais d'entendre. Mes relations avec Mirabeau ne m'avaient que trop éclairé sur le mal qui était déjà fait et sur celui qu'il fallait encore redouter. Et quelle digue pour arrêter une révolution qui renversait tout, qui entraînait tout un peuple dans sa marche, que cette conduite occulte que le roi se proposait de tenir à l'insu de ses ministres! Que seraient alors ces ministres? de perpétuels contradicteurs de tout ce qu'il voudrait faire. Qu'en pouvait-il résulter? De pareils moyens ne ressemblaient-ils pas plutôt à une intrigue qu'à d'habiles et puissantes mesures, dignes d'un gouvernement, et calculées sur l'importance du but qu'on se proposait ?— D'un autre côté, je m'expliquais assez bien les sentiments qui portaient le roi et la reine à agir comme ils voulaient le faire avec Mirabeau. Il était évident que c'était la crainte seule qui les avait poussés à se rapprocher de ce tribun, effrayant pour eux. Trompés, trahis tant de fois déjà, ils ne s'adressaient à lui qu'avec une méfiance bien naturelle, et qui pouvait même, jusqu'à un certain point, s'étendre à moi. C'était peut-être plutôt pour l'adoucir, pour se le rendre favorable, qu'on recourait à Mirabeau, que pour suivre aveuglément ses conseils. Je ne pouvais me dissimuler qu'une pareille conduite de la part du roi était parfaitement motivée par les antécédents de Mirabeau ; mais alors, que pouvait-on attendre des démarches qu'on faisait près de lui ? Il ne restait qu'un

espoir : c'était que le roi et la reine prissent assez de confiance dans Mirabeau pour surmonter la juste répugnance qu'ils devaient éprouver pour lui, et qu'une fois entrés dans cette voie, ils ne reculassent devant aucune des mesures qu'il pourrait leur recommander, et dont la première devait être, soit de former une forte coalition entre lui et les ministres, soit, si ceux-ci s'y refusaient, de renvoyer le ministère. C'est à cet espoir que je m'attachai pour me soutenir dans la délicate entreprise dont je me trouvais chargé.

« Il fallait maintenant donner connaissance à Mirabeau de ma commission. Je me gardai bien de lui communiquer les craintes que mon entretien avec le roi m'avait inspirées. Je crus, au contraire, devoir soutenir ses forces et le disposer à remplir avec courage et dévouement le rôle qu'on voulait lui donner.

« Je commençai par lui dire ce que le roi et la reine pensaient de ses talents : ils s'étaient, en effet, étendus sur ce sujet avec beaucoup de justice et de discernement. Je ne lui cachai pas cependant la question que la reine m'avait faite sur sa participation prétendue aux événements des 5 et 6 octobre. A l'instant, il changea de visage; il devint jaune, vert, hideux. L'horreur qu'il éprouvait était frappante. Pour le calmer, je lui rendis compte de tout ce que j'avais dit à la reine pour l'éclairer sur ce point, et je ne pus assez lui répéter qu'elle était complétement convaincue de son innocence; longtemps après il lui resta une pénible impression d'avoir pu être l'objet d'un soupçon aussi horrible. Quand il fut remis de cette émotion, je lui parlai de la confiance que le roi et la reine avaient conçue dans ses sentiments, dans ses opinions et ses principes monarchiques. Je lui dis alors qu'ils désiraient savoir de lui-même quels étaient les services qu'il croyait pouvoir leur rendre.

« L'effet que cette ouverture produisit sur son amour-propre ne m'échappa pas : je vis cet homme, qui se croyait, et avec raison, si haut placé au-dessus des autres, soumis néanmoins à cette sorte de magie que peuvent exercer les personnes royales lorsqu'elles savent se montrer bienveillantes. Quand on réfléchit sur la puissance, souvent irrésistible, de cette influence, on est en droit de blâmer les souverains qui ne savent pas en faire

usage à propos. Je crois bien que depuis la révolution française, cette influence dont je parle a beaucoup perdu de son prestige; mais pendant la première partie de cette révolution même, quelle que fût l'audace des discours qu'on entendait à l'Assemblée nationale contre le pouvoir royal, je suis convaincu que la plupart de ces audacieux harangueurs seraient devenus d'ardents royalistes, si le roi et ses ministres avaient eu l'habileté de les attirer à eux. La vérité de cette observation a d'ailleurs été suffisamment démontrée par ce qu'on a vu plus tard.

« Mirabeau était enchanté qu'on le mît enfin à même d'être utile au roi. Je trouvai même que les difficultés pour arriver au succès, qu'il m'avait si souvent présentées comme étant presque insurmontables, s'aplanissaient trop aisément à ses yeux. Je me gardai bien de le lui faire remarquer. Je l'informai ensuite des dispositions dans lesquelles j'avais trouvé le roi, et qui étaient fort raisonnables. Louis XVI était bien loin de songer à reconquérir son ancienne autorité absolue : il était parfaitement résigné sur ce que la révolution lui avait fait perdre du pouvoir et des droits de ses prédécesseurs. Je pourrais dire que, sous ce rapport, Mirabeau était moins résigné que lui.

« En invitant Mirabeau à s'occuper de l'écrit que j'étais chargé de lui demander de la part du roi, je lui recommandai de ne pas s'engager dans de trop brillantes promesses. Quelques jours après, il m'apporta la lettre qu'on trouvera aux pièces, sous la date du 10 mai 1790, et qui est adressée au roi.

« C'eût été sans doute une entreprise au-dessus des forces humaines de vouloir rétablir la monarchie sur les antiques bases que la révolution avait détruites. Il n'est pas de puissance, quelque habile ou quelque vigoureuse qu'on veuille la supposer, qui eût pu y parvenir. Tout le monde, en France, depuis le roi lui-même jusqu'au dernier de ses sujets, avait, par intention, action ou omission, pris part à cette révolution. Ce n'est que lorsqu'elles s'aperçurent que le mouvement ne suivait pas la direction qu'elles avaient voulu lui imprimer, et que les ruines de l'édifice commençaient à tomber sur elles, que quelques personnes firent pour le soutenir des efforts plus dangereux qu'utiles. Aussi n'est-ce point, comme il le dit dans sa lettre au roi, cette antique

monarchie que Mirabeau avait l'intention de défendre. Il songeait à la modifier, à la régénérer, à arriver enfin à une forme de gouvernement plus ou moins semblable à celle qui a conduit l'Angleterre à l'apogée de sa puissance et de sa gloire.

« La première pensée de Mirabeau était de sauver le roi dans le bouleversement général, et de l'arracher aux mains des anarchistes, qui ne pouvaient pas manquer de devenir bientôt ses bourreaux. S'il y parvenait, tout n'était pas perdu. Mais où étaient les moyens qui pouvaient assurer le succès d'une entreprise aussi hardie? Celui qui l'a conçue a de grandes ressources personnelles sans doute; mais il est seul, et ne peut agir que dans l'ombre. Il est entouré de préventions justifiées par son passé, de jaloux qui envient et redoutent ses talents et qui ne lui épargnent pas les calomnies. Il a même contre lui les représentants en apparence du pouvoir; car les ministres qui devraient l'être réellement, ne le sont que fictivement, et sont de plus incapables, même pour ce qui les regarde personnellement, de prendre aucune détermination courageuse, ou, du moins, de la prendre à propos; enfin, la révolution, dont il déplore les excès, c'est lui qui lui a donné le mouvement terrible qu'il voudrait arrêter. Ce n'est qu'en se cramponnant à elle, en la suivant avec opiniâtreté dans sa marche, qu'il peut espérer d'en changer la direction. Pour détruire l'anarchie, il faut qu'il paraisse faire cause commune avec elle.

« Telle était la position de Mirabeau, qui avait résolu de se dévouer aux intérêts du roi, même avant d'avoir pris l'engagement contenu dans sa lettre du 10 mai. C'était risquer sa vie, que, sans doute, il eût perdue, comme tant d'autres, sur l'échafaud, si elle ne se fût pas terminée naturellement au milieu de la lutte.

« Les ministres d'alors le gênaient, entravaient sa marche au lieu de la seconder; il devait faire tous ses efforts pour qu'ils fussent renvoyés et remplacés par des hommes disposés à favoriser son système. Voilà pourquoi on le vit si souvent attaquer les ministres. Une autre puissance l'embarrassait encore davantage, parce qu'elle était plus réelle, et qu'il était plus difficile de s'en défaire que des ministres, contre lesquels il pouvait, à la pre-

mière occasion, soulever la majorité de l'Assemblée. — Cette puissance était M. de La Fayette : républicain et présomptueux au delà de toute expression, cet homme était l'idole de la bourgeoisie de Paris, devenue garde nationale. Cette garde, bien qu'anarchique elle-même, était cependant la seule force publique à l'aide de laquelle on pouvait établir un peu d'ordre au milieu de la confusion générale, et M. de La Fayette en était le commandant. En cette qualité, il était admis à chaque instant auprès du roi et de la reine, sous le prétexte de veiller à leur sûreté. Les faveurs et les places, dont le roi pouvait encore disposer, étaient en grande partie accordées sur ses demandes, qu'on n'osait repousser, tandis que ses principes et ses actes ne pouvaient mener qu'à la destruction de la puissance légitime du souverain. Celui-ci était obligé de le traiter avec ménagement, et même avec une sorte de familiarité qui encourageait encore l'insolence à laquelle l'enivrement de ses succès l'avait disposé.

« Il fallait donc ou écarter M. de La Fayette ou le mettre dans l'impuissance de nuire, et l'un ou l'autre était à peu près impossible. Toute la France était à ses pieds ; l'Assemblée elle-même, la seule autorité qui eût pu balancer la sienne, le regardait comme son protecteur et comme le plus solide appui de la révolution, qu'elle voulait continuer.

« M. de La Fayette ne pouvant être écarté, il ne restait plus qu'à composer avec lui et à essayer par là de diminuer les inconvénients. Le comte de Mirabeau crut que, dans l'intérêt du roi, il devait lui faire les premières avances, et que, dans ce même intérêt aussi, il pouvait sans scrupule louer en lui des talents et des vertus qu'il ne lui reconnaissait pas, parce qu'il croyait que ces louanges étaient le meilleur moyen de gagner un homme rempli d'amour-propre, et qui ne mettait aucun terme à ses prétentions. Il lui adressa alors la lettre qui est placée dans les pièces à la date du 1er juin 1790.

« Cette lettre ne trouva pas M. de La Fayette plus traitable que les précédentes, et Mirabeau n'insista pas pour le moment sur l'alliance politique qu'il avait désiré contracter de ce côté. Je crois, d'ailleurs, qu'il n'était guère possible que ces deux hommes eussent marché longtemps d'accord. M. de La Fayette cédait de

plus en plus à ses penchants républicains, et Mirabeau avait des principes monarchiques très-prononcés, qu'il ne déguisait pas toutes les fois qu'il pouvait les exprimer sans compromettre sa popularité. Lorsque deux hommes, qui jouent des rôles aussi importants, se sont entre-choqués, il est difficile d'espérer qu'un bon accord pourra s'établir entre eux. Mirabeau ne ménagea plus La Fayette dans ses conversations, et surtout avec ses amis, qui ne se firent pas faute de répéter les mordants propos qu'ils avaient entendus. Quant à La Fayette, il affecta du dédain et une arrogante hauteur envers Mirabeau. « *J'ai vaincu le roi d'Angle-* « *terre dans sa puissance,* » disait-il un jour à M. Frochot [1], « *le* « *roi de France dans son autorité, le peuple dans sa fureur; cer-* « *tainement je ne céderai pas à M. de Mirabeau.* »

« Ces deux hommes devaient donc sans cesse se contrarier, sans oser cependant se faire une guerre ouverte; car alors ils se seraient compromis l'un et l'autre, et auraient donné de grands avantages à leurs nombreux ennemis, qui les observaient.

« Lorsque Mirabeau m'eut remis sa lettre au roi, je la portai cachetée au comte de Mercy, en le priant de la faire tenir à Sa Majesté par l'entremise de la reine. Je revis le comte de Mercy peu de temps après; j'étais curieux de connaître l'impression qu'avait produite cette lettre. Le roi et la reine la lui avaient montrée; ils avaient paru enchantés, et avaient témoigné une satisfaction que j'avoue que je ne partageais pas. Plus rapproché des hommes et des événements de la révolution que Leurs Majestés, je jugeais autrement qu'elles, et je prévoyais des résultats bien différents de ceux que de trompeuses illusions les portaient à espérer.

« Aussi, je dis au comte de Mercy que, quelle que fût ma confiance dans les grands talents de Mirabeau, je ne pouvais m'empêcher de regarder la monarchie française comme perdue, au moins pour bien longtemps ; que le mal était trop profond, et qu'on lutterait vainement contre un tel torrent. Je ne lui cachai pas non plus que je doutais même que Mirabeau pût être d'une

[1] Plus tard, l'un des exécuteurs testamentaires de Mirabeau, et préfet du département de la Seine sous l'Empire.

utilité quelconque, d'après la manière dont le roi se proposait de l'employer. Mes craintes éveillèrent celles de M. de Mercy; mais il ne crut pas moins nécessaire d'assurer les services de Mirabeau au roi.

« Après m'avoir parlé de l'impression que la lettre de Mirabeau avait faite sur le roi et la reine, M. de Mercy m'engagea à voir celle-ci le plus tôt que je le pourrais. Je me rendis, en conséquence, aux Tuileries dès que je sus que Mme Thibaut était de service. Au lieu de me faire venir chez elle, la reine, cette fois, vint elle-même dans l'appartement de sa femme de chambre. Elle me confirma ce que le comte de Mercy m'avait dit sur la satisfaction que le roi avait éprouvée, en lisant la lettre de Mirabeau ; elle me répéta encore que le roi n'avait nul désir de recouvrer son autorité dans toute l'étendue qu'elle avait eue autrefois, et qu'il était bien éloigné de croire que cela fût nécessaire pour son bonheur personnel, pas plus que pour celui de ses peuples. — Elle me questionna ensuite sur ce qu'il y aurait de mieux à faire pour que M. de Mirabeau fût content d'elle et du roi. — Je répondis que j'y réfléchirais, mais qu'au premier aperçu, il me paraissait indispensable de lui assurer une honnête aisance, qui lui permît, en s'occupant des affaires de l'État, de négliger, pour le moment, les siennes propres; — que je savais qu'il manquait souvent du plus strict nécessaire, et qu'au reste, je communiquerais mes idées à cet égard à la reine, la première fois que j'aurais l'honneur de la voir.

« Cette partie de notre conversation terminée, la reine me parla des temps passés. L'espoir qu'elle avait conçu des services que rendrait Mirabeau semblait avoir dérobé à ses regards les dangers qui la cernaient de toute part. Dans son confiant abandon, elle me donna de nouveaux témoignages de cette bienveillance à laquelle elle m'avait accoutumé dans des temps heureux qui avaient fui, hélas! pour toujours. Elle se laissa même entraîner, par les souvenirs du passé, à parler de ces choses indifférentes, qui alimentent la conversation habituelle de la société.

« L'entretien dura plus de deux heures sur un ton de gaieté qui était naturel à la reine, et qui prenait sa source autant dans la bonté de son cœur que dans la douce malice de son esprit. Le but

de mon audience avait été presque perdu de vue; elle cherchait à l'écarter. Dès que je lui parlais de la révolution, elle devenait sérieuse et triste; mais aussitôt que la conversation portait sur d'autres sujets, je retrouvais son humeur aimable et gracieuse. Et ce trait peint mieux son caractère que tout ce que je pourrais en dire. En effet, Marie-Antoinette, qu'on a tant accusée d'aimer à se mêler des affaires publiques, n'avait aucun goût pour elles. A une âme noble et élevée elle joignait une promptitude de décision et une énergie de volonté dont elle avait donné la preuve dans plus d'une circonstance. C'était précisément cette force de résolution qui manquait à Louis XVI; les ennemis de la royauté le pressentirent de bonne heure et ils dirigèrent toutes leurs attaques contre celle dont ils redoutaient l'influence. Aussi peut-on remarquer que, dès les premiers jours de la révolution, on ne parlait que des vertus du roi, en se taisant sur la reine. Enhardis par leurs succès, les révolutionnaires ne tardèrent pas à désigner Marie-Antoinette comme la grande coupable, parce qu'ils devinaient qu'il y avait en elle une énergie et un courage qui leur opposeraient une ferme résistance. C'est ainsi que, depuis ce temps jusqu'à sa mort, elle a été abreuvée de reproches et d'accusations, dans lesquels la perfidie luttait d'ardeur avec l'infamie. Il suffit de lire les débats du procès de la reine, pour voir qu'après trois années d'une révolution délirante, on ne put pas recueillir contre elle un chef d'accusation soutenable devant un jury impartial. On fut obligé de descendre jusqu'aux inventions les plus hideuses, jusqu'aux détails les plus ignominieux pour ceux qui osaient les exposer, afin de donner une apparence de fondement au procès; mais l'apparence d'un tort véritable, on ne put pas la trouver. Aussi, je ne crains pas de le dire, si la mort de Louis XVI est un crime à jamais honteux pour ceux qui le commirent, le procès et la mort de la reine présentent un spectacle encore plus révoltant peut-être de lâche perfidie, de déni de justice, d'abus de la force, du renversement enfin de tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes.

« En me congédiant, la reine me dit : « La première fois que « vous viendrez, il faut que le roi vous voie, il a plusieurs « choses à vous dire. »

« Je sortis, non sans faire de nouveau les plus pénibles réflexions sur tout ce que je voyais et ce que je venais d'entendre. Il était évident que ni la reine ni le roi ne se rendaient un compte exact des dangers qui les menaçaient. Environnés depuis leur naissance, et dans tous les instants de leur vie, de tout ce que le respect et l'amour des hommes peut avoir de séduisant, comment, naturellement bons et confiants, auraient-ils pu imaginer les horreurs dont ils devaient être victimes? Et ce qu'il y avait de plus douloureux pour moi, c'est que, dans tout ce qu'on proposait de faire, je ne voyais aucun moyen efficace de les sauver.

« La reine avait aussi chargé le comte de Mercy de s'informer près de moi de ce qu'il conviendrait que le roi fît pour le comte de Mirabeau. En causant sur ce sujet, M. de Mercy fut le premier à me dire qu'il lui semblerait convenable que le roi payât ses dettes. J'étais aussi de cet avis, parce que je savais que, de tous les ennemis qui importunaient Mirabeau, ses créanciers étaient ceux qui le tourmentaient le plus. — « Mais, me dit le comte « de Mercy, ces dettes ne sont-elles pas très-considérables? » — Je répondis que je n'avais à cet égard aucune notion précise, mais que je savais seulement que Mirabeau était aux abois; qu'il avait longtemps vécu d'emprunts faits de tous les côtés, et que, depuis plusieurs mois déjà, je lui prêtais 50 louis par mois.

« Je promis au comte de Mercy de prendre des informations à ce sujet. Le lendemain de cette conversation, je vis Mirabeau; j'abordai directement la question et je lui dis que j'étais chargé, de la part du roi, de savoir ce qu'il y aurait à faire pour le contenter. J'exprimai ensuite, comme venant de moi, l'idée du payement de ses dettes, et lui demandai à quoi elles pouvaient monter. Il me dit qu'il n'en savait rien lui-même, mais qu'elles devaient être considérables; qu'au surplus, il saurait bientôt à quoi s'en tenir sur ce point, et qu'il serait parfaitement satisfait s'il était assuré de pouvoir compter sur 100 louis par mois.

« Peu de jours après, il me montra la liste complète de ses dettes. Il y en avait dont le titre était au moins burlesque, et qui attestaient trop bien les vicissitudes d'une vie si tristement agitée : par exemple, ses habits de noce étaient encore à payer. Le

total, y compris les 400 louis qu'il avait reçus de moi, se montait à 208,000 fr. Pour un homme qui était appelé à recueillir plus de 50,000 fr. de rente en terres, on voit qu'il lui aurait été facile de se libérer, s'il avait eu le loisir de soigner ses affaires. Je mis la liste de côté, et nous parlâmes d'autre chose; mais, comme je me taisais sur ses dettes, il ramena bientôt la conversation sur ce sujet, et dit : « Elles sont trop considérables pour qu'on « puisse les payer; mais, mon ami, faites ce que vous pourrez « pour que je puisse au moins compter sur 100 louis par mois. » — Je le rassurai sur ce point, convaincu, comme je l'étais, que le roi ne pourrait trouver cette demande exorbitante.

« Quand je fis part au comte de Mercy du montant des dettes de Mirabeau, il me dit : « Puisqu'il n'y a pas davantage, le « roi fera bien de tout payer; j'en parlerai dans ce sens à la « reine. »

« Peu de jours après, la reine me fit appeler. Cette fois, c'est par Mme Campan, seconde femme de chambre de la reine, que je fus reçu. Je l'avais vue quelquefois chez la reine auparavant, mais je ne la connaissais pas. Sans beaucoup de grâce et sans physionomie, Mme Campan avait cependant une certaine beauté que gâtaient toutefois ses manières et son ton prétentieux. Elle me reçut comme une personne de la société à laquelle j'aurais fait une visite, et me dit que la reine, étant encore occupée, ne pourrait me recevoir qu'un peu plus tard. Elle engagea alors une conversation dans laquelle je trouvai que l'affectation et la recherche étouffaient un peu l'esprit. — La reine ne tarda pas cependant à me faire avertir, et j'entrai chez elle.

« En attendant que le roi vienne, » me dit-elle tout de suite, « je veux vous dire qu'il est décidé à payer les dettes du comte « de Mirabeau. Il a d'autres intentions à ce sujet, et il vous en « parlera lui-même. M. de Mercy a déjà pu vous dire que le roi « était très-satisfait de la lettre de M. de Mirabeau; il ne désire « et ne peut pas désirer plus que ce que M. de Mirabeau promet « dans cette lettre; nous espérons seulement que celui-ci tiendra « sa parole : nous y comptons bien, vous pouvez l'en assurer. Le « roi vous demande de vous occuper du payement des dettes et « de vous charger de toute cette affaire : mais ne perdez jamais

« de vue que nos rapports avec M. de Mirabeau doivent rester « secrets. »

« Je rassurai d'abord la reine sur ce dernier point ; mais quant au payement des dettes, je la suppliai d'en charger une autre personne que moi, et lui dis qu'il lui serait facile de trouver quelqu'un assez sûr et assez discret pour lui confier cette mission. La reine insista pour que ce fût moi ; mais, de mon côté, je persistai respectueusement dans mes représentations à ce sujet, et elle finit par céder à mes objections. Je lui fis observer en même temps qu'il était essentiel qu'elle choisît cette personne parmi celles qui avaient l'habitude de la voir souvent, afin que je pusse aussi m'adresser à elle chaque fois que j'aurais à faire passer les notes, avertissements, etc., qui résulteraient nécessairement des relations qu'on établissait avec Mirabeau. Cette précaution était indispensable ; sans cela, on n'aurait pas manqué de tirer des inductions compromettantes de mes liaisons intimes avec Mirabeau et de mes fréquentes apparitions aux Tuileries. La reine, après avoir cherché, me proposa M. de Fontanges, archevêque de Toulouse [1]. Il avait été l'un de ses aumôniers, et lui devait son archevêché. Il lui était très-dévoué, et elle le voyait ou communiquait avec lui presque tous les jours.

« Ce point arrêté, je fis part à la reine de mes réflexions sur le peu d'utilité qu'on tirerait des rapports avec Mirabeau, s'ils devaient se borner à des communications clandestines entre le roi et lui. J'essayai de lui faire comprendre que la première chose à faire serait de mettre Mirabeau en relation avec les ministres, pour qu'il pût, d'accord avec eux, défendre leurs projets dans l'Assemblée.

« La reine me répondit qu'elle croyait que cette idée serait impraticable dans la disposition où étaient les ministres actuels, mais que, d'ailleurs, je pouvais en parler au roi, qui parut dans ce moment.

« Le roi commença par me répéter les paroles de la reine sur la lettre de Mirabeau, qui lui avait causé, me dit-il, une extrême satisfaction. De même que la reine, et plus qu'elle encore, il

[1] Voir sur M. de Fontanges la note 15.

semblait avoir dans l'avenir une confiance sans bornes ; il regardait comme facile de rétablir les choses sur un pied supportable. A cet égard, je lui dois la justice de dire qu'il exigeait peu pour lui personnellement. Il pensait d'ailleurs que, si les ministres devaient à l'avenir avoir plus de difficultés et d'embarras, lui aurait moins de responsabilité, et par conséquent plus de tranquillité. Le roi voyait dans ses relations personnelles avec Mirabeau un moyen de s'assurer d'avance cette tranquillité ; mais il repoussa mes observations sur la nécessité, indispensable à mes yeux, que ces relations s'étendissent aux ministres. Était-ce par défiance envers ceux-ci ou envers Mirabeau? C'est ce que je ne pus démêler, et je serais plutôt porté à croire que c'était un effet de la faiblesse de son caractère, qui lui permettait rarement de prendre une résolution complète et de la suivre dans toutes ses conséquences. Tel était le malheureux Louis XVI, dont on pourrait dire que la Providence se trompa lorsqu'elle le fit roi, à une époque comme celle de la révolution française, tandis qu'il aurait été un roi constitutionnel d'Angleterre excellent.

« Le roi me rendit l'original de la lettre de Mirabeau, en me disant : « Vous le garderez, ainsi que ces quatre billets de ma « main, chacun de 250,000 livres. Si, comme il le promet, « M. de Mirabeau me sert bien, vous lui remettrez, à la fin de la « session de l'Assemblée nationale, ces billets pour lesquels il « touchera un million [1]. D'ici là, je ferai payer ses dettes, et « vous déciderez vous-même quelle est la somme que je dois « lui donner chaque mois pour pourvoir à ses embarras pré« sents. »

« Je répondis que je croyais que 6,000 livres par mois le satisferaient. — « C'est bien, dit le roi, je le ferai très-volontiers. » — Peu après, notre conférence finit, et le roi me congédia.

« Je ne tardai pas à voir le comte de Mirabeau. Je lui annonçai qu'il recevrait 6,000 livres par mois, et que toutes ses dettes, jusqu'à la concurrence de 208,000 livres, seraient payées. Enfin, en lui disant que le roi, très-satisfait des sentiments exprimés

[1] Après la mort du comte de Mirabeau, je remis les quatre billets au roi. (*Note du comte de La Marck.*)

dans la lettre qu'il lui avait adressée, se reposait avec confiance sur le zèle qu'il y promettait, je lui montrai et l'original de cette lettre, qui devait rester entre mes mains, et les quatre billets de 250,000 livres chacun que je devais également conserver. Je l'informai que l'intention du roi était de lui faire remettre cette somme d'un million, si, à la fin de la session de l'Assemblée, il avait fidèlement rempli les engagements contenus dans sa lettre, d'après les termes de laquelle il demandait lui-même à être jugé. Mirabeau laissa éclater une ivresse de bonheur, dont l'excès, je l'avoue, m'étonna un peu, et qui s'expliquait cependant assez naturellement, d'abord par la satisfaction de sortir de la vie gênée et aventureuse qu'il avait menée jusque-là, et aussi par le juste orgueil de penser qu'on comptait enfin avec lui. Sa joie ne connut plus de bornes, et il trouvait au roi toutes les hautes qualités qui doivent distinguer un souverain; et s'il n'en avait pas fait preuve encore, il fallait, disait-il, s'en prendre à d'inhabiles et sots ministres qui n'avaient pas su le représenter à la nation avec toutes les qualités qu'il possédait; mais il n'en serait plus de même désormais, et on le verrait bientôt occupant une situation digne de son caractère généreux.

« Je me gardai bien de le ramener à des idées plus modérées; je mis au contraire à profit cet élan de reconnaissance pour stimuler encore le dévouement passionné qu'il témoignait, et qui, j'en ai la conviction, était parfaitement sincère.

« Je rendis compte à M. de Mercy de tout ce qui s'était passé. Admis dans la plus grande confiance de la reine, il devait être mis au fait de tout. J'éprouvais d'ailleurs le besoin de l'associer à toutes mes démarches dans l'épineuse carrière où je me trouvais engagé, et j'arrangeai tout pour que Mirabeau et lui pussent se revoir chez moi le plus tôt possible.

« L'entrevue eut lieu sans difficulté. L'air ouvert et le ton assuré de Mirabeau, sa conversation brillante et animée, enchantèrent M. de Mercy et lui inspirèrent une confiance dans l'avenir, qu'on l'a vu, je ne partageais pas. Le roi et la reine lui avaient tenu à peu près le même langage qu'à moi. La lettre et les protestations de Mirabeau leur donnaient à tous des espérances qu'ils prenaient déjà pour des réalités.

« Resté seul avec M. de Mercy, après le départ de Mirabeau, je me permis des observations que je n'avais pas hasardées dans mon entrevue avec le roi et la reine, et qui eussent été mal placées dans l'état où les choses se trouvaient. Je fis remarquer à M. de Mercy qu'en réalité rien n'était changé; que Mirabeau, dans toutes les grandes questions, avait déjà auparavant défendu les principes monarchiques, et que, sous ce rapport, on n'aurait jamais eu rien à craindre de lui. Ce n'était pas là où gisait le mal; c'était dans le ministère, collége sans force et sans habileté, et qui resterait étranger à l'impulsion de Mirabeau. On ne pouvait donc se promettre de la coopération de celui-ci aucune influence décisive, aucun résultat majeur.

M. de Mercy reconnaissait la justesse de mes réflexions. « Mais « nous parviendrons, me dit-il, à former un autre ministère « mieux composé, il s'entendra avec Mirabeau, et les choses pour- « ront s'améliorer. »

« J'appris ainsi que le roi et la reine avaient confié au comte de Mercy leur désir de changer le ministère, et d'en nommer un qui pût conduire les affaires de concert avec Mirabeau. C'était une lueur d'espoir au milieu de mes constantes inquiétudes.

« Ainsi qu'il avait été convenu avec la reine, je devais m'entendre avec son ancien aumônier, M. de Fontanges, archevêque de Toulouse. Je le connaissais peu; je l'avais vu de loin à l'Assemblée nationale, dont il était membre, comme moi. J'allai au-devant de lui au moment même où il venait à ma rencontre : la reine l'avait prévenu, et nous nous comprîmes immédiatement. Je lui proposai une promenade dans le jardin des Tuileries, pour y causer plus à notre aise. Je trouvai en lui l'homme excellent que la reine m'avait dépeint; une franchise et une discrétion qui devaient éloigner toute inquiétude, et, pour la reine, une reconnaissance et un dévouement sans bornes. L'archevêque, très au fait des relations déjà entamées entre la cour et Mirabeau, me témoigna le désir de faire bientôt la connaissance de celui-ci, si toutefois je n'y voyais pas d'inconvénient. Je l'assurai qu'au contraire je croyais indispensable qu'il vît promptement Mirabeau, et il resta convenu qu'ils se rencontreraient chez moi, et que, dans l'assemblée, ils éviteraient toute apparence de liaison. Je

tenais beaucoup à ce que les questions d'argent entre la cour et Mirabeau se traitassent exclusivement par l'archevêque. Je pressai donc leur rencontre, et ils se virent chez moi, à dîner, peu de jours après. Ils furent très-contents l'un de l'autre ; et Mirabeau, que la conscience de ses forces et de son dévouement autorisait, pour ainsi dire, à compter sur une grande et irrésistible influence, sut communiquer à l'archevêque tout l'espoir dont il était rempli.

« Mes rapports avec l'archevêque de Toulouse continuèrent sans interruption jusque dans l'année 1791, à l'époque où je quittai Paris. Il ne se passait pas de jour qu'il ne vînt me voir ou que nous ne nous écrivissions : on retrouvera la trace de nos liaisons intimes dans les nombreux billets que je reçus de lui et que j'ai conservés en partie. La reine lui confiait à peu près tout ce qu'elle pensait, tout ce qu'elle disait, tout ce qu'elle faisait. Elle lui avait parlé des difficultés que je faisais à me charger des arrangements relatifs au payement des dettes de Mirabeau, et lorsque la conversation en vint à ce point, je lui exposai les raisons pour lesquelles je croyais qu'il était convenable que ce fût lui qui se chargeât de cette affaire. Je lui représentai que, par ce moyen, Mirabeau se trouverait, à son égard, placé dans une sorte de déférence qui aurait ses avantages, tandis que moi, de mon côté, je continuerais à surveiller sa conduite politique, et que, de cette façon, il serait entre deux influences qu'il ne pourrait se dispenser de respecter. L'archevêque résista d'abord un peu, mais son dévouement pour la reine l'emporta sur toute autre considération, et il finit par céder.

« Les choses ainsi disposées, je remis à M. de Fontanges la note sur les 208,000 livres de dettes que Mirabeau m'avait fournie. Je prévins celui-ci de l'arrangement qui, lui dis-je, avait été fait dans ses intérêts, puisqu'il allait se trouver dans des rapports intimes avec le véritable confident de la reine, avec celui qui, ayant journellement occasion de la voir, pourrait mettre sous ses yeux, dans les moments les plus opportuns, toutes les notes, les avis, les observations qu'il voudrait lui faire parvenir.

« Cette liaison ne tarda pas à être avantageuse à Mirabeau, car, outre les 6,000 francs qu'il recevait par mois, l'archevêque

lui remit 500 francs, également par mois, pour un copiste, M. de Comps, qui n'était point son secrétaire : c'était M. Pellenc qui était le véritable secrétaire de Mirabeau ; j'aurai occasion de parler de lui plus tard. Il était important, au reste, de payer le silence de celui qui prenait copie des notes de Mirabeau pour la cour [1].

« Peu de jours après, l'archevêque vint de nouveau dîner chez moi en tiers avec le comte de Mirabeau, et ces dîners se répétèrent assez souvent. L'archevêque y apprenait beaucoup de choses qui devenaient les sujets de ses conversations avec la reine. Mirabeau y trouvait de son côté l'occasion de se faire valoir, parce qu'il jugeait bien que tout ce qui se disait d'important dans ces entretiens était aussitôt rapporté à la reine. Quant à moi, j'y gagnais d'être moins souvent obligé de déranger la reine, et cela me convenait mieux. Mirabeau abusa un peu, je dois le dire, de la facilité qu'il rencontrait à rendre l'archevêque favorable à ses idées. Je citerai ici un fait de ce genre.

« La compagnie des libraires de Paris se trouvait dans des embarras pécuniaires qui l'exposaient, disait-on, à manquer à ses engagements. Mirabeau, comme écrivain, connaissait plusieurs de ces libraires. Il désirait leur être utile et compromettre M. Necker qui, en sa qualité de ministre des finances, devait, ainsi qu'on le verra par les pièces, intervenir dans cette affaire. Mirabeau persuada à l'archevêque que c'était là une bonne occasion de populariser le roi et la reine.

« Il s'agissait de venir au secours des libraires qu'il représentait comme étant à la tête de la bonne bourgeoisie de Paris. En exposant la misère à laquelle serait livrée la nombreuse classe ouvrière employée par les libraires, si elle perdait ses occupations, en répétant que le roi et la reine s'attireraient de nombreuses bénédictions s'ils venaient au secours de cette classe, il parvint à persuader à l'archevêque que cet objet était d'une haute importance, et la reine ajouta foi à tout ce que lui dit l'archevêque. Mirabeau fit des Mémoires et des pétitions pour ces li-

[1] Nous n'avons pas besoin d'ajouter que toutes les pièces que nous publions sont des minutes originales écrites de la main même de Mirabeau.

braires, auxquels le roi accorda des secours considérables à titre de prêt. Quant à la popularité que Mirabeau avait promise, elle se réduisit à peu de chose.

« Je reprochais à Mirabeau de donner ainsi son temps à des affaires particulières, lorsque de si graves intérêts réclamaient tous ses soins. Il me répéta ce qu'il avait dit à l'archevêque, que c'était un moyen de populariser la cour parmi les ouvriers, où résidait la force physique, qu'il était si nécessaire d'avoir pour soi. Tout cela était assez bien expliqué, mais les résultats ne répondirent pas aux promesses. J'en montrai de la mauvaise humeur à Mirabeau, qui me promit alors de ne plus jamais rien proposer à la cour sans m'avoir préalablement consulté.

« Au milieu de ses embarras publics et particuliers, Mirabeau n'oubliait pas les jouissances dont sa nature fougueuse lui avait fait un besoin. Il voulait faire marcher de front les plaisirs et les affaires, et, quoiqu'il parlât souvent de sa réputation et de la gloire à laquelle il aspirait devant la postérité, il n'était cependant pas d'humeur à sacrifier entièrement le présent au futur. Il y avait en lui, si j'osais m'exprimer ainsi, un débordement de facultés intellectuelles et physiques qui agitaient continuellement son impétueuse nature, et qui, toutes à la fois, tâchaient de se faire jour.

« Au lieu de prendre un appartement plus décent que celui qu'il avait occupé jusque-là, il voulut avoir une maison entière à lui; au lieu d'un seul domestique qu'il avait, il prit un valet de chambre, un cuisinier, un cocher, des chevaux, etc., etc., et pourtant chacun savait que, peu de temps auparavant, il avait été aux derniers expédients. Je lui parlai de l'inutilité, du danger de ces dépenses qui pouvaient produire les plus fâcheux effets dans le public, dont les yeux étaient fixés sur lui. Je lui fis sentir que ses ennemis ne manqueraient pas de rechercher la source de cette opulence si nouvelle, et de l'interpréter de la manière la plus embarrassante pour lui. Il supporta toutes mes remarques et même mes reproches avec une extrême douceur, et me promit d'être plus réservé dans ses dépenses. Mais, avec son caractère, lui était-il possible de tenir ses promesses sur ce point?

« Toutes ces dissipations ne le faisaient cependant pas man-

quer à l'engagement qu'il avait pris de servir le roi. Il montrait au contraire à cet égard une activité prodigieuse.

« L'autorité du roi ne pouvait être rétablie que par la force armée; il fallait donc mettre cette force à sa disposition. L'opinion de Mirabeau sur le droit de paix et de guerre, qui est sans doute, de tous ses travaux législatifs, celui qui lui a fait le plus d'honneur, n'avait pas d'autre but. Aussi les Lameth, Duport, Barnave et tous les républicains la combattirent. Leurs intrigues et leur rage provoquèrent dans la multitude des propos qui menaçaient la vie de Mirabeau. Les Mémoires du temps ont tenu note de ce fait; il est authentique, et je puis moi-même le certifier.

« Mirabeau, dans son dévouement pour la bonne cause, était allé jusqu'à sacrifier sa passion la plus dominante, son orgueil, en proposant, comme je l'ai dit, un rapprochement à M. de La Fayette, que personnellement il n'estimait guère, et peut-être aurait-il tenté aussi des moyens de conciliation avec plusieurs autres de ses ennemis; mais, après de telles violences, il ne pouvait plus y avoir de rapprochement. Les haines qui ont de pareilles causes, la mort même n'a pas toujours le pouvoir de les éteindre. Aussi, lorsque Mirabeau était près d'expirer, les Lameth refusèrent de faire partie d'une députation que le club des Jacobins envoyait pour s'informer de l'état où il se trouvait. Barnave, moins haineux, moins intrigant, et qui avait encore les vertus de la jeunesse, ne refusa point d'être de la députation. Mirabeau, instruit de la démarche de Barnave, y fut très-sensible et eut la consolation, en mourant, de laisser un ennemi de moins à sa mémoire.

« Mirabeau, à cette époque, ne s'accordait pas un instant de repos. Tantôt à la tribune, tantôt dans son cabinet; à l'affût de tout ce qui se passait, de tout ce qui se disait; dictant à son secrétaire, écrivant lui-même; revisant les écrits qu'il faisait faire; provoquant les discussions pour faire jaillir des idées nouvelles; s'emparant lui-même de ces idées pour les rédiger par écrit, ou chargeant les autres d'en faire la base de leur travail, et par-dessus tout cela n'oubliant pas ses plaisirs; — telle est l'idée qu'il faut se faire de cet homme extraordinaire, que la nature semblait

avoir créé pour étonner ses contemporains par la réunion de tant de qualités frappantes et de facultés qui paraissent incompatibles.

« Presque chaque jour il faisait parvenir à la cour des notes dont la rédaction exigeait un grand soin. Ces notes étaient le résultat de ses observations sur la marche de l'Assemblée, sur la tendance des partis, et sur les mesures à prendre pour les combattre ou se soustraire à leur violence. Le premier travail de ce genre, digne de remarque, est daté du 20 juin 1790, et parle d'une motion du marquis de Lambel, appuyée par La Fayette, les frères Lameth et même par le vicomte Mathieu de Montmorency, mais combattue par l'abbé Maury. L'Assemblée avait supprimé la veille les titres de noblesse, de sorte que le royaume de France n'était plus qu'une démocratie. Mirabeau, qui d'après ce décret n'était plus que M. Riquetti, ne s'était pas trouvé à la séance du soir où le décret avait été rendu. Il ne l'apprit que le lendemain, lorsque sa note était déjà rédigée, et voilà pourquoi il ne dit que quelques mots de la résolution de l'Assemblée. — Il parle dans cette note d'une manière brusque, sans circonlocutions. Il entre ainsi en matière :

« Il ne faut pas se déguiser que la crise politique est au comble « et se complique d'une manière très-effrayante.

« D'abord l'armée, qui donne des instruments de brigandage « à quiconque voudra faire le métier de voleur en grand. Man- « drin peut aujourd'hui devenir roi. On est averti de plusieurs « grandes villes, et de Marseille en particulier, qu'on tremble « de la multitude de soldats débandés et d'étrangers qui affluent « de toutes parts.

« Ensuite la démence d'hier au soir, dont La Fayette a été, « ou bêtement, ou perfidement, mais entièrement complice, « démence que je regarde comme le brandon de la guerre civile, « par les excès et les violences de tout genre dont un décret, « plus insensé encore par la manière dont il a été rendu que par « ses dispositions, ouvre la scène.

« En troisième lieu, la guerre qui va déchaîner toutes sortes « de calamités, et qui, faite follement, sans système, sans argent, « sans discipline, sans aucune possibilité de succès, établira sur

« chaque vaisseau et dans chaque régiment une potence et consti-« tuera le roi et la reine dans une responsabilité vraiment indi-« viduelle [1].

« Je ne crois pas que le trône, et surtout la dynastie, aient « jamais couru un plus grand danger. Sans doute il est encore « des ressources, et la correspondance de M. de Mirabeau, depuis « qu'il la pousse avec une grande activité, lui en découvre tous « les jours. Il ne faut pas croire que les provinces soient, je ne « dis pas à la température de Paris (peut-être encore sont-elles « plus exaltées), mais à son immoralité profonde, à son mépris « pour les propriétés, à son désir insatiable de tout bouleverser, « de tout prendre, de tout ravir. Enfin, l'accès ne peut aller plus « loin, et par conséquent il y aura bientôt rémittence, ou, ce qui « revient à peu près au même, complication de maladie, d'où « résultera la guérison ou la mort. »

« Les moyens qu'on pouvait employer étaient de l'argent, et encore de l'argent. Mirabeau voulait qu'on le répandît à grandes masses et sur plusieurs points, qu'il y eût des troupes soldées, ou du moins leurs éléments dans les provinces indiquées par des hommes habiles, que l'on chargerait d'en reconnaître l'esprit, et qui seraient capables d'en juger les dispositions. Il désirait avoir sous sa direction un assez grand nombre de ces agents, hommes fermes et d'un caractère décidé, connaissant le terrain sur lequel ils auraient à opérer, et qui sussent en tirer parti. — Dans la plupart de ses notes, Mirabeau revient sur la nécessité de multiplier ces agents.

[1] Il faut rappeler ici qu'il y avait alors une discussion très-vive entre l'Angleterre et l'Espagne, au sujet de la possession de l'établissement de Nootka, sur les côtes de l'océan Pacifique. Ces deux puissances armaient, et, en vertu des traités d'alliance entre l'Espagne et la France, celle-ci devait venir au secours de son alliée. Il est vrai que des négociations empêchèrent la guerre, que Mirabeau regardait alors comme inévitable; mais on peut appliquer presque mot à mot le passage de sa note aux premiers événements de 1792. Ceux qui, alors, firent entreprendre la guerre, avaient l'intention première de profiter du bouleversement qu'elle devait produire pour renverser les restes du trône. Ils s'en sont vantés eux-mêmes. Comme en 1790, ils étaient sans moyens; les assignats, les pillages et toutes les horreurs possibles pouvaient seuls leur donner des succès. Ils réussirent effectivement, mais ils imprimèrent à la nation une profonde immoralité dont elle ne guérira de longtemps. (*Note du comte de La Marck.*)

« Ces premières idées étaient les préliminaires d'un vaste plan dont on a deviné quelques lambeaux, lors du procès du roi, mais qui n'a jamais été connu, au moins dans tout son ensemble, et qu'on trouvera ici parmi les pièces, à la date du 23 décembre 1790.

« Mirabeau espérait beaucoup, dans la marche qu'il voulait que le roi suivît, de l'appui qu'il trouverait dans l'intelligence et le courage de la reine. Il lui rappelait l'exemple de sa mère, et, comme mère elle-même, il faisait un appel à son énergie. — « Le moment viendra bientôt, disait-il dans la même note, où il « faudra essayer ce que peuvent une femme et un enfant à che- « val; c'est pour elle une méthode de famille; mais, en atten- « dant, il faut se mettre en mesure, et ne pas croire pouvoir « sortir d'une crise extraordinaire à l'aide du hasard ou des « combinaisons d'un homme ordinaire. »

« Mirabeau craignait toujours, et avec raison, l'opposition de La Fayette à ses desseins. Il avait fait tout ce qu'il avait pu pour vaincre son amour-propre; n'ayant pu y réussir, il crut que l'intervention de la reine aurait pu le rendre plus traitable : on lira, dans la note du 15 septembre 1790, le langage qu'il aurait voulu que le roi tînt à M. de La Fayette.

« Le roi ne put se déterminer à cette démarche, sur laquelle le comte de Mercy et moi nous jugeâmes inutile d'insister.

« Mirabeau, dans la même note, en parlant des ministres et de tous ceux qui, sous prétexte de servir le roi, s'emparaient d'un pouvoir abandonné et n'en tiraient qu'un système d'anarchie, disait de la reine : « Le roi n'a qu'un seul homme, c'est sa femme. « Il n'y a de sûreté pour elle que dans le rétablissement de l'au- « torité royale. J'aime à croire qu'elle ne voudrait pas de la « vie sans la couronne : ce dont je suis bien sûr, c'est qu'elle « ne conservera pas la vie, si elle ne conserve pas la cou- « ronne. »

« Je ne répéterai pas ici tout ce que Mirabeau, impatienté, indigné de la conduite de M. de La Fayette, écrit sur son compte dans ses différentes notes, car, dans chacune presque, il insiste sur la nécessité d'abattre sa puissance.

« Malgré une infinité d'obstacles et une immobile résistance

qui souvent l'arrêtaient tout court, Mirabeau poursuivait sa tâche, en signalant les malheurs qu'il prévoyait, en dénonçant les intrigants à craindre et les gens ineptes ou pervers qui cherchaient à tromper la cour. Jamais peut-être aucun roi n'a entendu un pareil langage d'un sujet fidèle, et rien, ce me semble, ne prouve mieux la bonne foi de celui qui le tenait. Il protesta de cette bonne foi dans une note postérieure de quelques jours à celle que je viens de citer. Je veux en extraire quelques passages pour bien constater quels étaient les principes qui dirigeaient Mirabeau dans ses relations avec la cour, principes aussi honorables pour le roi et la reine, auxquels s'adressaient ses avis, que pour celui qui les donnait :

« J'ai professé les principes monarchiques lorsque je ne voyais « dans la cour que sa faiblesse, et que, ne connaissant ni l'âme « ni la pensée de la fille de Marie-Thérèse, je ne pouvais compter « sur cette auguste auxiliaire. J'ai combattu pour les droits du « trône lorsque je n'inspirais que de la méfiance, et que toutes « mes démarches, empoisonnées par la malignité, paraissaient « autant de piéges. J'ai servi le monarque, lorsque je savais bien « que je ne devais attendre d'un roi juste, mais trompé, ni bien- « faits, ni récompenses. Que ferai-je maintenant, lorsque la « confiance a relevé mon courage, et que la reconnaissance a fait « de mes principes mes devoirs? — Je serai ce que j'ai toujours « été, le défenseur du pouvoir monarchique *réglé par les lois*, « et l'apôtre de la liberté, *garantie par le pouvoir monarchique*. « Mon cœur suivra la route que ma raison seule m'avait tracée, « ou plutôt, malgré des grâces inespérées, aucun sentiment nou- « veau n'est entré dans mon âme. Confondue avec l'affection et « le respect, la reconnaissance s'y trouvait déjà. On a dit de la « Divinité que travailler c'est la prier. On doit dire des bons rois, « que les servir, c'est reconnaître leurs bienfaits. Au lieu de « perdre beaucoup de temps et beaucoup de pages à rendre des « actions de grâces, je continuerai donc mes notes de circonstance « avec une grande activité; mais je voudrais esquisser en cet « instant un plan de conduite générale, à laquelle je mets, je « l'avoue, assez d'importance, parce qu'elle est le fruit d'une « longue et profonde méditation. Il s'agit des rapports de la cour

« avec l'idole du jour, le prétendu général de la constitution, le « rival du monarque, M. de La Fayette enfin. »

« Ici l'auteur examine s'il serait avantageux ou nuisible de composer avec La Fayette pour le choix des nouveaux ministres, car pour ceux qui gouvernaient alors, leur conservation est, à son avis, incompatible avec la conservation de la monarchie. Il voudrait qu'on attaquât le décret qui défend de les prendre dans le sein de l'assemblée. Si l'on parvenait à le faire rapporter, le roi aurait le moyen de faire porter son choix sur des hommes plus connus et ayant plus d'influence sur l'opinion; mais, dans cette supposition, resterait toujours la question de savoir s'il serait nécessaire de faire intervenir La Fayette dans cette nomination.

« Pour résoudre ce problème, poursuit-il, j'ai dû considérer « quelles sont les bases du pouvoir de M. de La Fayette; quelle « sera dans tous les temps sa conduite; ce qu'il pourrait contre « les ministres qui ne seraient pas de son choix, et ce que ces mi- « nistres pourraient contre lui.

« Le moment approche où cet examen va devenir indispen- « sable, et le salut du royaume, le salut du gouvernement « monarchique tient en quelque sorte au parti pour lequel on se « décidera. Que sera cet homme, devenu tout à coup d'intrigant « souple, d'humble courtisan, le gardien des rois, si rien ne « l'arrête, ne l'embarrasse dans sa carrière? — Maître de l'armée « parisienne, et, par cette armée, de Paris, maître d'une grande « partie des gardes nationales du royaume; pouvant disposer du « pouvoir exécutif, si les ministres sont de son choix ; par là de « l'assemblée; par là de l'armée; par là des législateurs, si des « ministres dévoués à son ambition ne lui refusent aucuns « moyens d'influence, ne sera-t-il pas le plus absolu, le plus re- « doutable dictateur? »

« Lorsque la note que je cite ici fut remise au roi, M. de La Fayette avait fait arrêter les dispositions et le cérémonial de la fédération du 14 juillet. Mirabeau avait des inquiétudes sur le résultat de ce rassemblement, formé de députations de toutes les parties de la France. Ce jour-là, M. de La Fayette eut, en effet, un pouvoir immense. Toute la population du royaume fut à sa

disposition; mais l'affaire se borna à d'insignifiantes démonstrations, et cette solennité politique laissa cependant voir que la France était encore attachée à son roi. La popularité de M. de La Fayette, qui l'avait élevé si haut, commença à décliner à peu près de ce jour-là. Un mois plus tard, les cris d'*à bas La Fayette!* avaient succédé à ceux de *vive La Fayette!* — La conclusion de la note en question était qu'on ne devait pas consulter La Fayette sur le choix des ministres; mais cette conclusion est motivée, comme on le verra dans la note même, avec une grande impartialité.

« Le comte de Mirabeau aurait voulu une grande, une prodigieuse activité dans les défenseurs de la monarchie, et celui qui était le plus intéressé à la défendre, le roi, s'abandonnait à son apathie naturelle, qui lui avait fait faire sans regret les plus grands sacrifices. La reine avait bien un caractère actif et prononcé; mais si elle avait le courage de Marie-Thérèse, elle ne réunissait pas au même point les grandes idées et la profondeur de vues de cette princesse. Elle détestait de se mêler d'affaires politiques. Elle voyait bien les dangers qui la menaçaient, mais l'espoir seul de les avoir écartés suffisait pour distraire ses appréhensions, et la plus légère éclaircie au fond de l'horizon le plus chargé lui faisait oublier l'orage. D'ailleurs, comme je l'ai déjà fait observer, elle n'avait pas sur le roi l'empire qu'on lui attribuait. Mirabeau savait tout cela : aussi, dans ses notes, cherchait-il à exciter l'imagination de la reine, et à faire sentir indirectement au roi combien il lui importait de montrer personnellement plus d'énergie, et de s'appliquer davantage aux affaires. « Il faut, » disait-il dans une note remise à la fin de juin 1790, « que le maître s'informe des affaires à leur source; qu'il se mette « à portée de les connaître sous tous les aspects; qu'il en sache « plus que les gens qui sont chargés de l'informer; qu'il le sache « plus tôt et plus sûrement, et qu'il puisse, suivant les circon-« stances, ou se décider seul, ou provoquer de lui-même les avis « de ceux qui doivent lui demander des décisions. »

« Pour faire réussir ses idées, il voulait une police secrète, organisée d'après un plan si vaste, qu'il était peut-être impossible à mettre à exécution. Quoi qu'il en soit, il n'est pas hors de pro-

pos d'en donner un aperçu : on jugera de l'ensemble en lisant le plan en entier dans ses notes. Toutes les pensées d'un homme tel que Mirabeau ne sont pas exemptes d'erreurs, mais elles méritent du moins d'être connues, surtout lorsqu'on se reporte aux temps extraordinaires où il écrivait.

« Dans les malheureuses circonstances où nous nous trouvons « (est-il dit dans la note en question), où tout est soupçon, où « tout est mal interprété, où les meilleures intentions sont ca- « lomniées, et où les démarches les plus sages donnent lieu à des « accusations absurdes, ces malheureuses circonstances exigent « que le bien même ne s'opère qu'avec un grand mystère. Ce « n'est qu'en secret que le maître peut y travailler; pour y tra- « vailler sûrement, il faut que l'homme préposé à sa confiance « (Mirabeau parle de lui-même) puisse diriger ses conseils, les « mouvements et les volontés du maître, en même temps qu'il « influera dans les départements.

« Il faut que deux hommes bien choisis dans chaque départe- « ment soient engagés à faire parvenir régulièrement à Paris, au « centre commun, la notice la plus étendue de ce qui se passera « chez eux, des dispositions des habitants, des personnes qui « cherchent à y maintenir des troubles, de leurs intérêts et de « leurs vues; des personnes qui désirent la paix et qui seraient « propres à l'entretenir, et de leurs moyens. »

« Telles sont les idées premières de ce plan agrandi plus tard par des idées nouvelles. C'était surtout à Paris, ville peuplée d'intrigants et d'hommes malintentionnés, que l'exécution d'un pareil plan offrait les plus grandes difficultés; aussi il se passa quelque temps avant qu'il pût y être organisé. En attendant, Mirabeau saisit les occasions de servir la monarchie dans l'assemblée, ou de chercher à donner une direction plus fixe aux démarches du roi.

« Nous avons déjà dit qu'à cette époque la France pouvait être entraînée à faire la guerre contre l'Angleterre, par suite du *Pacte de Famille* qui la liait à l'Espagne. Le titre même de ce traité était devenu impopulaire, après la promulgation des articles de la Constitution, qui ne reconnaissaient plus le roi que comme l'exécuteur des volontés de la nation. Il était à craindre que quel-

que cerveau brûlé de l'Assemblée, en attaquant le titre du traité, ne fît rompre l'alliance, et ne transformât ainsi l'Espagne, notre alliée fidèle, en une dangereuse ennemie. Mirabeau le sentit, et il y eut plusieurs notes de lui à ce sujet, dans lesquelles il fit voir la nécessité de changer le Pacte de Famille en un simple traité d'alliance. Cette fois on l'écouta aux Tuileries et à l'assemblée. Il traita cette question en qualité de rapporteur du comité diplomatique, et fit preuve en même temps de l'habileté d'un homme d'État et des talents d'un grand orateur. Il fut couvert d'applaudissements par ceux même qui n'étaient pas dans l'habitude de les lui accorder, et le projet de décret qu'il proposa fut adopté.

« Le duc d'Orléans, avant de demander, comme il le fit bientôt après, l'agrément de l'assemblée pour rentrer dans son sein, avait informé de ce projet ses correspondants de Paris. La cour, instruite du prochain retour du prince, consulta Mirabeau sur ce qu'il y avait à faire. Il déclara, dans une note du 1er juillet, « que « s'opposer à ce retour serait une fausse mesure; d'abord, parce « que s'il avait pris décidément le parti de rentrer en France, on « s'y opposerait vainement; en second lieu, parce que les obs- « tacles qu'on y mettrait pourraient bien être regardés par le « peuple comme une persécution de la part de la cour, et trans- « formeraient ainsi en victoire remportée sur celle-ci un événe- « ment indifférent en lui-même. Le parti d'Orléans, à son avis, « n'existait plus, et le duc lui-même n'était plus sous ce rapport « qu'un fantôme incapable d'en imposer. »

« Le parti connu sous le nom des Jacobins, » dit-il dans cette même note du 1er juillet, « n'a jamais été celui du duc d'Orléans. « C'est cependant le seul qui puisse le rechercher, le seul dont « il puisse s'étayer. Or, cette probabilité, la seule à laquelle on « doive s'arrêter, indique parfaitement la conduite qu'il faut « tenir. — Il faut traiter le duc assez bien pour qu'il n'ait pas à « se plaindre de la cour. On l'anéantit par cette conduite, parce « que c'est lui ôter tout moyen de se jeter dans un parti.

« Si, en continuant d'avoir des liaisons avec la cour, il se jetait « dans les Jacobins, son influence serait beaucoup moindre, « parce que son parti s'en défierait.

« Si les Jacobins, malgré de telles liaisons, l'adoptaient, ce « parti se perdrait dans l'opinion des démocrates, outre que le « prince n'est pas assez délié pour savoir contenter son parti, « si on ne lui fournit pas à la cour des prétextes de se plain- « dre.

« Dans tous les cas, si, n'ayant aucun prétexte de se séparer « de la cour, il se jetait en forcené dans le parti des démocrates, « on lui ôterait, en le ménageant, le seul mérite qu'il peut avoir, « celui d'un prince persécuté.

« La mesure que l'on indique a encore d'autres avantages. Le « prince, à la cour, sera un embarras de plus pour La Fayette. « Ces deux ennemis, en présence l'un de l'autre, se contiendront « respectivement.

« D'un autre côté, on ne sait pas assez jusqu'à quel point, « dans les événements que l'anarchie nous prépare, il sera né- « cessaire de présenter pour oriflamme le nom d'un prince de la « famille royale et de l'enlever aux factieux. Une conduite modé- « rée est donc nécessaire sous ce rapport.

« Elle l'est d'autant plus qu'une persécution apparente semble- « rait aujourd'hui l'ouvrage de La Fayette et donnerait au pre- « mier pour amis tous les ennemis du second, et que les esprits « s'aigriraient de plus en plus; qu'on donnerait un chef au « parti qui est sans chef; que La Fayette deviendrait plus que « jamais celui de la cour, et que, par cela même, tout retour à « un meilleur ordre de choses serait impossible. »

« On voit par cette dernière phrase que Mirabeau avait la conviction que La Fayette, chef de la cour, loin de la sauver, ne servirait qu'à la perdre.

« Les ménagements que l'on conseille, » ajoute Mirabeau, « ne sont d'aucun danger. Le duc est méprisé dans les provinces; « on y connaît son incapacité, sa légèreté. Paris connaît son « immoralité. Que craindre d'un tel homme? — La seule pré- « caution qu'il faut prendre est de ne pas lui donner des forces « qu'il n'a pas. Le servir, c'est l'affaiblir; le ménager, c'est le « tuer, lui et son parti.

« J'hésite d'autant moins à donner ce conseil, qu'il sera tou- « jours temps de changer de conduite selon les circonstances;

« mais, dans ce premier moment, je crois que le roi devrait se « borner à dire : *Je vous vois, je vous verrai avec plaisir, mais « je désire que votre nom ne soit plus dans la bouche des factieux.* « Cette marque de bonté du roi l'enchaînera; sa paix avec la cour « ôtera toute espérance aux Jacobins de s'en emparer; la crainte « de perdre ses apanages dans un bouleversement le retiendra; « et si La Fayette éprouve un embarras de plus, je ne vois pas « grand mal à cela. »

« Le roi et la reine trouvèrent les observations de Mirabeau justes, et auraient vraisemblablement suivi la marche qu'il conseillait dans sa note, sans une circonstance particulière qui vint tout changer. La première fois que M. le duc d'Orléans parut aux Tuileries, après son retour d'Angleterre, il y fut brutalement outragé par les plus fidèles serviteurs du roi. Ceux-ci ignoraient sans doute le plan de conduite que le roi et la reine s'étaient tracé par rapport à M. le duc d'Orléans, et ne virent en lui que le plus dangereux ennemi de leurs souverains. Aussi, au moment où il entrait aux Tuileries, un des plus fougueux serviteurs du roi accabla le prince d'injures et le suivit, en l'apostrophant de la manière la plus insultante, presque jusque dans le cabinet du roi. Le duc d'Orléans qui, à ce que l'on assura alors, était venu avec la ferme résolution de se soumettre franchement au roi, changea d'avis, et redevint dès ce moment l'ennemi le plus acharné de la cour.

« Dans une autre note, aussi du 1er juillet, Mirabeau dit que, s'il ne redoutait pas M. le duc d'Orléans personnellement, il entrevoyait cependant les mauvais tours que l'on pouvait jouer avec son argent. C'est dans la même note qu'il frappe, en passant et injustement, le duc de Liancourt[1].

[1] François-Alexandre-Frédéric de La Rochefoucauld, duc de Liancourt, né en 1747. Grand maître de la garde-robe sous Louis XV et sous Louis XVI, chevalier des ordres. Député aux états généraux en 1789. Pair de France en 1814, avec le titre de duc de La Rochefoucauld, qu'il portait depuis la mort de son cousin, massacré à Gisors en 1792. Attaché aux idées libérales qu'il professa et pratiqua toute sa vie, il fut, en 1823, l'objet d'une mesure ministérielle qui le destitua en un jour de huit places ou fonctions philanthropiques qu'il remplissait gratuitement. Il mourut en 1827. Ses funérailles furent marquées par des scènes de violence qui blessèrent vivement tous ceux par lesquels il était justement honoré.

« Par des indiscrétions du pesant Latouche, dit-il, je suis con-
« traint de me tenir pour presque assuré que le duc de Liancourt
« intrigue contre les Tuileries. »

« A cet égard, ses craintes étaient mal fondées. Le duc de Liancourt pouvait bien, pour des ressentiments personnels, chercher à embarrasser la cour, mais il n'avait ni l'intention, ni les moyens de lui causer un grand dommage. Deux années plus tard, il voulut sauver le roi, et montra, dans cette circonstance, un généreux dévouement. Quoiqu'on ait beaucoup parlé de lui dans les Mémoires sur la révolution, parce qu'il a parlé lui-même sur toutes les questions et qu'il s'est mêlé d'une infinité de détails, on doit cependant le mettre hors de cause dans ce grand procès; car, si l'on excepte sa démarche auprès du roi dans la matinée du 15 juillet 1789, on peut dire que son influence fut à peu près nulle, soit dans l'Assemblée, soit au dehors.

« On a vu qu'une des raisons de Mirabeau, pour ne pas contrarier le retour du duc d'Orléans, était que La Fayette, ayant dans ce prince un ennemi déclaré, dont il aurait à repousser les attaques, se trouverait embarrassé, et par conséquent moins libre de poursuivre ses intrigues contre la cour. Ce qu'avait prévu Mirabeau arriva. Quoi qu'on ait pu dire de la nullité de ses moyens personnels, M. le duc d'Orléans pouvait, dans l'occasion, susciter des embarras et créer des dangers à ses ennemis; c'est ce qu'il fit, je crois, à M. de La Fayette. Je n'ai pu observer de près la conduite de M. le duc d'Orléans, après son retour d'Angleterre ; je m'en tiens donc à cet égard à ce qu'ont dit les Mémoires du temps, dont je ne chercherai ni à justifier ni à infirmer les assertions; mais ce que je sais très-bien, c'est que, depuis sa rentrée en France, la multitude, dirigée par certains chefs des Jacobins, et qui, jusque-là, avait fait *chorus* avec la bourgeoisie, pour célébrer le héros des deux mondes, s'en sépara et le hua bientôt avec autant de fureur qu'elle l'avait applaudi avec enthousiasme. Cette impression ne fut jamais effacée. L'indifférence, au moins, qu'après le 10 août 1792 les soldats montrèrent pour leur général, en est la preuve.

« J'arrive maintenant à une circonstance particulière des rapports de Mirabeau avec la cour. On en a parlé d'une manière

vague, et elle n'a jamais été bien connue. Jusque-là, ces rapports n'avaient eu d'autres résultats que de tenir Mirabeau sur une meilleure ligne, quand il parlait à l'Assemblée nationale, et de fournir au roi des conseils dont il ne faisait pas grand usage. Le comte de Mirabeau gardait le plus profond secret sur ses relations avec la cour, tout en continuant à voir souvent M. de Mercy chez moi. Un jour, celui-ci crut s'apercevoir qu'il désirait avoir une audience secrète du roi ou de la reine, dans la pensée qu'une conférence personnelle aurait sur leurs déterminations une influence plus puissante que toutes les notes qu'il fournissait, et assurerait mieux la confiance qu'on avait en lui. Le comte de Mercy adopta cette idée et engagea la reine à s'y prêter. Elle y consentit. Dès lors il ne fut plus question que d'arranger cette entrevue de la manière la plus prudente. Après quelques retards, causés par les circonstances du moment, on convint qu'elle aurait lieu, le 3 juillet 1790, au palais de Saint-Cloud, où la cour se trouvait alors. Mirabeau, pour couvrir sa démarche, alla coucher hors Paris, à Auteuil, chez sa nièce, Mme d'Aragon, et de là il se rendit, à l'heure indiquée, dans l'appartement de la reine, où se trouvait aussi le roi. Grâce aux mesures qu'on avait prises, cette entrevue resta assez secrète, ou ce qui en transpira fut si vague que, dans le public en général, on n'y crut pas.

« La première fois que je revis la reine après cette entrevue, elle m'assura tout de suite qu'elle et le roi y avaient acquis la conviction du dévouement sincère de Mirabeau à la cause de la monarchie et à leurs personnes. Elle me parla ensuite de la première impression qu'avait faite sur elle l'apparition de Mirabeau. Il y avait à peine neuf mois qu'on lui avait dépeint cet homme comme un monstre farouche, dirigeant une bande de brigands venus à Versailles pour l'assassiner. Elle se rappelait ses gardes égorgés en la défendant, son palais envahi par des scélérats qui demandaient sa tête, et involontairement le souvenir de Mirabeau, dominant toute cette scène, lui revenait à la mémoire. Quelque persuadée qu'elle fût déjà de son erreur à cet égard, des impressions aussi profondes s'effacent difficilement, et la reine m'avoua qu'au premier moment où elle vit Mirabeau, un mouvement d'horreur et d'effroi s'empara d'elle, et elle en fut

tellement agitée qu'elle en ressentit plus tard une légère indisposition.

« Quant à Mirabeau, il ne me parlait que de l'agrément de cette entrevue. Il était sorti de Saint-Cloud, enthousiasmé. La dignité de la reine, la grâce répandue sur toute sa personne, son affabilité lorsque, avec un attendrissement mêlé de remords, il s'était accusé lui-même d'avoir été une des principales causes de ses peines, tout en elle l'avait charmé au delà de toute expression. Cette conférence lui inspira un nouveau zèle et augmenta encore son ardeur à réparer ses torts. « Rien ne m'arrêtera, « me dit-il; je périrai plutôt que de manquer à mes promes- « ses. »

« Il ne fut pas moins touché de la calme résignation du roi et de la modération de ses vues sur le rétablissement de l'autorité royale. Il me dit encore à cette occasion que, si Louis XVI avait eu des ministres plus habiles, il eût été bien facile, avec son caractère donné, de prévenir les maux causés par la révolution.

« Le roi, de son côté, conçut une confiance encore plus exagérée dans le secours que lui apportait Mirabeau, et s'abandonna trop à la sécurité que lui inspira cet appui.

« Au moment où cette entrevue augmentait l'ardeur de Mirabeau, un article dans le journal nommé *l'Orateur du Peuple* dénonça Mirabeau comme ayant fait une course à Saint-Cloud, en insinuant qu'il devait avoir vu la reine. Ce journal fut remis au comité des recherches de l'Assemblée nationale, qui ne put rien découvrir. Mirabeau avoua qu'il avait effectivement fait une course hors de Paris, pour aller voir sa nièce, Mme d'Aragon, et les choses en restèrent là, après qu'on eut toutefois, pendant quelques jours, crié dans les rues de Paris: *La grande trahison de M. de Mirabeau.* — Triste temps que celui où on accusait de trahison un membre de l'Assemblée nationale pour avoir vu son souverain; et c'est cependant cette époque qu'on appelait celle de la liberté et de l'égalité!

« Mes rapports dans cette pénible entreprise se multipliaient de plus en plus. Je voyais Mirabeau à chaque instant; nous nous écrivions souvent jusqu'à deux fois dans un jour, ainsi que le

prouvent les nombreux billets de lui et de moi, qui se trouvent parmi les pièces. Je recevais fréquemment, par l'archevêque de Toulouse et quelquefois par le comte de Mercy, des messages de la reine, qui m'invitait à me rendre près d'elle. J'ai lieu de croire que le roi et la reine avaient en moi autant de confiance *qu'il leur était possible* d'en avoir en quelqu'un dans ce temps-là, et je me sers de cette expression, parce qu'il est assez connu qu'ils n'ont jamais accordé leur confiance *entièrement* à personne. Ils avaient chacun, à droite et à gauche, leurs confidences particulières. Un avis, accepté d'un côté, était débattu et souvent rejeté de l'autre; les mesures énergiques s'affaiblissaient dans leur exécution par des changements faits en contradiction avec l'esprit qui les avait dictées, et il résultait de tout cela une indécision et une lenteur vraiment décourageantes. J'ai déjà dit, et je répéterai encore, que cette confiance flottante, incertaine, quelque nuisible qu'elle fût à la cause royale, n'avait rien que de naturel de la part de personnes placées comme l'étaient alors le roi et la reine, entourés d'embûches de toutes sortes, et sans cesse victimes des trahisons les plus inattendues [1].

« Mes fréquentes visites aux Tuileries et mes relations chez moi avec des personnes connues pour leur attachement au roi et à la reine pouvaient, devaient même être remarquées, et finir par créer des embarras personnels. Mais l'espoir de réussir dans une aussi importante entreprise soutenait le courage de ceux qui s'y étaient engagés. Je dois dire cependant que cet espoir allait chaque jour s'affaiblissant en moi, et qu'une inquiétude de plus en plus prononcée prenait sa place.

« L'idée que j'avais eue dans le principe, de sortir de ces périlleux embarras et de retourner dans mon pays, me revenait quelquefois à l'esprit. Mais je la repoussais promptement; mon attachement pour la reine me retint près de sa personne, m'enchaîna à ses dangers, et ma dernière pensée était toujours de ne

[1] Nous ne croyons pouvoir mieux justifier cette observation du comte de La Marck, qu'en donnant en note une lettre déjà publiée, et écrite, quelques mois plus tard à la vérité, par la reine Marie-Antoinette, au comte de Mercy. Cette lettre peint à merveille les embarras de la situation de cette malheureuse princesse. (Voir la note 16.)

pas l'abandonner, et de continuer, quoi qu'il pût arriver, les services qu'elle attendait de moi.

« Mirabeau ne cessait de me dire et de répéter dans ses notes qu'il fallait absolument que le roi changeât son ministère, et sortît de Paris, où il devait s'attendre, s'il y restait, aux plus déplorables excès contre lui et contre la famille royale. Toutes les fois que je voyais la reine, je tâchais de lui persuader qu'il fallait suivre ces conseils ; mais elle était moins effrayée de l'avenir que moi. Son caractère bienveillant la portait à croire que nous exagérions la perversité de ses ennemis, et elle se persuadait aisément que tout ce que le roi pouvait perdre dans la lutte, c'était quelques prérogatives de son pouvoir royal. Toutes nos ressources se concentrèrent donc dans le comte de Mercy. Le point capital que Mirabeau voulait atteindre était le changement du ministère. En effet, dès qu'il avait été reconnu que Mirabeau ne pouvait s'entendre avec les ministres, et que le roi même avait exigé qu'il n'eût aucune communication avec eux, il était impossible de croire, quelque confiance qu'on pût avoir dans les combinaisons de Mirabeau, qu'il réussît jamais dans ses efforts pour rétablir l'autorité constitutionnelle du roi, sans le changement du ministère. Le comte de Mercy sentait, aussi bien que nous, l'importance de cette mesure ; il essaya de la faire adopter par la cour ; la reine, qui avait toute confiance dans ses conseils, finit par être convaincue, mais il éprouva une résistance insurmontable de la part du roi. Celui-ci avait autour de lui des gens qui lui donnaient d'autres conseils ; toujours indécis, ne sachant jamais prendre de lui-même une délibération, ni la suivre avec persévérance, il écoutait tous les avis, et, voulant profiter de tous, il n'en suivait aucun complétement, ou adoptait le plus mauvais [1].

« L'indécision du roi jetait tous ses véritables amis dans la plus grande perplexité : plus j'avançais, plus ma position devenait embarrassante, et, malgré mon attachement pour la reine, je me serais probablement vu forcé de quitter l'assemblée et la

[1] Nous avons réuni dans une seule note les diverses appréciations faites du caractère de Louis XVI par quelques écrivains dont les idées nous ont paru le plus rapprochées de la vérité. (Voir la note 17.)

France à cette époque (septembre 1790), sans un incident qui survint alors, et qui m'y enchaîna pour longtemps. Le comte de Mercy, qui, depuis le commencement des relations de la cour avec Mirabeau, n'avait pas cessé d'y intervenir, fut obligé de quitter Paris et de se rendre à La Haye, où l'empereur Léopold l'avait chargé de traiter avec l'Angleterre sur les moyens de reprendre possession des Pays-Bas, et pour déterminer les conditions qui garantiraient cette possession à la maison d'Autriche. Le comte de Mercy, auquel j'avais communiqué mon projet de me retirer, insista pour que je restasse à Paris, dès qu'il apprit que lui-même devait s'en éloigner. La reine voulut bien joindre ses instances aux siennes : mon devoir était tracé et me commandait de ne plus hésiter. Je cédai donc, et il fut convenu que, pendant l'absence de M. de Mercy, qui ne devait être que temporaire, je le tiendrais régulièrement informé de tout ce qui se passait entre la cour et Mirabeau, et de la marche des événements.

« Ces arrangements pris, le comte de Mercy quitta Paris, où il ne revint plus jamais. Le comte de Mirabeau eut de vifs regrets de son départ; il avait beaucoup espéré de son influence sur le roi et la reine, et de plus, les rapports continuels qu'ils avaient eus ensemble dans les derniers temps, lui avaient inspiré une opinion avantageuse du grand sens de M. de Mercy, et de la droiture de son noble caractère.

« Ne pouvant déterminer le roi à changer son ministère, il fallait au moins l'amener à faire choix d'un de ses ministres pour lui confier les relations secrètes qui existaient entre lui et Mirabeau, et s'aider de son appui pour en tirer parti. La pensée du comte de Mercy s'arrêta sur M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, avec lequel, en sa qualité d'ambassadeur, il avait eu des relations suivies, et dont il avait été à même d'apprécier les sentiments. Il savait que, si M. de Montmorin avait commis plus d'une erreur depuis le commencement de la révolution, c'était à la suite de M. Necker, dans lequel il avait une confiance qu'on pouvait appeler obligée, le roi lui ayant prescrit de ne pas s'écarter de la route que lui indiquerait ce ministre.

« Ce point étant convenu, le comte de Mercy vit M. de Mont-

morin, et eut avant son départ une conférence avec lui chez moi. Il lui laissa espérer que la reine lui donnerait sa confiance, et me recommanda de faire tout ce que je pourrais pour dissiper les préventions qu'on avait inspirées à Sa Majesté contre M. de Montmorin.

« Je connaissais M. de Montmorin, sans avoir jamais eu de rapports d'affaires avec lui, et dans cette conférence il exprima son dévouement pour le roi et la reine dans des termes dont il n'était pas permis de suspecter la sincérité, et je vis bien qu'il suivrait, sans s'en écarter, la direction qu'on lui donnerait. C'était un homme d'un jugement sain, d'un esprit assez distingué, mais d'un caractère timide, et qui ne pouvait faire usage de ses facultés et de sa bonne volonté qu'autant qu'il était conduit à la lisière, à peu près comme un enfant. Nous nous entendîmes très-bien dès cette première entrevue, et je n'ai eu personnellement qu'à me louer beaucoup des relations intimes que j'ai entretenues avec lui jusqu'à mon départ de France.

« La première fois que je vis la reine, après le départ du comte de Mercy, je lui rendis compte de ma conversation avec M. de Montmorin, et je n'hésitai pas à me rendre garant des bonnes intentions de ce ministre. Je n'eus point de peine à la persuader sur ce point; mais elle m'objecta la faiblesse de son caractère, et elle doutait, à cause de cela, qu'on pût en tirer un très-utile parti. Je lui fis comprendre cependant que, tant que le roi ne ferait pas entrer dans le conseil un ministre sur la capacité et le caractère duquel on pût entièrement se reposer, et qui marchât en même temps de concert avec Mirabeau, il était indispensable de se servir de M. de Montmorin, dont les intentions étaient pures et le dévouement certain. Enfin, j'obtins d'elle qu'elle le verrait en particulier. Dans cette audience, elle assura à M. de Montmorin qu'elle n'avait jamais douté de son dévouement pour le roi, qu'elle lui pardonnait sa trop facile soumission aux volontés de M. Necker, parce qu'elle savait qu'il n'avait fait en cela qu'obéir au roi, et qu'à partir de ce moment elle comptait entièrement sur lui.

« Ces assurances de la reine rendirent M. de Montmorin fort heureux : il avait été très-peiné qu'on eût pu le soupçonner

d'être un violent révolutionnaire, et douter de son attachement pour le roi. Quant à moi, il me témoigna la plus vive reconnaissance du service que je venais de lui rendre auprès de la reine. Il me supplia de l'éclairer de mes conseils, avec un abandon qui m'inquiéta bien plus qu'il ne me flatta. L'importance de mon rôle depuis le départ de M. de Mercy, et la responsabilité qui me poursuivait dans des affaires aussi compliquées et aussi dangereuses, étaient bien de nature, en effet, à causer de graves inquiétudes. J'avais à répondre tout à la fois et de la fidélité de Mirabeau qui s'était engagé, sous mes auspices, dans une entreprise dont il pouvait se dégoûter, et des services de M. de Montmorin, dont je ne pouvais garantir que les bonnes intentions. — Enfin il s'agissait du salut du roi, de la reine, de la France. En voilà, je crois, plus qu'il n'en fallait pour frapper d'anxiété l'homme le plus présomptueux, et la présomption n'entre point dans mon caractère.

« Malgré nos instances, on ne voyait aucun changement dans le système de conduite de la cour ; c'était toujours la même apathie, la même insouciance ; on y vivait au jour le jour. De son côté, Mirabeau, tout en sonnant l'alarme pour l'avenir, se bornait à donner des notes sur les hommes et les questions sur lesquels on l'interrogeait. Il aurait voulu diriger les Tuileries d'après le système qu'il avait combiné, et les Tuileries lui demandaient des conseils qu'ordinairement on ne suivait pas. Sur tout cela il avait fini par prendre presque son parti, et, s'il éprouvait de la contrariété de n'être pas mieux écouté, il s'en consolait par les avantages qu'il retirait de ses mystérieux rapports. Je n'entends cependant nullement faire croire que, retranché dans ses jouissances personnelles, il était indifférent à ce qui se passait autour de lui. Son insouciance à lui n'était qu'apparente. Les notes qu'il adressait à la cour prouveront suffisamment qu'il ne s'aveuglait pas sur les dangers du moment. J'étais témoin de ses gémissements sur l'inaction de la cour, qui lui inspirait les plus sinistres prédictions. Il entrevoyait la fin malheureuse qui menaçait le roi et la reine, et c'était alors, plus que jamais, qu'il me répétait sa terrible phrase : « Vous le verrez, la populace battra leurs cadavres. »

« Le 15 août 1790, la cour reçut de sa part une note propre à la glacer d'effroi :

« Quatre ennemis, y dit-il, arrivent au pas redoublé : l'impôt, « la banqueroute, l'armée, l'hiver. Il faut prendre un parti. Je « veux dire qu'il faut se préparer aux événements, en les atten- « dant, ou provoquer les événements, en les dirigeant. En deux « mots, la guerre civile est certaine et peut-être nécessaire. « Veut-on la recevoir, ou la faire? — ou peut-on et veut-on « l'empêcher? — Questions de la plus suprême importance, et « sur lesquelles il faut enfin se décider, et que l'on ne peut traiter « que dans une conférence aussi longue et aussi libre qu'il est « nécessaire pour qu'elles soient approfondies et résolues. Je de- « mande cette conférence, quelque difficile et périlleuse pour « moi qu'elle puisse être. Comme je dois donner des paroles et « en recevoir; comme il me faut, sur le but et la nature des « moyens, quelques mots que l'on n'écrit pas, cette conférence « est indispensable. »

« Après ce début, l'auteur de la note, persuadé que la crise va commencer, jette en avant quelques moyens qui peuvent la rendre favorable. C'est la formation de quelques éléments d'armée placés de distance en distance, et un choix d'officiers sur lesquels on pût compter. Les Suisses entraient pour beaucoup dans son système : il comptait sur cette troupe; le 10 août 1792 a prouvé qu'à cet égard il voyait fort juste.

« Loin de craindre la guerre civile, Mirabeau la considérait comme un moyen de sauver le roi qui, selon lui, était perdu sans ressources, s'il continuait à résider à Paris. Mais il redoutait la guerre étrangère : elle devait, à son avis, achever de mettre le royaume en combustion, parce que rien ne pouvait en garantir le succès, et que les factieux ne manqueraient pas de faire retomber sur le compte du roi tous les maux qu'elle traînerait à sa suite.

« Les insurrections de chaque jour, que provoquait le parti démagogique, épouvantaient la cour, toujours poursuivie par le souvenir des journées des 5 et 6 octobre. Quant à Mirabeau, il ne s'en inquiétait nullement, et recommandait à la reine, dans ses notes, de n'en avoir aucun souci. Toutes ces insurrections, selon

lui, ne pouvaient que dépopulariser M. de La Fayette dans l'esprit de ceux qu'il était obligé de comprimer, et dans celui des gens sages qui en attribuaient la cause à la fausse direction donnée par le commandant en chef de la garde nationale. En partant de ce raisonnement, il revenait à la nécessité de se ménager une garde particulière et de sortir de Paris. Mais il ne voulait pas que le roi s'éloignât d'abord plus loin que Fontainebleau. La distance de cette ville à la capitale est à peu près de quinze lieues. Dans le cas d'une insurrection sérieuse, les insurgés n'auraient pu faire ce trajet aussi facilement que celui de Paris à Versailles. Il est douteux même qu'on eût pu entraîner aussi loin un grand amas de populace, et, dans tous les cas, le roi, entouré d'une garde fidèle, aurait été en état de le repousser ou de se soustraire à ses violences.

« Il en est des débordements populaires comme des torrents : on ne peut faire cesser leur cours désastreux qu'en remontant jusqu'à leur source. Or la source des maux qui désolaient déjà, et qui menaçaient la France, était dans l'Assemblée nationale. Cette assemblée avait pris une fausse direction, moins par la volonté de la majorité de ses membres que par l'influence d'une trentaine de factieux qui, maîtres des mouvements populaires, avaient pris sur elle un ascendant dont elle ne pouvait se débarrasser. C'était donc cette assemblée qu'il fallait rendre meilleure ou détruire comme corps politique, si on ne pouvait lui faire prendre une direction favorable à la monarchie. On voit dans toutes les notes de Mirabeau, que c'est là le but qu'il voulait atteindre. Il n'oubliait jamais de faire remarquer au roi et à la reine les fautes de cette assemblée, et de leur indiquer les mesures qu'ils avaient à prendre pour les faire tourner à leur profit. Mais il avait soin de les avertir en même temps qu'il fallait renoncer pour jamais à l'ancien régime, parce qu'il serait impossible d'y ramener la nation. C'est par la révolution que le roi devait régner, mais en arrêtant ses excès et en supprimant celles des institutions qu'elle avait créées, qui paralysaient le pouvoir exécutif et le mettaient dans une dépendance incompatible avec l'unité monarchique. Dans une note du 12 septembre 1790, Mirabeau éveillait l'attention de la cour, surtout sur cet objet, et prédisait les maux incalculables

qu'entraînerait, dans des circonstances aussi déréglées, l'inaction du ministère ; mais ses prophéties ne furent pas écoutées.

« Mirabeau aurait voulu que le roi provoquât le rappel du décret qui lui interdisait de choisir ses ministres parmi les membres de l'assemblée, et demandât en même temps pour les ministres le droit d'assister et de prendre part aux délibérations de l'assemblée. Par ce moyen, les causes des maux qui affligeaient le pays auraient été publiquement dévoilées par les ministres. Ceux-ci auraient accoutumé l'assemblée à entendre la voix de la raison ; ils auraient rallié autour d'eux les hommes de bien et tous ceux qu'effrayait l'anarchie. Le peuple, à son tour, aurait été disposé à écouter des conseils donnés sous cette forme, et à suivre la direction qu'on lui aurait indiquée.

« J'ai retrouvé dans mes papiers une note sur ce sujet, que je remis moi-même à la reine, et que j'avais rédigée à sa demande, pour qu'elle pût faire valoir près du roi la recommandation de Mirabeau, indépendamment des arguments que celui-ci avait présentés. Je la transcrirai ici. Elle établit assez bien la manière dont je croyais qu'il fallait envisager la position de Mirabeau et les services qu'il était possible d'attendre de lui. La voici :

« Mirabeau voit devant lui une grande carrière ouverte pour « vingt ans, et dans laquelle il sera toujours assuré d'entrer, « celle des législatures. C'est là que l'appellent ses talents ; c'est « là qu'il se croit plus fort même que les ministres ; c'est là aussi « que son intérêt personnel lui présente un moyen continuel de « se soutenir, même sans fortune. D'après cela, il sera très-dif- « ficile, peut-être même intraitable, sur l'importante question « de la réélection. — D'un autre côté, l'incertitude de sa réélec- « tion en Provence, et l'envie de se faire élire à Paris, le portera « peut-être à ménager cette infernale capitale, et à la faire pré- « férer pour le lieu où la prochaine législature devra être ras- « semblée. — Je ne vois qu'un seul moyen de diriger l'ambition « de cet homme, c'est d'en changer le cours. On s'est occupé de « sa fortune, il faut s'occuper de sa gloire ; on lui a fait espérer « d'être ministre, il faut qu'il soit convaincu qu'il le sera. Il faut « qu'il le soit, au point qu'il ne puisse exister sur cela dans son

« esprit aucun germe de méfiance. Alors on pourra tout obtenir « de lui.

« J'avais toujours annoncé qu'on serait plus content de Mira- « beau, lorsqu'on lui offrirait plus de moyens d'être utile ; j'avais « regardé comme le plus puissant de ces moyens, celui de le faire « agir de concert avec un membre dans le conseil, qui fût sin- « cèrement dévoué au roi. On doit voir aujourd'hui que je ne me « suis pas trompé. J'ose même prédire que l'entrée de M. de « Mirabeau dans le ministère serait une véritable conquête pour « l'autorité royale. »

« Le roi parut écouter les avis de Mirabeau sur le rappel du décret dont je parlais plus haut : il avait assez de rectitude de jugement pour en sentir l'importance ; mais pourtant il ne donna aucune suite à ce conseil, malgré l'opiniâtreté que Mirabeau mettait à le donner.

« Quel que soit le résultat d'une pareille démarche de la part « du roi, dit-il dans une de ses notes, elle ne peut que lui être « utile. Le choix des ministres parmi les membres de l'assemblée « serait encore plus avantageux au pays qu'à l'autorité royale. Le « roi aura donc, de son côté, la justice, l'intérêt public, les vé- « ritables principes, les suffrages des hommes éclairés. Vînt-on « à échouer, les suites du refus retomberaient sur l'assemblée. « C'est à elle que tous les esprits sages imputeront les fautes d'un « ministère qu'elle n'aura pas permis de choisir parmi les « hommes qui réuniraient à la fois la confiance de la nation et « celle du roi. Lorsqu'on ne peut pas obtenir le bien, faire faire « une sottise à ses adversaires a son côté avantageux [1]. »

« Dans nos rapports particuliers, Mirabeau se montrait bien découragé du peu de succès de ses conseils ; parfois il ne pouvait retenir son humeur. « Dois-je encore envoyer des notes ? » m'é- crivait-il. « A quoi bon, puisqu'on ne m'écoute pas ? — Que « veut-on de moi ? — Désire-t-on que je change de rôle ? Je suis « prêt à le faire. Je serai fidèle à l'engagement que j'ai pris de

[1] Il ne sera pas sans intérêt de comparer avec cette note une lettre confidentielle que Mirabeau écrivait à cette époque, sur le même sujet. (Voir la note 18.)

« défendre la cause du roi, et, dans quelques circonstances que « je me trouve, je ne manquerai pas à ma parole. »

« Malgré ce découragement qui s'emparait de lui par moments, le noble espoir de rendre la vie au pouvoir royal dépérissant le ranimait toujours. Plusieurs notes font preuve de son habileté et de son zèle infatigable. Il se mêle cependant parfois des erreurs dans ses doctrines. Quelquefois, comme dans la note du 14 octobre, il énonce ses idées sur l'ordre constitutionnel en général, et fait une espèce de profession de foi politique. On remarquera dans cette note qu'il ne compte pas parmi les prérogatives de la couronne l'initiative pour la confection des lois, ni la faculté de dissoudre le corps législatif. Il me semble que, surtout sans cette dernière prérogative, tôt ou tard, la royauté doit succomber. Mirabeau ne divisait pas non plus le corps législatif en deux chambres; il ne veut ni de noblesse, ni d'un corps de clergé; il rejette tous les priviléges, quels qu'ils soient. Je me rappelle, à cette occasion, que le baron de Wimpffen, homme spirituel et passablement original, ayant à donner son avis sur l'établissement de la constitution, proposa d'instituer une *démocratie royale*. Je crois qu'il ne voulait par là que persiller sur ce qu'on faisait alors; mais, au fond, le système exposé par Mirabeau, dans la note du 14 octobre, n'est pas fort différent d'une pareille démocratie. Il est d'ailleurs en contradiction manifeste avec tout ce que je lui avais entendu soutenir précédemment; aussi je ne m'explique pas le motif qui a pu lui dicter une partie de cette note, dans laquelle cet homme, malgré ses sentiments monarchiques, et je dirai même aristocratiques, paraissait ne pas prévoir que sa théorie, mise en pratique, aurait infailliblement enseveli le trône sous les débordements de la démocratie.

« J'éprouvais, moi aussi, du découragement en voyant l'apathie de la cour, et un profond dégoût de la marche que prenaient les affaires publiques. Je ne crains pas d'avouer que, par caractère, je suis partisan de l'ordre et des principes d'autorité, et que, par goût, je suis aristocrate, sans m'arrêter à la signification injurieuse donnée à ce dernier mot pendant la révolution française. La réflexion et l'étude de l'histoire m'ont cependant enseigné combien les idées de liberté flattent, séduisent et enflamment les

hommes, et je sais faire la part de ces idées en matière de gouvernement. De tout temps, on s'en est servi comme du plus puissant levier pour agiter les hommes et les entraîner dans des révolutions. Un autre levier a été employé dans la révolution de France, celui de l'égalité, levier d'autant plus dangereux qu'il n'existe pas de nation aussi généralement vaine et envieuse que la nation française, et l'on sait assez quel parti on a tiré de cette disposition pour enflammer l'esprit des masses dès le début de la révolution.

« C'étaient ces questions et tout ce qui s'y rattachait qui formaient souvent les sujets de mes conversations avec Mirabeau. Dans le fond, il partageait assez mes sentiments sur la fausse interprétation qu'on donnait alors aux mots de liberté et d'égalité ; mais il se laissait facilement aller à tout ce que ces deux mots prêtaient de brillant à l'enthousiasme de son éloquence, et ce penchant pour les effets éloquents était le funeste ennemi que j'avais sans cesse à combattre en lui. J'avais adopté avec lui une certaine méthode de discuter que je croyais la plus propre à déjouer ses entraînements, et à le ramener à des idées nettes sur chaque chose. Je cherchais toujours à être sec, positif, à présenter la raison, si je puis m'exprimer ainsi, toute décharnée et dépouillée de brillants ornements. Ainsi, lorsqu'il s'était bien enflammé à propos de la dignité de l'homme, de ses droits, de ses priviléges ; qu'il avait peint l'espèce humaine avec enthousiasme et sous des traits qui, à mon avis, la grandissaient trop, je commençais par établir une sorte de réduction dans ses calculs. Je retranchais les femmes, les enfants, la classe des paysans ignorants, les artisans, les gens adonnés au vice, etc., etc., et, après avoir ainsi réduit une nation à la très-petite portion dont il fallait ensuite évaluer les facultés morales, je me mettais à déduire ceux qui manquent de raisonnement, ceux qui ont des idées fausses, ceux qui comptent avant tout leurs propres intérêts, ceux qui sont privés d'éducation et des connaissances mûries par la réflexion, et je lui demandais alors si les hommes qui méritent qu'on parle d'eux avec dignité et respect ne se trouvaient pas réduits à un nombre étonnamment petit. Or, d'après mon principe, je soutenais qu'il fallait gouverner les hommes *pour eux* et

non *par eux*, c'est-à-dire, pas par l'opinion de la multitude, et j'établissais, par des citations historiques et par les exemples que malheureusement nous avions sous les yeux, que la raison et le bon sens fuient les hommes à mesure qu'ils sont réunis en plus grand nombre.

« Le comte de Mirabeau était ordinairement d'une extrême bonne foi dans nos discussions : il admettait donc qu'il y avait de la justesse dans ma manière de voir; mais il en revenait toujours à la nécessité de flatter les peuples pour les gouverner. Il ne pouvait se détacher des engagements qu'il avait pris en public au nom de cette liberté séduisante et illusoire qui lui avait fourni de si beaux mouvements oratoires. Quant à l'égalité, elle lui paraissait complétement absurde dans le sens que les meneurs du jour lui attribuaient. « C'est, disait-il, un violent paroxysme de « la maladie révolutionnaire [1]. »

« Une fois, je lui rappelai les paroles que Bacon, le plus grand génie moderne, applique à la religion : « *Un peu de philosophie en éloigne ; mais beaucoup de philosophie y ramène.* » — Eh bien, lui dis-je, ce que Bacon dit de la religion, je le dis, moi, de la plupart des institutions humaines. Il n'y en a aucune que le moindre rhéteur ne puisse attaquer avec une apparence de succès; mais ce succès sera toujours anéanti par la forte raison de l'homme d'État habile et profond qui saura défendre les bases de l'ordre social. — « Bravo! bravo! s'écria Mirabeau ; mais ce n'est « plus de cela qu'il s'agit maintenant. Aucun homme seul ne sera « capable de ramener les Français au bon sens; le temps seul « peut rétablir l'ordre dans les esprits ; avec eux il ne faut jamais « ni présumer, ni désespérer. Aujourd'hui les Français sont ma- « lades, très-malades; il faut les traiter avec précaution. »

[1] Nous donnerons ici l'extrait d'une lettre écrite à la même époque par Mirabeau à un de ses amis intimes, à propos du décret du 19 juin 1790, qui prononça l'abolition des titres nobiliaires :

« Je pense précisément comme vous sur le décret des titres, livrées, etc. Ce qu'il « est le plus impossible d'arracher du cœur des hommes, c'est la puissance des sou- « venirs. La vraie noblesse est en ce sens une propriété aussi indestructible que « sacrée. Les formes varieront, mais le culte restera. Que tout homme soit égal de- « vant la loi ; que tout monopole, surtout moral, disparaisse ; *tout le reste n'est que « deplacement de vanité.* » (*Lettre du comte de Mirabeau au major de Mauvillon, du 4 août* 1790, page 519.)

« Ses notes pour la cour n'étaient ordinairement que le commentaire de cette dernière pensée : ses conseils étaient toujours calculés pour arriver à rendre de la force à l'autorité, afin qu'elle pût faire le bien, ou à diminuer au moins les moyens d'attaque de ses ennemis.

« C'est ainsi que, lorsque les comités de l'assemblée s'étaient réunis et délibéraient sur la question de savoir si l'on ne demanderait pas au roi le renvoi de ses ministres, en déclarant qu'ils avaient perdu la confiance de la nation, Mirabeau représenta, dans sa note du 16 octobre 1790, qu'il était de la plus grande importance de prévenir une pareille déclaration, et insista pour que les ministres donnassent eux-mêmes leur démission. Il revient sur le même sujet dans la note du 18 octobre, et traite avec beaucoup de profondeur la question de l'influence de l'assemblée sur la nomination des ministres.

« Tout en s'occupant de cet important objet, Mirabeau, dont l'œil perspicace pénétrait partout, parvint à découvrir une des causes qui faisaient souvent rejeter par la cour ses conseils les mieux combinés. Un jour, je reçus de lui la lettre suivante, qu'on trouvera aussi parmi les pièces, et qui fut écrite en même temps que la note du 18 octobre, qu'il m'envoyait.

« Pour vous seul : »

« Je viens de découvrir le secret infiniment important que « vous me garderez, mais qui est mal couvert, puisque je l'ai « dévoilé. C'est Bergasse qui conseille en ce moment et qui « pousse la cour. J'ai même (et ceci est capital au plus haut de- « gré) la copie de la lettre que le roi doit écrire à l'assemblée. « Cette lettre, vraiment extravagante, politiquement parlant, est « tellement téméraire, que le plus audacieux des hommes, à la « place du roi, ne l'écrirait pas, s'il était dans son bon sens; cette « pièce ne m'était pas connue lorsque j'ai fait la note, et je n'y ai « raisonné qu'en thèse générale, et non dans la connaissance et « le développement de cette proposition particulière. Pourtant, « en la recevant, j'y ai adapté quelques mots, mais vagues, parce « que je n'ai pas voulu avoir l'air, avec la cour, de connaître l'a- « necdote de Bergasse, avant d'en avoir causé avec vous ; car je

« ne ferai pas la sottise que fait le royal bétail[1], et, quand je re-
« connais les lumières, la droiture et le dévouement d'un
« homme, je ne me déciderai à rien de grave sans le consulter,
« et je ne le consulterai pas toujours pour ne jamais rien faire de
« ce qu'il dit. C'est donc au baquet mesmérique [1], c'est donc sur
« le trépied de l'illumination, qu'ils vont chercher un remède
« à leurs maux. — Bon Dieu! quelles têtes, qui ne peuvent pas
« se dire : L'auxiliarité de ces gens-là, secondée de toute notre
« puissance, n'a pu balancer un moment le combat, et elle le ré-
« tablirait quand il est totalement perdu; contre les mêmes gé-
« néraux et les mêmes troupes, quand on n'a plus ni généraux
« ni troupes à leur opposer! — O démence! — J'irai vous voir
« en sortant. Bonjour, cher comte, ne perdez pas un instant
« pour faire parvenir ceci. »

« Mirabeau, supplanté auprès du roi, par un homme qui, quelque pureté que l'on suppose à ses bonnes intentions, lui était bien inférieur en talent; Mirabeau, qui se sentait pénétré du zèle le plus ardent pour la cause du monarque, et qui en avait déjà donné tant de preuves manifestes, avait bien sujet de s'emporter contre une conduite qui, à part l'imprudence qui la caractérisait, trahissait un manque de confiance en lui; cependant, l'expression grossière par laquelle il désignait l'illustre famille, doublement respectable depuis qu'elle était si malheureuse, me blessa et m'affligea profondément, et je ne le cachai pas à Mirabeau, qui, comme à l'ordinaire, la mit sur le compte de sa fougue, et m'en demanda pardon. Quoi qu'il en soit, la lettre proposée par Bergasse ne parvint pas à l'assemblée, où il n'y a pas de doute qu'elle eût produit le plus mauvais effet. Louis XVI n'était pas alors assez fort pour soutenir le langage qu'on voulait lui faire tenir; il aurait dû reculer après s'être avancé sans avoir sondé le terrain, et le sort d'un roi réduit à prendre ce parti est toujours triste. On trouvera, parmi les pièces, le projet de lettre de M. Bergasse; je n'y joindrai aucun commentaire. J'ajoute seulement que je n'ai d'autre preuve de son origine que l'assertion du comte de Mirabeau.

[1] Allusion à ce que M. Bergasse avait été un des partisans les plus ardents du système de Mesmer.

« Quant aux ministres, ils se retirèrent, les uns après les autres, sans attendre le vote de l'assemblée, et le roi leur nomma des successeurs. Il ne conserva que M. de Montmorin, qui resta en place jusque sous l'Assemblée législative, dont les tracasseries et les violences le forcèrent à donner sa démission.

« Comme l'assemblée n'avait pas réellement déclaré que les ministres avaient perdu la confiance de la nation, ce que, d'après les délibérations des comités, on avait cru inévitable, le projet de lettre de M. Bergasse, n'étant basé que sur la supposition d'une déclaration de cette nature par l'assemblée, devenait en tout cas inutile. Au surplus, voici comment les choses se passèrent à l'assemblée :

« Le 19 octobre 1790, le baron de Menou fit un rapport sur l'insurrection de l'escadre de Brest, et proposa à ce sujet un décret dont le dernier article provoquait, en effet, la demande tant redoutée du renvoi des ministres; cependant cet article fut rejeté, dans la séance du 20, à la suite d'un appel nominal et par une majorité de soixante-deux voix. Le comte de Mirabeau s'était abstenu de parler, par considération pour M. de Montmorin.

« La marine royale portait encore le pavillon blanc. Mirabeau proposa avec véhémence qu'on substituât à ce pavillon le drapeau aux trois couleurs. Cette proposition fut vivement attaquée par le côté droit. Il est clair cependant que, l'armée de terre ayant déjà adopté le drapeau tricolore, il était impossible, à moins qu'on ne voulût la mettre aux prises avec la marine, que celle-ci continuât à arborer le pavillon blanc. Mirabeau, pendant tout ce débat, parut avoir repris toute sa fougue démagogique. C'est à cette occasion qu'il dit que la cocarde tricolore, ou, en d'autres termes, que la révolution française ferait le tour de l'Europe. Certes, à moins d'être dans le secret, il était impossible de supposer dans cette occasion que l'homme qui parlait ainsi à la tribune correspondait en même temps avec la cour, et s'occupait à reconstituer la monarchie.

« Mais cette contradiction apparente s'explique quand on se reporte à ce qui a déjà été dit. Mirabeau voulait la monarchie par la révolution, dépouillée de ses entraves anarchiques, et c'était en adoptant, en proclamant les principes de ce grand change-

ment, en poursuivant leurs conséquences, qu'il voulait faire régner le roi. Dans son opinion, si le roi ne prenait ce parti, il devait infailliblement perdre et le trône et la vie. C'est d'après ces idées qu'il expliqua sa conduite dans la discussion dont il s'agit ici, et que, dans plusieurs autres circonstances, il manifesta les principes révolutionnaires les moins équivoques. Il en rendait même compte dans ses notes à la cour, s'excusait quelquefois sur certains détails; mais, pour le fond des questions, il disposait toujours ses raisonnements de manière à justifier sa conduite. Il savait d'ailleurs, et il le disait souvent, qu'il n'y avait de sûreté pour lui que dans la révolution, et que, par intérêt comme par sentiment, il ne voulait pas la répudier.

« Je citerai un autre incident de la même époque, qui amena une discussion très-orageuse dans l'Assemblée nationale, pendant laquelle Mirabeau fut traité comme un factieux déterminé par tout le côté droit, et même par d'autres députés qui ne siégeaient pas de ce côté.

« On sait qu'à la suite d'un duel entre M. de Castries et M. Charles de Lameth, tous les deux membres de l'assemblée, dans lequel ce dernier avait reçu un léger coup d'épée, le peuple avait attaqué et saccagé l'hôtel de M. de Castries. Les amis de la révolution attribuèrent ce fait à l'irritation du peuple, qui, voyant les députés du côté gauche, qu'on lui représentait comme ses intrépides défenseurs, provoqués par ceux du côté droit, imagina que le meilleur moyen de mettre fin à ces provocations était de saccager les propriétés des provocateurs.

« Il est peut-être curieux de savoir comment les révolutionnaires d'alors manœuvraient pour obtenir de pareils désordres. Voici ce que m'a raconté un témoin de cette scène odieuse.

« A peine eut-on appris que M. Charles de Lameth avait été blessé par M. de Castries, que trois hommes connus pour être les séides du parti Lameth, suivis de quelques autres individus, arrivèrent au Palais-Royal. L'un des trois, nommé *Feydel*, avait été garde du corps de *Monsieur,* frère du roi; il était alors attaché à la rédaction du *Journal de Paris*. L'autre, nommé *Paré,* était premier clerc du fameux Danton, et fut depuis ministre de l'in-

térieur sous la Convention. Le troisième, *Giles Clermont*[1], avait été chef d'office chez le prince de Conti. Tous les trois montèrent sur des chaises, et, après avoir annoncé dans de longues déclamations qu'on assassinait les députés patriotes, et que le comte de Lameth venait d'être tué par M. de Castries, ils invitèrent la foule, accourue de toutes parts, à les suivre pour en tirer vengeance. On applaudit, et cette multitude, composée de personnes assez bien vêtues, courut avec eux vers l'hôtel de Castries et le bouleversa de fond en comble. M. de La Fayette, arrivé avec un bataillon de la garde nationale, laissa faire, sans entreprendre la moindre chose pour empêcher. On eût dit qu'il n'était pas venu pour arrêter le désordre, mais pour que les dévastateurs continuassent tout à leur aise, sans éprouver aucun obstacle[2]. Cette insurrection fut véritablement une insurrection bourgeoise. La populace, élément nécessaire de toutes les révoltes, y prit sans doute part, mais elle n'y domina pas. C'étaient de bons marchands, des gens de loi, des rentiers qui saccageaient la propriété d'un aristocrate, de concert avec une populace attentive, qui, en les observant, songeait peut-être que bientôt elle pourrait disposer de même de leurs boutiques et de leurs maisons.

« Plusieurs membres de l'assemblée, même parmi les plus modérés du côté gauche, voulurent qu'on ordonnât une information judiciaire contre les auteurs du pillage de l'hôtel de Castries. Mirabeau s'y opposa : sans justifier précisément l'action, il prétendit en trouver la cause toute naturelle. Injurié par le côté droit, il répondit par des sarcasmes que le côté gauche couvrit d'applaudissements, et il parvint à empêcher l'information. La cour, indignée de cette conduite, lui en fit faire des reproches.

[1] Il est bon de remarquer que ce Giles Clermont, homme d'ailleurs très-intelligent, fut, depuis l'événement du Champ-de-Mars, en 1791, un des plus zélés serviteurs du roi. Il fut employé par les ministres Delessart, Bertrand de Molleville et autres. Audacieux, déterminé, d'une activité prodigieuse, il se dévoua, au delà de toute expression, au nouveau parti qu'il venait d'embrasser. Il est question de lui dans le procès du roi, et c'est sur les manœuvres de cet homme, et sur ses rapports avec la cour, que les auteurs de ce procès ont le plus insisté. Les mensonges débités à cette occasion parurent au peuple être une des charges les plus fortes contre le roi. (*Note du comte de La Marck.*)

[2] Nous donnons en note le récit que M. de La Fayette a laissé du pillage de l'hôtel de Castries. (Voir la note 19.)

Il y répondit par une note que l'on trouvera parmi les pièces; mais dans cette note il a supprimé une particularité dont, en effet, il ne pouvait pas rendre compte, dont il ne m'a à moi-même jamais parlé, et que je n'ai apprise que longtemps après sa mort.

« Son collègue Malouet raconte, dans le Recueil imprimé de ses discours, qu'il avait demandé la parole avant Mirabeau pour provoquer la punition du brigandage exercé à l'hôtel de Castries. Ils se trouvèrent en même temps au pied de la tribune, et Mirabeau dit à voix basse à Malouet : « Cédez-moi la parole; je veux « prendre les mêmes conclusions que vous, et je serai plus favo- « rablement écouté. » Malouet se retira, et Mirabeau, pour ne pas compromettre sa popularité, commença par déclamer contre les aristocrates et les contre-révolutionnaires, et soutint que, par leur insolence, ils étaient les véritables auteurs de tous les désordres. Il allait conclure autrement, mais son exorde irrita au dernier point les députés du côté droit qui lui adressèrent les apostrophes les plus véhémentes. Alors Mirabeau ne fut plus maître de lui; sa fougue l'emporta, et il prit des conclusions toutes différentes de celles qu'il s'était proposé de prendre. Malouet lui en fit des reproches. — « Que voulez-vous! lui répondit-il, je n'ai « pu me déterminer à voter avec des hommes qui auraient voulu « m'assassiner. »

« J'ai pensé qu'il fallait aussi attribuer la conduite du comte de Mirabeau, dans cette circonstance, au mécontentement que lui avait causé sa découverte au sujet de M. Bergasse. Quoi qu'il en soit, les conseils de Mirabeau ne pouvaient être bons à quelque chose qu'autant que les mesures qui devaient les appuyer seraient ponctuellement exécutées. Il pensait que le point principal auquel il fallait d'abord s'attacher était de donner à l'opinion publique une bonne direction. Or, dans l'exaltation où étaient alors les esprits, ce n'était pas chose facile. Un de ses moyens préparatoires pour arriver à ce but, consistait à faire remarquer à la nation l'incohérence des nouvelles institutions et les éléments d'anarchie qui les rendaient impraticables.

« Tous les hommes réfléchis s'apercevaient bien de ces vices des nouvelles institutions; ceux même qui en étaient les auteurs

ne pouvaient se dissimuler que la pratique avait déjà blessé à mort leurs présomptueuses théories. Suivant Mirabeau, il fallait amener adroitement ces hommes à sacrifier un peu de leur amour-propre, à revenir sur leurs pas, à modifier quelques-uns des décrets constitutionnels, à dégager le nouveau système administratif de tous les rouages inutiles qui en embarrassaient le mouvement, à rendre enfin au pouvoir royal son indépendance et son action. Si l'assemblée elle-même, en prolongeant sa session, ne pouvait pas ou ne voulait pas opérer ces changements, il fallait déterminer les électeurs à conférer à la prochaine législature le pouvoir constituant, ou au moins le pouvoir rectificateur. Mais, pour que la nouvelle assemblée fût plus sage que la première, il était nécessaire de calmer d'abord les esprits des électeurs et de les diriger de manière que leurs choix se portassent sur des hommes dévoués à la monarchie. C'était pour arriver à ce but que tous les moyens possibles devaient être mis en usage.

« Je n'essayerai pas ici d'analyser le plan de Mirabeau, qui se trouvera inséré en entier parmi les pièces. Il serait difficile de porter un jugement décisif sur ce vaste projet. A beaucoup de lecteurs il paraîtra inexécutable ; mais que l'on se souvienne que son exécution était basée sur l'hypothèse que Mirabeau serait l'âme de toute l'entreprise, et dirigerait tous les mouvements de l'immense machine, et on peut difficilement imaginer de quoi cet homme étonnant aurait été capable, si les alentours qu'il voulait se créer l'avaient bien secondé. Ce n'est que par l'exécution que le mérite de cette conception aurait pu être mis à l'épreuve ; malheureusement la mort de l'auteur en a interrompu le cours, et, ce grand ressort détruit, toute la machine est tombée en débris.

« On observera que Mirabeau ne voulait pas initier *également* dans le secret tous les députés que la cour aurait dû appeler à elle. Cette précaution est remarquable, et classe assez bien le degré de confiance qu'il avait dans leurs opinions. Tous étaient des hommes distingués, capables de reconnaître les fautes que plusieurs d'entre eux avaient commises ou avaient laissé commettre. Ils s'en repentaient et auraient voulu les réparer : mais

l'amour-propre et même la crainte les retenaient. Il y avait d'ailleurs entre eux des dissentiments politiques qui ressemblaient beaucoup à des animosités, et il aurait été peut-être impossible d'établir une harmonie parfaite pour coopérer au grand œuvre de la restauration du pouvoir royal. La précaution prise avec Barnave, qui ne devait jamais se rencontrer avec les autres chez M. de Montmorin, paraîtra la plus frappante.

« Ce jeune homme, à peine sorti du collége, simple avocat de province, avait été recherché à Paris par les hommes les plus remarquables du parti révolutionnaire, tels que le duc d'Aiguillon, le duc de La Rochefoucauld [1], Laborde de Méréville, fils aîné du plus riche banquier de France, et comme lui député à l'assemblée, et enfin par la société de la vieille duchesse d'Enville, presque entièrement composée de philosophes réformateurs. Il avait été fêté, cajolé par tous ces personnages, si élevés alors au-dessus de lui ; il était devenu surtout l'ami particulier du duc d'Aiguillon, de MM. de Lameth et de Laborde. Ceux-ci l'avaient associé à tous leurs plaisirs et à leurs intrigues politiques, où son beau talent leur fut extrêmement utile. Il est à remarquer que, lorsqu'ils lui laissèrent suivre ses impulsions naturelles, Barnave cessa de se montrer sous le caractère d'un factieux. Les efforts prodigieux qu'il fit pour conserver la colonie de Saint-Domingue à la France prouvent assez que le fond de ses sentiments n'était pas aussi révolutionnaire qu'on l'imaginait. Avant que Mirabeau le désignât à la cour pour un de ses auxiliaires, Barnave avait déjà pris le parti, sinon de rompre avec ses amis, au moins de cesser d'en dépendre. Il avait vu M. de Montmorin en particulier, et en avait été très-bien reçu. Celui-ci fit part de cette entrevue à Mirabeau, qui se confirma dans l'opinion qu'on pourrait tirer un très-grand parti de Barnave, et voilà comment il allait devenir un agent isolé du plan de Mirabeau.

[1] Louis-Alexandre de La Rochefoucauld, duc de La Rochefoucauld et de la Roche-Guyon, né en 1735, pair de France, membre de l'Assemblée des Notables en 1787, et des états généraux en 1789. Voué toute sa vie aux idées les plus généreuses et les plus modérées, il n'en fut pas moins la victime des passions révolutionnaires de cette sanglante époque. Arrêté violemment à Gisors, le 14 septembre 1792, il y fut massacré sous les yeux mêmes de sa femme (Rosalie de Rohan-Chabot) et de sa mère, la duchesse d'Enville.

« Je dois dire quelques mots sur trois autres personnes qui figurèrent aussi dans ce plan ; ce sont MM. Talon, de Sémonville et Duquesnoy. Dans plusieurs de ses notes à la cour, le comte de Mirabeau avait signalé MM. Talon et de Sémonville comme étant hostiles à la cour. Très-répandus dans diverses sociétés de la capitale, surtout dans les conciliabules où l'intrigue avait établi son empire, ils en connaissaient très-bien les ressorts, et pouvaient eux-mêmes les faire jouer.

« Ils étaient d'ailleurs, ou s'annonçaient pour être liés intimement avec M. de La Fayette, et prêtaient par leurs manœuvres un assez grand poids à son autorité : c'en était assez pour que Mirabeau se méfiât d'eux. Je ne sais si c'est parce que M. de La Fayette ne voulut pas céder à quelques-unes de leurs prétentions, ou si c'est qu'ils découvrirent que l'opinion populaire se détournait de lui ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils l'abandonnèrent pour aller frapper à une autre porte.

« Vers la fin du mois d'octobre 1790 (je crois me rappeler que c'est à cette époque), je fus très-surpris de voir un matin arriver chez moi M. Talon, accompagné de M. Duquesnoy, membre de l'Assemblée nationale, se disant tous les deux porteurs de paroles de M. de Montmorin, pour proposer au comte de Mirabeau une coalition avec ce ministre, et ajoutant que M. de La Fayette devrait rester tout à fait en dehors de cette coalition. J'écoutai ce que ces deux messieurs me dirent, et me bornai à leur répondre que je ferais connaître leurs propositions aux personnes qu'elles concernaient. J'en informai effectivement sur-le-champ la reine, et ensuite le comte de Mercy, avec lequel j'entretenais toujours une correspondance très-suivie. Ni l'un ni l'autre ne firent d'objections à l'association offerte, sur l'acceptation définitive de laquelle ils se référèrent à Mirabeau lui-même et à M. de Montmorin. C'était donc à Mirabeau à décider si l'offre devait être acceptée, et on verra qu'elle le fut, mais avec des réserves. MM. de Mirabeau et de Montmorin avaient trop peu de confiance dans MM. Talon et de Sémonville pour les initier aux secrets principaux de leur coalition ; mais, d'autre part, ils pensèrent qu'on pourrait tirer d'eux quelques services utiles : c'étaient enfin deux hommes qu'il valait mieux, dans les cir-

constances où on se trouvait, avoir pour amis que pour ennemis.

« M. Talon avait été procureur ou avocat général du roi près le Châtelet de Paris, place qui l'avait mis en rapport avec toutes les classes de la société. C'était un ambitieux; jouissant d'une grande fortune, il voulait arriver aux postes les plus élevés, et briguait celui de garde des sceaux. Dans un temps où l'intrigue était si active et si puissante, M. Talon n'était pas un homme dont on pût repousser impunément les offres de service [1].

« M. de Sémonville, conseiller au parlement de Paris, avant la révolution, dont il avait embrassé les principes avec ardeur, s'était d'abord attaché, comme nous l'avons dit, à M. de La Fayette. C'était un homme délié, actif, très-intelligent, fait pour l'intrigue, dans laquelle il se plaisait, indépendamment des avantages qu'elle pouvait lui rapporter : agent peut-être utile, mais ennemi certainement dangereux [2].

« M. Duquesnoy était un avocat, député par le bailliage de Nancy à l'assemblée. C'était aussi un homme très-actif, qui ne manquait ni de talent, ni surtout d'adresse. Au commencement de l'assemblée, il se montra très-révolutionnaire : on aurait pu même le croire républicain; mais, depuis, il changea d'opinion. On se souvient que, lorsque Mounier proposa de poser en principe que *le gouvernement français était monarchique*, Duquesnoy répondit : Que les mots monarchie ou gouvernement « monarchique étaient de vieux termes représentatifs, de vieilles « idées, qui n'avaient plus de rapport avec les principes actuels. » — Puis il ajouta : « Montesquieu s'est trompé en avançant que « les pouvoirs intermédiaires doivent entrer dans la composition « des États bien organisés. Je regarde ces pouvoirs comme des« tructeurs de toute liberté [3]. »

[1] M. Talon, revenu de l'émigration, est mort dans la petite ville de Senlis, où Napoléon lui avait permis de résider, sous la surveillance du préfet du département.

[2] M. de Sémonville, après avoir joué des rôles bien divers pendant la révolution et sous l'empire, est devenu, sous la restauration, grand référendaire de la chambre des pairs. (*Notes du comte de La Marck.*)

[3] Depuis, Duquesnoy fut dénoncé et poursuivi comme conspirateur royaliste. Il s'échappa, et il est mort sous le règne de Napoléon, dont il avait embrassé la cause. Mirabeau, qui avait fait connaissance avec lui à l'assemblée, le regardait comme un

« Tels étaient les trois hommes qui furent employés vers la fin de 1790 comme agents principaux dans le grand plan combiné de Mirabeau. On verra, par les pièces, la part qu'ils eurent au commencement d'exécution de ce plan.

« Il se présente, en politique, des circonstances où on est amené à agir à peu près comme dans les circonstances les plus ordinaires de la vie. Ainsi, après avoir fait usage d'un agent, ou d'un instrument quelconque, si nous découvrons qu'il ne remplit plus notre but, qu'il ne nous est plus utile à rien, ou qu'il peut même devenir dangereux, nous le renvoyons, ou nous le brisons. Tel était le raisonnement de Mirabeau en parlant de l'Assemblée constituante, de cette assemblée fameuse, au sein de laquelle il avait trouvé la source de sa plus éclatante gloire, et qui lui avait fourni l'occasion de développer tant de talent. Il s'apercevait que, de ses délibérations et de la marche qu'elle s'obstinait à suivre, devaient nécessairement résulter le bouleversement du royaume, la chute de la dynastie et le massacre du roi, de la reine, de leurs enfants. — « *Ils battront le pavé de leurs* « *cadavres!!!* » C'était toujours là son épouvantable refrain, et il avait engagé ses serments à la défense de ces illustres infortunés! — Que faire donc de cette assemblée, qui aurait pu et dû sauver le monarque et la monarchie, et qui les perdait infailliblement? — Il fallait la dissoudre, et, pour arriver à sa dissolution, la perdre dans l'esprit de ceux mêmes qui l'avaient tant exaltée [1].

de ses plus habiles coopérateurs; mais il le voulait seulement comme intermédiaire, sans participation au secret principal. (*Note du comte de La Marck.*)

[1] La mauvaise opinion que Mirabeau avait de l'Assemblée constituante remontait aux premiers mois de l'existence de cette assemblée, à en croire les deux anecdotes suivantes, dont nous laissons la responsabilité à ceux qui les rapportent :

M. J. Droz dit, dans son *Histoire du Règne de Louis XVI*, t. III, chap. 1er, p. 59, que, dans une conversation entre MM. de La Fayette, de Montmorin et de Mirabeau, qui eut lieu au mois d'octobre 1789, ce dernier, après avoir déploré les écarts de l'assemblée, aurait ajouté : « Et cependant c'est un âne rétif qu'on ne peut monter « qu'avec beaucoup de ménagements. »

L'autre anecdote se trouve dans les *Mémoires de Weber*, t. II, chap. 4, page 37. La voici :

« Mirabeau n'avait jamais fait un grand cas des talents des membres de l'Assem- « blée nationale. Un jour se trouvant chez un libraire avec un ami qui invectivait une « tierce personne, en lui disant *qu'elle était stupide comme l'Assemblée nationale de*

« Tels étaient les projets de Mirabeau vers la fin de sa vie, et le plan dont je viens de parler montrera par quels moyens il se proposait d'atteindre ce but. Le plan fut communiqué à M. de Montmorin au commencement du mois de janvier 1791, et on se disposait à en essayer l'exécution. Une note postérieure, datée du 21 janvier 1791, ajoutait encore aux premiers moyens déjà exposés. Mirabeau y traite de l'utilité que l'on pourrait retirer des décrets de cette époque de l'assemblée contre le clergé et la religion. Il y avait peut-être un certain machiavélisme dans cette dernière note, mais de celui qui est, ce me semble, justifiable, quand il doit servir au rétablissement de l'ordre et de la justice, et qui, sous les formes d'une apparente perfidie, peut amener de très-salutaires résultats. La conduite recommandée dans la note en question de Mirabeau aurait eu sans doute cet effet chez une nation vraiment religieuse, et au surplus les conseils donnés dans cette note n'ont pas été suivis.

« D'après tous les faits que je viens de rapporter, on peut juger maintenant de qui se composait ce fameux *comité autrichien,* duquel plus tard on a fait tant de bruit. En réalité, ce *comité,* puisqu'on l'a nommé ainsi, ne se composait que du comte de Mercy et de moi : en ce sens, il ne serait point tout à fait une invention des révolutionnaires; il aurait effectivement existé; seulement on s'est trompé, et sur l'époque de son existence, et sur son but. Il avait commencé en 1790, et ce n'est qu'en 1792 qu'il fut dénoncé par ceux qui préparaient le mouvement du 10 août; alors le comte de Mercy avait quitté la France depuis deux ans, et moi depuis un an. Quant à son but, on pourra juger par ces souvenirs que je viens de retracer, et encore mieux par les notes du comte de Mirabeau pour la cour, et toutes les pièces qui s'y rattachent, qu'on ne s'occupait guère ni de l'Autriche ni de ses intérêts dans ce prétendu comité. Les intérêts de la France étaient notre unique objet : nous voulions arracher ce beau pays à l'anarchie, lui épargner le plus horrible des forfaits et sauver un malheureux roi, qui, s'il ne fut pas le plus

« *ce matin,* il lui répondit en présence d'un nombre de personnes : *De ce matin? et* « *pourquoi dater?* » (*Note de l'éditeur.*)

habile, a été justement nommé le plus honnête homme de son royaume.

« Je ne craindrai pas d'avouer que le départ de France du comte de Mercy, au mois de septembre 1790, fut une très-fatale circonstance dans les rapports qui avaient été établis entre la cour et le comte de Mirabeau. M. de Mercy, depuis vingt-quatre ans qu'il résidait à la cour de France, y avait inspiré une grande confiance au roi et à la reine, plus comme homme peut-être encore que comme ambassadeur. Il avait conçu une très-haute idée de l'utilité dont pouvaient être les plans de Mirabeau pour le salut de la famille royale et de la France. Je crois donc que s'il était resté à Paris, il aurait eu une très-puissante influence sur la cour, et lui eût fait comprendre que demander des conseils et ne pas les suivre, avancer aujourd'hui pour reculer demain, était le plus sûr moyen de n'arriver jamais. Ni moi, ni l'archevêque de Toulouse ne pouvions avoir cette influence ; il ne me coûte point de le reconnaître. Aussi je ne me suis jamais étonné que la malheureuse reine, tiraillée par les avis si divers qui lui arrivaient de tous les côtés, hésitât souvent à s'arrêter de préférence à ceux de l'homme dont elle avait eu tant à se plaindre.

« L'éloignement du comte de Mercy se faisait sentir à chaque instant ; je manquais de ce secours, auquel j'avais si souvent recouru quand il était à Paris. Mes lettres ne pouvaient pas tout dire ; puis il était très-occupé par les affaires particulières de son souverain. La situation des Pays-Bas absorbait toute son attention, et ne lui permettait pas de s'occuper avec suite de ce que nous avions entrepris à Paris. D'ailleurs, la prudence lui prescrivait de chiffrer toutes ses lettres, et elles ne pouvaient être que fort courtes, lorsque j'aurais eu besoin d'un grand développement d'idées pour rectifier ou appuyer les miennes. Il approuvait de loin beaucoup de choses, qu'il eût peut-être blâmées s'il eût eu plus de temps pour les examiner avec soin, ou si, plus près des événements, il eût été à même d'en apprécier les conséquences. Lorsque je lui eus communiqué le grand plan de Mirabeau, il le trouva excellent comme conception, mais cependant déclara en même temps qu'il lui paraissait être d'une exécution extrêmement difficile.

« Les révolutions des corps politiques, qui n'en sont que les maladies, ressemblent beaucoup à celles de l'homme, qui, au milieu des souffrances qu'il éprouve, passe sans cesse de la crainte à l'espoir. J'étais dans cette fatigante disposition d'esprit. Si le plus souvent les événements et la marche de l'assemblée excitaient mes alarmes, je sentais quelquefois renaître mes espérances, en voyant le comte de Montmorin, sur les moyens duquel j'avais d'abord peu compté, s'animer, s'échauffer à l'exécution des plans concertés : il agissait avec une parfaite franchise, et Mirabeau, toujours difficile à contenter, était, en général, très-content de lui. Ils avaient presque chaque jour de longues conférences, et je devais croire qu'elles produiraient quelque bien. D'un autre côté, M. Talon m'assurait que, par ses manœuvres, il avait obtenu de bons résultats dans son travail sur les dispositions du peuple de Paris. On aime parfois à croire ce qu'on désire, et je croyais en effet m'apercevoir que la ville était moins agitée, que quelques journaux étaient moins mauvais; enfin je me laissais aller à des espérances que je m'efforçais alors de faire partager à la reine, soit dans ma correspondance, soit dans mes entrevues avec elle; mais ces espérances n'étaient pas de longue durée, et l'inquiétude reprenait bientôt le dessus.

« L'un des objets les plus importants qu'on s'était proposés, avait manqué; malgré tout, M. de La Fayette était parvenu à peupler le nouveau ministère de ses créatures. M. Duportail, un de ses amis les plus dévoués, était devenu ministre de la guerre. Les Lameth même avaient pu faire entrer un des leurs dans le cabinet, dans la personne de M. Duport du Tertre, nommé garde des sceaux : c'était un avocat médiocre, d'un caractère extrêmement faible; incapable d'agir par lui-même, il ne pouvait être et n'était effectivement que le porte-voix du parti Lameth, qui l'avait fait entrer au conseil. C'était, en réalité, laisser périr la monarchie que d'en confier ainsi la garde et la défense à des hommes qui, depuis dix-huit mois, la démolissaient pièce à pièce.

« La reine, dans les dernières années, avait été l'objet constant des plus noires calomnies que la méchanceté et l'envie ne cessaient de répandre contre elle. Une partie du public avait fini par s'en laisser imposer à cet égard, et croyait bêtement

aux atroces méchancetés répandues contre cette princesse infortunée. Après le renouvellement du ministère, M. de Montmorin, le seul des anciens ministres conservés, était aussi le seul qui osât, dans le conseil, prendre quelquefois la défense de la reine, et encore n'était-ce pas avec toute l'énergie convenable. Il eut un jour, avec son collègue le garde des sceaux, une conversation sur les menaces dont la reine était incessamment poursuivie. Les factieux, n'ayant pu l'assassiner le 6 octobre 1789, ne cachaient pas le projet qu'ils nourrissaient de renouveler cet attentat. M. de Montmorin demandant si on laisserait consommer un tel forfait, Duport du Tertre répondit froidement qu'il ne se prêterait pas à un assassinat, mais qu'il n'en serait pas de même s'il s'agissait de faire le procès à la reine. « Quoi! s'écria M. de « Montmorin, vous, ministre du roi, vous consentiriez à une pa- « reille infamie! — Mais, répondit l'autre, s'il n'y a pas d'autre « moyen? »

« Pendant que le roi était entouré de pareils ministres, ceux qui les lui avaient imposés pour le priver de toute défense continuaient leurs dangereuses menées contre la reine. On a beaucoup dit et répété, et non sans raison peut-être, que la trop fameuse affaire du collier, si maladroitement conduite par le gouvernement, avait été le prélude de la révolution. Et ce qui tendrait à le prouver, ce sont les efforts qu'on fit au commencement de l'année 1791 pour réveiller cette abominable intrigue, qui avait été déjà si funeste à la malheureuse Marie-Antoinette.

« La femme Lamotte, qui, à l'époque du procès, s'était réfugiée en Angleterre, revint secrètement à Paris dans les derniers jours de l'année 1790, et l'on ne douta pas que, flétrie par un jugement infamant, dont elle n'avait pas encore subi la peine, elle n'y eût été attirée par le parti qui poursuivait sans relâche la reine, parce qu'il lui attribuait l'énergie de caractère qui seule aurait pu déjouer ses atroces complots. Au moins Mirabeau n'en doutait pas. — Après avoir mis en jeu tous les moyens dont il se servait pour effrayer la cour et les royalistes de l'assemblée, ce parti aurait fait paraître la femme Lamotte à la barre de l'assemblée; elle aurait protesté de son innocence, et on l'aurait alors représentée comme une victime sacrifiée à la vengeance de la

reine, qu'on aurait désignée comme la vraie coupable, en demandant la révision du procès. C'est ainsi que la reine, traînée devant les nouveaux tribunaux qui venaient d'être organisés, aurait été jugée, comme l'entendait le garde des sceaux.

« Ce fut le comte de Mirabeau qui donna connaissance à la cour de cet exécrable complot. On trouvera parmi les pièces la note qu'il envoya à ce sujet, ainsi que plusieurs billets qui s'y rapportent. Cette intrigue, tramée dans l'ombre, fut cependant bientôt connue dans Paris, et devint le sujet de toutes les conversations. M. de La Fayette ne put pas rester simple observateur et attendre passivement l'issue des événements. Son devoir, comme chef suprême de la police, était de faire arrêter la femme Lamotte; il se contenta d'en demander l'autorisation. On fit ou on ne fit pas les démarches nécessaires pour saisir cette femme; mais le parti qui l'avait fait venir eut le temps de la reconduire au lieu où il l'avait prise.

« Je ne connais point d'infamie, dans ces temps si fertiles en scélératesses, qui ait autant indigné Mirabeau que cette trame odieuse. Elle le fit bondir de colère et redoubla son énergie. « J'arracherai cette reine infortunée à ses bourreaux, s'écria-t-il, « ou j'y périrai. » — En effet, dès ce moment, il abandonna tous les calculs qui auraient pu lui conserver sa popularité, et il monta hardiment et franchement à la brèche pour y attaquer les ennemis de la monarchie. C'est ce qu'on put voir surtout lorsqu'il fut question dans l'assemblée d'un projet de loi contre les émigrants. Depuis quelque temps le côté droit de l'assemblée observait Mirabeau avec plus d'attention. On avait quelques soupçons de ses relations avec la cour, mais aucune certitude. On ne l'interrompait plus de ce côté quand il parlait; les cris contre lui partaient au contraire de l'extrême gauche, de ce coin où étaient groupées trente à quarante personnes qui, malgré leur petit nombre, dominaient cependant le plus souvent l'assemblée, et parvenaient à lui faire rendre ces décrets qui ont tant contribué à la destruction de la royauté. Ce fut ce parti qui demanda une loi contre les émigrés. La funeste motion fut renvoyée au comité de Constitution, qui, par l'organe de Chapelier, proposa une mesure impraticable, en déclarant qu'il avait été impossible au comité de rédiger

sur cette matière un projet qui ne violât pas les principes de la Constitution. Mirabeau, sommé par les divers partis de dire son opinion, répondit en lisant une lettre qu'il avait autrefois adressée au roi de Prusse, à son avénement au trône, et dans laquelle il lui conseillait d'accorder à ses peuples l'entière liberté de sortir de ses États ou d'y rester, comme étant le meilleur moyen de leur faire aimer leur patrie. Cette lettre fut lue avant le projet de Chapelier. « Voici, quant à moi, dit Mirabeau, après « avoir lu la lettre, mon projet de décret :

« L'assemblée nationale : Ouï le rapport du comité de Consti- « tution; considérant qu'une loi sur les émigrants est incom- « patible avec les principes de la Constitution, n'a pas voulu en- « tendre la lecture du projet de loi sur les émigrants. » — Cette proposition fut écartée, et Chapelier lut son projet, qui contenait les plus odieuses dispositions [1]. L'auteur, qui était déjà revenu à des idées plus saines, depuis qu'il était entré dans des communications secrètes avec M. de Montmorin, n'avait sans doute mis cette proposition en avant que pour la faire rejeter. Après la lecture du projet devant l'assemblée, Mirabeau se lève et s'écrie avec indignation : « Il est prouvé par l'expérience de tous « les temps, qu'avec l'exécution la plus despotique, la plus con- « centrée dans les mains des Busiris, de pareilles lois n'ont ja- « mais été exécutées, parce qu'elles sont inexécutables... Si vous « faites une loi contre les émigrants, je jure de ne pas y obéir [2]. »

« Cette déclaration, faite avec l'imposante énergie de l'orateur,

[1] Chapelier, dans son projet, proposait d'établir une commission de trois personnes munies de pouvoirs illimités. Aucun Français n'aurait pu sortir du royaume sans une autorisation de ce triumvirat, et tous les absents auraient été tenus, sous les peines les plus graves, de rentrer aussitôt qu'on leur en aurait donné l'ordre. (*Note de l'éditeur.*)

[2] Citons aussi la belle et courageuse profession de foi monarchique, prononcée à la tribune de l'Assemblée nationale par Mirabeau, dans la séance du 25 février 1791 :

« Notre serment de fidélité au roi constitutionnel est dans la Constitution; je « dis qu'il est profondément injurieux de mettre en doute notre respect pour ce ser- « ment. Telle est ma déclaration non équivoque, et pour laquelle je lutterai avec « tout le monde en énergie, bien décidé que je suis à combattre toute espèce de fac- « tieux qui voudraient porter atteinte aux principes de la monarchie, dans quelque « système que ce soit, dans quelque partie du royaume qu'ils puissent se montrer.... « Telle est ma déclaration, qui renferme tous les lieux, tous les temps, tous les sys- « tèmes, toutes les personnes, toutes les sectes..... » (*Note de l'éditeur.*)

excita les murmures de l'extrême gauche. Rewbell et Merlin demandèrent à grands cris la loi ; un vieillard, nommé Goupil, non moins violent qu'eux, se plaignit de ce qu'il appelait la dictature de M. de Mirabeau. Celui-ci se moqua de Goupil ; la gauche renouvela ses murmures. « *Silence aux trente voix!* » s'écria Mirabeau en fixant les interrupteurs avec dédain. Ils se turent, et on renvoya la question à tous les comités réunis. « Je demande alors, « dit Mirabeau, qu'il soit décrété que d'ici à l'expiration de l'a- « journement, il n'y aura pas d'attroupement. »

« Il y en eut un cependant, et le même jour, au faubourg Saint-Antoine, qui avait pour prétexte quelques réparations qu'on faisait au château de Vincennes. A la nouvelle de cette insurrection, l'alarme se répandit aux Tuileries, où l'on crut qu'on allait voir se répéter les scènes des 5 et 6 octobre. Des gentilshommes y accoururent pour défendre le roi, qui les remercia, mais qui ne voulut pas de leur défense. Il leur demanda même de livrer leurs armes, qui furent déposées dans des armoires. M. de La Fayette, revenu du faubourg Saint-Antoine, où il avait comprimé l'insurrection, se conduisit d'une manière qui lui a valu de sanglants reproches de la part des royalistes. Il fit ouvrir les armoires qui contenaient les armes, et les distribua aux gardes nationaux. Cet incident, dont Mirabeau parle dans une de ses notes, mais qu'il n'a pas suffisamment expliqué, est un des coups les plus dangereux que M. de La Fayette porta au parti monarchique ; car il chercha à déshonorer et à livrer à la dérision et aux persécutions de la populace des hommes qui étaient venus pour défendre la vie de leur roi contre des assassins. Je ne sais si c'est lui qui imagina la dénomination de « Chevaliers du poignard, » qui fut depuis ce jour-là donnée aux gentilshommes qui étaient venus aux Tuileries, et à tous les nobles en général : c'est sous ce titre que les Jacobins désignèrent dès lors les nobles dans leurs clubs et dans les lieux publics. Et c'est ainsi que les principes républicains de M. de La Fayette se développaient de plus en plus dans les rangs de la garde nationale, tandis que le peuple, soulevé à volonté par le parti Lameth, pouvait à chaque instant se porter aux plus épouvantables attentats.

« Avant de poursuivre ce récit, je dois revenir un moment sur

mes pas, pour parler des dispositions du roi et de la reine à l'égard du grand plan de Mirabeau.

« Le comte de Mirabeau, ranimé par sa coalition avec M. de Montmorin, avait rédigé et complété le plan en question, qu'on trouvera à la date du 23 décembre 1790, et qui porte le titre d'*Aperçu sur la situation de la France, et les moyens de concilier la liberté publique avec l'autorité royale*. Comme on le verra, il s'était livré, à la fin de cet écrit, à une grande véhémence dans l'expression de ses sinistres prévisions sur l'avenir qui menaçait la France, et surtout la famille royale.

« Lorsque je remis cet écrit à la reine, je lui fis moi-même la lecture des dernières pages, qui, naturellement, produisirent beaucoup d'impression sur son esprit. Quant au roi, il n'était pas si facile à émouvoir, et j'appris plus tard qu'il avait trouvé une grande exagération dans le tableau des dangers qu'il courait, tracé par Mirabeau : il ne se rendait pas bien compte de sa situation, et, quoiqu'il lût assidûment tout ce qui se rapportait à l'histoire du roi d'Angleterre, Charles Ier, telle était sa résignation, ou peut-être l'apathie qui le dominait, que ces lectures mêmes ne lui donnaient aucune impulsion pour un parti vigoureux.

« Cependant, à force de revenir à la charge près du roi, nous parvînmes à lui faire adopter le grand plan de Mirabeau, dans son ensemble et ses détails, et aussi le projet de sortir de Paris avec toute la famille royale ; mais il déclara en même temps qu'il ne voyait dans l'exécution de ce dernier projet qu'un moyen d'être plus libre, pour adresser à la nation le langage de la raison et d'une bienveillance paternelle, et qu'en tout cas, jamais aucune considération ne serait assez puissante pour le faire sortir de France.

« Le projet de sortir de Paris une fois arrêté, il s'agissait de déterminer vers quel point le roi devrait se diriger. Il ne pouvait plus être question de Fontainebleau, ni d'aucune ville ouverte, dans laquelle on n'aurait pu organiser, en cas de besoin, des moyens de défense. L'esprit révolutionnaire avait fait trop de progrès pour qu'on pût exposer ainsi le salut de la famille royale à un simple coup de main, qui l'aurait prise au dépourvu. C'était donc dans une ville fortifiée qu'il fallait se retirer, et en même

temps dans une localité où on pût rassembler quelques troupes assez promptement pour être mis à l'abri contre une surprise. Pour atteindre ce but, il fallait choisir entre les villes de la frontière du Nord ou de la frontière de l'Est, puisque c'était sur cette frontière que se trouvaient réunies et les forteresses et l'armée.

« Il fut d'abord question de se rendre dans une des villes fortes du département du Nord, mais le comte de Rochambeau commandait dans toute cette partie, et le roi, qui voyait aussi juste qu'il agissait faiblement, n'avait aucune confiance dans ce général. Il avait fait la guerre en Amérique, et le roi disait qu'il en était revenu imprégné des idées républicaines qui avaient triomphé dans ce pays; qu'il avait d'ailleurs peu de capacité et qu'il était entièrement dévoué à M. de La Fayette, qui en disposait comme il voulait. Le roi déclara donc que ce général ne pouvait lui convenir, et jeta les yeux sur M. le marquis de Bouillé, qui commandait en Lorraine et résidait à Metz, et avec lequel le roi avait déjà précédemment entretenu quelques rapports particuliers.

« Le marquis de Bouillé jouissait d'une réputation très-honorable; c'était un bon militaire, brave, et incapable d'abandonner le roi au milieu des dangers qu'il courait. Il n'était pas aussi exclusif, dans ses opinions sur le gouvernement de son pays, qu'on a voulu le faire croire. Des réformes dans l'administration lui avaient toujours paru nécessaires, et, quant aux améliorations dans le système politique du gouvernement, ses idées le portaient vers une forme de constitution semblable à celle de l'Angleterre. Le roi n'ignorait pas cette manière de voir de M. de Bouillé, et cela ne l'empêcha pas de le désigner comme l'officier le plus digne de sa confiance, ce qui prouve une fois de plus que Louis XVI s'était franchement attaché à un système constitutionnel de gouvernement.

« Mais il fallait s'assurer des intentions de M. de Bouillé. Le roi me proposa d'aller à Metz, pour conférer avec lui. J'acceptai cette mission. Le roi me donna pour M. de Bouillé une petite lettre de sa main, scellée de son sceau particulier. Dans cette lettre le roi disait, en peu de lignes, que je possédais toute sa con-

fiance, et que le général pouvait ajouter foi à tout ce que je lui dirais de sa part[1].

« Pour ne faire naître aucun soupçon sur le but de mon voyage, je pris le prétexte d'accompagner à Strasbourg la princesse de Starhemberg, ma sœur, qui était venue me voir à Paris, et qui retournait à Vienne, où elle résidait.

« J'arrivai à Metz dans les premiers jours du mois de février 1791; nous nous y arrêtâmes pendant trois ou quatre heures seulement. Je me rendis chez M. de Bouillé, et, pensant qu'il ne fallait pas brusquer les confidences que j'avais à lui faire, je commençai par lui remettre une lettre ostensible du roi, qui avait été écrite par M. de Montmorin : la minute se trouve parmi les pièces que j'ai conservées. Voici cette lettre; le billet confidentiel du roi est resté entre les mains de M. de Bouillé.

« Je profite avec plaisir, Monsieur, de l'occasion que me fournit « le voyage du comte de La Marck à Metz, pour vous renouveler « l'assurance de toute ma satisfaction des services que vous m'a- « vez rendus dans les circonstances difficiles où vous vous êtes « trouvé. Je ne puis que vous engager à vous conduire comme « vous l'avez fait jusqu'à présent, et vous pouvez compter à « jamais sur toute ma reconnaissance et toute mon estime.

« *Signé* Louis. »

« Après avoir lu cette lettre qui n'était pas de nature à l'éclairer complétement sur le but de ma mission, M. de Bouillé, je le vis, hésitait dans le langage qu'il devait me tenir. Mes relations connues avec le comte de Mirabeau lui inspiraient sans doute une certaine défiance, et d'ailleurs il avait été informé par M. de La Fayette que je me rendais à Metz et qu'il devait se tenir en garde de moi. M. de La Fayette lui annonçait aussi qu'il allait lui envoyer le duc de Biron, avec lequel il pourrait s'entretenir en toute confiance sur les événements du moment.

« M. de Bouillé répondit donc avec embarras à mes premières ouvertures.

[1] Nous donnons en note l'extrait des Mémoires du marquis de Bouillé, qui concerne cette mission du comte de La Marck. (Voir la note 20.)

« Je ne sais ce qu'on veut de moi, me dit-il; il est évident « qu'on ne peut résister à la volonté générale d'une nation. Mon « devoir est de la servir, c'est là tout ce que je peux et tout ce « que je dois. M. le comte d'Artois aussi m'a fait questionner, « j'ai fait la même réponse, et, en cela, j'obéis au roi. On dit « qu'il n'est pas libre, et ce n'est pas à moi à l'examiner. Il le « serait encore moins, que j'agirais de même.

« — Il ne s'agit pas de contre-révolution dans ce que j'ai à « vous dire, répliquai-je, mais de rendre au roi sa liberté et de le « mettre ainsi en état de gouverner, et d'assurer le bonheur du « pays en y rétablissant l'ordre et une sage liberté, ce que l'As- « semblée nationale ne veut ou ne peut plus faire, dans la posi- « tion où elle est, entourée et dominée par des factions qui ne « laissent aucune indépendance à ses délibérations. Il est impos- « sible que, même comme simple citoyen, vous ne soyez pas mé- « content de l'état actuel des choses, et je viens vous en par- « ler, pour entrer dans quelques détails qui ne pourraient pas « être l'objet d'une correspondance écrite. »

« Je lui donnai alors la lettre confidentielle du roi, et je le mis au courant de toutes les relations de la cour et de M. de Montmorin avec le comte de Mirabeau, du but de ces relations et du projet conçu par ce dernier de faire sortir le roi de Paris pour son propre salut et pour celui de la monarchie.

« M. de Bouillé changea aussitôt de langage; il me dit tout de suite qu'il croyait que Mirabeau était l'homme qui pouvait le plus utilement servir le roi, en travaillant à changer l'opinion publique de Paris et des provinces. Il témoigna un extrême mécontentement des opérations de l'Assemblée nationale, qui avaient complétement désorganisé l'administration civile et militaire, sans rien mettre à la place, et une vive indignation contre la conduite de M. de La Fayette. Il m'avoua enfin qu'il éprouvait un tel découragement et dégoût de sa situation personnelle, qu'il songeait à quitter son commandement, dans lequel il était à peine obéi, et à sortir de France, pour aller prendre du service en Prusse ou en Suède. En me parlant des troupes placées sous ses ordres, il me dit qu'elles étaient toutes gangrenées par l'esprit révolutionnaire, et qu'il y avait à peine quelques régiments de

cavalerie sur la fidélité desquels il pût compter [1]; qu'en général l'armée était telle, qu'elle serait pour celui qui pourrait la corrompre, fût-ce même M. le comte d'Artois, s'il voulait la payer; qu'elle mettrait ses services à l'enchère, pour ainsi dire; que c'étaient là, du moins, les propos que tenaient ouvertement la plupart des soldats.

« Quant aux corps administratifs dans les départements qu'il commandait, il les regardait comme étant assez bien composés et comme très-mécontents de la marche des choses. Il pensait que, si on pouvait les rallier et les faire marcher de concert, il serait possible, en augmentant ainsi leurs forces et leur décision, de les déterminer à se prononcer contre l'Assemblée.

« M. de Bouillé me déclara enfin que, malgré son dégoût, il saurait bien prendre patience, si ses services pouvaient encore être utiles au roi, et que je devais assurer à Sa Majesté qu'il lui restait entièrement dévoué, et prêt à exécuter les ordres qu'elle voudrait lui transmettre.

« Je le quittai, en le priant de vouloir bien réfléchir sur tout ce que nous avions dit, afin de me communiquer, à mon retour de Strasbourg, les déterminations qu'il croirait utiles qu'on prît pour le salut du roi.

« Je m'arrêtai pendant deux jours à Strasbourg, pour observer l'esprit qui dominait dans cette ville. Un délire presque universel s'était emparé des têtes; parmi les troupes, on avait formé des comités délibérants; les officiers inspiraient moins de respect que les fonctionnaires municipaux, et encore n'obéissait-on pas volontiers à ceux-ci. C'était au total une anarchie complète.

« Lorsque je revis M. de Bouillé, à mon retour à Metz, en revenant de Strasbourg, il m'apprit d'abord que mon voyage avait fait du bruit à Paris, où on supposait que la visite que je lui avais faite avait pour but de l'attacher au parti de la reine, qui, disait-on, était déjà sûr de Mirabeau.

[1] L'événement a justifié les doutes de M. de Bouillé. A l'époque de la fuite du roi à Varennes, on avait sans doute choisi dans les régiments les meilleurs escadrons de cavalerie qui devaient protéger le voyage du roi jusqu'à Montmédy. Et cependant, lorsque les officiers, en criant : *Vive le roi!* voulurent les porter en avant, ils répondirent : *Vive la Nation!* et passèrent du côté des patriotes. (*Note du comte de La Marck.*)

« M. de Bouillé me dit ensuite que mon départ de la capitale lui avait valu une lettre de quatre pages de M. de La Fayette, dans laquelle il voulait prouver que, les travaux de l'assemblée touchant à leur terme, l'anarchie allait bientôt cesser, et la tranquillité renaître partout. — « Je lui ai répondu, ajouta M. de « Bouillé, qu'il m'avait si souvent fait cette promesse sans qu'elle « se réalisât, que je n'y croyais plus; qu'à une certaine époque, « il n'aurait dépendu que de lui de rétablir l'ordre; qu'il ne « l'avait point fait alors, et qu'aujourd'hui cela ne lui serait plus « possible. »

« Je vis bien, par tout ce que M. de Bouillé me dit sur M. de La Fayette, qu'il était fort éloigné d'être un de ses partisans, comme on l'avait beaucoup répandu, en citant une phrase d'une de ses lettres, dans laquelle il recommandait sa femme et ses enfants à M. de La Fayette, recommandation qui n'avait été faite que par ironie, m'assura M. de Bouillé à cette occasion.

« Les réflexions que M. de Bouillé avait faites pendant mon absence s'accordaient très-bien avec les plans conçus à Paris, et devançaient, pour ainsi dire, les éclaircissements que j'avais à lui donner. Mirabeau était l'homme sur lequel il comptait le plus : il l'écrirait au roi. Il me demanda comment le roi était avec ses ministres. Je le lui expliquai très en détail. Il s'exprima avec beaucoup d'emportement contre M. Duportail, ministre de la guerre, qu'il croyait bien plus dévoué encore aux Jacobins qu'à M. de La Fayette. Il m'indiqua les généraux, les officiers, les régiments qu'il faudrait employer, si le roi se déterminait à sortir de Paris et à se faire entourer d'une partie de l'armée. Il termina, en renouvelant ses protestations d'entier dévouement pour le roi, mais en ajoutant qu'il fallait se hâter d'employer les troupes qu'il avait sous ses ordres; car déjoué comme il l'était constamment par le ministre de la guerre, il ne tarderait pas à perdre toute influence dans le ressort de son commandement.

« Je me remis en route pour Paris, où, dès mon arrivée, je rendis un compte détaillé au roi et à la reine de mes conférences avec M. de Bouillé, et de tout ce que j'avais observé pendant mon voyage.

« Le comte de Mirabeau, auquel j'eus soin de raconter égale-

ment tous les détails de ce voyage, reprit courage et préparait déjà dans sa tête les proclamations que le roi aurait adressées à la nation, dès qu'il se serait trouvé en liberté. Si elles ne produisaient pas les effets qu'il en attendait, il fallait, selon lui, en venir à la guerre civile, ressource extrême, mais sans laquelle il ne voyait pas de salut. — Il fut flatté de l'opinion que M. de Bouillé m'avait exprimée sur son compte, et il se disposa à agir de concert avec lui.

« Depuis le mois d'octobre 1789, on le verra par les pièces, le projet de faire sortir le roi et la reine de Paris nous avait incessamment occupés; plus la révolution marchait, plus le danger grandissait : il fallait donc ou partir, ou succomber. Mirabeau aurait préféré que Louis XVI sortît publiquement, et en roi. M. de Bouillé pensait de même. Une simple course à Compiègne, qu'on eût pu changer en un voyage plus éloigné, s'il eût été nécessaire, nous semblait à tous ce qu'il y avait de mieux. Une fois le roi hors de Paris, des pétitions seraient indubitablement venues de tous les coins de la France, demandant le rétablissement de l'ordre. Les départements où l'opinion royaliste prévalait se seraient coalisés, et l'assemblée elle-même aurait été forcée de faire à la Constitution les changements demandés, ou bien le roi aurait convoqué une autre assemblée législative, qu'on se serait efforcé de faire élire en dehors de la pernicieuse influence des clubs. Toutes ces chances diverses avaient été calculées par Mirabeau avec un soin extrême, et si le roi pouvait être sauvé, ce n'était que par de tels moyens; mais ce malheureux prince ne le voulut pas; il se livra à des hésitations, à une inertie qui le perdirent.

« Pendant que nous faisions nos derniers efforts pour rétablir le pouvoir royal, l'Assemblée nationale, ou plutôt le coupable parti qui la dirigeait, faisait jouer toutes les intrigues pour précipiter la France dans le système républicain. Ceux qui voulaient y arriver mirent en quelque sorte leur plan à découvert dans la séance de l'assemblée du 22 mars 1791. On discutait une loi constitutionnelle sur la régence. Je n'assistais pas à cette séance. Mirabeau fut tellement effrayé de ce qui se passait, qu'il m'écrivit de l'assemblée même le billet suivant :

« Nous sommes dans un grand danger. Soyez sûr que l'on veut « nous ramener aux élections, c'est-à-dire à la destruction de « l'hérédité ; c'est-à-dire à la destruction de la monarchie. L'abbé « Sieyès [1] n'a jamais courtisé l'assemblée, ni agioté une opinion « comme il le fait, et ses partisans sont très-nombreux. Je n'ai « jamais été vraiment effrayé qu'aujourd'hui. Je me garderai « bien de proposer demain ma théorie ; je porterai toutes mes

[1] On fera ici une remarque qui prouvera que les hommes d'un grand talent, et auxquels on suppose par conséquent des principes fixes et de la suite dans leurs idées et dans leur conduite, sont aussi vacillants dans leur marche que les bonnes gens qu'ils abusent. Si cette réflexion est applicable à bien des hommes auxquels l'histoire a conservé un grand nom, elle l'est surtout à l'abbé Sieyès, qui a exercé tant d'ascendant sur la nation réputée la plus spirituelle de l'Europe. On vient de voir que Mirabeau, qui, dans les premiers temps de l'assemblée, fut dupe de l'abbé Sieyès, dont il disait que le silence était une calamité publique, le dénonce ici comme un factieux qui voulait substituer à la monarchie une république qu'il savait bien être impraticable dans un pays tel que la France. C'est ce que lui-même a dit dans sa réponse à l'Anglais Thomas Payne, qui le sommait dans *le Moniteur* de faire connaître son opinion sur le gouvernement républicain. L'abbé répondit : « Que ce n'é- « tait ni pour caresser d'anciennes habitudes, ni par aucun sentiment superstitieux « de royalisme, qu'il préférait la monarchie ; que c'était uniquement parce qu'il « lui était démontré qu'il y avait plus de liberté dans la monarchie que dans la répu- « blique..... » Il ajouta : « J'aurai peut-être bientôt le temps de développer cette « question, et j'espère prouver, non que la monarchie est préférable dans telle ou « telle position, mais que, *dans toutes les hypothèses,* on y est plus libre que dans la « république. »

Deux ans après cette profession de foi, l'abbé Sieyès prouva son amour pour la monarchie, en envoyant son roi à l'échafaud, en faisant mitrailler les royalistes en 1795, en les faisant déporter en 1797, et en faisant, à son retour de Prusse, le plus pompeux éloge de la journée du 10 août 1792. Il est vrai que l'abbé revint à ses principes de royalisme sous Bonaparte. C'était bien la peine de faire un si horrible chemin pour revenir à son point de départ ! Et puisque nous avons parlé de son retour de Prusse, signalons encore une des étranges anomalies de ce temps-là. Conçoit-on, en effet, qu'en Prusse, où on se vantait à cette époque de cultiver la plus haute philosophie, on ait accueilli l'abbé Sieyès, même après son vote régicide, comme l'un des oracles du siècle ; que le gouvernement prussien, ce même gouvernement qui avait fait la campagne de 1792 contre la France, sous le prétexte de délivrer Louis XVI, se soit laissé imposer un tel ambassadeur? Par quel renversement inouï de principes était-ce à la cour d'un roi absolu que l'assassin d'un roi était reçu avec une distinction que les envoyés des autres gouvernements ne partageaient pas?—Toutes ces anomalies s'expliquent, hélas ! par un des plus mauvais sentiments du cœur humain, la *lâcheté ;* n'était-ce point la lâcheté qui avait guidé Sieyès, lui qui répondait à quelqu'un qui lui demandait ce qu'il avait fait pendant le régime de la terreur : « *J'ai vécu ?* » — N'était-ce point aussi la lâcheté du gouvernement prussien qui lui faisait accueillir avec faveur un régicide, comme ambassadeur de la république française?

(*Note du comte de La Marck.*)

« forces à ajourner, en critiquant le projet de décret, en prou-
« vant qu'il est insuffisant, incomplet, qu'il préjuge de grandes
« questions, etc., etc. Certainement ma théorie ne passerait pas,
« et l'ajournement réussira. Envoyez chercher Pellenc immédia-
« tement; qu'il étudie dans le plus grand détail le décret; qu'il
« en recherche tous les dangers, *pour la liberté publique;* qu'il
« l'envisage sous tous les rapports; qu'il ne prenne que des notes;
« mais qu'il développe assez ces notes, pour que je parle avec
« fécondité. Il sait au fond ma doctrine à présent, mais je ne
« veux que la laisser entrevoir; je ne veux pas la hasarder;
« gagnons du temps, tout est sauvé. Je crois que beaucoup de
« gens désirent se renfermer dans une mesure provisoire. Ne
« dussé-je gagner que deux jours, j'emmènerai Pellenc à la cam-
« pagne avec moi, et nous y mettrons toutes nos forces. Soyez
« sûr, mon cher comte, que je ne m'exagère pas le danger, et
« qu'il est immense. O légère, et trois fois légère nation! —
« Notre armée est, dans cette question, pour les deux tiers à
« l'abbé Sieyès. »

« Je répondis de suite à Mirabeau par un billet, dans lequel je tâchais de le rassurer, en lui disant que, bien que la délibération fût des plus importantes, je croyais néanmoins que, même en lui supposant le résultat redouté par lui, elle perdrait plutôt l'assemblée que le roi. — La question a été décidée plus tard. Le 25 mars, Mirabeau commença à traiter la question de la régence avec sa supériorité ordinaire, et on décida qu'elle appartiendrait, de droit et de fait, au plus proche parent du roi mineur, ce qui était le système défendu par Mirabeau.

« Ce succès l'encouragea; jamais peut-être il ne déploya autant d'activité. On le voyait, soit au club des Jacobins, pour modérer leur fougue, ou combattre leurs chefs; soit à l'assemblée, qu'il dominait encore par les derniers accents de son énergique éloquence. C'était le chant du cygne; bientôt on ne devait plus l'entendre. Quelques jours avant la maladie dont il sentait déjà vivement les atteintes, il fit un rapport, et proposa un décret sur les mines. Ce travail avait été préparé par M. Pellenc, que depuis longtemps j'avais engagé à s'occuper de cette matière. J'étais, comme propriétaire de mines très-considérables en France, fort

intéressé dans cette question. C'est par amitié pour moi que Mirabeau, occupé de tant d'autres travaux, se chargea de présenter et de soutenir celui-ci à l'assemblée. Il n'avait eu précédemment aucune connaissance de la législation des mines; c'était un sujet trop aride pour lui. Cependant, sur les simples données que lui fournit M. Pellenc, il répondit à toutes les objections qu'on lui fit, donna tous les éclaircissements qu'on demanda, avec la plus admirable précision. Ce rapport, dont on parla beaucoup, est sans doute une des preuves les plus éclatantes de la grande habileté de Mirabeau et de la perspicacité de son génie [1]. Il avait préparé aussi un grand rapport, au sujet d'un projet de loi sur les successions, qui a été lu à l'assemblée, après sa mort, par l'évêque d'Autun. Malheureusement, ce fut son dernier travail. Il tomba malade le 27 mars 1791.

« Quoique Mirabeau fût né avec un tempérament très-vigoureux, je ne l'ai pas vu, pendant tout le temps où je l'ai connu, jouir d'une bonne santé. Les persécutions qu'il avait essuyées, ses longs emprisonnements, surtout les injustices de son père, avaient aigri son imagination, et ses dispositions morales avaient réagi sur son physique. Il avait eu la jaunisse, au commencement de l'Assemblée nationale, et ne s'en était pas bien remis; il eut bientôt un mal aux yeux, qui ne le quitta presque plus, et qui allait toujours en augmentant. Son œil gauche devint même tellement enflammé, qu'on craignit qu'il ne le perdît. D'autres douleurs affectèrent aussi les différentes parties de son corps; il avait fréquemment des coliques néphrétiques; enfin, les infirmités se succédaient sans interruption. Tout cela lui faisait faire de fréquents retours sur lui-même, et présager sa fin prochaine. Il me parlait quelquefois de ses pressentiments à ce sujet, et c'est alors

[1] Voici ce que M. de La Fayette dit à ce sujet :
« A la séance du 27 mars 1791, le discours de Mirabeau sur les mines n'a de re-« marquable que d'avoir contribué à la mort de ce prodigieux orateur. M. de La « Marck, son intime ami, avait un grand intérêt à la question. Mirabeau était malade « et se força pour parler. Il est probablement mort victime de l'amitié. D'autres per-« sonnes disent qu'il avait été empoisonné : il serait plus simple de supposer qu'un « homme qui n'a jamais rien refusé à ses passions, a été emporté par une maladie. « L'acte de complaisance pour M. de La Marck est néanmoins très-vrai. » (*Mémoires du général La Fayette,* t. IV, page 47.)

qu'il exprimait, avec plus de vivacité, ses regrets sur les fautes de sa jeunesse, et sur le mal qu'elles causaient à lui et à sa patrie; car il avait le sentiment de sa puissance et de son importance politique, et personne, je pense, n'osera à cet égard le taxer de présomption.

« Pendant que celui qui avait entrepris de sauver son pays et son roi touchait à sa dernière heure, les mouvements précurseurs de la destruction de la monarchie se renouvelèrent. Le 27 mars, on apprit qu'une insurrection terrible avait éclaté à Saint-Domingue. Un régiment français, envoyé dans cette île pour y rétablir l'ordre, avait assassiné son colonel. Cet événement fut bientôt suivi d'autres désordres, et enfin du massacre général des colons par les nègres. Tout cela était évidemment le résultat des fausses mesures adoptées par l'Assemblée nationale, à l'égard des colonies.

« Le 28 mars, le peuple de Paris, soulevé par ses chefs habituels, se mit à poursuivre, non pas les partisans exclusifs de l'ancien régime, mais les royalistes constitutionnels, parmi lesquels on distinguait le comte de Clermont-Tonnerre, Malouet, députés, M. de Fontanes, littérateur, et d'autres. Ils avaient formé un club où ils s'occupaient des moyens de faire triompher leurs principes; le peuple vint assiéger la maison où ils tenaient leurs réunions, et ils manquèrent tous d'être assommés. Depuis cette époque, les Jacobins prirent un ascendant que le seul Mirabeau avait pu balancer, et il eut raison de dire, dans ses derniers moments, les paroles qui lui ont été attribuées : « J'emporte avec « moi le deuil de la monarchie; après ma mort, les factieux s'en « disputeront les lambeaux. »

« Cabanis [1], le médecin célèbre, qui donna des soins à Mirabeau pendant sa dernière maladie, et que celui-ci aimait beaucoup, sans cependant le prendre jamais pour le confident de ses

[1] Pierre-Jean-Georges Cabanis, né en 1757, à Cosnac, en Saintonge, fut d'abord connu par quelques essais de poésies et par ses liaisons avec Condillac, Thomas, Boucher, Turgot, Franklin, Jefferson, Condorcet, etc., etc. Il fut nommé professeur d'hygiène aux écoles centrales (1795) et de clinique à l'école de médecine (1796). Il fit partie, en 1797, du conseil des Cinq-Cents; en 1798, de l'Institut, et, en 1800, du Sénat conservateur. Il mourut le 5 mai 1808.

plans politiques, prétend, dans un écrit qu'il a laissé sur cette maladie, que Mirabeau peut bien, avant de mourir, avoir dit quelque chose de semblable sur les affaires publiques, mais qu'il y a beaucoup d'exagération dans la phrase citée. Je n'étais pas auprès du malade quand il aurait prononcé cette phrase, mais elle est tellement conforme aux opinions et aux idées que je lui ai entendu bien souvent exprimer, que je n'ai pas le moindre doute sur son exactitude. Comme cette phrase ne pouvait pas plaire à Cabanis, qui, peu de temps après la mort de Mirabeau, se jeta tout entier dans le parti républicain, je ne m'étonne pas qu'il en ait contesté l'exactitude.

« Je relèverai encore ici un passage de l'écrit de Cabanis, parce qu'il contient une erreur que l'histoire pourrait un jour tenir pour vraie. Le docteur, qui alors conservait encore les dehors de sentiments monarchiques, prétend que Mirabeau voulait une monarchie uniquement fondée sur la démocratie représentative, et que c'était là le vœu des amis de la liberté. Puis il ajoute dans une note : « Telle était en effet alors, et telle fut l'opinion jusqu'à « la fuite du roi, qui arriva vers la fin du mois de juin suivant. « Mais, après cette dernière époque, tous les amis de la liberté « un peu clairvoyants ne se flattèrent plus de pouvoir la trouver « ailleurs que dans la république. Car, avant sa mort (de Mira- « beau), on avait déjà parlé du projet de cette fuite. J'ai, nous « disait Mirabeau, défendu la monarchie jusqu'au bout ; je la « défends même, encore que je la croie perdue, parce qu'il dé- « pendrait du roi qu'elle ne le fût point, et que je la crois encore « utile ; mais s'il part, je monte à la tribune, je fais déclarer le « trône vacant et proclamer la république. »

« Certes, une telle assertion est positive : c'est à Cabanis lui-même que Mirabeau aurait dit cela, et moi j'ai entre les mains une foule de projets et de notes écrits par Mirabeau lui-même, dans lesquels il ne cesse d'insister pour que le roi quitte Paris.

« Dans un autre passage de sa relation, Cabanis dit : « Le 2 avril « au matin, dès que le jour parut, Mirabeau fit ouvrir ses fenê- « tres et s'exprima ainsi : « Mon ami, je mourrai aujourd'hui ; « quand on est là, il ne reste plus qu'une chose à faire, c'est de « se parfumer, de se couronner de fleurs et de s'environner de

« musique, afin d'entrer agréablement dans ce sommeil dont on « ne se réveille plus. » — Puis il appela son valet de chambre : « Allons, qu'on se prépare à me raser, à me laver et à faire ma « toilette tout entière. »

« Si Mirabeau n'a pas dit cela dans un moment de délire, je suis très-porté à croire que cette idée de se couronner de fleurs, et d'entendre un concert au moment de sa mort, est un beau rêve philosophique de son médecin, et que cela est parfaitement inutile à la gloire de Mirabeau. Au reste, je n'étais point auprès de lui quand il aurait dit cela.

« Si l'on retranche ces infidélités de la relation de Cabanis, on trouvera qu'elle est celle d'un homme dévoué à Mirabeau jusqu'à l'enthousiasme, et qui s'est, involontairement peut-être, laissé entraîner à altérer la vérité pour exprimer en passant ses propres opinions politiques et philosophiques. Je fais cette observation sans la moindre amertume, car si mon nom est cité plusieurs fois dans la relation de Cabanis, je n'ai point à me plaindre de la manière dont il y parle de moi [1].

[1] Nous pensons qu'on lira avec intérêt les passages de la Relation de Cabanis qui concernent le comte de La Marck :

« Depuis plusieurs années, M. de La Marck admirait les talents de Mirabeau, et « avait beaucoup d'attrait pour sa personne. Depuis le commencement de l'assem- « blée, des rapports philosophiques d'opinions, une tendance commune vers l'af- « franchissement et le bonheur de l'espèce humaine les avaient unis plus étroite- « ment. Malgré la trempe différente de leur esprit et de leur caractère, ils étaient « faits l'un pour l'autre, ou plutôt M. de La Marck, convaincu de l'extrême utilité « dont Mirabeau pouvait être à la chose publique, s'était fait une sorte de devoir de « devenir son ange invisible et tutélaire, d'épier soigneusement pour lui tout ce que « de grandes occupations laissent nécessairement ignorer, de veiller même quelque- « fois à ses intérêts comme à sa gloire.

« Dans les premiers jours de sa maladie, Mirabeau n'avait presque pas vu M. de « La Marck. Celui-ci, sachant d'ailleurs que le malade avait besoin de repos, et que « plusieurs personnes harcelaient sa porte, pour la franchir malgré les ordres précis « donnés par lui-même, venait chercher des nouvelles plusieurs fois par jour, mais « se tenait à l'écart, avec une réserve qui prouvait mieux son amitié qu'un em- « pressement plus impétueux. A dater du jeudi matin, Mirabeau le demandait « à chaque instant, et sa vue lui semblait nécessaire pour s'acquitter avec cet ami si « noble et si généreux, par l'expression mille fois répétée des sentiments qu'il avait « pour lui... » (*Cabanis, Journal de la maladie et de la mort de Mirabeau l'aîné.* Paris, 1791, pages 45 et 46.)

..... « Mirabeau avait vu l'émotion de M. de La Marck; il l'avait vu, pour la pre- « mière fois, verser des larmes. — C'est un spectacle bien touchant, nous dit-il, que

« La maladie du comte de Mirabeau prit promptement une tournure fatale. Il avait encore parlé, comme on l'a vu, à l'assemblée, dans la séance du 27 mars. Le 28, il garda le lit pendant toute la journée. Le 29 au matin, Cabanis le croyait mieux, mais dès le soir de ce même jour le mal avait empiré. Je ne quittai presque plus le malade, qui me voyait avec plaisir près de lui et me l'exprimait dans des termes touchants. On verra, parmi les pièces, des billets de l'archevêque de Toulouse, de M. de Montmorin, qui prouvent l'intérêt que le roi, la reine et ceux qui avaient eu d'intimes relations avec le comte de Mirabeau prenaient à son état.

« Ces billets, et une quantité d'autres messages que je recevais de divers côtés, me recommandaient de ne point négliger les précautions à prendre au sujet des papiers que Mirabeau laisserait après sa mort. Je sentais parfaitement moi-même l'importance de ces précautions et la nécessité de mettre à l'abri les personnes qui seraient compromises si on venait à découvrir les traces écrites des rapports qui avaient existé entre la cour et Mirabeau. Je n'aurais pas été averti sur ce point, comme je le fus, que j'aurais deviné la conduite que j'avais à suivre dans cette circonstance, par les démarches de gens de toute sorte autour de la maison du malade. On y voyait rôder sans cesse les agents de M. de La Fayette, ceux des Jacobins, qui auraient bien voulu ne pas laisser échapper une telle occasion de se procurer des témoignages accusateurs. Mais le plus intrépide de tous nos surveillants était M. de Sémonville, qui, soit par crainte d'être lui-même compromis dans les papiers de Mirabeau, soit par le désir d'obte-

« celui d'un homme calme et froid, ne pouvant cacher qu'à demi une douleur contre « laquelle il s'arme vainement... » (*Ibidem*, page 52.)

..... « J'ai des dettes, disait Mirabeau à M. Frochot, et je n'en connais pas la quotité « précise; je ne connais pas mieux la situation de ma fortune : cependant j'ai beaucoup « d'obligations importantes pour ma conscience, et chères à mon cœur. » M. Frochot « rapporta ces paroles à M. de La Marck, qui répondit : — Allez lui dire que si sa « succession ne suffit pas aux legs qu'il fera, j'adopte ceux que son amitié voudra « bien recommander à la mienne : il faut lui donner encore un bon moment. — Mira- « beau, digne de ce dévouement généreux, en sentit tout le prix, mais n'en fut point « étonné : il accepta comme un homme qui en aurait fait autant ; et il en usa sans « immodération, mais sans réserve minutieuse. » (*Ibidem*, pages 56-57.)

(*Note de l'éditeur.*)

nir des pièces qui lui offriraient de nouveaux moyens d'intrigue, ne quittait presque pas la maison du malade. Je ne pouvais y entrer ou en sortir, sans le rencontrer toujours sur mes pas, regardant, observant partout et causant avec tous les domestiques. Je vis donc bien qu'il n'y avait pas de temps à perdre, et je résolus d'entamer cette question avec Mirabeau, quelque délicate qu'elle fût à traiter. Il avait conservé toute sa tête, sauf à de rares instants de délire, et même, lorsqu'il ne pouvait plus parler, il conserva encore la force morale et physique d'exprimer ses pensées par écrit.

« Trois jours avant sa mort, dans un moment où je le voyais plus calme, quoiqu'il sût déjà qu'il y avait peu d'espoir pour lui d'échapper à la mort, j'allais lui parler de la question des papiers, lorsque de lui-même il vint au-devant de ce que j'avais à lui dire. « Mon ami, me dit-il, j'ai chez moi beaucoup de papiers com- « promettants pour bien des gens, pour vous, pour d'autres, « surtout pour ceux que j'aurais tant voulu arracher aux dan- « gers qui les menacent. Il serait peut-être plus prudent de dé- « truire tous ces papiers, mais je vous avoue que je ne puis m'y « résoudre : c'est dans ces papiers que la postérité trouvera, « j'espère, la meilleure justification de ma conduite dans ces der- « niers temps : c'est là qu'existe l'honneur de ma mémoire. Ne « pourriez-vous emporter ces papiers? les mettre à l'abri de nos « ennemis, qui, dans le moment actuel, pourraient en tirer un « parti si dangereux en trompant l'opinion publique? Mais pro- « mettez-moi qu'un jour ces papiers seront connus, et que votre « amitié saura venger ma mémoire en les livrant à la publi- « cité. »

« Je lui répondis sur-le-champ que je prendrais l'engagement qu'il réclamait de moi, avec d'autant plus d'empressement que je partageais complétement ses sentiments sur ce point, comme je les avais presque tous partagés depuis le commencement de notre intimité. Cette réponse parut lui causer un grand soulagement, et il me donna les indications pour rassembler ses papiers. J'appelai son secrétaire, M. Pellenc, dont il m'avait prié de prendre soin après sa mort. Nous réunîmes tous les papiers, et, après en avoir brûlé un assez grand nombre de moindre intérêt,

je transportai le reste chez moi, dans la soirée, en prenant toute sorte de précautions pour n'être rencontré par personne. Malgré toute l'attention que nous mîmes, M. Pellenc et moi, dans le triage de ces papiers, il y en eut cependant beaucoup d'importants de détruits dans l'agitation et le trouble au milieu desquels nous fîmes cette besogne. Ce sont les papiers sauvés dans cette occasion qui forment la plus grande partie de ceux que j'ai destinés à être publiés un jour, pour accomplir le vœu de Mirabeau et la promesse que je lui ai faite.

« Je veux rapporter ici un incident qui arriva le jour même où j'avais transporté chez moi les papiers de Mirabeau; mais il faut que je donne une explication préliminaire. Dans le courant de l'année 1790, c'est-à-dire neuf ou dix mois avant la mort de Mirabeau, nous causions un jour ensemble sur divers sujets, quand tout à coup on vint à parler des belles morts. Ceci lui fournit un texte sur lequel il parla avec verve et éloquence, mais aussi avec une certaine emphase, en rappelant les morts les plus dramatiques de l'antiquité et des temps modernes. Ainsi que je faisais toujours en pareil cas avec lui, soit un peu par raison, soit beaucoup par le sentiment de mon infériorité devant son éloquent entraînement, je pris le côté opposé de sa thèse. J'essayai de diminuer le mérite de ce qu'on est convenu d'appeler de belles morts, en soutenant qu'elles étaient le plus souvent le résultat d'une orgueilleuse affectation. Quant à moi, dis-je, les morts que je trouve les plus belles, ce sont celles auxquelles j'ai assisté sur le champ de bataille et dans les hôpitaux, où des soldats, d'obscurs malades, conservaient tout leur calme, n'exprimaient pas un regret de quitter la vie, et se bornaient à demander qu'on les plaçât dans une position où, souffrant moins, ils pussent mourir plus commodément. — « Il y a beaucoup de « vrai dans ce que vous dites là, » répliqua Mirabeau. — Et puis nous parlâmes d'autre chose.

« J'avais oublié toute cette conversation, lorsque, le jour où je transportai les papiers de Mirabeau, étant ensuite revenu chez lui, je m'étais assis près de la cheminée de la chambre où il était couché : bientôt après il m'appela; je me lève, je vais près de son lit, il me tend la main, et, serrant la mienne, il me

dit : « *Mon cher connaisseur en belles morts, êtes-vous con-* « *tent?* » — A ces mots, quoique naturellement froid par caractère, je ne pus retenir mes larmes. Il s'en aperçut, et me dit alors les choses les plus affectueuses et les plus touchantes sur son amitié et sa reconnaissance pour moi. Je ne puis répéter ici ce qu'il me dit d'amical : quand la modestie ne me commanderait pas la réserve, je ne saurais jamais bien exprimer tout ce qu'il trouva d'élévation et d'énergie dans son esprit, de chaleur et d'élan dans son âme pour me témoigner son attachement.

« Je l'ai déjà dit, il faut avoir connu Mirabeau dans le commerce le plus intime, pour rendre justice à ses bonnes et nobles qualités, et comprendre tout ce qu'il y avait en lui de séduction. Malgré la divergence de caractères et même d'opinions qui existait entre nous, je ne sais quel charme, pour ainsi dire involontaire, m'attirait vers lui : c'est un pouvoir qu'il a exercé sur tous ceux qui l'ont connu particulièrement. Il emporta dans la tombe la consolation d'avoir eu beaucoup d'amis. Ceux avec qui il fut lié d'affection lui conservèrent le plus cher souvenir, et je citerai, à cette occasion, deux Anglais, deux frères, hommes distingués, qui, après lui avoir été très-attachés pendant sa vie, sont restés fidèlement attachés à sa mémoire, et parlaient toujours de lui avec émotion ; ce sont les deux Elliot ; l'aîné, connu d'abord sous le nom de sir Gilbert Elliot, et plus tard sous celui de lord Minto ; l'autre, M. Elliot. J'ai conservé des lettres d'eux, écrites après la mort de Mirabeau, et pleines d'affection pour lui. On sait cependant que les Anglais en général ne sont pas très-démonstratifs dans leur amitié.

« Au moment de s'occuper de son testament, Mirabeau me dit qu'il laissait, il est vrai, de la fortune après lui, mais qu'elle était engagée dans tant de procès, que l'exécution des dispositions testamentaires qu'il ferait serait indéfiniment retardée. « Il y a « cependant quelques personnes, me dit-il, auxquelles je tien- « drais à pouvoir laisser immédiatement des souvenirs et faire « quelque bien. » — Je le priai de prendre à cet égard toutes les résolutions qui lui conviendraient, et que mon amitié se chargeait de leur exécution. Il fit aussitôt son testament, y inscrivit les legs qu'il désirait qui fussent acquittés sans délai, et

nous nomma, M. Frochot et moi, ses exécuteurs testamentaires.

« Mirabeau eut une très-longue agonie, tourmentée par les plus cruelles souffrances : il expira dans mes bras le 2 avril 1791, à huit heures et demie du matin.

« Comme je pensais qu'après une maladie qui paraîtrait très-courte à ceux qui ignoraient le mauvais état de santé de Mirabeau avant cette époque, les soupçons d'empoisonnement ne manqueraient pas de se répandre dans le public, je voulus prendre toutes les précautions pour mettre à l'abri la responsabilité de ceux qui l'avaient soigné dans ses derniers moments. J'ordonnai qu'on fît l'autopsie de son corps, et j'invitai les médecins les plus distingués de Paris, et entre autres Vicq d'Azyr, à y assister. Leur opinion fut unanime, et tous déclarèrent qu'il n'y avait pas la moindre trace d'empoisonnement.

« Aussitôt après la mort de Mirabeau, les circonstances, déjà si graves avant ce déplorable événement, prirent promptement un caractère de plus grande gravité encore. Il se présenta plusieurs questions importantes à décider dans l'Assemblée nationale, et le roi et la reine éprouvèrent des difficultés à l'occasion des cérémonies de la semaine sainte, pour lesquelles les anarchistes voulaient les obliger à employer le ministère de prêtres dits constitutionnels, c'est-à-dire de ceux qui avaient adopté la constitution civile du clergé votée par l'assemblée. Consulté par la reine sur ces divers points, je me concertai avec M. de Montmorin et même avec Cabanis, dans les lumières duquel Mirabeau m'avait inspiré une certaine confiance. On verra parmi les pièces plusieurs notes fournies par Cabanis. Je ne tardai pas cependant à m'apercevoir que je n'avais rien de bon à espérer du concours de ce médecin, homme d'esprit certainement, mais entraîné au courant des idées révolutionnaires, soit par conviction, soit parce qu'il regardait la monarchie comme perdue. — J'employai alors M. Pellene [1], le secrétaire que Mirabeau m'avait, pour ainsi dire, légué, et que je pris chez moi, à rédiger plusieurs notes pour la reine. Mais, quel que fût le talent de rédaction et

[1] Jean-Joachim Pellene, né en 1750, mort le 11 mai 1833. — M. Pellene fut, de 1809 à 1833, attaché au ministère des affaires étrangères de France, en qualité de publiciste. (*Note de l'éditeur.*)

d'analyse de M. Pellenc, je reconnus bien vite que cela était insuffisant, et que le génie fécondant de Mirabeau manquait à nos conceptions; et je dois, à ce sujet, mentionner quelques observations que j'avais faites sur la manière de travailler de Mirabeau, et sur la part que ses collaborateurs ont eue à ses œuvres.

« Une chose digne de remarque dans Mirabeau, c'est qu'à côté de la verve, de la facilité et de l'abondance d'idées qui étonnaient, lorsqu'à la tribune il parlait avec tant d'éloquence, ou que dans la conversation il se montrait si supérieur à ses interlocuteurs, dès qu'il prenait la plume en main, il travaillait avec une extrême difficulté. A peine alors écrivait-il une seule ligne sans ratures, sans intercalations : c'était quelquefois à un tel point, que lui-même finissait par ne pouvoir plus se lire, et qu'impatienté il jetait son manuscrit à un secrétaire, en lui disant : « Tirez-vous-en comme vous pourrez pour m'en faire « une copie. »

« Quand il chargeait Pellenc d'un tel travail, celui-ci y apportait des changements, soit en transposant des membres de phrases, soit en répandant plus d'ordre et de clarté dans l'arrangement des idées et des mots, et Mirabeau se montrait presque toujours satisfait des changements faits. Néanmoins, en le relisant, il lui arrivait encore souvent d'intercaler des mots et même d'ajouter de nouvelles idées ou de plus grands développements à celles qu'il avait déjà exprimées. Mais ce n'était qu'avec M. Pellenc qu'il travaillait ainsi. Son autre secrétaire, Comps [1], celui qui simula la folie pendant quelque temps après la mort de Mirabeau, ne le satisfaisait jamais lorsqu'il entreprenait de faire plus que de mettre au net ce qui lui avait été donné à déchiffrer.

« Cette difficulté d'écrire, ou plutôt cette surabondance d'i-

[1] M. de Comps était, en 1789, un fort jeune homme dont la famille, originaire de Provence, assez ancienne et considérable, avait été ruinée. Transplanté à Paris dès l'enfance, M. de Comps devint, en 1788, le secrétaire de Mirabeau, dont il obtint l'amitié, et à qui il voua un attachement profond ou plutôt idolâtre. Il fut proscrit pendant la Terreur, et, plus tard, attaché à la diplomatie française, dans laquelle il servit jusqu'en 1798, qu'il donna sa démission. Il s'attacha ensuite à M. Schimmelpenninck, grand pensionnaire de Hollande. (*Note de l'éditeur.*)

dées, dont la rédaction soignée lui causait un travail si pénible, se faisait remarquer jusque dans les billets les plus familiers que je recevais de lui.

« En observant cette fatigue de travail dans Mirabeau, dès qu'il s'agissait du moindre écrit, j'ai pensé que c'était là certainement une qualité propre aux bons esprits, qui, loin de se contenter de leurs idées à mesure qu'elles viennent, leur font au contraire subir l'examen de la réflexion et de la comparaison, ce qui nécessite toujours de la lenteur dans l'opération de la pensée.

« On a beaucoup dit que Mirabeau n'était point l'auteur de la plupart des ouvrages publiés sous son nom, ni des discours prononcés par lui à la tribune de l'Assemblée nationale. Des hommes de lettres, plus ou moins distingués, n'ont pas craint même, après la mort du grand orateur, de revendiquer une part dans ses œuvres. Il me semble que cette prétention n'est pas soutenable. Mirabeau, il est vrai, manquait souvent du temps nécessaire pour suffire à tout ce qu'il entreprenait ; il lui fallait donc recourir à des écrivains auxquels il donnait sommairement ses idées, et il employait ces écrivains selon le talent qu'il leur avait reconnu ; ainsi, il chargeait M. Pellenc des discours qui exigeaient plus particulièrement de l'analyse et de la dialectique, parce que c'étaient les qualités les plus remarquables de l'esprit de cet homme ; tandis que M. Dumont, accoutumé, comme ministre de l'Église protestante, à employer les formes oratoires, préparait les adresses et les discours qui réclamaient une certaine pompe. Dumont, en général, manquait de nerf et de profondeur dans son style ; mais Mirabeau y suppléait dans l'occasion. Il employa aussi M. du Roveray pour les matières de finances, l'abbé Lamourette pour les sujets qui touchaient à la théologie, et divers jurisconsultes pour les matières judiciaires. Avant la réunion de l'Assemblée nationale, et lorsque Mirabeau n'était qu'un simple écrivain, il avait eu aussi des collaborateurs pour quelques-uns de ses écrits. On sait que c'est un major de Mauvillon qui avait préparé les matériaux du long et indigeste ouvrage intitulé : *Histoire de la monarchie prussienne*. Mais qu'est-ce que tout cela prouve? Oserait-on dire pour cela que

Mirabeau ne fût pas le véritable auteur des discours et des œuvres marqués au coin de son génie? Il faudrait soutenir alors que les grands sculpteurs ne sont pas les auteurs des œuvres admirées sous leur nom, et dont le marbre a été dégrossi par des artistes souvent très-habiles; que les grands peintres, et Rubens parmi eux, qui s'est tant servi du pinceau de ses élèves, ne doivent pas être considérés comme les créateurs des tableaux, chefs-d'œuvre de leur génie et de leur conception, parce que leurs élèves ont travaillé à des portions plus ou moins considérables de ces tableaux? Je crois que la question présentée ainsi n'est pas soutenable, et j'ai voulu en faire justice parce que j'ai été plus d'une fois impatienté par les prétentions que j'ai entendu exprimer à ce sujet.

« Je reviens aux temps qui ont suivi la mort de Mirabeau, et sur lesquels il me reste peu de chose à dire.

« On sait que, le 18 avril 1791, le roi voulant se rendre à Saint-Cloud avec la reine et ses enfants, la populace mit opposition à leur sortie des Tuileries. Le maire de Paris, M. Bailly, et M. de La Fayette essayèrent vainement de dissiper l'attroupement qui s'était formé autour du château, et le roi, après avoir attendu pendant une heure et demie dans sa voiture, qu'on ne voulait pas laisser sortir, remonta dans ses appartements. C'est après cette scène, pendant laquelle la famille royale fut grossièrement insultée, que le roi prit la résolution définitive de quitter Paris et de se retirer dans une place forte, sur la frontière. Indépendamment du projet de retraite conseillé et approuvé par Mirabeau, et dont j'avais, comme on l'a vu, concerté les détails avec M. de Bouillé, un autre projet du même genre avait été proposé par M. le baron de Breteuil, retiré alors en Suisse. M. de Bouillé avait été également mis dans la confidence de ce projet. Mirabeau mort, le roi et la reine se déterminèrent à adopter le plan proposé par M. de Breteuil, et prirent toutes les mesures pour leur voyage à Montmédy, place de la frontière du nord. Je n'ai point à raconter les circonstances de ce voyage, qui fut si fatalement entravé par l'incident de Varennes. Je n'avais point été informé de la résolution de Leurs Majestés, qui s'abstinrent d'en donner connaissance à ceux de leurs serviteurs dévoués qui n'étaient point appelés à y

prendre part. On verra, parmi les pièces, une lettre de l'archevèque de Toulouse, M. de Fontanges, écrite de la Fauconnière, près Gannat, où la reine l'avait engagé à aller passer quelque temps sans lui dire que c'était pour le mettre à l'abri des conséquences que pouvait avoir le départ pour Montmédy. Un billet, que m'adressa M. de Montmorin, le 21 juin 1791 au matin, lorsqu'on venait d'apprendre le départ du roi, constate bien aussi que ce ministre était resté dans l'ignorance des projets du roi. On conçoit très-bien que la prudence dictait une pareille réserve au roi et à la reine, et nous ne pûmes qu'admirer le sentiment de prévoyante bonté qui avait dirigé Leurs Majestés dans cette occasion. Elles ne voulurent pas, si leur plan échouait, qu'on nous impliquât dans un fait auquel nous étions en réalité restés étrangers, mais pour lequel nous aurions pu être gravement compromis, si on avait découvert nos rapports précédents avec la cour, et qu'on eût voulu y rattacher le voyage à Montmédy.

« Je revis souvent le roi et la reine après leur retour à Paris, et je continuai à leur rendre tous les services qu'ils réclamèrent de moi ; mais ces services ne valent pas la peine d'être mentionnés.

« L'acceptation de la Constitution par le roi, et la clôture des travaux de l'Assemblée constituante au mois de septembre 1791, fournirent l'occasion la plus convenable pour moi de quitter la France, où je n'avais plus désormais d'autres liens qui me retinssent que mon stérile désir d'être utile à la reine. Je pensai qu'il me serait plus facile de réaliser ce désir, en allant rejoindre le comte de Mercy, qui continuait à remplir, dans les Pays-Bas, le poste important auquel le gouvernement autrichien l'avait appelé après les conférences de La Haye. La connaissance que j'avais acquise des hommes et des affaires en France, et la confiance que le comte de Mercy voulait bien avoir en moi, pouvaient me donner les moyens de l'aider dans ses efforts pour sauver la malheureuse reine, et pour rétablir l'ordre en Belgique, ma patrie. J'avais d'ailleurs obtenu à cette époque la promesse d'être employé activement par le gouvernement autrichien.

« Je quittai Paris au commencement du mois d'octobre 1791, après être convenu avec le comte de Montmorin que nous entre-

tiendrions ensemble une correspondance tant que cela serait praticable. Je reçus effectivement de lui plusieurs lettres, que j'ai conservées, et qui sont parmi les pièces que je destine à être publiées. Ces lettres sont écrites de la main de la fille de M. de Montmorin, Mme la comtesse de Beaumont, à laquelle il confia le secret de notre correspondance.

« Je m'arrêtai d'abord pendant quelques semaines à ma terre de Raismes ; puis je rejoignis M. de Mercy à Bruxelles. Il me témoigna la confiance la plus étendue dans les affaires dont il était chargé, et je travaillai dans son cabinet à ses correspondances les plus secrètes.

« J'allai pendant quelque temps à Francfort, pour y assister au couronnement de l'empereur François, mon nouveau souverain, qui succéda, en 1792, à l'empereur Léopold, son père. Puis, je revins dans les Pays-Bas.

« On trouvera, à la suite des pièces qui concernent plus spécialement les rapports de Mirabeau et les miens avec la cour de France, quelques pièces émanées du comte de Mercy, à l'époque où je me trouvais placé près de lui. Je crois devoir les joindre aux précédentes, parce qu'elles constatent les démarches que le comte de Mercy ne cessa pas de faire près du prince de Cobourg, commandant en chef des armées impériales, et près la cour de Vienne, pour parvenir à délivrer la reine de France, pendant la campagne de 1793. Ces pièces ne seront peut-être pas non plus sans intérêt pour éclairer l'histoire de cette campagne.

« Plus tard, en 1794, le comte de Mercy s'efforça vainement d'empêcher le général Clairfait de repasser le Rhin ; ce fut la fatale résolution de ce général, de se retirer en hâte devant les armées françaises, qui fit perdre pour jamais les provinces belges à l'Autriche.

« Après la retraite de l'armée autrichienne, nous nous fixâmes, M. de Mercy et moi, au château de Brühl, près Cologne. Ce fut là qu'il reçut l'ordre de la cour de Vienne, au mois de juillet 1794, de se rendre en Angleterre pour concerter avec M. Pitt les détails de la campagne qui devait se faire en 1795. M. de Mercy dut passer par la Hollande, car les Français étaient entièrement maîtres des Pays-Bas autrichiens. En quittant Brühl, il était assez

sérieusement malade, mais il mettait tant de zèle et d'intérêt à sa mission, qu'il ne voulut pas attendre son rétablissement. Il s'embarqua malade à Helvoetsluys, le 15 août 1794, débarqua plus malade encore en Angleterre, et mourut peu de jours après son arrivée à Londres, le 26 août, sans avoir pu faire aucune des démarches relatives à sa mission.

« Lorsque sa mort fut connue à Vienne, je reçus du baron de Thugut[1] l'ordre de me rendre immédiatement près de lui, ce que je fis. A mon arrivée à Vienne, le baron de Thugut, et plus tard l'empereur lui-même, m'annoncèrent que je ne tarderais pas à être employé activement dans mon grade de général-major.

« J'avais connu le baron de Thugut dans ma jeunesse, à Bruxelles, chez mon père, où il venait souvent. Je m'étais lié alors avec lui : il était homme d'esprit et de caractère. Malgré la différence d'âge, il me recherchait, et paraissait aimer à se trouver avec moi et à m'entretenir de la France, pour laquelle il avait de la prédilection. Il m'accueillit très-bien lorsque j'arrivai à Vienne, à la fin de 1794.

« Le baron de Thugut, parvenu, sous l'empereur François, au ministère des affaires étrangères, jouissait de la plus entière confiance de son jeune souverain, et on peut dire que, pendant les huit années de 1794 à 1802, *il a pu tout ce que pouvait l'empereur lui-même*. Il n'y a guère eu, dans l'histoire de l'Europe, depuis bien des siècles, de pareille époque à celle de ces huit années, sous le rapport de l'importance des événements politiques. Malgré l'étendue d'esprit et la force de caractère de M. de Thugut, on peut lui reprocher d'avoir commis bien des fautes, mais il faut reconnaître en même temps qu'il était alors la seule tête forte de toute l'Autriche. Il était abhorré par tous les grands du pays, qui blâmaient, presque toujours à tort, ce qu'il faisait, et qui ont plus contribué à sa chute, en 1802, que les désastres dont la monarchie autrichienne a été alors accablée.

« Au mois d'avril 1795, le baron de Thugut me prévint que l'empereur, au lieu de m'employer à l'armée, avait jugé plus utile pour son service de me charger d'une mission extraor-

[1] Voir la note 21, sur le baron de Thugut.

dinaire près la cour d'Espagne, dans le but d'encourager cette cour à diriger ses opérations militaires contre le Midi de la France, d'accord avec l'armée autrichienne, commandée par le général de Vins, et qui devait entrer en France par la frontière d'Italie.

« Je partis de Vienne au commencement du mois de mai 1795, avec l'ordre de me rendre d'abord au quartier général autrichien en Italie, et de me concerter avec le général de Vins sur ma mission à Madrid. Le baron de Thugut ne me cacha pas toutefois, au moment de mon départ, qu'il éprouvait quelques doutes sur la résolution du cabinet de Madrid de se maintenir fermement dans la coalition contre la France. L'empereur, par lequel je fus reçu avant de partir, me tint sur ce point le même langage que M. de Thugut, et m'exprima la crainte que l'Espagne ne fût déjà en train de chercher à faire une paix séparée avec la république française. Il me donna l'ordre de passer par Vérone, d'y voir *Monsieur*, comte de Provence, qui y était alors retiré, et de lui donner l'assurance qu'il restait fidèlement dévoué à sa cause et bien déterminé à la soutenir.

« Arrivé à Vérone, j'y vis *Monsieur*, auquel les personnes de son entourage donnaient le titre de *M. le Régent*. Je m'acquittai du message de l'empereur. *Monsieur* rejeta bien loin l'idée que l'Espagne négociait avec la France; il m'assura qu'il n'en était pas et n'en pouvait pas être question. Ce prince était, à ce sujet, bien mal informé, car, un mois après, la paix était signée entre l'Espagne et la république française. Mon audience dura plus de deux heures, et, à raison de l'importance des événements qui agitaient alors l'Europe, je la trouvai bien insignifiante. *Monsieur* se faisait de grandes illusions, et voyait les choses, non telles qu'elles étaient, mais comme il aurait désiré qu'elles fussent.

« Après l'avoir quitté, je continuai ma route rapidement et trouvai le général de Vins à son quartier général, à Acqui. Je passai trois jours avec lui, à l'entretenir des instructions verbales qu'on m'avait données pour lui à Vienne, et je lui fis connaître le but de ma mission en Espagne.

« Je me rendis ensuite à Gênes, où M. de Thugut m'avait annoncé que je recevrais les derniers renseignements qui lui seraient

parvenus sur les dispositions de la cour de Madrid. Peu de jours après, je fus informé que la paix entre l'Espagne et la France était considérée comme immanquable. Je m'empressai d'écrire au baron de Thugut que je prenais sur moi de ne pas m'embarquer pour l'Espagne, et que j'attendrais à Gênes les nouvelles directions qu'il croirait devoir me donner. M. de Thugut me répondit que j'avais très-bien fait de m'abstenir, et m'invita à prolonger mon séjour à Gênes et à lui transmettre mes observations sur la conduite de cette république et sur la marche des armées autrichiennes. C'est ainsi que je passai plusieurs mois à Gênes. J'y fis la connaissance d'un homme dont le nom a eu un certain retentissement : je veux parler de M. Drake, ministre anglais, chargé par son gouvernement d'une mission spéciale près du général en chef autrichien. Je dois dire que M. Drake méritait peu la réputation d'habileté qu'on lui accordait alors : il me parut, à moi, être d'une maladresse, d'une gaucherie bien voisine du ridicule.

« Les succès des armées françaises en Italie, au commencement de l'année 1796, me firent songer que je pourrais finir par me trouver bloqué dans Gênes; et comme je n'avais reçu aucune nouvelle destination, et que la mission dont j'étais chargé expirait par le fait même de la retraite des armées autrichiennes et par le blocus de Gênes, je me déterminai à partir pour la Suisse. Je m'arrêtai d'abord à Zurich, et c'est là qu'après de mûres réflexions dont il serait superflu de rendre compte ici, je pris la résolution de quitter le service actif. Je restai pendant près de deux ans en Suisse : ma santé était fort altérée; mes blessures avaient provoqué une maladie de poitrine grave. Je retournai plus tard à Vienne, où je me fixai définitivement, ayant perdu toute ma fortune et n'ayant pour ressource que mon traitement de général-major en non-activité. C'est alors que me vint l'idée de tracer les souvenirs que je finis ici. »

Pour compléter ce récit, nous devons ajouter que le prince Auguste d'Arenberg fut obligé de quitter deux fois Vienne pour se rendre aux eaux des Pyrénées : il passa même un hiver à Montpellier. Son mal de poitrine s'était tellement aggravé, que,

pendant deux années, les médecins lui interdirent complétement de parler.

Il s'arrêta à Paris en revenant des Pyrénées, et quoi qu'en dise la *Biographie des Contemporains,* il ne sollicita point de l'empereur Napoléon d'être employé au service de France. Rien n'aurait été plus facile pour lui que de l'obtenir, et rien n'eût été plus simple que de le demander, puisque la Belgique, véritable patrie du prince d'Arenberg, était depuis longtemps réunie à la France. Mais c'est précisément le contraire qui arriva, et nous avons entre les mains les pièces qui le prouvent. L'empereur Napoléon, qui, comme on le sait, aimait à rattacher à son service les grandes familles des pays conquis aussi bien que celles de France, fit faire des offres au prince Auguste d'Arenberg, et, sur son refus, le fit retenir pendant plus de quinze mois à Paris contre son gré. Après d'interminables démarches et beaucoup de promesses, on lui remit enfin ses passe-ports, et il retourna à Vienne, qu'il ne quitta plus qu'en 1814.

Il put alors rentrer dans sa patrie, et ayant recouvré une partie de sa fortune, il s'établit à Bruxelles, où, pendant dix-neuf ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée le 26 septembre 1833, sa maison fut ouverte avec la plus noble hospitalité à tout ce que Bruxelles comptait de gens distingués dans tous les genres, et aux étrangers de marque que le hasard ou les circonstances conduisaient dans cette ville.

Le prince Auguste était un de ces derniers types du véritable grand seigneur : l'urbanité de ses manières, sa politesse exquise, ne faisaient jamais oublier la considération due à son rang et à son âge. Les événements dont il avait été témoin, ceux auxquels il avait pris part, ses voyages, les relations qu'il avait eues avec presque tous les hommes remarquables de son temps, donnaient à sa conversation un intérêt vif, et qui était rehaussé par le tour passionné d'esprit qu'il conservait encore à quatre-vingts ans[1]. Il

[1] Quant aux agréments et au charme qu'offrait le commerce intime du prince Auguste d'Arenberg, et à l'amitié qu'il savait inspirer, nous pouvons en donner un témoignage qui sera apprécié par les gens de goût et d'esprit. Nous avons trouvé dans ses papiers une lettre, entre beaucoup d'autres, que lui écrivit le prince de Ligne, avec lequel il entretint une correspondance suivie pendant bien des années.

s'intéressait à tout ce qui ennoblit l'âme; il aimait les arts et les encourageait avec générosité.

Le récit qui précède suffirait pour donner une idée nette de ses principes de gouvernement et de ses sentiments politiques; mais nous voulons encore insister sur ce qu'il était resté libéral, dans le bon sens de ce mot dont on a tant abusé, et que les excès des révolutions qui avaient éclaté sous ses yeux n'avaient pu éteindre en lui le goût d'une sage liberté.

Dans ces pages qu'on vient de lire, le prince d'Arenberg a retracé à la hâte des souvenirs qui ont dû réveiller en lui toutes les impressions de sa jeunesse. Il l'a fait avec l'impétuosité d'une âme vive encore et remuée par le souvenir des tragiques événements qu'il avait tenté de conjurer. On retrouve partout dans cet écrit la marque d'un esprit généreux, ferme et hardi, que n'enchaîne aucun préjugé de caste, que n'entraîne aucune nouveauté téméraire. Le prince d'Arenberg était de cette race d'hommes qui font croire à la possibilité d'opérer sans déchirement les grandes révolutions devenues nécessaires dans la vie des empires. Peut-être quelques-uns de ses jugements sur plusieurs de ses adversaires politiques ne sont-ils points exempts de passion; mais qui peut se flatter de garder, au sortir de la lutte des partis, la froide équité des générations qui suivent?

Cette lettre, datée de Tœplitz le 20 juillet 1807, était adressée au prince d'Arenberg, au moment que le prince de Ligne revenait de Dresde, où l'avait poussé la curiosité de voir l'empereur Napoléon. (Note 22.)

NOTES DE L'INTRODUCTION.

(*Note* 1.) — C'est au XIIe siècle que les seigneurs d'Arenberg paraissent pour la première fois dans l'histoire. Le burgraviat ou protectorat de la ville de Cologne avait été accordé héréditairement aux seigneurs d'Arenberg par les archevêques de Cologne, en reconnaissance des services signalés rendus par eux à leur église. Cependant, en 1279, Jean d'Arenberg vendit les droits que lui conférait cette dignité à l'archevêque Sigefroy, moyennant une rente annuelle de cent marcs d'argent.

Ce même *Jean,* seigneur d'Arenberg, ne laissa de son mariage avec *Catherine,* fille du comte Guillaume IV de Juliers, qu'une fille unique, nommée *Mathilde,* qui épousa *Engelbert de La Marck,* fils du comte Everard III de La Marck et d'Irmengarde, née comtesse de Berg.

Le fils aîné d'Engelbert de La Marck et de Mathilde d'Arenberg, *Adolphe II,* comte de La Marck, devint, par son mariage avec *Marguerite,* héritière de Clèves, le chef de la nouvelle ligne des comtes, plus tard ducs de Clèves, dont la principauté, ainsi que le duché de Berg et le comté de La Marck, furent incorporés, au XVIIe siècle, dans la monarchie prussienne.

Everard, fils cadet d'Engelbert de La Marck, continua de porter les titres et armoiries d'Arenberg, et devint le chef de la nouvelle ligne de cette maison. Il eut de son mariage avec *Marie,* fille du comte de *Loen,* un fils, *Everard II,* seigneur d'Arenberg, qui épousa en premières noces *Marie,* fille du seigneur de Braquemont et de Sedan. — Le fils aîné issu de ce mariage, *Jean* d'Arenberg, seigneur de Sedan et de Lumain, épousa *Anne,* fille du comte Robert de Virnebourg : leur fils, *Robert,* fut le premier des ducs de Bouillon, de la maison d'Arenberg de La Marck.

La descendance mâle de la maison d'Arenberg s'éteignit une seconde fois dans la personne de *Robert III,* fils de *Robert II* d'Arenberg et de *Walpurge,* comtesse d'Egmont. Il ne resta pour descendante et héritière unique que la sœur de ce *Robert III, Marguerite* d'Arenberg, qui épousa *Jean* de Ligne, fils de Louis de Ligne, seigneur de Barbanson, et de Marie de Berg. — En vertu d'une stipulation de leur contrat de ma-

riage, leurs descendants devaient porter les noms et armoiries d'Arenberg, ce qui a eu effectivement lieu jusqu'à ce jour.

Jean de Ligne fut créé comte par l'empereur Charles-Quint, en 1549. —Philippe II, roi d'Espagne et prince souverain des Pays-Bas, lui confia le gouvernement des provinces de Frise et d'Overyssel, à l'époque où se préparait le soulèvement des Pays-Bas contre l'Espagne. — Jean de Ligne périt le 28 mai 1568, à la bataille de Heiligerlee, près de Vinschoten, après avoir tué de sa main Louis de Nassau, frère de Guillaume le Taciturne, qui commandait les insurgés.

Sous *Charles* d'Arenberg, le fils de *Jean* de Ligne, le comté d'Arenberg fut érigé en 1576, par l'empereur Maximilien II, en principauté immédiate de l'empire faisant partie du cercle du Bas-Rhin.—Ce même *Charles,* prince d'Arenberg, épousa *Anne,* fille de Philippe, duc de Croï et d'Arschot, prince de Chimay, le seigneur le plus riche des provinces méridionales des Pays-Bas. Le fils de celui-ci, Charles, duc de Croï et d'Arschot, étant mort sans descendants, sa sœur, la princesse *Anne* d'Arenberg, hérita de tous les biens et titres de l'ancienne maison de Croï et d'Arschot, qui restèrent depuis lors la propriété de la maison d'Arenberg.

Des deux fils de *Charles,* prince d'Arenberg, duc de Croï et d'Arschot, l'aîné, *Philippe,* fonda la nouvelle ligne d'*Arenberg-Arschot;* le second, *Alexandre,* fonda celle des princes d'*Arenberg-Chimay.*

Philippe d'Arenberg épousa successivement : 1° *Hippolyte-Anne,* fille de Pierre de Melun, prince d'Epinoy; 2° *Isabelle-Claire,* fille du comte Florentin de Berlaimont; et 3° *Marie-Cléophe,* fille du comte de Hohenzollern.—L'empereur Ferdinand III érigea, en 1644, en faveur de son fils aîné, *Philippe-François,* la principauté d'Arenberg en duché. — Le diplôme d'institution accorde le titre de duc ou duchesse à tous les membres de la famille; cependant l'usage a prévalu de ne désigner par ce titre que le chef de la maison. La maison d'Arenberg est donc une des *anciennes* maisons princières de l'empire germanique; les *nouvelles* maisons princières, qui formaient à la diète un banc séparé, étant toutes d'une création postérieure à la paix de Westphalie (1648).

Le duc *Philippe-François* étant mort sans enfants, son frère *Charles-Eugène* lui succéda en 1681. — Le duc *Philippe-Charles-François,* fils de celui-ci, mourut le 25 août 1691, à Peterwardin, des suites d'une blessure qu'il avait reçue à la bataille de Salankamen, gagnée par les Impériaux, sous le prince Eugène de Savoie, contre les Turcs. — Son fils, le duc *Léopold-Philippe-Charles-Joseph,* reçut presque au berceau le collier de la Toison d'or en récompense des services rendus par son père. Il fut premier pair, et grand bailli du Hainaut, reçut plusieurs blessures à la bataille de Malplaquet, et devint, la même année, gouverneur de Mons, puis lieutenant général au service de l'empereur. — Il avait épousé, en 1711, *Marie-Françoise* Pignatelli, fille de Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia, dont il eut un fils *Charles-Marie Raymond,* et deux filles.

Charles-Marie Raymond succéda à son père, en 1754. Il avait épousé, en 1748, *Louise-Marguerite,* fille et héritière unique de Louis Engel-

bert, dernier descendant mâle des comtes de La Marck, dont les seigneuries et terres touchaient aux domaines de la maison d'Arenberg. — *Louise-Marguerite* descendait en droite ligne de Guillaume de La Marck, surnommé *le Sanglier des Ardennes,* troisième fils de *Jean* d'Arenberg et d'*Anne* de Virnebourg, dont il a été question plus haut. —La maison de La Marck se réunissant ainsi de nouveau à celle d'Arenberg, on convint qu'un des fils à naître de ce mariage porterait le nom de comte de La Marck.

Le duc *Charles-Marie Raymond* d'Arenberg eut deux fils, *Louis Engelbert* et *Auguste-Marie Raymond.* 1° *Louis Engelbert* épousa, le 19 janvier 1773, Louise-Pauline-Antoinette-Candide, fille du duc Léopold de Brancas-Villars, comte de Lauraguais, et succéda à son père, le 17 août 1778. — Après la réunion de la Belgique à la France, il devint, sous l'empire de Napoléon, sénateur français. Le duc *Louis Engelbert* d'Arenberg, qui mourut le 7 mars 1820, a laissé des enfants qui forment aujourd'hui la branche aînée de la maison d'Arenberg.

2° *Auguste-Marie Raymond* d'Arenberg prit, ainsi qu'il avait été convenu, le titre de comte de La Marck, à la mort de son grand-père maternel, Louis Engelbert de La Marck, et devint, sous ce titre, propriétaire du régiment de La Marck que son grand-père possédait au service de France. C'est aussi sous ce nom qu'il figura parmi les membres des états généraux de France, en 1789.—Il était grand d'Espagne de première classe, et atteignit le grade de maréchal de camp, en restant colonel propriétaire du régiment d'infanterie allemande qui portait son nom. — Plus tard, il rentra au service de l'Autriche, sa première patrie, et y fut général-major.—Il épousa, le 23 novembre 1774, *Marie-Françoise-Augustine-Ursule,* fille d'Augustin-Marie le Danois, marquis de Cernay, lieutenant général et gouverneur du Quesnoy. — Il eut d'elle un fils unique *Ernest Engelbert,* qui s'est successivement marié : 1° à *Marie-Thérèse,* comtesse de Windisch-Graetz ; 2° à *Sophie-Caroline-Marie,* fille du prince Charles d'Auersperg.—Le prince *Ernest Engelbert* d'Arenberg habite aujourd'hui l'Autriche (1851).

Auguste-Marie Raymond d'Arenberg a été connu, pendant la première partie de sa vie, sous le nom de *comte de La Marck,* qu'il ne quitta qu'à l'abolition des titres prononcée par l'Assemblée constituante, en 1790. Il reprit alors le nom de prince Auguste d'Arenberg, qu'il porta jusqu'à sa mort, arrivée le 26 septembre 1833.

(*Archives de la maison d'Arenberg.*)

(*Note* 2.)—Le maréchal comte de Lacy était d'origine irlandaise, et fils du maréchal de Lacy, qui, conjointement avec le maréchal Munich, commanda avec tant de succès les armées russes contre les Turcs, sous le règne de l'impératrice Anne. Il était né en 1718, et, après avoir reçu une éducation soignée, apprit l'art de la guerre à la grande école du maréchal Munich. A l'avénement de Marie-Thérèse, il entra au service d'Autriche, et, par sa conduite, ses talents et son courage, acquit l'es-

time de ses chefs et s'éleva rapidement au rang de colonel. Ses connaissances dans la théorie et son habileté dans la tactique de la guerre, ainsi que sa vigilance et son activité, le firent remarquer par le maréchal Daun dans la guerre de Sept-Ans, et, du rang de colonel qu'il avait au commencement de cette guerre, il parvint bientôt à celui de général-major; il dut plus tard son élévation en grade à la protection de Daun, qui le consultait en toute occasion, et l'employait à l'exécution des mesures les plus importantes et les plus délicates. Quoiqu'il fût animé d'un vif esprit d'entreprise, et qu'il poussât souvent le général en chef à des actes de vigueur et de décision, cependant il était également doué d'un grand sang-froid et de beaucoup de présence d'esprit. Il fut extrêmement utile pour discipliner les troupes et surveiller l'exécution des manœuvres dont Daun était l'inventeur : il aimait l'ordre le plus strict, et introduisit une grande économie dans toutes les branches du service militaire.

(*Note* 3.)—Louis Engelbert, comte de La Marck, né en 1701, mort le 5 octobre 1773, au château de Fléville en Lorraine. Il avait épousé en premières noces : Hyacinthe-Marie-Anne, comtesse de Bien-Assis, dont il eut Louise-Marguerite de La Marck, qui épousa le duc Charles-Léopold d'Arenberg, père du prince Auguste; et en secondes noces : Marie-Anne-Françoise, fille du duc Adrien-Maurice de Noailles, dont il n'eut pas d'enfants.

(*Note* 4.) — **NOTICE SUR LE COMTE DE MERCY-ARGENTEAU.**

Le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne près la cour de Versailles, depuis 1766 jusqu'en 1790, joue un rôle principal dans les relations qui s'établirent, pendant cette dernière année, entre la cour de France et le comte de Mirabeau; c'est ce qui nous détermine à lui consacrer une notice à part. Cela nous paraît d'autant plus nécessaire, que c'est au comte de Mercy qu'est due la qualification de *comité autrichien,* donnée au prétendu comité auquel les écrivains révolutionnaires ont attribué les conseils suivis par la reine Marie-Antoinette.

Ce redoutable comité, dont on a tant parlé et qu'on a tant accusé, n'a, en réalité, jamais existé, et il est même assez singulier que les deux étrangers, le comte de Mercy et le comte de La Marck, qui, d'après le bruit public, auraient composé ce comité, fussent tous les deux naturalisés sujets français.

On a déjà vu, dans l'Introduction, comment le comte de La Marck, né en Belgique et membre d'une maison souveraine d'Allemagne, était entré, dès son enfance, au service de France, et avait pu plus tard même se faire élire membre de l'Assemblée constituante. Nous allons maintenant exposer par suite de quelles circonstances le comte de Mercy-Argenteau, quoique ambassadeur à Paris de l'empereur d'Allemagne, se

trouvait être en même temps sujet naturalisé du roi de France; mais nous devons ici entrer dans quelques détails généalogiques, indispensables pour faire comprendre ce fait, devenu historiquement assez curieux. Nous rapporterons ensuite les principales circonstances de la carrière diplomatique du comte de Mercy.

Le maréchal de Mercy, né en 1666, à Longwy, en Lorraine, et tué à la bataille de Parme, en 1734, était fils de Pierre-Ernest de Mercy, feld-maréchal général des armées de l'empereur d'Allemagne, et de Christine d'Alamont, fille de Florimond d'Alamont et d'Anne-Marguerite d'Argenteau.

Le père de Pierre-Ernest était François de Mercy, le célèbre maréchal généralissime des armées de la Ligue catholique, l'adversaire de Condé et de Turenne, et qui périt à la bataille de Nordlingue [1].

La maison de Mercy possédait, depuis plusieurs siècles et à titre patrimonial, différentes hautes justices dans le duché de Bar. On trouve, parmi d'anciennes chartes du XIIIe siècle, un traité signé, en 1290, entre Roger de Mercy et Thibaut, comte de Bar, par lequel ils s'associaient pour faire la guerre au comte de Luxembourg. Dans la suite, la maison de Mercy resta constamment attachée au service des ducs de Bar.

Pierre-Ernest de Mercy avait suivi le duc de Lorraine et de Bar, Charles IV, dans les guerres d'Allemagne. Son fils, Florimond, qui devint feld-maréchal des armées de l'empereur Charles VI, et qui fut tué près de Parme, le 29 juin 1734, avait suivi les drapeaux du duc Charles V de Lorraine. Revenu en Lorraine avec le duc Léopold, en 1698, après la paix de Ryswick, il trouva son château de Mercy rasé, et ses terres, qui avaient été confisquées par Louis XIV pendant son absence, entièrement dévastées. Le duc Léopold, pour le récompenser de ses services et de ceux de ses ancêtres, lui fit don, en 1705 et 1708, de plusieurs domaines en Lorraine, qu'il réunit aux biens patrimoniaux de la maison de Mercy.

[1] C'est à lui que se rapporte ce passage de l'oraison funèbre du grand Condé par Bossuet :

« Quel objet se présente à mes yeux! Ce n'est pas seulement des hommes à com-« battre ; c'est des montagnes inaccessibles ; c'est des ravines et des précipices, d'un « côté ; c'est, de l'autre, un bois impénétrable, dont le fond est un marais ; et, der-« rière des ruisseaux, de prodigieux retranchements ; c'est partout des forts élevés « et des forêts abattues qui traversent des chemins affreux ; et, au dedans, c'est « Mercy, avec ses braves Bavarois, enflés de tant de succès et de la prise de Fri-« bourg ; Mercy, qu'on ne vit jamais reculer dans les combats ; Mercy, que le prince « de Condé et le vigilant Turenne n'ont jamais surpris dans un mouvement irrégu-« lier, et à qui ils ont rendu ce grand témoignage, que jamais il n'avait perdu un « seul moment favorable, ni manqué de prévenir leurs desseins, comme s'il eût as-« sisté à leurs conseils. »

Ce maréchal de Mercy, blessé à la bataille de Nordlingue, mourut de ses blessures le lendemain de cette affaire, et fut enterré près du champ de bataille. On grava sur sa tombe cette épitaphe :

Sta, viator; heroem calcas

Peu de temps après, le maréchal de Mercy, près de retourner à la guerre, considérant qu'il était sans postérité et le dernier de son nom, ainsi qu'il le dit dans son testament, songea à restituer, de son vivant, aux ducs de Lorraine, les domaines qu'il tenait de leur munificence. En 1709, il fit un acte de rétrocession, en faveur du duc Léopold, de tous les biens domaniaux que ce prince avait joints aux domaines patrimoniaux de la maison de Mercy en 1705 et 1708. Il fit plus même : il fit abandon au duc de Lorraine de la terre de Mercy, sous la réserve d'une pension viagère. Dans ces deux actes, il donne pour motif de ces donations la reconnaissance dont il est pénétré pour les bienfaits que lui et les siens ont reçus des ducs de Lorraine. La terre de Mercy fut alors érigée en *comté de Mercy*, pour, après la mort du maréchal, être réunie à la couronne ducale de Lorraine.

A la même époque, le maréchal institua pour héritier universel de ses autres biens Charles-Ignace-Augustin, comte d'Argenteau, qu'il avait vu débuter à l'armée, sous ses ordres, avec beaucoup de distinction, et qui alors était colonel d'un régiment d'infanterie dans l'armée impériale. Les rapports d'alliance qui existaient entre les deux familles de Mercy et d'Argenteau, la carrière des armes également suivie des deux côtés depuis plusieurs générations, avaient porté le maréchal de Mercy à adopter pour son fils ce colonel d'Argenteau, qui était de ses parents celui qu'il affectionnait le plus, et dont les talents militaires lui étaient plus particulièrement connus. Il l'institua donc son légataire universel pour les biens qu'il possédait en Hongrie, en Autriche et dans les Pays-Bas, avec l'injonction expresse de joindre le nom et les armes de Mercy au nom et aux armes d'Argenteau. Cet acte d'adoption a été confirmé par lettres patentes de l'empereur Charles VI, de l'année 1723, publiées au conseil aulique de l'empire, et enregistrées par les tribunaux de Lorraine.

Charles-Ignace-Augustin, comte de Mercy-Argenteau, qui parvint aussi au rang de feld-maréchal dans les armées impériales, épousa une comtesse de Rouvroy, issue en ligne directe de ce Jean de Rouvroy, qui se distingua, pendant les croisades, auprès de Godefroy de Bouillon. Il eut d'elle un fils unique, Florimond-Claude, comte de Mercy-Argenteau, qui est le sujet de la présente notice, et qui entra, dès sa jeunesse, dans la diplomatie.

A la mort du maréchal de Mercy, sa succession, comme nous l'avons dit, s'était trouvée divisée entre le duc Léopold II de Lorraine, déjà en possession du *comté de Mercy*, et le comte Charles-Ignace-Augustin d'Argenteau, qui prit le nom de Mercy. A peine en possession de cet héritage, il tourna immédiatement ses vues vers les moyens de rentrer dans la propriété de la terre de Mercy, dont il portait le nom, et il s'adressa, à cet effet, directement au duc François II de Lorraine, qui avait succédé à Léopold, mort le 27 mars 1729, disant, dans sa requête, que, « jaloux de conserver une terre titrée de son nom et de sa maison, « il suppliait Son Altesse Sérénissime de vouloir bien lui rétrocéder la « partie patrimoniale seulement de ce domaine, en lui conservant « cependant les prérogatives attachées au *comté de Mercy*. »

Le duc François accueillit cette demande favorablement; mais comme, en 1718, son prédécesseur Léopold avait déjà transmis au prince de Craon les domaines que le maréchal de Mercy lui avait rétrocédés en 1709 et 1714, pour en jouir après sa mort, le duc François voulut bien entrer lui-même en négociation avec le prince de Craon, pour parvenir, au moyen d'un échange, à restituer à l'héritier de Mercy la terre de ce nom. Cette négociation réussit, et il intervint, en conséquence, un acte, daté de Vienne le 29 février 1736, et signé par le duc François de Lorraine, qui dispose que les parties patrimoniales de la terre de Mercy seront cédées et abandonnées au comte Charles-Ignace-Augustin de Mercy-Argenteau, colonel au service de S. M. I. et R., et que tous les droits et prérogatives, ainsi que le titre de comte de Mercy, y resteront attachés tels que les lettres patentes du 19 avril 1719 les avaient établis. Le duc prescrit ensuite au procureur général de son parlement de Lorraine les conditions de la vente, en fixe le prix et les termes de payement.

En exécution de cet ordre, le contrat fut signé le 26 avril suivant, ratifié par le duc François le 22 mai, et enregistré à la chambre des comptes de Bar, le 26 juin de la même année 1736.

C'était le moment de la réunion du duché de Lorraine et de Bar à la France. Le 28 août suivant, M. de la Porte du Theil, ministre plénipotentiaire de France à Vienne pour la conclusion de la paix et la cession de la Lorraine à la France, donna un acte ou déclaration, conçue en ces termes :

« Nous, soussigné, déclarons, au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, « qu'elle traitera selon toute justice et équité, et même le plus favora- « blement qu'il se pourra, ceux à qui, depuis la signature des prélimi- « naires, il a été rendu des domaines, et que, dès à présent, Sa Ma- « jesté Très-Chrétienne consent de laisser subsister ce qui a été fait en « faveur de MM. de Craon et de Mercy, sans, pour raison de ce, rien « défalquer sur la somme qui doit être payée à M. le duc de Lorraine. « En foi de quoi, etc. »

C'est ainsi que la terre patrimoniale de Mercy, dont le maréchal avait disposé en faveur du duc Léopold de Lorraine, rentra, à titre onéreux, dans la maison du fils adoptif du maréchal.

Le comte Charles-Ignace-Augustin de Mercy-Argenteau, en rentrant en possession de cette terre de famille, avait aussi obtenu des lettres d'indigénat du duc François de Lorraine. C'est ce qui explique comment son fils, celui dont nous allons nous occuper, se prévalut de cette circonstance pour se faire reconnaître Français, pendant tout le temps qu'il continuait à servir l'empereur d'Allemagne, comme ambassadeur près de différentes cours étrangères, et notamment près celle de France.

Ainsi on trouve dans une lettre de l'intendant de la terre de Mercy, du 25 mars 1766, adressée au comte Florimond de Mercy-Argenteau, qui venait d'être nommé ambassadeur près la cour de France, le passage suivant : « La mort du roi de Pologne (Stanislas Leczinski, duc de

« Lorraine, qui mourut en 1766, par suite de quoi la Lorraine a été « définitivement réunie à la France), n'a causé jusqu'à présent aucun « changement notable en Lorraine... Je veillerai à profiter de toutes « les circonstances que les suites de cette mort pourraient rendre rela- « tives aux intérêts de Votre Excellence. — Quant à l'enregistrement « du brevet d'*indigénat,* auquel elle m'ordonne de donner mes soins, « j'ai eu l'honneur de lui mander dans le temps que je l'avais présenté « au parlement de Metz, où l'enregistrement avait été inutile pour bien « des raisons.... Il ne résulte pas néanmoins de là qu'elle ne doive pas « se faire reconnaître *naturel Français,* comme elle était naturalisée en « Lorraine ; mais pour y parvenir il faut se pourvoir au ministre de « Versailles.... » Mais c'est ce qu'avait fait depuis longtemps celui dont nous allons enfin parler.

Florimond-Claude, comte de Mercy-Argenteau, né à Liége en 1722, fit ses études dans cette ville, sous la direction d'un oncle, chanoine de la cathédrale de Liége et frère de son père qu'il avait perdu dans son enfance. Il entra très-jeune, ainsi que nous l'avons dit, dans la carrière diplomatique, et s'y distingua bientôt par son habileté, son caractère sage et prudent, et par ses manières nobles et un peu pompeuses, ce qui était alors considéré comme un mérite de plus dans un ambassadeur impérial. A l'âge de trente-cinq ans, le comte de Mercy-Argenteau était déjà ambassadeur de la cour de Vienne près celle de Turin. La qualité de Français naturalisé, que sollicitait le comte de Mercy, entraînait l'obligation, lorsqu'on servait une puissance étrangère, d'obtenir ce qu'on appelait un *brevet de permission,* c'est-à-dire l'autorisation de servir hors de France. Ces brevets de permission devaient être renouvelés tous les trois ans : M. de Mercy, qui en avait obtenu successivement plusieurs, quand il résidait comme ambassadeur de la cour impériale, soit à Turin, soit à Pétersbourg, finit par se lasser de ces demandes si souvent répétées, et sollicita le duc de Choiseul, alors premier ministre, de lui faire obtenir l'autorisation pour un terme illimité. Le duc de Choiseul, qui, depuis le traité de 1756 entre la France et l'Autriche, saisissait toutes les occasions d'être agréable à la cour de Vienne, ne perdit pas de vue ce désir du comte de Mercy, et finit par lui faire expédier un brevet de permission illimité, daté de Marly, le 19 juin 1761.

C'est ainsi que le comte de Mercy, appartenant à l'Allemagne par sa naissance, sa famille, ses possessions en Hongrie et aux Pays-Bas, et les hautes fonctions diplomatiques qu'il remplissait, conserva cependant le droit d'indigénat français, auquel il tenait beaucoup, et qui avait été assuré à son père, avec le consentement des ducs de Lorraine, avant que le traité de Vienne eût consacré la réunion de la Lorraine à la France.

On sait que l'impératrice Marie-Thérèse, depuis le traité de 1756, ne négligeait de son côté aucune occasion, aucun moyen de plaire à la cour de France, et on ne peut pas douter que c'est aussi ce qui la détermina dans le choix de l'ambassadeur qu'elle accrédita à Paris. Le comte de Mercy-Argenteau fut nommé à ce poste en 1766, et eut une grande part au mariage entre le dauphin et l'archiduchesse Marie-Antoinette.

Il reçut à cette occasion le collier de la Toison d'or, faveur alors fort distinguée en Autriche. Il avait déjà été décoré précédemment du grand cordon de l'ordre de Saint-Étienne.

L'ambassade du comte de Mercy dura de 1766 à 1790, et pendant ces vingt-quatre années il jouit constamment de la plus haute faveur, à Paris comme à Vienne.

Chargé de plusieurs négociations importantes, il s'en acquitta avec distinction. Il fut honoré de nombreux témoignages d'estime de l'impératrice Marie-Thérèse et des empereurs Joseph, Léopold et François. La cour de Versailles le traitait avec la plus grande considération; Louis XVI avait la plus intime confiance dans ses lumières et sa probité, et la reine Marie-Antoinette éprouvait pour lui une sorte d'attachement filial qui remontait à l'époque de son arrivée en France, où il avait guidé ses premiers pas comme dauphine.

Nous ne voulons pas passer sous silence une circonstance qui, quoique peu importante en elle-même, nous a paru néanmoins propre à constater encore mieux que si, comme ambassadeur de l'empereur, le comte de Mercy était intéressé à soutenir la politique de son souverain, il ne l'était pas moins à favoriser, autant qu'il dépendait de lui, la grandeur et la prospérité de la France. Pendant la durée de son ambassade, le comte de Mercy vendit toutes les propriétés qu'il possédait en Hongrie et en transporta le capital à Saint-Domingue, où, à l'époque de la révolution, il perdit des habitations évaluées trois millions de francs.

Sans nous arrêter à ce que pouvait avoir de bizarre une situation telle que celle du comte de Mercy, tout à la fois ambassadeur de l'empereur à Paris, sujet naturalisé du roi de France et grand propriétaire en France, nous croyons que le fait seul de cette situation peut servir à démontrer que la cour de Vienne n'entendait pas exercer sur le cabinet de Versailles l'influence ruineuse qu'on a voulu lui attribuer. Auraitelle, dans ce cas, maintenu pendant vingt-quatre ans, comme son ambassadeur en France, un homme que ses intérêts les plus directs devaient porter à faire développer la puissance et la richesse du pays où il avait la plus grande partie de sa fortune? On peut donc présumer, sans faire de tort à la mémoire du comte de Mercy, qu'il ne donna jamais à la cour de France, en général, et à la reine Marie-Antoinette en particulier, que des conseils dictés par les véritables intérêts de la France, tels qu'il les comprenait du moins, et si on peut, à cet égard, attaquer ses lumières, on ne saurait, ce semble, attaquer ni ses intentions, ni même celles de la cour dont il était l'interprète. Cette observation, qui doit frapper tout esprit impartial, peut servir à éclaircir un point historique, en renversant l'échafaudage des accusations formulées avec tant de passion et d'inique violence contre la reine Marie-Antoinette, qu'on a voulu représenter comme sacrifiant constamment sa nouvelle patrie à l'Autriche. Elle réduit aussi à sa juste valeur toutes les accusations contre le *comité autrichien* qui se retrouvent dans la plupart des écrits sur la révolution française.

Dans le courant de l'année 1790, le comte de Mercy-Argenteau, tout

en conservant son poste d'ambassadeur à Paris, fut chargé par sa cour d'une mission importante. Les troubles dans les Pays-Bas autrichiens, suscités par les réformes intempestives de l'empereur Joseph II, avaient été apaisés avec peine, au commencement de 1790, et le cabinet de Vienne voulut, pour éviter le retour de ces troubles, recourir à l'appui et aux secours de la Hollande et de l'Angleterre. Il proposa à ces deux puissances d'ouvrir à ce sujet des conférences à La Haye, et le comte de Mercy dut aller représenter son gouvernement à ces conférences. Il quitta Paris au mois de septembre 1790, pour n'y plus jamais revenir. Après la clôture des conférences de La Haye, la cour de Vienne, au milieu des circonstances graves dans lesquelles l'Europe se trouvait engagée, et en présence surtout de la révolution française, sentit le besoin d'avoir dans les Pays-Bas un homme jouissant de toute sa confiance. Il fallait qu'il pût, par sa position rapprochée du théâtre des grands événements qui se préparaient, et par ses antécédents, se mettre immédiatement en rapport avec les hommes influents du moment en France, profiter autant que possible de toutes les occasions pour négocier, et, dans le cas contraire, prendre les mesures que les circonstances commanderaient. C'est au comte de Mercy que la cour de Vienne confia cette délicate et difficile mission.

Par lettres patentes du 30 novembre 1790, signées de l'empereur Léopold, le comte Florimond Claude de Mercy-Argenteau, chevalier de la Toison d'or, chambellan, conseiller intime actuel et ambassadeur de S. M. I. et R. Apostolique près S. M. Très-Chrétienne, est nommé ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, en l'absence de LL. AA. RR. l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche et le duc Albert de Saxe-Teschen, gouverneurs généraux des Pays-Bas.

Les pouvoirs qui lui sont donnés sont des plus étendus : ils résument tous ceux inhérents aux fonctions de gouverneurs généraux, et vont même au delà. Le comte de Mercy est autorisé à agir par lui-même, à faire tout ce qu'il jugera utile à l'empereur et à l'avantage du pays. Voici un extrait des lettres patentes :

« ..... L'intention que nous avons, y est-il dit, de rétablir promptement le bon ordre dans toute la partie de l'administration des Pays-Bas, et de pourvoir, en général, à tout ce qui peut contribuer au bien-être de nos bons et fidèles sujets de ces provinces, nous porte à choisir pour notre ministre auprès de Leurs Altesses Royales, etc., etc., une personne de capacité, d'intelligence, d'une intégrité reconnue et ayant notre entière confiance, qui puisse non-seulement, en l'absence de leursdites Altesses Royales, avoir la direction générale du gouvernement de Belgique, sous nos ordres et sous la dépendance de ces sérénissimes gouverneurs généraux, mais faire aussi par soi-même tout ce qui conviendrait à notre royal service et à l'avantage de nos bons et fidèles sujets aux Pays-Bas, etc., etc.; et ayant trouvé toutes ces qualités réunies en la personne de notre cousin le comte Florimond de Mercy-Argenteau, etc., etc.; savoir faisons que : Nous confiant pleinement en sa fidélité, zèle et vigilance, et par la satis-

« faction que nous avons des services distingués qu'il nous a déjà ren-
« dus, nous l'avons choisi, institué et établi, etc., etc., par les présentes
« lettres patentes, pour notre ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas,
« en l'absence de Leurs Altesses Royales, pendant lequel temps nous le
« surrogeons pour faire et expédier, au nom de ces sérénissimes gou-
« verneurs généraux, toutes les affaires concernant la direction générale
« du gouvernement, etc., etc.

« *Signé* LÉOPOLD. »

On voit, par la nature même de ces pouvoirs, que le comte de Mercy-Argenteau fut réellement gouverneur général des Pays-Bas depuis le 30 novembre 1790 jusqu'en 1794, époque où les armées françaises, s'avançant sur le Rhin, après la conquête de la Belgique, le forcèrent à quitter le château de Brühl, près Cologne, où il s'était retiré. Il se rendit en Hollande, mais y resta peu de jours.

Le 13 août 1794, le comte de Mercy s'embarquait à Helvoetsluys, pour l'Angleterre, où il avait déjà fait un voyage de courte durée dans l'année 1791. Cette fois, il était chargé d'une mission spéciale de son souverain, ayant pour objet la négociation de subsides à obtenir de l'Angleterre, pour faire face aux préparatifs de la coalition contre la France.

Pendant les derniers temps de son séjour à Bruxelles, en 1792 et 1793, le comte de Mercy avait reçu des instructions d'une autre nature et relatives au sort de l'infortunée famille royale de France, qu'on voulait essayer d'arracher aux fureurs révolutionnaires. Des négociations secrètes, dont il était l'âme, furent établies, pendant son séjour à Bruxelles, avec des hommes influents à Paris, que l'on espérait rattacher à la cause de la cour. D'autre part, il se trouvait au centre des opérations militaires, et était chargé, par son souverain, de les suivre et de se concerter avec les généraux qui commandaient l'armée autrichienne. Il était souvent au quartier général, se transportait d'un corps d'armée à un autre, et recevait des officiers généraux les rapports de leurs opérations.

C'est pendant cette époque qu'ont été écrites les différentes lettres et dépêches que nous publions aujourd'hui, et dont les minutes se sont trouvées parmi les papiers du comte de La Marck. Celui-ci avait rejoint, au mois d'octobre 1791, le comte de Mercy à Bruxelles, et était employé près de lui et par lui dans les travaux de sa mission. Ces pièces ont donc le caractère d'une parfaite authenticité, et offrent un véritable intérêt historique.

Parti, comme nous l'avons dit, d'Helvoetsluys le 13 août 1794, le comte de Mercy était arrivé à Londres, après une traversée pénible, malade et inquiet sur l'avenir. Sa maladie fit de rapides progrès; il ne put voir personne à Londres, et y mourut le 26 août, âgé de soixante et douze ans. Il n'avait jamais été marié; son titre et ses biens passèrent à une branche de sa famille, établie dans les Pays-Bas, et qui y subsiste encore.

(*Note* 5.) — Le comte Axel de Fersen naquit à Stockholm, vers 1750. La branche de sa famille établie en Suède était venue de Livonie, mais faisait remonter son antique origine aux *Mac-Ferson* écossais. Le père du comte Axel était feld-maréchal et avait été chef du parti de l'opposition au commencement du règne de Gustave III ; c'est lui-même qui dirigea les études de son fils. Aussitôt qu'elles furent terminées, le comte Axel, selon l'usage alors adopté pour tous les jeunes gentilshommes suédois, voyagea en Angleterre, en Allemagne et en Italie, avant d'arriver en France, où il devait prendre du service. Bientôt après, il fit les campagnes d'Amérique, et après son retour il devint colonel propriétaire du régiment Royal-suédois qui faisait partie de l'armée française. Il vécut à la cour de Versailles, de 1783 à 1788. Dans cette dernière année, la Suède ayant déclaré la guerre à la Russie, M. de Fersen se hâta de se rendre dans sa patrie. Il fit la campagne de 1788 avec la garde à cheval du roi, dans laquelle il était lieutenant-colonel. La guerre terminée, Gustave III permit au comte de Fersen de retourner en France.

Lorsque la révolution française eut éclaté, le comte de Fersen, qui était à Paris, se distingua par son dévouement pour la famille royale : on sait que, lors du départ pour le voyage de Varennes, il conduisit jusqu'à la première poste la voiture dans laquelle la famille royale sortit de Paris. C'était lui qui avait procuré au roi ses passe-ports et l'argent nécessaire au voyage. Il avait emprunté près de deux millions pour le compte du roi, et il s'était chargé de les lui remettre après l'évasion consommée. M. de Fersen, qui regretta toujours d'avoir cédé à l'ordre du roi en le quittant à la première poste, arriva, lui, heureusement à Bruxelles et déposa plus tard à Vienne l'argent qu'il avait recueilli et qu'on remit ensuite à Mme la duchesse d'Angoulême.

De Bruxelles, où il séjourna assez longtemps, après le malheureux incident de Varennes, M. de Fersen brava tous les obstacles pour faire parvenir des consolations à la famille royale, pendant qu'elle était détenue au Temple. Après la mort du roi et de la reine, il quitta Bruxelles pour se rendre d'abord à Coblentz ; il habita ensuite Vienne, Dresde, Berlin, et retourna enfin en Suède. Il y obtint des distinctions flatteuses ; le roi de Suède le nomma grand maréchal de sa cour, chevalier de ses ordres, chancelier de l'université d'Upsal, et lui donna une place parmi les grands du royaume qui ont la prérogative de porter le titre d'*Excellence*.

Le comte de Fersen, qui avait échappé aux orages de la révolution en France, fut victime de la fermentation qui s'éleva à Stockholm, en 1810, après la mort du duc Charles-Auguste d'Augustenbourg, élu peu auparavant prince royal de Suède. Le peuple, excité contre lui par des factieux qui l'accusaient d'avoir fait empoisonner ce prince, mort d'une attaque d'apoplexie, assaillit M. de Fersen à coups de pierres, au moment où, comme grand maréchal de la cour, il conduisait le convoi du duc d'Augustenbourg. Il expira, au milieu des traitements les plus barbares, sur une place publique de Stockholm.

Le comte Axel de Fersen était grand et bien fait, sa physionomie

était noble, distinguée et empreinte d'une froideur qui tenait sans doute à son esprit sérieux et réservé. La calomnie a voulu répandre des soupçons injurieux pour la reine Marie-Antoinette sur les motifs du dévouement que M. de Fersen témoigna à la famille royale de France et que son caractère chevaleresque suffirait seul pour expliquer *.

(*Note* 6.) — «.... Vous me demandez l'époque de mes premiers soupirs vers la gloire et la liberté : je ne m'en rappelle aucune dans ma vie qui soit antérieure à mon enthousiasme pour les anecdotes glorieuses, à mes projets de courir le monde pour chercher de la réputation. Dès l'âge de huit ans mon cœur battit pour cette hyène qui fit quelque mal **, et encore plus de bruit dans notre voisinage, et l'espoir de la rencontrer animait mes promenades. Arrivé au collége, je ne fus distrait de l'étude que par le désir d'étudier sans contrainte. Je ne méritai guère d'être châtié; mais, malgré ma tranquillité ordinaire, il eût été dangereux de le tenter, et j'aime à penser que, faisant en rhétorique le portrait du cheval parfait, je sacrifiai un succès au plaisir de peindre celui qui, en apercevant la verge, renversait son cavalier. Les relations républicaines me charmaient, et, lorsque mes nouveaux parents me ménagèrent une place à la cour, je ne balançai pas à déplaire pour sauver mon indépendance [1]. C'est dans cette disposition que j'appris les troubles.

* Un ouvrage récemment publié en Angleterre, sous le titre de : *Souvenirs de lord Holland,* reproduit cette accusation contre la reine Marie-Antoinette dans des termes si choquants, et avec des détails si peu vraisemblables, qu'on a peine à y reconnaître le feu lord Holland Ainsi, on ne craint pas d'avancer, sur le témoignage supposé de M. de Talleyrand, que Mme Campan aurait avoué que c'était *elle-même* qui avait fait échapper M. de Fersen de la chambre à coucher de la reine, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1789 : or, Mme Campan, dans ses Mémoires, dont nous avons vérifié le manuscrit de sa main, déclare positivement qu'elle n'était point à Versailles ce jour-là, et que son mari, M. Campan, appelé par son service dans les appartements de la reine, y resta jusqu'à une heure du matin pour défendre Sa Majesté des attaques des assassins qui la menaçaient. La malveillance la plus extrême pourrait-elle soutenir comme vraisemblable que ce fût une pareille nuit que la reine eût choisie pour une entrevue avec M. de Fersen? Le prince de Talleyrand, dont la mémoire était restée si sûre et si fraîche, et qui, d'ailleurs, avait conservé trop de relations avec Mme Campan pour ne pas être bien informé, n'a donc jamais pu, à aucune époque, tenir à lord Holland le langage qu'on lui prête; et si l'auteur des *Souvenirs* a pu laisser sa plume s'égarer dans des pages si peu dignes de son caractère et de sa renommée, on doit regretter qu'il ait trouvé un éditeur assez peu soigneux de sa mémoire pour publier un récit qui doit discréditer tout l'ouvrage.

** La célèbre bête du Gévaudan, pays où M. de La Fayette passa son enfance.

[1] Il s'agissait d'une place dans la maison d'un prince de la famille royale. Le maréchal de Noailles désirait cet arrangement. Pour l'empêcher, sans résister à ceux qu'il aimait, M. de La Fayette fit en sorte de déplaire, par un mot, au prince à la personne duquel on voulait l'attacher, et de rompre ainsi toute négociation. Nous ne croyons pas qu'il se soit depuis lors réconcilié avec Louis XVIII.

américains ; ils ne furent bien connus en Europe qu'en 1776, et la mémorable déclaration du 4 juillet y parvint vers la fin de la même année...

« (1776) A la première connaissance de cette querelle, mon cœur fut enrôlé et je ne songeai qu'à joindre mes drapeaux [2]. Quelques circonstances inutiles à rapporter m'avaient appris à n'attendre sur cet objet, de ma famille, que des obstacles ; je comptai donc sur moi, et osai prendre pour devise à mes armes ces mots : *Cur non ?* afin qu'ils me servissent quelquefois d'encouragement et de réponse. Silas Deane était à Paris, mais on craignait de le voir, et sa voix était couverte par les cris de lord Stormont. Il passait sous main pour l'Amérique de vieilles armes qui servirent un peu, et de jeunes officiers qui réussirent mal, le tout expédié pour le compte de M. de Beaumarchais ; et quand l'ambassadeur d'Angleterre parlait à notre cour, elle niait les envois, en ordonnait le désarmement, et chassait de ses ports les corsaires américains. Voulant m'adresser directement à M. Deane, je devins ami de de Kalb, Allemand à notre service, qui cherchait de l'emploi chez les *insurgents*, suivant l'expression du temps, et me servit d'interprète. C'est celui que M. de Choiseul envoya visiter les colonies anglaises, et qui, à son retour, en obtint de l'argent, mais point d'audience, tant ce mi-

[2] En 1828, M. Jared Sparks, écrivain américain distingué, projetant la collection des écrits de Washington, qu'il publie en ce moment à Boston, fit le voyage de France pour s'entretenir avec M. de La Fayette et consulter les archives des affaires étrangères. Il obtint du général beaucoup de récits, de lettres et de documents dont les extraits ont enrichi sa publication. A la suite du tome V, il a mis un appendice consacré à la narration du départ et de l'arrivée de M. de La Fayette. Nous ne doutons pas que les détails de cette narration n'aient été racontés, peut-être même écrits par le général lui-même. Nous en extrairons donc avec confiance quelques passages qui, mis en notes, éclairciront ou compléteront le texte des Mémoires. « En 1776, dit « M. Sparks, M. de La Fayette était en garnison à Metz. Le duc de Gloucester, frère « du roi d'Angleterre, vint dans cette ville, et un dîner lui fut donné chez le com- « mandant, le comte de Broglie. Parmi les officiers invités se trouvait le jeune La « Fayette. Le duc venait de recevoir des lettres d'Angleterre, et il mit la conversa- « tion sur ce qu'elles contenaient, c'est-à-dire la nouvelle de la déclaration d'indé- « pendance de l'Amérique, et les événements qui se passaient dans cette partie du « monde. Tout cela était nouveau pour M. de La Fayette ; il écoutait avec une ardente « curiosité ; il pressait le duc de questions ; toutes les réponses qu'il obtenait ajou- « taient à son intérêt ou plutôt à son enthousiasme ; avant la fin du dîner, il avait « conçu l'idée d'aller en Amérique. — A partir de ce moment, il n'eut plus d'autre « pensée, et, pour réaliser son dessein, se rendit bientôt à Paris. Là, il s'ouvrit à « deux jeunes amis, le comte de Ségur et le vicomte de Noailles, qui devaient d'abord « l'accompagner. Le secret fut par eux fidèlement gardé ; il le fut aussi par le comte « de Broglie qui, ayant reçu sa confidence, essaya de le détourner de son dessein par « toutes les objections que pouvait suggérer la commune sagesse. — J'ai vu mourir « votre oncle dans la guerre d'Italie, lui disait-il ; j'étais présent à la mort de votre « père à la bataille de Minden, et je ne veux pas contribuer à la ruine de la seule « branche qui reste de la famille. — Cependant, reconnaissant une résolution iné- « branlable, il sut la comprendre, et ce fut lui qui mit M. de La Fayette en relation « avec le baron de Kalb. »

nistre pensait peu à la révolution dont quelques personnes lui ont attribué l'honneur rétrograde. En présentant à M. Deane ma figure, à peine âgée de dix-neuf ans, je parlai plus de mon zèle que de mon expérience ; mais je lui fis valoir le petit éclat de mon départ, et il signa l'arrangement. Le secret de cette négociation et de mes préparatifs fut vraiment miraculeux. Famille, amis, ministres, espions français, espions anglais, tout fut aveuglé. Parmi mes discrets confidents, je dois beaucoup à M. du Bois-Martin, secrétaire du comte de Broglie, et au comte de Broglie lui-même, dont le cœur, après de vains efforts pour m'arrêter, me suivit avec une tendresse paternelle.

« On s'occupait d'expédier un vaisseau lorsqu'il arriva de funestes nouvelles. New-York, Long-Island, les White-Plains, le fort Washington et les Jerseys avaient vu les forces américaines s'anéantir devant 33,000 Anglais ou Allemands. Trois mille hommes restaient seuls en armes, et le général Howe les poursuivait. Dès ce moment le crédit insurgent s'éteignit ; l'envoi d'un bâtiment devint impossible ; les envoyés eux-mêmes crurent devoir me témoigner leur découragement et me détourner de mon projet. J'allai chez M. Deane, et le remerciant de sa franchise : « Jusqu'ici, monsieur, ajoutai-je, vous n'avez vu que « mon zèle ; il va peut-être devenir utile ; j'achète un bâtiment qui por- « tera vos officiers ; il faut montrer de la confiance, et c'est dans le « danger que j'aime à partager votre fortune. » Mon projet fut bien reçu, mais il fallait ensuite trouver de l'argent, acheter et armer secrètement un navire ; tout fut exécuté avec promptitude.

« Nous touchions cependant à l'époque d'un voyage en Angleterre, projeté depuis longtemps [3] ; je ne pouvais le refuser sans compromettre mon secret, et en l'acceptant je couvrais mes préparatifs. Ce dernier parti convenait surtout à MM. Franklin et Deane, car le docteur était en France, et quoique je n'allasse pas chez lui de peur d'y être rencontré, nous correspondions par l'entremise de M. Carmichaël, Américain moins connu. J'arrivai donc à Londres avec M. de Poix, et vis d'abord l'américain Bancroft, et ensuite Sa Majesté Britannique. A dix-neuf ans, on aime peut-être trop à persifler un peu le roi qu'on va combattre, à danser chez lord Germain, ministre pour les colonies américaines, avec lord Rawdon qui arrivait de New-York, et à rencontrer à l'Opéra ce Clinton que je devais retrouver à Monmouth. Mais en taisant mes intentions, j'affichai mes sentiments ; souvent je défendis les Américains, je me réjouis de leur succès à Trenton, et mon esprit d'opposition me valut un déjeuner chez lord Shelburne. Je rejetai l'offre de voir les ports de mer, les embarquements contre les *rebelles*, et tout ce qui me parut un abus de confiance. C'est au bout de trois semaines, lorsqu'il fallut partir, que, refusant à l'ambassadeur, mon oncle [4], de le suivre à la cour, je lui confiai la fantaisie d'une course à Paris. Il imagina de me dire malade jusqu'à mon retour. Je n'aurais pas proposé ce stratagème, mais je ne m'y opposai pas.

[3] Avec le prince de Poix. Ce voyage dura trois semaines.

[4] Le marquis de Noailles, frère du duc d'Ayen et oncle de Mme de La Fayette.

« Après de cruelles souffrances dans le détroit, dont on me consolait par l'idée de leur courte durée, j'arrivai à Paris chez M. de Kalb, me cachai trois jours à Chaillot, y vis les Américains et quelques amis, et partis pour Bordeaux où quelques retards inattendus m'arrêtèrent encore [5]. J'en profitai pour envoyer à Paris, d'où les nouvelles ne furent pas encourageantes ; mais comme mon courrier était suivi par celui du gouvernement, il n'y avait pas un moment à perdre pour mettre à la voile, et les ordres souverains ne me purent joindre qu'au Passage, port espagnol où l'on devait relâcher. Les lettres de ma famille furent terribles, et la lettre de cachet péremptoire : défense d'aller au continent américain sous peine de désobéissance ; injonction d'aller à Marseille attendre de nouveaux ordres. Les conséquences de l'anathème, les lois de l'Etat, la puissance et la colère du gouvernement ne manquaient pas de commentaires ; mais la douleur et la grossesse d'une femme chérie, l'idole de ses parents et de ses amis, avaient plus de pouvoir sur M. de La Fayette [6]. Son vaisseau ne pouvant plus être arrêté, il revint à Bordeaux justifier son entreprise, et, par une déclaration à M. de Fumel, il prit sur lui seul les suites d'une évasion. La cour ne daignant pas se relâcher, il écrivit à M. de Maurepas que ce silence était un ordre tacite, et cette plaisanterie fut suivie de son départ. Après avoir pris la route de Marseille, il revint sur ses pas, et, travesti en courrier, il avait presque franchi les dangers, lorsqu'à Saint-Jean-de-Luz une jeune fille le reconnut ; mais un signe la fit taire, et son adroite fidélité détourna les poursuites. C'est ainsi que M. de La Fayette rejoignit son bâtiment le 26 avril 1777, et, le même jour, après six mois de travaux et d'impatience, il mit à la voile pour le continent américain. »

(*Mémoires de M. de La Fayette,* t. I, p. 7-15. Paris, 1837.)

[5] A Bordeaux, M. de La Fayette apprit que son départ était connu à Versailles, et l'ordre de l'arrêter en route pour l'atteindre. Après avoir conduit son vaisseau au port du Passage, il revint à Bordeaux, et écrivit au ministre, à sa famille, à ses amis. Parmi ceux-ci était M. de Coigny, à qui il envoya un homme de confiance, et qui l'avertit de ne concevoir aucun espoir de l'autorisation qu'il désirait. Feignant alors de se rendre à Marseille, où il avait ordre de rejoindre son beau-père qui faisait le voyage d'Italie, il partit en chaise de poste, avec un officier nommé Mauroy, qui désirait aller en Amérique. A quelques lieues de Bordeaux, il monta à cheval, déguisé en courrier, et courut devant la voiture qui prit la route de Bayonne Là, ils restèrent deux ou trois heures, et, pendant que Mauroy faisait quelques affaires indispensables, M. de La Fayette resta couché sur la paille de l'écurie. Ce fut la fille du maître de poste qui reconnut le faux courrier à Saint-Jean-de-Luz, pour l'avoir vu quand il revenait du port du Passage à Bordeaux. (*Sparks, loco citato.*)

[6] Ces mémoires, écrits jusque-là à la première personne, passent ici à la troisième, malgré l'engagement pris à la première page. Nous ignorons la cause de cette disparate que présente le manuscrit, qui, d'ailleurs, est tout entier de la main du général.

Nous devons faire remarquer que les six notes de *cette note* sont des éditeurs des *Mémoires du général de La Fayette :* c'est à eux que doivent remonter le mérite et la responsabilité de ces notes.

(*Note* 7.)—Anne-Louis-Henri de la Fare, né le 8 septembre 1752, au château de Bessay, en bas Poitou, fut pourvu dès son enfance d'un bénéfice, et destiné à l'Église. Petit-neveu du cardinal de Bernis, il fut de bonne heure appelé à de hautes dignités ecclésiastiques. Nommé à l'évêché de Nancy le 7 octobre 1787, il a été, pendant la révolution, ministre (ou, comme on le disait alors, agent) du roi Louis XVIII à Vienne, et, depuis la restauration, successivement : archevêque de Sens en 1817 ; — cardinal en 1823 ; — pair de France, commandeur des ordres du roi ; ministre d'État, membre du conseil privé ; premier aumônier de S. A. R. Madame la Dauphine. Il assista au conclave qui a élevé Léon XII au trône pontifical, et à celui qui a élu Pie VIII. Il était un des cardinaux parrains du roi Charles X à son sacre à Reims. Le cardinal de la Fare est mort au château des Tuileries, le 10 décembre 1829. Il avait prononcé la harangue à l'ouverture des états généraux en 1789, lorsqu'il avait trente-sept ans ; il en avait soixante et douze lorsqu'il prononça le sermon du sacre du roi Charles X, qui l'avait choisi à cet effet.

(*Note* 8.) — Sur cette question du *veto,* nous citerons ici un passage de l'*Histoire du règne de Louis XVI,* par M. Joseph Droz, ouvrage auquel nous aurons plus d'une occasion de faire des emprunts, parce qu'il nous a paru écrit dans un grand esprit d'impartialité, et en général avec la connaissance des faits.

« Necker recommandait une circonspection extrême à l'égard du veto, et disait que si l'on n'était pas certain d'une grande majorité en faveur du veto absolu, la prudence exigeait qu'on ne s'obstinât point à le soutenir. Il fit plus ; il lut au conseil un rapport dans lequel il développait l'opinion que le veto suspensif offrait autant d'avantages et moins d'inconvénients que le veto illimité ; et il obtint facilement de Louis XVI l'autorisation de communiquer ce rapport à l'Assemblée nationale. La lecture de la lettre d'envoi excita, parmi les députés, une agitation nouvelle. Mirabeau dit qu'on ne pouvait pas plus contester au monarque le droit d'exprimer son opinion, que celui d'accepter ou de refuser la Constitution ; qu'il ne voyait cependant aucune nécessité d'entendre le rapport annoncé, puisque, alors même que le roi croirait le veto inutile, les représentants ne devraient pas moins attacher cette prérogative au pouvoir royal, s'ils la jugeaient nécessaire à l'intérêt public. L'assemblée fut presque unanime pour refuser d'entendre le mémoire, les uns craignant que cette lecture ne leur enlevât des voix, les autres ne voulant pas que le roi ni ses ministres prissent part à une discussion.

« Necker fit cette démarche sans être approuvé d'aucun des députés avec lesquels les intérêts de la France et du trône auraient exigé qu'il fût en parfaite harmonie de principes et de vues. Le ministre s'imagina qu'il recouvrerait la confiance des hommes dont il flattait l'opinion et qu'il rendrait Louis XVI très-populaire. Vainement lui dit-on qu'il s'abusait, sa vanité lui persuada que lui seul voyait avec justesse. Avant

cette démarche, il était très-douteux que le veto absolu réunît la majorité ; il ne fut plus possible de l'espérer, quand les hommes qui hésitaient entre le devoir et la crainte eurent reçu du monarque lui-même les moyens de se tranquilliser. L'assemblée fut beaucoup plus nombreuse pour la délibération sur le veto que pour la précédente. Pendant l'appel nominal, les tribunes distribuèrent les applaudissements et les murmures aux députés, selon qu'ils flattaient ou heurtaient l'opinion populaire : 673 voix contre 325 n'accordèrent que le veto suspensif. (11 septembre 1789.) »

(*Histoire du règne de Louis XVI,* par M. J. Droz, t. II, chap. X, p. 460 et suivantes.)

(*Note* 9.) — « Une commission avait été chargée d'examiner les différents projets de *Déclaration des droits* et d'en présenter un qui serait discuté. Organe de cette commission, Mirabeau exposa combien il est difficile de rédiger une déclaration des droits, surtout lorsqu'on la destine à une vieille société, où nécessairement il faut tenir compte de circonstances locales ; et combien les difficultés s'accroissent encore lorsque cette déclaration doit être le préambule d'une Constitution inconnue. Il ne craignit pas de dire à une assemblée facilement séduite par les théories, *que la liberté ne fut jamais le fruit d'une doctrine abstraite et de déductions philosophiques ; que les bonnes lois résultent de l'expérience de tous les jours, et des raisonnements qui naissent de l'observation des faits.* Le projet dont il donna lecture fit peu de sensation. L'embarras que l'assemblée avait même à trouver un texte pour ses discussions métaphysiques, détermina Mirabeau à proposer de reprendre l'idée de ne décréter une déclaration des droits qu'après avoir fait la Constitution. Des applaudissements s'élevèrent, mais ils furent aussitôt étouffés par de violents murmures. Plusieurs membres du club breton s'indignèrent, ils reprochèrent à Mirabeau d'abuser de son talent et de se faire un jeu d'entraîner l'assemblée à des résolutions contradictoires. Leur reproche n'était pas sans quelque vérité ; nous avons vu que le fier orateur, afin de se rendre redoutable et nécessaire au gouvernement, voulait se montrer tour à tour assez hardi pour exalter les têtes, assez puissant pour les calmer. On l'accusa d'avoir le dessein d'empêcher de faire une déclaration des droits. Les antagonistes étaient fort animés, et l'un d'eux, cherchant un trait cruel à lui lancer, rappela les désordres de sa vie privée. Loin d'être accablé par cette attaque, il répondit avec aisance et dignité : « Sans doute, dans le cours d'une jeunesse très-orageuse, « par la faute des autres, et surtout par la mienne, j'ai eu de grands « torts, et peu d'hommes ont, dans leur vie privée, donné plus que « moi prétexte à la calomnie, pâture à la médisance ; mais j'ose vous « en attester tous, nul écrivain, nul homme public n'a plus que moi le « droit de s'honorer de sentiments courageux, de vues désintéressées, « d'une fière indépendance, d'une uniformité de principes inflexibles. « Ma prétendue supériorité dans l'art de vous guider vers des buts con- « traires est donc une injure vide de sens, un trait lancé de bas en

« haut, que trente volumes repoussent assez pour que je dédaigne de « m'en occuper. » — Dans le même discours, il dit ces mots qui suffiraient à prouver quelle était la hauteur de sa raison, et quels services il eût rendus si le pouvoir eût été dans ses mains : « *Vous ne ferez jamais la Constitution française, ou vous aurez trouvé un moyen de rendre quelque force au pouvoir exécutif et à l'opinion.* »

(M. Joseph Droz. *Même ouvrage*, t. II, chap. X, p. 426 et suivantes.)

(*Note* 10.) — « ..... Près du lieu des séances de l'assemblée, La Fayette arrêta ses troupes, leur parla, et fit renouveler le serment civique à la nation, à la loi et au roi. Avant de les faire avancer, il voulait offrir ses respects au président, et prendre les ordres du roi.

« Il se présenta seul avec les deux commissaires de la commune, à la grille fermée et cadenassée de la cour du château, pleine de gardes suisses. On refusa d'ouvrir cette grille, et lorsque La Fayette eut annoncé l'intention d'entrer avec ses deux seuls compagnons, le capitaine qui parlementait exprima un étonnement auquel il répondit à haute voix : « Oui, monsieur, et je me trouverai toujours avec confiance au « milieu du brave régiment des gardes suisses. » — La grille s'ouvrit enfin, les appartements étaient pleins de monde. Au moment où La Fayette traversait l'OEil-de-Bœuf, un homme s'écria : « Voilà Crom« well. » — « Monsieur, lui dit La Fayette, Cromwell ne serait pas entré « seul. » — On trouva que, vu la circonstance, il avait bien parlé au roi, qui le reçut en public, et lui confia les anciens postes des gardes françaises.

« En se reportant à la situation des choses et des esprits à cette époque, et surtout dans cette soirée, on sentira facilement que si La Fayette avait exigé qu'on plaçât ses troupes dans le château, que s'il avait pris en personne le commandement des gardes du corps, il n'aurait pu y réussir qu'en employant la force; il aurait fallu faire une irruption comme des brigands; au lieu d'être le gardien, il eût été un usurpateur. On était loin de la pensée que la garde nationale pût être autorisée à s'emparer des cours et des salles occupées par des Suisses, des gardes du corps, et où, quelques heures après, on fut si heureux de la voir arriver.

« La Fayette dut s'occuper du logement des troupes qui étaient mouillées et fatiguées de sept heures de marche; il mit un bataillon près de l'hôtel des gardes du corps, ordonna des patrouilles dans la ville et autour du château. L'entrée de l'appartement du roi lui fut refusée à deux heures du matin; mais ses postes étaient parfaitement défendus. A trois heures, quand l'Assemblée nationale leva sa séance, tout était tranquille.

« Au point du jour, il se rendit chez M. de Montmorin, à portée de ses grenadiers, puis très-près du château, à l'hôtel de Noailles, son quartier général d'état-major, lorsque l'alarme lui fut donnée par ses factionnaires et un officier de ronde. L'irruption des brigands qui ve-

nait d'avoir lieu tout d'un coup (vers six heures du matin) par les grilles non confiées à la garde nationale, fut bientôt contenue par une compagnie de grenadiers sous les ordres de Cardignan, et par une autre compagnie volontaire ayant à sa tête le capitaine Gondran. Ils se précipitèrent, on hésita à leur ouvrir, les brigands s'enfuirent, et le château fut sauvé..... »

(*Mémoires de M. de La Fayette. Premier récit*, t. II, p. 339-340. Paris, 1837.)

« En approchant de la salle de l'assemblée, les troupes renouvelèrent leur serment. Elles n'avancèrent que lorsque j'eus offert mes respects au président et pris les ordres du roi, qui, après avoir écouté les commissaires et moi, me dit d'occuper les postes des anciens gardes françaises, et certes alors la prétention de m'emparer du château eût paru bien étrange. Non-seulement les gardes du corps de service, mais les sentinelles suisses qui étaient dans les jardins et quatre cents gardes du corps à cheval, du côté de Trianon, ne dépendaient en aucune manière de moi.

« Sans doute, je ne portai pas l'effroi au château, je répondis de mes troupes; il a été prouvé que j'avais raison. Je n'étais pas assez maître de l'esprit des courtisans, pour croire que leur sécurité ait uniquement dépendu de moi, et, par exemple, ce n'est pas moi qui envoyai chez eux, en ville, la plupart des officiers des gardes du corps; ce n'est pas moi non plus qui envoyai à Rambouillet, dès deux heures du matin, les quatre cents gardes à cheval placés du côté du jardin de Trianon.

« J'avais logé les troupes fatiguées et mouillées; je m'étais assuré que l'hôtel des gardes du corps était défendu par un bataillon; j'ordonnai des patrouilles dans la ville et autour du château. La porte de la chambre du roi me fut refusée à deux heures du matin, je passai ensuite longtemps chez M. de Montmorin, cour des ministres, à portée de mes grenadiers. Vers le point du jour tout me parut tranquille. J'allai à l'hôtel de Noailles, très-voisin du château, où l'état-major recevait des rapports; j'y fis des dispositions urgentes pour Paris; j'y pris quelque nourriture, et j'aurais cru que l'épuisement de mes forces, rudement exercées depuis plus de vingt heures, exigeait un peu de repos, si quelques moments après, une alarme subite ne me les avait pas rendues.

« Elle fut bien subite, cette infernale irruption, tout à fait à part des autres mouvements. Deux gardes du corps furent tués, d'autres braves et fidèles gardes arrêtèrent quelque temps les brigands à la porte de la reine, qui fut conduite chez le roi, par le jeune Victor Maubourg, un de leurs officiers. Les grenadiers de mon premier poste, commandés par Cardignan, ayant avec lui Cathol, depuis colonel, et son sergent-major d'alors, l'illustre général Hoche, étaient à peine en bataille, lorsqu'ils reçurent mon ordre de courir au château. Il s'y porta aussi très-rapidement une compagnie volontaire, sous le capitaine Gondran.

« J'accourus en même temps, et sautai sur le premier cheval que je rencontrai. J'eus d'abord le bonheur de dégager un groupe de gardes du corps, et, les ayant confiés au peu de monde qui m'entourait, je restai environné de furieux, dont un cria aux autres de me tuer. J'or-

donnai de le saisir, sans doute d'un ton imposant, car ils le traînèrent frappant sa tête contre le pavé. »

(*Mémoires de M. de La Fayette*, second récit, t. II, p. 347-349.)

(*Note* 11.) — « Armand-Marc, comte de Montmorin-Saint-Herem, fut menin du dauphin, depuis Louis XVI, et devint ambassadeur de France à Madrid, puis commandant en Bretagne. Louis XVI l'appela à la première assemblée des notables en 1787, et le chargea ensuite du portefeuille des affaires étrangères. Son début dans le conseil fut un Mémoire très-solidement raisonné sur l'intérêt que la France avait à prévenir l'occupation de la Hollande par les Prussiens. Il était ainsi ministre à l'ouverture des états généraux. La nature de ses occupations devait lui donner peu de rapports avec cette assemblée, jusqu'au moment où elle s'empara de toute la puissance souveraine. Ce ne fut donc qu'à cette époque que commença son rôle politique. Il n'était certainement pas dépourvu de moyens, mais la tâche du ministère était bien difficile dans de pareilles circonstances; aucun des hommes d'État de cette époque ne se montra capable de les diriger.

« Montmorin, pénétré du plus entier dévouement pour Louis XVI, crut entrer dans ses intentions en se rapprochant du parti révolutionnaire, sans toutefois prendre aucune part à ses violences. Il parut d'abord suivre, dans le conseil du roi, les opinions et les principes de Necker; comme lui, il fut renvoyé le 12 juillet 1789, pour avoir refusé son adhésion à la déclaration du 23 juin, et l'un et l'autre furent rappelés après la révolution du 14 juillet, moins par la volonté du roi que par la puissance à laquelle le monarque ne pouvait résister.

« En 1790, il échappa à l'anathème qui avait frappé Necker et ses collègues de 1789; seul il resta debout, en louvoyant avec assez d'adresse. Lors du voyage de Varennes, il fut exposé aux violences de la populace, qui l'accusait d'avoir donné des passe-ports à la famille royale. Mandé à la barre de l'assemblée, il se justifia sans peine; car il n'avait réellement eu aucune part à cet événement, et le roi ne l'avait pas mis dans sa confidence. Renvoyé à ses fonctions, il les continua pendant quelques semaines, sous l'Assemblée législative, et rendit compte à cette assemblée des réponses ostensiblement faites par les divers souverains à la notification qui leur avait été adressée de la part de Louis XVI, de son acceptation de la Constitution. On sait que toutes ces réponses furent dilatoires, et que la plupart exprimaient l'opinion que le roi n'était pas libre. Ce fut un nouveau motif d'accusation contre les ministres. Tous furent mandés à la barre; Montmorin répondit avec une noblesse et une fermeté que la modération de son caractère et l'adresse de sa politique ne faisaient pas supposer; il offrit sa démission et resta à Paris, où il fut, avec Malouet et Bertrand de Molleville, et quelques autres réformateurs mixtes, du nombre des conseils particuliers de Louis XVI. Ils donnaient souvent à ce malheureux prince d'excellents avis; mais il ne les suivit pas toujours, et il était d'ailleurs

alors impossible de maîtriser les événements. Dans le mois de juillet 1792, les Jacobins qui préparaient le 10 août, l'ayant dénoncé comme un des chefs du prétendu comité autrichien, il attaqua devant la justice de paix le journaliste Carra, qui s'était rendu l'organe de la dénonciation ; mais cette plainte devait coûter la vie à celui qui l'avait faite et même au magistrat qui l'avait reçue. Après le 10 août, Montmorin alla se réfugier chez une blanchisseuse du faubourg Saint-Antoine, où il fut découvert le 21 du même mois. Amené à la barre de l'Assemblée législative, il répondit avec une noble fermeté à toutes les impertinentes questions qui lui furent adressées. Cette assemblée l'envoya en prison, et il périt peu de temps après sur l'échafaud révolutionnaire. »

(*Biographie universelle* de Michaud, t. 30.)

(*Note* 12.) — « .... Avant que l'assemblée quittât Versailles pour se rendre dans la capitale, et pendant que l'on discutait les premières questions relatives aux biens du clergé, une circonstance particulière engagea plusieurs membres de l'assemblée à se réunir dans une conférence. Les esprits, comme on peut le croire facilement, étaient encore vivement agités des événements critiques qui venaient de se passer, et Mirabeau, qu'on supposait n'y être point entièrement étranger, annonçait le projet d'attaquer La Fayette, comme ayant exigé le départ de M. le duc d'Orléans. Cette intention d'un homme fécond en ressources faisait craindre que des querelles personnelles ne jetassent du trouble dans l'assemblée, et l'on engagea, en conséquence, Adrien Duport, Alexandre Lameth et Barnave à servir de conciliateurs. Le rendez-vous fut donné à Passy, dans la maison de Mme d'Arragon, nièce de Mirabeau. On s'y rendit de part et d'autre; Alexandre Lameth, avec ses amis et Laborde de Méréville. La Fayette vint de Paris avec le comte de La Tour-Maubourg.

« Le meilleur moyen de pacification était de ne pas même supposer qu'il y eût eu un sujet de querelle et de ne s'occuper que de l'intérêt général. Aussi, après avoir passé en revue les derniers événements, les députés appelés à la conférence cherchèrent à fixer leur opinion sur la situation des choses, qui était des plus critiques. La translation seule de l'assemblée dans la capitale faisait naître une multitude de réflexions et des craintes de tout genre. On n'avait plus à redouter la force de l'autorité, mais elle pouvait employer d'autres moyens, et l'on devait aussi se prémunir contre l'effervescence populaire. Puisque les résistances et les combats avaient amené une révolution, il devenait nécessaire de lui donner une direction franche et sage.

« Cette intention fit jeter naturellement les yeux sur le ministère, et l'on convint promptement qu'il manquait des qualités nécessaires pour tenir le gouvernail dans des temps aussi orageux. En effet, M. Necker, quoique homme de talent, n'avait pas les vues supérieures qu'exigeaient de si graves circonstances, et, après les fautes qu'il avait déjà commises, il ne pouvait plus obtenir une confiance en rapport

avec sa position. — M. de Montmorin, avec de l'agrément dans l'esprit, des mœurs douces et de bonnes intentions, manquait aussi d'énergie. L'archevêque de Bordeaux, Cicé, avait des connaissances, des moyens, mais il était rusé et devait naturellement tenir aux intérêts de son ordre. M. de Saint-Priest avait une contenance propre aux grandes places, ce qu'on appelait dans l'ancienne diplomatie un bon masque ministériel, mais il n'avait pas dans l'esprit toutes les ressources qu'on lui supposait. M. de La Tour-du-Pin, homme d'honneur et de courage, ne s'entendait nullement en administration. Quant à M. de la Luzerne, plein de sens et de bonhomie, il était bien plus occupé de botanique que d'affaires d'État. — Ces divers ministres, sans être d'ailleurs les partisans d'un gouvernement absolu, ne pouvaient pas se détacher entièrement de l'ancien régime, dans lequel ils avaient passé toute leur vie, déjà avancée. Ils ne pouvaient donc rester en place sans inconvénient, ou, du moins, ce n'étaient point là les hommes qui convenaient aux circonstances.

« L'incompatibilité des fonctions de ministre et de celles de député n'ayant point encore été prononcée, ce fut parmi les membres de l'assemblée qu'on chercha les hommes dont on pouvait le mieux former un ministère, après avoir décidé cependant qu'il ne pouvait être question d'aucun des députés qui étaient présents. Mirabeau était loin alors de prétendre au ministère, puisqu'il dit dans cette occasion : « Je n'ai « pas ici l'honneur d'un sacrifice, car je sais que j'ai élevé devant moi « un môle de préjugés qu'il faudra du temps pour détruire. » — On jeta les yeux sur le duc de La Rochefoucauld, à raison de la grande considération dont il jouissait, sur Thouret, Emmery, M. de Champagny pour la marine, le marquis de La Coste pour les affaires étrangères, et sur quelques autres dont les noms ont échappé à ma mémoire. Mais, quelque importante que soit la composition d'un ministère, celle des principaux agents qui le représentent n'a pas moins d'influence sur la conduite des affaires, et on ne pouvait se dissimuler que les agents actuels étaient tous ennemis du nouvel ordre de choses qui commençait à s'établir. Les ambassadeurs, les gouverneurs et les commandants des provinces, les intendants, etc., etc., enfin tous les fonctionnaires étaient ceux de l'ancien régime, et il était évident que ce ne serait pas à en fonder un nouveau qu'ils emploieraient l'autorité remise entre leurs mains.

« On convint, d'après cette observation, que le seul moyen qui parût devoir prouver que le roi s'associait à la révolution, était qu'il nommât à tous les emplois des hommes dévoués à l'intérêt public, et La Fayette s'engagea à lui présenter ce vœu, qui était celui de la majorité de l'assemblée.

« Il est facile de prévoir tout ce qu'on pourra dire sur la mission que semblaient ainsi s'attribuer quelques membres de l'Assemblée nationale ; mais il est des temps où ce sont les événements et non les ordonnances qui classent les hommes et qui délèguent l'influence. D'ailleurs, on ne faisait dans cette occasion que ce que font les Anglais à chaque changement de ministère ; plus accoutumés à la direction des

affaires publiques, ils pensent avec raison que ce n'est pas à ses ennemis qu'il faut confier ces hautes fonctions qui donnent tant de puissance.

« Ce projet n'eut pas de suite : peut-être La Fayette, dans cette circonstance, fut-il retenu par ses liaisons avec M. Necker et M. de Montmorin, ou trouva-t-il dans le roi une opposition trop prononcée, et qu'il considérait comme inconvenant dans sa position de vouloir vaincre. Ce qu'il y a de certain, et, depuis, les hommes les plus éclairés, en France comme au dehors, ont partagé cette opinion, c'est que l'exécution de ce projet eût aplani bien des obstacles et facilité l'établissement du nouvel ordre de choses. »

(Alexandre Lameth. *Hist. de l'Assemblée constituante*, t. I[er], p. 180-186.)

(*Note* 13.) — « ... On avait fait une bien plus grande faute en laissant échapper la seule occasion d'amortir les effets de la révolution. Au mois d'octobre 1789, on avait eu l'idée de choisir, dans le sein de l'assemblée, un ministère habile et fort, en le composant de ceux qui avaient déployé de grands talents dans le parti populaire. L'ambition, bien plus que le désir des réformes, avait excité leur zèle, et d'ailleurs il est dans la nature de l'homme de ne pas chercher à limiter le pouvoir dont il jouit. Cette heureuse imitation de ce qui se pratique chez une nation rivale eût sauvé la France, en privant les factieux de leurs chefs, qui faisaient alors toute leur force. Mirabeau eût été l'un des ministres. Ce projet fut déjoué par ceux qui avaient le plus d'intérêt à le faire réussir. Les royalistes, se joignant, pour la première et l'unique fois, à leurs ennemis les plus acharnés, les républicains de l'assemblée, firent passer un décret qui défendait à aucun membre d'accepter une place dans le ministère. Ils s'applaudirent de ce triomphe qui consomma la perte de la monarchie. »

(*Souvenirs et portraits*, par M. de Lévis, 1 vol. in-8°. Paris, 1815, p. 211-212.)

(*Note* 14.) — Il eût été, en effet, bien facile de faire entrer Mirabeau dans le parti du roi ; il vint s'offrir lui-même à M. Necker, dès le mois de mai 1789. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans le troisième volume du Recueil des discours de M. Malouet, publiés par lui-même.

« Je ne connaissais Mirabeau que par sa réputation, qui m'avait « inspiré un grand éloignement pour lui. Nous nous étions trouvés en « opposition dès les premières séances de l'assemblée, et je ne m'at- « tendais pas à en être recherché, lorsque M. du Roveray, que j'avais « connu à Genève, et qui était alors à Versailles, me témoigna de sa « part le plus grand désir de conférer avec moi. J'acceptai un rendez- « vous chez M. du Roveray, où se trouvait un autre Genevois, M. Dumont. « C'était dans les derniers jours de mai 1789. J'avais autant de défiance « que de prévention contre M. de Mirabeau. Je le regardais comme un

« des plus dangereux novateurs, et je fus très-étonné de son début « avec moi. — J'ai désiré, me dit-il, une explication avec vous, parce que, « au travers de votre modération, je vous reconnais ami de la liberté, « et je suis peut-être plus effrayé que vous de la fermentation que je « vois dans les esprits, et des malheurs qui peuvent en résulter. Je ne suis « point homme à me rendre lâchement au despotisme. Je veux une « constitution libre, mais monarchique. Je ne veux point ébranler la « monarchie ; et si l'on ne se met de bonne heure en mesure, j'aperçois « dans notre assemblée de si mauvaises têtes, tant d'inexpérience, « d'exaltation, une résistance, une aigreur si inconsidérées dans les « deux premiers ordres, que je crains autant que vous les plus horri- « bles commotions. Je m'adresse donc à votre probité. Vous êtes lié « avec MM. Necker et de Montmorin, vous devez savoir ce qu'ils veu- « lent, et s'ils ont un plan ; si ce plan est raisonnable, je le défendrai.

« Cette déclaration me fit grande impression. Elle était assez raison- « nable pour que je la crusse sincère, car Mirabeau avait l'esprit juste, « et ne voulait point le mal pour le mal. On a vu que dans plusieurs « questions ses opinions étaient monarchiques.... Je me livrai donc à « cette explication avec une sorte de confiance, je lui dis franchement « que je ne doutais pas de la nécessité d'un plan de réformes et de « constitution qui remplît les vœux raisonnables de la nation, mais « que j'ignorais, que je doutais même que les ministres eussent aucun « plan arrêté ; que ce que j'avais appris de leur hésitation m'avait ef- « frayé autant que l'exaltation de plusieurs de mes collègues. — Hé « bien ! me dit-il, voulez-vous leur proposer de me voir et de conférer « avec moi ?

« J'y consentis et je rendis à MM. Necker et de Montmorin le résultat « de ma conversation. Je trouvai à l'un et à l'autre une répugnance « extrême à entrer en correspondance avec Mirabeau ; son immoralité, « le peu de confiance qu'il méritait, etc., etc. Je combattis toutes ces « objections ; je représentai que l'homme qui, avec un grand talent, « annonçait des vues honnêtes ; qui, malgré son immoralité, ne parais- « sait encore engagé dans aucun parti, et mettait un grand poids dans « celui qu'il embrassait ; qui, loin de s'offrir à la corruption, s'expli- « quait de manière à ce que toute espèce de rôle et de condition ne « pouvait lui être proposé, méritait qu'on l'écoutât. Il fut convenu que « M. Necker le recevrait le lendemain, et la conférence eut lieu ; mais « Mirabeau voulut qu'on lui parlât, et on s'était seulement résigné à « l'écouter. Il s'attendait à la communication d'un plan, et très-proba- « blement il n'y en avait pas d'arrêté. La conférence fut donc sèche et « courte. Il sortit mécontent, et il me dit en entrant dans la salle : *Je « n'y reviendrai plus, mais ils auront bientôt de mes nouvelles.* Et il n'a « que trop tenu parole. Là finirent nos relations, et j'ai été deux ans « sans lui parler ; mais, peu de temps avant sa mort, ayant été par lui « provoqué à une explication sur sa conduite pendant la révolution, « qui m'avait bien souvent indigné, il me rappela cette anecdote, et « me montra des sentiments dont il faudrait pouvoir citer des preuves « pour être cru. »

———

(*Note* 15.) — François de Fontanges, né le 8 mars 1744, à la Fauconnière, près Gannat, département de l'Allier. Un de ses parents, nommé Jean-Baptiste-Joseph de Fontanges, était mort évêque de Lavaur, en 1764.

François de Fontanges fut maître de conférences théologiques au séminaire de Saint-Sulpice, et le premier de sa licence. — En 1767, il devint chanoine, puis vicaire général de Chartres. — En 1772, il fut nommé premier aumônier de Mme la dauphine Marie-Antoinette. — En 1776, abbé commandataire de Moreilles, ordre de Cîteaux, diocèse de la Rochelle.—En juin 1783, nommé par le roi évêque de Nancy, en remplacement de M. de La Tour-du-Pin-Montauban, transféré à l'archevêché d'Auch. — Sacré évêque de Nancy, le 17 août 1783, en la chapelle du château de Brienne, par l'archevêque de Toulouse (M. Loménie de Brienne), qui l'affectionnait beaucoup. — Le 22 décembre 1783, M. de Fontanges fut reçu conseiller-prélat au parlement de Lorraine, et, le 8 mai 1784, membre honoraire de l'académie de Stanislas. — En 1785, il établit un bureau de charité en faveur des incendiés. — En 1787, nommé archevêque de Bourges, et, en 1788, de Toulouse. — En 1789, élu député du clergé de la sénéchaussée de Toulouse aux états généraux, il y combattit, le 14 mai 1790, le rapport présenté sur les troubles religieux qu'il attribua à l'esprit d'innovation. La même année il publia une brochure intitulée : *Considérations sur les limites de la puissance spirituelle et de la puissance civile.*

M. de Fontanges mourut archevêque-évêque d'Autun, le 26 janvier 1806.

(*Note* 16.) La lettre de la reine Marie-Antoinette, que nous insérons ici, a été publiée par la *Revue rétrospective* (t. Ier de la seconde série, année 1835, p. 458-466). Nous n'avons pas le moindre doute sur son authenticité qui nous est garantie aussi bien par la source d'où cette lettre émane (les archives générales du royaume), que parce que nous possédons les minutes ou les originaux de plusieurs des pièces publiées dans le même numéro de la *Revue rétrospective.*

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU.

16 août 1791.

« On m'assure de l'honnêteté des personnes qui se chargent de cette lettre, et qu'elle vous arrivera sûrement. J'en profite pour entrer avec vous dans des détails de notre position qui est affreuse, et vous faire deux ou trois questions auxquelles il est nécessaire que vous trouviez moyen de me répondre promptement.

« Notre position : nous sommes au moment où l'on apportera cette Constitution à l'acceptation ; elle est par elle-même si monstrueuse, qu'il est impossible qu'elle se soutienne longtemps.

« Mais pouvons-nous risquer de la refuser dans la position où nous sommes?—Non, et je vais le prouver. Je ne parle pas des dangers per-

sonnels qu'il y aurait à courir; nous avons trop prouvé, par le voyage que nous avons entrepris il y a deux mois, que nous ne calculons pas nos personnes quand il s'agit du bien général; mais cette Constitution est si mauvaise par elle-même, qu'elle n'aura et ne peut avoir de consistance que par la résistance qu'on y opposera; il s'agit donc de garder un milieu en sauvant son honneur, et qui puisse nous laisser en mesure que tout le monde revienne à nous, le peuple s'entend, quand une fois il sera désaveuglé et lassé. Pour cela, je crois qu'il est nécessaire, quand on aura présenté l'acte au roi, qu'il le garde d'abord quelques jours, car il n'est censé le connaître que quand on le lui aura présenté légalement, et qu'alors il fasse appeler les commissaires, pour leur faire, non pas des observations ni des demandes de changements qu'il n'obtiendra peut-être pas, et qui prouveraient qu'il approuve le fond de la chose, mais qu'il déclare que ses opinions ne sont point changées; qu'il montrait dans sa déclaration du 20 juin l'impossibilité où il était de gouverner avec le nouvel ordre de choses, qu'il pense encore de même, mais que, pour la tranquillité de son pays, il se sacrifie, et que, pourvu que son peuple et la nation trouvent le bonheur dans son acceptation, il n'hésite pas à la donner, et la vue de ce bonheur lui fera bientôt oublier toutes les peines cruelles et amères qu'on a fait éprouver à lui et aux siens; mais si l'on prend ce parti, il faut y tenir, éviter surtout tout ce qui pourrait donner de la méfiance, et marcher en quelque sorte toujours la loi à la main; je vous promets que c'est la meilleure manière de les en dégoûter tout de suite. Le malheur, c'est qu'il faudrait pour cela un ministère adroit et sûr, et qui en même temps eût le courage de se laisser abîmer par la cour et les aristocrates pour les mieux servir après, car il est certain qu'ils ne reviendront jamais ce qu'ils ont été, surtout par eux-mêmes.

« On nous dit, et les frères du roi mandent chaque jour, qu'il faut tout refuser et que nous serons soutenus. Par qui? Il me semble que les puissances étrangères ne font pas de grands efforts pour venir à notre secours; l'Espagne même, par les lettres qu'elle a écrites à mes frères, a l'air de vouloir se retirer honnêtement, en proposant des choses infaisables; le silence profond de l'empereur envers moi, l'impossibilité où il est peut-être, vu les affaires du Nord, de se mêler des nôtres; l'Angleterre qui ne cherchera jamais qu'à leurrer d'espérance tous les partis pour les tenir plus sûrement désunis; la Prusse qui ne calcule que ses propres intérêts dans tout ceci; tout enfin prouve que si nous devons attendre des secours, ils ne sont pas prochains au moins. Dans cette position, pouvons-nous risquer un refus qui donnerait, par l'espèce de déchéance, une force majeure aux factieux et au parti républicain? Et il ne faut pas croire qu'alors nous serions libres : au contraire, nous serions plus étroitement et plus fortement gardés. Si les puissances ne viennent pas dans le moment à notre secours, il ne nous reste donc que le parti des princes et des émigrants; mais combien peut-il nuire! parce que seuls ils ne pourront faire qu'une chose partielle; et si même (ce qui n'est pas à présumer) ils ont un avantage réel, nous retomberions sous leurs agents dans un esclavage nouveau

et pis que le premier, puisque ayant l'air de leur devoir quelque chose, nous ne pourrions pas nous en tirer; ils nous le prouvent déjà en refusant de s'entendre avec les personnes qui ont notre confiance, sous le prétexte qu'ils n'ont pas la leur, tandis qu'ils veulent nous forcer de nous livrer à M. de Calonne, qui, sous tous les rapports, ne peut pas nous convenir, et qui, je crains bien, ne suit en tout ceci que son ambition, ses haines particulières et sa légèreté ordinaire, en croyant toujours possible et fait tout ce qu'il désire : je crois même qu'il ne peut que faire tort à mes deux frères, qui, s'ils n'agissaient que d'après leurs cœurs seuls, seraient sûrement parfaits pour nous.

« Voici les nouvelles qui nous viennent du dehors. D'ici à un mois toutes les puissances seront réunies; il paraîtra un manifeste qui sera soutenu d'une grande force. Je désirerais bien que cette première nouvelle fût vraie, mais je ne puis la croire, puisque ni vous ni personne ne nous l'ont mandée; je crois même que, dans ce moment-ci, l'assemblée est tellement divisée, qu'un manifeste bien rédigé serait fort heureux, et que les chefs qui voient depuis huit jours qu'ils ont absolument le dessous, seraient plus aisés à amener à un accommodement raisonnable. Une chose à remarquer, c'est que dans toutes ces discussions sur la Constitution, le peuple ne s'en mêle pas et ne s'occupe que de ses affaires particulières, en voulant cependant toujours une Constitution et point d'aristocrates. Une seconde nouvelle est que *Monsieur* va être reconnu, par les puissances, régent du royaume, et le comte d'Artois, lieutenant général. Cette nouvelle est par elle-même si folle et si absurde, qu'elle ne peut provenir que de quelque tête française; mais sur tout cela je voudrais bien avoir une réponse de vous.

« J'apprends dans l'instant que la Constitution est finie, à un rapport près des comités, qui sera fait après-demain; vraisemblablement on l'apportera tout de suite au roi. Il est affreux de ne rien savoir de positif et de raisonnable des dispositions du dehors; quant à l'acceptation, il est impossible que tout être pensant ne voie pas que, quelque chose qu'on fasse, nous ne sommes pas libres; mais il est essentiel que nous ne donnions pas de soupçon sur cela aux monstres qui nous entourent; mandez-moi donc où en sont les troupes et les dispositions de l'empereur. En tout état de cause, les puissances étrangères peuvent seules nous sauver : l'armée est perdue, l'argent n'existe plus; aucun lien, aucun frein ne peut retenir la populace armée de toute part; les chefs même de la révolution, quand ils veulent parler d'ordre, ne sont plus écoutés. Voilà l'état déplorable où nous nous trouvons : ajoutez à cela *que nous n'avons pas un ami, que tout le monde nous trahit,* les uns par haine, les autres par faiblesse ou ambition; enfin, je suis réduite à craindre le jour où on aura l'air de nous donner une sorte de liberté; au moins, dans l'état de nullité où nous sommes, nous n'avons rien à nous reprocher. Vous voyez mon âme tout entière dans cette lettre; je peux me tromper, mais c'est le seul moyen que je voie encore pour pouvoir aller. J'ai écouté, autant que je l'ai pu, des gens des deux côtés, et c'est de tous leurs avis que je me suis formé le mien; je ne sais pas s'il

sera suivi, vous connaissez la personne à laquelle j'ai affaire[1]. Au moment où on la croit persuadée, un mot, un raisonnement la fait changer sans qu'elle s'en doute; c'est aussi pour cela que mille choses ne sont point à entreprendre. Enfin, quoi qu'il arrive, conservez-moi votre amitié et votre attachement, j'en ai bien besoin, et croyez que, quel que soit le malheur qui me poursuit, je peux céder aux circonstances, mais jamais je ne consentirai à rien d'indigne de moi; c'est dans le malheur qu'on sent davantage ce qu'on est. Mon sang coule dans les veines de mon fils, et j'espère qu'un jour il se montrera digne petit-fils de Marie-Thérèse. Adieu.

« Si vous pouvez me garder cette lettre, je serai bien aise de la revoir un jour. »

Du 21 août.

« J'ai arrêté ma lettre au moment de partir, parce que l'abbé Louis arrivait et m'a appris (par M. de Mont.... s'entend) votre voyage de Londres. J'espère et désire fort avoir de vos nouvelles, car la lettre ministérielle que l'abbé Louis a rapportée ne me suffit pas pour mes intérêts. Il me paraît qu'en se louant fort de vous il ne trouve pourtant pas son voyage fort heureux; il craint beaucoup la coalition des puissances, et est parvenu, à ce que je crois, à inspirer la même crainte à ceux des chefs qui l'ont proposé et envoyé, mais jusqu'à présent cela ne les porte qu'à une grande humeur, et je crains beaucoup que, ne se sentant plus la force de réparer le mal, ni de se soutenir, ils ne quittent brusquement la partie et nous laissent seuls dans l'embarras. D'ici à quelques jours j'aurai des nouvelles plus détaillées de leurs opinions; j'aurais bien voulu attendre pour vous les écrire, mais l'occasion qui porte celle-ci, part demain. C'est à la fin de la semaine qu'on présentera la charte au roi; il y répondra à peu près comme je vous le mande au commencement de ma lettre. Ce moment est affreux; mais pourquoi aussi nous laisse-t-on dans une ignorance totale de ce qui se passe dans l'extérieur? Il s'agira à présent de suivre une marche qui éloigne de nous la défiance, et qui, en même temps, puisse servir à déjouer et culbuter au plus tôt l'ouvrage monstrueux qu'il faut adopter. Pour cela il est essentiel que les Français, mais surtout les frères du roi, restent en arrière et que les puissances réunies agissent seules; aucune prière, aucun raisonnement de notre part ne l'obtiendra d'eux, il faut que l'empereur l'exige, c'est la seule manière dont il puisse et surtout moi me rendre service. Vous connaissez par vous-même les mauvais propos et les mauvaises intentions des émigrants; les lâches, après nous avoir abandonnés, veulent exiger que seuls nous nous exposions, et seuls nous servions tous leurs intérêts. Je n'accuse pas les frères du roi; je crois leurs cœurs et leurs intentions purs, mais ils sont entourés et menés par des ambitieux qui les perdront, après nous avoir perdus les premiers. Le comte d'Artois est parti le 12, pour Vienne; son frère a une lettre de lui, du même jour, où il ne parle pas de ce voyage; nous

[1] Louis XVI. *(Note de l'éditeur.)*

l'avons appris par des lettres particulières. Quel est le but de cette course ? Je ne puis pas l'imaginer. Pourvu que l'empereur ne se laisse pas encore aller à quelque démarche hasardeuse qu'on exigera de lui! Enfin, mandez-lui toujours tout ce que je vous mande dans l'autre page. Je finis pour ne pas trop grossir le volume. Adieu. »

Ce 26 août.

« Voici ma lettre encore recommencée, mais pour cette fois-ci j'espère qu'elle vous arrivera sûrement. La personne qui veut bien s'en charger a trouvé aussi des moyens de me faire tenir vos réponses ; il vous en écrira. La journée d'hier (25 août, fête du roi) s'est passée comme toutes celles que nous passons depuis deux mois, et dans un silence de la part du peuple vraiment affligeant. C'est la semaine prochaine qu'on doit apporter au roi l'acte constitutionnel. Le rapport que j'ai lu, et que M. de Beaumetz doit faire avant à l'assemblée, est un tissu d'absurdités, d'insolences et d'éloges pour l'assemblée. Ils ont mis la dernière main à leurs outrages en donnant une garde au roi. Il n'est plus possible d'exister comme cela ; il ne s'agit pour nous que de les endormir et de leur donner confiance en nous, pour les mieux déjouer après. Il est impossible, vu la position ici, que le roi refuse son acceptation ; croyez que la chose doit être bien vraie, puisque je le dis. Vous connaissez assez mon caractère pour croire qu'il me porterait plutôt à une chose noble et pleine de courage, mais il n'existe point à courir un danger plus que certain. Nous n'avons donc plus de ressource que dans les puissances étrangères ; il faut à tout prix qu'elles viennent à notre secours ; mais c'est à l'empereur à se mettre à la tête de tous et à régler tout. Il est essentiel que, pour première condition, il exige que les frères du roi et tous les Français, mais surtout les premiers, restent en arrière et ne se montrent pas. Je vous assure que les choses sont à un point aujourd'hui, qu'il vaudrait mieux être roi d'une seule province que d'un royaume aussi vicié et désordonné que celui-ci. Je tâcherai d'envoyer, si je puis, des notes à l'empereur sur tout ceci ; mais, en attendant, mandez toujours ce que vous croirez nécessaire pour bien lui prouver qu'il n'y a plus de ressource qu'en lui, et que notre bonheur, notre existence, celle de mon enfant, dépendent de lui seul, et de la prudence et célérité de ses moyens. Adieu.

« Je n'ai point reçu les opinions des chefs, comme je vous l'avais annoncé. Ils se restreignent toujours dans des idées vagues, et ont l'air de craindre de s'engager. »

Quoiqu'on doive craindre d'ajouter la moindre réflexion après cette admirable lettre, nous voulons insérer ici celles qu'elle a suggérées à l'éditeur de la *Revue rétrospective*. Les voici :

« Ce qui frappe surtout ici, c'est la sûreté, la justesse des jugements « portés par Marie-Antoinette sur une foule de personnages, et sur les « dispositions des différentes cours. L'étourderie du comte d'Artois, « l'égoïsme du comte de Provence, la pauvreté de leur entourage, la « suffisante insuffisance de M. de Calonne, et la perfidie du cabinet

« anglais, qui, ennemi de la révolution, l'était encore plus de l'union « des partis en France, rien n'échappe à cette femme, rougissant de la « faiblesse et de l'insouciance des siens, et forcée de se faire homme. « Quand le besoin d'espérer, qui n'abandonne jamais une mère, ne lui « ferme pas les yeux sur le danger, elle juge les événements et leurs « conséquences avec une égale sagacité. »

(*Note* 17.) « Louis XVI, élevé au trône à l'âge de vingt ans, y apportait un sentiment bien précieux lorsqu'il est modéré, bien dangereux quand il est excessif, la défiance de soi-même. Le vice de son éducation avait été tout le contraire de celui qu'on reproche à l'éducation des princes ; on l'avait trop intimidé, et, tant qu'avait vécu son aîné, le duc de Bourgogne, on lui avait trop fait sentir, du côté de l'intelligence, la supériorité qu'avait sur lui ce prince réellement prématuré.

« La situation du dauphin était donc l'inquiétude et la perplexité d'une âme qui pressent sa destinée et ses devoirs, et qui n'ose espérer de pouvoir les remplir, lorsqu'il se vit tout à coup chargé du gouvernement d'un empire. Son premier sentiment fut la frayeur de se trouver roi à vingt ans; son premier mouvement fut de chercher un homme assez sage et assez habile pour l'éclairer et le conduire. De tels hommes sont toujours rares, et pour un choix peut être alors plus difficile que jamais, ce fut de sa famille que le jeune roi prit conseil. Rien de plus important, et pour l'Etat et pour lui-même, que l'avis qui résulterait de cette délibération. Il s'agissait de commencer son éducation politique, de diriger ses vues, de former son esprit, et en lui la nature avait tout disposé pour recevoir les impressions du bien. Un sens droit, une raison saine, une âme neuve, ingénue et sensible, aucun vice, aucune passion, le mépris du luxe et du faste, la haine du mensonge et de la flatterie, la soif de la justice et de la vérité, et avec un peu de rudesse et de brusquerie dans le caractère, ce fonds de rectitude et de bonté morale, qui est la base de la vertu; en un mot, un roi de vingt ans, détaché de lui-même, disposé à vouloir tout ce qui serait bon et juste, et, autour de lui, un royaume à régénérer dans toutes ses parties, les plus grands biens à faire, les plus grands maux à réparer, c'est là ce qui attendait l'homme de confiance que Louis XVI aurait choisi pour guide. Il prit le comte de Maurepas (mai 1774). »

(*Mémoires de Marmontel,* t. II, liv. XII, p. 194-195.)

« Louis XVI, doué d'une mémoire heureuse, savait le latin, l'anglais; il avait appris la géographie, mais il n'en voyait que la partie matérielle; il avait lu des livres d'histoire, mais sans qu'on l'eût exercé à apprécier les faits, à en tirer des conséquences justes; ses connaissances n'étaient pas celles d'un roi. Ses bonnes qualités, sa droiture, son amour du bonheur public, devinrent inutiles ou funestes, parce qu'il ne savait point discerner la route qui pouvait le conduire à son but. On n'a pas

assez observé, je crois, que sa faiblesse venait de l'éducation plus encore que de la nature. Quand un homme se juge dépourvu de lumières, plus il a le désir du bien, plus il hésite à se déterminer; il temporise, il change de projets, parce qu'il veut et ne peut distinguer le parti le plus sage. La faiblesse de ce malheureux prince était surtout de l'irrésolution, de la défiance de lui-même; une autre éducation eût fortifié son caractère, en agrandissant le cercle de ses idées. »

(Joseph Droz, *Histoire du règne de Louis XVI,* t. Ier, p. 117.)

« Dans les jugements portés sur Louis XVI, on ne s'est pas assez profondément pénétré des difficultés immenses, des embarras inouïs qui se multipliaient violemment autour de l'infortuné roi. Nous ne pensons point que jamais situation aussi rude se soit rencontrée sur les pas d'un souverain. C'est tout un univers qui change, et ce changement, quoique déjà préparé par le lent travail des âges, s'accomplit brusquement au milieu du plus épouvantable déchaînement des passions. Sans doute un homme de génie, une puissante énergie de caractère ou une grande épée, auraient pu, jusqu'à un certain point, dicter des lois à la révolution. Il y aurait eu moins de désordres et de crimes; mais tous les problèmes n'eussent pas été résolus. Ce qui guide les chefs des peuples, c'est l'expérience, c'est le souvenir du passé, la comparaison des temps. Louis XVI ne pouvait s'appuyer sur rien de semblable, et ne pouvait rien interroger qui fût capable de répondre à toutes les anxiétés, à toutes les terreurs de son esprit. Il était là, sur les dernières limites d'un monde évanoui, aux bords d'un autre monde naissant qui se trouvait encore à l'état de chaos. D'autres institutions, d'autres mœurs, d'autres ambitions allaient se former, des jours nouveaux se levaient sur l'univers. Louis XVI, avec son instinct du vrai, comprenait, devinait beaucoup de choses; mais quel génie il aurait fallu pour ne jamais être pris en défaut, pour juger d'avance de la portée de chaque décision, de chaque événement, dans un ordre d'idées et de faits si extraordinaires. Que de périls dans ce passage si prompt d'une époque à une autre époque si différente! Il y avait à doubler un cap des Tempêtes bien autrement terrible que les promontoires des mers les plus orageuses. »

(Poujoulat, *Histoire de la Révolution française,* t. Ier, chap. XV, p. 404-406.)

(*Note* 18.) — Nous extrairons le passage suivant d'une lettre adressée le 4 août 1790, par le comte de Mirabeau, au major de Mauvillon, lettre écrite dans la confiance de l'intimité et que Mirabeau ne pouvait guère supposer devoir être un jour imprimée:

..... « Vous avez raison de croire, mon ami, que la carrière devient « tous les jours plus chanceuse. D'abord je n'ai jamais cru à une grande « révolution sans effusion de sang, et je n'espère plus que la fermenta- « tion intérieure, combinée avec les mouvements du dehors, n'occa-

« sionne pas une guerre civile ; je ne sais même si cette terrible crise
« n'est pas un mal nécessaire. Ensuite, je suis devenu personnellement
« le point de mire des ambitieux, des factieux et des conspirateurs. —
« La section du parti populaire, qui ne veut que le trouble, matée par
« moi dans maintes occasions, domptée dans celle du droit de la paix
« et de la guerre, désespère de me voir abandonner les principes mo-
« narchiques, et, en conséquence, a juré ma perte. Le maire du palais
« (M. de La Fayette), qui sait bien qu'il faut compter avec moi s'il veut
« être autre chose qu'un grand citoyen, et qu'il n'y a point d'anses ca-
« pables de me soulever hors de mes opinions, me suscite tous les piéges
« du monde.—Le ministère, aussi perfide que lâche, n'est pas capable
« de me pardonner, même pour son propre salut, les services que j'ai
« rendus à la nation. Le trône n'a ni conceptions, ni mouvement, ni
« volonté. Le peuple, ignorant et anarchisé, flotte au gré de tous les
« jongleurs politiques et de ses propres illusions. — Certainement il
« est difficile de marcher dans une route plus semée de chausse-trapes.
« Mais j'y avancerai dans la même attitude, celle que donne la con-
« science d'avoir été utile, et de n'avoir jamais voulu que l'être. Cepen-
« dant, quand je dis : *j'avancerai*, ce n'est pas que je ne sois décidé
« à rester stationnaire, comme je le suis, aussi longtemps qu'on
« que l'assemblée sera corps administratif, au lieu d'achever sa besogne
« de corps constituant. C'est ainsi qu'elle se perd et qu'elle nous perd,
« et je ne vois aucun remède que dans la formation d'un ministère bon
« et de bonne foi, laquelle formation est impossible aussi longtemps
« qu'on ne lèvera pas l'insensé décret qui interdit aux membres de l'as-
« semblée toute place d'administration. Voilà le véritable obstacle *es-*
« *carpé* par les soins d'un homme (M. Necker) que le hasard a placé à
« la tête d'une révolution à laquelle il était étranger, et qui sent bien
« que son règne sera fini le jour du rétablissement de l'ordre. »

(*Lettres du comte de Mirabeau au major de Mauvillon,* p. 517-519, 1 v. in-12. Brunswick, 1792.)

(*Note* 19.) — « Il n'y eut, dans le cours du commandement de La Fayette, qu'une maison dévastée à Paris ; c'était précisément celle de l'homme de l'émigration qu'il aimait et qu'il respectait le plus. Un duel avait eu lieu entre deux députés (MM. Charles de Lameth et de Castries), dont l'un était le fils du maréchal ; plusieurs défis avaient été faits et paraissaient combinés. Une de ces émeutes qui se formaient promptement, et que la foule grossissait, se jeta le 15 novembre 1790 sur l'hôtel de Castries et escalada le jardin. En une demi-heure tout fut brisé, rien ne fut volé. On annonçait la démolition et l'incendie ; la garde nationale arriva à temps pour prévenir ces malheurs. Les destructeurs disparurent, la foule fut dissipée, mais un grand mal avait été fait ; il n'y eut d'épargné qu'un cabinet défendu par un grenadier national. Les exemples nombreux et récents, dans des pays où l'on n'était point en révolution, ne nous serviront point à excuser ce scandale. Un scandale plus grand encore, ce fut l'indulgence professée à l'égard de

cette émeute, pendant que La Fayette achevait de la dissiper, par Mirabeau, auquel, malgré les provocations du côté droit, il est à regretter que des membres du côté gauche n'aient pas répondu avec une juste sévérité.

« Mme de Staël a fait une observation très-juste sur l'affaire de l'hôtel de Castries, en disant qu'elle ne devait pas entrer en excuse de l'émigration, puisqu'elle ferait tirer une conclusion défavorable et non fondée sur les dangers que couraient à Paris des membres de l'Assemblée constituante. Il est bien vrai que ce pillage ne fut point un mouvement populaire, mais un coup préparé par des jacobins amis de MM. de Lameth, et dont les chefs furent Cavallanti, Rotondo et surtout Giles, qui, dès les premiers mois de la révolution, avait eu part à beaucoup d'émeutes. On retrouve, dans les Mémoires de M. Bertrand de Molleville, ce même Giles, agent principal du comité appelé le *Sabbat*, comme étant au service de la cour. Ce fut lui qui, après avoir fait briser les meubles, sauva le portrait du roi. Mirabeau tira grand parti de cette circonstance à la tribune. Mais l'objet sur lequel tout écrivain, et plus encore tout écrivain patriote, est obligé de rendre justice publique au duc de Castries, c'est l'accusation de poison. On ne peut laisser passer cette calomnie populaire sans éclaircir le fait. M. de Castries pensait si peu à empoisonner une épée, qu'il insista longtemps pour que le combat fût au pistolet, attendu que, M. de Lameth tirant infiniment mieux que lui des armes, les chances n'étaient pas égales entre eux. Mais M. Charles de Lameth ayant voulu obstinément se battre à l'épée, son adversaire eut le bonheur de lui faire une légère blessure qui piqua un nerf, d'où s'ensuivirent dans le traitement quelques convulsions. Il n'en fallut pas davantage pour faire répandre cette sottise de l'épée empoisonnée. Assurément il serait fort injuste d'en accuser MM. de Lameth, et l'on sait que l'esprit de parti entraîne souvent les subalternes au delà des intentions des chefs. Le seul reproche fait à M. de Lameth, qui soit malheureusement fondé, c'est que lorsque MM. d'Ambly et Saint-Simon, témoins de M. de Castries, allèrent prier son adversaire de démentir publiquement une si atroce et ridicule imputation, celui-ci refusa, en alléguant qu'une semblable déclaration déplairait au peuple. »

(*Mémoires du général de La Fayette*, t. III, p. 52-54. Paris, 1837.)

(*Note* 20.) — « Dans les premiers jours de février 1791, le roi m'écrivit qu'il me serait fait une proposition par Mirabeau et M. de Montmorin, dont le comte de La Marck, seigneur étranger fort accrédité à la cour, serait le porteur, et qu'il lui donnerait une lettre de sa main, que le comte de La Marck lui avait demandée, pour lui donner créance auprès de moi. Le roi m'écrivait dans ces termes : « Quoique ces gens-
« là (en parlant de Mirabeau et de quelques autres personnes de cette
« trempe) ne soient pas estimables, et que j'aie payé le premier très-
« chèrement, cependant je crois qu'ils peuvent me rendre service. Dans

« le projet de Mirabeau vous trouverez peut-être des choses utiles ; écou-
« tez-le sans trop vous y livrer, et faites-moi part de vos observations. »

« Effectivement, le lendemain 6 février, M. de La Marck arriva à Metz et me remit une lettre de la main du roi, conçue en ces termes. (Voir la lettre citée dans l'introduction.)

« J'eus l'air, vis-à-vis du comte de La Marck, d'ignorer l'objet de sa mission. Il me parla d'abord de l'estime et de la confiance de Mirabeau pour moi. (Je n'avais vu ce fameux personnage et je n'avais jamais eu aucune relation directe ou indirecte avec lui.) Il m'assura qu'il était maintenant entièrement dans les intérêts du roi ; qu'il y aurait été depuis longtemps sans les oppositions que M. Necker y avait mises. Il ne me laissa pas ignorer que le roi lui avait donné depuis peu 600,000 livres ; qu'il lui en payait 50,000 par mois, et qu'il lui avait fait, en outre, des promesses fort étendues, dans le cas où il lui rendrait de grands services ; il m'ajouta que Mirabeau avait quelque crainte de ma liaison avec La Fayette, qu'il regardait comme un des hommes les plus opposés à l'exécution de ses projets. J'assurai le comte de La Marck qu'elle était plus apparente que réelle, que dans ce moment même j'avais beaucoup à me plaindre de sa conduite à mon égard, que je n'avais cherché à me réunir à lui que lorsque j'avais cru qu'il avait la volonté et la possibilité d'arrêter le mal, si ce n'était celle de faire le bien ; mais que j'avais pu juger depuis longtemps qu'il ne le pouvait, ni le voulait. Je lui dis que j'avais au contraire toujours pensé que Mirabeau avait le génie, le talent et le caractère qu'exigeaient de si grandes circonstances ; que si quelqu'un pouvait sauver le roi et la monarchie, c'était lui ; et que, comme c'était mon unique objet, il pouvait compter sur mes efforts pour le seconder dans ses projets que je le priais seulement de me faire connaître.

« Alors le comte de La Marck m'instruisit que l'intention de Mirabeau était de faire dissoudre l'Assemblée nationale et de procurer la liberté au roi par la force et la volonté de la nation même ; établissant ce principe, que les représentants du peuple à cette assemblée n'étaient pas investis de pouvoirs nécessaires pour changer l'ancienne constitution du royaume ; ce qui était contraire aux cahiers que toutes les provinces avaient donnés à leurs députés aux états généraux, qui n'avaient été ni changés, ni révoqués, et que le roi étant privé de la liberté, il n'avait pu revêtir de son autorité les lois nouvelles qui avaient été établies. Ses moyens étaient de faire présenter une adresse par les départements du royaume, pour la dissolution de l'assemblée, pour la convocation d'une nouvelle, investie des pouvoirs nécessaires, et pour rétablir le roi dans un état de liberté et d'autorité convenables. Cette adresse devait être appuyée par le peuple de Paris, dont Mirabeau croyait être assuré, après qu'il aurait fait tomber les principaux factieux qu'il avait déjà dénoncés à l'assemblée, et qui étaient pour la plupart les chefs des Jacobins. Alors, il m'ajouta que Mirabeau pouvait disposer déjà de trente-six départements. Je pouvais compter sur six, et les membres de presque tous ceux du royaume, ainsi que je l'ai déjà dit, étaient royalistes. Il devait me remettre le roi et la famille royale à

Compiègne ou à Fontainebleau, où je l'aurais environné des meilleures troupes. J'approuvai le plan, je promis au comte de La Marck de seconder Mirabeau de tous mes moyens, et je lui dis de l'assurer qu'il pouvait compter sur moi.

« Je fis part au roi de mon opinion sur ce projet que je préférais à celui de sa retraite à Montmédy. Je lui conseillai d'en laisser suivre l'exécution, de couvrir d'or Mirabeau, de lui donner et de lui promettre tout ce qu'il demanderait, l'assurant que ce n'était plus le temps où les gens honnêtes et vertueux pouvaient le sauver et rétablir la monarchie, ceux-ci ne pouvant, dans des circonstances aussi extraordinaires, que former des vœux impuissants, au lieu que les mêmes scélérats qui avaient eu le talent et l'audace de faire le mal, connaissaient seuls les moyens de le guérir, et en avaient peut-être la faculté.

« On sera étonné sans doute que j'aie mis autant de confiance dans ma conduite avec Mirabeau et que j'aie usé d'autant de méfiance avec La Fayette; mais on pouvait calculer sur l'ambition et la cupidité du premier, que le roi, une fois remonté sur le trône, pouvait satisfaire; et il avait trop d'esprit pour ne pas sentir que la reconnaissance et les bienfaits d'un monarque auquel il aurait contribué à rendre l'autorité, étaient préférables à la faveur populaire et au rôle passager d'un chef de parti. Au lieu que La Fayette était un enthousiaste et un fou, ivre d'amour-propre, dont on ne pouvait ni connaître, ni combler la mesure : espèce d'homme la plus dangereuse, surtout dans une révolution. »

(*Mémoires du marquis de Bouillé,* chap. X, pag. 197-201. — Paris, 1821.

Nous n'insisterons pas sur les divergences qui existent, sur certains points, entre les récits du marquis de Bouillé et du comte de La Marck. Le point de vue des deux narrateurs n'était pas tout à fait le même, et il y a des faits qui devaient naturellement être mieux connus par l'un que par l'autre.

(*Note* 21.) — Le rôle important qu'a rempli le baron de Thugut dont le prince d'Arenberg ne parle ici qu'en passant, donnera peut-être quelque intérêt aux détails suivants, généralement peu connus, du moins en France, sur les commencements de la carrière de cet homme d'État.

Il est arrivé au baron de Thugut ce qui arrive assez souvent aux hommes d'une naissance obscure, qui, par leur seul mérite, parviennent aux emplois élevés; on a beaucoup exagéré l'obscurité de son origine, en prétendant qu'il était fils d'un pauvre batelier de la ville de Linz, sur le Danube. Le fait est que son père, qui en effet habitait Linz, était administrateur d'une caisse des finances et de la guerre ; il avait des connaissances assez étendues dans les matières de commerce, et avait été plusieurs fois consulté par l'empereur François Ier, qui avait pour lui beaucoup d'estime. Il laissa en mourant cinq enfants qui obtinrent une pension du gouvernement comme récompense des services de leur père. C'est l'aîné de ces enfants, François-Marie de

Thugut, plus tard créé baron, qui a illustré son nom, dont le sens est en allemand : « *Fais bien.* »

F. M. de Thugut, né à Linz, en 1736, y fit ses études chez les jésuites. Il montra de bonne heure cette ténacité dans ses résolutions et cette fixité d'opinions qui ont été depuis les traits les plus marqués de son caractère. En 1754, il étudiait à l'université de Vienne, et il entra en même temps à l'Académie Orientale qui venait d'être fondée dans cette capitale. A la fin de 1755, on l'envoya comme *jeune de langues* à l'internonciature de Constantinople, qui dépendait dans ce temps-là du conseil aulique de guerre, et trois ans après (1758), il était placé comme interprète à Essegg, sur la frontière autrichienne et turque. Il voulut alors entrer au service militaire, mais son père lui en refusa l'autorisation. En 1762, il se rendit à Constantinople comme troisième interprète, avec l'internonce le baron de Penkler; mais l'année suivante, il était rappelé à Vienne et nommé secrétaire aulique à la chancellerie de cour et d'État; plus tard, à la suite de quelque séjour à Hermanstadt, il retournait à Constantinople, mais cette fois en qualité de chargé d'affaires; c'était en 1769. En 1770, il devint ministre résident, et, en 1771, conseiller aulique, internonce et ministre plénipotentiaire.

Il ne devait ce rapide avancement qu'à son mérite. L'habileté dont il fit preuve dans le nouveau poste qu'on venait de lui confier fixa bientôt l'attention de son gouvernement. Aussi, en 1772, après l'armistice conclu à Giurgewo, entre les armées turque et russe, fut-il chargé d'aller représenter l'Autriche au congrès de Bucharest, où elle agissait avec la Prusse, comme puissance médiatrice. Malgré ce congrès, les hostilités recommencèrent à la fin de l'armistice, au mois de mars 1773, et ne cessèrent qu'après la paix signée à Kaynardgy, au mois de juillet 1774. C'est dans cette même année que l'impératrice Marie-Thérèse accorda le titre de baron à M. de Thugut, qui ne tarda pas à justifier cette récompense par de nouveaux services. Ainsi, l'année suivante (1775), par ses habiles négociations avec la Porte Ottomane, il obtint la cession de la Bukowine, cession bien importante pour l'Autriche, par la connexité de territoire qu'elle établissait entre la Gallicie et la Transylvanie, et peu après il négocia aussi avec la Porte Ottomane un règlement de frontières (1776) très-avantageux à son gouvernement.

Après un séjour de près de vingt ans à Constantinople, pendant lequel le baron de Thugut avait servi son pays avec une rare distinction, dans les emplois divers qu'il avait successivement remplis, il sollicita et obtint son rappel. En retournant à Vienne par Trieste, il visita les îles et les côtes de l'Archipel, et plus tard il voyagea en France et en Italie.

En 1778, l'impératrice Marie-Thérèse lui confia une mission secrète auprès de Frédéric II, et le nomma, en 1780, son envoyé à Varsovie, où il resta deux ans. Enfin, en 1783, le gouvernement impérial, par un décret spécial, dans lequel étaient énumérés tous ses importants services, conféra au baron de Thugut le titre de conseiller intime, qui l'élevait au premier rang de la hiérarchie civile de son pays.

C'est à cette époque que M. de Thugut, profitant de la liberté que son gouvernement lui avait temporairement accordée, vint se fixer à Paris. Il y prolongea son séjour pendant quatre années. D'agréables liaisons qu'il y forma lui inspirèrent beaucoup de goût pour cette société française, qu'une révolution allait bientôt disperser.

Nommé, en 1787, ministre à Naples, M. de Thugut, après deux ans, demanda son rappel et fut envoyé comme ministre plénipotentiaire aulique en Moldavie et Valachie, près des armées réunies du prince de Saxe-Cobourg et de Suvarow. Il se trouva un jour dans la tranchée, devant la forteresse de Giurgewo, au moment où les Turcs y pénétraient, et, refusant de s'éloigner, comme on le pressait de le faire, il mit l'épée à la main, et contribua par son énergie et son exemple à animer les soldats à la résistance.

La révolution qui s'était faite presque simultanément, quoique pour des causes si différentes, dans les provinces belgiques et en France, réclama bientôt toute l'attention du gouvernement impérial, qui chargea, en 1791, M. de Thugut d'une mission spéciale à Bruxelles et à Paris. Au commencement de 1792, il retourna à Vienne; mais dans le cours de la même année, il parut encore à l'armée du roi de Prusse, près de Luxembourg, et ne revint en Autriche qu'après la retraite de cette armée du territoire français.

Après son retour à Vienne, l'empereur François II l'adjoignit d'abord, en 1793, au prince de Kaunitz, en qualité de directeur général de la chancellerie de cour et d'État; puis, en 1794, le nomma ministre des affaires étrangères, en lui accordant, avec une confiance illimitée, un pouvoir qui s'étendait à peu près sur toutes les affaires de l'État. C'est alors que, parvenu au plus haut point de la faveur, le baron de Thugut se trouva dans la position la plus périlleuse. Si la monarchie autrichienne eût joui à cette époque de la paix au dehors, il est probable que M. de Thugut, soutenu par sa haute intelligence et ses talents autant que par la confiance de son souverain, aurait pu diriger longtemps et avec bonheur les affaires de son pays; mais les guerres gigantesques et malheureuses, dans lesquelles l'Autriche fut alors engagée à la fois, en Allemagne et en Italie, contre la république française, l'abandon de ses alliés, la ruine de ses finances, formèrent un tissu de difficultés et de complications bien propres à dérouter l'homme d'État le plus habile. La jalousie et la haine travaillaient d'ailleurs autour de M. de Thugut et minaient son pouvoir. L'empereur résista longtemps aux insinuations envieuses et perfides dont son ministre était l'objet, et aux plaintes que ne pouvaient manquer de provoquer les désastres des armées autrichiennes : ce n'est même que sur la propre demande du baron de Thugut que François II consentit à le dispenser de la direction des affaires étrangères, qu'au printemps de 1798 il confia au comte Louis de Cobenzl, ambassadeur d'Autriche à la cour de Russie. M. de Thugut, nommé ministre des conférences, resta chargé, comme commissaire général, de l'administration des provinces méridionales et maritimes de l'empire. Pendant une absence du comte de Cobenzl, il reprit temporairement le département des affaires étran-

gères, et, vers la fin de 1800, il quitta entièrement le service. L'empereur, à l'occasion de sa retraite, lui accorda une magnifique pension et lui fit don de terres considérables en Croatie, qui retournèrent à la couronne après sa mort. M. de Thugut n'avait jamais été marié; il mourut à Vienne, le 28 mai 1818.

On a souvent cité, en Autriche, la carrière parcourue par M. de Thugut comme une preuve de la facilité qu'avait un homme, même sans naissance, à parvenir aux plus hauts emplois de la monarchie, par son seul mérite et par sa capacité. Mais, d'autre part, on a prétendu que c'était sa naissance, encore plus que les désastres de la guerre, qui lui avait fait perdre le pouvoir, en excitant contre lui de jalouses rivalités; c'était, il paraît, l'opinion du prince Auguste d'Arenberg. Quoi qu'il en soit de ces deux opinions opposées, il n'en reste pas moins incontestable que M. de Thugut a laissé la réputation d'un homme habile, intègre et d'une remarquable activité dans toutes les fonctions qu'il a remplies. L'espèce de mystère qui plane encore sur les causes de sa sortie des affaires, en 1800, n'est pas éclairci et ne le sera peut-être jamais.

(*Note* 22.) **LETTRE DU PRINCE DE LIGNE AU PRINCE AUG. D'ARENBERG.**

Tœplitz, le 20 juillet 1807.

« Eh bien, me voilà! Je l'ai vu, et, de peur d'être partial, étant peut-être bien traité par lui (quoiqu'il n'ait pas l'air trop caressant), je suis le seul des ex-régnants ou régnants qui ne se soit pas fait présenter [1]. Ils m'ont amusé, tous ces princes confédérés avec qui je dînais tous les jours, et qu'il avait fait venir, excepté Prosper [2] qui fait la guerre, et le régnant de *Lichtenstein* qui fait des dents [3]. Je leur ai dit qu'ils me paraissaient être là, comme dans la vallée de Josaphat pour le jugement dernier, et ils m'ont fait en chorus un gros rire d'empire, en disant : *Touchours aimâple.* »

« Je ne puis dire de *lui* ce qu'Ali dit d'Azor, ni par sa mine, ni les intonations de sa voix, ni ses expressions, car j'écoutais ce qu'il disait à la galerie où je le côtoyais avec la foule; mais il a bien l'air d'un homme de guerre, de fermeté et de calcul, plutôt que de génie, dont il n'a jamais les écarts. Un lieutenant-colonel saxon, qui ne l'a pas quitté à Friedland, m'a dit qu'il était à pied sur une hauteur, sous le feu du canon, d'où il voyait si bien, que, le crayon à la main, il donnait ses ordres sur des cartes qu'il chargeait ses aides de camp de porter aux gé-

[1] Le prince de Ligne avait été à Dresde pour y voir l'empereur Napoléon qui s'y trouvait. On lui sut assez mauvais gré, à Vienne, de ce voyage et de ce qu'il en dit. Cependant il ne se fit pas présenter à Napoléon, et ne le vit que dans la galerie du palais de Dresde.

[2] Le prince Prosper d'Arenberg, neveu du prince Auguste, et, aujourd'hui, duc régnant d'Arenberg.

[3] Le prince de *Lichtenstein* était alors enfant.

néraux. Il vit tout d'un coup un mouvement que les Russes voulaient faire ; il dit : « Ah! je crois qu'ils veulent manœuvrer! Je vais leur « donner de la tactique. » — Et dans l'instant il commande de profiter de l'ouverture.

« En arrivant, il s'est baigné, a envoyé pendant ce temps-là plusieurs courriers, parlé à quelques ministres, et le lendemain il a été à cheval à cinq heures du matin, sans autre suite que quelques aides de camp (car il n'a pas un homme de garde), à l'hôpital, parler à tous ses blessés de la campagne de Prusse ; puis voir les fortifications, et ensuite aux cadets qu'il a rassemblés, sans qu'on en soit prévenu, et qu'il a questionnés et repris sur les points les plus difficiles des mathématiques.

« J'ai rencontré Talleyrand qui arrivait : j'ai monté les escaliers plus vite que lui, qui ne s'était point arrêté un moment depuis Kœnigsberg. Jugez de son plaisir d'être reçu par moi, car il n'y a plus de Français au monde que lui, vous et moi, qui ne le sommes pas. Et il aurait bien joui aussi de vous trouver à Dresde. On nous a servi une table de trente couverts, où nous avons soupé tête à tête, et, à une heure du matin, par discrétion, je l'ai quitté malgré lui et je suis revenu ici.

« Il m'a dit que jamais l'empereur Napoléon (je crois qu'il est permis de l'appeler ainsi) n'avait été aussi grand qu'à Osterode, où, ne mangeant que de mauvaises écrevisses, dans une maison affreuse, entourée de cadavres d'hommes et de chevaux couverts de fumier, ayant tout contre lui, jusqu'à son armée, quoique personne n'osât le témoigner, il avait juré de tout souffrir pour humilier la Russie.

« Ils ont été extrêmement contents de la conduite franche de Poniatowski, qui même ne pouvait avoir de blâme, si les choses avaient tourné autrement. Il doit arriver aujourd'hui à Dresde, avec Molachouski, Stanislas Potocki, etc., etc., pour l'organisation de la Pologne, où l'on mêlera un peu la constitution du 3 mai avec la souveraineté accordée au roi de Saxe, sous le titre de duc de Varsovie.

« Ce nom m'a fait rire. J'ai demandé à Talleyrand si c'était comme le duc de Dantzick. Il m'a dit qu'on l'avait donné par délicatesse pour nous, afin que quelques mauvaises têtes de Gallicie ne crussent pas qu'on voulait rétablir le royaume de Pologne comme il était, et qu'on ne nous demanderait rien.

« Jérôme est roi de Westphalie et a les possessions du roi de Prusse, la Hesse, Fulde, Brunswick. On donne à ces trois princes des pensions.

« Talleyrand attendait Vincent [1] pour traiter de Braunau et de quelques objets pareils. Il dit qu'on lui a les plus grandes obligations, par sa prudence et la manière dont il a éloigné les aigreurs et les rapports de propos, ou demi-projets de faire la guerre, qui avaient manqué de tout brouiller.

« Le roi de Prusse, avec la Légion d'honneur et une moustache, a eu l'air, à l'entrevue (de Tilsitt), d'un aide de camp d'Alexandre, a rougi et balbutié. Celui-ci a dit, le jour de la signature : « C'est au-

[1] Le baron de Vincent, plus tard ambassadeur d'Autriche à Paris, de 1815 à 1828.

« jourd'hui l'anniversaire de Pultawa, et aussi un jour heureux pour « l'empire de Russie. »

« Napoléon, qui aime encore mieux se grandir que s'agrandir, et conquérir qu'acquérir, a mieux aimé l'entrevue que de marcher à Riga d'un côté, et à Grodno de l'autre.

« Je ne sais pas ce qu'il fera ou ne fera pas des Turcs. Mais il a dit : « Je voulais beaucoup de bien à Selim, parce qu'il était mon ami « intime. »

« Alexandre avait embrassé Oubril à son arrivée, et, lorsque la cabale anglaise le fit disgracier, il lui donna 20,000 roubles de pension, en bonne fortune. Qu'on fasse des coalitions après cela! Si nous avions remué, les Français dans l'instant auraient fait la paix avec les Russes.

« Je ne conçois pas que des prétendus zélés regrettent l'épuisement de ceux-ci et l'abaissement et la nullité des Prussiens, qui ne pourront plus être que sur la quatrième ligne. Je ne trouve pas cette marqueterie, au reste, de l'Europe bien dangereuse et pouvant durer plus longtemps que son auteur. La plume l'a formée, la plume la détruira alors, si on sait bien la tenir.

« On fait marcher les Espagnols contre le roi de Suède qui vient de demander qu'on rétablisse Louis XVIII sur son trône. On ne pense pas du tout à l'Angleterre ; elle fera ce qu'elle voudra.

« On dit toujours quand on veut finir : la poste va partir. Je n'en avais pas envie, mais cela est très-vrai cette fois-ci, et je ne vous dirai pas, cher contemporain, combien vous m'êtes cher, par goût et par bon goût, et reconnaissance d'une amitié dont je suis bien sûr, et bien tendre et éternel attachement.

« Le prince de Ligne. »

CORRESPONDANCE

DU COMTE DE MIRABEAU

AVEC

LE COMTE DE LA MARCK

et diverses autres personnes,

PENDANT LES ANNÉES 1788, 1789, 1790 ET 1791.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE MONTMORIN.

Paris, le 28 *décembre* 1788. — Il y a longtemps que vous n'avez entendu parler de moi. Beaucoup de raisons se sont opposées à ce que j'eusse l'honneur de vous voir. La marque de souvenir et d'attachement que je vous devais, lors de la catastrophe de l'archevêque de Sens, une fois donnée, j'ai bien senti qu'il fallait laisser courir les événements; que rien ne pouvait arrêter la chute de votre ami, et l'essai d'un nouvel ordre de choses.

L'homme de l'opinion, le *dieu* du jour (M. Necker), a trop de raisons de me haïr et peut-être de me craindre, pour que je n'aie pas imaginé qu'il vous serait plus commode de ne pas me voir dans les premiers moments de l'effervescence publique. Il était bon de le laisser se rapprocher de la stature d'un simple mortel, et je savais assez que cela ne serait pas long. Enfin, il m'a semblé que vous-même m'indiquiez, par votre marche, de me retirer un peu, et je n'en ai pas été surpris. Jamais les hommes en place, quelque amis de la vérité qu'ils soient (et vous l'êtes plus qu'un autre), ne parviendront à ne pas redouter les prophètes; et votre bienveillance, quelque grande qu'elle soit, n'ira jamais jusqu'à me pardonner d'avoir eu si longtemps raison contre vous tous.

20.

Mais je ne veux pas que vous ni vos amis puissiez croire que je les déserte. M. de Lamoignon est dénoncé; le moment est venu de lui offrir mes services; je suis épris de son caractère, j'estime ses intentions, j'abhorre l'acharnement qu'on lui montre, j'exècre plus que lui-même les corps qui, non contents de l'avoir vaincu, veulent l'immoler. Je connais les desseins de ces corps implacables, leurs menées, leur conspiration en un mot, car c'en est une contre la nation que le plan d'attaque qu'ils dressent aujourd'hui contre le gouvernement. Je m'offre nettement à M. de Lamoignon, pour sa défense personnelle, s'il en a besoin, et je vous supplie de le lui dire. Tel est le premier motif de ma lettre.

Cependant elle a un objet plus important, monsieur le comte; vous aimez le roi, et vous lui devez comme homme et comme ministre. Moi, comme citoyen, je tremble pour l'autorité royale, plus que jamais nécessaire au moment où elle est sur le penchant de sa ruine. Jamais crise ne fut plus embarrassante et ne présenta plus de prétextes à la licence; jamais la coalition des privilégiés ne fut aussi effrayante pour le roi, aussi redoutable pour la nation; jamais assemblée nationale ne menaça d'être aussi orageuse que celle qui va décider du sort de la monarchie, et où l'on arrive avec tant de précipitation et de méfiance mutuelle.

Cependant le ministère, qui s'est précipité dans ce défilé fatal pour s'être efforcé de reculer les états généraux au lieu de s'y préparer, s'occupe-t-il des moyens de n'avoir point à craindre leur contrôle, ou plutôt de rendre utile leur concours? A-t-il un plan fixe et solide que les représentants de la nation n'aient plus qu'à sanctionner?

Eh bien! ce plan, je l'ai, monsieur le comte. Il est lié à celui d'une constitution qui nous sauverait des complots de l'aristocratie, des excès de la démocratie, et de l'anarchie profonde où l'autorité, pour avoir voulu être absolue, est plongée avec nous. Si l'on peut disputer sur les conseils qui se trouvent dans ce plan, il est au moins impossible de ne pas estimer les principes qui en sont la base. En désirez-vous la communication? Voulez-vous le montrer au roi? Aurez-vous le courage de mettre une fois à son poste de citoyen un sujet fidèle, un homme courageux, un intrépide défenseur de la justice et de la vérité? Sans le concours, du moins secret, du gouvernement, je ne puis être aux états généraux : j'ai déjà éprouvé qu'un de vos collègues me fermera toutes les portes, peut-être même sans le vouloir et par la seule crainte qu'on a de son humeur vindicative. En nous entendant, il me serait très-aisé d'éluder les difficultés ou de surmonter les

obstacles ; et certes il n'y a pas trop de trois mois pour se préparer, lier sa partie, et se montrer digne et influent défenseur du trône et de la chose publique.

Désirez-vous que j'aille vous voir, monsieur le comte, ou cette lettre sera-t-elle, comme tant d'autres, un inutile témoignage du tendre respect avec lequel je suis, etc., etc.

Cette lettre du comte de Mirabeau au comte de Montmorin, dont la minute est de la main de Mirabeau, est la première en date de toutes celles qui se sont retrouvées à sa mort parmi ses papiers. Elle est remarquable sous plus d'un rapport. Elle constate d'abord que Mirabeau, longtemps avant la réunion des états généraux, avait entretenu une correspondance avec les ministres; qu'il avait cherché à les éclairer sur les difficultés de la situation du pays et sur les moyens qu'il y aurait de pourvoir à ces difficultés. Elle est aussi un témoignage bien éclatant des vues saines et modérées qu'il apportait souvent dans l'appréciation des choses, et de la profonde perspicacité qui lui faisait prévoir les périlleuses conséquences de l'incurie du gouvernement. Cette lettre est malheureusement la seule de cette époque qui se soit retrouvée; mais, telle qu'elle est, elle sera bien placée en tête de toutes les autres pièces pour démontrer le grand et utile parti qu'on aurait pu tirer des talents, du génie de Mirabeau, si, dès son entrée dans l'assemblée, on avait su se mettre au-dessus des préventions que sa conduite passée avait dû naturellement inspirer.

A moins d'indications contraires, toutes les notes de la correspondance sont de l'éditeur.

LE COMTE DE MONTMORIN AU COMTE DE MIRABEAU.

Versailles, le 26 *février* 1789. — J'ignorais, monsieur, qu'il eût été question de vous dans aucun journal, à l'occasion de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, et j'ignore même encore ce qu'on en a dit. Si on vous y attribue la publication de cet ouvrage, et que vous n'y ayez eu aucune part, je conçois combien vous devez en être blessé. Quant à moi, la confiance dont le roi m'a honoré en me chargeant du département des affaires étrangères, me fait un devoir, sous tous les rapports, de chercher à faire découvrir et punir l'*éditeur* de cette correspondance.

J'aurais sans doute désiré, monsieur, pouvoir contribuer à vous rendre à l'existence à laquelle vous êtes appelé par votre naissance et vos talents; mais je vois que ce n'est pas à moi que cela est réservé.

Il serait inutile, monsieur, que j'entrasse en explication avec vous relativement à la publication de votre correspondance avec M. Cerutti. Vous n'aviez pris aucun engagement avec moi à l'égard de M. Necker, et je ne vous avais pas demandé d'en pren-

dre. Je m'étais borné à vous montrer l'estime et l'amitié que j'ai pour lui; j'avais lieu de penser que cette considération aurait sur vous quelque empire : vous m'avez prouvé que je m'étais trompé.

Je vous remercie, monsieur, des notions que vous me donnez sur la Provence, et de l'offre que vous voulez bien me faire d'une conférence particulière sur cet objet; mais d'après tout ce que j'ai l'honneur de vous dire dans cette lettre, il me paraît au moins inutile que j'aie désormais celui de vous recevoir chez moi.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Cette lettre de M. de Montmorin, qui, comme on le verra bien, n'est point une réponse à la précédente, a été écrite à l'occasion de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin,* ouvrage publié dans les derniers jours de 1788, et sur lequel nous voulons donner ici quelques explications, parce qu'il a été le sujet d'une accusation odieuse, et que nous avons lieu de croire, en grande partie du moins, injuste, contre Mirabeau. Un historien grave et consciencieux a résumé ainsi cette accusation :

« Mirabeau, toujours besoigneux, imagina, pour subvenir aux dépenses de son « voyage en Provence (1789), de tirer parti des lettres secrètes qu'il avait écrites sur « la cour de Berlin, pendant sa mission; il en composa un libelle, et fit proposer, « par le duc de Lauzun au comte de Montmorin, de ne pas publier ce manuscrit, « si le ministre voulait l'acheter. Celui-ci imposa pour condition que l'auteur « renoncerait à se faire élire député, et n'irait point en Provence. Le duc accepta, « Mirabeau reçut l'argent et ne regarda point sa parole comme engagée. Il fit « plus : un libraire, qui était près de tomber en faillite, et dont la femme était « sa maîtresse, le pressa de lui livrer une copie du manuscrit dont le scandale « assurait la vente rapide; et, ce qu'on ne peut répéter sans honte, non-seule- « ment Mirabeau consentit, mais il prit un nouveau salaire. Le libelle devait « inévitablement être poursuivi. C'est sous de tels auspices que Mirabeau alla « s'offrir à ses concitoyens pour les représenter dans l'assemblée qui devait « régler nos finances, régénérer nos lois et nos mœurs... » (*Histoire de Louis XVI,* par M. Droz, de l'Académie française, tome II, chap. VII, p. 151-155.) — Avant de terminer cette citation, ajoutons une ligne qui se trouve à la suite de ce passage et qui n'y figure sans doute qu'épigrammatiquement : « Mirabeau parut « aux états de Provence avec calme et dignité. »

Maintenant, nous demanderons si la lettre ci-dessus du comte de Montmorin, et la réponse de Mirabeau qui la suit, ne détruisent pas l'accusation honteuse portée contre celui-ci; et si, avec la position qu'on leur fait à l'un et à l'autre dans le passage cité de l'*Histoire de Louis XVI,* ils auraient écrit les lettres qu'on vient de lire? Nous ne pensons pas que personne puisse l'admettre, et nous ajouterons, pour confirmer cette opinion, les détails que nous avons re-

cueillis de sources certaines au sujet de l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, et qui, s'ils n'absolvent pas Mirabeau de tout reproche dans cette affaire, l'absolvent du moins de celui que lui fait l'auteur de l'*Histoire de Louis XVI*.

Remontons d'abord à l'origine de la correspondance à l'aide de laquelle a été composée l'*Histoire de la cour de Berlin*. — En 1785, le comte de Mirabeau se trouvait à Paris sans ressources et presque dans le dénûment. Il fit connaître sa situation à M. l'abbé de Périgord (depuis prince de Talleyrand), qu'il voyait assez fréquemment et qui s'intéressait à lui. L'abbé de Périgord parla de Mirabeau à M. de Calonne, et lui conseilla de le faire envoyer en Prusse, non comme agent accrédité, mais comme voyageur observateur. Le grand Frédéric touchait à la fin de sa carrière, et il était important de rechercher les conséquences que pourrait entraîner sa mort sur la politique du cabinet de Berlin en particulier, et sur celle de l'Allemagne en général.

L'abbé de Périgord avait pensé que Mirabeau remplirait très-bien cette mission, et M. de Calonne saisit son idée. Il en entretint M. de Vergennes, alors ministre des affaires étrangères, qui l'approuva également et qui obtint l'assentiment du roi. Pour que le secret de cette mission fût mieux gardé, on ne fit pas passer les lettres de Mirabeau par la voie ordinaire des bureaux. On convint que Mirabeau adresserait ses lettres chiffrées à l'abbé de Périgord, qui les déchiffrerait, les remettrait à M. de Vergennes, et resterait chargé de transmettre les instructions qu'on croirait devoir donner à Mirabeau. Nous avons entre les mains les originaux des minutes et des déchiffrements de cette correspondance, qui ont été retrouvés dans les papiers de Mirabeau.

Il suffira de dire qu'après plus d'un an de séjour en Allemagne, Mirabeau revint à la hâte en France, sur le bruit de la convocation des notables.

Rigoureusement parlant, Mirabeau, qui avait reçu un traitement pendant toute la durée de sa mission, aurait dû à son retour remettre au gouvernement toutes les pièces qui concernaient cette mission : c'est l'usage diplomatique. Il ne le fit point et conserva toutes les minutes de sa correspondance : c'est à l'aide de celle-ci que fut composée plus tard l'*Histoire secrète de la cour de Berlin*, qui parut, comme nous l'avons déjà dit, à la fin de l'année 1788.

D'après la lettre ci-dessous de Mirabeau, du 24 avril 1789, on doit croire que M. de Montmorin avait eu connaissance de l'existence du manuscrit de l'ouvrage en question avant sa publication; mais rien ne démontre qu'il l'eût acheté à Mirabeau, en lui imposant pour cela la condition de ne pas se présenter aux élections pour les états généraux; et certes, si un pareil marché avait été conclu entre eux et rompu par Mirabeau, M. de Montmorin n'aurait pas écrit la lettre du 26 février telle qu'elle est.

Ce point une fois établi, disons que, lorsque l'ouvrage parut, il y eut un récri général contre cette publication. Elle devint un grand embarras pour le gouvernement, à cause de la présence du prince Henri de Prusse, qui se trouvait en ce moment à Paris, et qui était fort maltraité dans l'ouvrage. Aussi ordonna-t-on de poursuivre avec rigueur l'éditeur du libelle, comme l'indique la lettre de M. de Montmorin.

L'abbé de Périgord, devenu évêque d'Autun, fit de sanglants reproches à Mirabeau de ce qu'il appelait son abus de confiance. Mirabeau chercha à se justifier en expliquant à l'évêque ce qui était arrivé. Il lui raconta que la femme d'un libraire était sa maîtresse, et que c'était elle qui, pressée par les créanciers de son mari, avait soustrait le manuscrit dont Mirabeau avait eu l'imprudence de lui faire connaître l'existence, et que c'était ainsi que ce manuscrit, tombé entre les mains de l'imprimeur Lejay, avait été imprimé et publié. L'évêque ne voulut pas croire alors ce récit, qui cependant semble avoir été véridique : il se brouilla avec Mirabeau, et cessa toute relation intime avec lui, quoiqu'il continuât à le voir publiquement à l'Assemblée constituante : ce n'est qu'au lit de mort de Mirabeau qu'ils se raccommodèrent.

Telle est, nous le croyons, l'histoire exacte de cette affaire, dans laquelle Mirabeau eut des torts évidents, mais pas ceux qu'on lui reproche. M. de Montmorin aura pu croire que Mirabeau n'avait pas le droit de faire usage d'une correspondance pour laquelle il avait reçu un traitement du gouvernement, et l'accuser d'avoir vendu ce qui ne lui appartenait plus ; tandis que Mirabeau a eu le tort de faire un libelle à l'aide de cette correspondance, et le second tort de ne pas désavouer hautement l'ouvrage, après qu'il lui eut été soustrait et qu'il eut été publié sans sa participation.

Voilà ses torts réels ; ils sont assez graves pour qu'il soit inutile de lui en attribuer de plus odieux qu'il n'a pas eus.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE MONTMORIN.

24 *avril* 1789. — Je ne reçois qu'aujourd'hui, monsieur le comte, la lettre que vous avez jugé à propos de m'adresser le 26 février, sous le pli de M. le duc de Biron, et vous me rendrez la justice de croire que, si elle me fût parvenue dans son temps, je me serais bien gardé de vous fatiguer des paquets que je vous ai fait passer de Provence. Plus qu'autorisé par ma conduite et mes services à dédaigner les apologies, votre lettre m'aurait détrompé sur l'opinion que je conservais qu'il vous serait agréable de pouvoir toujours me justifier au besoin.

Cette lettre, monsieur le comte, souffrez que je vous le dise, si elle n'a pas précisément toute la courtoisie du siècle passé, en a par trop tous les principes. Vous ne me paraissez pas juger votre époque, et, malgré tout le respect que je veux porter aux ministres du roi, malgré les souvenirs affectueux et pénétrants que je ne cesserai de conserver pour vous, je ne saurais m'empêcher de vous observer que d'aucun mortel, en dignité ou non, la menace envers moi ne peut avoir ni grâce, ni convenance. Faites *chercher, découvrir et punir,* si toutefois vous le pouvez, l'éditeur d'une correspondance que le roi a trouvée répréhensible ; vous remplirez vos devoirs de ministre, quoique d'une manière cou-

pable et périlleuse, si vous continuez à vous procurer des témoins par lettres de cachet. Mais dispensez-vous de l'étrange et menaçante confidence que vous m'en faites, ou souffrez que je vous demande par quel hasard, dans quel sens vous m'avez cru sous votre juridiction, et de quel droit vous m'interrogeriez à cet égard. Si je vous ai jamais parlé de cet ouvrage, c'est à M. de Montmorin et non au ministre du roi que je me suis adressé. Mais si M. de Montmorin veut mettre à son aise le ministre du roi, je le dispense de tout secret.

Quant à vous voir, monsieur le comte, quand je l'ai demandé, je n'étais qu'un simple citoyen, fidèle et zélé sujet du roi, qui croyais pouvoir vous donner et donner par vous d'utiles renseignements sur la Provence et les moyens de prévenir tout ce qui s'y est passé. Je le demandais à vous, monsieur le comte, qui m'aviez montré de l'amitié et donné plus d'un gage de confiance. Vous me répondez sur cela *qu'il est au moins inutile que vous me receviez désormais chez vous.* — Eh bien ! monsieur le comte, comme homme privé, j'accepte, quoiqu'à regret, l'honneur de la proscription que vous m'imposez, par dévotion à un saint pour qui vous n'avez pas toujours eu tant de ferveur [1]. Comme homme public que je suis devenu depuis que votre lettre est écrite, je déclare au ministre du roi que si jamais, pour l'intérêt de mes commettants, j'ai besoin de lui demander une audience, je croirais lui faire tort si je doutais que, loin d'avoir besoin de la solliciter, je ne l'attendrais pas même un instant.

J'ai l'honneur d'être avec des sentiments respectueux, etc.

LETTRE DU COMTE DE MIRABEAU À...,

écrite à l'époque du commencement des états généraux à Versailles, en mai 1789.

Vous êtes bien bon, mon cher, de vous affecter de toutes les horreurs de messieurs les bulletinistes. Il y a longtemps que je regarde ces sales injures comme les émoluments de ma chevalerie. Malheur, mon cher, malheur à qui tenterait de faire une révolution et ne serait pas calomnié ! Je suis beaucoup pis, je suis inquiété en tous sens, avec tout l'acharnement de la haine et toute l'activité de l'intrigue. Je recevrai cent attaques à la vérification des pouvoirs, j'en recevrai au sein même des communes, et, qu'il me soit permis de le dire à vous qui m'appréciez avec trop de bonté, elles auront peut-être la honte et le malheur de réussir. Pour dans les ordres privilégiés, on n'y fait pas tant de façons.

[1] M. Necker

Il faut se défaire de M. de Mirabeau! c'est le cri de ralliement... Mais comment ? — qui s'en chargera? — qui ? Eh! par Dieu, la rivière ne coule-t-elle pas pour tout le monde ? — Voilà un propos qui a été tenu chez les plus grands personnages de Versailles... C'est une bizarre destinée que la mienne. Écoutez les privilégiés, c'est ma *funeste et insidieuse éloquence* qui a tenu les communes dans le système d'immobilité dont, à dire vrai, ils ne laissent pas que d'être passablement embarrassés. Écoutez les communes, et même les honnêtes gens d'entre les communes : « M. de Mirabeau perdra la cause publique par excès de zèle ; il dit des choses excellentes, mais avec une chaleur !... » Et la chaleur de cet homme incendiaire a produit : quoi ? — Le rien-faire des communes qui, si elles eussent fait quelque chose avant d'avoir un plan, de l'accord, de l'ensemble, de l'harmonie, se seraient enferrées à chaque pas, rendues la risée de l'Europe, le fléau du royaume, impuissantes à tout qu'à produire le mal, et n'auraient en un mot laissé de ressource au gouvernement que leur dissolution.

C'est avoir entrepris une fière et difficile tâche que de gravir au bien public sans ménager aucun parti, sans encenser l'idole du jour, sans autres armes que la raison et la vérité, les respectant partout, ne respectant qu'elles, n'ayant d'amis qu'elles, d'ennemis que leurs adversaires, ne reconnaissant d'autre monarque que sa conscience, et d'autre juge que le temps. Eh bien! je succomberai peut-être dans cette entreprise, mais je n'y reculerai pas.

Vous voudriez bien que je tirasse un pronostic de l'avenir. L'horizon est trop nébuleux, cela ne se peut pas. Si M. Necker eût eu l'ombre du talent et des intentions perverses, il avait sous huit jours 60 millions d'impôts, 150 d'emprunts, et le neuvième nous étions dissous. Si M. Necker avait l'ombre de caractère, il serait inébranlable, marcherait avec nous au lieu de déserter notre cause qui est la sienne, deviendrait cardinal de Richelieu sur la cour, et nous régénérerait. Si le gouvernement avait la moindre habileté, le roi se déclarerait populaire au lieu de se faire deviner le contraire, et en vérité nous étions en disposition de jouer le second tome du Danemark. Au lieu de cela, ils vérifieront, à qui mieux mieux, l'admirable axiome de ce Machiavel qui avait tout vu : *tout le mal de ce monde vient de ce qu'on n'est pas assez bon ou assez méchant,* et leur molle indécision nous jettera dans la guerre civile, s'ils n'y prennent garde.

Au reste, chacun des ordres privilégiés est dans son caractère et joue son rôle. L'un tranche, l'autre ruse. Pour nous, nous attendons encore quel sera le premier mouvement du départ. Cela est aussi incertain que souverainement important.

On ignore à qui cette lettre était adressée, ce n'est qu'une minute de lettre. On voit qu'elle a été écrite à l'époque de l'ouverture des états généraux, et elle offre, ce me semble, un grand intérêt, comme exposant bien la situation, les vues, les dispositions du comte de Mirabeau au début de l'assemblée. Il se montre dans cette lettre indépendant de tous les partis politiques, et mettant son ambition à devenir le chef de la révolution, en la dirigeant vers le bien public. C'est un épanchement plein de confiance, et qui a tous les caractères de la franchise et de la vérité.

En parlant des *communes* dans la supposition qu'elles auraient agi *sans plan, sans accord, sans ensemble, sans harmonie*, il pressent déjà ce qui arrivera plus tard. Ce sera un jour à l'Assemblée nationale elle-même qu'il adressera ces reproches; et alors il ne verra pour le gouvernement d'autre ressource que la dissolution de cette assemblée.

Depuis cette lettre jusqu'à l'*Aperçu sur la situation de la France* (décembre 1790), dernier travail important du comte de Mirabeau pour la cour, on a une suite de pièces originales qui montrent ses opinions sur les événements, en commençant par les espérances brillantes que son enthousiasme lui inspire, pour finir par l'aveu de tout le mal qui a été fait et qu'il est forcé de déclarer à peu près irréparable.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 17 *septembre* 1789. — Je ne suis rentré chez moi qu'à cinq heures, et j'ai à causer avec vous. Voulez-vous venir? Je n'irai point à Versailles, à moins que vous ne jugiez le contraire à propos. Ils ne font rien et viennent ici ce soir. Vous savez si je m'honore de votre amitié, si j'ai confiance en vous, et qui plaide sans cesse pour vous contre vous-même.

Observations sur ce billet et sur les pièces suivantes, jusqu'à celle du 15 *décembre* 1789.

C'est à ce billet, insignifiant en lui-même, du 17 septembre 1789, que commence la série des pièces de correspondance et autres que nous possédons sur les relations entre le comte de La Marck, le comte de Mirabeau, le marquis de La Fayette, *Monsieur* comte de Provence, son capitaine des gardes le duc de Lévis, le garde des sceaux archevêque de Bordeaux, MM. Necker, Talon, Sémonville et divers autres. — C'est simplement pour prendre date que nous insérons ce billet.

On sait déjà que le comte de La Marck, qui avait rencontré le comte de Mirabeau un an ou deux avant le commencement de l'Assemblée constituante, le revit à cette époque, et que, pressentant bientôt et avec une rare sagacité le rôle important que Mirabeau allait jouer, il se rapprocha de lui dans le but de le rattacher au gouvernement et à la cour. L'*Introduction* explique à cet égard la pensée du comte de La Marck, et la manière dont elle fut accueillie par la cour.

Le comte de La Marck voyait donc à peu près chaque jour Mirabeau, lorsque survinrent les terribles événements des journées des 5 et 6 octobre. Ils dînèrent et passèrent ensemble la soirée du 5, ce qui est la meilleure réfutation des bruits qui attribuaient à Mirabeau une part principale dans ces affreuses journées. C'est aussi vers cette époque que le comte de La Marck, ayant appris dans quel état de gêne et de pénurie d'argent se trouvait Mirabeau, lui offrit généreusement de lui avancer quelques centaines de louis qui furent prêtées et acceptées en diverses fois. Ces avances cependant ne suffisaient qu'aux besoins du moment, et l'un et l'autre sentaient la nécessité de sortir d'une situation difficile, qui naturellement entravait la marche de Mirabeau, et qui pouvait à chaque instant devenir compromettante.

Effrayés des événements des 5 et 6 octobre et des conséquences qu'ils devaient avoir, MM. de Mirabeau et de La Marck cherchèrent les moyens de sauver le roi et la famille royale, et en même temps d'arracher, si cela était possible, le pays aux dangers vers lesquels l'entraînait fatalement le parti révolutionnaire. Un premier moyen vint à l'esprit de Mirabeau; c'était un projet d'évasion de Paris pour le roi et la famille royale : on trouvera ce projet exposé dans le Mémoire qui porte la date du 15 octobre 1789. Ce Mémoire, rédigé par Mirabeau, fut remis à *Monsieur* comte de Provence par le comte de La Marck, que le duc de Lévis introduisit au palais du Luxembourg à minuit. Le roi et la reine eurent probablement connaissance de ce Mémoire, mais les négociations de ce côté n'aboutirent à rien. Cependant on songea un moment à former un ministère dont *Monsieur* aurait eu la présidence, et dont l'évêque d'Autun, Mirabeau et d'autres membres de l'assemblée auraient fait partie. Ce plan échoua, mais plus tard, en décembre 1789 et janvier 1790, les relations se renouèrent entre *Monsieur* et Mirabeau.

Un autre projet eut d'abord plus de suite, quoique, en définitive, il n'aboutit non plus à rien; c'était celui qui était basé sur un rapprochement entre Mirabeau et La Fayette, et plus tard sur une coalition entre eux et plusieurs membres du ministère, tantôt MM. Necker et de Montmorin, tantôt le garde des sceaux, M. Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux. Ce sont les traces de cette coalition essayée qu'on trouvera dans la correspondance suivante qui s'étend du 17 septembre au 5 décembre 1789. — Un billet de cette correspondance, celui du 14 octobre, se rapporte au départ de M. le duc d'Orléans pour l'Angleterre, et semblerait indiquer pour ce prince, de la part du comte de Mirabeau, un intérêt qu'il n'a jamais ressenti, comme le prouvent les notes laissées par le comte de La Marck, sur lesquelles s'appuie en partie notre travail.

Un des faits principaux qui ressortent de la correspondance, c'est le grand embarras d'argent dans lequel était Mirabeau. On verra les divers moyens qu'on chercha pour l'en faire sortir. Après son rapprochement avec La Fayette, celui-ci dut lui remettre une somme de cinquante mille francs, prise sans doute sur les fonds que la liste civile mettait à la disposition de M. de La Fayette, pour augmenter probablement le nombre des amis ou diminuer celui des ennemis du roi. Mais cette somme, ou la partie qui en avait été avancée, fut restituée, et

Mirabeau, à cette époque, ne reçut réellement que les prêts que lui fit le comte de La Marck et qu'il ne lui rendit que l'année suivante. M. de La Fayette proposa aussi à Mirabeau une ambassade qu'il refusa.

Las de toutes ces négociations qui se prolongeaient sans résultat, Mirabeau se décida à attaquer le ministère dans le but de le renverser et de se frayer la voie pour le remplacer. C'est là ce qui le dirigea dans la motion en trois parties qu'il fit à la séance de l'assemblée du 6 novembre 1789. Mais le décret du 7 novembre, provoqué par sa motion, renversa tous ses plans, en prononçant qu'aucun membre de l'assemblée ne pourrait faire partie du ministère durant le cours de la session et deux ans après. Ce décret forme une époque importante dans la carrière politique de Mirabeau. Il changea sous plusieurs rapports sa position. Déçu dans son ambition, et perdant l'espoir d'être placé à la tête des affaires et de sauver la monarchie, Mirabeau en conçut un grand mépris pour l'assemblée et s'abandonna pendant quelque temps au découragement et à une sorte d'indifférence dédaigneuse d'où nous le verrons sortir plus tard pour se livrer à des espérances exagérées.

Les outrages faits à la royauté, dans les journées des 5 et 6 octobre, avaient ébranlé la monarchie jusque dans ses fondements. L'Assemblée nationale elle-même se ressentit de cette commotion; un grand nombre de ses membres envoyèrent leur démission ou demandèrent des passe-ports; d'autres furent insultés et menacés dans les rues, surtout après que la cour et l'assemblée eurent été transportées à Paris. Les provinces suivirent le mouvement de la capitale et s'insurgèrent contre l'autorité du roi ou contre celle de l'assemblée. Le 14 octobre, Mirabeau avait déjà proposé, vu l'urgence des circonstances, une loi sur les attroupements. La motion, il est vrai, fut rejetée; mais le manque de numéraire, la disette et les troubles allèrent toujours croissant; dans les provinces on entrava le service des subsistances; partout on ne parlait que de séditions et de complots. — Le 20 octobre, le boulanger *François* fut massacré par la populace, et le lendemain la commune de Paris vint solliciter avec instance de l'Assemblée nationale *une loi martiale.* On la rédigea et on la décréta séance tenante. En même temps le comité des recherches reçut ordre d'informer pour découvrir les fauteurs des troubles, et on projeta la création d'un tribunal chargé de connaître des crimes de *lèse-nation.*

Un pareil état de choses autorisait bien la prédiction de Mirabeau, que *tout croulerait avant un mois.*

Il importe maintenant, pour mieux faire saisir les détails de la correspondance suivante, d'indiquer rapidement ce qu'a été la conduite de Mirabeau, à l'assemblée, pendant cette période : on découvrira ainsi les rapports qui existaient entre ses vues secrètes et son langage à l'assemblée.

Par un décret rendu avant le 5 octobre, l'assemblée avait déjà déclaré ses membres inviolables. Le 10 octobre, lorsque les insultes et les menaces dans les rues augmentèrent, Malouet proposa de renouveler ce décret. Un autre député désirait que les membres de l'assemblée portassent un signe distinctif. — Mirabeau trouva la première motion inutile, parce qu'il suffisait, à son avis, de pré-

senter à la sanction du roi le décret précédemment rendu ; il jugeait la seconde dangereuse, parce que ce serait désigner les victimes aux attaques des perturbateurs. Mais voulant déjà alors dénoncer la faiblesse du ministère, il ajouta : « Ravivez le pouvoir exécutif, sachez le maintenir, l'étayer de tous les secours « des bons citoyens ; autrement la société tombe en dissolution, et rien ne peut « préserver des horreurs de l'anarchie. »

Le même jour il dénonça en ces termes le comte de Saint-Priest ministre du roi [1] :

« Lundi dernier, un ministre appelé M. de Saint-Priest a dit à la phalange « des femmes qui venaient de lui demander du pain : Quand vous aviez un roi, « vous n'avez pas manqué de pain ; aujoud'hui que vous en avez douze cents, « allez leur en demander. »

Le comte de Saint-Priest se justifia complétement de cette accusation qui annonçait, de la part de Mirabeau, une grande animosité contre les ministres, et même indirectement contre le roi, animosité qui, au reste, s'expliquerait par le rôle que ceux-là voulaient lui attribuer dans les journées des 5 et 6 octobre.

Dans le numéro du 14 septembre 1789, du *Courrier de Provence,* journal qui était alors encore publié sous l'influence de Mirabeau, il parut un article sur la nécessité d'accorder aux ministres le droit de siéger dans l'assemblée. Les avantages de cette mesure y sont longuement développés. Dans le numéro 54, du 15 octobre, du même journal, on revient sur cette mesure, à l'occasion d'une communication qui avait eu lieu de la part du garde des sceaux à l'assemblée.

On peut croire que Mirabeau voulait ainsi préparer les esprits à la motion qu'il fit plus tard à ce sujet.

Le 19 octobre 1789, le premier jour où l'assemblée siégeait à Paris, MM. Bailly et La Fayette vinrent la complimenter, au nom de la commune de Paris. On se flattait alors que la tranquillité était rétablie. Mirabeau proposa qu'on leur votât des remercîments. « Cet hommage rendu aux premières autorités raffermirait, « disait-il, le pouvoir ébranlé. » — L'éloge de La Fayette, qu'il prononça à cette occasion, n'était pas tout à fait désintéressé, ainsi que le constateront les lettres ci-jointes On comprend mieux cet éloge, quand on connaît les projets, les intentions, les démarches indiqués dans ces lettres.

Le 21 octobre, lorsque la commune de Paris vint enfin réclamer la *loi martiale,* déjà proposée par Mirabeau dans la séance du 14, il prononça ces paroles : « Le glaive est suspendu sur nos têtes ; je ne connais qu'un moyen, c'est de « rendre au pouvoir exécutif assez de force, si nous le pouvons, pour maintenir « nos décrets. Ce n'est pas sans raison que le ministère allègue son anéantisse- « ment. S'il ne peut rien, il n'est responsable de rien. Je propose qu'à l'instant « même on lui demande quels sont les moyens qu'il peut attendre du pouvoir

[1] François-Emmanuel Guignard, comte de Saint-Priest, né à Grenoble, le 13 mars 1735. Ministre plénipotentiaire à Lisbonne. Ambassadeur à Constantinople et à La Haye. Ministre de l'intérieur du 15 juillet 1789 au mois de décembre 1790. Mort le 26 février 1821.

« législatif, pour assurer les subsistances ; que nous fassions les décrets qu'il nous « demandera, et qu'on le rende garant de l'exécution des lois. »

En rapprochant cette motion de l'une des lettres ci-jointes, dans laquelle Mirabeau demande au comte de La Marck de lui procurer des renseignements sur les besoins de Paris et sur la situation journalière des subsistances, on voit que Mirabeau préparait de ce côté-là son attaque contre le ministère. Sa demande, que *celui-ci indiquât les moyens qu'il pouvait attendre du pouvoir législatif*, devait d'un côté enlever au ministère tout prétexte d'impuissance, de l'autre faire sentir de nouveau la nécessité de rapports plus intimes entre l'assemblée et les ministres.

A la même époque, *le Courrier de Provence* contenait un passage remarquable, surtout dans les circonstances d'alors. On y insinue que l'assemblée manque de respect au roi : on cite l'exemple de l'Angleterre, où les chambres font parvenir au roi leurs demandes sous la forme d'*humbles adresses*, au lieu de mander impérieusement les ministres. Si ce passage, comme il est permis de le croire, a été écrit sous l'inspiration de Mirabeau, c'est une preuve évidente de son désir de se rapprocher du roi. A cette même occasion, *le Courrier de Provence* revient encore sur les avantages de la présence des ministres à l'assemblée.

Enfin, le 5 novembre, Mirabeau dénonce à l'Assemblée nationale les procédures du grand prévôt de Marseille, contraires aux décrets récents de l'assemblée, et propose qu'on ordonne au garde des sceaux et aux autres ministres de prouver que ces décrets ont été communiqués aux tribunaux compétents. Cette motion fut adoptée; c'est à elle qu'il fait allusion dans le billet du 6 novembre, lorsqu'il appelle ce succès une bataille gagnée contre les ministres, qui ne sera que le prélude d'une plus grande bataille qu'il commencera ce jour-là même, par *une simple évolution de tactique*. Cette évolution consistait à commencer le 6 novembre par tracer un tableau énergique des désordres qui résultaient du manque de numéraire, de l'entrave du service des subsistances, de la ruine du crédit, causée surtout par les surséances accordées à la caisse d'escompte, par le papier dont cette caisse inondait le pays, et enfin, des funestes effets que ces opérations devaient nécessairement produire; il compara la caisse d'escompte à la banque de Law, en exposa longuement les défauts, et proposa, comme remède au mal, la création d'une caisse nationale, uniquement destinée au service de la dette publique. — Puis, passant à la nécessité d'établir des rapports plus intimes entre le ministère et l'assemblée, il cita l'exemple de l'Angleterre et soumit enfin à l'assemblée les trois propositions suivantes :

1° Qu'il fût envoyé incessamment aux États-Unis d'Amérique des vaisseaux pour y recevoir en blés et en farines le payement des sommes que ces États devaient à la France;

2° Que le comité des finances s'occupât à rédiger le plan d'une caisse nationale;

3° *Que les ministres de Sa Majesté seraient invités à prendre dans l'assemblée voix consultative, jusqu'à ce que la Constitution eût fixé les règles qui seraient suivies à leur égard.*

Cette dernière proposition que Mirabeau avait mise à la fin d'un discours très-étendu et traitant principalement des finances et des subsistances, pour qu'elle excitât moins d'ombrage, fut cependant mise aussitôt en discussion. Plusieurs députés distingués la soutinrent. Le vicomte de Noailles et Blin, de Nantes, furent les seuls opposants. Malheureusement pour le succès de la motion, on ajourna au lendemain la conclusion des débats, et Mirabeau perdit, par là, l'effet de *son évolution de tactique.*—Le 7 novembre, les dispositions de l'assemblée parurent bien moins favorables à la motion relative aux ministres, soit à cause des intrigues que le ministère avait fait jouer, soit réellement par jalousie de l'influence de Mirabeau. Au lieu de s'en tenir simplement à la discussion sur l'admission des ministres dans l'assemblée, Lanjuinais proposa qu'il fût décrété : « *Qu'aucun membre de l'assemblée ne pût entrer au ministère.* » Il dit à ce sujet, à l'appui de sa motion, en dévoilant les vues secrètes de Mirabeau : « Un gé-« nie éloquent vous entraîne et vous subjugue. Que ne ferait-il pas s'il était « ministre? »

A cette tournure inattendue de la discussion, Mirabeau prononça un discours, remarquable par une logique rigoureuse, sur l'absurdité de la motion de Lanjuinais, puis proposa ironiquement l'amendement de borner l'exclusion à lui seul. Cette forme ironique déplut peut-être à l'assemblée et augmenta ainsi le succès de son adversaire. La motion de Lanjuinais fut adoptée sans autre opposition. A part l'intérêt particulier que Mirabeau pouvait avoir dans cette discussion, il a été bien reconnu depuis que la résolution adoptée par l'assemblée dans cette circonstance était non-seulement dangereuse pour le pouvoir royal, mais contraire à tous les principes des gouvernements constitutionnels monarchiques.

En terminant ces observations, nous devons faire mention de deux notes écrites de la main de Mirabeau et sans date, que nous joignons à la correspondance : elles contiennent les listes de deux différents ministères qu'on avait proposé de former à l'époque dont nous nous occupons. Elles ne peuvent évidemment se rapporter qu'à cette époque, puisque dans chacune se trouvent les noms de membres de l'Assemblée nationale.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

11 *octobre* 1789 [1]. — L'évêque d'Autun a été hier encore fort au-dessous de ce que vous m'en aviez dit. Si le plan de La Borde, qui est celui de Boyd, n'a pas plus de succès, eh bien ! nous voilà,

[1] Dans la séance de l'Assemblée nationale du 10 octobre 1789, M. l'évêque d'Autun exposa le tableau des besoins présents de l'État et de ceux que des changements nécessités par une régénération allaient faire naître encore : il examina les ressources employées ou proposées, et, reconnaissant leur insuffisance pour rétablir l'ordre dans les finances et la splendeur du royaume, il chercha à en découvrir de nouvelles. Il conclut en proposant que la nation s'appropriât les biens des communautés religieuses à supprimer, en assurant la subsistance des individus qui les composent ; secondement, qu'elle s'emparât des bénéfices sans fonctions ; troisièmement, qu'elle

comme je l'ai toujours attendu, à celui de Necker pour toute nourriture. A mon avis, l'évêque, hier très-près du ministère, en est aujourd'hui plus loin que jamais. Mais en êtes-vous plus près pour cela ? c'est ce que je voudrais savoir. Qu'en pensez-vous ?

Je me suis établi votre Necker, et je veux vous mieux servir qu'il ne sert le roi ; cela n'est pas difficile. J'ai su au fameux duc [1] 200,000 livres : aussitôt j'ai pensé qu'il les doit prêter au Luxembourg pour qu'ils vous reviennent par là. Approuvez-vous ? — Si la patience peut vous mieux servir que l'appétit de l'impossible, ou seulement du difficile, je tiens à vous en procurer les moyens. Je sais bien que c'est sur ce point que nous différons; cependant ce n'est qu'avec vous que j'en conviens. Bonjour, cher comte, je tenterai de vous trouver chez vous dans la soirée, de six à neuf.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi midi, 13 octobre 1789. — Je suis forcé de sortir une partie de la journée pour l'objet qui vous occupe ainsi que moi. Le moment est chaud; votre redoutable comte ne sait pas tout, et a frappé à une porte qui n'est pas la meilleure. Je serai à l'Opéra, dans ma loge, depuis sept heures jusqu'à la fin du spectacle, que je rentrerai chez moi où je vous attendrai, et nous irons, si vous le voulez, chez le prélat.

Le temps presse furieusement; il ne sera peut-être plus temps dans trois fois vingt-quatre heures.

Paris va voir sortir un grand personnage. Pardon d'être obscur comme un oracle.

Recevez les nouvelles assurances d'une confiance aussi vraie que mon dévouement est absolu.

M. Talon, qui voulait être mêlé à la négociation entreprise alors entre Mirabeau, La Fayette et le garde des sceaux, avait découvert qu'il y en avait une autre entre Mirabeau et *Monsieur*, comte de Provence : c'est ce qu'il appelle avoir frappé à une porte qui n'est pas la meilleure.

Le *grand personnage* que Paris va voir sortir est M. le duc d'Orléans, qui partit le lendemain pour l'Angleterre.

Le prélat est M. de Cicé, archevêque de Bordeaux et garde des sceaux.

réduisît dans une proportion quelconque les revenus actuels des titulaires, en se chargeant des obligations dont ces biens avaient été frappés dans le principe. — Il proposa subsidiairement que sur les 80,000 ecclésiastiques qui existaient en France, la moitié, qui se composait des curés, reçût un traitement individuel d'au moins 1,200 francs, sans y comprendre le logement. (*Moniteur Universel.*)

[1] Nous ignorons de quel duc il est ici question.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi 13 *octobre* 1789.—Le duc de Lévis ne vous a pas tout dit, parce qu'il a compris que vous ne lui disiez pas tout. *Ils cherchent quelqu'un à envoyer en Piémont pour décommander le complot.* — Il y en avait donc un ; et comme ils sont moins résignés que jamais, je dis qu'il y en a un autre, non pas un complot systématique (où sont ceux en état de le concevoir?) — mais l'incohérente agitation du dépit impatient. — Rêvez à ceci : le moyen d'avoir, rassemblés en huit jours, sur un point donné, dans une circonférence de 15 lieues, dix mille hommes. Vous entendez bien ma topographie. Rêvez à cela le plus tôt possible. — Je n'ai pas trouvé La Fayette ; je lui ai écrit une lettre obligeante, mais sévère ; je ne suis pas le maître de l'informer de la phrase soulignée.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mardi 13 *octobre* 1789. — Ce qui se passe aux Pays-Bas autorise sur nos frontières, Arras, Lille, Douai, Cambrai, etc., etc., des dispositions qui ne donneraient aucun ombrage. De ces dispositions résulteraient la possibilité, la facilité de rassembler 10,000 hommes, organisés en corps, sur un point presque également près de 20 à 25 lieues de Rouen et de Paris.

Ce que vous avez souligné est conforme à ce que je sais par le duc de Lévis. Après avoir hésité, dit-il, on s'est décidé à ne pas user d'un tel moyen, et *on voudrait* l'arrêter. Il m'a aussi parlé de la Suisse.

Vous faites bien de garder *pour nous* ce que vous avez souligné. — On m'a dit hier au soir qu'on croyait que La Fayette voulait un nouveau ministère, et s'occupait de la manière qui le rendrait possible. — *Monsieur* a dit, répété qu'il n'y entrerait pas avec l'évêque d'Autun.

Nous nous verrons à dîner, et nous achèverons tout ceci.

P. S. J'oublie de vous dire que *Monsieur* et la reine voient avec peine que vous n'allez pas au *comité* militaire. Ils vous demandent de surveiller cette partie ; je vois en cela de la confiance sur un point important.

La confidence du duc de Lévis se rapportait à un complot qu'on supposait que le comte d'Artois, d'accord avec le roi, tramait à Turin pour rentrer en France à main armée, et débarrasser le roi de l'Assemblée nationale.

Les renseignements que Mirabeau demande sur le moyen de justifier le rassemblement de 10,000 hommes sur un point donné, devaient lui servir pour la

rédaction de son mémoire remis le 15 octobre à *Monsieur* (voir à cette date).— Dans ce mémoire on verra qu'il propose que le roi se retire à Rouen, et qu'on échelonne 10,000 hommes sur la route entre Paris et Rouen.

Nous placerons ici un passage des Mémoires du général de La Fayette qui explique à sa façon la position ou plutôt les projets de Mirabeau à cette époque :

« Lorsque Mirabeau quitta le parti d'Orléans, sa première idée fut de faire « demander l'entrée au conseil pour *Monsieur,* qui aurait été sous sa direction, « de même que Gaston avait été conduit par le cardinal de Retz. Un ancien « intendant, M. de Meilhan, qui avait alors quelque part à la confiance de *Mon-* « *sieur,* accola ces deux noms dans des idées que son ancienne connaissance « avec La Fayette le mit dans le cas de lui faire connaître. D'autres personnes « tâtèrent successivement La Fayette sur cette intrigue. Mirabeau ne tarda pas, « en même temps, à s'attacher à La Fayette, avec qui il eut des conférences. « La première eut lieu à Passy, pendant que l'assemblée était encore à Versailles.» — (*Mémoires du général La Fayette,* t. II, p. 365.)

Voici ce que dit aussi M. Alexandre de Lameth au sujet de cette conférence :

« Le rendez-vous fut donné à Passy, chez Mme d'Aragon, l'aînée des nièces « de Mirabeau. On s'y rendit de part et d'autre, Lameth avec ses amis, et La- « borde de Méréville ; La Fayette vint, de son côté, avec Latour-Maubourg. »— (*Histoire de l'Assemblée constituante,* par M. Alexandre Lameth, t. I, p. 181.)

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi 14 *octobre* 1789. — Je ferai l'impossible pour me rendre chez vous. Si je ne suis pas arrivé avant neuf heures, ne m'attendez pas. Un si grand talent inspire toujours un véritable intérêt, et, quoique je ne le connaisse pas, je vous assure que pour lui, pour la chose publique, je fais des vœux pour qu'il devienne raisonnable. Il devrait être bien content de sa position. A-t-il jamais pu espérer ce qui lui arrive ? Avec beaucoup d'esprit, je crois beaucoup de jugement, il va faire une grande sottise. C'est à votre amitié pour lui à le lui faire sentir.

Agréez l'hommage d'un double sentiment, estime, amitié bien vraies. Vous croyez, j'espère, à ma franchise.

Tout ce billet se rapporte au comte de Mirabeau, dont M. Talon ne fit connaissance qu'à cette époque.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi 14 *octobre* 1789. — M. de Biron [1] sort de chez moi ;

[1] M. de Biron, duc de Lauzun, compromis dans les événements de Versailles des

il ne part point; il l'a refusé parce qu'il a de l'honneur. Je ne sais pas encore s'il est bien sûr que les autres partiront. Le pauvre prince [1] est leurré, ou veut le paraître, par l'espoir de conclure la quadruple alliance. Il est chargé d'une lettre du roi pour le roi d'Angleterre. Il n'y a pas une preuve contre lui; et quand il y en aurait, il n'y en a pas. Ceci devient trop impudent. Je vous l'ai déjà dit, cher comte, je ne courberai jamais la tête que sous le despotisme du génie [2]. A demain, dans l'Assemblée nationale. *Vale et me ama.*

MÉMOIRE

Fait par le comte de Mirabeau, après les événements des 5 *et* 6 *octobre* 1789, *et remis à* Monsieur, *comte de Provence, frère du roi, le* 15 *octobre, par le comte de La Marck.*

Le roi n'a pas été libre de ne pas venir à Paris; et soit que l'Assemblée nationale ait eu ou n'ait pas eu la liberté de le suivre, elle n'a pas eu du moins le pouvoir de le retenir.

Le roi est-il libre à Paris? Il l'est dans ce sens qu'aucune volonté étrangère ne prend la place de la sienne; mais il n'est certainement pas libre de quitter Paris; il ne l'est pas de choisir les gardes de sa personne; il n'a pas même une action directe sur la milice à laquelle sa sûreté est confiée.

L'Assemblée nationale est libre à Paris dans ses délibérations; mais elle n'aurait pas le pouvoir de se placer dans une autre ville du royaume; elle n'a pas même celui de garantir au délégué de la nation plus de liberté qu'il n'en a.

La position du roi nuit évidemment au succès de la révolution. L'état des choses n'est point tel que les décrets de l'Assemblée et la sanction ou l'acceptation du monarque, qui en sont indivisibles, puissent être regardés comme l'effet de la contrainte, ainsi que les ennemis de la révolution ne cessent de le répéter aux peuples. Mais cet état de choses sert de prétexte à la désobéissance, il occasionne des protestations, donne des espérances, fournit des moyens de séduire les citoyens les mieux intention-

5 et 6 octobre 1789, et que M. de La Fayette avait voulu, à cette occasion, faire partir pour l'Angleterre.

[1] M. le duc d'Orléans, également compromis dans les événements des 5 et 6 octobre, et dont M. de La Fayette exigea alors le départ pour l'Angleterre. Ce prince fut chargé d'une prétendue mission diplomatique qui n'avait aucune réalité. C'est à l'aide de cette prétendue mission qu'on le décida au départ, et que ce départ, qui était un véritable exil, fut expliqué dans le public.

[2] C'est à M. de La Fayette que se rapporte ce passage.

nés, et peut servir de voile aux entreprises des parlements et de la noblesse. Deux protestations sont déjà connues, le vœu de quelques provinces est incertain, l'obéissance de quelques chefs de troupes est douteuse. C'en est assez pour montrer combien il importe au salut de l'État que nulle excuse ne puisse être laissée aux malintentionnés, si l'on veut que la révolution soit paisiblement consommée.

Le roi aura-t-il du moins à Paris la sûreté personnelle la plus complète? Placé comme il l'est, les moindres catastrophes pourraient compromettre cette sûreté! Elle est menacée par les mouvements du dehors, les commotions du dedans, les divisions des partis, les fautes du zèle, celles de l'impatience, et surtout par la violente collision de la capitale et des provinces.

Si Paris a une grande force, il renferme aussi de grandes causes d'effervescence. Sa populace agitée est irrésistible : l'hiver approche, les subsistances peuvent manquer; la banqueroute peut éclater, que sera Paris dans trois mois? Certainement un hôpital, peut-être un théâtre d'horreurs. Est-ce là que le chef de la nation doit mettre en dépôt son existence et tout notre espoir?

Les ministres sont sans moyens. Un seul, qui toujours eut plutôt des enthousiastes qu'un parti, a encore de la popularité. Mais ses ressources sont connues, il vient de se montrer tout entier. Sa tête véritablement vide n'a osé entreprendre que d'étayer quelques parties d'un édifice qui s'écroule de toutes parts; il veut prolonger l'agonie jusqu'à l'instant qu'il a marqué pour sa retraite politique, et où, comme en 1781, il croit laisser un prétendu niveau entre la recette et la dépense, et quelques millions dans le trésor royal. Que son moyen réussisse ou qu'il échoue, le succès ne s'étendra pas au delà de quelques mois, et ce financier destructeur ne laisse un souffle à Paris qu'en ruinant le royaume. Ce n'est pas là une conjecture; c'est un résultat que l'on peut réduire à une démonstration arithmétique.

Que deviendra la nation après cette inutile tentative qui rend la banqueroute inévitable? Nous ne sommes aujourd'hui que las et découragés; c'est le moment du désespoir qu'il faut redouter.

Les provinces ne sont pas démembrées, mais elles s'observent les unes les autres; une division sourde annonce des orages. Les communications pour les subsistances s'interrompent de plus en plus. Le nombre des mécontents augmente par l'effet inévitable des décrets les plus justes de l'Assemblée. Une nation n'est, en résultat, que ce qu'est son travail. La nation est désaccoutumée du travail. La force publique n'est que dans l'opinion et les revenus de l'État : tous les liens de l'opinion sont dissous, et l'on ne paye plus, et même incomplétement, que les impôts

directs, tandis que la moitié de nos impôts sont indirects. Il faudrait plusieurs années pour remplacer ce que six mois viennent de détruire, et l'impatience des peuples, stimulée par leur misère, se manifeste de tous côtés.

Un événement plus funeste encore se prépare : l'Assemblée nationale, si mal combinée dans son principe, composée de parties si peu homogènes et si laborieusement réunies, voit tous les jours diminuer la confiance dans ses travaux. Les meilleures intentions ne sauvent pas des erreurs ; elle est entraînée hors de ses propres principes par la funeste irrévocabilité qu'elle a donnée à ses premiers décrets, et, n'osant ni se contredire ni revenir sur ses pas, elle s'est fait un obstacle de plus de sa propre puissance. Le respect qu'inspirent un grand titre et une grande révolution vue de loin, l'espérance si nécessaire aux peuples la soutiennent encore ; mais chaque jour une portion de l'opinion publique se détache de cette grande cause qui exigeait le concours le plus individuel de toutes les parties de l'empire. On ne dévoile au peuple que les erreurs presque inévitables d'un corps législatif trop nombreux, dont les pas sont mal affermis, dont l'apprentissage n'est pas fait, au lieu de lui montrer combien ces erreurs seront faciles à réparer par la prochaine législature. Une sourde commotion se prépare, elle peut faire perdre en un jour le fruit des plus grands travaux ; le corps politique tombe en dissolution ; il faut une crise pour le régénérer ; il lui faut une transfusion de sang nouveau.

Le seul moyen de sauver l'État et la Constitution naissante, est de placer le roi dans une position qui lui permette de se coalitionner à l'instant avec ses peuples.

Paris engloutit depuis longtemps tous les impôts du royaume. Paris est le siége du régime fiscal abhorré des provinces ; Paris a créé la dette ; Paris, par son funeste agiotage, a perdu le crédit public et compromis l'honneur de la nation. Faut-il aussi que l'Assemblée nationale ne voie que cette ville et perde pour elle tout le royaume ? Plusieurs provinces redoutent qu'elle ne domine l'assemblée, qu'elle ne dirige ses travaux. Paris ne demande que des opérations financières : les provinces ne considèrent que l'agriculture et le commerce. Paris n'en veut qu'à l'argent ; les provinces demandent des lois. Les dissensions entre Paris et les provinces sont connues ; au moindre événement on les verra éclater.

Quel parti reste-t-il donc à prendre ? Le roi est-il libre ? Sa liberté n'est pas entière ; elle n'est pas reconnue.

Le roi est-il en sûreté ? Je ne le crois pas. Paris même peut-il se sauver tout seul ? Non : Paris est perdu si on ne le ramène pas

à l'ordre, si on ne le contraint pas à la modération. Ses consommations le mettent à la merci du reste du royaume, et sa perte inévitable serait dans la prolongation de sa tyrannique anarchie, à laquelle n'ont d'intérêt que ses chefs trompés ou trompeurs, et jetés loin de toute mesure par leurs propres excès.

L'Assemblée nationale terminera-t-elle sa session sans être troublée par les commotions que mille événements nous préparent? Il serait bien téméraire celui qui s'en porterait caution!

Si l'on ne parvient pas à donner une autre direction à l'opinion publique, à éclairer les peuples sur leurs véritables intérêts, à préparer, par des instructions données aux commettants, l'esprit de la prochaine législature, l'État recouvrera-t-il la paix? l'armée sa force? le pouvoir exécutif son action? le monarque ses véritables droits, ceux dont l'exercice est indispensable à la liberté publique? Ou la monarchie sera-t-elle ébranlée dans ses fondements, et très-probablement démembrée, c'est-à-dire dissoute? Il est facile de prévoir par ce qui s'est fait tout ce que l'on peut redouter.

Il faut donc prendre d'autres mesures; toutes les données conduisent à ce résultat.

Plusieurs moyens se présentent, mais il en est qui déchaîneraient les maux les plus effroyables, et que je ne rappelle que pour en détourner le roi, comme de sa perte inévitable.

Se retirer à Metz ou sur toute autre frontière, serait déclarer la guerre à la nation et abdiquer le trône. Un roi qui est la seule sauvegarde de son peuple, ne fuit point devant son peuple; il le prend pour juge de sa conduite et de ses principes, mais il ne brise pas d'un seul coup tous les liens qui l'unissent à lui, il n'excite pas contre lui toutes les défiances, il ne se met pas dans la position de ne pouvoir rentrer au sein de ses États que les armes à la main, ou d'être réduit à mendier des secours étrangers.

Et qui peut calculer jusqu'où l'exaltation de la nation française pourrait se porter, si elle voyait son roi l'abandonner pour se joindre à des proscrits et le devenir lui-même; jusqu'à quel point elle pourrait se préparer à la résistance et braver les forces qu'il irait recueillir? Moi-même, après un tel événement, je dénoncerais le monarque.

Se retirer dans l'intérieur du royaume, et en convoquer toute la noblesse, serait un parti non moins dangereux.

Justement ou non, la nation entière, qui dans son ignorance confond la noblesse et le patriciat, regardera pendant longtemps les gentilshommes en masse comme ses plus implacables ennemis. L'abolition du système féodal était une expiation due à dix siècles de délire. On aurait pu diminuer la commotion, mais il n'est plus

temps, et l'arrêt est irrévocable. Se réunir à la noblesse serait pire que de se jeter dans une armée étrangère et ennemie; ce serait opter entre un grand peuple et quelques individus, entre la paix et la guerre civile à forces excessivement inégales.

Où serait, dans un tel parti, la sûreté du roi? Un corps de noblesse n'est point une armée qui puisse combattre; ce n'est point une province qui puisse se retrancher. Même avant la réunion, la plus grande partie de cette noblesse ne serait-elle pas détruite, égorgée? Ses possessions ne seraient-elles pas anéanties? Ne l'appelât-on que pour la faire consentir aux plus grands sacrifices, le coup mortel serait porté avant qu'on pût s'expliquer et s'entendre; et si l'on voulait lui conserver tout ce que l'opinion universelle, tout ce qu'une raison plus éclairée a détruit de ses exemptions, de ses priviléges, croit-on que la paix, que les impôts pussent s'établir dans une nation à qui, par cela seul, l'on arracherait la plus chère et la plus juste de ses espérances?

Se retirer pour recouvrer la liberté, pour dénoncer l'assemblée aux peuples, et rompre tout lien avec elle, serait une mesure moins violente que ces deux premières, mais non pas moins périlleuse; elle exposerait la sûreté du roi; elle ouvrirait également la guerre civile, parce qu'une grande partie des provinces veut soutenir les décrets de l'assemblée : parce que, dans ses fautes nombreuses, il y a plus d'erreurs d'administration que d'erreurs de principes, et que les peuples ne peuvent pas douter qu'au fond l'assemblée ne leur soit très-salutaire; parce que la partie éclairée de cette nation sait qu'il faut obéir provisoirement, même aux erreurs d'un corps législatif, sans quoi nulle sorte de Constitution ne serait jamais établie. Le roi n'aurait alors pour lui ni la noblesse dont il n'épouserait pas la passion, ni son peuple dont il n'adopterait pas les projets; ou plutôt cette première mesure, ne pouvant pas subsister par elle-même, entraînerait à beaucoup d'autres, et l'on tomberait dans une des chances désastreuses dont je viens d'indiquer le danger.

Il est certain, d'ailleurs, qu'il faut une grande révolution pour sauver le royaume, que la nation a des droits, qu'elle est en chemin de les recouvrer tous, et qu'il faut non-seulement les rétablir, mais les consolider; qu'une convention nationale peut seule régénérer la France; que l'assemblée a déjà fait plusieurs lois qu'il est indispensable d'adopter, et qu'il n'y a de sûreté pour le roi et pour l'État que dans la coalition la plus étroite entre le prince et le peuple.

Tous les moyens que je viens de prévoir étant donc écartés, voici ce que je pense du dernier que l'on propose, et qui n'est certainement pas sans danger; mais il ne faut pas s'imaginer pou-

voir sortir d'un grand péril sans un péril, et toutes les forces des hommes d'État doivent être employées maintenant à préparer, tempérer, diriger et limiter la crise, et non à empêcher qu'il n'y en ait une, ce qui est entièrement impossible, ni même à la reculer, ce qui ne servirait qu'à la rendre plus violente.

Ce dernier parti est exécutable par des moyens simples. Ces moyens seraient sans doute préparés presque dans leurs plus petits détails. On ne les communiquerait, à ceux qui devraient les employer, que dans l'instant où la résolution serait prise. Le ministère n'est pas assez bien intentionné, ou du moins pas assez présumé tel, pour qu'on puisse s'ouvrir à lui. Il s'agit d'une dernière ressource pour le bonheur public et pour le propre salut du roi. Tout serait perdu si des indiscrétions dévoilaient un plan que l'ignorance de son but et de ses résultats pourrait faire regarder comme une conspiration, lorsque le salut de l'État en est l'unique objet; il ne faudrait donc admettre d'autres confidents du projet que ceux qui seraient directement chargés de l'exécuter. Une fois les chefs déterminés, il faudrait d'ailleurs carte blanche sur les moyens et sur le choix des autres agents ; et véritablement notre malheur est tel, qu'il faut employer le même mystère pour faire le bien, que les ennemis de la patrie en mettent à lui nuire.

Voici les principaux résultats :

Le départ du roi serait préparé, et l'opinion des provinces déjà fixée en partie par des événements qu'il est facile de prévoir.

Il est impossible que le défaut de liberté du roi, s'il veut en faire usage, ne soit pas constaté par des refus ou par des précautions injurieuses.

Il est impossible que la milice de Paris ne sorte pas de ses véritables fonctions, si on veut les borner à ce qu'elles doivent être.

Il est impossible que, si l'on tentait de concilier la liberté entière du roi, même avec son séjour dans la capitale, et s'il réclamait l'appui du corps législatif, la véritable position du roi ne fût aussitôt dévoilée, et que l'Assemblée nationale ne vît au sein de Paris sa propre sûreté, sa propre existence compromises. Ce ne serait point là faire naître un nouvel ordre de choses, ce serait constater ce qui est.

Il n'est pas difficile non plus de prévoir que, dans le délai quelconque qu'exigera le départ du roi, on verra naître de nouvelles protestations des parlements, ou des villes, ou des corps, dont les mauvaises intentions seconderont en un sens la cause publique, et montreront de plus en plus la nécessité de changer la position du roi.

Le motif du départ du roi serait donc suffisamment préparé ; le salut public en ferait une loi.

Plusieurs moyens seraient employés pour que la sûreté du départ ne fût pas même incertaine.

Ses gardes seraient systématiquement dispersés.

On a mille prétextes de ménager l'organisation soudaine d'un corps de dix mille hommes, uniquement composé de régiments nationaux que l'on porterait en trois jours sur un point presque également près de 20 à 25 lieues de Rouen et de Paris.

Si les provinces, ce qu'il est presque impossible de croire, prenaient le change sur une démarche dont dépend le salut commun, des chefs sûrs et fidèles seraient prêts à former une seconde ligne capable de contenir les mécontents, et d'intercepter la communication des cantons suspects. Cette précaution donnerait le temps d'éclairer les peuples, et l'opinion publique serait bientôt la véritable armée.

Il serait très-facile de faire ces opérations sans le concours des ministres, et par des influences particulières sur les garnisons.

Ces précautions prises, le roi pourrait partir en plein jour du château, et se replier sur Rouen.

Il choisirait cette ville ou ses environs, parce qu'elle est au centre du royaume, parce qu'une position militaire, prise respectivement à ce point, commande une navigation immense, dispose des comestibles du seul foyer de résistance qui soit vraiment à considérer, et changerait cette résistance en bénédictions, si la bienfaisance du roi, si ses efforts, si ses sacrifices personnels parvenaient à y porter l'abondance; il faut encore Rouen, parce qu'un tel choix annonce qu'on n'a aucun projet de fuite, et qu'on veut uniquement se rapprocher des provinces, parce que la Normandie est très-forte en population, et que ses habitants ont plus de ténacité que les autres Français; parce qu'enfin il est très-facile de coalitionner cette province avec la Bretagne et l'Anjou, ce qui formerait déjà une force irrésistible.

Avant le départ du roi, on tiendrait prête une proclamation adressée à toutes les provinces, dans laquelle le roi dirait, entre autres choses : qu'il se jette dans les bras de son peuple, qu'on lui a fait violence à Versailles; qu'il était en quelque sorte gardé à vue à Paris, qu'il n'avait pas la liberté d'aller et venir qu'a et doit avoir tout citoyen, et il en rapporterait les preuves; qu'il a su que cette position servait de prétexte aux mécontents pour refuser d'obéir aux décrets de l'Assemblée nationale et à la sanction par lui donnée à ces décrets, ce qui pouvait compromettre une révolution à laquelle il prend autant d'intérêt que les plus ardents amis de la liberté;

Qu'il veut être inséparable de son peuple, et que le choix qu'il a fait de Rouen le prouve sans réplique;

Qu'il est le premier des rois de sa race qui ait formé le dessein d'investir la nation de tous ses droits, et qu'il a persisté dans ce dessein malgré ses ministres et les conseils qui corrompent les princes ;

Qu'il a adopté sans réserve tels et tels décrets de l'Assemblée nationale, qu'il renouvelle sa sanction et son adhésion, et que ses sentiments à cet égard seront invariables ;

Que tels autres décrets ne lui paraissent même pas assez avantageux à son peuple, que tels autres n'ont pas été peut-être assez réfléchis, et qu'il désire à cet égard que la nation revienne librement à un nouvel examen, sans entendre pourtant porter ni laisser porter aucune atteinte à l'obéissance provisoire ;

Qu'il va appeler auprès de lui l'Assemblée nationale pour continuer ses travaux, mais qu'il convoquera bientôt une nouvelle convention pour juger, confirmer, modifier et ratifier les opérations de la première assemblée ;

Qu'il désire avant tout que la dette publique soit sacrée, que ce point est un de ceux sur lesquels, s'agissant de l'honneur national, et par conséquent du sien, il ne peut transiger ;

Qu'il ne croit pas pouvoir transiger non plus sur l'existence des parlements qu'il a toujours regardés comme le plus grand fléau de ses peuples, et que l'Assemblée nationale a sans doute tardé trop longtemps à détruire ;

Qu'il est temps d'apprendre à la nation que ces corps, qui prétendent n'avoir jamais été qu'une barrière contre les rois, ne sont pas moins les ennemis de la nation que du monarque ; que leur intérêt et leur ambition n'ont jamais été que le prétexte de leur apparente surveillance ; que leur véritable dessein, manifesté par leur coalition avec la noblesse, avec tous les mécontents, avec tous les ennemis de la cause publique, est de fonder leur puissance sur l'anarchie, de détruire les liens de l'obéissance, pour diminuer l'autorité du roi ; de seconder au besoin cette autorité pour s'opposer à celle de la nation, et de ménager, par cet équilibre et par ces combats, l'aristocratie judiciaire, qui, de toutes les formes d'un gouvernement corrompu, serait évidemment la plus tyrannique ;

Qu'il se soumettra personnellement aux plus grands sacrifices, qu'il ne s'agit plus de promettre des économies sans les réaliser, qu'il vivra comme un simple particulier, qu'un million lui suffit pour sa dépense d'homme et de père de famille, qu'il ne demande rien de plus, qu'il ne veut qu'une seule table pour lui et pour les siens, que tout le luxe du trône doit être porté dans le perfectionnement du gouvernement civil et dans la sage magnificence des dépenses vraiment nationales ;

Que les créanciers de l'État ne seront plus leurrés de vaines promesses; que, forcé de se résigner à des atermoiements, il demande qu'au moins on leur donne pour gage tout ce que la nation a de disponible; que, pour sortir du dédale inextricable des finances, il va ordonner l'appel de tous les créanciers de l'État afin de connaître la totalité de la dette et le syndicat de ces mêmes créanciers pour traiter avec eux, et leur présenter autre chose que des opérations incertaines, ruineuses, et qui ne peuvent qu'alarmer de plus en plus la nation;

Que, résolu personnellement à tous les sacrifices, il ne croit pas que la même économie puisse se porter sur tous les traitements accordés depuis longtemps à une foule de citoyens qui n'ont aujourd'hui que cette ressource pour exister, et qu'il prie la nation de considérer que ce n'est pas en ruinant, en poussant au désespoir tant de milliers d'individus, que l'on parvient à rétablir la paix publique. Qu'au reste, il prend à témoin son peuple de la conduite personnelle qu'il a toujours eue, qu'il le conquerra non par les armes, mais par son amour; qu'il confie son honneur et sa sûreté à la loyauté française; qu'il ne veut que le bonheur des citoyens, et qu'il n'est lui-même rien de plus.

Cette déclaration d'un bon roi, ce manifeste de paix, très-ferme, mais très-populaire, serait porté par des courriers extraordinaires dans toutes les provinces, et tous les commandants seraient avertis de se tenir sur leurs gardes.

Une autre proclamation serait portée à l'Assemblée nationale, pour annoncer le départ du roi, le choix du lieu où il se rend, et lui demander de délibérer si elle ne doit pas s'y rendre elle-même. Il exposerait dans sa lettre à l'assemblée les motifs qu'il a eus de quitter Paris.

L'assemblée se rendrait indubitablement au lieu indiqué par le roi, si elle était libre de s'y rendre. Si, après l'avoir délibéré, elle n'en avait pas la liberté, la session serait par cela seul terminée de droit, sinon de fait.

Si l'assemblée continuait à délibérer après que son défaut de liberté serait constaté, ses délibérations ultérieures porteraient toutes l'empreinte de la même violence.

Si l'assemblée délibérait de continuer ses séances à Paris, malgré le décret par lequel elle s'est déclarée inséparable du monarque, une telle décision ne serait déterminée que par la peur et le défaut de liberté. Mais, dès lors, cette même cause, influant sur toutes les délibérations subséquentes, serait bientôt dévoilée et connue des provinces; la contrainte serait constatée par des aveux individuels des membres de l'assemblée, par leur correspondance, par les démarches hostiles de Paris, et il y aurait lieu

à la convocation d'une législature. Dans tous les cas, le roi, soit par son ministère actuel, soit par celui qu'il choisirait immédiatement, prendrait de nouvelles mesures.

Les proclamations se succéderaient les unes aux autres, et le roi instruirait ses peuples de leurs véritables intérêts.

Les créanciers étant appelés et syndiqués, il serait facile de prendre avec eux des mesures très-utiles.

L'esprit actuel de l'Assemblée nationale changerait nécessairement en partie par le changement de l'opinion publique dans les provinces.

Si quelques cantons offraient de la résistance, le pouvoir exécutif, autorisé par l'Assemblée nationale, déploierait toutes ses forces.

Partout les bons citoyens se coalitionneraient avec le roi, et l'on verrait bientôt ce que peuvent sur une nation fidèle et généreuse le respect et l'attachement pour un bon prince qui n'a jamais voulu que le bien, et qui est lui-même plus malheureux que ses peuples.

Voilà les idées jetées à la hâte, mais profondément réfléchies, que la connaissance de la véritable situation du royaume m'a suggérées. Il est encore une réflexion bien importante.

Quel moment faut-il choisir pour exécuter le plan de salut public que l'on vient de discuter? Est-ce l'intervalle qui pourra s'écouler entre cette législature et la seconde, ou bien l'occurrence actuelle, et pour ainsi dire chaque instant?

La Constitution qui émanera de la présente session n'étant que provisoire, puisque l'assemblée a exercé les droits d'une convention, et que nulle convention ne peut être ratificatrice d'elle-même; les lois particulières de l'assemblée ne pouvant être non plus que provisoires, puisque les circonstances seules ont forcé l'assemblée à réunir les fonctions d'une législature à celles d'un corps constituant, on s'exposerait sans doute à moins de difficultés, si, pour éclairer les peuples, si, pour diriger l'opinion publique, on attendait que l'Assemblée nationale eût terminé la session.

Mais, outre que la diversité d'opinions sur la position du roi, et les conséquences que les malveillants en tirent, peuvent pousser et les mécontents et l'assemblée elle-même à des partis extrêmes; outre que mille événements peuvent amener des orages au milieu desquels la sûreté personnelle du roi serait compromise, il est encore à craindre que l'assemblée ne décrète qu'il n'y aura aucun intervalle entre la session actuelle et celle de la prochaine législature. Les représentants de la volonté générale seraient alors remplacés; mais l'esprit public resterait le même, et, comme on s'écarte des véritables principes qui doivent concilier la liberté

nationale et la monarchie, comme on ne cherche pas à former cette coalition entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, sans laquelle un État tel que la France ne peut durer, sans laquelle une liberté toujours orageuse ne laisserait que l'alternative du despotisme ou de l'anarchie, il est évident que le moment actuel, quoique plus périlleux, du moins pour les premières heures, est cependant le seul dont on puisse attendre quelque succès.

Quel instant faut-il encore choisir? Tous, et aucun d'une manière précise.

Les grandes révolutions ont presque toujours échoué par la précipitation et l'impatience. On a prévu plusieurs événements préparatoires du départ; on a indiqué d'autres précautions à prendre lorsque ces événements auront fourni de nouveaux moyens de fixer l'opinion publique; le moment où tous ces éléments paraîtront complets aux yeux de la raison et de la sagesse, sera celui du départ.

C'est donc aujourd'hui même que le plan doit être exécuté, c'est-à-dire que, dès ce moment, il faut en faire lentement les apprêts. Le défaut de liberté du roi, le défaut de pouvoir dans l'Assemblée nationale pour lui garantir cette liberté mieux constatés, les intentions de la milice de Paris mieux déterminées, les prétextes que les ennemis de la cause publique veulent tirer de la position du roi mieux connus, voilà des préparatifs qui ne dépendent que des événements, et dont l'attente doit précéder toute décision ultérieure sur le moment du départ.

Les premières données se combineront avec les préparatifs de ce départ en lui-même : les ordres à donner aux frontières, le rassemblement et la disposition de la petite armée, la dispersion des gardes, la rédaction des proclamations à adresser aux provinces et à l'Assemblée.

Le seul point sur lequel le roi doit être inflexible, c'est de se refuser à tout projet qui n'aura pas pour objet unique la paix et le salut de l'État, et l'indivisibilité du monarque et du peuple. Cette indivisibilité est dans le cœur de tous les Français; il faut qu'elle existe dans l'action et le pouvoir.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi 16 *octobre* 1789 [1]. — Je suis sensible à votre repro-

[1] Cette lettre, qui répond au post-scriptum du billet du comte de La Marck du 14 octobre, a été évidemment écrite par Mirabeau pour être montrée à *Monsieur* et à la Reine.

che, mon très-cher, parce qu'il a ses racines dans la conviction que le sentiment de mes devoirs d'homme public doit être la première de mes passions. Je ne veux pas que vous perdiez cette conviction, et je vous dirai nettement pourquoi je ne me mêle point du travail du comité militaire dont, par je ne sais quelle bizarrerie, on a jugé à propos de me mettre, tandis que je n'étais d'aucun autre.

J'ai vu, dès le premier pas, que son travail ne portait pas sur le véritable objet de son institution, et qu'il embrassait tout ce dont il ne devait pas se mêler. J'ai vu qu'au lieu de déterminer les rapports des milices nationales et des troupes réglées, et réciproquement, ainsi que les rapports des unes et des autres avec l'État et son chef, il devenait un conseil de la guerre, un bureau d'administration, et qu'il ne tendait qu'à faire ce que le ministère seul doit déterminer sous le poids de sa responsabilité; caution éternelle et suffisante dans une bonne constitution, non du succès, mais du fidèle emploi des moyens. J'ai vu enfin que cette confusion d'idées nous conduirait à la dissolution entière de l'armée, laquelle, à dire vrai, depuis qu'elle a appris le droit public, n'est plus une armée.

Or, mon cher, lorsque des circonstances qui vous sont très-connues ont, dans l'Assemblée nationale, privé d'influence ceux qui ont raison, ou plutôt donné l'influence à ceux qui ont tort, je me suis fait serment à moi-même de ne participer en rien à tout ce qui dévierait de mes principes, puisque l'espoir d'appliquer au bien public le sacrifice, même de mon opinion, ne me restait plus, et que je ne tirerais aucun profit pour la vérité de ces échanges d'opinions et de complaisances politiques, dont un homme d'État est si souvent obligé de se contenter, et qui sont les véritables éléments de l'influence dont je viens de parler.

J'ai donc été entièrement étranger au travail du comité, mais, plus désireux encore de l'empêcher de nuire et de dater mon opinion que de rester étranger à ses erreurs, je soutiendrai contre lui dans l'assemblée mes principes; j'y soutiendrai surtout que si, dans cette matière comme dans plusieurs autres, nous ne consultons que l'esprit du moment; si nous transportons les méfiances, nées dans un temps où il n'y avait aucune manière sûre de gouverner, dans la Constitution, de laquelle nous devons faire résulter un régime tout à fait différent, et, pour le définir en un mot, la prospérité publique, nous arriverons infailliblement à la plus irremédiable des anarchies. Le roi, dans un gouvernement monarchique, est l'exécuteur suprême, nous l'avons ainsi déclaré; si la force militaire n'est pas tout entière dans sa main, il n'y a plus d'exécuteur suprême, il y a deux, il y a dix, il y a cent, il y a

plusieurs milliers de chefs de l'exécution, et bientôt l'État est la proie du gouvernement militaire, c'est-à-dire du plus intolérable des brigandages. Il ne faudrait que cela pour nous achever.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi 16 *octobre* 1789. — On attend votre ami (puis-je dire le nôtre?) ce soir après le comité; et dans le cas où il n'y aurait pas de comité, on se rendra toujours au bureau pour le voir et causer avec un abandon absolu et une franchise qui doit être la base de toute réunion. On est enchanté de n'avoir à traiter qu'avec vous et lui. Il faudra seulement convenir des jours et heures où nous pourrons nous voir. Le maître sera instruit de tout.

Secret, fidélité et franchise; avec ces trois engagements, je crois que la chose publique y gagnera beaucoup.

Je vous embrasse, mon cher comte, et suis bien pour la vie tout à vous.

Dans ce billet il s'agit d'une réunion chez le garde des sceaux, où devaient se trouver MM. de La Marck et de Mirabeau. On comprend que : *Le maître qui sera instruit de tout* est le roi.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi matin 17 *octobre* 1789. — L'affaire est chaude, et La Fayette décidé autant qu'il peut l'être à lui seul. Il me mène ce matin chez le Montmorin. Necker n'a voulu me voir, d'abord, que seul ; c'est pour cinq heures. Il est excessivement peiné de la chose, mais il est poussé à bout, vu les subsistances et l'état des finances, et il commence à voir que s'il n'y prend garde, on sera réduit à accepter son départ. Il faut décider La Fayette effrayé des subsistances et inquiet des provinces. Je suis résolu moi-même à supporter la commotion du départ de Necker, tant je suis convaincu que tout périt. Voyons-nous pour les détails qui sont piquants. Mais voici qui importe : que j'aie l'état exact, et des besoins de Paris, et de la situation journalière des subsistances, et des inquiétudes quotidiennes du peuple sur cet objet. *Vale et me ama.* — Vous faites un coup de partie si vous m'obtenez ces éclaircissements-là.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi soir 17 *octobre* 1789. — J'ai vu longtemps le petit et

le sous-grand homme [1]. Celui-ci m'a prié de vous engager à passer chez lui bientôt. Si demain ne vous contrariait pas trop, j'opinerais pour demain. Mais j'ai, moi, à vous parler à fond et avec toute la confiance que votre aimable franchise a provoquée. —Vous pouvez en ce moment beaucoup pour celui qui croit qu'on ne vaut, dans la partie exécutive de la vie humaine, que par le caractère, et qui, par cela, vous dit assez ce qu'il pense de vous et ce qu'il est prêt à faire pour vous. J'ai été vous chercher chez vous et à l'Assemblée nationale; mais en vain. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Samedi 17 *octobre* 1789. — Ah! quel homme [2]! vous le savez, mais arrivons vite au point où je l'ai laissé. — Pourquoi avez-vous dit que lundi vous parleriez de l'embarras de vos affaires? — Cela m'a gêné. Je n'ai pas pu paraître aussi fier, et je veux toujours l'être pour vous et par vous. Au reste j'ai prouvé qu'il valait mieux qu'on allât au-devant. D'après quoi, il doit commencer, la première fois que vous le verrez, par vous offrir 50,000 fr.; j'ai demandé si je pouvais vous l'annoncer; il n'a pas dit non, mais il a montré désirer que vous sussiez seulement qu'il vous préparait un grand secours pour lundi. Cela reçu, vous n'aurez rien reçu. Bien entendu cependant que je l'ai toujours considéré comme un traitement par mois. On en est convenu. Il a proposé, répété qu'il aurait un engagement par écrit pour une grande ambassade, Hollande, Angleterre. Pour Constantinople, c'était bon il y a huit mois. J'ai tout rejeté. Le pressant est d'être dégagé; alors je ne sais plus sur quel objet vous ne serez pas le plus fort. Oui, fort sur ce point, vous rend doublement fort sur tout le reste; surtout quand c'est par une source pure.

Je passerai chez vous à six et à neuf heures, pour vous dire ses *petites vues* sur son ministère. Si je vous manque ces deux fois, je compte toujours sur vous à dîner demain.

Vale et me ama.

Vous m'avez oublié; je n'ai pas vu M. Pellenc; je l'attendrai demain à neuf heures.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche 18 *octobre* 1789. — Nous avons vu La Fayette. Tout le monde est révolté de la sagesse de Mirabeau. Il faut absolument

[1] M. Necker et le comte de Montmorin.

[1] M. de La Fayette.

qu'il prenne son parti. La Fayette ne varie pas dans son amitié. Si le comte de Mirabeau aime mieux vivre un jour que cent ans dans l'histoire, et que le public prononce contre lui un jugement sévère, il lui proposera alors l'ambassade de Turquie et le traitement qu'il désirera. — Si, au contraire, il se prononce comme il le doit, alors les arrangements dont nous avons parlé sont convenus, et il vous attend, non demain matin, mais après-demain mardi, avec Sémonville. La confiance en vous m'a paru entière. Vous pensez bien que je ne suis nullement étonné de voir la franchise qu'inspire votre loyauté. Oui, monsieur le comte, je vous offre tout ce qu'un vrai serviteur, un ami zélé peut présenter : dévouement absolu, confiance entière.

La Fayette m'a paru décidé pour M. de Ségur.

Il faut que notre cher comte [1] risque une petite saignée ; elle lui servira de purgation.

Tout à vous pour la vie.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Dimanche soir 18 *octobre* 1789. — Je n'ai pas vu La Fayette, mais j'ai fait plus. — J'ai à vous dire le point où je me suis arrêté, et je ne vois pas La Fayette demain matin, afin de vous avoir vu auparavant pour être plus fixé sur les choses que je peux terminer avec lui.

Votre affaire avec M. Cocherel [2] fait du bruit ; on voudrait bien s'en servir contre vous ; mais il y a un moyen, je pense, de faire un bon replâtrage. Je peux être demain matin chez vous à huit heures.

LE COMTE DE MIRABEAU AU MARQUIS DE LA FAYETTE.

Lundi 19 *octobre* 1789. — J'ai remis pour vous à Sémonville la véritable adresse de l'homme qui paraît être un des chefs de file de l'intrigue, laquelle va toujours en croissant. J'espère aussi que M. de Boinville se sera occupé de Saint-Génié. Je ne perdrai aucun trait de mes ébauches en fait de découvertes, et, quoi qu'il arrive, je serai vôtre jusqu'à la fin, parce que vos grandes qualités m'ont fortement attiré, et qu'il m'est impossible de cesser de prendre un intérêt très-vif à une destinée si belle et si étroitement liée à la révolution qui conduit la nation à la liberté.

[1] Mirabeau.

[2] Propriétaire aux Iles, qui avait voulu se battre avec Mirabeau.

Mais si vous avez réfléchi sur la perfide collusion des ministres avec l'orgueil brutal ou plutôt vraiment délirant du méprisable charlatan [1] qui a mis le trône et la France à deux doigts de leur perte, et qui s'obstine à la consommer plutôt qu'à s'avouer à soi-même son incapacité, vous ne croyez plus que je puisse le moins du monde être leur auxiliaire.

Ils m'ont insulté, désigné ; ils ont voulu dénoncer, autant qu'il était en eux, mon ambition et les difficultés que je leur suscitais ; ils ne pourraient me désarmer qu'en opérant le bien public, et le mauvais génie de l'espèce humaine n'en est pas plus loin qu'eux. Permettez donc que je vous supplie de ne plus exiger de moi aucun ménagement pour eux, et que, me réservant pour un moment où, ne souffrant plus qu'on vous cache des démarches si décisives, et qu'on déjoue et décrie vos amis les plus fervents, vos affidés les plus utiles, je mette enfin la nation à même de juger si c'est le ministère actuel qui est propre à sauver l'État.

Le mépris montré à notre décret, la défaveur jetée sur nous, m'y provoquent ; la chose publique, votre intérêt et mon penchant m'y convient ; et comme il ne faut pas que vous ignoriez ce que feront vos amis, comme vous vous laissez dérober ce que feront les ministres, je vous avertis que demain je reprendrai en sous-œuvre la réponse des ministres, et montrerai qui, dans cette circonstance, a raison ou tort d'eux ou de l'Assemblée nationale.

Quant à vous, mon cher marquis, je conçois bien votre politique de vouloir n'être pas responsable des subsistances, mais cependant vous l'êtes tellement par le fait, que je n'entends pas comment vous avez pu négliger les offres que je vous ai apportées de l'Angleterre.

M. de Boinville, mentionné dans cette lettre, était un aide de camp de M. de La Fayette, qu'il envoya à Londres à la suite de M. le duc d'Orléans, au mois d'octobre 1789, pour surveiller les démarches du duc et celles des émigrés. On trouve dans les *Mémoires de M. de La Fayette,* tome II, page 429, la copie des instructions qu'il donna à M. de Boinville, au moment de son départ pour Londres.

Mirabeau, dont les négociations avec M. Necker n'avaient abouti à rien, annonce qu'il l'attaquera le lendemain dans l'assemblée. En effet, dans la séance du 20 octobre il reprocha aux ministres de n'avoir pas transmis dans les provinces les décrets de l'assemblée, et dit ensuite : « Je demande par amendement, « et vu les circonstances particulières que je ne crois pas prudent d'exposer, « que l'assemblée nomme dans son sein une commission pour s'informer des « subsistances, et notamment de celles de la capitale. »—Cet amendement n'eut pas de suite.

[1] M. Necker.

LE MARQUIS DE LA FAYETTE AU COMTE DE MIRABEAU.

Lundi 19 *octobre* 1789. — Il est difficile que je vous écrive bien en détail sur une lettre que je ne connais pas; et je n'ai pas besoin de vous dire combien je désapprouve le peu que j'en sais. Mais comme nous dînons ensemble, j'en causerai avec vous, et, sans bien demander le sacrifice d'une réponse que vous vous devez, je vous prierai de ne pas abandonner un plan que nous devons à la chose publique. M. Doumerc sortait de chez moi lorsque votre lettre est arrivée. Je vous parlerai sur celle de M. Du Roverai. — Ne croyez pas que j'évite aucune responsabilité : et comme le déshonneur n'entre pas dans mes calculs, je ne considère d'alternative que la révolution ou ma tête. — Au plaisir de vous voir à dîner.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi 19 *octobre* 1789. — Hier on me fit faire toutes sortes de propositions conciliatoires; et comme on voulait garder d'abord de la mesure, à laquelle je n'opposai que de la hauteur, on finit par convenir que j'étais indispensablement nécessaire et que l'on se livrait aveuglément. Je raillai le dictateur[1] à qui M. de Montmorin, au moment où je vous parle, n'a pas encore montré sa pitoyable lettre, que je connais, moi. Je proposai une rédaction moins mauvaise que la sienne de son mauvais décret, et j'envoie ce matin une critique très-fière de celui-ci, que je vous montrerai à la première vue, c'est-à-dire le plus tôt possible. L'autre côté vous parlera aujourd'hui. J'ai dit nettement que l'on vous trouverait instruit de tout, parce que je vous disais tout. Vous n'aurez d'autre intermédiaire que Pataud lui-même. *Vale et me ama.*

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi 20 *octobre* 1789. — Je m'estime heureux, monsieur, d'avoir une occasion de vous prouver et ma confiance entière et mon abandon pour la réunion que nous avons faite chez vous. C'est une vraie jouissance pour moi de la croire aussi sincère de la part du comte de Mirabeau que de la mienne. Quant à vous, monsieur le comte, votre loyauté ne me permet même pas une réflexion sur cet article.

A peine venais-je de vous quitter, que j'ai été repris par deux personnes que je n'ai pas besoin de vous nommer; vous les de-

[1] M. de La Fayette.

vinez. J'ai été emmené dans un grand mystère. Préparez-vous à un peu d'étonnement.

Nous avons changé de marche et de projet, m'a-t-il été dit. Nous ne songeons plus au ministère pour nous. Aucun de nos membres n'y entrera, pas même Mirabeau. Nous sommes sûrs de notre fait. De plus, le ministère va changer, et, quoiqu'on nous croie sur le côté, c'est nous qui le composerons. Nous sommes chargés de vous faire une proposition. Le garde des sceaux sera chassé; voulez-vous accepter?—Vous le remplacerez. J'ai voulu tourner une aussi étrange proposition en plaisanterie. Nous parlons sérieusement, m'a-t-on répondu, et ce qu'on vous propose est le résultat d'une conférence tenue ce matin chez M. de La Tour-du-Pin. On vous donne jusqu'à demain au soir à huit heures, et l'on vous attend à tel endroit pour avoir votre réponse.

Je n'ai pas besoin, je crois, de vous faire sentir le ridicule d'une pareille proposition, — mon âge, — à peine reçu dans une place importante. Je n'ai pas besoin non plus de vous assurer que je suis incapable de dépouiller un ami, celui à qui je dois reconnaissance, attachement. Je me plais à croire que vous êtes persuadé de tout ce que je pense sur cet article; malgré cela je signe ma lettre. Je vous prie de la garder. Je crois le devoir à la franchise qui unit notre coalition.

Un doute me reste : dois-je paraître me prêter à la proposition, pour savoir le résultat de leurs projets? Dois-je trancher toute espèce de communication par un refus bien prononcé? — Vous en causerez à l'assemblée avec Mirabeau qui est actuellement chez La Fayette, et vous me dicterez ma réponse. Envoyez-la chez moi; on saura où me trouver.

La Fayette vous attendra à cinq heures précises.

Il paraît que l'on a des projets même contre lui. Ainsi il faut que le général, d'après ce que l'on m'a montré, se réunisse avec gens en état de le soutenir.

Pour la vie tout à vous.

TALON.

La veille du jour où ce billet fut écrit, M. Talon s'était rencontré pour la première fois avec le comte de Mirabeau, chez le comte de La Marck. — *Les deux personnes qui l'ont pris à part* nous sont inconnues.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi 20 *octobre* 1789.—Avant sept heures, mon cher comte, car il faut que je sois à cette heure-là chez La Fayette, et à huit ce cardinal de Rohan m'a demandé un rendez-vous, je ne sais pour-

quoi. Oui, pardieu, je vous sais profondément sincère; mais je vous crois bien dupe, si vous ne les menez pas.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi 21 *octobre* 1789, *matin.*—Dites, je vous prie, à Pellenc qu'il termine sans plus de délai ce qu'il m'a promis, et je l'attendrai demain dans la matinée. — J'ai passé chez vous hier deux fois, sans vous trouver. Avez-vous été content de La Fayette? — Je suppose que le cardinal de Rohan a désiré vous parler sur les affaires d'Alsace, et les biens ecclésiastiques et les chapitres de cette province; mais avec un homme tellement dans la fange que celui-là, il ne faut pas que vous ayez beaucoup de correspondance.....

Il me tarde bien de vous savoir pour longtemps sans des embarras subalternes, et puis le reste doit immanquablement arriver. Adieu. *Vale.*

Il y a des colons disposés à vous donner un dîner, et qui répareront les grossièretés Cocherel.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi 21 *octobre* 1789. — L'explication d'hier au soir, très-forte et même très-vive de ma part, dans son carrosse au contrôle général, parce qu'il avait fait reculer mon rendez-vous, a été très-bien reçue. Il a refusé décidément de reprendre ses paroles, vous a attesté que dans sa conversation il n'y avait pas eu un mot qui ne fût obligeant pour moi, et a imputé tout le reste à son *misérable* caractère. Au demeurant, il me semble avoir vu que certainement nous enlèverions un gage, et cela tout de suite; car on m'a beaucoup pressé de l'accepter. J'ai rejeté avec toute la fierté requise tout ce qui a trait à de l'argent. J'avoue cependant, de vous à moi, que voilà le point critique de mon affaire. Le passage est cruel, je suis étouffé d'embarras subalternes qui dans leur masse font une assez grande résistance, et, le plus indépendant des mortels, une fois mes affaires apurées, je ne voudrai être que l'homme de la nature, résolution que toutes les minutes je prendrais avec joie. Je suis très-gêné dans mes rapports sociaux, et parce que je ne puis regarder à mes affaires, et parce que, tant que j'ai des projets d'ambition, je ne puis pas dissoudre mon atelier. Un grand secours, je ne puis l'accepter sans une place qui le légitime; un petit me compromettrait gratuitement; là est le nœud, là j'ai d'autant plus besoin de votre sagesse qu'elle est plus de ce monde que la mienne.

Je sais pourquoi l'évêque d'Autun y a été; ce n'est que de l'intrigue. Il m'a tout dit, sauf la négociation de Sémonville. Tâchez de savoir de celui-ci le très-véritable effet de l'entrevue d'hier, et poussez celui-ci en m'avertissant pour ma gouverne. Quand nous retrouvons-nous?

Tout ce billet se rapporte au marquis de La Fayette.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi 21 *octobre* 1789, *à trois heures.* — J'ai été vainement vous chercher à l'assemblée. J'ai vu ce matin Sémonville qui quittait La Fayette. Je sens l'embarras de votre position; mais, entre l'inconvénient de recevoir et celui qui résulterait de ne pas prendre, il doit y avoir des moyens; il s'agit seulement d'y penser. En attendant, pour le courant disposez de moi; j'ai toujours trois cents louis à votre service pour maintenir votre indépendance. Au reste, j'ai à vous proposer un arrangement qui, en établissant votre indépendance, vous rendra aussi fort que vous devez l'être.

La Fayette se ressentait ce matin de votre conversation, mais bientôt après il retomba. Sémonville est tout pour vous, et vous sentez pourquoi. Il attend beaucoup de La Fayette, et ce patron ne pourra rien si vous n'êtes pas à portée d'assurer cette inconcevable existence.

Je dois revoir ce soir Sémonville, mais auparavant il faut que je vous aie parlé. — Disposez de moi; c'est m'obliger.

Jusqu'à six heures, vous pouvez me faire dire chez moi ce que vous ferez jusqu'à neuf; n'importe où, je peux aller vous prendre. — Si d'ici là vous ne me faites rien dire, je passerai chez vous à six heures et demie, et ensuite à huit, si je ne vous ai pas trouvé la première fois.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi 22 *octobre* 1789. — Nous sortîmes si tard hier, grâce à ce maudit décret de Rouen, que je n'étais pas rentré de dîner lorsque vous passâtes chez moi, et mal m'en a pris, car je boite sans soutien quand j'ai été vingt-quatre heures sans vous voir. Hier je vis tard La Fayette; il fut net, parla du traitement et de la place, — place déterminée à Constantinople, et refusée. On aime mieux la promesse écrite de la première grande ambassade, —écrite à lui ou à l'intéressé; voilà la difficulté. J'aimerais mieux à l'*intéressé*, comme vous pouvez croire. Une portion du traitement sera remise demain. Il est inquiet du duc d'Orléans, qui

veut ou ne veut pas revenir, mais qu'il croit vouloir revenir. Il m'importe, voyez-vous, mon cher comte, de lui donner des nouvelles, des nouvelles anecdotes; il donne à cela plus de prix qu'à un bon conseil! — Y a-t-il quelque chose de vrai à vos succès brabançons? — Êtes-vous rassuré sur votre famille? — Vous verrai-je? — Où, quand? — Ne perdez-vous pas de vue une certaine conférence? — Adieu, cher comte.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Ce jeudi à trois heures, 22 *octobre* 1789.—Il ne m'a pas été possible d'aller ce matin à l'assemblée. J'ai été retenu par différentes affaires; mais parlons à présent des vôtres. Je sais que le garde des sceaux s'aperçoit qu'il ne vous a guère vu depuis plusieurs jours, qu'il vous a accéléré dans le chemin que vous avez fait. Si les apparences n'annonçaient pas des événements qui peuvent tout renverser, j'attendrais avec contentement le moment où vous êtes assuré d'entrer dans le ministère. D'un autre côté, si je ne croyais pas que c'est vous rendre responsable de ceux qui surviendront si vous y entrez à présent, je me plaindrais du moindre retard. Encore une fois, ne risquez pas trop, sans jouer il faut que vous parveniez.

Quant aux détails dont je vous ai parlé, j'entrevois qu'ils ne rencontreront aucune difficulté. Il vous suffira de m'indiquer ce qui peut convenir à votre position. Cela sera fait, et sans vous compromettre. Je passerai dans la soirée chez vous, mais avec l'incertitude de vous trouver; ainsi, pour nous joindre, je peux aller vous prendre demain matin chez vous, pour vous mener à l'assemblée. Après-demain soyez libre pour dîner chez moi avec Sémonville et Talon. La Fayette m'a laissé voir qu'il a dans le premier autant de confiance qu'il en accorde à la fois.

Vale et me ama.

Peut-être j'irai ce soir vers onze heures chez le garde des sceaux.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi 22 *octobre* 1789. — Comment voulez-vous que je voie le garde des sceaux? Je mène une vie de cheval. La Fayette me prend la moitié de mes nuits. Il faut que je travaille (par parenthèse j'aurai demain une belle journée). Ma correspondance est immense, et tout le monde me viole. Cependant remettez-moi avec le garde des sceaux, dans la mesure où je suis et veux être avec lui : la conviction de ma fidélité.

La chose publique est entièrement perdue, s'ils ne se décident pas. J'en ai enfin la démonstration, et je défie qu'on y réponde.

Si mille louis vous paraissent indiscrets, ne les demandez pas. Mais telle serait mon urgente nécessité. Il ne me convient ni d'être avide, ni d'être dupe. Je garde trois hommes du premier ordre, dont deux, si je ne les gardais pas, seraient déjà retournés en Angleterre. Or, certainement je me dérange en pure perte, si c'est pour rien que je les garde ; et d'autant que je ne suis pas, et que je ne puis pas être en jouissance de ma fortune personnelle. Si je dois être placé, ce sont des hommes d'or que ces gens-là ; et l'on ne saurait trop se dire qu'un gouvernement n'ira jamais que par les sous-ordres.

Vous devez comprendre que les Pays-Bas, etc., entrent dans la combinaison de notre homme ; ainsi je suis et je serai à vos ordres.

Je vous attendrai demain pour aller à l'assemblée, cependant venez de bonne heure un peu. Pour ce soir, vous me serez de bon augure, si vous me rencontrez encore. Je suis après-demain des vôtres, et à jamais vôtre. — *Vale et me ama.*

On retrouve dans ces deux billets les traces de la négociation qui continuait entre MM. de La Fayette et de Mirabeau par l'entremise du comte de La Marck.

LE MARQUIS DE LA FAYETTE AU COMTE DE MIRABEAU.

Jeudi 22 *octobre* 1789. — Je vous attends à neuf heures, et causerai avec vous sur beaucoup d'objets. J'ai bien regretté de ne pas m'être trouvé hier, lorsque vous êtes venu. Il y a dans ce que vous m'envoyez une réunion rare de bêtises et d'atrocités.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi 22 *octobre* 1789. — Je n'ai pu m'occuper hier de ce dont nous avons parlé. C'est pour ce matin que je vais préparer, afin de ne compromettre en rien la position de l'homme auquel nous nous intéressons [1].

Ma journée a été remplie au mouvement de notre surveillance : vous savez que l'on a arrêté l'homme qui a pendu le boulanger [2]. Il vient d'être condamné cette nuit, et il sera exécuté ce matin en grand appareil. Voilà enfin un exemple. Nous sommes à chercher le soldat national qui a coupé la tête au boulanger.

[1] Le comte de Mirabeau.

[2] Il s'agit de l'assassin du boulanger *François*.

Je crois qu'il faudrait se joindre avec Sémonville et Mirabeau, nous quatre, pour aviser aux moyens de terminer.

Tout à vous pour la vie.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Samedi à sept heures et demie, 24 octobre 1789. — La Fayette est honteux de n'avoir pas été prévenu de la démarche des ministres, c'est-à-dire qu'il est près d'en être irrité : il ne lui en manque que la résolution.

Si vous pouvez trouver un moyen de dénoncer que M. Necker n'a pas correspondu avec la municipalité et le commandant général de Paris, sur le fait des subsistances, La Fayette sera prêt à vous appuyer et à venir même le déclarer à la barre.

Voilà la disposition où il est : avisez si elle peut vous être utile. Au surplus, il est tout à fait à vous, et il le serait efficacement s'il savait, non pas être décidé, mais conserver la décision dans laquelle il est laissé chaque fois qu'on lui a parlé de vous comme j'en pense.

J'ai voulu que vous sachiez d'avance le degré où vous devez trouver La Fayette, afin d'être préparé et d'aller plus vite dans votre conférence avec lui.

Je vous le répète encore, il est des tempêtes auxquelles cède l'art du plus grand pilote. Cette réflexion me convient, mais la décision vous appartient, et je n'ai plus rien à dire, sinon que je suis tout à vous pour la vie.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi 24 octobre 1789. — J'ai bien rêvé la position, mon cher comte, et je vous démontrerai maintenant quand vous voudrez qu'elle est fort bonne, pourvu qu'il n'y ait pas de souffrance subalterne, et que l'on tienne parole lundi. Mon plan de campagne est fait, et pour toutes les suppositions. Souvenez-vous de me maintenir Montesquiou par l'abbé! Souvenez-vous de montrer à La Fayette par Sémonville, et par vous-même, que l'on fouette *son page*. Souvenez-vous..... de tout ce que vous savez mieux que moi ; mais, pardieu ! ne me croyez pas battu, car je ne le suis, ni ne le serai, pourvu que..... Je ne sais si je dînerai aujourd'hui avec vous. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche 25 octobre 1789. — Hier à minuit, un cavalier m'apporta le billet que voici :

« J'avais chargé Maubourg de vous proposer un rendez-vous « pour ce soir. Il ne vous a pas trouvé. Voulez-vous bien que ce « soit pour demain à dix heures? »

Je suis fâché de le revoir avant vous, car vous auriez tiré plus de parti que moi de mon juste mécontentement. Ce qu'il faut, mon ami, c'est le viatique et le déplacement. Vous sentez que, pour un certain ordre de choses, il faut n'avoir besoin de frapper à aucune porte.

Mes idées sont éclaircies, et je tiens ma partie d'échecs. N'est-ce pas demain que vous donnez à dîner au duc de Liancourt? Il nous faut concerter cette conversation-là d'avance, afin que, sans nous mener plus loin que nous ne voulons, elle ait l'air de l'abandon. Si l'on peut ou violer la volonté de l'homme, ou obtenir de lui un secret, en vérité il n'y a plus rien de difficile dans votre marche.

Le billet intercalé dans celui-ci est du marquis de La Fayette à Mirabeau. Le passage suivant des *Mémoires de M. de La Fayette* sert à éclaircir le dernier paragraphe du billet de Mirabeau.

« La remarque de Liancourt ne m'étonne pas : depuis quelques jours il est en « pourparlers avec M. l'évêque d'Autun et Mirabeau, pour changer le ministère, « où ils conserveraient M. de Saint-Priest et l'archevêque de Bordeaux. Mira- « beau renonce à y entrer, pourvu qu'il y influe, et lorsque M. Necker sera « ébranlé, on doit me présenter ce plan, en me pressant d'y concourir. J'imagine « que c'est pour me pressentir qu'on a parlé devant vous. Au reste, ne voyant « intimement aucun parti à l'assemblée, je dois y perdre toute influence. » (*Mémoires du général La Fayette*, t. II, p. 452.)

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche 25 *octobre* 1789. — Je l'avais prévu, le garde des sceaux sortait comme j'arrivais : le roi venait de le mander. J'ai pris mon parti; je lui ai détaillé dans une lettre de trois pages ce dont nous sommes convenus ensemble, et je la lui ai fait porter chez le roi, en lui demandant de la lui communiquer, et de me faire dire ce soir à quelle heure nous pourrions le voir demain matin. J'ai cru que cette marche inspirerait plus de confiance à Mirabeau, et prouverait au prélat[1] la loyauté que vous voulez y mettre. Si je ne reçois pas de réponse ce soir, ce sera pour votre retour de Versailles; et vous pourrez toujours prévenir le fameux comte, que ma lettre explique tout : bulletin de ce que l'on désire que vous écrirez vous-même, et réponse et

[1] L'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé.

demande du comte; promesse de lui donner dont vous serez garant. Je l'ai prié, je le répète, de communiquer ma lettre au roi.

Agréez confiance, dévouement, amitié, trois sentiments réunis que vous savez inspirer.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Dimanche 25 *octobre* 1789. — Je n'ai pas été effrayé du non-succès d'hier, et j'ai d'abord pensé qu'il suffirait d'écarter tout embarras subalterne, pour vous laisser l'usage libre de vos forces; elles sont grandes.

Si demain vous ne terminez pas avec La Fayette, je vous offrirai ce que je pourrai.

L'abbé de Montesquiou, Sémonville dînent chez moi. Je tiens beaucoup à ce que vous les voyiez, ainsi tâchez de venir. Je ne vous parle pas de mon désir particulier; il vous est connu et ne variera jamais.

Je veillerai autant qu'il sera en moi aux objets que vous m'indiquez.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi 26 *octobre* 1789. — On m'a proposé de me nommer à l'ambassade de la Hollande ou de l'Angleterre, aujourd'hui même, le tout pour ne pas y aller, mais pour me décorer, et me rendre digne et capable du suprême honneur de serrer dans ma poche un bon du roi, qui m'assure d'être ministre au mois de mai. C'est M. de Montmorin qui a porté à La Fayette cette pompeuse proposition. Celui-ci ne parle que ce matin à la reine, mais, à vrai dire, il m'a paru moins décidé que jamais et succombant sous la fatalité de son indécision. Pour moi, je rentre dans la lice, bien décidé à n'y pas perdre une ligne de terrain, *ce qui importe à eux-mêmes s'il est vrai qu'ils me croient nécessaire,* et convaincu que tout croulera d'ici à la fin du mois prochain, au très-plus tard.

Vale et me ama; à ce matin.

RÉPONSE DU COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Lundi 26 *octobre* 1789. — Cela serait à accepter, si, comme vous le prévoyez avec fortes raisons, tout cela ne devait pas crouler avant la fin du mois prochain. A présent je crois qu'il serait bien que je visse La Fayette. A juger ce qu'il ferait par les

gens dont il serait entouré, il est bon que je lui apporte une dose de décision. En attendant, vous allez gagner une partie du terrain qu'ils vont perdre.

Adieu, je suis le plus fidèle ami *de votre excellence.*

On dit qu'on réserve au Saint-Priest l'ambassade d'Espagne, dont on rappelle La Vauguyon.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi 26 *octobre* 1789. — Je viens d'écrire au garde des sceaux; il nous recevra quand nous voudrons. Mais je désire parler à Mirabeau avant que d'aller chez le prélat. Il faut être sûrs les uns des autres, et s'expliquer bien nettement. Je serai chez vous dès l'instant que vous me le ferez dire; je ne sortirai qu'à six heures et demie, et j'attends que vous m'envoyiez chercher.

Je fais des vœux pour que Mirabeau soit de bonne foi. Ce sera peut-être la première fois de sa vie; mais il y a commencement à tout. Au surplus, il fait bien, car nous ne sommes pas si faibles qu'il pense.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Lundi 26 *octobre* 1789.—La Fayette vous remettra 50,000 fr., et vous montrera un projet de lettre du roi. Acceptez tout cela. Nous ne serons pas embarrassés de faire valoir telle chose comme un dédommagement de ce que, dans ce moment-ci, vous ne pouvez pas entrer au ministère. Vos ennemis en compteront davantage avec vous. — Vos affaires ne vous laisseront plus d'embarras subalternes; alors vous serez tout entier ce que vous valez, c'est-à-dire supérieur à tous.

Je dois voir ce soir le garde des sceaux, et puis j'ai une réponse à faire passer à *Monsieur*. Si nous ne pouvons pas dîner ensemble, à quelle heure faut-il que je passe chez vous? — Je voudrais bientôt l'objet dont Pellenc s'est chargé.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi 28 *octobre* 1789. — Par quelle fatalité ne nous sommes-nous pas rencontrés aujourd'hui? Il fallait que j'allasse au comité La Rochefoucauld, parce que je n'avais pas trouvé hier La Fayette. J'étais déjà fort arriéré d'heure lorsque vous avez envoyé chez moi. J'ai trouvé l'homme soucieux, mécontent, découragé. La sottise sur Rouen a été faite malgré lui. On le contrarie sur tout, nommément sur votre pays, et il n'y a pas

jusqu'à l'animalcule Montmorin qui le subalternise. A peine m'a-t-il effleuré, moi. Je lui ai parlé de la lettre. Il a fait ce matin un envoi ridicule et sans motif, qui ne fournit seulement pas de quoi se dégager envers vous. A quoi cela sert-il ? — Pas même au déplacement, qui est d'étroite nécessité et de décence rigoureuse..... Quel homme! quelle destinée! — Je crains, au reste, qu'il ne file bien vite un mauvais câble. Il me semble que nous avons à causer immédiatement sur des faits récents que je sais des Tuileries. Bonjour, cher comte.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Jeudi matin 29 *octobre* 1789. — En plusieurs endroits, hier au soir, j'ai entendu parler d'un nouveau ministère. Est-il encore possible qu'on songe à La Coste [1] ? Deux personnes l'ont nommé. Si nous n'y prenons garde, il pourrait nous arriver surprise. Je suis fâché de ne vous avoir pas vu hier au soir ; je n'avais pas pu sortir en même temps que vous de chez l'archevêque d'Aix ; j'avais sa voix à demander pour un altéré de l'Académie [2].

J'espère que vous aurez renvoyé les 25,000 fr.; après cela, dans deux jours, ce sera les 200 louis.—Mais, mon cher comte, pensez beaucoup plus à vous remettre en position indépendante qu'à combattre pour le ministère. Cette position ne peut pas manquer de vous y conduire, et le non-succès de l'autre entreprise vous reculerait trop. Je sais bien que vous allez me dire que vous les gênerez, eh bien, oui; mais si vous l'êtes encore plus, qu'aurez-vous gagné? — Il faut que nous reparlions à fond sur cet objet. — Je ne suis pas loin de l'assemblée; avant que d'y aller, passez chez moi, si vous le pouvez.

Bonjour, cher comte, on ne vous est plus vraiment dévoué que moi, ni plus occupé de vos vrais intérêts.

Est-il vrai que Sainte-Foix a été arrêté hier dans sa maison de Neuilly. Pourquoi?

NOTE DE L'ÉCRITURE DU COMTE DE MIRABEAU.

M. Necker, premier ministre, parce qu'il faut le rendre aussi impuissant qu'il est incapable, et cependant conserver sa popularité au roi.

L'archevêque de Bordeaux, chancelier, choisissant avec un grand soin ses rédacteurs.

[1] Le marquis de La Coste, membre de l'Assemblée nationale.

[2] M. de Ségur.

Le duc de Liancourt à la guerre, parce qu'il a de l'honneur, de la fermeté et de l'affection personnelle pour le roi, ce qui lui donnera de la sécurité.

Le duc de La Rochefoucauld, maison du roi, ville de Paris (Thouret avec lui).

Le comte de La Marck à la marine, parce qu'il ne peut pas avoir la guerre et qu'il a fidélité, caractère et exécution (La Prévalaye avec lui).

L'évêque d'Autun, ministre des finances. Sa motion du clergé lui a conquis cette place, où personne ne les servirait plus (La Borde avec lui).

Le comte de Mirabeau au conseil du roi, sans département. Les petits scrupules du respect humain ne sont plus de saison. Le gouvernement doit afficher tout haut que ses premiers auxiliaires seront désormais les bons principes, le caractère et le talent.

Target, maire de Paris (que la basoche conduira toujours).

La Fayette au conseil, maréchal de France. — Généralissime *à terme* pour refaire l'armée.

M. de Montmorin, gouverneur, duc et pair, ses dettes payées.

M. de Ségur, de Russie, aux affaires étrangères.

M. Mounier, la Bibliothèque du roi.

M. Chapelier les bâtiments.

Cette note du comte de Mirabeau est nécessairement antérieure au 7 novembre 1789, puisque, parmi les noms qui y figurent, sont ceux de plusieurs membres de l'assemblée.

COPIE D'UNE PETITE NOTE DE L'ÉCRITURE DU COMTE DE MIRABEAU,

et qui se rapporte évidemment à quelque projet de ministère à former d'accord entre la reine et M. de La Fayette, et d'après le conseil de Mirabeau.

Part de La Fayette :

Ministre de la justice. — Le duc de La Rochefoucauld.
Ministre des affaires étrangères. — L'évêque d'Autun.
Ministre des finances. — Lambert. { Haller. Clavières.
Ministre de la marine. —

Part de la reine :

Ministre de la guerre. — La Marck.
Chef du conseil d'instruction et d'éducation publique. — L'abbé Sieyès.
Garde du sceau privé du roi. —

Même observation que pour la note précédente.

LE MARQUIS DE LA FAYETTE AU COMTE DE MIRABEAU.

Jeudi 29 *octobre* 1789. — Voulez-vous bien vous dépêcher d'aller à l'assemblée pour que l'on ne mette pas de sottises dans le procès-verbal? — *Que diriez-vous si M. Necker menaçait de s'en aller dans le cas où Mirabeau arriverait?* Pensez-y. Je vous ferai demander un moment pendant l'assemblée, et j'irai chez vous en en sortant. Confiance réciproque et amitié : voilà ce que je donne et espère.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi 29 *octobre* 1789. — J'ai reçu hier fort tard un billet de La Fayette, qui m'engageait à faire continuer la surveillance. Il me paraît mécontent du Génevois [1], car il m'annonce positivement que la roue tournera aujourd'hui : il en a vu la nécessité par une petite feuille que je lui ai envoyée ce matin, résultat de la nuit. J'ai supposé que le petit mot vif qu'il m'a écrit à minuit était le produit de sa conférence avec Mirabeau. Je lui ai fait sentir ce matin, ainsi qu'au garde des sceaux, qu'il fallait enfin terminer, et ouvrir la porte au seul homme qui peut seul les rendre maître de leur appartement [2].

Je passerai chez vous à cinq heures précises, et c'est avec bien du plaisir que j'accepte l'offre aimable que vous me faites. De mon côté, mon amitié et ma confiance sont aussi vraies que mon dévouement est absolu; sentiments que je vous ai consacrés pour la vie.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi 30 *octobre* 1789. — Avez-vous été content de La Fayette? Je n'en doute pas. Sémonville l'a vu tous ces jours-ci, et lui a fait sentir la nécessité de prendre enfin un parti. Sémonville a été voir certain *prélat* [3], et il a pris les mêmes notions que vous. Nous sommes convenus hier de l'emploi de la surveillance, mais comme il faut se voir, je vous propose, et j'espère que votre amitié ne s'y refusera pas, de venir dîner avec moi, dimanche. Nous ferons un quatuor, vous, Mirabeau et Sémonville. Je saurai bien sûrement quelles sont les dernières intentions du père Necker.

[1] M. Necker.

[2] Le comte de Mirabeau, qui seul peut les rendre maîtres du ministère.

[3] Le *prélat* est toujours le garde des sceaux.

Voulez-vous vous charger d'avertir notre comte?

Je crois très-important que nous puissions causer et arrêter nos idées.

Tout à vous pour la vie.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi soir 3 *novembre* 1789. — Il est prouvé, mon cher comte, que Le Pelletier a été soufflé, endoctriné, soldé, etc., etc., par le garde des sceaux, qui sera très-compromis dans cette affaire. (Ce Le Pelletier est l'auteur du *Domine salvum.*) Comprenez d'après cela la confiance que je puis avoir dans ce maître Gonin. Voyez La Fayette, je vous en prie. Dites-lui que vous ne concevez pas ma bonhomie, qu'il m'a désarmé, et ne m'a pas donné un seul gage, que vous craignez que la perfidie des autres ne le compromette et le réveille, etc., etc., etc. Je vous assure que cette démarche me fera grand bien, ne fût-ce qu'en vous mettant à même de découvrir ce que cet homme a dans l'âme.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi 4 *novembre* 1789. — Je sors de chez La Fayette. Il est onze heures, et j'y étais depuis neuf. Vous sentez qu'il me faut du temps pour que vous sachiez tout ce qui s'est dit. — Une conversation dans la chambre ici à côté serait trop longue, et peut-être trop marquante. Je dînerai chez moi, si vous voulez y venir : nous serons absolument seuls. La Fayette vous verra ce soir à neuf heures, et m'a demandé d'être chez lui demain matin à huit.

J'attends votre réponse, car je voudrais aller aux nouvelles des Pays-Bas.

Ce billet était écrit pendant une séance de l'assemblée.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi 5 *novembre* 1789. — Je rentre à l'instant, et suis bien fâché de vous avoir manqué. Je pars pour aller chez La Fayette; nous allons faire l'impossible pour le déterminer. Les projets sont dirigés contre Mirabeau et contre lui. J'ai reçu un billet de Mirabeau, qui me demande de lui envoyer quelqu'un, dont il a si mal écrit le nom qu'il a fallu chercher à le deviner. Je crois que c'est M. Doumere. Je ne le connais pas, mais je viens d'écrire au procureur du roi, pour lui dire d'envoyer chez lui, et lui faire dire qu'il se rende demain de très-bonne heure chez le comte.

Tout à vous pour la vie.

On forme, je le répète, une cabale terrible dans l'assemblée contre Mirabeau.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK

Jeudi 5 novembre 1789. — Vous avez vu l'homme tel qu'il est, également incapable de manquer de foi, et de tenir parole *ad tempus;* d'ailleurs impuissant, à moins d'une explosion, où il pourrait et, à un certain point, voudrait tout. D'abord il parlait peu. Puis, quand je lui ai montré que j'en savais au moins autant que lui, il s'est hâté de tout dire. — Très-net, et même délicat sur les besoins et la nécessité de parer aux éclats. J'ai consenti sous ce rapport. — Tout à cet égard offert, et facile, et sans bornes. — On veut faire promettre par écrit une ambassade. — Souvenez-vous que non, non, non; c'est donner et refuser, je ne m'en départirai pas. La bombe de mes ennemis doit éclater lundi, ainsi tâchez d'avoir fini quelque chose pour lundi. Dites-lui que vous êtes fort pressant sur cela, parce que vous savez que je recule toujours, et suis aux abois. Dites-lui de demander à Necker de me répondre, sous peine de voir mettre sous les yeux du roi mes assertions non démenties. Au reste, si la caisse ne donne pas un écu lundi, et que demain ces messieurs soient obligés d'accepter ou de refuser le droit de s'asseoir parmi nous, je ne sais plus quel miracle les ferait vivre... Allez, mon cher comte, et faites à votre tête, car vous en savez plus que moi, et votre jugement exquis vaut mieux que toute la verve de l'imagination, ou les élans de la sensibilité toujours trop mobile. — *Vale et me ama.*

Il prend visiblement, chaque jour, plus de confiance en vous.

Tout ce billet concerne les relations de Mirabeau avec La Fayette, quoique celui-ci n'y soit pas nommé. — Cette phrase : « Au reste, si la caisse ne donne « pas un écu lundi, et que ces messieurs soient obligés d'accepter ou de refuser « le droit de s'asseoir parmi nous, etc., etc., » se rapporte aux ministres. Le vendredi, 6 novembre, Mirabeau fit à l'Assemblée nationale une motion en trois articles, dont un avait pour but de faire décréter que les ministres du roi seraient présents aux délibérations de l'assemblée.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi 6 novembre 1789. — Avant-hier il était furieux contre les ministres; hier il n'était pas rentré à minuit[1]. Les mi-

[1] C'est de M. de La Fayette qu'il est question.

nistres avaient eu un comité chez lui. Il est impossible d'être plus complétement joué qu'il ne l'est. Vous le voyez ce matin. Servez-vous de ma bataille gagnée hier contre les ministres pour la Provence, et, sans vous expliquer, de la grande bataille dont je commence aujourd'hui la première attaque, par une simple évolution de tactique. Dites-lui que maintenant il ne lui reste de ressource qu'un ministère de première force, et où il ne se glisse pas la moindre tolérance; qu'il faut que ce ministère reçoive la commotion du renvoi de Necker; que si je lui en présente un, dont il alloue les talents et la consistance, et qui prenne cet engagement, il doit me donner carte blanche pour la composition; que c'est dès lundi que le ministère n'aura pas un écu, et dès mercredi que l'explosion commencera; que pouvant, grâce à ma FIDÉLITÉ INDIVIDUELLE, se donner le mérite de la présentation d'un tel ministère, il faut qu'il se garde d'oublier qu'au jour de la bagarre, ce ministère pourrait bien arriver sans lui, etc., etc.....

Je vous dirai le reste de bouche, cher comte. Si, de la main à la main, on pouvait avoir un secours un peu considérable, qui sauvât de tout chat aux jambes subalterne, et même la grande place à refuser, je croirais la partie sûre. Elle a marché, depuis hier matin, à pas de géant. Convenons de notre itinéraire, et voyons-nous plusieurs fois aujourd'hui. De bonne heure aux États [1].

[1] Le jeudi, 5 novembre 1789, Mirabeau dénonça à l'Assemblée nationale les procédures du grand prévot de Marseille comme contraires aux décrets rendus sur la réforme de la jurisprudence criminelle, et, sur la proposition de Mirabeau, on rendit un décret qui ordonnait au garde des sceaux et aux secrétaires d'État de prouver que les dispositions provisoires de l'assemblée, relativement à la procédure criminelle, avaient été communiquées aux tribunaux que cela concernait.—En attendant, il était sursis à l'exécution des arrêts des cours prévôtales. — C'est là la bataille gagnée contre les ministres, dont Mirabeau parle dans son billet.

Le 6 novembre, jour même où ce billet fut écrit, Mirabeau fit à l'assemblée une motion concernant : 1° la disette du numéraire; 2° la dette publique et l'établissement d'une caisse nationale; 3° l'admission des ministres dans l'assemblée. — Les deux premiers points de cette motion étaient dirigés contre M. Necker et l'incapacité que Mirabeau lui attribuait en matière de finances. — Quant à celui qui concernait l'admission des ministres dans l'assemblée, et dont le principe était en soi d'une grande sagesse, on crut y voir (et on ne se trompait pas) que Mirabeau se préparait par là l'entrée au ministère. — Aussi, dans la discussion, M. Lanjuinais s'écria : « *Un « génie éloquent vous entraîne et vous subjugue, et que ne ferait-il pas s'il était mi- « nistre !* » — Cette apostrophe fut applaudie. — Le député Blin, entrant dans les mêmes vues, présenta l'admission des ministres comme dangereuse pour les délibérations et comme favorisant l'ambition des députés qui porteraient leurs vues jusqu'au ministère. Il cita une opinion dans le même sens, émise à une autre occasion par Mirabeau, et le mit ainsi en opposition avec lui-même. Il proposa de décréter :

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mardi à deux heures, 10 novembre 1789. — J'ai écrit à La Fayette, pour être assuré de le voir ce soir vers neuf heures. Si vous devez y aller, que ce soit un peu plus tard, et arrivez indépendamment de moi.

Voici cependant de quelle manière je me dispose à lui parler :

L'archevêque a désiré, avec chaleur en apparence, votre coalition avec La Fayette. Elle a eu lieu; dès lors, non-seulement rien ne devait se faire que de concert avec vous trois, mais aussi il devait avertir de ses observations sur les vues des autres ministres.

Dans ce temps-là, La Fayette avait une puissance contre-balancée par rien.

Alors les ministres individuellement étaient sans forces. Le seul Necker n'avait plus d'appui que dans les opinions des provinces.

Donc, rien n'était plus facile à votre coalition que la démolition prompte, mais non tout d'un coup, de ce ministère incapable autant que désuni.

La Fayette a perdu peut-être du temps.

L'archevêque probablement a varié dans sa marche; où en sommes-nous?

Je suppose que les ministres, effrayés du pouvoir que La Fayette avait acquis par la peur du roi et de la reine, ont cherché à lui opposer une difficulté dangereuse.

Ne se seront-ils pas engagés à rester tous ensemble, ou bien à quitter tous à la fois?

Ils ont facilement jugé qu'on redouterait cette commotion.

« *Qu'aucun membre de l'assemblée ne pourra dorénavant passer au ministère pen-* « *dant toute la durée de la session.* « Tout le talent de Mirabeau ne put empêcher cette proposition d'être transformée en loi dans la séance du lendemain, 7 novembre. Au moment du vote, il proposa un amendement dans les termes suivants :

« Voici donc, messieurs, l'amendement que je vous propose : c'est de borner l'ex- « clusion demandée à M. de Mirabeau, député des communes de la sénéchaussée « d'Aix.

« Je me croirai fort heureux si, au prix de mon exclusion, je puis conserver à cette « assemblée l'espérance de voir plusieurs membres, dignes de toute ma confiance et « de tout mon respect, devenir les conseillers intimes de la nation et du roi, que je « ne cesserai de regarder comme indivisibles. »

Son ironie échoua comme son éloquence : la loi fut adoptée, et l'amendement rejeté.

Si cela est, La Fayette est joué, l'archevêque est infidèle.

Que faut-il faire? C'est à vous, mon cher comte, à indiquer le plan de campagne. J'entreprends d'animer La Fayette, de l'effrayer, par la perte totale de sa gloire, de lui donner toute confiance en vous.

Mais dans quelle terre allez-vous avoir à semer? — Aimez-vous mieux attendre? — Si mes moyens particuliers vous en offrent quelques facilités de plus, sachez encore une fois que je suis tout à vous.

Il est bien certain que si La Fayette est indécis et perd encore du temps, il deviendra à rien. Les ministres, pour être coalisés, n'en seront pas plus capables; ils nous conduiront au bord du précipice, et nous y tomberons avec fracas. Est-ce là le seul espoir qu'il y ait de voir recourir à votre talent? — C'est à lui que je suis dévoué, et à vous que je suis tendrement (c'est-à-dire pour moi), fidèlement attaché.

Mes inquiétudes redoublent pour le malheureux secrétaire.

Ce billet fut écrit trois jours après le décret du 7 novembre qui interdisait l'entrée du ministère aux membres de l'assemblée, et qui ainsi mettait fin à l'espoir que Mirabeau avait eu d'y entrer. — L'archevêque dont il est fait mention est celui de Bordeaux, M. Champion de Cicé, alors garde des sceaux, que le comte de La Marck accuse d'avoir joué et La Fayette et Mirabeau dans la négociation qu'il suivait avec eux depuis un mois, et qui devait amener ce dernier au ministère. Le décret du 7 novembre changeait complétement la situation de Mirabeau : le comte de La Marck lui propose d'attendre, et lui en fournit les moyens en offrant de continuer à lui prêter de l'argent.

Le malheureux secrétaire dont il est question dans le *post-scriptum* était M. Comps, secrétaire de Mirabeau, qui était dans la terreur d'être mis à la lanterne pour avoir copié le mémoire que Mirabeau avait fait remettre le 15 octobre à *Monsieur, comte de Provence,* frère du roi. Dans sa frayeur, Comps avait voulu aller donner connaissance de cet écrit à l'Assemblée nationale, espérant alors s'en faire un mérite. C'est ce qui résulterait d'une note que nous trouvons écrite par le comte de La Marck.

LE COMTE DE MIRABEAU AU MARQUIS DE LA FAYETTE.

Mardi 1er *décembre* 1789. — M. de Sémonville m'a fait un récit de votre conversation relativement à moi, monsieur le marquis; il en résulte 1° que vous croyez mes dispositions et mes rapports changés envers vous; 2° que vous me supposez d'autres liaisons politiques; 3° que vous me donnez un avertissement très-énigmatique auquel je n'ai rien compris.

Quant aux *rapports*, monsieur le marquis, vous seul pouvez

savoir ce qui en est, et j'accepte votre réponse quelle qu'elle soit. Pour mes *dispositions,* elles sont et elles seront, jusqu'à un tort dont je vous crois incapable, les mêmes pour vous. Fidélité et dévouement individuel; éloignement absolu d'ailleurs d'un parti qui au fond n'existe pas, ou n'a de bases que des prétentions très-exagérées et des espérances tous les jours plus déraisonnables. Improbation profonde, mais en général tacite, de mesures inutiles si ce n'est périlleuses pour la chose publique, et dont l'irrésistible tendance nous porte vers un écueil où, à mon avis du moins, vous serez le premier brisé.

Vous me croyez *d'autres liaisons politiques,* monsieur le marquis, vous vous trompez. Je n'ai que des liaisons de causerie ou d'amitié. Les circonstances sont bien grandes, mais les hommes sont bien petits, et j'aperçois moins que jamais ceux avec qui je voudrais m'embarquer. *Mais je ne vous vois plus.* Non. Eh! qu'il me soit permis de vous le demander : n'ai-je pas dû ne plus vous voir, puisque ce n'est que d'aujourd'hui que vous vous apercevez que je ne vous vois plus, et que vous n'avez tenu aucun des engagements volontaires que vous aviez pris avec moi? Je vous dirai sans arrière-pensée, et avec la loyauté qui nous convient, que vous me paraissez me devoir quelque bienveillance pour l'embarras que je vous ai sauvé, en vous épargnant mes soucieuses observations (quand j'ai compris qu'elles étaient profondément inutiles), après avoir eu longtemps le courage de risquer de vous déplaire pour vous servir.

Vous voyez, M. le marquis, que mon langage *n'est pas aussi changé* que vous l'avez assuré à M. de Sémonville. Eh! dans quel temps ne vous ai-je pas dit que l'étourdissement de votre position et la fatalité de votre indécision personnelle vous aveuglaient sur l'impossibilité de rendre permanent un état de choses que le succès seul peut absoudre? Dans quel temps, en rendant hommage à vos qualités, ne vous ai-je pas déclaré que votre goût pour les hommes médiocres et votre faiblesse pour vos goûts feraient avorter la plus belle destinée et compromettraient, en vous perdant, la chose publique? — Je vous l'ai dit cent fois, monsieur le marquis, et nuls autres que vous et un très-petit nombre d'amis particuliers n'ont eu la confidence de mon opinion.

Il me reste à ajouter un mot sur ce qui m'est personnel. C'est vraiment une énigme que ce que vous m'avez fait dire. Vous m'aviez parlé à moi d'un sculpteur et de sa femme, et je vous avais dit que cela n'avait pas même un prétexte. — D'un domestique non payé et battu, et je vous ai dit que c'était là une des mille calomnies subalternes avec lesquelles on essayait la sensibilité de mon talent. Maintenant on me parle de Vincennes, de

M. Du But de Longchamps, de M. le garde des sceaux. Si vous voulez réellement que je sache quelque chose, veuillez m'en faire dire plus, car sur mon honneur je n'y entends rien. J'ai beaucoup de dettes, qui en masse ne font pas une somme énorme. J'ai beaucoup de dettes, et c'est la meilleure réponse que les événements puissent faire aux confabulations des calomniateurs. Mais il n'est pas une action dans ma vie, et même parmi mes torts, que je ne puisse établir de manière à faire mourir de honte mes ennemis, s'ils savaient rougir. — Croyez-moi, monsieur le marquis, si ce n'est qu'ainsi qu'on veut m'arrêter, ma course n'est pas finie, car je suis ennuyé plutôt que las, et las plutôt que découragé ou blessé; et si l'on continue à me nier le mouvement, pour toute réponse je marcherai.

Voulez-vous bien me permettre, monsieur, de profiter de cette occasion pour vous prier de me renvoyer enfin une malle dont sans doute on a eu le temps de faire l'inventaire, lequel ne rendra pas plus contre moi que tant de stériles agitations dont on vous a fatigué à cet égard depuis quelques mois.

Agréez mon hommage?

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mardi 1er *décembre* 1789. — Je vais aller chez La Fayette. Je lui parlerai d'abord et longtemps des affaires des Pays-Bas, pour le voir venir sur les vôtres. — Votre lettre est forte et peut l'humilier. Mais s'il s'ensuit de rompre avec vous, la vérité vous aura brouillés. C'est lui qui aura tort. Gardez la copie de cette lettre.

Je reconnais le portrait sans enluminure, je savais même tout cela.

Je saurai si on a parlé à Meilhan, mais je vous le disais hier, qu'un nouveau ministère se croyait très au moment d'arriver.— Je passerai chez vous à six heures, et puis entre huit et neuf heures pour être sûr de vous voir.

N'envoyez votre lettre chez La Fayette que vers midi.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi 11 *décembre* 1789. — Ne vous donnez pas la peine, mon cher comte, de passer chez moi. Vous êtes sur votre départ, et vous avez sûrement bien des affaires. Demain matin il me sera impossible de vous aller voir; je prends encore une médecine. Si dimanche matin vous n'êtes pas parti, j'irai, mon cher comte, vous renouveler l'assurance d'un dévouement qui ne finira qu'avec moi.

Nous sommes plus tranquilles; et si l'on veut bien véritablement suivre la route populaire, comme on y paraît décidé, ma foi, je vous le répète, mon cher comte, on peut se passer de tout le monde.

Le comte de La Marck quitta Paris le 15 décembre 1789 pour se rendre en Belgique, d'où il ne revint qu'au mois d'avril 1790.

LETTRE DE MADAME LA MARQUISE DU SAILLANT,

sœur du comte de Mirabeau, à la femme de celui-ci, madame la comtesse de Mirabeau.

Fin de 1789. — J'ai tardé à répondre à votre lettre du......., ma très-chère sœur, parce que, tout aimable que soit cette lettre, elle est encore plus raisonnable et réfléchie, et que j'ai voulu, avant de vous écrire, non-seulement avoir vu mon frère, mais avoir causé à fond avec lui; et dans le torrent qui l'entraîne, avec la meilleure volonté du monde, il ne peut jamais disposer, avec certitude, d'une heure pour lui-même. Sa fatigue, sa santé, ses peines, ses fatigues de tout genre vous feraient également compassion. Enfin, je l'ai, je ne sais comment, entraîné à dîner chez ma fille [1], et j'ai causé avec lui; voici les résultats :

« La lettre de Mme de Mirabeau est d'un très-bon esprit, d'un « esprit même étendu, et pleine de la raison que j'aime, c'est-à- « dire assaisonnée de grâce et de trait. Mais elle ne sait pas tout, « et, faute d'avoir tous les éléments de la question, elle ne peut « pas tout à fait la résoudre. Elle me croit ambitieux; elle se « trompe, du moins dans l'acception vulgaire. Je n'ai jamais « connu l'ambition des départements, des cordons, des dignités. « J'ai voulu préparer, accélérer, déterminer peut-être une grande « révolution dans les choses humaines au profit de l'espèce; et, « secondé par l'esprit du siècle et des circonstances inconce- « vables, j'y ai réussi à un certain point, et plus que ne devait « espérer un mortel ordinaire, à qui ses fautes et celles des autres « avaient suscité tant d'obstacles. Provoqué si atrocement par la « noblesse de Provence, il est assez naturel que l'on croie que « j'ai porté dans ma conduite quelque esprit de vengeance. On « se trompe. L'impéritie et la perfidie du gouvernement d'un « côté, l'imbécillité et la maladresse du parti ennemi de la révo- « lution de l'autre, m'ont entraîné plus d'une fois hors de mes « propres mesures; mais je n'ai jamais déserté le principe, lors « même que j'ai été forcé d'en exagérer l'application, et j'ai tou- « jours désiré rester ou revenir au juste milieu. La liberté natio-

[1] Mme d'Aragon.

« nale avait trois ennemis : le clergé, la noblesse et les parle-
« ments. Le premier n'est plus de ce siècle, et la triste situation
« de nos finances nous aurait suffi pour le tuer. La noblesse est
« de tous les siècles, il faut donc composer avec elle. On ne peut
« composer avec elle qu'en la contenant, on ne peut la contenir
« qu'en coalitionnant le peuple avec l'autorité royale. L'autorité
« royale ne se coalitionnera jamais de bonne foi avec le peuple,
« tant que les parlements subsisteront. Ils lui conservent, ainsi qu'à
« la noblesse, la fatale et décevante espérance de rétablir l'ancien
« ordre de choses. Il faut donc encore une destruction. Davantage
« serait trop. Voilà toute ma politique. Voilà tous mes secrets. Que
« reste-t-il à faire ensuite ? — Raviver le pouvoir exécutif ; régé-
« nérer l'autorité royale, et la concilier avec la liberté nationale.
« Cela ne se fera pas sans un nouveau ministère, et cette entre-
« prise est assez belle et difficile pour désirer d'en être. Mais un
« nouveau ministère sera toujours mal composé, tant que les mi-
« nistres ne seront pas membres de la législature. Il faut donc
« que l'on revienne sur le décret des ministres. On y reviendra,
« ou la révolution ne sera jamais consolidée. Voilà ce que l'on
« reconnaîtra quand le règne du charlatan sera tout à fait dé-
« truit. L'échec que Mme de Mirabeau a très-bien jugé [1] n'est que
« le fruit de ses complots. Il m'a plus fâché pour la chose que
« pour moi, car il y a longtemps que j'ai dit : *Malheur, malheur*
« *aux peuples reconnaissants!* Mais il n'a pas autant changé ma
« position qu'on pourrait le croire de loin. En général, je ne puis
« et ne veux arriver que par la nécessité des choses ; si la néces-
« sité n'y est pas, il est tout simple que je n'arrive pas. Quand
« elle y sera, il faut que tout obéisse à la nécessité. Aussi n'ai-je
« pas voulu composer et ne composerai-je pas. Au reste, j'ap-
« proche du soir de la vie, je ne suis pas découragé, mais je suis
« las. Les circonstances m'ont isolé, j'aspire plus au repos qu'on
« ne croit, et je l'embrasserai le jour où je le pourrai avec hon-
« neur et sécurité. Alors, si je me trouve assez de fortune, je
« tâcherai d'être heureux, fût-ce en jouant aux quilles, et voilà
« tout. Si je n'en ai pas assez, je crois qu'il est difficile que je ne
« sois pas toujours en mesure d'avoir une ambassade, et ce me
« sera une retraite honorable et douce. Mais il faut commencer
« par faire et finir son métier, et je suis convaincu que ce serait
« le déserter et non le finir, que d'entrer au conseil avec des
« hommes auxquels il est devenu impossible de faire le bien. »

Voilà, ma chère sœur, ce qui m'a paru la très-exacte analyse

[1] Il est indubitable que Mirabeau parle ici du décret du 7 novembre 1789, qui interdit aux députés l'entrée au ministère.

d'une conversation où il a mis autant de bonne foi que de connaissance des choses, des hommes et du pays. J'ajouterai un seul mot pour l'entier acquit de la confiance que vous me montrez. Il est certainement las, comme il me l'a dit; mais je crois avoir compris qu'il ne serait pas aussi insouciant s'il avait conservé l'espoir d'une famille directe. O mon amie! comment ce qui pouvait faire pour vous l'objet de tant de gloire et de jouissances, n'est-il devenu qu'une source d'inquiétudes? — Et rien ne pourrait-il changer ce triste arrêt du sort? — N'aurez-vous jamais qu'une demi-confiance dans la plus tendre des sœurs, qui respecterait assez votre secret pour le cacher, même à son frère, si vous le désiriez?

Cette lettre dont nous avons la minute de la main de Mirabeau, a été écrite sans doute à son instigation, par sa sœur, Mme du Saillant, en réponse à une lettre de Mme la comtesse de Mirabeau. Elle semblerait indiquer qu'à cette époque Mirabeau avait eu le désir de se rapprocher de sa femme : en tout cas elle est très-honorable pour lui, et le place sous un jour nouveau et curieux.

LETTRES ÉCRITES DE PARIS PAR LE COMTE DE MIRABEAU

au comte de La Marck, à Bruxelles.

16 *décembre* 1789 — 19 *février* 1790.—Le comte de La Marck ayant quitté Paris le 15 décembre 1789 (voir l'Introduction), une correspondance très-active s'établit entre lui et le comte de Mirabeau, pendant les premiers mois de l'absence de M. de La Marck, qui s'était rendu d'abord à sa terre de Raismes, près de Valenciennes, puis en Belgique. La correspondance qui suit est très-incomplète; plusieurs lettres de Mirabeau et toutes celles du comte de La Marck, moins une, manquent. On a retranché des lettres ici publiées ce qui concernait la révolte des Pays-Bas et qui n'avait pas trait directement aux affaires de France.

Ces lettres du comte de Mirabeau se rapportent principalement au projet qu'il avait eu de faire organiser un ministère sous la présidence de *Monsieur*, comte de Provence. A mesure que ses chances de réussir de ce côté diminuent, on remarquera que sa correspondance prend un caractère plus vif d'aigreur contre les hommes et les choses. Cette disposition de sa part avait impatienté le comte de La Marck, qui le lui avait témoigné. Aussi la correspondance languissait, et leurs relations étaient sur le point, non de se rompre entièrement, mais de se ralentir, lorsque, vers le milieu du mois d'avril 1790, le comte de La Marck fut rappelé à Paris par le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne près la cour de France, et à la demande du roi et de la reine, qui s'étaient décidés à établir des rapports avec le comte de Mirabeau, par l'entremise de M. de La Marck (voir l'Introduction).

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, le 16 *décembre* 1789. — .... La journée n'a eu qu'un épisode fâcheux pour *Caliban-Mirabeau*[1]. Il a été moins sobre aujourd'hui qu'à l'ordinaire et plus indiscipliné. Il a offensé le président; l'assemblée a pris parti; après de très-longs et très-tumultueux débats, il a été censuré, et mention en sera faite sur le procès-verbal. — Ce matin on a militarisé, et Liancourt n'a point mal parlé contre la conscription militaire, laquelle, je crois, ne passera pas.

Vous aurez tous les jours de mes nouvelles. Je numéroterai toutes mes lettres; faites-en de même des vôtres.

Paris, le 18 *décembre* 1789. — Je ne vous écrivis pas hier au matin, d'abord parce qu'il n'y avait pas sujet, ensuite parce que Caliban ayant eu la sottise de spadassiner avec ce grand lévrier de La Tour-Maubourg[2], il a reçu un coup d'épée assez vigoureux, et qu'il fallut y aller avant l'assemblée, où les finances appelaient de bonne heure....

Rien de nouveau ici que la palingénésie de ce plan de Necker, qui nous mène tout droit à tout ce qu'on peut faire de banqueroute. C'est une étrange destinée que celle du mortel qui s'avance à la gloire sur la double béquille de la famine et du papier-monnaie! Vous croyez bien, au reste, que les candidats du nouveau ministère se trouvent tout consolés de n'être rien, à l'approche d'une telle bagarre. — Adieu, cher comte.

Paris, 19 *décembre* 1789. — Vous serez bien affligé de l'indicible balourdise du premier ministre des finances (M. Necker) qui nous fait décréter la vente de 400 millions de biens du clergé, dans les circonstances actuelles, pour servir de base à la caisse d'escompte, et prolonger de quelques semaines la banqueroute; car il y marche tout droit, autant du moins qu'il est au pouvoir des hommes de la faire. L'assemblée est tellement pratiquée et lasse d'incertitudes, qu'il a été impossible à qui que ce soit d'en-

[1] Par *Caliban-Mirabeau*, le comte indique ici son frère le vicomte, qui, dans la séance de l'assemblée du 15 décembre au soir, cria à Robespierre, au milieu de son discours : *Non, cela n'est pas vrai!* Le tumulte dura plus d'une heure, après quoi il fut décrété que mention serait faite au procès-verbal de l'assemblée de ce manque de respect. Le duel dont il est question dans la lettre suivante fut la suite de cette affaire.

[2] M. de La Tour-Maubourg était membre de l'Assemblée nationale.

rayer la délibération, et qu'aussitôt que Montesquiou, qui attaqua le plan du comité, eut parlé, non sans être hué, on décréta par acclamation que l'on n'entendrait plus aucun plan, et que l'on prendrait aujourd'hui au plus tard une résolution sur le plan du comité. Cazalès étant parvenu avec beaucoup de peine à faire entendre que cette prétendue besogne du comité ne lui avait été communiquée qu'une heure avant d'être apportée à l'assemblée, devinez la réponse presque unanime.... TANT MIEUX! Assurément le trait est caractéristique du temps et de la nation.

Bonsoir, mon cher comte, je causais deux fois par jour avec vous au moins. Voilà quatre fois vingt-quatre heures que je n'ai vu ni vous, ni votre griffonnage. Je suis très-pressé de savoir ce que vous avez trouvé, surtout ce que vous augurez de là-bas, je n'ose pas ajouter de vous revoir. Votre ami, le candidat de l'Académie [1], mène depuis trois jours absolument les affaires étrangères.

Paris, le 22 *décembre* 1789. — Rien de très-marquant ici que l'aggravation des symptômes de la dissolution. Le décret des finances a mécontenté tout le monde. Chacun sent que l'agonie est prolongée de quelques semaines et que la maladie est incurable, du moins par de tels médecins. — Au Luxembourg [2], on tremble et on meurt d'envie de se mettre en avant. Rue de Bourbon [3], on continue à se perdre dans la sublimité des détails. — Avant-hier, quatre mille hommes et six pièces de canon marchèrent contre quarante contrebandiers, et en occirent trois. Dans la nuit on chercha à forcer le Châtelet, qui, pourtant, ne fait de mal à personne. Tous ces plats incidents occupent plus que l'état de la monarchie, et n'y changent rien, comme vous pouvez croire. Au reste, Toulon, qui avait refusé d'obéir à la lettre de Saint-Priest [4], a obéi immédiatement à notre décret [5]. — Le grand colosse [6] est donc quelque chose, et tant que l'on ménagera cette

[1] Le comte Louis de Ségur, qui avait été ministre de France en Russie, et qui en ce moment était candidat à l'Académie française.

[2] Au Luxembourg, où habitait *Monsieur*, comte de Provence.

[3] Nous ignorons à qui s'applique cette indication.

[4] Le comte de Saint-Priest, ministre de l'intérieur.

[5] Des troubles s'étaient élevés dans la ville de Toulon. Quelques officiers avaient été emprisonnés à la suite d'une émeute. Le 7 décembre 1789, l'assemblée rendit un décret qui ajournait la délibération principale, jusqu'au moment où on aurait reçu de nouvelles informations, mais qui demandait, en attendant, au roi les ordres nécessaires pour que les officiers fussent mis en liberté, sous la sauvegarde de la loi. C'est de ce décret, auquel on obéit à Toulon, que parle Mirabeau.

[6] Le grand colosse est l'assemblée.

illusion optique, elle produira d'heureuses réalités. Mais ceux qui pensent que le décret des finances n'a coûté que deux cent mille livres [1], doivent désespérer de la chose publique. Je ne vous parle plus de la vôtre [2], puisque vous m'en tenez si étranger; mais que ne sais-je du moins ce qui vous intéresse personnellement et de vos nouvelles individuelles, soit physiques, soit morales!

Paris, le 23 décembre 1789. — Je ne sais quel taon les tourmente, mais vous ne vous figurez pas les agitations que se donne le comité des recherches de la ville de Paris, et même depuis quelques jours le Châtelet, pour me faire jouer un rôle dans toutes ces plus ridicules encore qu'odieuses saturnales.

L'atmosphère du pays est toujours la même. Le méphitisme de l'indécision et de la faiblesse, de l'envie et de la mauvaise foi y corrompent, y salissent, y dissolvent tout. Au Luxembourg, on a peur d'avoir peur. — Aux Tuileries, le roi est tout accoutumé; si ce n'est pourtant qu'après avoir travaillé dix ans à se bien loger à Versailles, on trouve maussade d'être mal logé ici. La reine reste dans son retranchement : JE NE ME MÊLE. — Le général [3] est le plus heureux et le plus immobile joueur de creps qu'il y ait au monde. — Le duc de la Rochefoucauld est en ce moment dans le prurit le plus effervescent de la gale ministérielle. — Le comte de Ségur songerait bien à quelque chose, s'il n'avait pas son discours à faire pour sa réception à l'Académie, et quelques pièces fugitives à préparer pour le prochain *Almanach des Muses*. — M. Necker ne sait ni ce qu'il peut, ni ce qu'il veut, ni ce qu'il doit. Quelle partie de dupes! Quel noble jeu de l'oie!!!....

Au reste, mon ami, l'homme est toujours le même, et veut que vous comptiez sur son dévouement. Certainement vous l'avez bien jugé.

Paris, le 24 décembre 1789. — .... Nous n'avons rien fait que lire une première partie de l'ordre judiciaire, qui contient de bonnes choses, lesquelles appartiennent au siècle, et un fort mauvais plan qui, très-compliqué, très-cher, très-impraticable, a, par une étrange réunion, le double vice de beaucoup ressembler à l'ancien et de mécontenter tout le monde. Je crois que l'on y fera tout au moins de très-grands changements.

Hier on agita soudainement la question de l'incompatibilité des

[1] Mirabeau suppose qu'à l'aide de cette somme on avait acheté, dans l'assemblée, des partisans à la loi sur les finances.

[2] Les affaires des Pays-Bas, auxquelles s'intéressait le comte de La Marck.

[3] M. de La Fayette.

professions et des cultes, dans leur rapport avec l'éligibilité. On eut l'esprit d'aborder la question par les juifs et le bourreau, puis on ferma la discussion avec la sagesse et le flegme ordinaires; puis fausses épreuves, puis appel nominal : on perdit de 5 voix la priorité de la bonne rédaction, et je m'attends à voir perdre ce matin la question, si Dieu n'y met la main. Oh! que je suis las et ennuyé! et que vous me seriez nécessaire pour me remonter! — *Vale et me ama.*

Paris, le 26 *décembre* 1789.—Je vous dois en ce moment deux réponses, mon cher comte, et certes cela ne m'arrivera pas souvent; mais les événements souterrains d'hier et du jour précédent ont été si compliqués, qu'il a fallu avoir l'œil à la boussole, à la voile et au gouvernail, et beaucoup travailler pour opérer quelque chose de noble et de raisonnable. Voici ce que je puis vous écrire du fait : M. de Favras a été arrêté, lui et sa femme, dans la nuit du 24 au 25, et, à l'instant, Paris a été rempli de cette notice, qu'il avait voulu soulever trente mille hommes pour assassiner M. de La Fayette et le maire de Paris, et couper les vivres à la capitale, et que *Monsieur* était à la tête de cette conspiration. Le comment nous avons manœuvré, moi et l'*homme gris* [1] sous ma conduite, est inutile. Le résultat vous fera deviner tout le reste. *Monsieur* a envoyé chercher M. de La Fayette et lui a dit devant du monde : « Monsieur de La Fayette, on répand dans Paris le « billet que voici : — Vous avez un grand crédit à Paris, monsieur « de La Fayette; je ne doute pas que vous ne mettiez quelque « activité à détruire une calomnie dont les méchants disent que « vous profitez. J'irai m'en expliquer ce soir à la commune de « Paris; j'espère que vous y serez. » — Billet d'invitation à la commune pour une assemblée extraordinaire; déclaration au roi qu'on y allait, puis le discours dont copie ci-jointe. — Avant de fermer ma lettre, je vous dirai le résultat. Êtes-vous content?

L'affaire du *petit homme gris* a été arrêtée, et sera, je crois, consommée; mais je n'en tirerai jamais un grand parti sans

[1] L'*homme gris* ou le *petit homme gris* désigne ici, comme dans tout le reste de cette correspondance, M. le duc de Lévis, premier gentilhomme de la chambre de *Monsieur*, comte de Provence. — Mirabeau aimait à donner ainsi des sobriquets à la plupart des personnes dont les noms figurent dans ses lettres et dans ses billets. C'était tantôt par discrétion, tantôt par malice qu'il employait ces sobriquets. On en retrouvera de fréquents exemples dans ses lettres. Ainsi il ne désigne jamais la reine Marie-Antoinette que par le pronom *Elle*, et M. de La Fayette est tantôt le dictateur, *Gilles-César*, *Gilles-le-Grand*, le général *Jaquot*, le *Balafré*, par allusion au duc de Guise, etc., etc.

vous. Je vous dirai cela quand il en sera temps, si vous ne revenez pas.

Mandez-moi donc quelque chose pour Sémonville et son ambition [1]. Il est évident qu'il fait les deux mains. La Fayette a montré depuis huit jours, dans deux ou trois occasions, un esprit et une capacité qu'il n'a sûrement pas, et cela serait trop extraordinaire, si cela n'était pas excessivement naturel, je veux dire si l'un des confidents de l'homme gris n'était pas l'espion de La Fayette. Aussi, ces deux jours, l'importance du cas m'ayant décidé à exiger que l'on ne fît que de demies ou de fausses confidences, La Fayette a été complétement déjoué, et toute la journée d'hier, par exemple, il a été fort au-dessous du chevalier Dubois [2]. Le succès du discours ci-joint [3], qu'encore on a gâté, a été énorme. S'il sait suivre cette ligne, il va prendre le plus grand ascendant et être premier ministre par le fait. — Adieu, mon très-cher comte, car en voilà bien long. A la vie et à la mort.

Paris, le 29 *décembre* 1789. — J'ai reçu votre n° 3, et je n'y ai pas répondu hier, parce que rien ne pressait au prix des agitations qui nous ballottent. L'enfer a déchaîné toutes les calomnies et leurs charités sur *Monsieur* et sur tout ce qui lui paraît attaché. Au fur et à mesure de ses embarras, le ciel ne verse pas sur lui ses bénignes influences. Il a la pureté d'un enfant, mais il en a la faiblesse, et il est extrêmement difficile de lui faire comprendre que s'il se laissait faire, seulement vingt-quatre heures, il serait un second duc d'Orléans. Hier il écrivait à l'Assemblée nationale, pour l'aviser de sa démarche à la commune, la lettre incluse [4]. Elle fut très-bien reçue, et les Lameth et con-

[1] M. de Sémonville avait l'ambition d'être accrédité comme ministre, près du gouvernement qui pourrait s'établir à Bruxelles, à la suite de la révolte des Pays-Bas. Il paraît que M. de La Fayette lui avait promis ce poste ; mais, dans la crainte de le manquer, il s'était adressé aussi à la partie adverse ou plutôt rivale, celle de *Monsieur*, comte de Provence, qui voulait être premier ministre et qui était aidé dans son projet par le duc de Lévis et par le comte de Mirabeau. C'est donc lui que Mirabeau désigne par l'un des confidents de l'homme gris.

[2] Le chevalier Dubois était le commandant de la garde à pied qu'on nommait le *guet*.

[3] Nous renvoyons, pour le discours que *Monsieur* prononça à la commune, au *Moniteur* où il se trouve inséré. C'est à la suite de ce discours et de l'effet qu'il avait produit, que Mirabeau se persuadait que le prince ne pouvait pas manquer *d'être premier ministre par le fait*.

[4] Voici la lettre que *Monsieur* adressa au président de l'Assemblée nationale, et dont nous avons la minute de la main de Mirabeau :

« Monsieur le président, la détention de M. de Favras ayant été l'occasion de calom-

sorts furent assez habilement déjoués dans le débat, malgré la gaucherie du duc de Lévis, qui, avec un esprit délié, fait quelquefois des balourdises. Mais l'intrigue a redoublé d'activité et d'indifférence de moyens, au point qu'on a trouvé, dans la rue, une sentinelle de la garde nationale, assassinée avec cet écriteau : « *Va dans l'autre monde attendre La Fayette.* » Or vous noterez qu'aujourd'hui cette sentinelle se porte fort bien. Je pourrais vous citer mille traits. On s'en sert pour empêcher *Monsieur* d'arriver, et il n'a pas pu encore s'avouer qu'il fallait forcer la porte. La reine le cajole et le déjoue; le roi niaise et s'abstient; *Monsieur* mollit et ne se réjouit d'un succès même que comme on se félicite d'une bataille gagnée qui nécessite à faire un siége très-douteux; enfin, tout cela est infiniment nébuleux. Il n'y a qu'une chose de claire : c'est qu'ils voudraient bien trouver, pour s'en servir, des êtres amphibies qui, avec le talent d'un homme, eussent l'âme d'un laquais. Ce qui les perdra irremédiablement, c'est d'avoir peur des hommes et de transporter toujours les petites répugnances et les frêles attraits d'un autre ordre de choses dans celui où ce qu'il y a de plus fort ne l'est pas encore assez; où ils seraient très-forts eux-mêmes, qu'ils auraient encore besoin, pour l'opinion, de s'entourer de gens forts.

Ce n'est pas une agonie convertie en maladie de langueur, que la situation de nos finances; c'est une dissolution absolue; et puisse-t-elle ne pas gagner tout le corps politique! Puisse la révolution ne pas périr par cette maladie honteuse! — Suivez votre ligne, mon cher comte. *Vale et me ama.*

Paris, le 31 *décembre* 1789. — La reine traite *Monsieur* comme un petit poulet qu'on aime bien à caresser à travers les barreaux

« nies où l'on a tâché de m'impliquer, et le comité de police de la ville se trouvant « saisi de cette affaire, j'ai pensé qu'il me convenait de porter à la commune de Paris « une déclaration qui ne laissât aux honnêtes gens aucun des doutes dont on cherchait à les affliger. Je crois devoir maintenant informer de cette démarche l'Assemblée nationale, parce que le frère du roi doit se préserver même d'un soupçon; « parce qu'ensuite l'affaire de M. de Favras, telle qu'on l'annonce, est trop grave « pour que l'assemblée ne s'en occupe pas tôt ou tard, et pour que je ne me permette pas de lui manifester le désir que tous les détails en soient connus. Je vous « serai très-obligé de lire cette lettre de ma part à l'assemblée et le discours que je « prononçai hier, comme l'expression fidèle de mes sentiments les plus vrais et les « plus profonds. Je vous prie, monsieur le président, d'être bien persuadé de mon « affectueuse estime.

« *P. S.* Je ferai publier incessamment l'état des payements que j'ai à faire en janvier et qui ont nécessité la négociation d'emprunt que j'ai autorisé M. de La Ferté « à traiter avec M. de Favras. »

d'une mue, mais que l'on se garde d'en laisser sortir, et lui se laisse traiter ainsi; et le duc de Lévis, qui a voulu brusquer l'aventure, s'est fait refuser une audience. On lui a répondu *qu'on l'avertirait*. D'un autre côté, je vous défie de vous peindre les excès où se porte la licence des propos et de l'anarchie. Le jour des barricades [1], le héros du jour était loin d'être aussi maître de Paris que La Fayette. Je vous ai parlé de la scélérate facétie du garde national assassiné; il se porte aussi bien que vous et moi. Paris n'en retentit pas moins de cris de fureur et de rage sur cet attentat imaginaire ou simulé, et les bandes nationales disent tout haut que, si leur général éprouve un malheur quelconque, les nobles, les prélats, le clergé, etc., etc., serviront d'hécatombe à cette grande victime. Vous voyez que cet homme, qui du moins a le talent de tenir ses gens en haleine, a su se faire beaucoup de capitaines des gardes.

Le duc de Lévis ne regarde plus comme une folie ce chapitre des *Mille et une Nuits* que l'on nous lisait un jour chez vous. Il le regarde bien plutôt comme une dernière ressource, et voilà comme les gens faibles sont toujours voisins des partis extrêmes. Mais pourtant il est extrêmement possible, en effet, qu'ils en soient réduits là; mais je doute qu'ils trouvassent ni les mêmes circonstances, ni les mêmes acteurs. Le duc de Lévis éprouve, au reste, un besoin que je ne ressens pas moins que lui-même : c'est celui de causer avec vous, de vous avoir là, de compter sur vous, sur votre sagacité, sur votre connaissance des hommes, sur votre courage.... Eh quoi! en nul pays du monde la balle ne viendra-t-elle donc au joueur?

Réellement ne viendrez-vous pas passer quelques semaines ici? — Vos concitoyens belges sont bien peu sages, s'ils regardent, en tout état de cause, les phases et le système de la France comme étrangers à eux et indifférents pour eux. Ils ne cesseront jamais d'en éprouver une influence très-immédiate, et j'ai une petite idée de vos politiques, s'il n'y a que vos capitalistes qui prennent garde à nous. — Adieu.

Paris, le 2 janvier 1790. — Voilà, mon cher comte, la date de l'année changée; mais, entre les grands et immortels événements qui ont signalé cette année mémorable, une circonstance bien fugitive pour tout autre et pour vous-même ne sortira point de mon souvenir; c'est celle qui nous a approchés davantage l'un de l'autre, et qui a commencé, sur les rapports du

[1] Mirabeau veut sans doute parler du duc de Guise, après la journée des barricades du 12 mai 1588, ou du cardinal de Retz, après la journée du 27 août 1648.

courage et du caractère, une liaison, laquelle, cimentée par l'estime, resserrée chaque jour par votre obligeance et le magnétisme de vos hautes qualités, et par l'habitude, l'amalgame des événements, des dangers, des actions hautes et décisives, de l'établissement d'un ordre de choses tellement amélioré qu'il en paraisse nouveau, deviendra, j'y compte du moins, l'amitié la plus impérissable et la plus dévouée.

RÉPONSE DU COMTE DE LA MARCK À LA LETTRE PRÉCÉDENTE DU COMTE DE MIRABEAU.

Bruxelles, le 6 *janvier* 1790. — Sans m'enorgueillir, mon cher comte, d'un éloge que je dois plus à votre amitié qu'à tout autre titre, je m'honore à mes propres yeux d'avoir su m'approcher de vous et rendre hommage à vos qualités rares et trop souvent méconnues. L'amitié qui m'attache à vous trouve un attrait de plus dans la justice que je vous rends, et mon amour-propre même en est satisfait par cette espèce de supériorité que j'acquiers sur ceux qui n'ont pas su vous apprécier, ou qui ne l'ont pas voulu, car l'envie existe partout où il y a des hommes, et elle ne s'exerce jamais plus que sur les hommes supérieurs.

C'est la seule lettre qui se soit retrouvée de celles écrites, à cette époque, par le comte de La Marck au comte de Mirabeau.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, janvier 1790. — J'ai bien reçu, mon cher comte, votre n° 8, sur lequel vous aviez quelque inquiétude, et en général même vos cachets paraissent assez respectés, ce qui, comme vous ne l'ignorez pas, ne prouve rien du tout. Vous vous plaignez de n'avoir personne pour rédiger vos idées. Je vous chercherai quelque sujet digne de vous et de vos circonstances. Mais, bon Dieu! qu'ils sont rares! Ce *Pellenc* dont vous me parlez m'a joué deux ou trois mauvais tours, et je suis obligé de m'en garder; il ne fait plus quoi que ce soit pour moi [1]. Des deux autres, l'un, *Dumont,* retourne en Angleterre, où la reprise de la session prépare de grands orages contre Pitt, desquels son patron compte bien profiter [2]. — Le second, *Du Roveray,* qui d'ailleurs

[1] On verra bientôt que ceci n'était pas exact, et que M. Pellenc, contre lequel Mirabeau eut de fréquents mouvements d'humeur, finit toujours par retrouver sa confiance.

[2] M. Dumont retournait en Angleterre, chez lord Lansdown, du fils duquel il avait été précepteur.

ne travaille point, est attiré dans sa patrie, à Genève, par la belle victoire que je lui ai gagnée en faisant refuser le prétendu don patriotique et préjuger ainsi la garantie nationale qui a détruit leur constitution. Les autres collaborateurs que de temps à autre j'emploie, ne sont pas disponibles et sont peu capables. Vous vous ferez une petite idée en ce genre, quand je vous dirai que M. de Montmorin a pris Saint-Ange [1] pour répondre à l'ouvrage anti-autrichien de Peyssonel. C'était, du règne de la littérature de café, le plus innocent des poëtes de son temps. Enfin, je verrai, mais je suis très-embarrassé pour moi-même, depuis que la nécessité de me mêler de l'extérieur de l'assemblée m'ôte une grande partie de mon temps pour travailler personnellement.

Jamais notre gouvernement n'a été plus incapable et plus mal intentionné. Le moment de la reconstruction du système politique de l'Europe est enfin arrivé. *Mon plan* est prêt dans tous ses détails, et a du moins le mérite d'une pacification universelle et durable, et d'une extrême simplicité. Mais on n'a ni la capacité de le concevoir, ni surtout la bonne foi de l'écouter. — Votre ami Ségur, qui est au-dessous du plus pitoyable des écrivains des charniers, englue de quelques phrases diplomatiques la mauvaise foi des uns, l'incapacité des autres, et nous voguons à l'aventure sur la mer des événements imprévus, des vieux préjugés et des passions haineuses.

Au reste, tout peut s'améliorer encore, car nous sommes encloués, mais non désarçonnés. Faites la guerre à l'œil, mon très-cher comte; vous êtes bien aimable de dire que je vous manque; mais, pardieu! je vous le rends bien; car vous vous formez tous les jours, et moi je ne trouve plus d'homme à qui parler. — *Vale.*

Paris, le 4 janvier 1790. — Les cartes sont tellement mêlées dans ce tripot-ci, il est si difficile pour un joueur un peu systématique d'y combiner un coup, les sottises de part et d'autre y déjouent si complétement tous les calculs, qu'après une déperdition d'esprit et d'activité, dont chaque journée est très-fatiguée, on se retrouve au même point, c'est-à-dire au centre du chaos. Cet empire, mon cher comte, se soutient encore par sa masse; mais il n'a plus de mouvement, et, quoique les principes naturels de la vie y soient bons peut-être, sans y avoir toute l'énergie que l'on dit, il mourra par la décomposition, si l'on ne parvient pas à lui rendre ce mouvement. On a essayé sous diverses formes. — Le duc de La Rochefoucauld l'a essayé à sa manière. Comme

[1] Auteur de la traduction des *Métamorphoses d'Ovide*.

il s'est persuadé avoir fait venir, au mois de juillet, le roi à l'Assemblée nationale, et que cela l'a fait président, il s'est mis dans la tête que l'y faire venir aujourd'hui, à propos de la liste civile que nous avons laissée à l'arbitre du roi, sans même la définir, le ferait ministre, et en conséquence, rallié à son insu peut-être à La Fayette, qui voit dans les circonstances, avant tout, le moyen d'écarter *Monsieur,* il a tenté cette négociation, et l'on s'est moqué de lui. — Dans le même temps, *Monsieur* lui dérobait, dit-on, une marche, et, dans un Mémoire bien fait[1], prouvait la nécessité de cela et d'autre chose, et demandait à être le pilote nominal d'un nouvel équipage, sans lequel le vaisseau ne pouvait plus marcher. De celui-ci l'on ne s'est pas moqué, et je saurai trop tard les détails de la *conversation* qui a été le résultat de cette démarche, pour vous les envoyer par ce courrier; mais elle n'a été rien moins que décisive, et, si l'on n'a pas perdu de terrain, l'on n'en a pas gagné. Il faut voir aujourd'hui.... mais vous nous manquez bien en tout sens.

Une lettre du 8 janvier 1790 ne contient pas autre chose que l'annonce que le comte de Ségur passera par Bruxelles, pour se rendre à Vienne comme ambassadeur. (Cette nouvelle ne se réalisa pas.)

Paris, le 10 *janvier* 1790. — Ce dont je puis vous être caution, c'est que le duc de Lévis et ses adhérents, vaillent que vaillent, sont à vous. Je ne dis pas qu'un homme sage puisse confier une grande cargaison à un bâtiment si frêle. Deux coups de mer peuvent l'assaillir encore : un complot d'aristocratie, qui ne lui a pas pardonné sa démarche à la commune, et qui voudrait lui massacrer Favras pour l'impliquer; — un accès de frénésie du parti populaire qui va nous faire passer La Fayette pour empoisonné (car il paraît que nous sommes à la dernière scène de ce drame plus ou moins filé). — Si *Monsieur* n'est pas au conseil auparavant, et qu'il n'ait pas annoncé un système par une de ces démarches qui en imposent au moins par l'attente, il peut être très-sérieusement compromis. Que voulez-vous que j'y fasse? — Toujours réduit à conseiller, ne pouvant jamais agir, j'aurai probablement le sort de Cassandre: « Je prédirai toujours « vrai, et ne serai jamais cru. »

Paris, le 15 *janvier* 1790. — Déjà ma correspondance était intercadente, parce que mes yeux, sensiblement empirés, ne me

[1] On devine bien que Mirabeau était l'auteur de ce Mémoire, et que c'était lui qui dirigeait les démarches de *Monsieur*.

permettaient, depuis quinze jours, d'écrire précisément qu'à vous, et encore d'une manière très-pénible et très-douloureuse. Cependant l'amélioration de mon état était sensible à la fin de la dernière semaine; mais comme je savais que Mme la duchesse d'Arenberg partait lundi, je me réservais pour une grande dépêche où j'épancherais mon esprit et mon âme en liberté. Vendredi, pour mon malheur, la chambre des vacations de Rennes a paru à la barre, et la séance de samedi a dû décider leur sort. Je voyais, et je vois encore dans cet événement l'anéantissement de la révolution et le signal de la désobéissance et de l'anarchie pour toutes les parties de l'empire, si nous ne prenions pas un parti noble et décisif. Je parlai donc et à peu près de ma hauteur, du moins en mouvement et en énergie, attendu qu'il fallait entraîner, et que le parti des magistrats bretons était d'une activité inconcevable. Je parlai plus d'une heure et demie; je me mis en nage, et, par un délai très-impolitique, que l'envie de pisser et de dîner obtint de notre parti et qui a pensé nous coûter le décret, je pris un coup de vent qui, le soir même, jeta une inflammation terrible sur mon œil gauche. Le lendemain je ne voulus rien faire; j'avais un ami malade, je sortis sans pouvoir ouvrir les yeux, ni avoir pu obtenir un moment de relâche des douleurs les plus intolérables. Dès le dimanche au soir, on voulait me saigner; le lundi, la Faculté invoqua tous les saints, mais j'étais bien décidé à ne pas perdre la bataille des Bretons, et je me transportai, dans la plus déplorable des situations, à l'assemblée, où je tins un bandeau sur les yeux jusqu'à huit heures du soir, et où même je parlai quatre ou cinq fois. Le caractère peut tout contre la douleur, mais il ne peut pas contre le mal local, et même il l'aggrave. Vous imaginez donc bien que je suis rentré, lundi, absolument hors de combat; les sangsues, les vésicatoires, le diable. La journée d'hier a été affreuse; aujourd'hui il y a du mieux, mais je suis absolument hors d'état de supporter le jour quelconque et de m'occuper. Voilà, mon cher comte, pourquoi vous n'avez point eu de mes nouvelles.

Nous avons eu du bruit hier à Paris, dont il est difficile de démêler encore l'origine véritable. Le résultat est que deux cents et tant d'hommes de la garde soldée, mais presque tous appartenant aux déserteurs de l'armée, ont été cernés et arrêtés aux Champs-Élysées, où ils se rassemblaient pour un objet quelconque, sur lequel les conjectures et les insinuations varient. Vous sentez bien que La Fayette n'a pas manqué d'étaler beaucoup de troupes et d'activité. — Les autres donneraient volontiers leur part pour se sauver, tant sont déplorables et le pays et les choses. Il n'en est pas moins vrai que ceux qui concluent de notre état

d'anarchie l'impuissance à ce que nous serons sous très-peu de temps, si la révolution prend de l'aplomb (et en vérité il ne faut pour la piloter indestructiblement qu'un ministère qui ait de la bonne foi et du sens commun), ceux-là sont de vraies taupes et conduisent en aveugles leur pays; mais peut-être ne font-ils pas aussi mal nos affaires que vous le croyez, mon cher comte. Vous voyez les Belges en Belge : pour moi, qui suis convaincu qu'un grand empire ne peut être tolérablement gouverné que lorsqu'il est constitué en confédération de petits États, et qu'ainsi le nôtre se dissoudra ou se constituera ainsi, je ne doute pas que, si notre gouvernement devient sage, et notre Constitution mûre, tous les bords du Rhin, à commencer par vos provinces, viendront s'y ranger, et l'on verra enfin jusqu'où peuvent s'étendre les conquêtes de la liberté et de la raison humaine. Plus les Van der Noot et les Van Eupen [1] feront de folies, et plus cet événement, si l'on m'accorde mes données, est inévitable et prochain. Quand je vois la Hollande et la Prusse et la ligue germanique s'agiter pour faire la loi chez les autres, je souris de compassion, et ne peux m'empêcher de me dire combien il serait aisé de donner à ces bonnes gens-là plus d'occupation chez eux que leurs frêles épaules n'en peuvent porter. Adieu, mon très-cher comte, car j'ai peur de vous envoyer du bavardage de fièvre, au lieu de raisonnements dignes de vous. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

Paris, le 18 *janvier* 1790. — Autant il est facile, mon cher comte, aux cabinets de Berlin et de La Haye de modifier aujourd'hui la révolution des Pays-Bas comme ils l'entendent, dès que celui de Londres les encourage ou les laisse faire, — autant je crois faux que ce jeu des convenances politiques du moment produise un état permanent de choses. Jamais ces Bataves et ces Belges n'ont été esclaves, jamais ils ne le seront durablement et indépendamment des circonstances du siècle et de l'exemple du voisinage; ceux qui voudraient faire une métairie de ces belles possessions seront fatigués de fréquents et redoutables souvenirs. Quand on parviendrait à nous ôter nos provinces belgiques, ce que je dis n'en serait que plus vrai, et je ne crois pas ces gens-là assez préoccupés de leur bonheur et de notre faiblesse, pour qu'un ministère sage ne pût pas leur offrir avec succès des partis moins extrêmes que ceux qu'ils semblent prêts à saisir.

Mais ce ministère, où est-il? — Je ne vois presque plus que le hasard qui puisse le donner. Nous voici dans une nouvelle

[1] Van der Noot et Van Eupen étaient les chefs de la révolution brabançonne.

crise bien réelle. L'établissement des assemblées de districts et de départements est l'époque à laquelle nous attendent les mauvais citoyens, qui, n'espérant plus de contre-révolution par la force, n'ont pas renoncé à celle qui peut naître du mécontentement. Ils travaillent très-activement à ce que l'Alsace, la Franche-Comté, les provinces belgiques éprouvent et fassent éprouver des convulsions. Tant il est vrai que nul n'est si porté aux partis extrêmes que les gens très-faibles, et que la vengeance est une passion plus impérieuse que l'intérêt. Un autre élément de la crise que je vous annonce, et le plus fort, c'est la nomination de tous les nouveaux officiers municipaux et autres. Si le parti mécontent prévaut dans les élections, nous éprouverons des tiraillements sans nombre, et nous pouvons périr. Si le parti populaire l'emporte, nous ferons bien des folies encore, mais du moins nous marcherons à un but, parce que nous avons une ébauche de système, et tous les hasards seront pour nous. Mais, encore une fois, où le point central, où la veine artérielle du corps politique, je veux dire l'administration générale, sera-t-elle placée? — Qui imprimera désormais une direction uniforme à tant de mouvements d'une nature si différente? — Je l'ignore. — Il faudrait vouloir s'abuser soi-même (contre toute vraisemblance) pour attendre rien des Tuileries et des pays environnants. — L'homme qui, entièrement étranger à la révolution du mois de juillet, et n'ayant pas même eu le mérite vulgaire de passer aux communes, entraîné malgré lui-même dans la seconde crise, a vu, par son incapacité profonde, changer dans ses mains la dictature suprême en une place subalterne parmi les grandes; cet homme qui, grâce à une destinée unique, n'en sera pas moins, pour le vulgaire, l'homme de la révolution, et, donnant sa démission le jour où le roi jurera la Constitution, aura ainsi, au milieu de sa carrière, la plus belle époque dont il soit donné à un mortel de s'honorer; — cet homme n'a pas la force de composer un bon ministère, ni le courage d'en former un trop mauvais. Cependant il est seul, et tous les jours plus seul en mesure [1]. Que faisons-nous donc? — Nous jouons à colin-maillard, et le résultat de la partie me paraît entièrement indevinable. Quant à moi, je reste immobile autant que je le puis, parce que je me suis dit souvent qu'un homme qui, marchant dans la nuit, voit éteindre son flambeau, doit s'arrêter jusqu'à ce que la lumière revienne. Mais vous sentez que l'immobilité ne peut être que relative, et qu'il est impossible, dans notre état de choses, de n'être pas compromis par la seule faculté d'exister.

[1] M. de La Fayette.

Adieu, mon cher comte, revenez donc faire un tour ici quand vous le pourrez, ne fût-ce que pour me rapprendre un peu le langage et les manières d'un homme. Je suis mieux, quoique je dicte encore; mais l'attaque a été si terrible et la rechute est si voisine, que j'aime mieux bégayer quelque temps que d'être arrêté de nouveau.

Paris, 20 *janvier* 1790. — Nous sommes ici toujours dans la même léthargie; sérieusement compromis par les finances, environnés de toutes les détresses que j'ai prédites, nous étourdissant sur le danger, et ne cherchant pas même un remède. Si M. Necker est encore là un mois, on ne saura pas à Paris ce que c'est qu'un écu, on ne le saura guère mieux dans le royaume, et vous verrez les écarts de la sublime invention de la monnaie en papier. Je parie pour les billets de 50 livres avant six semaines. Les autres spasmes politiques sont peu de chose auprès de celui-là. L'assemblée, pour avoir voulu se mêler de juger les contestations particulières sur la division du royaume, perd un temps énorme à des piqûres d'épingle si ennuyeuses que tout le monde s'absente; et, quant aux provinces, nous n'aurons des symptômes décisifs qu'après les assemblées de districts et de départements. Pour ce qui est du gouvernement proprement dit, il commence à s'occuper de l'idée de faire faire une démarche décisive au roi dans l'assemblée, depuis que cette idée court les rues, que les savoyards s'y attendent, et que l'assemblée en est tellement prévenue que le roi n'y produira aucun effet. J'espère que les ministres mettront sérieusement en délibération dans quelques mois, si le roi doit se montrer à la tête de la révolution, et à quelle époque, sauf à déposer des protestations chez quelque tabellion de village. En attendant, P. [1] nous complote de petits crimes, La Fayette de petites évolutions, Montmorin de petites intrigues, le Saint-Priest a des velléités plus sérieuses, les Tuileries et le Luxembourg se vainquent tour à tour en poltronnerie, en insouciance et en versatilité. Jamais enfin des animalcules plus imperceptibles n'essayèrent de jouer un plus grand drame sur un plus vaste théâtre. Ce sont des cirons qui imitent les combats des géants. Bonjour, mon cher comte.

Paris, le 27 *janvier* 1790. — J'ai là, depuis trois jours, mon cher comte, votre n° 13 qui me prouve qu'aux hommes doués il ne faut que des occasions, et depuis hier seulement votre lettre du 23, où vous me donnez une marque d'amitié dont je suis

[1] Nous ignorons de qui il est question.

très-touché. Je n'ai pas répondu à la première, toute substantielle et excellente qu'elle soit en tous sens, parce qu'elle s'est trouvée dans la coupe de l'affaire de Marseille, occasion d'un travail immense, que je n'ai fini qu'une demi-heure avant de monter à la tribune, et dont j'ai dû m'occuper de toutes les forces de ma tête et de mon âme : 1° parce que la contre-révolution est là ; 2° parce qu'il s'agit d'asservir ou d'affranchir à jamais la Provence; 3° parce que cette affaire est devenue mon affaire. — Il faut montrer à tous ces myrmidons que, malgré leurs efforts réunis, et le parti aristocratique de Marseille secondé d'une armée, et la cabale de La Fayette, et la rage du côté droit de la salle, et l'activité des ministres qui ont réuni ici tous leurs moyens de succès et de corruption, l'Assemblée nationale fait ce qu'elle doit dans les grandes occasions, et qu'alors mon impulsion n'y est jamais vaine. J'ai parlé trois heures avant-hier au soir (car nous avons un ridicule décret de discipline qui ne nous permet de nous occuper que de Constitution le matin); je suis ajourné à ce soir pour finir, et j'emporterai probablement au moins mes conclusions. Voilà, mon cher comte, l'excuse de mon silence qui sûrement m'a plus coûté qu'à vous.

Vous êtes, mon cher comte, né homme d'État, et, réunion rare, homme d'exécution ! Votre lettre du 13 est un résumé de main de maître, et j'en ai été fier, comme si vous étiez mon disciple, tandis que vous devriez bien plutôt être mon mentor, et que je n'ai eu que le mérite, mais que je prise, de vous avoir deviné, au milieu de tous les oiseaux-mouches qui vous entouraient et croyaient vous juger.

La révolution est trop avancée, dites-vous, pour rétrograder à un point redoutable. Cela est vrai dans le sens que le despotisme systématique et paisible ne reviendra pas. Cela n'est pas vrai dans le sens que la monarchie française restera ce qu'elle est, et que son gouvernement sera libre et actif sous une Constitution raisonnable et compacte. Sous ce rapport, nous avons plus que jamais des périls à courir. Il est possible, chose douteuse ! que l'on ait renoncé à une contre-révolution par la force. Il est certain que l'on en prépare une par la négociation ; il est certain que l'on suscite contre nous les grandes villes, qu'elles commencent à nous régenter, que l'on est parvenu à donner à une grande partie de nos commettants une assez vive impatience de ce qu'on appelle nos longueurs, qu'enfin notre nation, mobile et impatiente, désire la fin de cette assemblée amphibie, moitié convention, moitié législature, qui certainement n'a pas donné assez de racines à ses opérations pour que la révolution puisse être tenue pour consolidée, si elle disparaissait demain. Or, comme le gou-

vernement ne gouverne point, comme il n'y a là ni un homme de talent, ni un homme de caractère, ni même un homme de bonne foi, on n'obtiendra point d'intervalle entre les deux législatures; on l'obtiendrait qu'on n'en profitera pas, on intriguera au lieu d'administrer, on cherchera à diviser au lieu de montrer par le fait l'utilité, la nécessité d'un pouvoir exécutif; et la montre, tant bien que mal fabriquée, que nous aurons laissée avant d'y mettre le grand ressort, ne marchera point, ou marchera si irrégulièrement par le mauvais engrenage et la disproportion des pièces, qu'elle fera du bruit peut-être, mais ne marquera certainement pas l'heure.

Vous avez saisi admirablement l'idée d'un grand empire organisé en petits États fédératifs, ou plutôt vous m'avez bien convaincu que vous aviez eu de votre côté cette pensée, non en germe, mais en en calculant toutes les chances, tous les résultats. Vous trouverez dans mon résumé et conclusion de la monarchie prussienne un morceau qui, je crois, vous plaira, sur cette matière envisagée sous tous les aspects.

Je suis bien aise que vous soyez content de Sémonville, et je serais fâché que vous vous y fiassiez aveuglément, ou même que vous lui eussiez donné tous vos *moyens,* comme vous dites, dans le sens le plus étendu. Nous nous sommes très-bien aperçus ici qu'il n'était pas et qu'il ne serait pas à nous. C'est un embaucheur de bonne compagnie (vous savez bien que c'est pour le compte de La Fayette qu'il travaille), et voilà tout. Ce La Fayette devient très-nébuleux. Favras va être jugé, *par un plus amplement informé d'un an, tenant prison.* Vous voyez aussi que c'est là toujours tenir la vipère en activité pour menacer incessamment de son dard. Vous voyez aussi que c'est évidemment préférer l'intrigue à la révolution, et des complots à une marche ferme et décisive. Cet homme me paraît maintenant raser une grande erreur. Il ne craint pas, et même il désire à un certain point la guerre civile, qu'assurément il aura. Mais, faute d'étendue, il ne voit pas que la guerre civile, au delà de son rayon individuel, est hors de son influence, et qu'à supposer, et la supposition est assez gigantesque, qu'il puisse porter son armée jusque vers Rouen, tout ce qui se passera aux frontières, et surtout aux frontières éloignées, est entièrement contre lui, eût-il en capacité ce qu'il n'a pas en instruments, ce qu'il n'a pas en moyens d'argent, d'harmonie et d'ensemble, ce qu'il n'a pas et ce qu'il n'aura jamais.

Du côté de la cour, oh! quelles balles de coton! quels tâtonneurs! quelle pusillanimité! quelle insouciance! quel assemblage grotesque de vieilles idées et de nouveaux projets, de petites ré-

pugnances et de désirs d'enfants, de volontés et de *nolontés*, d'amours et de haines avortés! — Ce qui est au-dessous de tout, c'est *Monsieur*. Imaginez qu'on avait été jusqu'à lui donner de tels moyens d'argent, que si votre valet de chambre avait à les offrir, il entrerait au conseil pour peu qu'il le voulût, et ce *Monsieur* n'y entrera probablement pas..... Cela est déplorable. Et, quand ils n'ont suivi aucun de mes conseils, profité d'aucune de mes conquêtes, mis à profit aucune de mes opérations, ils se lamentent, disent que je n'ai rien changé à leur position, qu'on ne peut pas trop compter sur moi, et le tout, parce que je ne me perds pas de gaieté de cœur pour soutenir des avis, des choses et des hommes dont le succès les perdrait infailliblement, pour être, en un mot, ce qu'ils attendent de *Duret* et de *Orrèze*[1]. Bonjour.

Paris, le 31 *janvier* 1790. — Sans doute j'ai reçu votre nº 14, en date du 26, et vous y êtes morose, mon cher comte, bien qu'avisé et perspicace à votre ordinaire. Et, par exemple, vous exagérez infiniment les inconvénients de la révolution pour la génération présente. Il n'y a pas encore eu d'exemple, dans les fastes du monde, d'un pareil bouleversement, ni même d'une grande secousse politique à moins de frais; et si l'on voulait s'entendre et surtout gouverner, la révolution n'aurait de véritables martyrs qu'un très-petit nombre de satrapes trop scandaleusement gorgés de jouissances exactrices et oppressives, et l'inévitable contrariété qu'éprouvent plusieurs milliers d'hommes, lorsqu'ils sont forcés de changer d'opinions et d'habitudes, de dissimuler leurs préjugés, de les subordonner même et de commander à leur ambition routinière et à leurs projets individuels ou fausse route, ou une route nouvelle. De ces gens-là, plus contrariés, je le répète, que malheureux, on en porte tous les jours en terre, et ce n'est que dans les classes supérieures et par conséquent peu nombreuses de la société, et depuis quarante ans jusqu'à la fin de la carrière humaine, qu'il faut les chercher. Les classes populeuses, les classes industrieuses sont en fermentation; la fermentation est si peu un malheur pour l'homme, que son premier besoin est d'être remué. Elles travaillent peu? — Ceci est un mal, mais que l'élan vigoureux que donnera la première impulsion de la liberté assise et calmée réparera avec usure. Elles vont être surchargées?—Elles seront, au contraire, fort soulagées si l'on sait faire. Il faut se dire: Deux choses sont indispensablement nécessaires à la société; le payement des troupes et celui des intérêts de la dette. Ces deux objets n'em-

[1] Sic.

portent pas à beaucoup près 400 millions. Or c'est une démence que d'être inquiet sur les moyens de faire payer gaiement à ce royaume 400 millions. Le reste doit être nettement et rapidement atermoyé en papier, renouvelant le titre et portant intérêt, parce qu'il faut payer des intérêts à ses créanciers, lorsqu'on les atermoie. Alors la confiance, et le crédit avec elle, reparaîtront; alors le numéraire affluera, ou du moins il ne manquera que dans la proportion que les observateurs croyaient avoir remarquée longtemps avant nos embarras politiques et le dernier période de notre impéritie financière, et de bonnes relations commerciales remédieront d'elles-mêmes et très-rapidement à cet inconvénient grave. Alors, non-seulement on n'aggravera pas, mais on soulagera beaucoup le faix des habitants des campagnes qui n'entendent rien à notre philosophie, pour qui notre amour de la liberté, quel qu'il soit, ne peut être de longtemps qu'un accès de fièvre chaude, sans lesquels nous ne pouvons consolider la révolution, et qui n'y prendront aucun intérêt, ains au contraire, s'ils n'y trouvent pas leur soulagement immédiat et considérable. Alors enfin, tous les liens de l'industrie et du commerce se relâcheront jusqu'à ce qu'ils puissent tomber entièrement, et les intarissables ressources de l'industrie humaine, abandonnées au seul régime de la liberté, ouvriront un ordre de choses dont nos yeux myopes n'aperçoivent pas même l'atmosphère, loin de le percer et de voir au travers. N'accusez donc pas la révolution, mon cher comte, n'accusez que les hommes qui jouent pour le compte du gouvernement cette grande partie.

(Ici le comte de Mirabeau propose au comte de La Marck une entrevue à Valenciennes ou dans quelque autre ville de la frontière, puis continue :)

Là, enfin, vous connaîtrez mon plan de la construction de l'empire germanique, lié à un système nullement chimérique de pacification et presque de paix universelle. Vous le critiquerez, vous vous en pénétrerez, vous en ferez votre chair propre; nous en calculerons les chances. Répondez-moi positivement à cet article, mon cher comte, en tenant compte des dates de l'arrivée possible de nos lettres, afin que nous ne nous déplacions ni l'un ni l'autre inutilement.

Arrangez donc la course, mon cher comte, dont je vous parle : elle est capitale sous une multitude de rapports que vous ne pouvez pas deviner tous.

Sur toutes choses, ne donnez pas votre démission du service de France, que je ne vous aie vu. — Favras est jugé, il sera pendu. — Besenval est renvoyé à l'audience. — L'affaire de Mar-

seille, soumise à un nouveau rapport, est ajournée à jeudi. Je vous fais passer par ce courrier mon discours, qui a eu un prodigieux succès.

On brûle en Bretagne et en Limousin. Certainement une nouvelle scène s'ouvre.

Paris, le 6 *février* 1790. — Vous aurez su la démarche du roi [1], son étrange discours, le serment, la pantomime et le véritable effet de tous ces mouvements. Vous ne les auriez pas sus que vous les auriez devinés. *Monsieur* s'est vaincu lui-même en lâcheté, le roi en phrases, le Saint-Priest en astuce; tous les partis ont joué à qui mieux mieux la comédie, et La Fayette lui-même est pris pour dupe. S'il recueille quelque accroissement de popularité en éloges artificiels et de commande à Paris, je suis convaincu qu'il y perd en puissance, et je le démontrerais parfaitement à votre satisfaction. La démarche, au reste, ne sera point sans effet dans les provinces, jusqu'au petit bout d'oreille échappé par malheur, et il ne se fera pas attendre, car ce qu'on est le moins, c'est de bonne foi. Bonjour.

Paris, le 16 *février* 1790. — Quant à nous, je soutiens que nous sommes au moment le plus critique de la révolution, à celui où nous avons à nous défendre de l'impatience et de la lassitude de la nation et de nous-mêmes, et où l'on profite de notre pente aux émotions et à l'enthousiasme, pour faire de chaque événement, petit ou grand, le désir, l'occasion ou le prétendu besoin de renforcer le pouvoir exécutif par des moyens provisoires, c'est-à-dire de lui donner tous les instruments nécessaires pour nous empêcher d'achever la Constitution. Or il valait beaucoup mieux ne pas la commencer que de la laisser où elle est, puisque rien n'en resterait alors que les maux particuliers qu'elle a faits. — M. de La Fayette conspire pour le royalisme par galanterie; nos virtuoses conspirent pour le royalisme par corruption; nos démocrates conspirent pour le royalisme par leurs divisions et les petits tripotages de leurs intérêts particuliers. La guerre des élections, la guerre des contrebandiers, la guerre des impôts, la guerre de religion sont en germe dans vingt cantons du royaume. Il a encore l'aplomb des grandes masses; mais il n'a que celui-là, et il est impossible de deviner quel sera le résultat de la crise qui commence. Heureux dans toutes les chances, qui, ayant

[1] Le 4 février 1790, le roi se rendit à l'assemblée, où, après avoir tenu un long discours, il promit de défendre la liberté constitutionnelle, etc., etc.

un tabernacle, peut en planter un ailleurs! Adieu, mon cher comte [1].

LE COMTE DE MIRABEAU AU MARQUIS DE LA FAYETTE.

Mercredi, 28 *avril* 1790. — Lorsque la chose publique est en péril, monsieur le marquis, lorsqu'elle ne peut être sauvée qu'en lui redonnant, par des efforts communs, le mouvement qu'elle a perdu, et que nul poste, pour y concourir, n'est parfaitement assigné, s'isoler, même avec des intentions pures, de celui qui doit en donner le signal, de celui qui peut seul utilement en régler le but, ne serait qu'un acte de mauvais citoyen; et consulter, dans ce rapprochement que commande le devoir, ces légères convenances qui lient ou séparent les hommes, serait une bien vulgaire faiblesse.

C'est ce que je me suis dit à moi-même, lorsque j'ai réfléchi sur nos premières liaisons, sur les causes qui m'ont tenu éloigné de vous, sur l'état présent des affaires, et sur vous, monsieur le marquis. J'entends par *vous*, tout ce qui est, tout ce qui est devenu inséparable de vous-même : votre renommée, sous tous ses rapports, et votre pouvoir.

Je me suis éloigné de vous, parce que vos liaisons politiques de ce temps n'étaient dignes ni de vous ni de moi; parce que vous placiez mal, je ne dis pas votre confiance personnelle (pourquoi scruter les cœurs?), mais, si je puis m'exprimer ainsi, votre confiance publique, vos moyens, vos espérances, et celles de l'État; que vous cherchiez en vain, en les élevant jusqu'à vous, à agrandir des pygmées, et qu'au lieu de ces grands hommes d'hier, il vous fallait des compagnons d'armes distingués, du moins par la vétérance.

Ces motifs d'éloignement n'existent plus; les Barnave, les Duport, les Lameth ne vous fatiguent plus de leur active inaction; on singe longtemps l'adresse, mais non pas la force; on fait d'assez bons tours avec des machines, on imite même le bruit du tonnerre, mais on ne le remplace pas.

Vous voilà donc, monsieur le marquis, je ne dis pas isolé, mais uniquement entouré de vous-même, de quelques amis d'un caractère décidé, et, par-dessus tout, de la chose publique. Qu'allez-vous faire, et que ferai-je moi-même? — Je n'établis ces

[1] C'est la dernière lettre de la correspondance de cette époque, entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck. Ainsi qu'on l'a vu dans l'Introduction, M. de La Marck, rappelé de Belgique par le comte de Mercy, arriva à Paris vers le 15 mars 1790, reprit ses relations journalières avec Mirabeau, et c'est alors qu'il parvint, après deux mois de négociations, à établir les rapports de Mirabeau avec la cour.

questions que pour vous rendre compte de mes propres sentiments.

Les vrais périls qui menacent l'État sont la longue lutte de l'anarchie, l'inhabitude du respect pour la loi, toute secousse qui pourrait démembrer l'empire, toute scission de l'opinion publique, les combats des nouveaux corps administratifs et, surtout, le jugement que le royaume et l'Europe vont porter sur l'édifice de cette Constitution, dont bientôt l'échafaudage, qui ne permettait pas d'en saisir l'ensemble, disparaîtra. Ce jugement, monsieur le marquis, sera la véritable loi ; cet oracle est plus sûr que celui de nos décrets.

Au milieu de tant de dangers, j'oublie le plus grand : l'inaction du seul homme qui puisse les prévenir. Mais, sans doute, ce n'est pas à ne rien faire qu'est destinée cette dictature, déférée au seul citoyen entre les mains de qui ce pouvoir ne fût pas une nouveauté, qui ne parût que rester à sa place, qui trouvât dans son âme les seules limites qu'une telle antorité, pour être utile, puisse comporter.

Vous agirez donc, monsieur le marquis ; mais, dès lors, que ferai-je moi-même ? — Rester dans l'inaction, même afin de ne pas contrarier des vues que j'ignorerais, de ne pas marcher, sans le savoir, sans le vouloir, dans un sens inverse, quoiqu'au même but, serait un parti trop difficile pour un homme assez connu par l'impatience du talent, de la force et du courage ; pour un homme qui a aussi sa portion de gloire à recueillir, qui s'est trop engagé dans le combat pour rester neutre, que trop de regards empêchent de se cacher, et dont le silence même, chose si indifférente s'il s'agissait de tant d'autres Français, serait regardé comme un crime. Agir sans vous? que ferais-je, qui ne fût peut-être un effort inutile pour la chose publique, un essai dangereux pour moi-même?

C'est de cette double conviction, monsieur le marquis, qu'est né dans moi l'impérieux désir de me rapprocher de vous, pour ne m'en séparer jamais ; et vos amis et les miens, et ceux qui lisent dans mes plus arrière-pensées, peuvent me rendre le témoignage que nulle réserve n'entrera dans cette union, pour laquelle l'estime que je porte à vos vertus privées est heureusement d'accord avec cette fatalité inouïe qui vous a irrévocablement lié, dans une époque si mémorable, aux destinées de la France. Personne ne connaît plus que moi les éléments de crainte et d'espérance qui attirent vers vous la plus saine partie de la nation ; personne ne sent mieux l'importance de vous y attacher plus que jamais, pour former du moins un seul point de ralliement au milieu des divisions qui nous décomposent, pour réunir les opinions par les

hommes, puisqu'on ne peut réunir les hommes par les opinions.

Sans doute, ce ne serait pas vous combattre que de poursuivre, avec encore plus de courage, une carrière où j'ai recueilli aussi quelques lauriers ; mais ce ne serait pas vous seconder, et, préférant par-dessus tout le salut de l'État, c'est systématiquement, et par d'assez longues réflexions, que j'ai repoussé toute espérance d'un succès qui ne serait pas le vôtre. — Si cette réunion est refusée, je n'aurai parlé qu'à un homme d'honneur, qui saura se taire, et qui me rendra ma lettre. Si elle est acceptée, nous mettrons en commun tous les moyens de réussir, tout ce qui, dans une liaison politique indissoluble, peut être solidaire entre l'un et l'autre [1].

Je regarde, parmi les moyens de réussir, le soulèvement de ces obstacles que mes ennemis m'opposent sans cesse, soit en mettant d'assez longues erreurs de ma vie privée en opposition avec ma conduite publique, soit en tourmentant mon existence domestique pour me détourner de mes travaux, soit en détachant de moi la confiance de ces hommes qui ne connaissent d'autres vertus que l'ordre et l'économie. Peu importe, sans doute, si l'on ne me croit d'aucune influence, ou si l'on ne met aucun prix à la seconder, que je sois sans cesse dévoré par ces vers rongeurs qui répandent un si cruel poison sur ma vie, qui me rendent le moindre succès, la moindre faveur populaire, une fois plus difficile à obtenir qu'à tout autre. Mais si l'on pense qu'il n'est point indifférent d'attacher l'opinion à de certains chefs, pourquoi ne chercherait-on pas à ravir des prétextes à mes ennemis, et à me rendre, non pour moi-même, mais pour la patrie en danger, toutes mes forces? C'est sous ce rapport seulement que je désire que mes dettes soient payées, et qu'un ami, indiqué par moi, soit chargé des fonds et des opérations nécessaires pour me liquider.

Je ne regarde pas comme un nouvel objet de demande la rénovation du bon que le roi m'a accordé pour la première grande ambassade. Si des places, qui imposent de grands devoirs, sont encore des grâces, la responsabilité ennoblit du moins la demande de cette sorte de faveurs. Tel objet, qu'en d'autres temps j'ai dédaigné, me trouverait moins indifférent aujourd'hui; non que mes idées soient rapetissées, ou mes sentiments moins énergiques, mais parce que l'horizon politique de l'Europe est entièrement changé. Si les antiques souvenirs de la Grèce, et de l'Asie

[1] Dans le manuscrit de Mirabeau, les mots suivants sont rayés : « et la confiance « peu commune de vous laisser un écrit si exempt de toute équivoque, de toute am- « biguïté, vous sera le premier gage d'un dévouement illimité. »

et du Bosphore, n'ont pas suffi autrefois pour me séduire, je découvre en cet instant à Constantinople le levier d'une influence entièrement inconnue. Là aboutissent et les barrières qui doivent contenir le Nord, et les principaux liens de tout le commerce de l'univers; là se trouvent peut-être les seuls moyens de hâter, pour la France, le retour de sa considération politique, sans presque aucun emploi de ses forces. Et quand on pense à ce qu'il en coûte, indépendamment des dons de la nature, d'études et de travaux, pour se rendre utile dans une aussi difficile carrière, on doit pardonner de se mettre sur les rangs à ceux qui ont fait quelques preuves de talent.

Monsieur le marquis, il est rare que de pareilles confidences se fassent par écrit; mais je suis bien aise de vous donner cette marque de confiance, et cette lettre a même un autre but. Si jamais je viens à violer les lois de l'union politique que je vous offre, servez-vous de cet écrit pour montrer que j'étais un homme faux et perfide en vous l'écrivant. C'est vous dire assez si mon intention n'est pas de vous être fidèle. Hors ce seul cas, cette lettre ne sera qu'un dépôt inviolable entre vos mains [1].

Le comte de Mirabeau.

[1] Cette lettre est la première en date qui se soit retrouvée dans les papiers de Mirabeau, après le retour de M. de La Marck à Paris. Voici ce que M. de La Fayette a écrit dans ses Mémoires sur cette lettre : ..... « Mirabeau écrivit pourtant qu'il « prendrait l'ambassade de Constantinople, dans une lettre que quelques personnes « ont vue depuis sa mort, et dans laquelle, après avoir parlé de quelque argent reçu « du roi, il témoignait à La Fayette le désir d'en avoir davantage pour payer ses « créanciers. Cette lettre de quatre pages, écrite de sa main, comme gage de sa fidé- « lité, a été brûlée dans le temps de la Terreur : elle n'a pas empêché Mirabeau de « se déclarer de nouveau l'ennemi de La Fayette. Cette démarche fut un trait de « génie, car elle donna à son auteur le droit d'attaquer le général en le tenant en- « chaîné par sa délicatesse. »

Il y a quelques observations à faire ici. D'abord cette lettre, que M. de La Fayette croyait avoir été détruite pendant le temps de la Terreur, existe, puisque la copie que nous donnons ici est faite sur l'original, que nous possédons écrit tout entier de la main de Mirabeau et signé par lui. Ensuite on verra que si, en effet, Mirabeau témoigne dans cette lettre le désir que le roi paye ses dettes, et rappelle la promesse de l'ambassade de Constantinople qui lui avait été faite quelques mois auparavant, il ne fait nulle mention d'argent qu'il aurait reçu précédemment du roi. — Il résulte bien clairement de cette lettre, au contraire, qu'au 28 avril 1790, Mirabeau n'avait reçu d'argent de personne (le comte de La Marck excepté, qui lui prêtait 50 louis par mois); qu'il était gêné dans ses besoins et persécuté par ses créanciers. C'est, comme on le voit, un point important constaté. Cette lettre fut dictée à Mirabeau par le désir de sauver la chose publique, en s'associant à M. de La Fayette : il se compromit dans cette lettre, afin d'inspirer plus de confiance à M. de La Fayette. Celui-ci repoussa les propositions de Mirabeau. (Il l'avoue lui-même dans ses Mémoires, en

Par la raison qu'on n'objecte rien en proposant, on se croit aussi fondé à lui faire des demandes.

1° Que Mirabeau donne un plan de la marche qu'il suivra et de ce qu'on doit suivre pour le seconder. Le plan deviendra d'une part le guide de ceux qu'on servira, et le gage qu'on ne peut pas refuser dans des négociations de cette espèce.

2° On sait qu'il ne peut pas être garant du succès, aussi ne demande-t-on que constance, activité, loyauté de sa part.

3° Par la même raison que le parti à servir a quelques engagements et des hommes en campagne pour l'exécution de ses projets, il se peut aussi que M. ait un parti et une espèce de coalition. On lui demande, non de dire son secret, mais de se mettre en mesure pour n'être pas gêné dans sa nouvelle marche.

4° La refonte des matériaux constitutionnels est un excellent moyen, mais dont l'effet sera nécessairement trop long, et dès lors trop peu conforme aux circonstances.

5° On ne mettra nulles bornes à ce qui pourra convenir à M. dans ce qui peut seconder *ses besoins, ses vues et ses penchants ambitieux*, du moment qu'on croira l'avoir invinciblement acquis; mais on se persuade difficilement que son dévouement sera aussi entier que l'affirme le proposant.

6° Il a été déjà question de donner M. au parti. Cela a été mal enfourné. Si quelques rapports extérieurs frappaient inopinément les yeux du public, on publierait un secret aussi essentiel à un parti qu'à l'autre.

7° On met pour condition que M. n'aura pas de confident, ni de secrétaire, ni coopérateurs. Il recevra les sommes convenues par les mains du proposant, ainsi que les paquets, lettres et mémoires.

8° Il n'y aura que deux personnages majeurs dans le secret [1].

se le reprochant comme un tort.) Dès lors, Mirabeau recouvrait sa liberté d'action, et M. de La Fayette n'avait plus le droit de se vanter de sa générosité envers Mirabeau dans cette circonstance. — Il est bien certain qu'un rapprochement intime et complet entre MM. de La Fayette et de Mirabeau, à cette époque, aurait eu d'immenses conséquences pour le salut de la France. — Mirabeau fit les premières démarches pour y arriver; c'est ce qu'établit bien sa lettre du 28 avril 1790 : elles furent repoussées par M. de La Fayette. Nous verrons plus tard que Mirabeau lui fit une guerre acharnée dans sa correspondance avec la cour; il en donnera lui-même les raisons, ce qui ne l'empêcha pas cependant de tenter encore deux ou trois fois un rapprochement avec M. de La Fayette, tant le concours de leurs efforts lui semblait nécessaire pour arriver au rétablissement de l'ordre dans le pays.

[1] Cette note paraît avoir été écrite en réponse à des observations faites à la cour par le comte de Mirabeau, après les premières ouvertures que le comte de La Marck

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Lundi, 3 *mai* 1790. — Ce que je vous envoie est bien mauvais, mais à mon peu de facilité, à mes très-courtes idées, s'est joint le très-peu de temps. Je suis rentré chez moi à une heure, et, avant de me coucher, j'ai voulu cependant essayer de faire ce que vous m'aviez demandé.

En vous quittant, je n'ai pas manqué d'écrire à l'archevêque ; je lui ai marqué succinctement, mais suffisamment, ce qu'il avait à faire dire à Saint-Cloud. Voici le billet qu'il m'a répondu :

Je serai chez vous avant neuf heures, et si ce que je vous envoie vous indique que je peux y ajouter, vous me le direz. Je ferai de mon mieux, et ce n'est pas grand'chose.

Plus je pense à la contrariété dont vous êtes menacé, et plus je suis révolté. Ah ! mon cher comte, c'est le propre des grands hommes d'avoir de méprisables ennemis.

Bonsoir. *Vale et me ama.*

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

(*Ce billet était joint au précédent.*)

Lundi 3 *mai, à quatre heures.* — Je ferai usage de vos idées, mon cher comte, et j'en aurai naturellement l'occasion en parlant de la rencontre que j'ai faite chez vous ce matin. Il me semble que le temps n'est pas encore venu de présenter vos idées telles que vous me les avez écrites. Il serait difficile de faire adopter, et peut-être dangereux de proposer celle qui a trait à la confiance *sans réserve ;* il ne faut pas non plus, ce me semble, parler même indirectement du *conseil.* En un mot, je présenterai vos idées comme je crois qu'elles doivent réussir, d'après la connaissance que j'ai du local. Je suis aussi convaincu que vous que le comte de Mirabeau est l'instrument dont il faut se servir dans les circonstances présentes ; mais je crois en même temps que la manière de le présenter demande quelques précautions, et peut influer beaucoup sur le parti qu'on en voudra tirer[1].

Adieu, mon cher comte, je vous embrasse.

avait été chargé de lui faire. Nous donnons cette note telle qu'elle existe, parce qu'elle est curieuse comme point de départ des relations qui allaient s'établir.

[1] Comme on le voit par ce billet, les négociations entre la cour et le comte de Mirabeau n'avaient point encore abouti à un résultat. L'archevêque de Toulouse, qui avait rencontré Mirabeau chez le comte de La Marck, le matin du jour où il écrivait ce billet, ne pensait pas qu'il pût faire accepter par la cour une confiance *sans réserve* dans Mirabeau, ni l'idée de le faire entrer un jour dans *le conseil.*

LE COMTE DE MIRABEAU AU ROI LOUIS XVI.

10 *mai* 1790. — Profondément touché des angoisses du roi qui a le moins mérité ses malheurs personnels ; persuadé que s'il est, dans sa situation, un prince à la parole de qui l'on puisse se fier, ce prince est Louis XVI, je suis cependant tellement armé par les hommes et par les événements contre l'attendrissement qui naît du spectacle des vicissitudes humaines, que je répugnerais invinciblement à jouer un rôle dans ce moment de partialités et de confusion, si je n'étais convaincu que le rétablissement de l'autorité légitime du roi est le premier besoin de la France et l'unique moyen de la sauver.

Mais je vois si clairement que nous sommes dans l'anarchie, et que nous nous y enfonçons tous les jours davantage ; je suis si indigné de l'idée que je n'aurais contribué qu'à une vaste démolition ; et la crainte de voir un autre chef à l'État que le roi, m'est si insupportable, que je me sens impérieusement rappelé aux affaires dans un moment où, voué en quelque sorte au silence du mépris, je croyais n'aspirer qu'à la retraite.

Dans cette occurrence, il est aisé de croire que les dispositions actuelles d'un roi bon et malheureux, à qui ses conseillers, et jusqu'à ses infortunes, ne cessent de rappeler qu'il a à se plaindre de moi, et qui cependant a la courageuse et noble idée de s'y confier, sont un attrait auquel je n'essayerai pas de résister. Voici donc la profession de foi que le roi a désirée ; il daignera lui-même en désigner le dépositaire (car les règles de la prudence lui interdisent de la garder) ; et cet écrit restera à jamais mon arrêt ou mon témoin.

Je m'engage à servir de toute mon influence les véritables intérêts du roi ; et pour que cette assertion ne paraisse pas trop vague, je déclare que je crois une contre-révolution aussi dangereuse et criminelle, que je trouve chimérique, en France, l'espoir ou le projet d'un gouvernement quelconque, sans un chef revêtu du pouvoir nécessaire pour appliquer toute la force publique à l'exécution de la loi.

Dans ces principes, je donnerai mon opinion écrite sur les événements, sur les moyens de les diriger, de les prévenir s'ils sont à craindre, d'y remédier s'ils sont arrivés ; je ferai mon affaire capitale de mettre à sa place dans la Constitution le pouvoir exécutif, dont la plénitude doit être sans restriction et sans partage dans la main du roi.

Il me faut deux mois pour rassembler, ou même, si je puis parler ainsi, pour me faire mes moyens, préparer les esprits et

conquérir à la raison les citoyens sages, nécessaires au service du roi. J'aurai dans chaque département une correspondance influente, et j'en donnerai les résultats. Ma marche sera insensible, mais chaque jour je ferai un pas. Un empirique promet une guérison soudaine et tue; un vrai médecin observe, agit surtout par le régime, dose, mesure et guérit quelquefois.

Je suis aussi profondément éloigné d'une contre-révolution que des excès auxquels la révolution, remise aux mains des gens malhabiles et pervers, a conduit les peuples. Il ne faudra jamais juger ma conduite partiellement, ni sur un fait, ni sur un discours. Ce n'est pas que je refuse d'en expliquer aucun ; mais on ne peut juger que sur l'ensemble et influer que par l'ensemble. Il est impossible de sauver l'État jour à jour.

Je promets au roi loyauté, zèle, activité, énergie, et un courage dont peut-être on est loin d'avoir une idée. Je lui promets tout, enfin, hors le succès, qui ne dépend jamais d'un seul, et qu'une présomption très-téméraire et très-coupable pourrait garantir dans la terrible maladie qui mine l'État et menace son chef. Ce serait un homme bien étrange, que celui qui serait indifférent ou infidèle à la gloire de sauver l'un et l'autre, et je ne suis pas cet homme-là [1].

Le comte DE MIRABEAU.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi, à huit heures, 12 *mai* 1790. — Le vicomte de Noailles et Lauzun vous proposeront de dîner aujourd'hui avec eux chez un restaurateur. Ils veulent vous faire parler sur les circonstances politiques où nous met cette rupture qui se prépare entre *l'Espagne et l'Angleterre.* Ils ne savent pas que je devais dîner chez vous. Ainsi vous êtes libre de leur répondre ce que vous aimerez le mieux, et si vous préférez causer seul avec moi, dans le cas où vous auriez à me communiquer quelque chose sur l'objet dont vous m'avez déjà parlé, notre premier arrangement aura lieu. Si vous acceptez le dîner de Lauzun, nous nous y verrons. Ainsi mandez-moi, cher comte, ce que vous ferez. — Dans les deux cas, je dînerai avec vous, et c'est ce qui me convient toujours beaucoup. Pressons au reste la conclusion des choses qui vous sont offertes. A mon avis, les circonstances

[1] Cette lettre, la première adressée au roi, est celle d'où datent les premières relations directes de Mirabeau avec la cour. — Elle a déjà été publiée par M. Barrière, dans un ouvrage intitulé : *Tableaux de genre et d'histoire.* Le prince d'Arenberg lui en avait donné une copie.

vous deviennent plus favorables; ne les laissons plus échapper une seconde fois. Si je puis y être bon, disposez de moi, et comptez une fois pour toutes sur mon amitié, comme sur le désir que j'ai de voir en action la supériorité qui vous distingue[1].

LE COMTE DE MIRABEAU AU MARQUIS DE LA FAYETTE.

13 *mai* 1790. — Eh bien! monsieur le marquis, ce que j'avais tant redouté est arrivé. Par votre aimable, mais fatale complaisance pour vos amis, vous m'avez fait hier beaucoup de mal, et, ce qui me fâche le plus, vous vous en êtes fait à vous-même. Je vous l'avais si bien démontré! Marseille ne méritait pas d'être traitée comme coupable. Mander à la barre ses officiers municipaux, c'était provoquer le plus dangereux éclat, et rendre inutile toute la sagesse des mesures prises par le roi. J'avais pulvérisé le projet de mandement. Vous étiez converti; vous aviez renoncé à le soutenir, et moi, je n'avais pas renoncé à le combattre. Je ne vous rappelle ces circonstances que pour vous montrer combien la fidélité est indispensable dans les liaisons politiques. Vous avez eu des succès, pourquoi me forcer aussi d'en obtenir contre vous? c'est-à-dire, en quelque sorte, contre moi-même. Voilà ce qui m'a vivement affecté; voilà, si nous ne prenons pas d'autres mesures, ce qui perdra la chose publique.

Vous avez paru craindre, d'après ce que m'ont dit vos amis, que je ne fusse personnellement blessé de ce qui s'était passé. Un tel sentiment est fait pour m'obliger. Non, monsieur le marquis, l'incohérence de notre liaison politique est la seule peine que j'aie éprouvée. Des succès, je le dis pour vous comme pour moi, seront des revers, si nous ne marchons au même but; et j'aimerais presque autant avoir eu tort que raison, car il nous en serait arrivé le même mal.

Prendrons-nous en commun d'autres mesures sur l'affaire de

[1] On traita, à cette époque, à l'Assemblée nationale, la question de la rupture entre l'Angleterre et l'Espagne, qui avaient des différends au sujet de la délimitation de leurs possessions en Amérique. Il s'agissait de savoir si, en cas de guerre, les traités existants entre la France et l'Espagne obligeraient la première à y prendre part. Le 9 et le 26 juin 1790, Mirabeau donna à ce sujet des conseils à la cour, et le 25 août il fit à l'Assemblée nationale son rapport sur cette question, au nom du comité diplomatique, dont il était membre.

Le passage : « Pressons au reste la conclusion des choses qui vous sont offertes. A « mon avis les circonstances vous deviennent plus favorables; ne les laissons plus « échapper une seconde fois, etc., etc., » se rapporte aux engagements que Mirabeau allait prendre avec la cour. Au mois d'octobre précédent, la négociation entamée avait manqué, comme on l'a vu.

Marseille ? — Veillerons-nous au rapport qui en sera fait, pour concilier ce qu'exigent les principes avec ce que prescrit la nécessité? — C'est ce que je vous prie de dire au porteur de ma lettre. Je ne vous l'écris que pour ne pas nous laisser plus longtemps ignorer à nous-mêmes que nous n'avons aucun ressentiment personnel l'un contre l'autre [1].

Je suis....

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Jeudi soir, 13 *mai* 1790. — Dupont, Chapelier, Lauzun, le vicomte de Noailles, La Fayette, tout cela veut parler, dit-on, demain dans le sens du ministère : Dupont, peut-être, parlera d'une expédition sur l'Angleterre.

Entre sept ou huit mille bâtiments de commerce, petits ou grands, environ dix hommes par bâtiment, l'un dans l'autre comptés; voilà ce que Fitz-Herbert croit, sans cependant, dit-il, en avoir une connaissance exacte. Il ne sait rien, ou n'a pas paru savoir ce que je lui ai demandé sur Carthagène.

Lundi, Ségur et Fitz-Herbert dîneront chez moi; venez-y, nous serons très-peu de monde, et j'enverrai mes femmes dîner dehors. N'y manquez pas, je vous prie.

J'ai eu une assez longue conversation avec Ségur; je l'ai trouvé ce que j'avais prévu. Votre attaque à La Fayette le retient dans le penchant qu'il a de se coaliser avec vous.

Le Saint-Priest (je le sais) continue à parler avec ironie de l'assemblée : quelle maladresse! Avec cette disposition, il n'y aurait pas grand espoir de succès à se servir de lui.

Bonsoir, il est tard, et ce que je vous mande ne signifie pas grand'chose. — Très-certainement, cher comte, j'irai vous voir samedi matin [2].

[1] Cette lettre, rapprochée de celle du 28 avril précédent, constate que MM. de La Fayette et de Mirabeau n'étaient alors ni amis, ni totalement divisés. Mirabeau essaye toujours de resserrer leur alliance : si elle n'a point été fermement établie, ce n'est point à lui qu'il le faut imputer.

[2] Dans la séance du 13 mai 1790, M. de Montmorin annonçait à l'assemblée les armements extraordinaires de l'Angleterre. M. de La Marck donne dans ce billet à Mirabeau des renseignements sur le nombre des bâtiments de commerce qui se trouveraient exposés, dans le cas d'une guerre maritime avec l'Angleterre. Il touche aussi, en passant, à l'attaque que Mirabeau s'était cru obligé de faire contre M. de La Fayette, et dont il est question dans le billet précédent.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi, 19 *mai* 1790. — Il est difficile que vous n'ayez pas su, mon cher comte, que j'ai été vous chercher hier chez vous, au salon et aux Italiens; que j'ai passé aujourd'hui deux fois chez vous, et pourtant je ne vous ai pas vu. Ce n'était cependant pas tellement pour les autres que je vous cherchais, que ce ne fût aussi pour vous. Je voudrais vous voir demain, ou savoir pourquoi je ne vous vois pas. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Jeudi, à trois heures, 20 *mai* 1790. — Voilà une lettre que je reçois de l'archevêque. Tâchez de la lire, et faites-moi la réponse que vous voulez que je fasse passer. Je dînerai chez vous samedi ; à quelle heure nous verrons-nous demain? Je serai chez moi dans la matinée, si vous désirez venir; sinon, je sortirai. *Vale et me ama.*

Renvoyez-moi, sans faute, cette lettre de l'archevêque; il me dit de la brûler, et, dans ce cas, je les rends.

Je veux achever la conversation que l'archevêque a interrompue, et si je ne suis pas le conseil que vous me donnez, il faut que je vous convainque des raisons qui me retiennent. Avec vous, j'entreprendrai tout; sans vous, je ne risquerai qu'avec un espoir calculable. Ma gloire et mon ambition se trouveront plus à servir le génie et le talent, qu'à courir, pour mon compte, les aventures.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi, à deux heures, 20 *mai* 1790. — J'ai cherché M. le comte de La Marck à l'assemblée, ayant un grand désir d'avoir l'honneur de le voir. Je suis venu passer la journée ici. Je compte retourner ce soir à la campagne et revenir samedi soir, pour rester quelques jours de suite ici. Je prie M. le comte de La Marck de me faire dire si je le trouverai dans la soirée chez lui, entre six et huit heures du soir. J'aurais bien désiré profiter de mon petit séjour ici pour voir le comte de Mirabeau, mais je présume qu'il serait bien difficile de pouvoir arranger un rendez-vous.

Je renouvelle mes hommages à M. le comte de La Marck.

LE COMTE DE MIRABEAU AU MARQUIS DE LA FAYETTE.

1er *juin* 1790. — Vous m'aviez donné rendez-vous hier, monsieur

le marquis, vos affaires ne vous ont pas permis d'y être fidèle; rien de plus simple, et je n'en parlerais même pas, si la difficulté de vous trouver et de vous entretenir hors d'un comité où, pour mille considérations différentes, on ne peut pas tout vous dire, ne devenait pas très-embarrassante.

Que faisons-nous, monsieur le marquis? — Rien, nous laissons faire. Et dans quelle époque? avec quels adversaires? — Lorsque chaque tourbillon particulier, appelé *département, district, municipalité,* s'élance dans notre système, et que la rapidité de chacun d'eux est accélérée chaque jour par des événements fortuits, par la contagion de l'exemple, par la canicule, par les hommes les plus actifs, les plus pervers et les plus tenaces que recèle ce pays.

Parmi beaucoup de frères d'armes, vous avez quelques amis (moins que vous ne croyez) ; parmi beaucoup de salariés, vous avez peu de serviteurs ; mais je ne vous connais ni un conseil sévère, ni un agent distingué. Pas un de vos aides de camp de confiance n'est sans mérite militaire ; vous recommenceriez une fort belle guerre d'Amérique avec eux. Pas un de vos amis n'est sans valeur et sans vertus : ils honoreront tous votre réputation de citoyen privé ; mais pas un de ceux-là ne connaît les hommes et le pays, pas un de ceux-ci ne connaît les affaires et les choses. Monsieur le marquis, notre temps, notre révolution, nos circonstances ne ressemblent à rien de ce qui a été; ce n'est ni par l'esprit, ni par la mémoire, ni par les qualités sociales que l'on peut se conduire aujourd'hui ; c'est par les combinaisons de la méditation, l'inspiration du génie, la toute-puissance du caractère... Connaissez-vous un de vos comités, concevez-vous un comité possible, qui soit à ce régime?...

Ici, ce qui me reste à vous dire deviendrait embarrassant, si j'étais, comme tant d'autres, gonflé de respect humain, cette ivraie de toute vertu ; car, ce que je pense et veux vous déclarer, c'est que je vaux mieux que tout cela, et que, borgne peut-être, mais borgne dans le royaume des aveugles, je vous suis plus nécessaire que tous vos comités réunis. Non qu'il ne faille des comités, mais à diriger, et non à consulter; mais à répandre, propager, disperser, et non à transformer en conseil privé ; comme si l'indécision n'était pas toujours le résultat de la délibération de plusieurs, lorsque ce résultat n'était pas la précipitation, et que la décision ne fût pas notre premier besoin et notre unique moyen de salut. Je vous suis plus nécessaire que tous ces gens-là, et toutefois, si vous ne vous défiez pas de moi, au moins ne vous y confiez-vous pas du tout. Cependant, à quoi pensez-vous que je puisse vous être bon, tant que vous réserverez mon talent et mon action pour les cas particuliers où vous vous trouverez embar-

rassé, et qu'aussitôt sauvé ou non sauvé de cet embarras, perdant de vue ses conséquences, la nécessité d'une marche systématique dont tous les détails soient en rapport avec un but déterminé, auquel tout tende, et non qui se prête à tout, vous me laisserez sous la remise, pour ne me provoquer de nouveau que dans une crise, dont le calmant sera peut-être contradictoire à l'ensemble de la conduite que je vous eusse fait tenir, si j'avais été votre conseil habituel, votre ami abandonné, le dictateur enfin, permettez-moi l'expression, du dictateur? Car je devrais l'être, avec cette différence que celui-là doit toujours être tenu de développer et de démontrer, tandis que celui-ci n'est plus rien s'il permet au gouvernement la discussion, l'examen. Oh! M. de La Fayette! Richelieu fut Richelieu contre la nation pour la cour, et, quoique Richelieu ait fait beaucoup de mal à la liberté publique, il fit une assez grande masse de bien à la monarchie. Soyez Richelieu sur la cour pour la nation, et vous referez la monarchie, en agrandissant et consolidant la liberté publique. Mais Richelieu avait son capucin Joseph; ayez donc aussi votre éminence grise, ou vous vous perdrez, en ne nous sauvant pas. Vos grandes qualités ont besoin de mon impulsion; mon impulsion a besoin de vos grandes qualités; et vous en croyez de petits hommes qui, pour de petites considérations, par de petites manœuvres, et dans de petites vues, veulent nous rendre inutiles l'un à l'autre, et vous ne voyez pas qu'il faut que vous m'épousiez, et me croyiez, en raison de ce que vos stupides partisans m'ont plus décrié, m'ont plus écarté! — Ah! vous forfaites à votre destinée!

Résultat et refrain : rendez-vous très-prochain, où vous soyez exact, et vous seul et vous-même; c'est-à-dire, mesuré, mais loyal; sage et circonspect, mais décidé à vouloir, puisqu'il faut vouloir ou périr [1].

[1] Cette nouvelle démarche de Mirabeau auprès de M. de La Fayette eut lieu après que les relations du premier avec la cour avaient été régulièrement établies. Elle fut faite, pour ainsi dire, à la demande de Louis XVI, qui comprit de quelle utilité il était que MM. de La Fayette et de Mirabeau s'entendissent pour servir sa cause. Cette nouvelle tentative n'eut pas plus de succès que les précédentes, et, pour en éclairer la cause, nous allons citer ici le passage des *Mémoires de M. de La Fayette*, auquel nous avons déjà précédemment emprunté une citation. C'est la meilleure manière de faire juger au lecteur impartial de quel côté, entre ces deux hommes célèbres, ont été les plus grands torts, dans cette division si fatale au salut de la monarchie et du pays :

..... « Depuis cette première conférence (celle de Passy, septembre 1789), jusqu'à « la Fédération (juillet 1790), Mirabeau vit souvent La Fayette et eut avec lui des « rapports fréquents, quoique souvent troublés.

« La Fayette eut des torts avec Mirabeau, dont l'immoralité le choquait; quelque

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi, 1er juin 1790. — Je vous envoie, mon cher comte qui me laisseriez bien mourir sans me donner un signe de vie, les deux mémoires que j'ai fait passer successivement à La Fayette, et dont le premier l'a fort ému. Je ne sais pas encore ce qu'il dit

« plaisir qu'il trouvât à sa conversation, et malgré beaucoup d'admiration pour de « sublimes talents, il ne pouvait s'empêcher de lui témoigner une mésestime qui le « blessait. Mirabeau voulut présider, pour la Fédération, l'Assemblée constituante, « qui lui était, à cet égard, peu favorable. La Fayette, sans s'opposer à ce qu'il fût « président dans une autre occasion, aurait souhaité pour celle-ci un patriote ver- « tueux, et il le dit franchement.....

« ..... Lorsque Mirabeau fut consulté par la cour, il s'éloigna plus que jamais de « La Fayette. Cependant le roi et la reine proposèrent à celui-ci de s'entendre avec « Mirabeau, mais cette proposition était faite d'un ton à les réunir sur un tout autre « pied que celui de leur connaissance précédente; c'était sans doute un piége, car, « dans leurs nouveaux projets, La Fayette ne pouvait que leur nuire. Quoi qu'il en « soit, il repoussa cette première idée, et on ne lui en parla plus. Il paraît même que « le roi n'osa pas lui envoyer la lettre qu'on a trouvée dans l'armoire de fer. Cette « lettre, sans date, hors de mes rapports ordinaires avec le roi, a été évidemment « dictée par Mirabeau, lorsqu'il se fut vendu à la cour. On craignit mes répugnances « pour son immoralité et mes soupçons de l'intrigue avec Bouillé; il paraît que, « réflexions faites, on reconnut que cette démarche n'était pas propre à les dissiper, « puisque la lettre écrite de la main du roi est restée dans son armoire.

« Le comte de La Marck, ami intime de Mirabeau, disait : « *Il ne se fait payer que* « *pour être de son avis.* » — Cela était vrai jusqu'à un certain point. Mirabeau n'était « pas inaccessible à l'argent, mais pour aucune somme il n'aurait soutenu une opi- « nion qui eût détruit la liberté et déshonoré son esprit. » (*Mémoires du général La Fayette*, t. II, p. 367.)

Ce passage n'a rien que d'honorable pour M. de La Fayette, au point de vue de la stricte morale, mais il peut prêter à quelque blâme peut-être, quand on songe aux grands intérêts qui étaient en cause dans les rapports entre MM. de La Fayette et de Mirabeau. Nous ne ferons d'ailleurs que deux observations sur ce passage : la première, c'est que *les soupçons de l'intrigue avec Bouillé* est ici une indication prématurée, car si, dans la note du 1er juin qui suit, Mirabeau recommande de s'entendre avec M. de Bouillé, ce ne fut cependant qu'au mois de février 1791, c'est-à-dire peu de semaines avant la mort de Mirabeau, que des relations eurent lieu entre Mirabeau et M. de Bouillé, par l'intermédiaire de la cour et de M. de La Marck. Nous devons dire aussi que nous avons de fortes raisons de croire que jamais M. de La Marck n'a tenu sur Mirabeau le propos qui lui est attribué ici par M. de La Fayette.

Au reste, tout ce que nous avons voulu établir, c'est que Mirabeau a franchement désiré s'unir avec M. de La Fayette, et que celui-ci, par un motif ou un autre, a repoussé les avances de Mirabeau. Le fait nous paraît maintenant incontestable, et expliquera pourquoi, à compter de cette époque (juin 1790), Mirabeau poursuivit M. de La Fayette avec vivacité dans sa correspondance avec la cour et avec M. de La Marck.

du second. Je vais ce soir à la campagne, pour y prendre demain un vomitif et des eaux. Si donc vous voulez me voir, que ce soit ce matin. Au reste, travaillez sur mes bases, mon très-cher, et poussez cette gabare. — *Vale et me ama.*

Vous voudrez bien me renvoyer ces mémoires [1].

PREMIÈRE NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

1er *juin* 1790. — J'ai professé les principes monarchiques, lorsque je ne voyais dans la cour que sa faiblesse, et que, ne connaissant ni l'âme ni la pensée de la fille de Marie-Thérèse, je ne pouvais pas compter sur cette auguste auxiliaire. J'ai combattu pour les droits du trône, lorsque je n'inspirais que de la méfiance, et que toutes mes démarches, empoisonnées par la malignité, paraissaient autant de piéges. J'ai servi le monarque, lorsque je savais bien que je ne devais attendre d'un roi juste, mais trompé, ni bienfaits, ni récompenses. Que ferai-je, maintenant que la confiance a relevé mon courage, et que la reconnaissance a fait de mes principes, mes devoirs ? — Je serai ce que j'ai toujours été : le défenseur du pouvoir monarchique réglé par les lois, et l'apôtre de la liberté garantie par le pouvoir monarchique. Mon cœur suivra la route que la raison seule m'avait tracée, ou plutôt, malgré des grâces inespérées, aucun sentiment nouveau n'est entré dans mon âme. Confondue avec l'affection et le respect, la reconnaissance s'y trouvait déjà. On a dit de la Divinité que travailler, c'est la prier; on doit dire des rois que les servir, c'est reconnaître leurs bienfaits. Au lieu de perdre beaucoup de pages et de temps à rendre des actions de grâces, je continuerai donc mes notes de circonstance avec une grande activité; mais je voudrais esquisser, en cet instant, un plan de conduite générale auquel je mets, je l'avoue, assez d'importance, parce qu'il est le fruit d'une très-longue et profonde méditation. Il s'agit des rapports de la cour avec l'idole du jour, le prétendu général de la Constitution, le rival du monarque, M. de La Fayette enfin.

D'après la puissance que la faiblesse de la cour, plutôt que la loi, permet à M. de La Fayette d'exercer, j'ai cru convenable et pressé d'examiner jusqu'à quel point il serait avantageux ou nuisible de composer avec lui dans le choix des nouveaux ministres, si l'on se décide à en nommer; c'est-à-dire, si l'on attaque le dé-

[1] Nous n'avons point les Mémoires dont il est parlé dans ce billet, à moins qu'on ne prenne pour des Mémoires les lettres de Mirabeau à La Fayette, du 13 mai et du 1er juin, ce qui est, du reste, assez vraisemblable.

cret qui interdit les choix dans l'assemblée, et que l'on parvienne à le faire lever; ou si, en y renonçant, l'on se décide pourtant à organiser une autre administration; car il est moralement impossible de gouverner plus longtemps avec les administrateurs actuels. J'ai dû considérer, pour résoudre le problème que je me proposais, quelles sont les bases du pouvoir de M. de La Fayette, quelle sera, dans tous les temps, sa conduite; ce qu'il pourrait contre des ministres qui ne seraient pas de son choix, et ce que ces ministres pourraient contre lui.

Le moment approche où cet examen va devenir indispensable, et le salut du royaume, le salut du gouvernement monarchique tient en quelque sorte au parti pour lequel on se décidera. Que sera cet homme devenu tout à coup, d'intrigant souple, d'humble courtisan, le gardien des rois, si rien ne l'arrête, ne l'embarrasse dans sa carrière? — Maître de l'armée parisienne, et, par cette armée, de Paris; maître, par Paris, d'une grande partie des gardes nationales du royaume; pouvant disposer du pouvoir exécutif, si les ministres sont de son choix; par là de l'armée; par là des législatures; si des ministres dévoués à son ambition ne lui refusent aucun moyen d'influence, ne sera-t-il pas le plus absolu, le plus redoutable dictateur?

J'écarte d'abord toute idée personnelle de nuire, soit à M. de La Fayette, soit aux hommes dont il voudrait faire ses ministres, et non ceux du roi. Qu'il choisisse, dans l'affreuse tempête qui est sur le point de nous engloutir, des pilotes habiles, capables de nous sauver du naufrage, et je me tais, ou plutôt je suis prêt à le louer. Je sais que des hommes dignes de l'époque à laquelle ils seraient appelés, ayant d'autres devoirs à remplir que ceux d'une basse reconnaissance, ne seraient pas dangereux au monarque. Mais je suppose que, se peignant dans ses choix, M. de La Fayette propose des ministres ou faibles, ou inhabiles, ou ignorants, je n'ose pas dire pervers; et c'est par rapport à de tels hommes que je vais examiner si la nécessité où l'on croit être de composer avec M. de La Fayette n'est pas une erreur évidente, une idée qui séduit, parce qu'on ne se donne pas la peine de l'approfondir.

La force de M. de La Fayette tient à la confiance qu'il inspire à son armée. Il n'inspire cette confiance que parce qu'il semble partager les opinions de la multitude. Mais comme ce n'est pas lui qui dicte ces opinions, comme la ville de Paris est celle de tout le royaume où l'opinion publique, dirigée par une foule d'écrivains, et par une plus grande masse de lumières, est le moins au pouvoir d'un seul homme, il s'ensuit que M. de La Fayette, n'ayant acquis son influence qu'en se mettant au ton de

Paris, sera toujours forcé, pour la conserver, de suivre le torrent de la multitude. Quelle barrière pourrait-il lui opposer? — Un général des gardes nationales, si ses principes n'étaient pas ceux de son armée, ne serait-il pas bientôt sans soldats et sans pouvoir? — Il est facile par là de prévoir quelle sera toujours sa conduite. Craindre et flatter le peuple, partager ses erreurs par hypocrisie et par intérêt; soutenir, soit qu'il ait tort ou raison, le parti le plus nombreux; effrayer la cour par des émotions populaires qu'il aura concertées, ou qu'il fera craindre pour se rendre nécessaire; préférer l'opinion publique de Paris à celle du reste du royaume, parce que sa force ne lui vient pas des provinces; voilà le cercle souvent coupable et toujours dangereux dont il lui sera impossible de sortir; voilà sa destinée tout entière.

Cet homme, quoique sans démagogie, sera donc redoutable au pouvoir royal aussi longtemps que l'opinion publique de Paris, dont il ne peut être que l'instrument, lui en imposera la loi. Or, puisqu'en supposant que le royaume revienne à des idées plus saines sur la véritable liberté, la ville de Paris, comme la plus exaltée, sera la dernière à changer de principes, M. de La Fayette est donc celui de tous les citoyens sur lequel le roi peut le moins compter, celui qui, même en les reconnaissant, sera le dernier à professer les principes du gouvernement monarchique.

Qu'est-ce donc faire que donner des ministres à M. de La Fayette? — C'est vouloir que tout le royaume se mette à l'unisson de Paris, au lieu que le seul moyen de salut est de ramener Paris par le royaume. C'est vouloir que M. de La Fayette, joignant à ses propres moyens toute l'influence du pouvoir exécutif, devienne, quand il lui plaira, chef de l'armée, commandant de toutes les gardes nationales, lieutenant général du royaume, distributeur de toutes les grâces, et premier ministre, avec des ministres pour commis, c'est-à-dire qu'en même temps esclave et despote, sujet et maître, il serait le plus redoutable des tyrans.

Des ministres autres que les siens ne permettraient de craindre aucun de ces dangers, ou du moins il serait en leur pouvoir d'influer par l'esprit de paix, d'union et d'obéissance aux lois qu'ils feraient naître dans les provinces, sur l'esprit de méfiance et d'insurrection qui agite la capitale. Des ministres qui ne seraient pas forcés de servir l'ambition d'un seul homme ne consulteraient que l'opinion universelle, n'auraient besoin d'autre appui que de l'Assemblée nationale, et, bien loin d'augmenter le pouvoir de l'armée de Paris par le pouvoir de son chef, ils serviraient, par leur propre influence, de contre-poids à l'un et à l'autre.

Mais M. de La Fayette, qui se croirait détrôné lorsqu'il ne serait

que remis à sa véritable place, ne deviendrait-il pas redoutable aux nouveaux ministres? — C'est ici l'erreur que je dois démontrer.

La multitude ignore parfaitement la dictature que M. de La Fayette a la maladresse d'exercer; et si l'on connaissait ses liaisons avec quelques ministres, la part qu'il prend à plusieurs de leurs démarches, ou plutôt l'espèce de ministère sans responsabilité qu'il a voulu s'approprier, il serait perdu dans l'opinion publique. Il le serait d'autant plus sûrement, que ce secret, dévoilé plus tard, exciterait plus de méfiance. M. de La Fayette ne pourrait donc pas se plaindre ouvertement du refus qu'il éprouverait; il ne l'oserait même pas, parce que le ridicule d'une telle prétention, qui ne trouverait aucun approbateur, même parmi ses partisans les plus outrés, serait sa ruine. Il serait donc forcé de se taire et de dissimuler. Voyons quels pourraient être ses moyens secrets de vengeance?

Ou les nouveaux ministres auraient en leur faveur la majorité de l'Assemblée nationale, ou ils ne parviendraient pas à l'obtenir. Dans ce dernier cas, ils succomberaient indépendamment de leur lutte particulière avec le commandant de la garde parisienne. Dans le premier cas, tous les efforts de celui-ci, qui se lasserait bientôt de faire la guerre à ses dépens, ne pourraient pas même les ébranler. Même avec les sommes qu'on lui prodigue, et qui lui permettent d'avoir à ses gages mille espions dans Paris, des faiseurs de motions dans les places publiques, des spectateurs dans les tribunes de l'assemblée, pour applaudir qui il lui plaît; des aides de camp dans les provinces pour y faire je ne sais quoi, et des écrivains, des folliculaires de tous les genres pour le servir exclusivement, lui et ses amis, que fait-il? — Quels sont ses succès? — Que serait-ce si, réduit à ses propres forces, il ne pouvait, ni séduire par les richesses, ni corrompre par le crédit, s'il n'avait que l'inertie de sa pensée et la nullité de son talent?

Mais jamais un tel homme, borné au commandement d'un corps de garde nationale, subordonné à la municipalité de Paris, surveillé par le corps législatif, et sans faveur auprès du roi, ne pourrait être redoutable à de bons ministres, qui, forts de toute l'autorité de l'Assemblée nationale, qu'ils sauraient diriger et dont ils seraient les professeurs civiques et révérés, et non les disciples mutins ou rebelles, sauraient employer tous les moyens de conduire l'opinion publique. Alors, s'il n'a que de l'ambition, il quitterait de lui-même sa place; alors ses plus ardents auxiliaires, trompés dans leurs espérances, seraient les premiers à l'abandonner; alors le prétendu héros s'évanouirait.

Une occasion se présente, dans ce moment, de lui opposer un

dangereux rival. M. de Bouillé, s'il voulait être populaire, le serait bientôt plus que lui. Pur de toutes les souillures que l'autre a contractées, plus estimé que lui de l'armée, plus indépendant, puisqu'il n'est pas soumis exclusivement à l'opinion d'une seule ville, quelle influence n'obtiendrait-il pas, si, réprimant la licence dans toute la frontière qu'il occupe, il savait, en maintenant l'autorité, n'être que l'instrument de la loi; si des proclamations, habilement rédigées, annonçaient tout à la fois la fermeté du général, et le patriotisme, l'obéissance du citoyen! Le temps presse pour remplir ce but. Le plus sûr moyen de l'obtenir, serait d'envoyer des instructions à M. de Bouillé, et surtout un homme de talent, qui, plus au courant de notre esprit public, lui laisserait le soin de la tactique militaire, et se chargerait pour lui de la tactique de la popularité.

Si cette note paraît utile, ou plutôt, car ce point me semble décidé, si on a le courage de la suivre, on en donnera le développement dans une conduite pour chaque jour, et l'on montrera combien l'homme qu'on a grandi et que l'on redoute serait bientôt rapetissé, nul et peu dangereux, si l'on mettait quelque suite à le combattre sans l'aigrir, à le caresser sans l'obliger, à lui donner confiance lorsqu'il se nuit à lui-même, à lui résister méthodiquement lorsqu'il veut se servir plutôt que servir [1].

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi, 1er juin 1790. — Mon cher comte, je suis accouché, et même d'assez beaux enfants; mais le seul travail de recopier est très-considérable, un seul homme pouvant le faire. Voulez-vous bien, sous un prétexte quelconque, écrire à l'archevêque que vous savez que j'ai fait une note considérable sur la conduite de la reine en particulier, surtout relativement à La Fayette. Une autre, sur les finances, qui est un traité; que tout cela est à la recopie. Ainsi, que l'on ne s'étonne pas, et qu'on croie bien que, loin d'être engourdi, je suis très-aiguisé. Bonjour, mon cher comte, je serai entre une et deux heures chez vous. Je vais examiner vos papiers des Indes [2].

[1] Cette note, qui indique les moyens d'annuler le pouvoir de M. de La Fayette, paraît avoir été la première de celles que Mirabeau écrivit pour la cour, après s'être définitivement rapproché d'elle.

[2] Ce billet se rapporte à la première note pour la cour.

M. TALON AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi, 3 *juin* 1790. — Je suis bien de votre avis, que La Fayette ne voit pas dans l'avenir ; mais il faut lui arracher le bandeau qu'il a sur les yeux, et je crois qu'on peut espérer d'y réussir en se concertant. — A dimanche donc ; si Mirabeau ne peut pas venir, nous serons nous trois, et causerons à fond. Il serait cependant important que le comte de Mirabeau pût y venir. J'aurai plusieurs choses à vous dire, toutes fort intéressantes. Si la santé du comte exige quelques soins, il ne peut pas avoir de meilleure excuse : ainsi, il faut qu'il se soigne ; vous lui rendrez compte de ce dont nous serons convenus.

Le soupçon sur la religion du prélat [1] me vient principalement d'une conversation que Sémonville a eue avec lui, et de faits qui lui ont été confiés. A dimanche, trois heures.

Tout à vous pour la vie.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 4 *juin* 1790. — J'ai vu hier l'homme aux indécisions [2], mais chez le duc de La Rochefoucauld seulement ; il me demanda que le rendez-vous du soir, arriéré par ce comité, fût remis à ce soir, et me fit entendre d'ailleurs ce qui devait s'y traiter. Je houspillai un peu lui et son comité, parce qu'il me paraît pourtant un peu étrange que ces honnêtes gens-là soient toujours et en tout contre moi. Je leur montrai, ce qui est très-vrai, qu'ils n'ont, ni dans la tête, ni dans l'âme, aucun élément de sociabilité politique. Je les trouvai très-épouffés de la motion contre les cordons et la noblesse héréditaire, et voulant arranger un plan de bataille dont je me moquai : sur le tout, il n'y a rien à faire avec ces roquets, qu'à les laisser japper d'une manière discordante. Quand le roi sera las d'être prisonnier, nous verrons. Mais souvenez-vous, mon cher comte, vous dont je ne veux pas violer les secrets, mais dont je ne puis pas ignorer que le crédit s'augmente tous les jours aux Tuileries, qu'il ne faut, en aucun cas et sous aucun prétexte être ni confident, ni complice d'une évasion, et qu'un roi ne s'en va qu'en plein jour, quand c'est pour être roi. — Adieu, brave ami ; quand et où nous verrons-nous [3] ?

[1] Nous ignorons qui est ce prélat.

[2] M. de La Fayette.

[3] Le 19 juin 1790, l'Assemblée nationale adopta, sur les propositions de plusieurs de ses membres, un décret qui abolissait la noblesse.

« A cette époque on présenta de nouveaux projets d'évasion ; rien n'était plus fa-

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, 14 juin 1790. — J'étais venu passer la journée ici, en partie pour y voir le comte de Mirabeau, qui m'avait fait dire qu'il serait à six heures du soir chez M. le comte de La Marck. Je l'y ai attendu inutilement jusqu'à sept heures. S'il avait quelque chose d'important à me dire, j'espère que M. le comte de La Marck voudra bien avoir la bonté de me le faire savoir. J'aurais désiré le voir lui-même, et savoir où en est le comte de Mirabeau avec la personne dont j'ai parlé l'autre jour avec M. de La Marck. Il sera nécessaire que je rende compte des dernières mesures qu'on aura prises.

Je retourne ce soir à Marne : je reviendrai jeudi ou vendredi, et, dans tous les cas, je serai aux ordres du comte de Mirabeau.

J'ai l'honneur de souhaiter le bonsoir à M. le comte de La Marck.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi, 15 juin 1790. — Je n'avais point demandé l'archevêque, mon cher comte, et j'ai maintenant nécessairement à lui parler.

Vos commissions seront faites; ne pourrions-nous donc pas dîner ensemble? Je n'ai jamais eu tant à causer avec vous. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Ce dimanche, sept heures, 20 juin 1790. — Le comte de Ségur demande une conversation avec vous ; je prévois que c'est pour vous parler sur l'objet qui va occuper l'assemblée. Ainsi, dans le fond, cette conversation ne signifiera rien, ou sera ennuyeuse pour vous. Cependant il peut arriver que Ségur nous soit utile, et je vous réponds qu'avec quelques phrases louangeuses vous le rendrez à votre disposition, et, une fois engagé, il sera *scrupuleusement fidèle.* Je vous invite donc, cher comte, à consentir à cette conversation, et à passer chez moi ce matin, en allant de

« cile alors que de les exécuter. Le roi avait obtenu de sortir sans gardes et de n'être « accompagné que par un aide de camp de M. de La Fayette. La reine en avait de même « un de service auprès d'elle, ainsi que M. le dauphin. Le roi et la reine sortaient « souvent à quatre heures après midi, et ne rentraient qu'à huit ou neuf heures « du soir.

« Voici un projet de départ que la reine me communiqua, et dont l'exécution pa- « raissait infaillible, etc. » (*Mémoires de Mme Campan,* t. II, chap. 16, p. 114.)

chez vous à l'assemblée, ce qui ne vous détournera pas de quatre pas et ne vous retardera que d'un quart d'heure. Mais, si vous ne le voulez pas, il sera facile de trouver un prétexte pour, au moins, ne pas le désobliger; et, si vous acceptez, dites-moi l'heure, et je le lui ferai savoir. Encore une fois, je vous demanderai d'être avec lui, pour lui, c'est-à-dire occupé de le faire valoir; ce moyen, sûr avec tout le monde, l'est doublement avec lui. — Il a vu plus de vingt fois le roi et la reine depuis cinq mois; il pourra les voir quand nous voudrons : il est possible que cela nous soit utile.

Vous avez mené hier cette assemblée à la baguette; votre logique et votre talent vous y rendront toujours, seul, plus maître que la partie liée par l'intrigue des Lameth, Barnave, Duport, La Borde et consorts.

J'ai trouvé hier La Fayette avec un air embarrassé. Il vous a, *devant moi,* rendu toute justice.

Si vous voulez déjeuner chez moi, dites-moi ce que vous voulez.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Ce dimanche, 20 *juin* 1790. — Je serai chez vous, mon cher comte, à onze heures, et même avant, et je prendrai, à déjeuner, du thé. Vous voyez que je prends votre aimable billet à l'inverse. Je causerai avec votre homme dans le sens que, très-sagement, vous me prescrivez. Mais c'est avec vous que je veux déterminer le parti que j'ai à prendre dans cette bizarre occasion, où chaque parti s'exagère l'importance d'une question qui, au fond, est petite, et dont la solution, s'ils savaient leur affaire, leur serait très-indifférente. *Vale et me ama* [1].

SECONDE NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

20 *juin* 1790. — Il ne faut pas se déguiser que la crise poli-

[1] L'affaire dont il est question dans ces deux billets est celle du Pacte de famille entre la France et l'Espagne, qui occupait en ce moment tous les esprits, à cause de la guerre dont l'Espagne était menacée par l'Angleterre. C'est à l'occasion de cette question que Mirabeau, par l'entremise du comte de La Marck, fit connaissance du comte Louis de Ségur, venu l'année précédente de sa mission à Pétersbourg.

« M. le comte de Ségur, à son retour de Russie, fut quelque temps employé par la « reine, et eut de l'influence sur elle; mais cela dura peu. — Le comte Auguste de La « Marck se dévoua de même à des négociations utiles au roi, auprès des chefs des « factieux. — M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, avait aussi la confiance de « la reine; mais rien de ce qui se faisait dans l'intérieur ne pouvait avoir des résul- « tats satisfaisants. » (*Mémoires de Mme Campan,* t. II, chap. 16, p. 106.)

tique est au comble et se complique d'une manière très-effrayante.

D'abord, l'armée donne des instruments de brigandage à quiconque voudrait faire le métier de voleur en grand. Mandrin peut aujourd'hui devenir roi d'une et même de plusieurs provinces. On est averti que plusieurs grandes villes, et Marseille en particulier, tremblent de la multitude d'étrangers qui y affluent de toutes parts.

Vient ensuite la scène qu'ouvre la démence d'hier au soir, dont La Fayette a été, ou bêtement, ou perfidement, mais entièrement complice; démence que je regarde comme le brandon de la guerre civile, par les excès et les violences de tout genre dont un décret, plus insensé encore par la manière dont il a été rendu que par ses dispositions, et qui crée évidemment plusieurs armées, deviendra la cause inévitable.

En troisième lieu, la guerre qui va déchaîner toutes les sortes de calamités, et qui, faite follement, sans système, sans argent, sans discipline, sans aucune possibilité de succès, établira sur chaque vaisseau et dans chaque régiment une potence, et constituera le roi et la reine dans une responsabilité vraiment individuelle.

Je ne crois pas que le trône, et surtout la dynastie, aient jamais couru un plus grand danger. Sans doute il est encore des ressources. La correspondance de M. de Mirabeau, depuis qu'il la pousse avec une grande activité, lui en découvre tous les jours. Il ne faut pas croire que les provinces soient, je ne dis pas à la température de Paris (peut-être sont-elles encore plus exaltées), mais à son immoralité profonde, à son mépris pour la propriété, à son insatiable désir de tout bouleverser, de tout prendre, de tout ravir. Enfin, l'accès ne peut pas aller plus loin, et, par conséquent, il y aura bientôt rémittence à cette fièvre chaude, ou, ce qui revient à peu près au même, complication de maladie, d'où résultera la guérison ou la mort.

Mais ce n'est pas ici le cas de tracer un plan. Il est fait, il l'est dans tous ses détails. Ce serait une témérité gratuite que de le tenter, ou même de le confier, sans apercevoir aucun moyen de succès. Or, jusqu'ici, l'on n'en voit point à la disposition de ceux qu'on voudrait servir.

Je ne parle pas seulement des moyens vulgaires, qui cependant sont plus que jamais indispensables..., l'argent, et même l'argent à grandes masses. On a sur plusieurs points des éléments et des prétextes de troupes soldées : on a trouvé des agents, et même d'assez bons, mais nul mobile pour les faire agir. Les deux que M. de Mirabeau a été obligé de poster en Provence, pour y préserver plutôt encore que pour augmenter son influence

personnelle, sont en ce moment à sa charge individuelle. Bientôt ils achèveront de l'écraser, car ses affaires particulières sont abîmées, parce qu'il ne s'en mêle pas, et qu'il a doublé ses dépenses secrètes pour être complétement en mesure. Je parle du délaissement absolu d'un ministère plus lâche encore que malhabile ; plus concentré dans sa vanité de tous les jours, qu'occupé des affaires les plus urgentes; plus pointé au seul objet de se maintenir quelques semaines de plus, et de contrarier, non pas la révolution, mais les révolutionnaires, par de petites passions haineuses, que de rendre un seul vrai service au roi. Je parle de l'impossibilité d'aviser avec méthode, et de surveiller le courant sans un homme fidèle au conseil, sans un homme fidèle au palais, sans dicter tous les avis, toutes les lettres, j'ai presque dit toutes les phrases à chaque instant du jour.

Prenez garde qu'il n'est question ici que de l'avant-scène, que de se mettre en situation d'agir et même de délibérer. Il n'est plus temps de se confier à demi, ni de servir à demi. On a assez de preuves que La Fayette est également ambitieux et incapable. Il va se faire faire généralissime, c'est-à-dire se faire proposer le généralat, c'est-à-dire encore recevoir la dictature de fait, de ce qui est la nation, ou de ce qui a l'air de la nation. Tout son projet, quant à présent, est là. Un plan, il n'en a pas. Des moyens, il les reçoit de la main de chaque journée. Sa politique est toute entière à susciter une telle fermentation chez les voisins, qu'on lui laisse la faculté d'étendre sur tout le royaume l'influence de la Courtille. Il n'y a de ressource à cet ordre de choses que l'imbécillité de son caractère, la timidité de son âme et les courtes dimensions de sa tête. Le roi n'a qu'un homme, c'est sa femme. Il n'y a de sûreté pour elle que dans le rétablissement de l'autorité royale. J'aime à croire qu'elle ne voudrait pas de la vie sans sa couronne ; mais, ce dont je suis bien sûr, c'est qu'elle ne conservera pas sa vie si elle ne conserve pas sa couronne.

Le moment viendra, et bientôt, où il lui faudra essayer ce que peuvent une femme et un enfant à cheval ; c'est pour elle une méthode de famille; mais, en attendant, il faut se mettre en mesure, et ne pas croire pouvoir, soit à l'aide du hasard, soit à l'aide des combinaisons, sortir d'une crise extraordinaire par des hommes et des moyens ordinaires. — Il faut que la reine parle à La Fayette, en tiers avec le roi, préparé et résolu, et lui dise :

« Vos fonctions absorbent entièrement vos facultés individuel-
« les, parce que les forces physiques d'un homme ne sont celles
« que d'un homme, et que le danger de tous les moments néces-
« site l'emploi de tous vos moyens personnels et de tout votre
« temps. Vous êtes obligé de vous en rapporter, pour les affaires

« politiques, et en général pour le gouvernement proprement
« dit, à vos entours, et vos entours sont faibles, et vous attendez
« pour vous renforcer un nouveau ministère, et notre perte, à
« nous, est évidemment dans l'attente. Il faut donc vous renfor-
« cer. Vous avez et nous avons la conviction qu'outre le talent,
« M. de Mirabeau est le seul homme d'État de ce pays-ci; que
« nul n'a son ensemble, son courage et son caractère. Il est évi-
« dent qu'il ne veut pas aider à nous achever; il ne faut pas s'ex-
« poser à ce que les circonstances le contraignent à le vouloir;
« il faut qu'il soit à nous. Pour qu'il soit à nous, il faut que nous
« soyons à lui. Il lui faut un grand but, un grand danger, de
« grands moyens, une grande gloire. Nous voici résignés ou ré-
« solus à lui donner la confiance du désespoir. Je vous demande,
« j'exige que vous vous accoupliez de M. de Mirabeau, mais en
« entier, mais journellement, mais ostensiblement, mais dans
« toutes les affaires. Il faut que nous ayons son avis avec le vô-
« tre. Il faut que nous puissions nous dire : Ces deux hommes-là
« ne sont qu'un. Ce qui est délibéré et convenu entre eux deux
« est notre volonté, et cette volonté, nous périrons ou elle sera
« exécutée. »

Que fera La Fayette? un rapprochement politique, mais pourtant un rapprochement qui aura les apparences de l'intimité, et qui, donnant à M. de Mirabeau, à un certain point, le secret des affaires, lui fournira surtout les moyens de déterminer, de régler, de modifier, et peut-être de circonscrire, pendant la fédération, l'influence de La Fayette; de conduire l'assemblée dans cette crise fatale de la guerre, soit qu'on la fasse ou qu'on la recule, parti presque également périlleux; d'étendre aussi loin que possible l'influence des opinions monarchiques dans les provinces, et même celle de Mirabeau dans les gardes nationales; de s'immiscer dans la correspondance étrangère, enfin de pouvoir aviser et être consulté journellement sans compromettre tout et tous.

A la vérité, les amis de La Fayette travailleront sourdement Mirabeau dans l'opinion, mais d'abord beaucoup moins une fois la coalition avouée; ensuite Mirabeau prendra immédiatement la direction des brochures, des feuilles, des journaux, direction beaucoup plus capitale qu'on ne le saurait croire. Il accaparera de fait la correspondance, ce qui est beaucoup. Il aura la grande main sur les choix, ce qui est plus encore; mais, ce qui est tout, pour arriver à l'exécution d'un plan, c'est que la participation de M. de Mirabeau une fois avouée des deux parts, il peut, à tous les moments, consulter, s'enquérir, conseiller, dicter, ce qui n'empêche pas qu'il ne faille le plus tôt possible au conseil un

homme sûr, dans ce sens de fidèle et intelligent rapporteur de ce qui s'y passe, et un autre auprès du roi, entièrement obscur, et son bibliothécaire privé, même sans titre, mais capable d'être à tous les moments le truchement et le commentateur de M. de Mirabeau.

Voilà les premiers éléments sans lesquels M. de Mirabeau ne peut rien que gaspiller ou paralyser ses moyens personnels, dans un moment où sa force est son existence. Voilà les premiers éléments sans lesquels il ne peut servir, continuât-il à le vouloir, quand tout est évidemment perdu. En un mot, la crise est au comble ; plus de demi-partis, ils ne sont qu'une périlleuse faiblesse.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, 21 *juin* 1790. — Vous ne m'avez pas répondu ce matin, mon cher comte; je suppose que vous avez désiré voir auparavant le comte de Ségur. Cependant, comme j'ai peu de marge, et qu'il m'est important de savoir sur quoi compter, je vous prie de me le dire le plus tôt possible. Deux jours sont bien peu pour approfondir une telle question. *Vale,* etc.

Nous nous verrons demain, avec l'archevêque, à deux heures, chez vous.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Lundi, à dix heures, 21 *juin* 1790. — Je n'ai pas encore vu Ségur; voilà ce qu'il m'a répondu. Je souperai avec lui, et demain matin vous aurez de mes nouvelles. Ensuite, je vous attendrai, ainsi que l'archevêque, à deux heures. Comptez sur mon exactitude dans tout ce qui vous concerne. J'attendais ce que m'aurait dit Ségur, pour vous répondre. Bonsoir, cher comte. *Vale et me ama* [1].

TROISIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

Mercredi, 23 *juin* 1790. — En voulant forcer l'assemblée à s'expliquer sur les secours stipulés par le Pacte de famille, votre objet n'est certainement pas d'obtenir un refus et de lui faire rompre ce traité. Je pense, au contraire, que vous voulez réunir, servir tout à la fois par ce moyen la cour d'Espagne, celle-ci et les deux nations.

[1] Ces deux billets sont relatifs à la question du Pacte de famille avec l'Espagne. Il y avait un billet de M. de Ségur qui ne s'est pas retrouvé.

Si tel est votre dessein, il est un obstacle invincible qu'il faut d'abord faire disparaître; cet obstacle est dans la manière dont le Pacte de famille est rédigé.

Les rois ne peuvent pas tenir le même langage dans tous les siècles. Le traité est offensif dans plusieurs parties. Il n'est relatif qu'à l'intérêt des deux maisons; pour tout dire, en un mot, ce traité n'est pas national, et, sous ce rapport, il n'est aucun bon esprit qui ne pense que la ratification en est impossible, quelques efforts que nous fissions pour vous seconder.

Je vous propose donc, comme le seul moyen probable de succès, de retarder le message, d'envoyer sur-le-champ en Espagne un négociateur en courrier, pour proposer une nouvelle rédaction du traité, et demander alors la ratification. Elle est possible, lorsque ce traité sera tel que l'on puisse dire à l'assemblée : « Il « vous donne de grands avantages de commerce; il n'a d'autre « objet que l'intérêt des deux nations; il ne peut vous engager « que dans des guerres défensives; ou renoncez à toute alliance, « et isolez-vous dans ce moment de toute l'Europe, ou conservez « celle-là. »

En adoptant ces mesures, vous servirez certainement votre cour, puisqu'il n'y a pas d'autre moyen de réussir, et je suppose que vous voulez réussir.

Vous nous servirez, nous, par le mérite qu'aura le roi d'avoir rendu le traité national avant de le présenter à la ratification, et, en augmentant ainsi notre influence, vous rendrez le succès encore plus probable.

Vous éviterez, en même temps, l'époque qui va précéder la confédération du 14 juillet, époque que nous redoutons pour nous-mêmes, parce qu'elle excitera une grande fermentation, et qu'à l'approche d'un tel moment, notre influence sur l'assemblée, contre le parti qui la dirige, pourrait nous être funeste. Vous connaissez les dangers que nous avons courus pendant la discussion qui a précédé le décret sur le droit de la guerre et de la paix.

Enfin, vous servirez les deux nations, en ne pas les poussant l'une contre l'autre, dans un moment où les insinuations françaises porteraient inévitablement au sein de l'Espagne un esprit d'insurrection qui pourrait devenir contagieux.

Voilà mon opinion; je dis plus, voilà mes conseils; ils ne peuvent vous être suspects, car vous pensez bien que l'union parfaite entre les cours d'Espagne et de France, et entre les deux nations, sera toujours mon vœu le plus cher [1].

[1] Cette note se rapporte à la question du Pacte de famille entre la France et l'Espagne. Par suite de la guerre dont l'Angleterre menaçait l'Espagne à l'occasion de

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi, 23 *juin* 1790. — Comme je crois nécessaire qu'on sache tout de suite ce qui vient de m'être mandé, j'ai envoyé l'écrit avec prière de n'en faire d'autre usage que d'en connaître les détails, et de se servir de cette connaissance pour la conduite à tenir, soit dans la conférence avec l'ambassadeur, soit dans les mesures à prendre pour l'exécution du conseil donné. Mille remercîments et compliments [1].

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi soir, 24 *juin* 1790. — J'ai toujours trouvé La Gravière un homme de mérite, mon cher comte; non que je le connaisse personnellement, mais j'ai été à même de suivre ses travaux diplomatiques, qui ont été substantiels et utiles, malgré le marquis de Noailles et l'abbé Des Noyers.

En réfléchissant beaucoup sur la conversation de ce matin, pour écrire une petite note à cet égard que j'enverrai demain matin, j'ai pensé qu'il faudrait que le Montmorin le sût, et j'ai, je crois, avisé à une indiscrétion. Alors, je conseillerais l'abbé de Montesquiou.

Sinon, La Gravière.

Sinon, enfin, un jeune homme de très-belle espérance, dont je vous parlerai.

Écrivez-moi ce que, de votre côté, vous aurez rêvé, parce que je veux savoir votre pensée avant d'envoyer ma consultation. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Vendredi, sept heures du matin, 25 *juin* 1790. — Faut-il que le Montmorin sache, ou ne sache pas, la mission en Espagne?

S'il doit la savoir, point de doute, l'abbé sera le meilleur choix; et, dans ce cas-là, il y aurait toujours une part dans la mission que le Montmorin resterait ignorer.

l'affaire de *Nootka sounds*, l'Espagne réclamait l'exécution du Pacte de famille. Mirabeau, qui prévoyait le mauvais effet que produirait sur l'Assemblée nationale la publication de cet acte tel qu'il était rédigé, propose dans cette note d'envoyer un agent en Espagne pour obtenir des modifications au Pacte de famille, et fournit au roi les réponses qu'il avait à faire à l'ambassadeur d'Espagne dans l'audience que celui-ci avait demandée pour traiter la question directement avec le roi.

[1] Ce billet se rapporte à la note précédente de Mirabeau sur la réponse à faire à l'ambassadeur d'Espagne.

S'il doit l'ignorer tout à fait, alors je pencherais assez pour Rulhières, et voici mes raisons. C'est la reine qui l'a désigné, et par cela même le choix est bon, s'il n'est pas très-mauvais; car il faut habituer la reine à indiquer souvent ceux qu'elle croira pouvoir employer, et, pour lui donner cette confiance, à moins d'inconvénients reconnus ou probables, il ne faut pas rejeter la première personne qu'elle nomme. Au reste, par des notions presque certaines, je vois dans Rulhières un homme fidèle; il n'est plus du tout à Necker : il est encore au baron de Breteuil.

La Gravière a été absurde et maladroit dans les affaires des Pays-Bas, où il avait été envoyé du choix de l'empereur, d'après ce qu'on l'avait vu à Vienne, c'est-à-dire qu'il est autrichien. Voilà la seule chose qui parle en sa faveur, et qui ferait que ce choix ne serait pas désagréable à la reine; mais il est d'une capacité commune et médiocre.

Si Sérent n'était pas aussi jeune, il a, selon moi, l'esprit et la pédanterie qui feraient assez bien en Espagne, surtout dans une mission qui tient autant du courrier que de l'ambassadeur; car, ici, il s'agit de voyager très-vite et de porter des lettres bien faites.

Il ne faut pas chercher davantage; à coup sûr, un de ceux que je viens de nommer conviendra.

Je serai chez vous, cher comte, vers dix ou onze heures; si j'ai recueilli plus de choses, je vous les communiquerai. *Vale et me ama* [1].

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 25 *juin* 1790. — Je vais recopier le mémoire que vous venez de m'envoyer, Monsieur le comte, et le faire passer. Vous avez toute raison pour M. de Custine : il est trop jeune, et peu propre à une commission de ce genre [2].

Dites à Mirabeau que Cazalès lui a tendu un petit piége l'autre jour, en lui disant qu'il connaissait ses relations avec moi : il me l'a avoué hier au soir. Il avait des soupçons, il a voulu les éclaircir par cette tentative. J'ai été un peu embarrassé de ce qu'il m'a dit hier; mais, après m'être assuré qu'il ne savait pas de détails, j'ai tâché de dérouter ses conjectures. Dites à Mirabeau qu'il se tienne pour averti, et qu'il ne s'ouvre point avec lui sur ce qui nous concerne, parce qu'il ne sait rien de positif. Adieu.

[1] Il s'agit toujours de l'affaire du Pacte de famille, au sujet de laquelle on envoya un agent français à Madrid.

[2] Mirabeau avait proposé, pour la mission en Espagne, M. de Custine, fils du général marquis de Custine, et qui fut, plus tard, envoyé à Berlin.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Ce vendredi, à quatre heures, 25 *juin* 1790. — A cause de l'article de Cazalès, je vous envoie la réponse de l'archevêque. J'ai pris des renseignements positifs sur Régalière et Sainte-Foix. Le premier est honnête homme; pour aucun argent, il n'agira contre son opinion; mais absolument incapable en affaires. Il a été livré à Necker par enthousiasme; l'enthousiasme est passé, mais il lui reste attaché. Il l'est tout à fait au baron de Breteuil; ce que je vous dis là est l'opinion du baron.

Sainte-Foix, sans foi, est tout entier au plus offrant; dans tous les temps, le baron s'en est servi avec les plus grandes précautions.

La reine a fait chercher ce matin Ségur, à onze heures. — Je le verrai ce soir, et je saurai pourquoi.

Il y a de l'animosité contre les vainqueurs de la Bastille : avec de l'argent et de l'habileté, on userait de cette disposition avantageusement contre La Fayette, digne patron de ces ridicules héros.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 25 *juin* 1790. — La Fayette a eu l'habileté de faire désister les vainqueurs de la Bastille, qui sont les plus grands drôles de Paris. Il n'était pas leur patron, et, de fait, il a déjoué les Lameth, qui n'avaient suscité ce ridicule épisode que pour lui remuer ses gardes nationales..... Mais j'ai bien autre chose à vous raconter de ce capitan impuissant.

Cazalès, en effet, m'a tendu le piége; il n'était pas dangereux, car il y avait un tiers. Sur un mot vague d'obligeance, à propos de l'archevêque, il me parla de nos liaisons ; je souris en lui disant : *Qui diable vous a conté ce fagot?* Cela n'alla pas plus loin.

Vous avez mal fait, mon beau monsieur, dès que vous effaciez Custine, d'en parler à l'archevêque; quand je vous donne la dictature, il ne faut en user que pour nous, car avec les gens peu forts il ne faut jamais se tromper.

Bonjour, mon cher comte, à demain. Je serais bien content d'avoir fait quelque chose d'utile à votre ami.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Samedi matin, 26 *juin* 1790. — J'avais seulement bâtonné l'article de Custine, en mandant à l'archevêque de ne le pas co-

pier. Je reconnais que j'aurais mieux fait de l'effacer, sans plus. Mais cela me vaut une leçon utile pour d'autres circonstances.

Le retour de M. le duc d'Orléans pour le 14 devient très-probable. Vous avez demandé à Talon si on ne vous parlerait pas de l'affaire d'Espagne. De là il en est résulté que La Fayette a dit : *Mirabeau me fait des avances.* Au reste, il s'est très-mal conduit pour vous aujourd'hui devant Ségur et La Coste, qui le pressaient fortement de vous réunir à lui et de vous avouer publiquement.

Voilà une copie du Pacte de famille; je l'ai eue hier à minuit, de Ségur. Je l'ai fait copier pendant la nuit pour que vous arriviez tout armé chez Montmorin, ou que vous lui fassiez dire que vous n'avez plus besoin de lui. Ce dernier parti serait-il mauvais? Pensez-y.

Les matières combustibles s'amassent de jour en jour, et comment croire qu'elles ne rencontreront pas d'étincelles? De plus, à force de dire que l'événement du 14 est dangereux, on accroîtra les chances et les facilités des dangers. — Faut-il ou ne faut-il pas conserver la gloire de l'impuissant capitan? Là, vous connaissez mon désir.

La reine n'a parlé à Ségur que de l'affaire d'Espagne; l'ambassadeur ne se prête à rien; il quittera Paris, si l'on n'envoie qu'un ministre à sa cour. La reine n'avait pas encore reçu votre écrit quand Ségur, à onze heures, ce matin, a été chez elle. Cependant elle lui a parlé d'envoyer quelqu'un en Espagne, en hésitant entre un subalterne et un personnage. Ce que vous avez dit de Ségur se retrouvera plus tard avec avantage pour lui.

Adieu, cher comte, je vous attendrai pour l'heure du rendez-vous, avec l'archevêque de Toulouse, et ensuite nous dînerons ensemble.

Lisez, je vous prie, l'article de La Haye, dans le *Moniteur* que je vous envoie, et qu'en pensez-vous?

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi, 26 *juin* 1790. — Je n'ai pas même vu Talon depuis qu'il est question de l'Espagne, mais voici à quel point M. de La Fayette croit que je lui fais des avances. — Avant-hier, le comité de La Rochefoucauld ayant pris à l'unanimité la résolution de me faire président après la fédération (ce que j'ai refusé), La Fayette prit à part Frochot, et, après lui avoir montré toute l'humeur possible de la manière dont le poussait l'évêque d'Autun, pressé à son tour de dire à Frochot quel étrange motif pouvait le pousser à m'exclure seul, il a répondu ces propres mots : « M. de Mi-

« rabeau se conduit trop mal avec moi ; *j'ai vaincu le roi d'An-*
« *gleterre dans sa puissance, le roi de France dans son autorité,*
« *le peuple dans sa fureur ; certainement je ne céderai pas à M. de*
« *Mirabeau.* » — Cela serait plaisant aux Variétés Amusantes ; mais, croyez-moi, mon cher comte, tôt ou tard il payera ces mots-là, qui décèlent bien à quel point il a le secret de sa petitesse, et le poids de sa vanité.

Je vais écrire au Montmorin que j'ai le Pacte de famille, que je ne veux point abuser de son temps, ni donner à aucun de nous l'embarras de s'expliquer ou de ne s'expliquer pas.

Ce que l'on dit des dangers du 14 ne peut jamais tourner à la gloire de La Fayette ; car, s'il a la maladresse d'en jouer les apparences (et cela se peut ; il en est à désirer du bruit populaire pour manifester sa toute-puissance), il n'arrêtera pas le feu que son imprudente main aura allumé, et s'il joue à jeu ouvert rien ne roulera sur lui que les détails de M. Dubois [1]. J'ai déjà pris des mesures pour m'assurer des pétitionnaires à Paris, dans la députation fédérale.

Nous parlerons de l'article de Hollande, qui est fort embrouillé, mais où les inquiétudes de la princesse [2] sont très-transparentes. Bonjour, mon cher comte ; il serait essentiel que je visse votre homme (M. d'A.) et bientôt *Elle* [3], car il ne faut pas que sa confiance diverge. *Vale et me ama.*

QUATRIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

26 *juin* 1790. — On prend le seul parti où il y ait quelque probabilité de succès, en envoyant à Madrid pour essayer de changer la forme, et même le fond du Pacte de famille, avant d'en proposer la ratification à l'assemblée.

Mais, qui envoyer, et quelles instructions donner? Ce ne sont pas là des questions indifférentes.

Il y a trois manières d'envoyer :

Un ambassadeur en courrier.

Un négociateur accrédité dans les formes ordinaires.

Un négociateur particulier, expédié à l'insu du ministre, qui n'ait que les instructions du roi et une lettre de la reine.

La première méthode a des inconvénients de perte de temps, de frais extraordinaires et d'ébruitement.

[1] M. Dubois était le commandant du guet, chargé de la police : on le nommait le chevalier Dubois.

[2] La princesse, femme du stathouder et sœur du roi de Prusse.

[3] La reine Marie-Antoinette, qu'alors Mirabeau n'avait point encore vue.

La troisième a des inconvénients avec la morgue espagnole et le *punctilio* de cette cour.

La seconde est celle qui se présente le plus naturellement, si l'on peut être sûr que le ministre des affaires étrangères tienne le secret envers La Fayette, du moins assez de temps pour que l'envoyé ait l'avance sur l'intrigue, et que le roi seul ait le mérite de cette démarche.

Je désirerais que l'on préférât cette forme, et que, pour le moment, on s'assurât de M. de Montmorin en lui montrant toutes les conséquences de l'indicible indiscrétion dont il s'est rendu coupable auprès du marquis de Florida Blanca, mettant son pardon à ce prix, et le liant d'honneur.

Je mets de côté le premier cas, auquel il faudrait renoncer, ne fût-ce qu'à raison du peu de temps qui nous reste.

Dans le second, j'aurais voulu le comte de Ségur. Ségur a l'habitude de négocier, l'esprit juste, le cœur inflammable, le caractère très-chevaleresque, et porte, je crois, à un haut degré, le dévouement au roi et à la reine. Il leur tient compte, non-seulement de leurs bontés, chose rare! mais de leurs malheurs, sentiment qui n'appartient qu'à une âme noble et à un esprit élevé. On dit qu'il serait mal vu à la cour d'Espagne ; je crois, moi, que ce n'est là que de la jonglerie de Montmorin, ou, tout au plus, que cette prévention serait fondée sur ce que Ségur passe pour être l'ami de La Fayette. Une lettre de la reine pourrait dissiper ce que cette opinion a de faux ou d'exagéré; mais enfin, s'il est vrai que l'ambassadeur s'en soit expliqué, il faut penser à un autre.

L'abbé de Montesquiou a les habitudes de la maison du ministre, et cependant il le met à sa juste place. Le Montmorin ignorerait donc toujours de la mission ce qu'il n'en devrait pas connaître. L'abbé de Montesquiou a de l'esprit, de l'insinuation, de l'activité. Il est ruiné, et se trouve fort mal de l'être; il ambitionne beaucoup plus une fortune que toute autre chose; mais la carrière diplomatique lui en ouvre une, et un premier succès, dans une occasion aussi importante, la lui assure. Au reste, je l'indique, j'ai pour lui une prévention favorable, mais je ne le connais pas assez pour le cautionner. C'est l'archevêque de Toulouse qu'il faut interroger sur cela.

Si on persiste dans la routine de n'envoyer que des hommes déjà initiés dans la diplomatie, et la composition de la nôtre est telle que cette méthode serait pitoyable, je proposerai ou M. de Rulhières, qui a de grands inconvénients, sans doute, mais qui est homme d'esprit, et de beaucoup, que, par des notions presque certaines, je crois un homme fidèle, qui n'est plus du tout à

Necker, et est encore à un homme qui sera toujours à la reine;

Ou le chevalier de la Gravière, que je ne connais pas du tout, mais que je sais s'être montré homme de mérite à Vienne, malgré l'ostracisme du marquis de Noailles et les intrigues de l'abbé Des Noyers. Au reste, il a été absurde et maladroit dans les affaires des Pays-Bas; mais, là même, il s'est montré fidèle à ceux dont il avait la confiance et il me semble que la reine doit y compter;

Ou M. de Moustiers, homme lourd, mais de sens et de quelque habitude des affaires.

Enfin, si l'on se cache du Montmorin, méthode petite et mauvaise en soi, et que l'on ne prenne pas M. de Rulhières, qui serait spécialement bon pour cette circonstance, on trouvera, parmi des hommes obscurs, plus de sujets capables que dans les classes connues; mais il me semble que l'on devrait essayer un jeune homme, un sujet nouveau; car enfin, il est temps d'en former et de s'en attacher. Or, rien ne forme la jeunesse comme les grandes affaires qui la contraignent à se refréner elle-même, et rien n'attache, ce qui vaut quelque chose, comme une grande marque de confiance.

Sérent qui, au reste, ne m'est pas démontré fidèle à beaucoup près, a, selon moi, l'esprit et la pédanterie qui feraient assez bien en Espagne, surtout dans une mission qui tient autant du courrier que de l'ambassadeur; car, ici, il s'agit de voyager très-vite et de porter des lettres bien faites.

Quant aux instructions, il faut envoyer un modèle du nouveau traité, avec des explications et un commentaire que je préparerai, si on le juge à propos, pourvu que l'on me fournisse le texte fidèle que l'on a l'imprudence de refuser [1].

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi, 26 *juin* 1790, *à deux heures et demie*. — J'arrive, monsieur le comte, je suis parti aussitôt que votre billet m'est parvenu; mon premier soin a été de faire passer la note; je viens de l'envoyer avec quelques réflexions sur la première partie des mesures indiquées. Je demande qu'on m'autorise le plus tôt pos-

[1] Ici se trouve une phrase effacée dans l'original :

« J'ai remarqué, dans les pays étrangers, un jeune homme de grande espérance, « et d'autant qu'il est le fils d'un fou, et que l'exemple d'un père fou améliore, quand « il ne déprave pas. C'est Custine. Je ne connais point assez ses circonstances person- « nelles pour savoir jusqu'à quel point il convient à ceci, et, en le nommant, je peins « plutôt ma pensée que je n'indique un sujet. »

sible à faire les démarches nécessaires pour y parvenir. Je ne sais si j'aurai réponse aujourd'hui. Voyez si je peux avoir un rendez-vous ce soir, et faites-moi dire l'heure. Comme il fait beau, je viendrai par le jardin. Adieu, je vous renouvelle mon hommage [1].

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi, minuit, 26 *juin* 1790. — J'ai trouvé ce soir Cazalès chez mon frère. Il m'a parlé de la présidence, et voici ce qu'il m'a proposé : Que les aristocrates fissent un président; 89, un président (c'est-à-dire lui et moi); qu'ils tirassent ensemble à pair ou non, et que les deux partis s'engageassent d'avance à se réunir pour celui que le sort aurait favorisé... Vous voyez bien que cela est d'abord mauvais, et ensuite impraticable. Vous voyez aussi que Cazalès n'a pas renoncé à la présidence autant que le croit l'archevêque, et que celui-ci a une conversion à faire. Deux cent cinquante voix au seul d'entre les hommes que puisse avouer le parti populaire, qui convienne pour présider la fédération, voilà ce qu'il faut; et ce qui est à chaque instant plus capital.

Je n'ai point de nouvelles de vous. Je crains que vous n'ayez pris, avec M. de Montmorin, l'heure de deux heures, qui est celle où mon frère est mandé à la barre. Éclaircissez-moi cela.

J'ai trouvé, en revenant de l'hôtel de Mirabeau, La Fayette et l'évêque d'Autun arrêtés sur le quai. Bonsoir, mon cher comte, ne négligez pas d'écrire sur-le-champ à l'archevèque, et qu'il fasse sonner la grosse cloche de la sûreté et du désir du roi et de la reine [2]. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Dimanche matin, 27 *juin* 1790. — L'archevèque de Toulouse a été exact au rendez-vous de neuf heures, et il m'a quitté à onze. Il arrivait de chez la reine, où il avait préparé par écrit, pour changer le style et non les choses, ce qui sera dit demain

[1] Ce billet se rapporte à la note précédente de Mirabeau.

[2] Le vicomte de Mirabeau fut disculpé à la barre de l'assemblée, grâce à la défense prononcée par son frère, le dimanche 27 juin 1790. — Le 5 juillet suivant, M. de Bonnay, sur le désir du roi, fut élu président de l'Assemblée nationale ; il eut pour lui 507 voix ; M. de Menou en eut 101; M. de La Rochefoucauld, 82; M. de Cazalès, 47. — Ce résultat prouve que les efforts de Mirabeau pour obtenir la présidence n'avaient pas eu de succès. M. de Bonnay fut, en conséquence, président le jour de la fédération du 14 juillet 1790.

au non Balafré [1], d'après le premier Mémoire que vous avez fait passer. Si cet impuissant capitan tergiverse, on dira franchement : *j'exige*. La reine a été très-satisfaite de l'écrit qu'elle a reçu hier matin. L'archevêque m'a expliqué et persuadé que le courrier, avec la lettre qu'on a expédiée pour l'Espagne, est dans tous les cas une démarche, ou au moins un préalable nécessaire. Je vous en rapporterai les raisons qui le prouvent. L'archevêque retourne ce matin à la campagne ; il est forcé de remettre à samedi prochain son entrevue avec vous ; il ne veut pas qu'elle se passe chez lui, et cela, pour éviter avec plus de certitude les inconvénients qui pourraient en résulter pour vous. Il m'a affirmé que la reine persiste à vous voir, qu'il la fortifie dans cette disposition. Au total et en détail, j'ai été très-content de lui. Quand vous verrai-je ce matin, pour vous rendre compte avec plus d'étendue de cette longue conversation ? A votre aise ; dites-moi si vous préférez que je passe chez vous, ou que je vous attende chez moi, pourvu que cela soit dans la matinée. Je veux cette après-midi aller à la campagne, et j'en reviendrai mardi. Bonjour, cher comte. *Vale et me ama.*

P. S. La reine a envoyé hier au soir chez Ségur ; il n'était pas chez lui, et on n'a rien laissé, ni par écrit, ni verbalement ; on a seulement annoncé qu'on y reviendrait ce matin. Pourquoi ces fréquentes conversations avec Ségur, puisque cela ne termine à rien ? — Le voici, si je juge bien. — Comme la reine suppose que La Fayette sera informé que Ségur vient souvent chez elle, elle veut par là le conduire à croire que c'est par ce dernier qu'elle est déterminée à recourir à vous. De cette manière, elle peut en effet détourner les recherches des autres relations. Cela est assez finement combiné de sa part [2].

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche, 27 *juin* 1790. — Je serai jusqu'à onze heures chez moi, mon cher comte, et si vous n'y êtes pas venu avant, j'irai chez vous. La fréquence des rendez-vous Ségur est réellement extraordinaire. Êtes-vous bien sûr qu'ils ne produisent rien ? — L'envoi du courrier en Espagne sans que j'aie fait la lettre, les balbutiements de l'archevêque, le délai du Montmorin, enfin plusieurs combinaisons très-fugitives, me font penser que l'on

[1] M. de La Fayette, par allusion au duc de Guise, dit le Balafré.

[2] Ce billet se rapporte encore à l'affaire du Pacte de famille avec l'Espagne, et au langage concerté que la reine devra tenir à M. de La Fayette pour le porter à se réunir à Mirabeau.

navigue sans un vent fait, que l'on prend des conseils çà et là, sans vraie détermination. Je ne suis pas du tout propre ni à être une doublure, ni à servir qui ne se fie pas. Mettez bien cela dans ces têtes princières et sous-princières. Au reste, votre conjecture, quoique bien déliée, est pour eux peut-être vraie. Ne négligez pas ce que je vous ai écrit hier soir sur Cazalès. *Vale.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Dimanche, 27 *juin* 1790. — Je n'ai aucun des doutes que vous formez. Le délai du Montmorin est une suite naturelle de sa marche habituelle. Les rendez-vous de Ségur, d'après une notion que je vous communiquerai, vous paraîtront ce que j'ai conjecturé. Vous n'aurez, je crois, rien à objecter contre l'envoi du courrier, lorsque vous en saurez toutes les circonstances, trop longues pour vous les détailler ici; enfin, ou je suis bien trompé, ou le vent est très-fait, et on est à l'instant de mettre toutes voiles dehors. Je ferai l'usage convenable, et que vous désirez, des prétentions absurdes et impraticables de Cazalès. — Songez que le roi et la reine partent cette après-midi pour leur campagne, qu'ils y resteront toute la semaine, et que par là les six ou sept jours qui vont suivre ce moment-ci produiront très-peu de choses. Mais ne vous impatientez pas, ne doutez pas, si vous en croyez la méfiance éclairée de mon intérêt pour vous. *Vale et me ama.*

CINQUIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

Lundi, 28 *juin* 1790. — Vous pouvez être sûr que M. Talon a donné sa démission, dans l'expectative très-prochaine de la place de garde du sceau privé du roi, avec la direction de la liste civile. La démission est, dit-on, acceptée. Si l'on est de cette faiblesse, si l'on se laisse donner pour homme de confiance intime, pour la place la plus importante à la dignité, à l'influence, à la sûreté du roi, un homme sans talents ni capacité d'aucune espèce, un homme qui croirait son amour-propre blessé si un homme d'esprit croyait que quelque scrupule de magistrat pût l'arrêter; un homme qui, avec trois cent mille livres de rentes, est de la plus insatiable cupidité; un homme dont le caissier est Senef, l'esprit Sémonville, le conseil Sainte-Foix, La Fayette le patron, Favras le chef-d'œuvre, Brunville le satellite, Boucher d'Argis l'instrument; un homme, enfin, à qui nul homme avisé ne pourrait prendre plus de confiance qu'à l'inspecteur de police le plus pervers; si l'on se laisse donner pour une telle place un

tel administrateur, il faut renoncer à tout serviteur utile et affidé; il faut aussi, je crois, ou faire son testament, et tout au moins se résigner à être rasé.... J'ai voulu expédier sur-le-champ cette note, dont rien n'égale l'importance; j'en ferai passer demain une, sur une affaire capitale.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, 28 *juin* 1790.—J'ai vu hier au soir, avant son départ, la personne que le comte de Mirabeau désirait que je visse [1]. J'aurais désiré causer un moment avec ce dernier aujourd'hui, mais votre absence y a mis obstacle. Je pars pour la campagne, je tâcherai de revenir mercredi matin; j'enverrai chez vous tout de suite, parce qu'il sera nécessaire que je vous voie. On m'a fait dire chez vous que vous reveniez demain de Saint-Germain. Si vous n'allongiez pas trop votre route, je vous proposerais de passer par Marne : je ne connais pas trop le chemin, mais je sais que, de Vaucresson, il y a un chemin pavé qui mène à Saint-Germain, et Marne est auprès de Vaucresson. Voyez si ce que je vous propose est faisable. Adieu, monsieur le comte, je vous renouvelle mon hommage.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

29 *juin* 1790, *mardi à trois heures.* — Où serez-vous cette après-midi, pour que je puisse vous voir, afin que vous me remettiez au courant? J'ai appris vaguement dans ma retraite l'événement du ministre espagnol, et par un Français, dit-on. Ah! c'est une charmante nation!

L'archevêque a passé hier chez moi; il avait vu la reine avant le départ pour la campagne. Ne m'ayant pas trouvé, il m'a écrit qu'il avait voulu vous entretenir de cette conférence, et qu'il remet à demain, à son retour de sa campagne, à vous en informer. Il aura vu la reine une fois de plus. Je crois bien, malgré cela, que ce qu'il nous dira longuement ne sera guère concluant, mais il ne faut pas s'impatienter des petites choses, quand elles sont les préalables des grandes. Je mets plus d'importance à la conférence de samedi soir. Adieu, cher comte. *Vale et me ama.*

J'ai mandé à l'archevêque que je serai de retour aujourd'hui; qu'il n'avait qu'à me mander l'heure qu'il viendrait chez moi, et que je vous en préviendrai.

[1] La reine.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi, 30 *juin* 1790. — Il faudrait, mon cher comte, que je visse l'archevêque entre dix et onze heures, car il y a quelque chose à leur faire faire pour eux-mêmes. Je ne pourrai pas dîner avec vous, parce que j'ai un engagement antérieur; mais les événements nous pressent tellement la mesure, qu'il faut nous entendre et nous préparer.

Au reste, Gilles-César [1] est pris dans ses propres lacs : mais jusqu'à quel point faut-il l'y aider? Voilà ce qu'il importe de déterminer. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi, 30 *juin* 1790. — Je vais aussitôt envoyer chez l'archevêque; très-certainement il sera ici entre dix et onze heures. Ainsi, je vous attendrai pour ce moment-là. *Vale et me ama.*

Si, par hasard, l'archevêque ne pouvait pas venir, je vous le ferai dire, pour vous laisser votre matinée. Si je n'envoie pas chez vous, c'est qu'il viendra.

La reine a écrit une lettre de plusieurs pages, sur une entrevue qu'elle a eue avec Gilles-César; vous verrez cette lettre, et vous en serez content.

SIXIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

1er *juillet* 1790. — J'ai plusieurs notes commencées qu'un orage dont mes yeux ont été menacés m'a forcé de suspendre, et que je remettrai dans la semaine. Mais voici quelques faits très-importants, qu'il faut suivre encore plus que vérifier (car je suis sûr de la plupart), dont j'ai cru devoir donner avis sur-le-champ. Ils montreront l'importance de faire la guerre à l'œil à Paris, surtout dans cette circonstance, et d'employer quelque argent à découvrir des secrets.

Il est parfaitement certain que, la dernière semaine, et encore les jours précédents, de petites charrettes ont distribué dans les faubourgs, sur les quatre ou cinq heures du matin, du pain à huit sous, tandis que, d'après la dernière jonglerie de M. de Necker, il en coûte encore onze, et que, pour être d'accord avec ses comptes, il devrait être à seize. — Quand on combine ce que ces moyens d'insurrection — l'argent versé dans les troupes (soixante-sept

[1] M. de La Fayette.

mille francs ont été répandus, dans huit jours, dans le régiment de Touraine, mon frère en a la preuve) ; les émissaires parsemés dans les provinces ; les boute-feux, folliculaires soudoyés à Paris, —tout ce que cela réuni doit coûter d'argent, on sent la nécessité de contre-miner en ce genre, et surtout de découvrir les banquiers de l'anarchie et leur marche.

Lundi au soir, les deux Lameth ont eu une très-longue conférence avec une vingtaine d'officiers de la garde soldée.

Comme Desmoulins paraît être du directoire secret des Jacobins pour la fédération, et que cet homme est très-accessible à l'argent, il sera possible d'en savoir davantage, et cela est d'autant plus important, que Mme Lamotte est à Paris, et que c'est sûrement là encore une machine. Au reste, je déclarerai verbalement sur cela des contre-moyens qui sont à ma disposition.

M. le duc d'Orléans a emprunté cinq millions en Hollande, dont une partie est déjà à Paris. On aura sur ce prince, et la probabilité ou l'improbabilité de son retour, et sur la conduite à tenir dans les deux cas, une note raisonnée.

Par des indiscrétions du pesant Latouche, je suis contraint de me tenir pour presque assuré que le duc de Liancourt intrigue contre les Tuileries [1].

Encore une fois, il faut surabondance de moyens pour le mois de juillet : il les faut tout à l'heure, et que la plus grande activité surveille les mouvements des ennemis de la paix publique, et se tienne prête à rallier les amis de l'ordre et du trône, c'est-à-dire de la véritable liberté.

SEPTIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

1er *juillet* 1790. — Est-il probable ou non que le duc d'Orléans reviendra à Paris? — C'est ce qu'il est inutile d'approfondir.

Faut-il l'empêcher d'y venir? Comment doit-on le traiter, s'il revient? — Voilà seulement ce qu'il faut examiner.

L'empêcher de revenir serait une fausse mesure. D'abord, ce serait s'y prendre bien tard ; en second lieu, de tous les obstacles que l'on mettrait à son retour, il n'en est aucun capable de l'arrêter, s'il avait un parti pris ; et c'est toujours une grande faute d'ordonner quand on n'est pas sûr de l'obéissance. Enfin, ces obstacles, pouvant être regardés par le peuple comme une persécution de la cour, changeraient le retour du prince en victoire contre les ministres ; ces obstacles créeraient des dangers dans

[1] Cela était faux.

un événement qui par lui-même n'en a aucun. Ceci sera plus facile à montrer en examinant la conduite qu'il conviendra de tenir dans le cas de son retour.

L'ancien parti du duc d'Orléans n'existe plus, outre que les circonstances et les prétextes ne sont plus les mêmes. Ce parti cherchait un chef, et ce prince n'est plus qu'un fantôme.

Le parti connu sous le nom des Jacobins n'a jamais été celui du duc d'Orléans; c'est cependant le seul qui puisse le rechercher, le seul dont il pût s'étayer. Or cette probabilité, la seule à laquelle on doive s'arrêter, indique parfaitement la conduite qu'il faut tenir.

Traiter assez bien le duc d'Orléans pour qu'il n'ait pas le droit de se plaindre de la cour, ou l'anéantir, parce que c'est lui ôter tout moyen de se jeter dans un parti.

Si, en continuant d'avoir des liaisons avec la cour, il se jetait dans les Jacobins, son influence serait beaucoup moindre, parce que son parti s'en défierait.

Si les Jacobins l'adoptaient malgré de telles liaisons, ce parti se perdrait lui-même dans l'opinion des démocrates, outre que le prince n'est pas assez délié pour savoir contenter son parti, si on ne lui fournit pas à la cour des prétextes de se plaindre.

Dans tous les cas, si, n'ayant aucun prétexte de se passer de la cour, il se jetait en forcené dans le parti des démocrates, on lui ôterait, en le ménageant, le seul mérite qu'il peut avoir, celui d'un prince persécuté.

La mesure que l'on indique a encore deux autres avantages. Le prince à la cour sera un embarras de plus pour La Fayette; ces deux ennemis, en présence l'un de l'autre, se contiendront respectivement.

D'un autre côté, on ne sait point assez jusqu'à quel point, dans les événements que l'anarchie nous prépare, il sera nécessaire de présenter pour oriflamme le nom d'un prince de la famille royale, et de l'enlever aux factieux. Une conduite mesurée est donc encore nécessaire sous ce rapport.

Elle l'est d'autant plus qu'une persécution apparente semblerait aujourd'hui l'ouvrage de La Fayette, et donnerait au premier pour amis tous les ennemis du second, et que les esprits s'aigriraient de plus en plus; qu'on donnerait un chef au parti qui est sans chef; que La Fayette deviendrait plus que jamais celui de la cour; et par cela même, tout retour à un meilleur ordre de choses serait impossible.

Les ménagements que l'on indique ne sont d'aucun danger. Le duc d'Orléans est méprisé des provinces; on y connaît son incapacité, sa légèreté. Paris connaît son immoralité; que craindre

d'un tel homme? — La seule précaution qu'il faut prendre est de ne pas lui donner des forces qu'il n'a pas. Le servir, c'est l'affaiblir; le ménager, c'est le tuer lui et son parti.

J'hésite d'autant moins à donner ce conseil, qu'il sera toujours temps de changer de conduite selon les circonstances. Mais, dans ce premier moment, je crois que le roi devrait se borner à dire : « *Je vous vois, je vous verrai avec plaisir; mais je désire que* « *votre nom ne soit plus dans la bouche des factieux.* »

Cette marque de bonté du roi l'enchaînera; sa paix avec la cour ôtera toute apparence aux Jacobins de s'en emparer. La crainte de perdre ses apanages, dans un bouleversement total, le retiendra; et si La Fayette éprouve un embarras de plus, je ne vois pas grand mal à cela.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Paris, 1er *juillet* 1790, *jeudi à six heures.* — Je reçois dans le moment, monsieur le comte, un billet par lequel on me mande qu'il y a quelque embarras pour l'entrevue de demain à l'heure convenue, et on propose de la renvoyer à samedi matin, huit heures et demie. Je n'y vois que l'inconvénient du grand jour; d'ailleurs, il est certain qu'à cette heure-là il y aura peu de monde, et que peut-être elle vaut mieux sous ce rapport que l'heure du soir. On me demande aussi une chose que j'ai oublié de dire à M. de Mirabeau.

On est décidé à revenir ici dimanche; mais on voudrait revenir passer à Saint-Cloud les trois premiers jours de la semaine prochaine, d'abord parce qu'on aime Saint-Cloud, 2° parce que, pendant lesdits jours, les élections de Paris auront lieu, et qu'on croit plus convenable de n'être pas ici. Cependant on veut faire pour le mieux, et on veut savoir ce qu'en pense le comte de Mirabeau. Tâchez de me rendre réponse tout de suite, parce que j'attends pour répondre, l'exprès étant prêt à partir [1].

LE COMTE DE MIRABEAU À L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

Jeudi, 1er *juillet* 1790. — J'ouvre la lettre de M. de La Marck que l'on n'a pas trouvée. Certainement le jour a des inconvénients; cependant, pour les éviter en partie, j'irai coucher dehors, et je couvrirai ma marche. Nous en conviendrons demain au rendez-

[1] Il s'agit dans ce billet de l'entrevue de la reine avec le comte de Mirabeau, qui eut lieu, le 3 juillet 1790, à huit heures du matin, à Saint-Cloud.

vous de dix heures, que je suppose toujours tenant, et qui est important.

Les élections n'auront probablement pas lieu, toutes les sections s'accordant à demander à l'Assemblée nationale un délai qu'elle ne refusera pas. Ainsi, la véritable objection tombe ; et celle de la fantaisie n'est pas assez bonne dans de telles affaires et de telles circonstances. Les trois jours dont on parle sont les 5, 6 et 7 du mois, c'est-à-dire des jours bien voisins de la grande époque [1], et il y a déjà des députés d'arrivés. Cependant, comme je ne suis ni ne veux être pédant, je ne trouve pas d'inconvénient grave, pourvu que l'on soit bien décidé à revenir au premier avis.

Je vous prie de ne pas oublier d'envoyer les notes de ce matin, surtout la seconde que je tiens pour fort importante.

HUITIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

3 *juillet* 1790. — La position actuelle de l'autorité royale peut seule indiquer le choix des mesures propres à l'améliorer. Pour la bien connaître, il faut la comparer avec ce qu'elle était il y a deux ans.

Avant la révolution actuelle, l'autorité royale était incomplète, parce qu'elle n'était pas fondée sur des lois ; insuffisante, parce qu'elle tenait à la force publique plus qu'à l'opinion ; incertaine, parce qu'une révolution, toujours prête à éclater, était capable de la renverser.

Le roi était forcé de ménager sa noblesse, de négocier avec le clergé, de composer avec les parlements, de combler la cour de faveurs ; il n'avait pas plus qu'aujourd'hui le pouvoir absolu, qui n'existe nulle part.

Le roi faisait les lois, l'opinion publique les sanctionnait, mais le pouvoir de gouverner ne tire pas sa force du pouvoir législatif. La nouvelle Constitution donne au monarque le droit de suspendre les mauvaises lois, et ne le prive pas des moyens d'en faire adopter de bonnes.

Le roi établissait seul les impôts : c'était un embarras de plus, une source éternelle de dissensions entre lui et ses peuples. Sera-t-il moins puissant, parce qu'il n'aura que des bienfaits à accorder en échange de l'amour?

La volonté, même arbitraire, s'exécutait sans obstacles ; mais ce genre d'autorité n'était utile qu'aux ministres : ils doivent seuls le regretter ; il faudra désormais qu'ils soient plus habiles. En établissant la responsabilité des ministres, l'Assemblée nationale a consacré l'impeccabilité du roi.

[1] La fédération du 14 juillet 1790.

Le roi seul administrait. Voilà le point essentiel; voilà le pouvoir qu'il faut empêcher l'Assemblée nationale de retenir plus longtemps, et sans lequel l'autorité royale ne serait qu'un fantôme. Administrer, c'est gouverner; gouverner, c'est régner : tout se réduit là.

La Constitution ne donne pas le pouvoir administratif à l'Assemblée nationale. Elle en serait bientôt embarrassée elle-même, si le mécontentement général ne la forçait pas de s'en dessaisir.

Comparez maintenant le nouvel état des choses avec l'ancien régime; c'est de là que naissent les mesures et les dangers, les consolations et les espérances.

Une partie des opérations de l'Assemblée nationale, et c'est la plus considérable, est évidemment favorable au gouvernement monarchique. N'est-ce rien que d'être sans parlement, sans pays d'états, sans corps de clergé, de privilégiés, de noblesse? — L'idée de ne former qu'une seule classe de citoyens aurait plu à Richelieu. Si cette surface égale convient à la liberté, elle facilite l'exercice du pouvoir. Plusieurs règnes d'un gouvernement absolu n'auraient pas fait autant qu'une seule année de liberté pour l'autorité royale.

Une autre partie de la Constitution n'est favorable ni au roi ni au peuple. C'est surtout cette complication de corps administratifs, qui n'est propre qu'à embarrasser. Bientôt l'usurpation du pouvoir, des conflits d'autorité, les résistances individuelles, l'insuffisance de la responsabilité et l'anarchie, développeront tous les inconvénients que les esprits de quelque étendue ont déjà prévus. Cette partie de nos nouvelles institutions se corrigera d'elle-même; il ne faut que seconder l'opinion qui les attaque sourdement.

Enfin, plusieurs décrets de l'Assemblée nationale sont contraires à l'autorité que la Constitution même a voulu donner au roi, ou insuffisants pour la maintenir.

Cette comparaison de l'ancien régime et du nouveau fournit deux résultats.

Si la plus grande partie des décrets de l'Assemblée nationale est favorable au roi, il est donc intéressé à la Constitution, et doit confirmer de toutes les manières son vœu déjà très-marqué de la maintenir.

Si quelques décrets seulement lui sont contraires, c'est à les corriger sans danger qu'il faut se borner.

Un seul moyen se présente pour cela, mais il est invincible. C'est l'opinion publique, souveraine des législateurs.

Il faut établir une correspondance entre la capitale et les provinces, pour connaître l'opinion.

Il faut des ouvrages pour la diriger vers un seul but.

Il faut des ministres habiles et fermes pour la soutenir, pour en profiter.

Voilà le but : quelques sacrifices d'argent peuvent seuls y faire atteindre.

Ces moyens pourront réussir dans cette assemblée ou dans la législature suivante.

Dans cette assemblée, soit que l'opinion publique, hautement manifestée dans les provinces, l'engage à revenir sur ses pas, soit que des pétitions d'un grand nombre de départements lui en imposent l'heureuse nécessité.

L'opinion publique ne sera que trop secondée à cet égard par la continuation de l'anarchie ; sous ce rapport, la durée de la session actuelle offre de grandes ressources. L'insuffisance des moyens, en faisant décroître la confiance, ce qui est un mal, fera désirer des changements. La nouvelle organisation des gardes nationales et de l'armée arrachera la force publique des mains des factieux. L'établissement et la perception des impôts, en forçant le peuple à l'obéissance, peut-être même en lui causant quelque léger mécontentement, lui donnera des idées plus saines, une plus juste mesure de la révolution actuelle.

Cette influence sur l'opinion publique, ces pétitions surtout, peuvent avoir des inconvénients, si l'opinion reste divisée. L'anarchie alors ne cesserait point, et, de l'anarchie trop prolongée, peut naître la guerre civile.

Mais la guerre civile qui est, en général, un pis aller terrible, laisse encore de grandes ressources à la liberté publique, à la Constitution, à l'autorité royale. Le point essentiel dans un tel événement serait que le roi se donnât aux provinces, et non que les provinces se livrassent au roi. Le point important serait de ne déployer la force publique que pour la nation, et non pour des individus, et de tenir un si juste milieu entre les factieux et les mécontents, que le parti national fût celui du roi. Bientôt la sagesse de quelques provinces, qui, en se réunissant, menaceraient de se séparer du reste du royaume, en imposerait à la folie des autres. La nécessité de négocier la paix amènerait une meilleure constitution.

L'opinion publique peut également préparer des changements utiles dans la seconde session de l'Assemblée nationale, soit qu'elle ait le droit d'agir comme constituante, question qui n'est point encore décidée, soit que les circonstances la forcent de le devenir.

Il est donc important d'influer par l'opinion publique sur les élections et sur les mandats qui, sans être impératifs, seront toujours d'un grand poids.

Ce n'est pas la corruption que j'entends, lorsque je parle d'influence, quoique la corruption proprement dite soit, en Angleterre, un des instruments publics de la royauté.

On n'y connaît que quatre moyens de gouverner : l'influence sur les élections, le choix de ministres habiles, la connaissance du caractère de chaque membre du parlement, un usage bien entendu des grâces de la cour, des blandices de la royauté. Aussi, quoique la nation anglaise ait la souveraineté, le roi a le pouvoir le plus absolu de faire le bien et d'empêcher le mal ; cette autorité est une assez grande magistrature.

Le caractère français rendrait un succès bien plus certain. Il serait plus facile en France qu'en Angleterre de n'appeler aux emplois qui dépendent de la cour que les hommes les plus forts de la nation. C'est par là qu'il faut commencer, parce que c'est la mesure la plus propre à fixer l'opinion et à faire aimer la royauté.

D'un autre côté, aucun roi de l'Europe n'a trente ou trente-six millions à employer uniquement au soutien et à l'éclat du trône. La plupart n'en ont pas davantage, ni même autant, pour l'existence politique d'eux et de leur État. Avec de tels moyens, si un roi n'est pas le maître, s'il ne double pas ses forces par l'influence, par la puissance d'une grande assemblée nationale, c'est qu'il est mal conseillé et mal servi.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Dimanche 4 juillet 1790. — Menou a eu, pour la présidence, plus de voix que le duc de La Rochefoucauld. Nouvelle preuve de ce qu'est, dans l'assemblée, le parti La Fayette.

Condorcet répand avec profusion un examen des articles du Pacte de famille, dont il a pris l'extrait dans une gazette de 1761. Cet écrit est aussi faible qu'il peut l'être en attaquant ce qui paraît naturellement absurde aux idées et aux principes de 1790.

L'archevêque est venu me dire que la reine lui avait écrit pour lui reparler du contentement où elle était de sa conférence d'hier matin. Elle avoue que cette conférence l'a agitée au point d'en avoir été un peu incommodée. Elle se décide à ne plus retourner à la campagne avant le 14. L'archevêque est parti pour la sienne ; il reviendra mardi matin, et, comme il verra la reine dans l'après-midi, il pourra s'acquitter des commissions que vous lui donnerez pour elle.

Ségur et moi, nous dînerons chez vous demain. — Adieu, cher comte. *Vale et me ama* [1].

[1] Ce billet, dans son second paragraphe, se rapporte à la *seule* entrevue que Mira-

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, huit heures du matin, 5 *juillet* 1790. — Je dirai ce que vous me marquez dans votre lettre, monsieur le comte, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour seconder vos intentions en faveur des intérêts bien entendus du comte de Mirabeau, quoiqu'elles le contrarient dans ce moment-ci.

J'aurai besoin de vous voir aujourd'hui ; mon projet est d'aller chez vous vers midi, à moins que vous ne me fassiez dire le contraire.

J'aurais voulu que le comte de Mirabeau m'eût envoyé hier le témoignage de sa reconnaissance dont il a eu lui-même l'idée, et que vous et moi nous avons trouvé dû et à sa place. Adieu.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Lundi, à onze heures, 5 *juillet* 1790. — Je sais, mon cher comte, que la reine s'attend à une belle lettre de reconnaissance ;

beau eut avec la reine, et qui eut lieu le 3 juillet 1790, à Saint-Cloud. Voici une anecdote relative à cette entrevue, qui nous a été racontée par le comte d'Haussonville, pair de France, mort en 1846. — Pendant l'émigration, le comte d'Haussonville servit avec M. de Saillant, neveu de Mirabeau, qui, un jour, lui parlant de son oncle, lui dit : « Mon oncle m'avait souvent questionné sur mes opinions politiques, « et, une fois entre autres, je lui répondis nettement qu'elles différaient entièrement « des siennes, et que je restais exclusivement dévoué au roi. Un peu plus tard, au « mois de juin 1790, il me dit un jour : Eh bien ! es-tu toujours aussi bon roya- « liste? — Sur ma réponse affirmative, il répliqua : Puisque tu es si dévoué au roi, « je vais t'offrir une occasion de le servir. — Et alors il me proposa de me déguiser « en postillon et de le conduire, lui, dans un cabriolet à deux chevaux, au palais de « Saint-Cloud, à l'escalier de la reine ; ce que j'acceptai, et ce qui s'exécuta effecti- « vement. »

Voici maintenant un passage des *Mémoires de Mme de Campan,* relatif également à cette entrevue :

« Les communications secrètes qui existaient toujours entre la cour et Mirabeau « finirent par l'amener à une entrevue avec la reine dans les jardins de Saint-Cloud. « Il partit de Paris, à cheval, sous prétexte de se rendre à la campagne, chez un de « ses amis, M. de Clavières ; mais il s'arrêta à une des portes du jardin de Saint- « Cloud, et fut conduit, je ne sais par qui, vers un endroit où la reine l'attendait « seule, dans la partie la plus élevée de ses jardins particuliers. Elle me raconta « qu'elle l'avait abordé, en lui disant : Auprès d'un ennemi ordinaire, d'un homme « qui aurait juré la perte de la monarchie, sans apprécier l'utilité dont elle est pour « un grand peuple, je ferais en ce moment la démarche la plus déplacée; mais quand « on parle à un Mirabeau, etc., etc. » — Il avait quitté la reine en lui disant : « *Madame, la monarchie est sauvée!* »

je crois devoir vous le dire, pour qu'elle soit soignée et point tardive.

Je reçois à l'instant un billet de La Fayette. Il demande à me voir; je serai chez lui, cette après-midi, à cinq heures.

LE MARQUIS DE LA FAYETTE AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, 5 juillet 1790. — J'aurais à causer avec vous, mon cher La Marck; donnez-moi votre heure. Je serai chez moi de deux heures à six. Je puis aller chez vous dans les autres moments. Bonjour.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi soir, 5 juillet 1790. — J'ai rendez-vous demain, à cinq heures et demie du soir. Je me rendrai à Paris vers les onze heures du matin. Il me sera difficile de voir le comte de Mirabeau avant mon rendez-vous. Si cependant cela était nécessaire, faites-le-moi savoir, et indiquez l'heure par un billet que vous voudrez bien envoyer chez moi. Il sera nécessaire que je voie le comte dans la soirée, si la chose est possible, et, si elle ne se peut pas, le lendemain matin; je vous prie de l'en prévenir.

Il se répand quelques bruits sur la course de samedi. Jusqu'à présent il me paraît que ce n'est que du bavardage. Avertissez le comte de Mirabeau, pour qu'il fasse attention à ce qui pourrait se dire à cet égard, et qu'il cherche à donner le change, si le bruit prenait une certaine consistance. Adieu, monsieur le comte, je vous renouvelle mon hommage.

NEUVIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

Sept juillet 1790. — On a remis au comité des recherches la lettre suivante.....

Cette lettre est d'une mauvaise écriture, et remplie d'une telle quantité de fautes d'orthographe, que cela m'en paraît, à moi, une affectation.

On prétend qu'elle a été trouvée dans le parc de Saint-Cloud, le lundi ou le mardi, c'est-à-dire la veille ou l'avant-veille du jour où l'on place ma prétendue entrevue.

Il est clair que l'on cherche à faire de tout cela une intrigue dont l'*orateur du peuple* n'a pas paru une base suffisante. Je sais, à n'en pouvoir douter, que les Lameth, Duport, Menou, d'Aiguillon, et même Péthion de Villeneuve, mettent une grande activité à acquérir la preuve que j'ai eu une conférence à Saint-

Cloud. La récolte de toutes leurs machinations ne fera pas, je crois, qu'ils puissent m'entamer sérieusement dans l'Assemblée nationale; mais elle peut me compromettre et me désinfluencer, surtout si les véritables intéressés n'aperçoivent pas que, plus on suscite de difficultés à ce qu'ils m'emploient, plus on démontre la nécessité de me croire et de se servir de moi.

Comme le caractère connu de la personne à qui cette note est destinée est le courage et la ténacité, je ne la crois que plus affermie dans ses résolutions, et je la conseille en conséquence.

D'abord, comme il est toujours nécessaire, à un certain point, de combattre avec l'arme de ses ennemis, il devient indispensable, dans une occasion si critique où nous sommes évidemment espionnés et suivis, d'observer et de suivre à notre tour.

Il faut donc s'adresser à un homme de l'ancien régime, et avoir douze espions parfaits qui puissent rendre compte, heure à heure, des mouvements de MM. Lameth, Barnave, Duport, d'Aiguillon, Menou et Péthion. Si M. d'Ogny peut les fournir, il vaut mieux qu'un autre, pour ne pas multiplier les confidents et les intermédiaires.

Aux mesures simples, et par cela même préférables, que j'ai arrangées, je veux dire de fréquents déplacements chez Mme d'Arragon et des courses à cheval, à toute heure, avec mon neveu, mon avis serait de joindre une opération tout autrement décisive et marquante. La voici :

Je voudrais que le roi convoquât, pour cette grande et solennelle occasion du serment, un comité de l'Assemblée nationale, composé du président, de M. de La Fayette, de l'abbé Sieyès, de Bureau de Puzy, l'évêque d'Autun, Le Chapelier et moi. Ce n'est pas ici le lieu de fixer ce qu'il devra nous dire. Le résultat du comité sera le serment du comité de Constitution, la place du dauphin et de la reine, qui ne doit pas le quitter, mais que l'on soutiendra ne devoir pas être auprès du roi, et la décision d'inviter ou de ne pas inviter les ambassadeurs.

Cette démarche couvre tout, est très-populaire en soi, parfaitement conséquente aux demandes déjà faites à La Fayette, toutes propres à le contraindre, par la nature des choses, à l'affiche que l'on exige de lui. Il est souverainement important qu'il ne sache rien de cette mesure qu'elle ne soit irrévocablement arrêtée, et seulement une heure avant cette convocation [1].

[1] Ceci se rapporte à la fête de la Fédération et au serment que le roi devait y prononcer.

COPIE DE LA LETTRE DÉPOSÉE AU COMITÉ DES RECHERCHES

et prétendue trouvée dans le parc de Saint-Cloud.

Mon cher comte,

Je dois te faire part de ce qui s'est passé. J'applaudis beaucoup à tes bonnes et braves intentions. Accours et vole. Ce jour, ce grand jour approche, où le triomphe nous mènera à l'immortalité. J'ai conféré, hier, trois heures avec M. de Saint-Priest. Il approuve toutes nos mesures et en juge le succès infaillible. Le comte de Mirabeau les trouve bonnes, sauf une observation que nous avons adoptée. On doit en faire part ce matin à la reine. Ce sera pour elle un bon jour qui ramènera ses espérances et son courage. Ses ennemis insolents vont donc enfin succomber sous nos coups. Je me réjouis d'avance de penser que je pourrai porter les premiers coups à ces chefs ambitieux. Adieu; tout est perdu, ou nous serons vengés. D. S. R.

Vers le mardi, 29 juin.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi, 7 juillet 1790. — M. de Mercy arrivera probablement demain à Paris, mon cher comte, puisque la famille royale revient s'établir jeudi. Ne pourriez-vous pas le voir, et mettre avec lui en délibération ce que je vais vous proposer? — On a parlé à la Commune d'inviter les ambassadeurs à la fête, et je ne sais même si l'invitation n'a pas été faite par le maire. Certainement les ambassadeurs ne viendront pas sans l'invitation personnelle du roi, ou sans l'ordre exprès de leurs cours. Mais, ce que je mets en question, c'est 1° si le roi ne doit pas les inviter, et 2° si l'on ne peut pas, par le crédit de M. de Mercy dans la diplomatie, engager les ambassadeurs à servir de cortége au roi dans cette occasion solennelle, sans instruction ultérieure. Vous comprenez que la première de ces mesures ne doit être adoptée qu'autant que l'on se sera assuré du succès de la seconde. Le roi, par cette invitation dont il aurait le mérite personnel (et il faut bien se garder de se laisser devancer par La Fayette), donnerait à la Fédération des témoins très-imposants, et cette démarche lui serait imputée à grande popularité, sans compromettre le moins du monde sa politique. Sans cela, je suppose qu'une foule de libelles trouveront un *complot autrichien* dans l'absence du corps diplomatique; et, indépendamment de ce supplément aux feuilles incendiaires, il est possible que le mécontentement du

peuple, attisé par quelque aviseur bénévole, ne se montre avec quelque effervescence, ce qui, sous plusieurs rapports, serait embarrassant et fâcheux..... Mais je n'ai pas besoin d'en dire davantage à votre sagacité et à la sagesse de M. de Mercy; seulement, s'il approuve ce conseil, qu'il l'appuie et le fasse passer le plus tôt possible. Voyez, mon très-cher, si, dans sa courte apparition à Paris, ce sage ministre pourrait avoir une autre conférence. Dans la disette d'hommes, c'est un précieux point de ralliement que son expérience, son calme et son habileté; et je ne saurais vous dire combien, avec le rabais que je dois mettre sur le compte de sa courtoisie, son assentiment m'inspire de sécurité. *Vale et me ama*[1].

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Ce 7 juillet 1790. — La Fayette est venu ce soir à la Monnaie[2]. Au lieu d'y parler, comme il avait été convenu, du but et des moyens que cette espèce de comité se proposait, il nous a entretenus immédiatement des détails relatifs à la Fédération, et l'évêque d'Autun, qui s'est efforcé de nous donner à comprendre, par le récit de ses courses, qu'il n'était pas venu avec La Fayette, a fait la motion cauteleuse que le roi proposât lui-même, dans une lettre convenue, et dont il apportait le pitoyable modèle, la formule du serment qu'il *aimerait à prêter le jour de la Fédération*.

L'abbé Sieyès et moi nous avons fortement combattu cette proposition par les principes, et la politique est, ce me semble, tout à fait d'accord en ceci avec les principes. Je ne vois, sous aucun prétexte, aucune bonne raison pour que le roi soit ou passe pour être l'auteur de son serment. Ceci n'a probablement pas besoin de développements, et j'en donnerais mille au besoin.

Le comité a unanimement rejeté cette proposition après un long débat, et je n'en donne pas moins cet avertissement, dans la ferme persuasion qu'il importe que l'on soit inflexible sur ce point, et que La Fayette ou le comité de constitution lui-même pourraient jongler à cet égard.

Le serment est, ou à peu près :

« Moi, premier citoyen, roi des Français, je jure de maintenir, de tout le pouvoir que la nation m'a délégué, la Constitution......»

[1] Ce billet est relatif à la fête de la Fédération du 14 juillet.

[2] C'était chez M. de Condorcet, qui habitait à l'hôtel de la Monnaie.

Rien à contester à cet égard.

Sur tout le reste La Fayette a battu la campagne et démontré pour moi qu'il ne veut qu'avoir le prétexte de se dire au roi et à la reine rapproché de moi, sans rien changer à son allure et à son conseil des de Brugnière et des Chenon de la révolution, et aux comités qu'il croit mener au signe, et qui, ne se trompât-il pas, ne lui seraient bons à rien.

AFFAIRE DE RIOLLES, DIT TROUARD.

8 *juillet* — 21 *novembre* 1790. — Le 8 juillet 1790, M. Riolles, dit Trouard, avait été arrêté à Bourgoin, en Dauphiné. On trouva sur lui des papiers qui le firent soupçonner d'être un émissaire contre-révolutionnaire, entre autres une lettre attribuée au comte de Mirabeau, quoiqu'elle ne fût pas écrite de sa main, et une pièce commençant par ces mots : « Mirabeau l'aîné est un scélérat, prêt « à se vendre à tous les partis. »

Aussitôt après que l'arrestation de Riolles fut connue à Paris, l'archevêque de Toulouse écrivit au comte de La Marck le billet ci-dessous, n° 1er, qui donna lieu plus tard à ceux qui le suivent.

Le 11 septembre 1790, M. Rousselet, membre de l'Assemblée nationale, rendit compte à l'assemblée, au nom du comité des recherches, de l'arrestation de Riolles, et proposa de renvoyer l'affaire devant le Châtelet de Paris.—Mirabeau, à cette occasion, se défendit, contre l'imputation de complicité, sur un ton d'ironie qui lui valut les applaudissements d'une partie de l'assemblée et de toutes les galeries. — « Ma position est assez singulière, dit-il; la semaine prochaine « on fera le rapport d'une affaire où je joue le rôle d'un conspirateur factieux; « aujourd'hui, on m'accuse comme un conspirateur contre-révolutionnaire. Per« mettez que je demande la division. Conspiration pour conspiration, procédure « pour procédure, s'il le faut même supplice pour supplice, permettez, du moins, « que je sois un martyr révolutionnaire. » — C'est ainsi qu'il détourna adroitement le danger qui pouvait résulter des écrits absurdes de Riolles, pour la cour et lui-même. Le lendemain, il écrivit dans le billet n° 5, qui traite d'autres affaires, le passage inséré plus bas sur l'affaire de Riolles.

Le 20 novembre suivant, l'archevêque de Toulouse paraît avoir désiré que Mirabeau lui remît des lettres qu'il tenait de Riolles, et c'est ce qui occasionna le passage du billet du comte de Mirabeau au comte de La Marck, sous la date du 21 novembre, et que nous insérons ici avec le n° 6. Le reste de ce dernier billet se retrouvera à la date du 21 novembre. Les derniers mots de ce passage du billet tendraient à établir que M. de La Fayette aurait voulu se servir de cet incident contre Mirabeau.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Juillet 1790, *jeudi à quatre heures.* — En rentrant chez moi,

monsieur le comte, je trouve la lettre ci-jointe. Elle est de ce pauvre *Riolles*, dont le nom de famille est *Trouard*. Vous y verrez le détail de sa triste aventure, dont le résultat est qu'il est à Pierre-Encise, comme criminel de lèse-nation. Il paraît qu'on a pris sur lui un de ces comptes-rendus qu'il fait passer ici de temps en temps avec une espèce de chiffres ; et vous verrez la tournure qu'il a donnée pour faire penser qu'il n'était pas l'auteur de ce que contenaient les papiers.

Il me propose de voir M. de Pardieu et M. Malès, qui sont du comité des recherches. Je ne connais ni l'un ni l'autre; je ne crois pas d'ailleurs que ma recommandation puisse lui être utile en pareille circonstance. Voulez-vous bien faire passer cette lettre de Riolles à Mirabeau, et l'engager à faire quelques démarches pour le tirer de presse. Adieu.

L'organisation de l'armée est renvoyée à lundi.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

(Lui envoyant le billet ci-dessus de l'archevêque.)

Ce jeudi soir. — En rentrant chez moi, je trouve cette lettre de l'archevêque avec celle de ce pauvre Riolles. Depuis quelque temps, je prévoyais que ce pauvre diable serait la victime de son zèle. Que faire pour lui ? — Bonsoir, cher comte; l'archevêque viendra chez moi demain, pour vous voir.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, juillet 1790. — Que diable veut-il que je fasse pour cet insensé, qui m'a adressé aujourd'hui cinq lettres plus extravagantes les unes que les autres, qui a été évidemment suivi, espionné, trahi, et qui va compromettre ceux qui lui sont le plus étrangers? Je voudrais que la race des fous et celle des gens sans volonté fût rayée du livre de vie; mais alors la terre serait dépeuplée. — *Vale et me ama,* cher comte.

Souvenez-vous que cet incident est diabolique.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Samedi soir. — Voilà, mon cher comte, cette exposition dont on vous a parlé ce matin.

Je joins ici une lettre de l'archevêque; tâchez de faire ce qu'il désire; il serait bon de l'obliger. Bonsoir, mon cher comte.

Renvoyez-moi la lettre de l'archevêque, et faites-moi un mot

de réponse, relativement à son protégé Riolles. J'insiste beaucoup pour ce pauvre malheureux.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

12 *septembre* 1790. — ..... J'ai traité Riolles, avec mesure, comme un fou. L'assemblée a été extrêmement contente de moi. L'archevêque [1] est bien maladroit si ce n'est pas une affaire finie. Voici la copie de sa lettre; le paraphe est le même que celui qui est sur toutes les pièces. Je vous renvoie aussi la lettre du pauvre Toulousain, qui est fait pour les grandes affaires comme moi pour consacrer les huiles. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche, 21 *novembre* 1790. — En vérité, mon cher comte, je suis bien catin, mais je ne le suis pas à ce point. Où l'archevêque a-t-il la tête de croire que je puisse aujourd'hui remettre des lettres dont je n'ai pas parlé lorsque l'affaire de Riolles est venue à l'assemblée? Je n'ai d'autres lettres de lui que celles qu'il m'a écrites tous les jours de Pierre-Cise, DEPUIS QU'IL A ÉTÉ ARRÊTÉ; elles sont remplies des fables les plus dégoûtantes et les plus compromettantes; on pourrait très-bien recommencer un nouveau procès sur ces lettres, que l'archevêque ne connaît pas, et que je lui et vous ferai lire quand vous voudrez. Quelque envie que j'aie d'obliger l'archevêque, et même de délivrer le pauvre diable, tout insolent et traître coquin qu'il ait été pour moi, je ne puis pas remettre ces lettres, et d'autant moins que, puisque Le Chapelier s'est opposé, le doigt de La Fayette est là. . . . . .

. . . .

(Voir la suite au 21 novembre.)

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 9 *juillet* 1790. — Vous ne m'expliquez pas clairement si l'archevêque est ou n'est pas ici; s'il est ici, il sera bon que je le voie de une ou deux à trois heures. Je viens de lui faire passer une note pour la reine, mais il vaut encore mieux causer, et surtout que vous causiez avec lui. Au reste, cette vilenie ne fait aucune espèce de sensation, et n'est pas même connue. Bonjour, cher comte. *Vale et me ama.*

[1] L'archevêque de Toulouse.

La guerre à l'œil pour les nouvelles. — Venez donc demain à 89 [1].

DIXIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

9 *juillet* 1790. — J'ignore si c'est à l'insçu du roi et de la reine que La Fayette adresse directement, au congrès de Belgique, M. Dumouriez, escorté de ce La Sonde, dont le commandant de la garde nationale parisienne a fait, depuis plusieurs mois, son jockey politique; et, certes, il était difficile de le choisir dans un genre plus bas et plus pervers. Ce que je sais, c'est que M. Dumouriez est parti, ou part aujourd'hui, et que, si c'est à l'insçu des Tuileries, l'envoi d'un maréchal-de-camp de quelque mérite, actuellement, si je ne me trompe, employé à Cherbourg, son envoi, dis-je, avec une commission pour ainsi dire avouée, puisque c'est au congrès qu'il est adressé, est l'acte le plus tranchant d'un maire du palais, qui veut décidément passer, aux yeux des étrangers, pour être le maître de tout et de tous.

Que si les Tuileries, le sachant, ont cru devoir me le cacher, ou ont oublié de me le dire, je profite de cette double supposition pour faire observer que, dans la première, je ne puis donner que de mauvais conseils si je ne suis qu'à demi avisé, et plus encore si je suis induit en erreur; que, dans la seconde, je ne pourrai jamais être vraiment utile qu'alors que l'on me tiendra soigneusement au courant, ou plutôt que l'on m'aura mis à même de tout découvrir à temps.

Je ne doute pas que, si M. le duc d'Orléans, contre toute vraisemblance et toute décence, s'abstient de revenir, ce ne soit l'effet de la lettre du roi qui lui aura fourni ce faux-fuyant, et qu'ainsi l'imprudence de cette lettre, dont la publication sera d'un mauvais effet, toute insignifiante qu'elle soit, ne doive être imputée à l'inspiration de M. de La Fayette, et, par conséquent, ne doive passer pour un acte de maire du palais d'un autre genre, et d'autant plus fâcheux qu'il constate aux yeux de tous la prépondérance du visir et l'impuissance du maître.

Ceci me ramène à ce que j'ai eu l'honneur de dire à la reine avec quelque énergie, mais peut-être trop de brièveté; savoir, que tout était perdu, si elle se concentrait dans un *veto* qui ne fait qu'ajouter à l'indécision du roi, au lieu de se déterminer à lui donner toujours l'impulsion. Je vais citer un exemple récent des conséquences de cet ordre de choses.

[1] Ce billet se rapporte à la dénonciation qui avait été adressée au comité des recherches de l'assemblée, dont il est question dans la note du comte de Mirabeau, pour la cour, du 7 juillet 1790.

Je ne puis pas m'empêcher de croire que mon conseil d'avant-hier, relativement à la convocation d'un comité de l'Assemblée nationale, était salutaire et d'une bonne politique sous tous les rapports. Mais il est évident qu'une pareille mesure devait être presque subite, et que le moment en est déjà, pour ainsi dire, passé. Or, si le roi était accoutumé, dans les occasions importantes, à ne point consulter sur une décision arrêtée par la reine, nous aurions eu un succès, au lieu d'une inquiétude de plus. Chaque individu n'a qu'une mesure d'attention et de volonté. Le roi et la reine, tracassés par une délibération qui ne se réalise pas, apportent moins d'activité et d'énergie à celles qui devraient se réaliser. Encore une fois, tant que la reine n'aura pas auprès du roi un habile agent de son influence secrète, et surtout, tant que l'un et l'autre n'auront pas, dans le ministère, un homme avec lequel ils puissent conférer chaque jour d'une manière abandonnée, et qui n'ait d'autre intérêt, d'autre gloire, et presque d'autre sûreté que la restauration de l'autorité légitime, on fera plus ou moins de fautes, on en épargnera plus ou moins, on se défendra avec plus ou moins de talent; mais le roi et la reine ne seront que des prisonniers timides, toujours obligés de composer avec leur geôlier, toujours hors d'état d'instruire par eux-mêmes leurs juges, toujours à la merci des insurrections, de l'ambition, ou de la démagogie.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 9 *juillet* 1790. — Il faut faire passer cela tout de suite, mon cher comte; j'enverrai une autre note dans la journée. J'ai profondément raison dans celle-ci. Au reste, je ne suis point mécontent de l'esprit général des fédérés; mais ils sont, eux, horriblement scandalisés de l'Assemblée nationale. M. Charles de Lameth nous mitonne du bruit, je vous dirai les détails; mais tout ira cependant. La reine a fort bien réussi hier. Il faut qu'elle continue sur ces errements. Quant au discours, je veux 1° qu'on le désire; 2° qu'on me le demande; 3° connaître celui de l'archevêque. *Vale et me ama* [1].

ONZIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

Vendredi, 9 *juillet* 1790. — Hier on a crié un moment dans les rues une prétendue relation d'un voyage de M. de Mirabeau

[1] Il s'agit du discours que le roi devait prononcer le jour de la Fédération du 14 juillet.

l'aîné à Saint-Cloud. Cette relation, très-détaillée, renferme un seul fait vrai, savoir, que M. de Mirabeau a été coucher le 2 chez Mme d'Arragon, sa nièce. On y trouve cette extravagance au sujet de son voyage, que le comité des recherches a fait une descente chez lui pour enlever et visiter ses papiers. La notoriété de ce mensonge doit ranger l'autre imputation à sa place.

Il résulte pourtant de cet incident, la preuve très-complète que MM. de Lameth font surveiller M. de Mirabeau, ce dont celui-ci n'a jamais douté, et que les deux grenadiers qui ont vu les deux promeneurs à Saint-Cloud l'ont reconnu. Tout le reste, d'après cela, était aisé à inventer, surtout puisque chaque circonstance a été dénaturée.

M. de Mirabeau a envoyé chercher son avocat De Veyrier, pour prendre une procédure criminelle contre l'auteur et distributeur, et s'est laissé persuader de ne donner aucune suite à cet incident, après avoir mis De Veyrier cependant dans le cas de se vanter d'être seul parvenu à l'en détourner.

M. de Mirabeau va prendre les précautions de coucher fréquemment chez Mme d'Arragon, et d'en partir souvent à cheval, soit de grand matin, soit un peu plus tard.

Tout autre mouvement serait superflu et capable de compromettre. Je désire que cette nouvelle méchanceté ne laisse pas plus d'inquiétude qu'elle n'a de véritable danger. Il serait trop aisé de *les* [1] détourner de tout bon conseil, et de tout serviteur affidé, si, par des confabulations grossières et d'impudentes calomnies, fondées sur quelques demi-faits obtenus de l'espionnage, on les faisait changer de desseins, de mesures et de confidents.

Il n'y a aucun fait nouveau bien important, et je persiste à croire que la Fédération se passera sans événement.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Samedi, 10 *juillet* 1790. — Je vais sur-le-champ faire passer votre note. Je la trouve très-bonne, et vous avez raison d'indiquer un discours, et d'attendre qu'on vous le demande.

La reine a reçu le duc d'Orléans, comme vous le lui avez conseillé, plutôt bien que mal. Je n'ai rien appris de particulier.

Je peux dîner, si je veux, aujourd'hui, avec le duc d'Orléans : je suis encore incertain de ce que je ferai à cet égard. *Vale et me ama.*

[1] Le roi et la reine

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, midi et demi, 12 *juillet* 1790. — Je reçois votre billet, monsieur le comte, avec la note de Mirabeau; je partirai tout de suite après dîner, et la note sera remise avant six heures [1]. Elle me paraît très-profondément pensée, et je trouve de toute vérité la conséquence qui la termine. J'avais été frappé en gros des inconvénients d'une amnistie proposée par le roi, sans m'en être encore rendu compte à moi-même; ils sont développés d'une manière parfaite. Puisque Mirabeau pense qu'il faut que le roi parle, je demanderai ce soir le projet de discours dont je vous ai parlé; si je peux l'avoir de bonne heure, je vous le ferai passer dans la soirée. Il sera nécessaire que nous nous voyions demain. Demandez si Mirabeau pourra être chez vous entre neuf et dix heures du matin, afin de pouvoir être ensuite à l'assemblée, dans laquelle sa présence sera sans doute nécessaire. J'espère qu'il sera de meilleure humeur que l'autre jour, et que votre sage esprit lui aura rendu sa tranquillité.

Avant de quitter Paris, samedi, j'ai écrit encore une longue lettre sur les différents points qui ont fait l'objet de notre conversation, et j'ai instruit de tout ce qu'il me paraissait important qu'on fît dans les circonstances. Je vous renvoie le billet. Adieu, je vous embrasse bien tendrement.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Lundi, à trois heures, 12 *juillet* 1790. — La reine aura eu votre note tout de suite. Ce soir elle verra l'archevêque. Il lui demandera positivement copie du projet de lettre du garde des sceaux. Demain, à neuf heures, l'archevêque sera chez moi, et vous demande d'y venir. Vous sentez bien qu'il a eu connaissance du billet que j'ai reçu de vous ce matin; ainsi, vous aurez satisfaction sur les trois points. — Si vous ne pouviez pas vous trouver chez moi, demain à neuf heures, vous me le feriez dire aujourd'hui, pour que je l'en informe à temps; mais cette conférence doit être importante, et je crois que vous n'y manquerez pas. *Vale et me ama.*

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi, 13 *juillet* 1790. — On m'écrit tout à l'heure que ce

[1] La note de Mirabeau pour la cour, dont il est question dans ce billet, ne s'est pas retrouvée.

soir il y aura une députation de gardes nationales qui porteront une adresse au nom des confédérés, à laquelle on répondra du mieux qu'on pourra. La réponse n'est pas arrêtée, afin de pouvoir la varier suivant ce qu'on dira. Je réponds sur-le-champ que je sais que cette adresse ne sera que de purs compliments finissant par les mots *fidélité qui n'a de bornes que la loi, et amour qui n'a de terme que la vie.* Si on ne veut pas parler demain, vous voyez qu'on y suppléera un peu ce soir. Il est bien essentiel que vous m'envoyiez ce que vous m'avez fait espérer, à trois heures, cela servirait peut-être pour la députation de ce soir. Adieu.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi, 13 *juillet* 1790. — Depuis que je vous ai écrit, monsieur le comte, la reine m'a fait appeler, comme je passais, en revenant de l'assemblée. Elle m'a dit qu'il n'y avait pas moyen de gagner sur le roi de parler demain matin; qu'il croyait que ce qu'il devait dire à la députation très-nombreuse de ce soir y suppléerait. La reine m'a dit en même temps les principales idées de son discours, qui venait d'être achevé. Elles sont en vérité très-bien, et ce qui m'en paraît plus merveilleux, c'est que c'est lui qui l'a fait. L'idée d'aller dans les provinces s'y trouve, et elle m'a paru bien amenée. La reine a judicieusement fait effacer une phrase qui semblait faire dépendre ce voyage des travaux de l'assemblée.

D'après cela, je crois inutile d'envoyer le projet que vous me faites passer : le comte de Mirabeau pensera comme moi.

J'oubliais de vous dire que la reine m'a paru contrariée de ne pouvoir me donner copie du discours, pour le faire voir auparavant; elle ne l'avait pas, et il devait être prononcé à une heure. — Il sera imprimé ce soir et répandu avec profusion : je crois, en effet, que cela suppléera au silence de demain.

La reine ne connaît pas encore la proclamation autrement que par ce que je lui en ai mandé. Vous voyez qu'on est loin d'attacher de l'importance à ce qui souvent en mérite le plus. Il faut s'attendre à éprouver souvent de ces contre-temps avec l'homme à qui nous avons affaire [1]. Adieu.

Je reçois dans le moment votre billet daté de trois heures.

[1] C'est du roi qu'il est question.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi, 17 *juillet* 1790. — L'affaire des Indes vient ce soir, mon cher comte ; il est entièrement impossible que je n'y sois pas. L'entrevue n'aura donc pas lieu aujourd'hui ; je demande une autre heure pour demain. Mais, encore une fois, je m'achève sans une grande utilité. Si l'on n'a pas plus d'énergie, et qu'on ne dispose pas de plus de moyens, je serai tout à l'heure forcé de changer le rôle en ne changeant pas de volonté : car enfin mon existence c'est ma force, il faut bien, dans la conflagration universelle, que je l'emploie pour moi, si je ne trouve pas à l'échanger pour le bien public. *Vale et me ama.*

Les voix sont partagées sur quatre têtes : Saint-Fargeau, Treilhard, Bonnay et moi. Ne pourriez-vous pas aider à décider la balle [1]?

DOUZIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

17 *juillet* 1790. — Il est inutile de s'appesantir sur la Fédération déjà passée, de montrer à quel point on a compromis le roi, sans profit pour son autorité, à quel point on a servi l'homme redoutable [2], et servi malgré lui-même, à quel point on a réparé ses propres fautes, à quel point on l'a rendu l'homme de la Fédération, l'homme unique, l'homme des provinces, quelque incapacité qu'il ait montrée dans cette solennelle occasion où, avec les plus grands moyens imaginables, il a amoindri tout ce qu'il a touché ; quelque facilité qu'il y eût dans l'enthousiasme monarchique du peuple, à donner au roi sa véritable place dans l'opinion ; quelque portées que soient évidemment les provinces à ne point donner de rival au monarque, etc., etc. — J'ai prédit, j'ai deviné ; mes prophéties, mes conseils ont été inutiles. Cette terrible position où tous les sentiments, tous les projets, toutes les combinaisons cèdent aux craintes individuelles, où l'on n'ose pas consulter ni employer un homme de sens, ni même se désentourer des traîtres, ni parler un langage qui puisse avoir quelque dignité, quelque influence, quelque utilité, ni enfin changer de ministère, c'est-à-dire embrasser la seule voie de salut qui reste et au trône et à la paix publique, cette terrible position fait tout avorter. Il faut la changer, il faut aller au moins à Fontainebleau.

[1] Le 20 juillet 1790, Treilhard fut nommé président de l'assemblée.
[2] M. de La Fayette.

J'ai déjà dit, je dirai encore avec plus de détails par écrit, si l'occasion naturelle de converser ne se présente pas bientôt (mais une conférence vaudrait beaucoup mieux), comment, par la seule Assemblée nationale, on peut parvenir à faire prendre avec prudence cette détermination au roi, et à l'installer pour ainsi dire légalement à Fontainebleau. Ce que je veux examiner ici, ce sont les arrangements militaires nécessaires pour y donner un commencement de force, qui laisse quelque liberté d'esprit et quelque sécurité individuelle, et ensuite le plan le plus sage pour exécuter mécaniquement le voyage de Paris à Fontainebleau.

D'abord, sauf les dédommagements particuliers dus aux gardes du corps, et le point d'honneur de leur rassemblement passager, il faut que le roi ne veuille plus être gardé que par les gardes nationales du lieu où il se trouve (ce qui est très au principe), et la garde d'honneur qu'il triera dans l'armée, et que dans ces premiers temps il faut tout simplement prendre dans les troupes de ligne les plus voisines, pour éviter tout commentaire.

Si les troupes nationales opposaient des difficultés à cet arrangement, elles ne manqueraient pas de mécontenter toute l'armée, et cela serait plus redoutable pour elles et pour la constitution que le mécontentement des gardes du corps ou de toute autre troupe qui ferait partie de ce qu'on appelle une *maison militaire*. En cessant d'être entouré d'une armée de gardes nationales, le roi doit les remplacer par des troupes de ligne, et d'autant que celles-ci n'opposeront ensuite aucune difficulté à se laisser relever par le corps d'élite, de la formation duquel on va s'occuper pour l'affecter spécialement à la garde du roi, mesure d'autant plus pressée, que les départements parlent très-haut d'y contribuer tous, et que, si ce mouvement a des avantages, il a aussi de terribles inconvénients.

Dans ce moment-ci, à Fontainebleau, un régiment d'infanterie française, et un très-faible détachement de gardes suisses suffiront pour la garde à pied. Dix sous par jour d'augmentation de paye, pour le régiment d'infanterie, feraient environ 15,000 fr. par mois et seraient d'un très-bon effet en tous sens.

Deux cents chevaux fourniront aisément au service de la garde à cheval. Le régiment de cavalerie emporterait environ 3,000 fr. de haute paye pour ces deux cents cavaliers. Si l'on y joint les gratifications aux officiers, ce serait 1,000 à 1,200 louis par mois d'extraordinaire payé par le roi ; le reste de la dépense doit être supporté par le courant du département de la guerre.

Le hasard indique heureusement le régiment de Royal-comtois, placé à vingt lieues de Fontainebleau, à Orléans.

C'est un excellent régiment, un régiment éprouvé par les cir-

constances difficiles qui se sont renouvelées fréquemment depuis un an. Dans tous les mouvements populaires, et au milieu des insurrections patriotiques, ce régiment a su mériter et conserver la confiance d'un grand nombre de municipalités, et cela sans jamais s'écarter de la plus exacte discipline et de la soumission la plus parfaite envers les officiers. L'esprit de corps de ceux-ci est tel qu'on peut le désirer, et l'honneur qu'on leur fera valoir d'avoir été les premiers de l'infanterie de ligne qui auront gardé le roi, sera d'autant plus précieux à leurs yeux, qu'il achèvera de consolider l'oubli de l'ancienne querelle qui a tenu longtemps ce régiment séparé de toute l'armée.

Le colonel de ce régiment est M. de Pont-l'Abbé; il en est aimé et respecté. Il s'est acquis de la considération dans l'armée, et il a été appelé au comité militaire de l'Assemblée nationale. Il a peut-être pour inconvénient d'être le gendre de M. Thierry, et c'est une très-légère dissonance. Il a mieux que de l'esprit; une grande sagesse et une raison éclairée. Il est capable de beaucoup d'ordre et de méthode; sans pédanterie, froid et calme avec beaucoup d'activité, conception très-sûre, quoique quelquefois un peu lente; mais, qualité extrêmement rare, il sait toujours très-bien ce qu'il sait. Enfin, il a manifesté toutes les qualités et les connaissances qu'un commandant de régiment peut développer pendant la paix. Il est attaché aux principes monarchiques autant qu'aux devoirs militaires. En un mot, M. de Pont-l'Abbé n'a aucune espèce de relations avec moi; je ne l'ai pas vu trois fois dans ma vie, mais je connais, dans le grade de maréchal-de-camp et de colonel, très-peu d'officiers qui méritent plus de confiance que lui.

Le régiment de Bourgogne-cavalerie est à Melun; il serait par là indiqué tout naturellement pour être appelé à la garde du roi pendant son séjour à Fontainebleau. M. de Tuffa, colonel du régiment de Bourgogne, est, je crois, un étranger; il connaît peu ce régiment, auquel il vient de passer, pour céder le régiment de chasseurs, qu'il avait précédemment, à M. de Contades.

Mais, à Rambouillet, il se trouve un autre régiment à cheval, qui a mérité de la confiance, par la conduite qu'il y a tenue tout l'hiver. Je propose donc ou de se servir à Fontainebleau de deux cents cavaliers du régiment qui est à Rambouillet, parce qu'il est dans la main du colonel; ou du moins de prendre cent hommes du régiment de Bourgogne, et cent hommes de celui qui est à Rambouillet, et ce détachement pourrait être commandé par M. de Puisignieu, colonel de ce dernier régiment. Cet officier est particulièrement connu du roi. Il n'est pas du tout officier de cavalerie; mais le bon esprit avec lequel il a commandé

pendant tout l'hiver son régiment, dans une position embarrassante, assure qu'il se conduira sagement dans ce nouveau genre de service.

Voici comment le roi se rendrait à Fontainebleau, en suite de la consultation de l'Assemblée nationale qu'aucun bruit précurseur du voyage ne doit aviser.

Jusqu'à la frontière du département de Paris, le roi serait conduit par un détachement des gardes nationales. A cet endroit, il se trouverait un détachement de dix ou douze cavaliers et d'un officier du régiment de Bourgogne. De deux lieues en deux lieues, il y aurait de pareils détachements qui se relèveraient jusqu'à Fontainebleau. Le roi recommanderait à ses attelages d'aller doucement.

Je pense même que l'on pourrait détacher les deux cents chevaux pour le service à Fontainebleau du seul régiment qui est à Rambouillet, et que le régiment qui est à Melun pourrait être uniquement chargé d'accompagner le roi, de relai en relai, sur la route de Paris à Fontainebleau, chaque fois que les affaires de l'Assemblée nationale le rappelleraient à Paris.

Ainsi, l'arrangement que je préférerais serait d'avoir à Fontainebleau les deux cents cavaliers pris dans le régiment qui est en ce moment à Rambouillet, et d'employer le régiment de Bourgogne, qui est à Melun, au service des détachements de deux lieues pour accompagner le roi sur la route. A Fontainebleau, il y aurait toujours à la chasse un officier d'ordonnance qui suivrait le roi, et auquel il serait fourni des chevaux pour ce genre de service.

Je n'ai pas besoin de dire que le roi passerait la revue de ces régiments (à cheval et non dans un fauteuil), parlerait quelquefois aux officiers et soldats aussi bien qu'à la garde nationale, et surtout ne laisserait aucune occasion à des orgies pareilles à celle qui a servi de prétexte à l'événement du mois d'octobre.

Il importe que je sache bientôt si ce plan est adopté, afin que l'on puisse y diriger l'opinion.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

17 *juillet* 1790. — Voilà, mon cher comte, deux paquets que vous ne remettrez qu'à moi, quelque chose qu'il arrive, et, qu'en cas de mort, vous communiquerez à qui prendra assez d'intérêt à ma mémoire pour la défendre. Mettez à ces deux paquets quelque indication prudente, mais précise.

Comment trouvez-vous que je n'aie pas encore le paquet

d'Ogny [1]? Cela s'appelle me compromettre avec mes Provençaux.

Je leur ai fait une bonne note sur vos très-bons matériaux [2]. Outre que cela est sage en soi, cela leur montrera que l'on sait aussi bien les détails nécessaires que leurs bureaux, et cela est capital pour leur intelligence. J'ai rendez-vous avec La Fayette, qui l'a très, j'ai presque dit, sollicité. Puis-je vous voir au sortir de là? *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

17 *juillet* 1790. — Ce dépôt, mon cher comte, aura tous mes soins. Quand j'aurai sûrement placé ces deux paquets, je vous remettrai un écrit, pour que vous puissiez les retirer d'où ils seront, en cas que je vinsse à mourir. Si j'existe, lorsque la chose publique, *universelle,* vous perdra, ma profonde amitié pour vous, le culte que je rends à votre supériorité, assureront à votre mémoire tout ce dont je suis capable. Ce serait peu de chose; mais le zèle le plus exclusif saura, à défaut de toute autre qualité, trouver ceux qui seront dignes de parler de vous. — Je vais renvoyer chez l'archevêque pour cette lettre. — Vous me trouverez chez moi toute la matinée.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

18 *juillet* 1790. — Je suis très-touché de votre billet, mon cher comte, et je vous assure que mon courage est très-ravivé de l'idée qu'un homme tel que vous ne souffrira pas que je sois entièrement méconnu. Ou je serai moissonné bientôt ou je laisserai dans vos mains de nobles éléments d'apologie. Certes, je compte dans leur nombre la sorte de divination qui vous a appelé à être mon ami, lorsque tant d'hommes vulgaires s'occupaient à faire écho contre moi, ou essayaient de me garrotter sur leur mesure. — Mais passons aux affaires.

Je ne fais que rentrer. J'ai cinquante Provençaux à dîner. Il est trop tard pour aller vous chercher. Faites passer cette note, si vous l'approuvez. Je prépare un Mémoire raisonné sur le ministère, et il faut beaucoup dire, surtout à Montmorin, que plus La Fayette est décidé à m'en empêcher, et plus la démonstration de la nécessité de le déjouer est complète... Mais arrangeons, du moins, les affaires privées que leur pusillanimité compromet si cruellement. *Vale et me ama.*

[1] M. d'Ogny, directeur-général des postes.

[2] Il s'agit de la note sur le voyage de la cour à Fontainebleau, pour laquelle les détails militaires avaient été fournis par le comte de La Marck.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Ce samedi. — Voilà, mon cher comte, les papiers que vous m'aviez confiés, et que j'ai retirés du lieu très-ignoré et très-sûr où je les avais fait déposer. — Je ne dînerai pas encore chez moi aujourd'hui, mais très-sûrement demain, et j'espère avec vous. Dès que j'aurai reçu des nouvelles de l'archevêque, j'enverrai chez vous, et qu'on y sache, au moins, où vous serez, pour vous y porter mon billet; car peut-être indiquera-t-il un rendez-vous prochain et intéressant. Bonjour, mon cher comte, je vous suis bien dévoué. Je doute que j'aille ce matin à l'assemblée autrement que très-tard.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Dimanche, 18 *juillet* 1790. — Comme je ne pourrai pas avoir, dans la matinée, réponse à la note que j'ai envoyée hier, et que je n'aurai rien d'intéressant à communiquer, le rendez-vous de ce matin sera inutile, à moins que le comte de Mirabeau n'ait de son côté quelque chose à faire savoir. S'il ne fait rien dire, j'emploierai ma matinée à quelques affaires qui me sont personnelles, et je n'irai pas chez vous. Du reste, je serai à ses ordres quand il voudra et à l'heure qu'il voudra. Il sera utile que nous nous voyions demain; priez-le de vous faire dire l'heure qui lui conviendra le mieux. Adieu.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi, 18 *juillet* 1790. — Il faut que je sois de très-bonne heure à l'assemblée, parce qu'il y a cabale pour m'ôter la parole, et que je dois faire tout ce que je pourrai pour ne pas perdre *les retours de l'Inde.* Je serai à cinq heures et demie chez vous, et à six heures à l'assemblée. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Lundi matin, 26 *juillet* 1790. — Voici, mon cher comte, une très-bonne note; rendez-moi l'autre, dont je n'ai pas de minute, le plus tôt possible. La reine a vu Rivarol une heure et demie la semaine passée. Qu'est-ce que cela veut dire? et à quoi cela est-il bon, qu'à compromettre et donner des méfiances? *Vale et me ama.*

TREIZIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

Je suis loin, je ne dis pas de désapprouver, je dis de ne pas louer le sentiment d'honneur et de reconnaissance qui rappelle sans cesse les gardes du corps à la reine, et lui fait un besoin impérieux de les voir autour d'elle. Je la supplie de relire une de mes notes précédentes, celle-là même à laquelle elle a répondu; elle y trouvera ces mots : *D'abord, sauf les dédomma-* « *gements particuliers dus aux gardes du corps, et le point* « *d'honneur de leur* RASSEMBLEMENT PASSAGER, etc., etc. »

J'ai donc toujours pensé comme elle; mais cette régénération des gardes du corps étant, de sa nature, infiniment délicate, elle nécessite une grande mesure, et voici celle que je propose.

Il faut très-absolument, en commençant, n'en rassembler qu'un petit nombre, afin de ne pas laisser à la malveillance la possibilité de répandre dans le public chatouilleux, même les inquiétudes les plus absurdes. Vingt-quatre gardes du corps, quelques brigadiers, quatre officiers et le capitaine de quartier, doivent suffire pour constater qu'ils auront repris le service de la garde du roi. Cependant, si ce détachement est absolument trop faible, qu'on ne perde pas de vue qu'il y aurait peut-être de l'inconvénient à le porter au delà du double de cette proportion. Les deux cents cavaliers du régiment de Lorraine, commandés par M. de Puisigneu, peuvent suppléer à la partie du service auquel ce détachement des gardes ne pourrait pas suffire. Lors de la retraite des gardes du corps, au mois d'octobre, ces derniers, à leur passage, eurent à se louer du régiment de Lorraine. Cela prépare une bonne intelligence entre eux.

Voilà tout ce que l'on peut se permettre jusqu'au rassemblement général, qui précédera la nouvelle composition des gardes du corps, laquelle ne pourra être arrêtée qu'alors que l'on connaîtra la composition de la nouvelle armée, et que l'on s'occupera des détails de la formation d'un corps de troupes, spécialement chargé de la garde du roi.

Je répondrai à cette occasion à une faible objection de détail sur ma note précédente.

Lorsque M. de Pont-l'Abbé sera fait maréchal-de-camp, il ne sera pas difficile de retarder de quelques semaines la nomination du colonel qui devra le remplacer au régiment de Royal-comtois, et, en attendant, il continuerait à le commander. Mais il y a lieu de croire que la promotion de maréchal-de-camp n'est pas assez prochaine, pour apporter en cela de la gêne la première fois que la cour ira à Fontainebleau, et je prie que l'on

observe qu'il ne conviendrait de faire cette promotion qu'au moment où la composition de la nouvelle armée sera définitivement arrêtée.

Quoi qu'il en soit, il n'y a certainement rien dans ce que je propose qui choque la reconnaissance que la reine porte aux gardes du corps, puisque c'est pour leur propre sûreté et le plein succès de leur remplacement qu'on rétablit leur service avec une sorte de sobriété. A Dieu ne plaise que je cherche jamais à paralyser la sensibilité des princes assez heureux pour en avoir conservé! Mais l'éclairer, la diriger, lui ôter le caractère d'émotion pour la faire concourir avec l'esprit de conduite, c'est le premier des besoins pour la société et pour eux-mêmes; car les princes ne sont pas les hommes des choses particulières, mais les chefs de l'ensemble social.

Je me permettrai, à cet égard, sur les pensions, un mot pressé, parce qu'assurément tous les parasites de cour comptent bien se dédommager sur la liste civile, et que le roi et la reine vont être obsédés, tourmentés, attendris, etc. Cependant il est temps de penser que c'est la prostitution des grâces et le désordre des finances qui ont miné le trône et nécessité la révolution; que vingt-cinq à trente millions sont un superbe revenu, mais aussi l'unique foyer d'influence et de puissance qui reste au monarque, lequel ne peut plus gouverner qu'en soudoyant ou aidant les gens instruits; qu'une triste expérience doit lui avoir appris que les grâces, inconsidérément versées autour de lui, ne font que des ingrats, et que c'est maintenant sur un grand empire qu'il lui faut épancher de sages bienfaits, loin d'en pomper sans bornes et sans mesure, comme ses coupables ministres n'avaient cessé de le faire à leur profit et non au sien.

Je vais dire un mot qui répugnera au cœur de Leurs Majestés, mais auquel il faut que leur raison s'attache invinciblement. Le principe de l'Assemblée nationale, qui suppose toutes les pensions anéanties, ce principe, quelque dur qu'il paraisse, est celui que doit embrasser la liste civile; autrement on ne saura aucun gré au roi, et il se ruinera. Il ne paraîtra qu'un débiteur mauvais payeur, au lieu de se montrer un bienfaiteur généreux. Ceci doit faire la matière d'un Mémoire particulier; mais j'ai cru l'avis important. J'ai voulu prendre date et surtout rappeler à Leurs Majestés que, pour elles, il ne doit plus y avoir de luxe que dans la puissance, de ressource financière que dans l'ordre, de bienfaisance que dans la justice, de politique que dans la persévérance.

Je passe à ce que l'on me demande sur les moyens de préparer le voyage à Fontainebleau.

Deux motifs ne permettent pas au roi de se rendre à Fontainebleau, sans en aviser l'Assemblée nationale.

Un départ précipité exciterait la méfiance et paraîtrait une fuite.

D'un autre côté, l'assemblée ayant décrété d'abord que son président traiterait avec le roi sans intermédiaire, et ensuite, à l'époque du 6 octobre, qu'elle était inséparable du roi, un voyage à une certaine distance de la capitale peut offrir l'apparence de quelques difficultés qu'il est nécessaire de franchir.

La notification à l'assemblée est indispensable sous ce double rapport; mais par qui doit-elle être faite? — Que doit-elle exprimer? — Quelles mesures doit-on prendre pour en assurer le succès?

Il n'y a que trois manières d'aviser l'assemblée sur le voyage du roi. Sa Majesté peut écrire elle-même au président, pour lui faire connaître ses intentions. Elle peut les lui manifester de vive voix et le charger d'en faire part à l'assemblée; enfin le roi peut faire écrire par un de ses ministres.

De ces trois moyens, le dernier me paraît le seul convenable, car, si le président parlait au nom du roi, l'assemblée pourrait penser qu'elle n'est pas assez légalement instruite pour délibérer, et, si le roi écrivait lui-même, on pourrait croire que les ministres veulent éluder la responsabilité sur le conseil donné au roi.

J'ai examiné s'il ne vaudrait pas mieux, pour prévenir la méfiance qu'excite tout acte ministériel, charger M. de La Fayette de faire connaître les intentions du roi; mais le moyen m'a paru impossible, parce qu'aucun membre de l'assemblée n'a le droit de parler au nom du roi.

La notification ou la lettre du ministre doit être faite de manière à ne présenter que l'idée d'un simple voyage, nécessité par la santé du roi et par le besoin qu'il a de reprendre, pendant quelques semaines, l'exercice de la chasse, dont il s'était fait une habitude. On annoncera que le roi se rendra le plus fréquemment possible à Paris, pour que la communication entre l'Assemblée nationale et lui ne soit pas interrompue. On exposera ensuite, en peu de mots, quelles sont les mesures que le roi se propose de prendre, soit pour sa garde à Fontainebleau, soit pour son départ et pour ses retours. On dira expressément qu'il n'aura d'autre garde que la garde nationale de Fontainebleau et quelques compagnies de tels et tels régiments, qui sont le plus à portée de faire ce service. Le ton de cette lettre doit être celui de la confiance; il ne faut ni prévoir des difficultés, ni chercher à y répondre; il ne faut pas demander des conseils, mais *aviser*.

Les moyens de succès se réduisent aux précautions suivantes :

Il faut, avant toute chose, faire part à M. de La Fayette du projet de voyage et exiger qu'il prenne toutes les mesures pour le faire réussir.

Lui seul, en effet, peut empêcher que la garde nationale de Paris, qui a la prétention de garder exclusivement le roi, ne s'exagère ses droits; lui seul peut contenir le peuple, si des gens malintentionnés cherchaient à l'égarer, en lui présentant le voyage du roi comme dangereux pour la cause publique; lui seul peut donner, dans l'assemblée, un grand nombre d'approbateurs à la démarche du roi.

Mais il ne suffit pas que M. de La Fayette promette de seconder le projet du roi; il faut encore, pour diriger l'opinion publique et celle de l'assemblée, qu'il se charge de monter à la tribune immédiatement après la lecture du message, pour développer les intentions du roi et les mesures qu'il a prises.

Les avantages de cette précaution sont faciles à concevoir. M. de La Fayette sera forcé, par la part qu'il aura prise au projet du roi, de maintenir la tranquillité publique; d'un autre côté, s'il échouait dans l'assemblée, il perdrait de sa popularité; si le voyage, quoique exécuté, avait des inconvénients, on les lui imputerait. Or le résultat de tous les événements de ce genre serait ou d'attacher plus fortement M. de La Fayette à la cause du roi ou de diminuer son pouvoir, et il n'y a qu'à gagner dans cette alternative.

Indépendamment de la lettre, qui sera écrite par le ministre au nom du roi, il est encore nécessaire que Sa Majesté fasse part verbalement de son projet au président de l'assemblée, pour qu'on n'imagine pas que l'idée de ce voyage n'est qu'un conseil ministériel.

Au reste, si la discussion qui aura lieu dans l'assemblée ne fait pas naître des obstacles au voyage du roi, il faut qu'il puisse partir à l'instant même, pour prévenir la fermentation que l'on pourrait exciter dans Paris [1].

QUATORZIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

Projet de discours à prononcer par le Roi lors de la Fédération du 14 juillet 1790.

FRANÇAIS, CITOYENS, FRÈRES, AMIS!

Le voici enfin arrivé, le moment si cher à mon cœur, où nous allons prouver à la face de l'univers que nous n'avons tous

[1] Le voyage de la cour à Fontainebleau n'eut jamais lieu.

qu'une volonté, comme n'avons qu'un intérêt, le bonheur de tous.

Au même instant, dans tout le royaume, tous les cœurs et tous les bras vont se lier par l'auguste serment de reconnaître la loi pour notre premier guide, de ne combattre jamais que par elle et pour elle.

La force et la justice vont contracter parmi nous l'alliance la plus sainte. Qu'elle soit à jamais indissoluble! qu'elle bannisse toutes les méfiances! qu'elle établisse la plus parfaite harmonie entre la nation et son premier citoyen! Ce jour solennel et sacré sera le premier de mon bonheur, et je le regarderai comme le premier de mon règne.

J'exécute le premier ce qui a été décidé par l'Assemblée nationale. Moi, etc., etc., etc.

Jeudi, 29 *juillet* 1790. — On m'a paru désirer quelques détails sur ce que j'aurais substitué à la conduite mécanique du roi le jour de la Fédération. Je ne m'étendrai pas en développements, car cette époque est passée pour longtemps; mais toute ma théorie en ce genre se réduit à ces deux mots : Il fallait distinguer le général de la Fédération, du monarque, et faire remplir au roi ces deux fonctions. Comme le premier, il serait arrivé à cheval, et aurait parlé lui-même à tous les départements, et se serait bien gardé de les faire si longuement et si lourdement défiler et emplacer, surtout l'Assemblée nationale devant être spectatrice et non partie dans cette fastidieuse procession. Au moment de l'arrivée de l'Assemblée nationale (que je n'aurais pas montrée crottée au peuple, parce que personne n'a intérêt à l'avilir, et qu'aux yeux du peuple il faut toujours reluire), le général de la Fédération serait devenu roi, aurait monté sur son trône, et serait parti de là pour faire son serment à l'autel, où il aurait été porté, et d'où surtout il aurait certainement été rapporté sur les bras de ces hommes dont on veut le menacer, tandis qu'ils ne respirent que monarchisme. En tout, si le roi veut gouverner par lui-même, et penser que l'étiquette et les formules ministérielles n'ont été inventées que pour hébéter systématiquement les princes, et mettre eux et leurs sujets dans la dépendance absolue de leurs visirs, le roi des Français sera bientôt le premier et le plus puissant monarque de la terre.

QUINZIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

Vendredi, 30 *juillet* 1790.— Nous ne pouvons faire un projet d'avis en connaissance de cause, qu'après nous être fait, à nos

propres yeux, une ébauche de la situation générale de la politique européenne, et l'on doit supposer le ministre des affaires étrangères en état de nous instruire à cet égard :

1° Par les intérêts naturels des diverses puissances, et par leurs relations entre elles ;

2° Par les notions qui indiquent les différences qu'apportent dans ces relations les caractères et les volontés des princes, et l'esprit de leurs cabinets.

C'est d'après cela qu'il faut attendre de M. de Montmorin les bases de sa politique.

Les informations ont plusieurs sources :

1° Les conjectures des différents ministres dans les cours. Ici, tant vaut l'homme, tant vaut la conjecture;

2° Les rapports des agents secrets, et les démarches cachées des cours qu'on surprend par les employés infidèles ;

3° Ou bien enfin ce que les puissances avouent, et c'est ici qu'il faut que le ministre indique ce qu'il croit un prétexte que l'on met en avant, et ce qu'il soupçonne que l'on dissimule.

En un mot, il faut qu'il nous donne un résumé de ses combinaisons personnelles.

Doutes et observations à proposer au ministre :

L'armement formidable de l'Angleterre, dont on exagère cependant infiniment les frais, mais auquel se sont réunis dix vaisseaux hollandais, déjà arrivés à Portsmouth, dont on ne parle point, annonce un grand but caché. Sa rupture avec l'Espagne, qui ne s'est jamais annoncée que faiblement, et à laquelle il n'est plus permis de croire, n'a pu être qu'un prétexte. Nous pouvons craindre de voir cette nation former successivement toutes les prétentions susceptibles d'accroître son commerce aux dépens du nôtre, et de nous trouver dans la déplorable et honteuse nécessité de tout céder à une puissance qui demande les armes à la main, dans un moment où notre force publique est ou divisée, ou paralysée.

Sans doute la question a d'autres aspects en grand nombre ; mais, encore une fois, a-t-on eu par l'Angleterre quelques avis qui permettent d'asseoir des conjectures raisonnables, nommément sur la véritable direction de l'opinion et des projets à l'égard des possessions hollandaises?

Quelles sont les liaisons de l'Angleterre sur le continent et les points de contact avec l'orage qui s'amasse en Allemagne?

Lequel, du parti prussien ou du prince d'Orange, du prince ou de l'Angleterre, est le maître, et jusqu'à quel point?

Pourquoi les conférences de Reichenbach traînent-elles en longueur?

A présent, ce serait, pour dédommager la Prusse des frais qu'elle a faits, bien peu de chose que Thorn et Dantzick.

Le roi de Hongrie a su, depuis la mort de son frère, se concilier l'affection et la confiance des princes prépondérants dans l'empire : la Saxe, la Bavière, qui avaient fini par être las de l'empereur, les Électeurs ecclésiastiques, et même le duc de Wurtemberg.

Le Landgrave de Hesse est à la Prusse, autant que le lui permet l'Angleterre. Il faut donc s'attendre à voir les Hanovriens dans le même parti.

Et cependant, malgré cette prépondérance qu'a dans l'empire le roi de Hongrie, il n'est pas douteux que la paix avec le roi de Prusse sera tout à l'avantage de ce dernier.

Les Pays-Bas n'avaient acquis de confiance dans leur insurrection que par les secours toujours promis en vain, jusqu'à présent, par le roi de Prusse. Il est certain qu'ils sont un moyen dont il se sert pour menacer Léopold.

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 30 *juillet* 1790. — Je suis bien content de la note du comte de Mirabeau; je l'enverrai aujourd'hui. Je crois qu'on est très-peu avisé à Saint-Cloud sur la politique extérieure ; et par qui le serait-on, avec un ministre comme M. de Montmorin ? Il sera bien utile que le comte de Mirabeau, dont, à mon avis, c'est la partie brillante, donne sur cet objet des idées saines et justes.

Ne vous donnez pas la peine de passer chez moi ce soir, parce que je serai obligé de sortir de bonne heure, et que je ne suis pas sûr de l'heure à laquelle je rentrerai. Adieu, je vous renouvelle mon tendre attachement.

LE COMTE DE MIRABEAU À L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

Dimanche, 1er *août* 1790. — J'ai vu hier longtemps M. de Montmorin, et il a eu la bonté de prendre par écrit des notes fort importantes pour le grand personnage [1] qu'il doit voir ce matin. Les communications de cette nature ne peuvent pas se faire par écrit, et le moment est venu où nos conversations doivent prendre plus d'activité que jamais ; au reste, vous avez des réponses préalables à me faire, que très-probablement vous recevrez aujourd'hui. Je ne sais comment je m'étais mis en tête que je devais vous

[1] Le roi.

voir hier, où j'eus avec Gilles-César [1] une conférence de trois heures, où il a été sur la piste de Cromwell plus que ne comporte sa pudibonderie naturelle. La Marck est aujourd'hui en campagne; il faut que nous nous voyions demain, très-absolument.

SEIZIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

Vendredi, 13 août 1790. — Quatre ennemis arrivent au pas redoublé : l'impôt, la banqueroute, l'armée, l'hiver. Il faut prendre un parti, je veux dire qu'il faut se préparer aux événements en les attendant, ou provoquer les événements en les dirigeant. En deux mots : la guerre civile est certaine et peut-être nécessaire. Veut-on la recevoir ou la faire, ou peut-on et veut-on l'empêcher? — Questions de la plus suprême importance, sur lesquelles il faut enfin se décider, et que l'on ne peut traiter que dans une conférence aussi longue et libre qu'il est nécessaire pour qu'elles soient approfondies et résolues. Je demande cette conférence, quelque difficile et périlleuse qu'elle puisse être pour moi. Comme je dois donner des paroles et en recevoir, comme il me faut, sur le but et la nature des moyens, quelques mots que l'on n'écrit pas, cette conférence est indispensable.

En attendant, et dans tous les systèmes, soit pour l'intérêt de

[1] Donnons ici une explication de ce sobriquet de *Gilles-César* que Mirabeau applique souvent à M. de La Fayette. Elle est tirée d'une note du comte de La Marck.
« Lorsque M. de La Fayette revint d'Amérique, il fut accueilli par la société de « sa famille, comme s'il eût été à lui seul le sauveur des insurgés américains. On le « proclamait un héros; on le plaçait au rang des plus grands capitaines. L'exagéra- « tion est, comme on sait, dans le caractère français. Il suffit quelquefois qu'une « chose soit avancée hardiment et répétée avec emphase pour que tout le monde y « croie. C'est ce qui arriva dans cette occasion. Les éloges exagérés faisaient for- « tune dans tous les rangs de la société. Les femmes surtout, qui souvent ne savaient « pas même où était, ni ce que c'était que l'Amérique septentrionale, se faisaient les « échos de la gloire du héros. Elles imaginaient qu'il avait commandé en chef en « Amérique, et que c'était à son génie qu'on devait le triomphe de la cause répu- « blicaine.
« Cet engouement gagna aussi la société du duc de Choiseul. Un jour, une de ces « dames exaltait les faits et gestes du grand La Fayette. Le duc de Choiseul, impa- « tienté, mais toujours gai et spirituel, répondit : « *Pour moi, mesdames, je ne vois* « *dans La Fayette que Gilles-César.* » — En effet, La Fayette avait quelque chose de « niais dans sa figure et ses mouvements ; et la dénomination de Gilles lui était assez « drôlement appliquée. Mirabeau s'amusa beaucoup de cette plaisanterie, et y faisant « une variante à sa façon, le nommait quelquefois *Gilles-le-Grand*. Dans beaucoup « de billets que j'ai de lui, il se sert de cette épithète burlesque pour désigner M. de « La Fayette. » (*Note du comte de La Marck.*)

la paix publique et de la sûreté individuelle des deux prisonniers[1], soit pour la direction de la crise aiguë qui va finir cette longue maladie chronique par le salut ou la mort, voici des mesures préparatoires dont le moment est venu, et sur lesquelles on devrait se décider, qu'il me soit permis de le dire, quand on n'en concevrait pas bien l'objet.

J'ai souvent parlé de la nécessité de s'assurer d'un noyau de force par l'armée, et je ne sais pas si l'on m'a bien compris. Je n'ai pas entendu dire par là qu'il fallût tout de suite réunir des régiments, les désigner, en un mot, former des corps d'armée. Il serait souverainement téméraire de le tenter, et probablement impossible de l'exécuter. Mais j'ai pensé qu'il faut, sans dispositions extraordinaires ou apparentes, prendre à cet effet des mesures tirées de l'ordre naturel des choses militaires ; que l'on pourrait ainsi préparer quelques forces ou points d'appui que l'on trouverait, au besoin, déjà postés dans les lieux les plus avantageux.

L'armée n'existe à présent qu'en régiments isolés, sans liaison militaire entre eux. Il serait très-difficile et assez peu efficace de tenter de se préparer des points d'appui par la seule fidélité présumée de quelques chefs particuliers de régiments, auxquels, même pour ces premiers pas, il faudrait parler. Mais il n'y a pas un instant à perdre pour composer en idée, en intention, *in petto*, plusieurs corps de troupes, et choisir pour chacun de ces corps un général qui mérite toute la confiance des Tuileries, autant par sa fidélité que par une capacité militaire, laquelle, secondée d'un jugement sain sur l'esprit du temps, puisse le diriger dans des circonstances si difficiles.

Cela est tellement important, et les occasions en sont si rares, vu la méfiance universelle, qu'il ne faudrait en laisser échapper aucune.

Or le décret de l'Assemblée nationale du 31 juillet offre une de ces occasions. L'art. 1er assure aux régiments suisses la composition qu'ils ont eue jusqu'à présent, et cette composition, qui ne sera pas conforme à celle du reste de l'armée (faute capitale de la part de l'Assemblée nationale), en fait sur-le-champ un corps distinct et très-séparé. — Nommez à l'instant un *inspecteur général des Suisses*. Cette place a déjà existé, elle n'a rien qui puisse étonner, elle ne déplaira point à la nation, elle plaira aux Suisses.

Cet officier général aurait à se mettre en relation avec les gouvernements des cantons (cela peut rendre de grands services au

[1] Le roi et la reine.

besoin); il emploiera tous les moyens d'inspirer confiance et attachement à cette peuplade ; il apprendra à connaître l'esprit des différents régiments; il solliciterait pour eux, du ministre de la guerre, plusieurs garnisons, et ces garnisons seraient des villes ou points militaires où il serait important d'avoir des troupes fidèles. De cette manière, on parviendrait à placer, avec une intention éclairée, environ quatre régiments, depuis la Manche jusqu'à Mézières, trois depuis Mézières jusqu'à Landau, et quatre depuis Landau jusqu'à Huningue, Besançon, etc., etc.

Il n'existe heureusement pas, dans les officiers suisses, le général qui réunirait les qualités nécessaires à cet inspecteur, et l'on doit être assuré que, loin qu'il y ait quelque inconvénient à le prendre hors de cette nation, il conviendra mieux à la pluralité des cantons de confier cette place à un officier qui, leur étant étranger, n'aura pas de ces préventions particulières, de ces relations de parenté, de ces intérêts directs qui conduisent toujours, et surtout chez des républicains, à des jalousies, à des animosités; telle est, j'en ai la certitude personnelle, la manière de voir des gens sages de la Suisse.

Quoi de plus naturel que de donner cette place importante à La Marck, le chef militaire le plus fidèle et le plus distingué que vous ayez; qui hait à la rage votre ennemi, votre seul ennemi, votre ennemi personnel; qui ne vous quittera plus qu'à l'échafaud; et, si vous avez confiance en moi, ne savez-vous pas que l'intimité qui m'unit à La Marck mettra entre nous l'union de la volonté et du bras?

Si le ministre de la guerre savait son métier et faisait son devoir, il provoquerait l'assemblée à prononcer qu'elle conserve l'infanterie allemande sur le même pied qu'elle est à présent. Aussitôt qu'elle serait, pour ainsi dire, tranchée du reste de l'armée, il faudrait aussi donner à cette infanterie un inspecteur général. Mais le choix de La Marck, pour l'infanterie suisse, offusquerait moins et serait plus naturel, précisément parce que son régiment est étranger et non pas Suisse.

Remarquez, dans ce même point de vue, l'occasion que vous réserve l'art. 5 du décret du 7 août, sur l'insurrection des régiments : « Le roi est supplié de nommer des inspecteurs extraor-« dinaires choisis parmi les officiers généraux pour, en présence « des commandants de ces corps, etc. » On peut tirer un très-grand parti de cette disposition, et d'autant que les événements, vrais ou faux, qui se préparent hors de nos frontières donnent de vives inquiétudes à une grande partie de l'Assemblée nationale.

Mais, encore une fois, c'est la conception d'un grand plan qu'il

faut arrêter, et pour cela il faut avoir un but déterminé. Les développements seront faciles, les occasions fréquentes, la prestesse et l'habileté ne manqueront pas dans le conseil secret; des chefs même, on en trouvera. Ce que je ne vois pas encore, c'est une volonté, et je répète que je demande à aller la déterminer, c'est-à-dire démontrer que, hors de là, aujourd'hui même, il n'y a pas de salut, et si, je ne sais par quelle fatalité, on n'en convient pas, je suis réduit à déclarer loyalement que la société étant pour moi arrivée au terrible *sauve qui peut,* il faut que je pense à des combinaisons particulières, au moment où l'on rendra inutile le dévouement que je suis prêt à manifester hautement et tout entier.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi matin, 14 *août* 1790.—Voilà votre très-excellente note. La mienne est faite, et j'y dis ce que votre superstitieuse et assez niaise délicatesse ne vous a pas permis de dire [1]. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Samedi matin, 14 *août* 1790. — Dans toutes ces observations, il n'y a rien qui vaille quelque chose. Ce M. de Watteville, malgré ses trente années de service dans un régiment suisse, ne me paraît bon qu'à faire un officier de gardes nationales. Par exemple, il dit : Que l'armée ne doit être composée que *par l'élite de l'élite de la nation.*

Cependant je pense que, pour ne mécontenter jamais personne, et encore moins un officier en garnison à Marseille, vous ferez bien de faire faire une réponse à M. de Watteville. *Ses observations sont arrivées trop tard;* puis un compliment vague sur son zèle, etc., etc.

Je dois voir, ce soir, Montmorin chez lui. Comme il faut nous voir auparavant, préférez-vous que ce soit ce matin, chez vous, et à quelle heure?

Ma superstitieuse et niaise délicatesse n'est, en vérité, autre chose que le désir de n'être pas *encore* employé. Ou les choses se troubleront au point qu'il faudra tirer l'épée, et alors j'aurai à

[1] La phrase : « Votre superstitieuse et niaise délicatesse, etc., » se rapporte à la proposition que faisait le comte de Mirabeau, de nommer le comte de La Marck inspecteur général des troupes suisses.

choisir, ou elles ne se troubleront pas, et, dans ce cas-ci, j'aime mieux n'avoir pas été employé.

Bonjour, cher comte. *Vale et me ama.*

DIX-SEPTIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

Samedi, 14 *août* 1790. — Lorsque je présentai naguère la nécessité de trancher les troupes suisses du reste de l'armée, de leur donner un inspecteur particulier qui, méritant la confiance des Tuileries, pouvait devenir utile, en plus d'un sens, par ses rapports avec les cantons, je pressentais qu'il fallait à la fois contenir les régiments suisses dans une exacte discipline, les réserver pour les futurs contingents, les événements orageux, les chocs violents, et donner aux gouvernements des cantons l'impulsion convenable à la chose publique, à nos circonstances et à notre gouvernement.

Ce qui vient de se passer à Nancy, ce qui se prépare en Suisse, prouve que j'avais bien prédit et calculé; et, ce qui était prévoyance il y a six semaines, se trouve impérieusement commandé dans les circonstances actuelles.

Les gouvernements des cantons voient avec la plus grande inquiétude les efforts qu'on tente contre eux, en voulant introduire dans leur pays l'exagération qui agite la monarchie française.

Les Suisses établis dans la capitale, c'est-à-dire presque tous les portiers de Paris, et un grand nombre des cent-suisses du roi, forment un club animé et dirigé par MM. Duport et Menou. Ce fait est certain. D'après les insinuations de ces apôtres du trouble, ils ont député à l'Assemblée nationale. — Le président leur a répondu comme il l'aurait fait à des ambassadeurs des treize cantons. Ces Suisses, expatriés pour la plupart, et dont l'orateur, condamné à être pendu dans son canton, a, dans ce moment encore, son effigie suspendue à la potence; ces Suisses, encouragés par ce succès, et toujours dirigés par nos machinistes incendiaires, deviennent les missionnaires de la religion du désordre auprès des régiments suisses, travaillent avec activité à leur donner toutes les prétentions des soldats français, à leur faire réclamer l'accès à toutes les places d'officiers, la révision des comptes, etc., etc., etc.; en un mot, là aussi on travaille en insurrection.

De plus, ces Helvétiens francisés inondent la Suisse de décrets révolutionnaires, de feuilles séditieuses contre les gouvernements; enfin, le mécontentement et les alarmes, chez les corps gouvernants et les citoyens paisibles, sont portés au comble

dans cette nation, et ils délibèrent pour retirer leurs troupes du service de France, et sur les moyens de les garantir de la contagion.

Il n'est pas douteux qu'ils ne trouvent aisément à placer leurs régiments très-avantageusement, c'est-à-dire à les faire bien solder. Depuis longtemps l'Espagne demande des régiments aux cantons catholiques. Les Anglais, qui payent chèrement des Hessois, préféreront de solder des Suisses. Ils en auront une partie dans le pays d'Hanovre, et laisseront l'autre en Suisse. Que peuvent désirer de mieux les Anglais, que d'ôter de bonnes troupes à la France et de se les procurer, pour les lui opposer au besoin? — Cet arrangement donnerait d'ailleurs à l'Angleterre de l'influence sur celle de nos frontières qui semblait devoir lui rester éternellement étrangère, et, lorsque cette puissance combinera ses vues avec les intérêts de l'Allemagne, la France pourra être dangereusement attaquée de tous les côtés.

D'après ces considérations, qui sont susceptibles de développements plus vastes, je pense qu'il est important de s'occuper, sans délai, des moyens de tranquilliser les cantons suisses, et de leur offrir ce qui peut les conduire à préférer de conserver des troupes à la solde de la France.

Il faut y employer un officier général, chargé spécialement de l'inspection de ces régiments, et en même temps à portée d'aviser le ministère sur les moyens de se rendre favorables les personnes qui influent dans les résolutions des cantons.

Il paraît que le chevalier de Bachmann jouit, en Suisse et au service de France, d'une réputation militaire distinguée. Depuis près de vingt-cinq ans, il commande d'une manière brillante un régiment suisse, et, sans contredit, il est à propos de le faire inspecteur général des troupes suisses. Il est d'un caractère liant et fidèle, capable d'affaires et de dextérité; estimé de tous ses concitoyens, et considéré dans l'armée. Ce choix conviendra probablement à M. le baron de Besenval; et, s'il ne convenait pas autant à M. d'Affry, ce serait parce qu'il voudrait le faire porter sur un de ses parents. Souvent de pareilles raisons de parenté ont conduit à des préférences qui ont indisposé les Suisses contre M. d'Affry. Au reste, le chevalier Bachmann a constamment marqué de la déférence pour La Marck, et celui-ci, sur lequel on peut compter comme sur soi-même, le surveillera, s'il le faut, et sans que cela paraisse, dans les occasions où les intérêts politiques et militaires des Tuileries l'exigeront.

DIX-HUITIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

17 *août* 1790. — La dernière note que j'ai envoyée a causé de l'inquiétude, et presque de l'effroi. Je le regarderais comme un bien salutaire effroi, s'il eût produit l'activité au lieu d'aggraver l'espèce de torpeur où réduit l'infortune. Mais comment ne pas s'apercevoir qu'en aiguisant la crainte, il émousse la volonté ?

Quoi qu'il en soit, il est certain que le moment est arrivé de se décider entre un rôle actif et un rôle passif; car celui-ci, tout mauvais que je le croie, l'est moins à mes yeux que cette intercadence d'essais et de résignation, de demi-volonté et d'abattement, qui éveille les méfiances, enracine les usurpations, et flotte d'inconséquences en inconséquences.

Et, par exemple, si vous vous êtes condamnés à un rôle passif à l'intérieur, pourquoi le ministère veut-il vous entraîner à un rôle actif à l'extérieur? — Quelle détestable politique est donc celle qui va droit à transporter sur Leurs Majestés la responsabilité qui ne peut que résulter d'une périlleuse alliance, d'une guerre désastreuse, où il n'y a pas une seule chance de succès? — Comment ose-t-on proposer au roi de tenter pour l'Espagne ce qu'il n'ose pas pour lui-même? — Comment compromet-on son existence dans une mauvaise partie qui n'est pas la sienne? — Comment, lorsqu'on frémit à l'idée d'une guerre civile, qui est le seul moyen de redonner des chefs aux hommes, aux partis, aux opinions; lorsque l'anarchie est arrivée au dernier période, ne frémit-on pas à l'idée de remuer les brandons d'une querelle extérieure, qui ne peut qu'allumer une guerre générale et vingt guerres civiles dans le royaume? — Tant d'incohérence me passe, je l'avoue. Je suis stupéfait de tant de faiblesse unie à tant d'audace, et, laissant à votre habile ministère sa politique profonde, je suis trop loyal, je dois trop à Vos Majestés ce que ma conscience et mes lumières m'indiquent comme la vérité, je suis trop avide du rétablissement de l'ordre, pour ne pas soutenir, dans le comité des affaires étrangères, que nous ne pouvons nous mêler que de nous-mêmes, et que nous ne devons chercher qu'à nous maintenir en paix avec quiconque est en paix avec nous. Si vous aviez un plan, une détermination, une arrière-pensée quelconque, ah ! ce serait tout autre chose, et, loin de redouter les événements, même extérieurs, je les provoquerais peut-être en un certain sens ; aujourd'hui, il faut les éloigner à tout prix.

Mais si la fidélité consiste quelquefois et plus souvent que ne le

pense le commun des mortels, à savoir déplaire pour servir, elle consiste aussi à braver les périls même que l'on a prévus, et que l'on aurait détournés si l'on eût été cru. Je continuerai donc à servir, autant que le permet la nature des choses, même dans le rôle passif auquel on se condamne, quelque répugnance que j'aie pour cet ordre de choses; et cette répugnance est telle, que si je m'abstiens ici d'en développer tous les dangers, ce n'est que pour épargner à votre imagination et à votre sensibilité un tableau dont la difformité vous affligerait en pure perte dès que vous vous croyez hors de mesure de rien tenter pour la chose publique et pour vous-mêmes. Mais je l'aurai toujours devant les yeux, ce hideux tableau, pour prévenir du moins quelques secousses de détail, et je gémirai qu'un si bon prince et une reine si bien douée par la nature aient été inutiles, même par le sacrifice de leur considération et de leur sûreté, à la restauration de leur pays; jusqu'à ce que, tombant moi-même, et probablement des premiers, sous la faux du sort, je sois un exemple mémorable de ce qui est réservé aux hommes qui, en politique, devancent leurs contemporains.

J'ai cru cette explication nécessaire, puisqu'on a trouvé deux sens à la fin de ma dernière note, et que l'on a cru pouvoir démêler une déclaration de guerre là où il n'y avait que le plus fervent abandon dans la déclaration de mes sentiments et de mes pensées. C'est un assemblage bizarre, que l'on soit effrayé sur mes conseils, précisément parce que M. de La Fayette trouve ses prisonniers trop bien conseillés depuis quelque temps; que l'on suspecte mon dévouement, parce que j'en offre les plus périlleux témoignages, et que l'on attribue à mon animosité pour l'homme qui n'a pas cessé de vouloir m'accaparer, et avec qui je serais demain très-étroitement uni si je voulais déserter la chose publique et la cause monarchique, les conseils que je ne donne que pour elles..... Non, non, je serai fidèle jusqu'au bout, parce que tel est mon caractère; je me bornerai aux moyens temporaires et circonstanciels, puisque l'on ne veut se prêter à aucuns autres. Je vais retravailler dans l'assemblée, puisque c'est là le centre unique d'activité; me mêler de finances, puisque c'est là la crise la plus prochainement menaçante; contreminer dans l'opinion M. de La Fayette, aussi insensiblement que possible, puisque l'on se fait si gratuitement et si périlleusement son auxiliaire. Du reste, j'attendrai qu'un coup de tonnerre brise la déplorable léthargie sur laquelle je ne puis que gémir..... Sur le tout, une conférence, au fond très-facile à dérober, aurait expliqué beaucoup de choses sur lesquelles il est clair qu'on ne me devine ni ne m'entend.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi, 17 *août* 1790. — Votre infâme comité, où nous avons pris enfin un parti définitif, m'a tenu, mon cher comte, depuis sept heures jusqu'à dix heures et demie, où j'ai cru qu'il était indiscret d'aller chez vous. Faites-moi donner de vos nouvelles, dire s'il n'y a rien de nouveau, et savoir si le comte de Ségur vous a promis de me donner ses idées sur la refacture du Pacte de famille en traité national. Nous comptons demander au roi de nommer des commissaires, et je me réserve de l'indiquer. Si je voulais lui écrire, quelle est son adresse? Est-ce le Romainville d'auprès de Paris, où l'on va par la porte Saint-Martin? — Je suis rapporteur du comité, et il est bon pour nous deux de m'entendre avec lui. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi matin, 18 *août* 1790. — Votre billet m'est arrivé hier au soir, comme je venais de me coucher. Si, au sortir de votre comité, vous étiez venu chez moi, vous n'y auriez trouvé que l'abbé de Montesquiou. Ségur m'a bien promis de vous donner ses idées sur cette refacture du Pacte de famille, et m'avait fort pressé de vous mener un jour à Romainville. Je lui avais presque indiqué que ce serait ce matin, et si vous y allez, vous êtes assuré de l'y trouver. C'est le Romainville près de Belleville; il n'y a pas plus d'une lieue. Pour moi, je ne sortirai pas de la matinée. Par un billet mesuré, La Fayette m'a demandé hier un rendez-vous pour ce matin, et je l'attends. Venez ce soir à huit heures, et vous saurez comment ce rendez-vous se sera passé. Je vous remets si tard, cher comte, parce que d'ici-là je suis certain d'avoir chez moi plusieurs personnes à la fois. A ce soir donc, et peut-être auparavant je vous donnerai de mes nouvelles. *Vale et me ama.*

Allez ce matin chez le comte de Ségur, à cheval, par le boulevard. En un quart d'heure, vous serez à Romainville.

DIX-NEUVIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

21 *août* 1790. — J'enverrai demain la note raisonnée des choix judiciaires à faire en Provence pour les places dont dispose le roi, et qui doivent être désormais remplies dans des vues monarchiques et de véritable intérêt royal, et non dans les combinaisons petites, tracassières et personnelles des ministres; mais il en est

une sur laquelle j'ai déjà dit mon avis, et j'ai les plus fortes raisons de demander qu'elle soit donnée incessamment, et sans que l'on permette au garde des sceaux aucune objection : celle du procureur du roi de Marseille. Je crois que je n'ai pas besoin de prouver qu'il importe infiniment de tenir dans ma main cette ville importante, agitée plus sérieusement que jamais par la mésintelligence de la municipalité et du commandant de la garde nationale. Cette mésintelligence, certainement ourdie des mains de La Fayette (et la copie de mes dernières lettres de Marseille, que je joins ici, en donnera une juste idée), me suscite de terribles embarras, et me fait sentir plus vivement encore la nécessité de donner une action directe, à Marseille, à un homme entièrement à moi.

Or c'est là précisément ce que s'est montré indubitablement Pellenc dans ces derniers temps, où toutes les blandices et les piéges de La Fayette et la scélératesse de Talon ne l'ont qu'exaspéré jusqu'à un courage même hors de son caractère. On vous a souvent parlé de l'habileté et des talents de cet homme, en ajoutant tout ce qui pouvait effrayer sur sa fidélité. Mais, d'abord, Marseille est un théâtre sur lequel il ne peut jamais avoir intérêt ni tentation de donner un rival à l'autorité royale; ensuite, je mentirais à ma conscience et à vos intérêts, si je ne me portais sa caution et ne vous déclarais qu'on l'a profondément calomnié, et que j'en suis d'autant plus certain, que les insinuations ayant été principalement dirigées vers moi, j'ai mis plus d'intérêt, plus d'activité et de persévérance à les approfondir.

Il faut donc placer Pellenc, il le faut, parce que l'on ne peut pas faire un aussi bon choix, et c'est là la plus faible de mes raisons, car nous sommes tous des maladroits si nous n'employons pas cet homme ici près de nous durablement et le plus près possible. Il le faut, parce que je lui ai promis d'échanger sa place d'archiviste de Marseille qui pourtant lui vaut 5 à 6,000 livres, mais qui dépend des municipaux, contre une place inamovible. Il le faut, parce que, lui donnant une action directe sur Marseille, il y aura bientôt la grande main, et que cela nous est profondément nécessaire; il le faut, pour ôter toute espérance à Gilles-le-Grand de l'accaparer ou de le perdre. Il le faut, parce que j'ai cru pouvoir lui promettre cette place que M. de La Fayette lui avait également promise en ma présence, et qu'il aurait dépendu de lui de recevoir du garde des sceaux dans un temps où celui-ci cherchait les moyens de se l'attacher. Il le faut, parce que Pellenc ne sera jamais autant à moi que lorsqu'il se croira indépendant de moi, que sa défiance des événements et des hommes a besoin d'être rassurée par une place durable, et qu'en détournant ainsi sa pensée de l'avenir, je disposerai sans retour de toutes ses forces. Il le

faut, parce qu'il sera prêt, et j'en réponds, à se démettre de cette place, si, voulant ensuite l'employer à autre chose, nous trouvons un moyen de lui donner un équivalent. Il le faut enfin, parce qu'il est assez fier pour ne rien demander, assez fier pour ne rien accepter, assez indépendant, par le sentiment de ses forces, pour redouter les devoirs même de la reconnaissance, qu'il est important par cela même de lui imposer.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

(En lui envoyant la note ci-dessus.)

Faites passer, mon cher comte, la note ci-jointe; cela est fort essentiel, car on veut leur faire faire des bêtises en ce genre, et moi je veux qu'il s'en fasse le moins possible, du moins en Provence. *Vale et me ama.*

VINGTIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

24 *août* 1790. — J'ai dit souvent qu'on devait changer de manière de gouverner, lorsque le gouvernement n'est plus le même. L'opinion publique a tout détruit : c'est à l'opinion publique à rétablir. On ne peut déterminer l'opinion publique que par des chefs d'opinion ; on ne pourra désormais disposer de la multitude que par la popularité de quelques hommes. Le moment approche où cette règle de conduite doit recevoir son application : le ministère public est sur le point d'être formé. — Voilà mille sentinelles à placer, mille auxiliaires à distribuer pour la défense des bons principes et de l'autorité tout à la fois constitutionnelle et monarchique. La plus grande influence, dans les provinces, tient au choix que l'on est sur le point de faire de ces organes de l'opinion. Je sais comment les ministres feront ces choix, si on les laisse les maîtres : ils placeront leurs créatures. Or il ne s'agit pas de donner des créatures aux ministres, mais d'en donner au roi. Les ministres donneront ces places pour récompense. Or il ne s'agit pas en ce moment de récompenses; il faut encourager, provoquer le zèle. Les ministres ne connaîtront que les hommes influents sous l'ancien régime; or il ne s'agit plus de ces hommes-là ; ce sont les chefs modernes de l'opinion, les chefs modérés et fidèles au roi qu'il faut de plus en plus s'attacher. Les ministres croiront avoir fait un bon choix lorsqu'ils proposeront un homme bien vif, bien souple, bien intrigant, tandis qu'il faudrait choisir, s'il était possible, les hommes de la nation les plus forts en lumières, en éloquence, en principes, en caractère. Voici donc ce que je propose à cet égard : c'est de se défier des listes qui

seront présentées par le garde des sceaux ; d'en croire plutôt les choix qui seront proposés par les hommes influents dans chaque département, de leur fournir même, par là, un moyen d'augmenter une influence qui doit tourner tout entière au profit de la cour. J'espère surtout que l'on voudra bien me consulter sur les choix qui seront faits en Provence. Je veux donner au roi de véritables hommes, et non des valets de ministres.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Jeudi, 26 *août* 1790. — Hier, en vous quittant, je n'ai pas trouvé la marquise chez elle, et, n'ayant pas été souper où je savais qu'elle passait la soirée, je ne l'ai pas vue de la journée. Voici le billet que je trouve d'elle, en rentrant de l'assemblée. Je vois qu'un peu avisée par vos plaisanteries de comédie l'autre jour avec Ségur, elle a plus facilement dans votre rapport retrouvé du Ségur, etc.

Il est très-certain que La Fayette se détache de l'évêque d'Autun. Tirez parti, si vous le voulez, de l'isolement où ce dernier va se trouver, pour apprendre quelques particularités sur Gilles-le-Grand, mais voilà tout, et gardez-vous de vous livrer. Il va être de côté pour un temps, et, pendant ce temps-là, il cherchera à se rapprocher de vous.

Votre *excellente* note est déjà envoyée à l'archevêque. Je lui rappelle la nécessité de terminer avant la fin du mois, et je compte que cela est infaillible.

Si, demain, vous n'avez pas besoin d'être à l'assemblée, je vous propose d'aller à Romainville. Je peux vous aller prendre à neuf heures : à une heure, et même bien auparavant, nous pourrons être de retour. Je désire seulement savoir aujourd'hui votre réponse sur cela. Adieu, cher comte. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi, 26 *août* 1790. — Vous pouvez dire à la belle marquise, mon cher comte, qu'il est bien vrai qu'elle a de l'esprit comme un ange des ténèbres, mais que, pour avoir voulu trop bien deviner, elle a mal deviné ; qu'il faut plus de peine et de véritable habileté (non pas de génie) pour louvoyer ainsi, que pour combattre ; que c'est là peut-être la partie du talent la plus rare, du moins chez les talents un peu distingués, parce que c'est la moins attrayante, et celle qui vit de petites combinaisons accumulées, de privations et de sacrifices, et qu'enfin, en politique, l'homme public qui n'a pas renoncé à influer, et qui se considère plus

comme homme d'état que comme orateur, ou comme écrivain, n'avait pas un autre parti à prendre que celui que j'ai pris. .

. . . .

. . . . Et cela, mon cher comte, est profondément vrai.

Je suis bien aise que vous ayez remarqué ma note, parce que moi aussi je n'en ai pas été mécontent. Poussez à la roue pour nos affaires du pot-au-feu. Quant à Romainville, je ne puis vous répondre que lorsque j'aurai su de Montesquiou s'il parle de finances demain. *Vale et me ama* [1].

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi, 26 *août* 1790. — Il est impossible de s'exagérer, mon

[1] Ces billets se rapportent à la question du *Pacte de famille*, qu'on traita à l'Assemblée nationale, dans les séances des 25 et 26 août 1790. Dans celle du 25, Mirabeau lut un curieux et remarquable rapport sur cette question, en concluant par un projet de décret, au nom du comité diplomatique, dont il était rapporteur dans cette circonstance. Ce projet fut longuement discuté et modifié ; on l'adopta dans les termes suivants :

« L'Assemblée nationale, délibérant sur la proposition formelle du roi, contenue « dans la lettre de son ministre du 1er août ;

« Décrète que le roi sera prié de faire connaître à S. M. catholique que la nation « française, en prenant toutes les mesures propres à maintenir la paix, observera les « engagements défensifs et commerciaux que son gouvernement a précédemment « contractés avec l'Espagne ;

« Décrète, en outre, que le roi sera prié de faire immédiatement négocier, avec les « ministres de S. M. catholique, à l'effet de resserrer et perpétuer par un traité des « liens utiles aux deux nations, et de fixer, avec précision et clarté, toute stipulation « qui ne serait pas entièrement conforme aux vues de paix générale et aux principes « de justice qui seront à jamais la politique des Français ;

« Au surplus, l'Assemblée nationale, prenant en considération les armements des « différentes nations de l'Europe, leur accroissement progressif, la sûreté des colo- « nies françaises et du commerce national ;

« Décrète que le roi sera prié de donner des ordres pour que les escadres fran- « çaises en commission puissent être portées à quarante-cinq vaisseaux de ligne, « avec un nombre proportionné de frégates et autres bâtiments. »

C'est de la marquise de Vauban qu'il est question dans ces billets. Elle avait plaisanté sur la manière dont Mirabeau avait *louvoyé* dans son rapport, et elle attribuait à tort, à ce qu'il paraît, le fond de ce rapport au comte Louis de Ségur. Mirabeau, dans sa réponse, se défend sur ces deux points.

L'excellente note dont il est question dans le billet du comte de La Marck est celle que Mirabeau fit pour la cour, le 24 août, et dans laquelle il s'explique sur le parti que le roi pourra tirer du renouvellement des agents du ministère public près les tribunaux.

cher comte, à quel point devient colossale la sottise du Guignard [1] et le parti que l'on en tire contre la reine; il n'est pas vrai que l'on n'en puisse pas revenir à un certain point, et la note ci-jointe est très-utile en ce sens. Je joins la copie de la disposition de La Fayette, que j'ai promise.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Ce lundi, 30 *août* 1790. — M. de Septeuil, premier valet de chambre du roi, vient d'être nommé trésorier de la liste civile. C'est un homme riche, dont on dit du bien. Je saurai plus de détails sur le personnel. Ce choix paraît du propre mouvement du roi, et au moment où M. Necker voulait, dit-on, en faire faire un autre. Ce qu'il y a de certain, est que M. Guignard n'y a eu aucune part. Voilà de la prose de ce dernier; quand vous aurez donné un coup d'œil à cette lettre, renvoyez-la moi. La maladresse a été complète, comme vous l'observerez; cette choquante nomenclature, par sa longueur, n'a pas produit deux millions de revenu.

J'ai été très-content de votre discours sur les finances, j'ai osé marquer deux endroits; le premier m'a paru une comparaison ni assez distinguée, ni assez frappante; le second m'a paru trop propre à plaire aux anti-révolutionnaires.

Je sortirai à deux heures, et j'irai passer l'après-midi et la soirée à la campagne, à moins que vous n'ayez besoin de moi, car tout mon temps et mon cœur sont à vous. Bonjour, cher comte. *Vale et me ama.*

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Mardi, onze heures, 31 *août* 1790. Je serai chez vous à deux heures, monsieur le comte. Je voudrais bien que le comte de Mirabeau vînt de bonne heure à la séance d'aujourd'hui, parce qu'il sera question de l'affaire de Nancy, et qu'il est bien essentiel que l'assemblée ne faiblisse pas, comme le veulent les Jacobins. Adieu.

VINGT-ET-UNIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR,
sur l'état de situation actuel des finances.

1er *septembre* 1790. — J'ai eu le bonheur de servir utilement, au-delà même de mes espérances, dans l'affaire d'Espagne;

[1] Le comte de Saint-Priest, ministre de l'intérieur.

mais, à mon avis, le service que rendra ma motion sur les finances est bien autrement capital, puisque la proposition que j'ai faite, et qui passera, indique la seule mesure qui puisse ou éloigner ou déguiser la banqueroute, et rendre la vie à la circulation.

Mais il ne faut pas croire qu'il suffise de remporter des décrets à l'Assemblée nationale, pour se tirer de presse ; si le ministère fait toujours avorter, par son inactive impéritie, les succès qu'à force de tactique et d'adresse l'on enlève à l'ignorance et à l'intrigue, on en est toujours à recommencer et toujours avec des chances gâtées ou rétrécies. Il en sera de même de l'armement, si l'on n'y prend garde, et je ferai, à cet égard, une note qui mérite une sérieuse attention. Aujourd'hui, c'est de finances que je voudrais parler, parce que ma motion étant ajournée à quinze jours et le ministre des finances n'y pouvant guère survivre, il faut que le roi ait son plan fait pour remplir cette lacune, plus grande en apparence qu'en réalité, et passer à cet égard sans secousses dans un entièrement nouvel ordre de choses.

On ne saurait avoir trop de frayeur de la banqueroute. Le despotisme le plus ferme et le plus fort pourrait à peine en soutenir le choc. Or le despotisme est pour jamais fini en France. La révolution pourra avorter, la Constitution pourra être subvertie, le royaume déchiré en lambeaux par l'anarchie, mais on ne rétrogradera jamais vers le despotisme.

La banqueroute ne peut résulter que d'une surcharge d'intérêts, à laquelle les contributions ne pourraient plus atteindre ; et les contributions deviennent d'autant plus difficiles que le royaume, frappé d'une longue stérilité dans une grande portion de son industrie productive, peut rester encore plusieurs années dans cette situation désastreuse. Elle ne cessera qu'alors que le numéraire sera moins rare, et le numéraire ne reparaîtra qu'autant que l'horizon s'éclaircira. — En vain M. Necker (je ne le considère ici que dans son impéritie financière et non dans sa conduite d'homme d'état, dans l'examen de laquelle il me serait trop facile de montrer qu'il est l'auteur de tous les malheurs du roi et de toutes les difficultés de la circonstance), en vain M. Necker pense-t-il tout gagner en retardant les remboursements, et en payant des intérêts ; cette obstination à ne pas changer de marche repose sur un pernicieux espoir, celui qui laisse tout à réparer aux prospérités futures.

Le ministre des finances se dissimule que les charges à supporter deviennent plus pesantes à mesure que ces prospérités sont retardées par le malêtre du jour, aggravé de celui de la veille. Il oublie que la disproportion entre les forces et le far-

deau peut devenir telle qu'elle rende la nation (malgré sa bonne volonté très-affaiblie jusqu'à ce que l'esprit public l'ait ravivée) incapable des efforts qu'il faudra prodiguer. En un mot, le ministre ne voit pas que plus le royaume semble avancer vers l'époque où toutes ses ressources se développeront avec énergie, et plus il perd chaque jour de ses forces pour supporter l'impôt. C'est ainsi qu'après la guérison d'une longue maladie, l'excès de l'affaiblissement vient souvent rendre impossible le retour à la santé.

Cet état actuel de la France ne peut être révoqué en doute que par l'aveuglement de l'ignorance ou la mauvaise foi la plus perverse, et sans doute il exige qu'on se hâte d'attaquer dans sa source le mal, fût-il au plus fort de l'accès.

Il faut ou consentir à la plus terrible catastrophe en finances, ou opérer incessamment une grande diminution dans les intérêts de la dette et substituer en même temps au numéraire métallique, qui se dérobe chaque jour à la circulation, un numéraire qui ne puisse pas lui être aussi facilement enlevé. Or, par un bonheur qui tient à nos destinées, les biens du clergé fournissent, pour cette double opération, un moyen infaillible. Ils peuvent même, si l'on manœuvre avec habileté, opérer assez promptement l'entière libération des finances, quoique la valeur de ces biens soit peut-être inférieure au capital de la dette.

D'un côté, les assignats-monnaie faisant l'office du numéraire; de l'autre, le trésor public jouissant, durant plusieurs années, du revenu de ces biens, il en résulte deux ressources prodigieuses. Leur concours produirait, en peu de temps, une telle amélioration dans l'état actuel de la dette, qu'à moins d'événements extraordinaires et ruineux, sa totale extinction serait bientôt aperçue.

Mais il faut pour cela un très-grand ordre dans la disposition de ces ressources.

Un concert parfait entre l'Assemblée nationale et l'administration des finances, et une constance inébranlable à suivre le plan de conduite qu'on se sera fait, quels que soient les obstacles dont on est menacé.

Ces obstacles sont, les uns physiques, les autres moraux.

Les premiers sont les seuls à craindre, et je n'en aperçois que deux :

Une résistance de fait à l'aliénation des biens ecclésiastiques.

Ou la guerre.

La résistance n'est pas à craindre, si l'on peut se fier au bon sens, car elle ne convient à aucun des partis. Elle mènerait droit à la banqueroute, et la banqueroute à la ruine de tout système

de gouvernement. Ce serait une méchanceté gratuite, un dépit d'enfant qui perd son repas en brisant son assiette.

Quant à la guerre, si la France est obligée de la faire, il n'est plus possible de soumettre au calcul ce qui concerne la dette : la guerre peut consumer les biens nationaux. Dans ce cas, ils n'auraient représenté qu'un emprunt, laissant après lui la charge de l'intérêt, c'est-à-dire la dette du clergé, ses salaires et ses charités. A ce prix, cet emprunt ne serait pas cher, sans doute, il serait même impossible d'en faire un moins onéreux ; mais, puisque la nation se trouve poussée au bord du précipice par les charges de sa dette actuelle, il faudrait bien qu'un nouveau poids l'y précipitât, quelque léger qu'il fût en comparaison des capitaux que l'on aurait consumés.

J'ai dit que ces obstacles physiques sont les seuls à craindre.

En effet, les autres, tenant à l'opinion publique, ne seraient pas bien redoutables, et par une raison très-simple. A l'exception de guerre ou de résistance effective contre la disposition des biens nationaux, que peut-on craindre de l'opinion? — Sa défiance des assignats-monnaie? — Mais elle est absurde et faite, par conséquent, pour céder tous les jours au raisonnement et à l'intérêt personnel. Les assignats-monnaie ayant une valeur aussi réelle que celle des métaux, il faut que bientôt ils obtiennent la même confiance; on s'éclairera chaque jour davantage sur cette vérité, et si l'Assemblée nationale s'occupe du célibat des prêtres et détruit cette discipline barbare que le gouvernement n'a pas le plus léger intérêt à soutenir, les esprits, même faibles, ne pourront plus concevoir de craintes sur la disposition nationale des biens ecclésiastiques ; ils ne redouteront plus que les prêtres, devenus citoyens, se réunissent par esprit de corps pour guerroyer avec la nation et rentrer malgré elle, ou en la séduisant, dans des jouissances qui les séparaient de l'unité sociale.

Mais le ministre actuel des finances ne se chargera point de diriger, comme elle doit l'être, la grande opération des assignats-monnaie.

Il ne revient pas facilement de ses conceptions, et la ressource des assignats-monnaie n'a pas été conçue par lui ; il s'est même déterminé à la combattre.

Il n'est rien moins qu'en bonne intelligence avec l'Assemblée nationale.

Il ne gouverne plus l'opinion publique. On attendait de lui des miracles, et il n'a pu sortir d'une routine contraire aux circonstances ; son orgueil et ses préjugés l'ont entraîné; sa prévoyance s'est toujours bornée à la révolution du mois; ses incertitudes habituelles ont toujours retardé sa pensée, en sorte qu'incessam-

ment en guerre avec les circonstances, il ne s'est jusqu'à présent mis en mouvement que pour se tromper.

Il est même devenu nécessairement dangereux à la tête des finances, car, réduit à se servir des moyens qu'il n'a pas approuvés, et ayant répandu l'opinion d'un mauvais succès, il s'est dispensé du soin de le prévenir. Si le succès est bon, il en profite; s'il est mauvais, il avait déjà condamné le moyen.

Mais peut-on répondre du succès des assignats-monnaie?

Je réponds hardiment que non.

On ne peut répondre de rien, dans un royaume comme la France, et surtout dans des circonstances où tant de passions diverses et tant de préjugés se livrent de perpétuels combats.

Mais il y a une grande différence entre répondre et se dévouer. Un homme sage ne répond que de sa probité, il sait qu'au delà les événements peuvent le maîtriser, mais il est capable de se dévouer à l'exécution d'un plan qui lui aura paru, ou le plus salutaire, ou le moins fâcheux à suivre dans de certaines circonstances publiques.

Sous ce point de vue, le seul raisonnable, il faut trouver un administrateur qui se dévoue à l'expédient des assignats-monnaie jusqu'à laisser sa personne exposée au danger du non-succès.

Je ne connais personne qui puisse être tenté de s'offrir dans de bonnes vues (surtout étant dépourvu de l'appui d'un ministère, comme on le sera longtemps), que l'auteur des assignats lui-même, qui s'est mis en avant avec une grande persévérance pour développer cette mesure dans tous ses détails. Cet homme est Clavière, probité de comptable, caractère difficile, tête féconde, non susceptible d'une ambition incommode, travailleur jusqu'au prodige, propre au succès s'il est possible, victime sans conséquence s'il ne réussit pas; assez enfoncé dans les Jacobins pour en être toléré, les connaissant trop bien pour se dévouer à eux.

Que ferait donc le roi, s'il m'en croyait? — Il laisserait partir M. Necker, laisserait là le Lambert qui n'incommode personne, nommerait la subministration qui lui conviendrait, et chargerait Clavière de la liquidation de la dette publique, ou de la direction des assignats.

Je suis, dans ma conscience, fermement convaincu que la nation n'a pas d'autre parti à prendre pour la libération de ses finances, et que cette libération décide de son salut.

Je ne connais rien qui, comparé aux assignats, ne présente des dangers plus réels ou plus grands, ou des espérances infiniment plus douteuses.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

1er *septembre* 1790. — Mon cher comte, voulez-vous donner un rendez-vous à l'archevêque chez vous à deux heures? Je vous y porterai toutes mes bucoliques [1]. *Vale et me ama.*

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi, 1er *septembre* 1790. — Je désirais vous voir ce matin, monsieur le comte, pour vous dire que j'avais rendez-vous pour demain à midi, et que j'y recevrai réponse à ma note d'hier matin [2]. Je savais que La Fayette avait le désir d'aller en Lorraine, non comme commandant en chef, mais comme commandant des gardes nationales. On sent l'inconvénient du voyage, mais on ne sait comment l'empêcher. J'ai lieu de croire, depuis dix heures, que M. de La Fayette y a renoncé. Je saurai demain plus positivement ce qui en est, et où on en est. Je crois que, dans le système actuel, il faut sur toutes choses empêcher M. de La Fayette de sortir de Paris.

Je passerai chez vous à mon retour vers trois heures. Je ne peux pas vous promettre de dîner avec vous, quoique le gras ne me fasse pas peur; il sera nécessaire que je voie Mirabeau; dans la journée, vous me direz s'il peut me voir demain au soir.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi, 1er *septembre* 1790. — J'ai oublié de vous dire, mon cher comte, que La Fayette a cherché et cherche peut-être encore à être envoyé à Nancy pour y rétablir l'ordre. Je vous laisse à juger s'il faut lui laisser étendre et étaler ainsi son importance par tout le royaume.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi, 1er *septembre* 1790. — Ceci demande réflexion, mon cher comte. Si ces gens-là étaient moins *couards,* l'occasion serait belle; mais s'ils la manquent, si Gilles-le-Grand a calculé qu'ils la manqueraient, c'est une grande faute que de le laisser partir, et il y a mille moyens de le déjouer. Je vais rêver et peut-être faire une note. *Vale et me ama.*

[1] Les notes qu'il avait préparées pour la cour.

[2] Chez la reine.

Je vous recommande notre prisonnier, rapporteur malgré lui [1].

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Jeudi, 2 septembre 1790. — Sans doute, il faut rêver, mais on ne peut prendre un parti que quand on saura ce que va faire l'assemblée où les Jacobins ont la démence, dit-on, de dénoncer M. de Bouillé. Il est impossible que je voie l'archevêque ce matin, à cause de la partie de Vincennes; mais dans tous les cas, je n'aurais donné une note que demain. Ainsi, dans la matinée, de dix à onze, demain vendredi. Pour vous, mon cher comte, vous me trouverez jusqu'à onze heures. *Vale et me ama.*

VINGT-DEUXIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

Vendredi, 3 septembre 1790. — M. de La Fayette fait tout ce qu'il peut pour être envoyé à Nancy. Les inconvénients du parti qu'il veut prendre sont incalculables, et si l'aristocratie savait s'entendre, ce seul événement amènerait la guerre civile qui vous fait tant d'horreur.

Que faut-il pour cela? — La présence de deux armées. Si les régiments indisciplinés sont poussés à la résistance, ils seront soutenus; pour peu que l'on s'obstine, cette armée se grossira. Si les mécontents croient avoir raison, et qu'ils soient battus, ils trouveront des auxiliaires, des vengeurs. Une partie de l'armée fera cause commune avec eux; il faudra, par cela seul, grossir également l'armée de celui qui va les combattre. Voilà dès lors deux camps où l'on peut se jeter à son gré. Qu'ont désiré, que désirent de plus les ennemis du bien public?

Le choix du commandant présente encore un inconvénient de plus. Son armée serait tout à la fois l'armée du corps législatif et celle du roi. Du corps législatif, puisque son objet serait de faire obéir aux décrets de l'assemblée; du roi, puisque les ordres d'exécution émaneraient des ministres, et que le chef tient, dans ce moment, de trop près au roi pour que l'opinion publique puisse l'en séparer. Or il me semble que la cour, surtout dans son système d'inaction, la cour aurait beaucoup plus de moyens d'assurer la tranquillité publique, si elle restait en quelque sorte médiatrice entre l'armée et le peuple. Son intérêt n'est pas de rompre le dernier lien qui lui attache une partie des troupes réglées. Son intérêt surtout n'est pas de laisser commander M. de La Fayette hors de son département, tant que l'organisation de

[1] Nous ignorons qui est ce prisonnier rapporteur malgré lui.

la garde nationale n'est pas décrétée, et que le commandement n'est pas déféré au roi. En effet, quel nom donner à un homme qui aurait une grande armée, et qui ne recevrait des ordres de personne ? — Par le fait, ce citoyen serait roi pendant son expédition. Celui qui commanderait à Paris à sa place ne serait que son lieutenant. Les autres commandants de départements qui lui enverraient des soldats seraient de même à ses ordres. Le voilà généralissime par le fait, puis Lieutenant Général du royaume, puis Protecteur, s'il le veut, puis tout ce qu'il voudra.

Ses succès sont donc à craindre autant que ses revers. Je n'approuve pas l'envoi d'une armée contre les régiments, ni, dans aucun cas, l'envoi d'une armée parisienne. Mais, si l'on veut absolument guerroyer, la cour a un excellent moyen de retenir le général, c'est de dire que la sûreté de la famille royale ne tient qu'à lui, que lui seul peut empêcher les émotions populaires, et qu'ainsi il n'ait qu'à rester.

Voilà ce qu'on peut dire contre.

Il y a bien des choses à dire pour, mais cela me paraît assez inutile, dans le système que je connais à la cour. Au reste, je le ferai si l'on veut; mais que, dans tous les cas, on se garde bien d'oublier qu'il ne faut pas être contraint en ceci, et que même les apparences de la liberté y sont fort importantes [1].

VINGT-TROISIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

7 *septembre* 1790. — On a souvent dit, et je ne crains pas de répéter, que l'opinion publique est le seul ressort qui reste au gouvernement; que le seul ministre digne de sa place est celui qui, se mettant au niveau des circonstances, saura d'abord diriger et ensuite maîtriser cette opinion par les choix qui sont encore en son pouvoir, par l'emploi des hommes les plus habiles, et par tous les moyens d'influence.

Un moyen d'un succès presque assuré serait un journal vendu à très-bas prix, par cela même très-répandu, et qui, sans porter le cachet suspect du ministère, serait pourtant son ouvrage. Voici quelques réflexions à cet égard :

[1] Le 6 août 1790, l'Assemblée nationale avait rendu un décret sur la subordination militaire, qui fut sanctionné par le roi le 8 août. Le 16 août, l'assemblée rendit un nouveau décret à l'occasion de l'insurrection de Nancy. Les troubles néanmoins recommencèrent dans cette ville, et un décret du 31 août arrêta que le roi serait prié d'envoyer des commissaires à Nancy. M. de Bouillé défit, ce jour-là même, les insurgés. — Un nouveau décret du 3 septembre décida l'envoi des commissaires, qui furent MM. Duveyrier et Cahn. — Ces commissaires firent leur rapport le 6 décembre 1790, et, le 7, l'assemblée rendit un décret d'amnistie.

L'opinion publique n'est pas toujours le résultat des lumières générales d'un peuple. Quelques hommes devancent cette opinion. Leurs contemporains ne marchent qu'à leur suite, et de là vient que la multitude adopte aveuglément des vérités comme des erreurs.

Cet inconvénient est encore plus sensible à l'époque d'une grande révolution. L'emploi de toutes les forces d'un peuple exigeant alors le concours de toutes les volontés particulières, l'opinion publique se forme subitement et presqu'au hasard. Elle est d'autant moins éclairée qu'elle est plus universelle, d'autant plus dangereuse qu'elle prend le caractère de la volonté générale et de la loi.

Il n'est personne qui n'avoue aujourd'hui que la nation française a été préparée, par le sentiment de ses maux et par les fautes de son gouvernement, à la révolution qui vient de s'opérer, bien plus que par le progrès général de ses lumières. Chacun savait ce qu'il fallait renverser, nul ne savait ce qu'il fallait établir. Le vœu du peuple n'était connu que par des plaintes, et les circonstances seules, poussant ses représentants à des mesures imprévues, en ont fait tout à coup des législateurs.

On doit être étonné qu'à travers des obstacles de tous les genres, au milieu des troubles populaires, et dans l'alternative de l'anarchie ou de la guerre civile, une assemblée nombreuse, forcée de remplir en même temps les fonctions du pouvoir législatif et du pouvoir constituant, de consulter la multitude et de la combattre, ait pu, sans y être préparée, créer ou plutôt ébaucher une Constitution dont les avantages compensent plus que les fautes, et qui a donné autant de force au gouvernement monarchique par la destruction des abus, qu'elle paraît l'ébranler sur quelques points, par une fausse application de la distinction des pouvoirs.

On doit être étonné surtout, mais on doit en même temps se féliciter que, dans un moment de fermentation, où les lois sont plutôt l'ouvrage du peuple que de ses représentants, la multitude ait regardé tout à coup l'obéissance provisoire comme le seul point de ralliement de tous les partis, comme le seul moyen d'atteindre, sans secousse et sans orage, à une Constitution plus parfaite.

Mais aujourd'hui que la nouvelle Constitution, soumise à l'examen de tous les citoyens et de toutes les assemblées administratives du royaume, va recevoir de l'opinion publique ou une sanction illimitée, qui forcera la seconde législature à la confirmer en entier, ou une adoption partielle, qui nécessitera d'heureux changements, il importe plus que jamais à la paix de l'État de prévenir une division funeste, il importe surtout que le peuple soit dirigé

par des principes uniformes, qui, l'instruisant sans l'égarer, et assurant tous ses droits sans dissimuler ses devoirs, sans lui inspirer ni de fausses espérances ni de faux désirs, permettent de créer des lois plus dignes d'une nation éclairée.

Il est incontestable que ce but serait plus facilement rempli par un journal que par tout autre moyen. Peu de lecteurs donnent une attention suffisante à de grands ouvrages. Un écrit périodique, au contraire, offre un intérêt de chaque jour; il permet de dire à chaque instant ce que les besoins du moment exigent, de revenir sur les mêmes idées, selon l'effet qu'on a produit; et, comme il s'agit ici d'une instruction graduelle, relative aux circonstances, aucune autre espèce d'ouvrage n'est plus propre à ce genre de succès.

Remonter aux principes qui ont déterminé les décrets de l'assemblée, et soumettre ces principes à une nouvelle discussion ;

Justifier les décrets qu'il est important de confirmer, et donner de nouveaux motifs à l'obéissance des peuples;

Montrer quels sont les décrets qu'il convient de réformer, et attaquer avec force les faux principes qui les ont fait adopter;

Indiquer de nouveaux décrets, pour remplacer ceux que l'on croirait devoir être réformés;

Proposer des vues d'exécution sur plusieurs décrets que l'assemblée n'a point assez développés;

Prouver surtout qu'il ne peut y avoir de liberté sans obéissance à la loi, de loi sans force publique, et de force publique sans confiance dans le pouvoir exécutif;

Déterminer quelles devront être les qualités des membres de la seconde législature, et éclairer les peuples sur un choix aussi important;

Tracer les caractères qui distinguent le patriotisme de la licence, et le bon citoyen d'un factieux ;

En un mot, donner au peuple tous les avis qui peuvent lui être utiles, et détruire tous les faux bruits que des gens malintentionnés répandent sans cesse, pour le tromper, le flatter ou l'aigrir : tels seraient les principaux objets du journal que l'on propose.

On trouvera les réflexions précédentes d'un ton très-mesuré, et voici pourquoi je pense qu'il faudrait les montrer à M. de La Fayette, comme ayant été communiquées par un inconnu; les soumettre à son opinion, et le charger expressément de faire rédiger l'ouvrage que je propose. Le résultat de cette démarche est facile à prévoir. M. de La Fayette confierait infailliblement la rédaction à un de ses faiseurs dont je connais les principes, au nommé Carbonnières, et à Ramond, agent du congrès des États-Unis. Par cela seul, le journal porterait son cachet. S'il était fait

avec succès, le gouvernement en profiterait; s'il manquait de mesure et de sagesse, ce qui est presque inévitable, d'après les difficultés de l'ouvrage et le genre de talent que je connais aux rédacteurs, tout le péril en resterait au protecteur, qui l'aurait imprudemment adopté, et son agonisante popularité ne tiendrait pas contre une telle maladresse. Il n'est point à craindre qu'il m'attribue l'indication de cet ouvrage; car, s'il avait sur cela des doutes, et qu'il voulût les éclaircir, en feignant de proposer la rédaction à l'un de mes coopérateurs, il serait complétement déjoué par un refus.

On pourrait tendre innocemment un autre piége à son aveugle amour-propre.

J'ai su de MM. de Condorcet et Sieyès qu'il avait fait travailler à un ouvrage destiné seulement à séparer les points constitutionnels des points réglementaires, mais si bêtement conçu et si mal habilement concerté, qu'il défigure entièrement l'ouvrage de l'assemblée, réforme la plus grande partie des décrets, et présente une Constitution de sa façon à la place de celle qui existe. C'est à la tribune de l'assemblée qu'il devait proposer lui-même son plan, et il serait facile de le pousser à cette démarche. On n'aurait qu'à lui demander, sans paraître être averti, si tous les décrets que le roi a acceptés sont véritablement constitutionnels, et si l'assemblée, avant de terminer ses séances, ne réunira pas dans un seul corps d'ouvrage tout ce qui n'appartient qu'à la Constitution. L'aveu qu'il ferait de son projet fournirait une occasion naturelle de l'engager à l'exécuter. S'il y consent, ce jour-là même il est perdu sans retour dans la capitale et dans les provinces.

Et que faut-il pour le renverser ? — Les volontaires de la garde nationale, dont la plupart ont des principes entièrement différents de ceux de l'état-major, déclament ouvertement contre lui, et le peuple, dans la dernière émotion des Tuileries, le plaçait au nombre des traîtres. Il a pour ennemis, dans l'Assemblée nationale et dans Paris, tous les ennemis du club de 89, ou plutôt, comme on l'accuse de s'être jeté dans cette société, pour se donner un parti contre les Lameth, c'est à lui qu'on impute principalement la division du parti patriotique dans l'Assemblée nationale. Or il est impossible que, pendant longtemps, le club de 89 ne soit pas regardé comme antipopulaire, par cela seul qu'il ne peut obtenir un succès sans se réunir au côté droit. Forcé, pour cacher son dépit contre Bouillé, de concourir aux remercîments qu'on a donnés à ce général, M. de La Fayette a fait encore, en cela, un pas rétrograde. Enfin, les émotions populaires, soit qu'on lui reproche de les exciter ou de ne pouvoir les empêcher, ne lui laissent que l'alternative de la scélératesse ou de l'ignorance, et

achèvent de le ruiner dans l'opinion générale. Il l'a si bien senti, qu'il est prêt à se mettre de nouveau sous le pavillon des Barnave et des Lameth, et ce dernier trait doit vous montrer la juste mesure de son caractère.

J'aurai quelques conseils importants à donner sur ces deux derniers points; mais j'en ferai l'objet d'une note particulière. Je découvrirai, s'il se peut, quels sont les articles de l'étrange et inattendue capitulation qu'il est prêt à signer.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Vendredi, à cinq heures et demie, 10 septembre 1790. — J'ai donc vu l'archevêque; je lui ai dit ce qu'a été la conférence d'hier matin. Il en rendra compte à la reine; mais je dois voir Montmorin à onze heures. Je compte qu'il viendra ce soir chez moi à neuf heures. Je vous le ferai dire, au reste, positivement.

J'éprouve, dans ce moment-ci, une contrariété pour l'emploi de mon temps. Une personne qui m'intéresse est tombée très-malade à la campagne. J'ai été obligé d'y aller hier soir, et j'y ai passé la nuit. Il me faudra y retourner à midi et demi ou une heure. Je reviendrai ce soir à huit heures chez moi. Voilà ma marche.

Je suis fâché de ne vous avoir pas vu avant Montmorin; cependant, comme j'y serai jusqu'à midi, si vous avez quelque chose à lui faire dire, envoyez chez moi ce que vous voudrez, et on viendra me le porter chez lui.

Je tâcherai de faire, dans ma conversation avec Montmorin, un bon emploi des choses qui vous ont fait demander qu'il arrivât. Faites, au moins, que je sache, avant de retourner à la campagne, où vous trouver s'il le faut, dans la journée.

J'ai appris par l'archevêque des détails qu'on vous a laissé ignorer, à ce que je crois.

VINGT-QUATRIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

Vendredi, 10 septembre 1790. — Toute la garde nationale a ordre de se tenir prête aujourd'hui. Les prédictions sinistres, les mauvaises nouvelles circulent parmi le peuple. Il est clair que M. de La Fayette, qui s'est fait dire malade pendant trois ou quatre jours, redouble d'activité pour tenir son monde en haleine. Cette mesure est fausse, cette mesure le compromettra de plus en plus; je voudrais démontrer cela, et déterminer la conduite à tenir à cet égard.

Les émotions populaires sont la ruine de M. de La Fayette,

parce que, sans lui créer un seul partisan de plus, elles lui donnent pour ennemis tous ceux qui s'irritent de la licence, et qui sont toujours prêts à l'attribuer à la négligence, aux fausses mesures, ou même à la connivence de l'autorité. Celui qui excite ouvertement la multitude gagne souvent l'affection publique, même par des crimes; mais celui qui est forcé de dissimuler la part qu'il prend pour faire une sédition; celui qui, répondant en quelque sorte de la tranquillité publique, est chargé d'en réprimer les perturbateurs, perd toujours à des insurrections qui le rendent également odieux aux deux partis; car les factieux, persuadés que leurs démarches sont légitimes, appellent tyrannie la résistance qu'on leur oppose, et les citoyens paisibles, convaincus que les factieux sont trop ménagés, traitent de faiblesse la prudence même qui force d'épargner le peuple.

Les émotions populaires, si elles agitaient fréquemment la capitale, auraient encore deux avantages.

En montrant l'insuffisance de la nouvelle force publique, elles feraient désirer d'autres mesures, une autre forme de gouvernement, une meilleure distribution du pouvoir, une plus grande latitude surtout dans l'autorité royale, et, par ce moyen, le nombre de ceux qui mettent toutes leurs espérances dans un meilleur ordre de choses augmentant d'un jour à l'autre, il deviendrait plus facile de diriger vers ce but l'opinion publique.

D'un autre côté, les insurrections de Paris détruiraient à coup sûr l'influence de cette ville sur les provinces. Sa démagogie républicaine ne serait plus aussi dangereuse, et, s'il arrivait que le désordre fût poussé au point de faire craindre pour la sûreté du roi, les provinces seraient très-facilement conduites à demander que le chef de la nation se retirât dans l'intérieur du royaume.

Mais, pour ne parler que d'un événement plus facile à prévoir, il est possible que la honte de tolérer une insurrection à côté d'une armée de trente mille hommes, porte un jour M. de La Fayette à faire tirer sur le peuple. Or, par cela seul, il se blesserait lui-même à mort. Le peuple, qui a demandé la tête de M. de Bouillé pour avoir fait feu sur des soldats révoltés, pardonnerait-il au commandant de la garde nationale, après un combat de citoyens contre citoyens?

Quelle doit être la conduite de la cour, d'après cette théorie sur les émotions populaires? — Elle doit très-peu s'en affecter, parce qu'elles lui sont utiles plutôt que contraires, et qu'il est presque impossible qu'elles l'exposent à de véritables dangers;

Paraître cependant les redouter pour avoir le droit de s'en plaindre, et pour donner à M. de La Fayette l'envie de les exciter

ou de les tolérer, si cela l'amuse, ou s'il croit, par ce moyen, se rendre plus nécessaire;

Ne lui fournir aucun moyen d'argent, s'il en demandait, pour prévenir les insurrections, puisqu'il ne faut vouloir ni augmenter sa puissance, ni la détruire, mais la réduire à ce qu'elle est par la loi;

Profiter de chaque insurrection pour lui demander par écrit quel est l'état de Paris, afin qu'il s'expose à se compromettre s'il inspire trop de sécurité, ou qu'il fasse des aveux capables d'alarmer, et dont on pourra se servir dans d'autres circonstances.

VINGT-CINQUIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

10 *septembre* 1790. — Il est impossible que La Fayette ne soit pas instruit des étranges propositions, des inconcevables et chimériques promesses qui sont faites. Sémonville est *le bout d'oreille* [1]. S'il en est instruit, l'air que l'on veut se donner d'agir à son insu renferme quelque arrière-pensée. Il ne peut y en avoir d'autre que de se tenir en mesure pour profiter d'un succès, sans craindre d'être entraîné par un revers. Or c'est précisément cette tactique qu'il faut déjouer.

Le moyen le plus sûr, c'est que la reine fasse à celui qui a reçu la confidence, la réponse suivante, pour la transmettre à l'abbé [2] :

« On ne refusera rien de ce qui peut amener un meilleur or-
« dre de choses et sauver la monarchie; mais on est tellement
« enlacé, qu'on ne peut rien sans consulter La Fayette. Comme
« il a personnellement des moyens, il est important, même pour
« le succès, que ceux qui font une proposition se concilient avec
« lui. Cette mesure remplie, on examinera, on discutera; jus-
« qu'alors on ne peut que témoigner de la reconnaissance. »

Le résultat que produira cette réponse est évident. Si celui qui veut garder l'incognito refuse de se montrer, on laissera tomber la confidence; personne ne sera désobligé, et l'on n'aura rien perdu, puisque les espérances que l'on donne sont d'irréalisables chimères.

[1] Il s'agit dans cette note d'ouvertures qui avaient été faites à la reine par l'abbé de Montesquiou, et qui tendaient à attacher MM. de Sémonville et Talon à la coalition formée par la cour avec Mirabeau. Celui-ci, qui craignait qu'il n'y eût un piége tendu par La Fayette dans ces ouvertures, parce qu'il savait que, jusque-là, MM. de Sémonville et Talon étaient dévoués à M. de La Fayette, recommande qu'on n'accepte les propositions qu'avec précaution. Il nomme M. de Sémonville le *bout d'oreille* de La Fayette. (Voir à l'Introduction les diverses phases de la coalition avec MM. de Sémonville et Talon.)

[2] L'abbé de Montesquiou.

Si, au contraire, l'homme qui s'avise de faire le mystérieux vient à se montrer, alors, en profitant, s'il est possible, d'une partie des efforts que l'on veut tenter, on aura du moins l'espérance, en cas d'insuccès, de le faire retomber sur lui.

Dans tous les cas, il se trouvera ou déjoué ou enferré.

Découvrir aujourd'hui les propositions à M. de La Fayette, serait une fausse démarche; car, s'il est du secret, cette indiscrétion pourrait lui fournir un motif de reproche envers ses amis, sans décider sa brouillerie. Voyant d'ailleurs que la mine est éventée, il n'oserait plus se montrer à découvert, pour n'avoir pas l'air d'avoir voulu finasser.

Si les propositions, au contraire, ont été faites sans son aveu, il sera plus facile de les lui faire adopter, tant qu'il ne croira pas que des tiers en sont instruits. On aura d'ailleurs toujours le moyen, si l'on découvre qu'il a réellement tout ignoré, de lui en faire part, pour le brouiller avec ses amis, et lui ôter des auxiliaires.

Sous un autre rapport, le conseil que l'on donne est le seul que la reine puisse adopter, parce que, s'agissant de grandes mesures, soit hors de Paris, soit dans l'assemblée, M. de La Fayette n'est point encore assez nul pour que les petits roquets, qui n'ont eu de force que par lui, puissent se passer de lui.

Au reste, la reine doit voir, par les propositions qui lui sont faites, qu'on ne compte que sur elle, juger par là de son influence, et se convaincre qu'avec de la suite et de bons conseils, elle sera toujours tout ce qu'elle voudra.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 10 *septembre* 1790. — Pour aider à la confabulation de Montesquiou, je vous dirai, cher comte, que le hasard vient de m'apprendre que Castellane est à la campagne depuis trois jours, et que l'évêque d'Autun n'en est revenu que ce soir, d'hier qu'il y était; d'où il suit que, non-seulement M. de Montesquiou ne m'a pas vu, et que je n'ai pas vu ces messieurs, mais qu'il ne les a pas vus depuis que je sais leur affaire, et qu'impossibilité physique entière se trouve à la totalité de sa fausse confidence, sous quelque aspect qu'on l'envisage. — Je vous prie bien fort de suivre le *genuit* de cette plate tracasserie. *Vale et me ama.*

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi, 11 *septembre* 1790. — Je suis charmé que l'abbé de Montesquiou vous ait vu. Tout est éclairci de manière à prouver

jusqu'à l'évidence qu'il ne peut y avoir aucun doute sur la discrétion du comte de Mirabeau, et que toute cette trigauderie est un vilain piége que le cousin de l'abbé a tendu à la bonne foi de ce dernier. C'est exactement le second volume de ce qui s'est passé pour les conversations de La Fayette. Il est probable que Sémonville est l'inventeur de ce tour de passe-passe. L'abbé m'a paru un peu honteux pour son cousin, et avoir quelque peine à vous parler de ses torts. Il conviendra que j'ai été dans sa confidence, mais il dira que la chose n'a pas été plus loin. J'enverrai aujourd'hui les notes, excepté la plus courte. Le parti qu'elle propose ne peut avoir lieu, parce qu'on ne peut ignorer ce qui en fait le sujet, et qu'on ne pourrait en parler sans compromettre de nouveau l'abbé. D'ailleurs, je regarde à présent l'affaire comme rompue. Adieu, je vous embrasse tendrement.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Dimanche, 12 *septembre* 1790. — Jusqu'à quelle heure serez-vous chez vous, mon cher comte? j'irai vous y voir, à moins que vous n'aimiez mieux que je vous attende chez moi.

J'ai passé hier la journée à la campagne. A mon retour, j'ai appris le produit de la fermentation dont vous m'aviez parlé le matin. A quoi servent des gardes nationales et un commandant général? Ce dernier se préparerait une grande force plus tard, s'il savait saisir dans ce moment-ci une manière de quitter la place, qu'on lui a rendue et qu'on lui rend de jour en jour infaisable. *Vale et me ama.*

VINGT-SIXIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

12 *septembre* 1790. — On devait s'attendre que l'Assemblée nationale, applaudie par presque tout le royaume tant qu'elle se bornait à détruire des priviléges, à déraciner la féodalité, à abolir des impôts désastreux, à dépouiller les grands corps, à poser des bornes à l'autorité royale, rétrograderait dans l'opinion publique lorsqu'elle serait forcée de s'occuper d'objets moins populaires. Déjà son code pénal de la marine indispose une classe nombreuse de citoyens; déjà, se méfiant de son propre ouvrage, elle défend aux départements de correspondre entre eux, de se lier pour former les mêmes pétitions, de se rassembler, jusqu'au terme qu'elle a deux fois ajourné. La modicité des traitements qu'elle a fixés pour tous les administrateurs du royaume lui fait des ennemis redoutables parmi ses approbateurs les plus ardents; la modicité du traitement des juges ne permet

de former que des tribunaux détestables; la liquidation des offices achèvera d'aliéner tous les gens de loi; la nécessité de licencier l'armée augmentera le nombre des mécontents; l'établissement des bases de l'impôt, quelque parti que l'on prenne, annonçant l'énorme fardeau dont le peuple reste grevé, malgré les folles espérances qu'il a conçues, mettra nécessairement le dernier terme au découragement et à l'anarchie; et c'est au commencement de la saison la plus rigoureuse de l'année, lorsque les communications seront interrompues, les travaux publics suspendus, les subsistances mal assurées, que toutes ces causes de mécontentement vont agir.

Il est facile de prévoir quelle sera la conduite de l'Assemblée nationale. Elle fera autant de décrets particuliers qu'il y aura d'insurrections; elle opposera les uns aux autres tous les pouvoirs qu'elle a créés, afin de les contenir l'un par l'autre. Sa défiance pour les ministres augmentant sans cesse, parce qu'elle leur imputera des maux qui ne sont que son ouvrage, elle empiétera de plus en plus sur l'autorité royale, elle administrera de proche en proche; elle gouvernera; et si les succès répondaient à ses soins, si cette usurpation de pouvoir ne déplaisait pas aux peuples, si un exemple aussi dangereux se communiquait aux autres législatures, le gouvernement monarchique en France serait plus affaibli que jamais.

Cet affligeant tableau, qui n'est que le résultat de la plus simple prévoyance, détermine impérieusement quelle doit être, à l'instant même, la conduite de la cour. — Il est impossible, dans un gouvernement représentatif, pour que la nation ne soit pas exposée aux plus violentes secousses, et l'autorité royale à des attaques continuelles, que les ministres n'aient pas séance dans le corps législatif. Leur présence seule peut y servir d'intermédiaire et de lien commun entre des pouvoirs qu'il est plus facile de séparer dans la théorie que dans la pratique. Par là, toutes les mesures actives du corps législatif ne paraîtraient que les mesures du pouvoir exécutif; on ne présenterait plus deux buts opposés au respect des peuples : il y aurait unité d'action dans l'autorité, l'Assemblée nationale augmenterait sa véritable force, et le roi conserverait sa prérogative. Si cette mesure est toujours indispensable dans la forme de gouvernement que nous avons adoptée, elle l'est encore plus dans un moment de révolution, où l'autorité royale, ébranlée de toutes parts et paralysée dans tous ses ressorts, peut périr ou par l'inaction, ou par le concours d'une autre autorité, qui n'aurait besoin, pour la remplacer entièrement, que d'être secondée par les circonstances.

Ainsi, il n'y a plus à balancer, et le moment est arrivé où le

décret qui ne permet pas de former un ministère dans le sein de l'Assemblée nationale doit être ouvertement attaqué par le roi, et par tous ceux qui veulent sauver tout à la fois le gouvernement monarchique et le royaume.

Je ferai connaître, par des notes particulières, et les moyens qu'il convient d'employer, et la tactique dont il faudra se servir; je me borne dans ce moment, à faire observer que la provocation faite par le roi, quel qu'en soit le succès, ne peut que lui être utile. Le choix des ministres dans l'Assemblée nationale est encore plus avantageux au royaume qu'à l'autorité royale. Le roi aura donc pour lui la justice, l'intérêt public, les véritables principes, les suffrages de tous les hommes éclairés. Vînt-on à échouer, les suites du refus retomberaient sur l'assemblée. C'est à elle que tous les esprits sages imputeront les fautes d'un ministère qu'elle n'aura pas permis de choisir parmi les hommes qui ont acquis la confiance de la nation. Lorsqu'on ne peut pas obtenir le bien, l'avantage de faire faire une sottise est quelque chose.

LE MARQUIS DE LA FAYETTE AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi, 15 septembre 1790. — Je n'ai d'autre affaire ce matin, mon cher La Marck, que de me trouver à l'assemblée pour le rapport militaire, et nommément la promotion, parce que je crois utile de faire de jeunes officiers généraux. Je serai chez vous dans la matinée, si vous l'y passez, naturellement; sinon, je m'y rendrai ou à trois heures, en sortant de l'assemblée, ou entre six et sept heures, à moins que vous ne voulussiez bien venir dîner avec moi. Bonjour.

LE COMTE DE LA MARCK AU MARQUIS DE LA FAYETTE.

Mercredi, 15 septembre 1790. — Puisque vous me laissez le choix de l'heure, je vous attendrai à trois heures chez moi. Vous ne m'y trouverez pas seul disposé à agir de concert avec vous. Cette disposition ne me quittera jamais, et j'éprouverai toujours une grande satisfaction à vous en donner des preuves.

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Mercredi, midi, 15 septembre 1790. — Voilà l'écrit de Ségur. Nous vous avons attendu vainement toute la matinée. Il me charge de vous presser très-fort de repasser cet écrit, d'y mettre vos notes en marge, et de le lui renvoyer ou à moi, avant la fin de la journée. Dites-moi, en même temps, où je pourrai vous

voir, de neuf à onze heures, ce soir. Bonjour, cher comte. *Vale et me ama.*

Il me faut absolument Pellenc demain matin, dussé-je aller le chercher dans le lit de sa femme.

Ségur désire que vos notes en marge soient de manière à rester, pour être envoyées à la reine, à laquelle son écrit est destiné.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

15 *septembre* 1790. — Ma foi, mon cher comte, je crois qu'il vous en coûtera un de vos plus beaux livres ou quelques bouteilles de Constance. La vérité est que je n'ai pas de doute sur la nécessité de la mesure, et que, cela établi, toute opération partielle est une démence.

Il est impossible que je fasse des notes sur l'écrit de Ségur. Le tableau historique est très-bon; le système politique ne vaut pas le diable, et je ne veux ni montrer cela, ni dire le contraire. Le Mémoire est d'un bon professeur pour la reine, et voilà ce qu'il nous faut. Quand il sera ministre, nous discuterons le reste; mais qu'importe, sous le Montmorin [1]? Je vous attendrai chez moi, à dix heures. *Vale et me ama.*

VINGT-SEPTIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

15 *septembre* 1790. — La dernière insurrection de Paris confirme trop évidemment ce que j'ai dit plusieurs fois sur la démagogie de cette capitale, sur la complicité de sa garde nationale, et l'incapacité ou la perfidie de son chef, pour que je ne le fasse pas remarquer. Quatre principales circonstances ont caractérisé cet événement, et doivent servir d'instruction pour l'avenir. Les grenadiers de la garde soldée ont dit : Ceci est une affaire particulière qui ne nous regarde pas. — Une partie de la garde volontaire s'est réunie sans armes au peuple en insurrection, et l'a secondé. — Les gardes qui ont été commandés auraient refusé d'obéir, si on leur avait ordonné de s'opposer au peuple. — Enfin, M. de La Fayette, spectateur de cette étrange scène, calculant sa faiblesse, ou préférant sa popularité à son devoir, n'a pas osé se compromettre en donnant des ordres.

Que d'autres insurrections, soit du même genre, soit d'une

[1] Mirabeau, qui insistait toujours pour avoir au moins un membre du ministère avec lequel il pût entrer dans des relations intimes, afin d'exercer par lui une influence plus directe sur la marche des affaires, aurait voulu faire remplacer M. de Montmorin, avec lequel il n'était pas bien, par M. de Ségur, qu'il espérait dominer.

espèce encore plus alarmante, viennent à se former, on y retrouvera plus ou moins les mêmes circonstances; elles auront surtout le même résultat. Ainsi, M. de La Fayette, sûr d'être obéi lorsqu'il se sert de son armée pour se faire donner des éloges, ou lorsqu'il lui demande son suffrage pour faire élire qui il lui plaît, n'a plus aucun pouvoir lorsqu'il s'agit d'empêcher des crimes. Ainsi, maître des soldats lorsqu'il menace la cour, lorsqu'il l'environne de terreur, il ne l'est plus lorsqu'il faut réprimer des séditions, lorsqu'il doit répondre de la sûreté publique.

J'ai cru pendant quelques instants que M. de La Fayette regarderait ceci comme une très-belle occasion de quitter sa place avant que sa place le quitte, mais peut-être n'aura-t-il pas assez d'esprit pour cela, ou plutôt, en lui supposant ce dessein, j'ai compté sur sa loyauté et non pas sur son hypocrisie. On pourrait l'aider à cette démarche, si le roi lui tenait à peu près ce langage de vive voix :

« Quiconque vous connaîtrait moins croirait que ce jour-là « vous avez été poltron; je suis bien éloigné de le penser.

« Des malveillants pourraient dire aussi que votre secrète coa- « lition avec les Lameth et Barnave a influé sur votre conduite, « mais je ne partage pas cette méfiance.

« J'aime mieux croire que vous n'avez pas un être sûr dans « votre armée, ou plutôt qu'aucun général nommé par la multi- « tude ne sera jamais obéi, parce que le peuple croira toujours « rester le maître de celui qu'il aura seul choisi pour le com- « mander.

« Mais ce motif est une raison de plus pour que je prenne des « précautions pour ma propre sûreté.

« Je ne désirais que faiblement une maison militaire; elle est « aujourd'hui indispensable. Montez vous-même à la tribune, et « provoquez sur-le-champ cette discussion; vous seul pouvez « dire avec succès qu'il faudrait me forcer à accepter une maison « militaire, quand même je ne le voudrais pas; que l'Assemblée « nationale doit cette preuve de surveillance à la sollicitude des « provinces.

« Vous seul pouvez attester sur votre honneur que l'habitude « du respect pour la loi n'est pas encore assez forte, que la disci- « pline de la garde nationale n'est point encore assez sûre pour « laisser plus longtemps le chef de la nation sans une garde de « son choix.

« Vous serez secondé, n'en doutez pas, par tout ce qu'il y a de « gens sages dans l'Assemblée nationale, à qui la dernière insurrec- « tion a fait connaître la facilité de soulever le peuple, et l'insuf- « fisance de la force qui est dans vos mains.

« Dussiez-vous échouer, vous me servirez sous un autre rap-
« port, parce que le refus d'une maison militaire demandée
« par vous et réclamée dans de telles circonstances tiendra les
« provinces en éveil sur ma propre sûreté.

« Si vous échouez, vous quitterez de vous-même votre place,
« et c'est dans le sein de l'assemblée que vous la déposerez.

« Un seul mot vous montrera que ce conseil vous est utile
« autant qu'à moi-même. Répondez à cette question : Si une
« insurrection était dirigée contre moi, la reine et mon fils, et
« que vous ne pussiez pas me défendre parce que vous seriez
« abandonné d'une partie de votre armée, quoiqu'il vous restât
« des forces suffisantes pour me faciliter une retraite, auriez-vous
« assez de caractère pour prendre ce dernier moyen de me
« sauver? — Seconderiez-vous ma fuite dans les provinces, au
« risque de passer pour un conspirateur, tandis que vous rempli-
« riez le devoir le plus sacré ? — Répondez..... ou plutôt je vous
« entends... Vous resteriez pour périr en homme d'honneur, à
« mes côtés ; mais vous craindriez, même en sauvant un roi, de
« passer pour un traître.

« Jugez par là si je dois être rassuré ! »

Je n'ai pas besoin de faire observer tous les avantages que l'on peut retirer du parti que j'indique.

Il est évident 1° que la demande d'une maison militaire recevrait une grande force des circonstances, et que l'assemblée ne pourrait pas s'empêcher d'en reconnaître la nécessité, soit par pudeur, soit pour ne pas demeurer en quelque sorte responsable des événements aux yeux des provinces.

2° Que, dans tous les cas, M. de La Fayette se blesserait à mort, puisque son succès, fondé sur la méfiance qu'il serait obligé de montrer pour son armée, le lui rendrait odieux, et qu'en échouant, il deviendrait plus que jamais suspect à la majorité de l'Assemblée nationale et à ses partisans.

3° Que le refus d'une maison militaire dans le moment actuel augmenterait le mécontentement des provinces, et serait, sous ce rapport, un véritable succès.

4° Que la question que je conseille de proposer à M. de La Fayette le ferait connaître pour ce qu'il est. Qu'on l'observe avec soin : il cherchera à trouver un compliment, à éluder la question, peut-être même à faire une réponse hypocrite. Mais il est démontré pour moi qu'il est incapable de remplir le devoir le plus impérieux lorsqu'il croira sa popularité compromise. Il perdrait le temps à délibérer, il laisserait échapper le moment, et cependant est-il autre chose que garant sur sa tête de la sûreté du monarque?

Je n'ai pas les mêmes devoirs, et, pour les remplir, je quitterais la tribune de l'assemblée, le fauteuil même du président, si je l'occupais. C'est parce que cette horrible chance tourmente depuis longtemps ma pensée et froisse mon cœur, que je ne cesse de diriger l'attention du roi sur cet homme, et de le lui représenter comme son ennemi le plus dangereux.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

21 *septembre* 1790. — Je serai à onze heures chez vous, mon cher comte, avec une provision d'idées que je ne dirai pas toutes à l'archevêque, mais bien à vous, à l'amitié de qui il faut bien que je croie pour ma consolation et ma sécurité, et qui m'entendez plus que votre impatience n'en a l'air, quoique vous m'ayez terriblement maltraité, il y a quelques jours, dans les éruptions de votre mécontentement, au point que l'on est venu me demander hier si nous étions brouillés. — Non, certes, nous ne le sommes, ni ne le serons.

La momerie d'avant-hier, de La Fayette, lui fait un grand tort. Mais enfin, voilà le travail des gardes nationales arrivé, et certes je n'oublierai pas qu'après les avoir instituées, je dois les organiser, en sorte que, si l'on n'accepte pas mon projet, je puisse dire au temps : « J'ai dû instituer les gardes nationales « pour faire la révolution ; ce n'est pas moi qui ai anarchisé le « royaume par une mauvaise organisation, car la mienne était « bonne, et muselait la démagogie et l'ambition rivale du « trône. »

Je me trompe fort, mon cher comte, ou j'ai résolu le problème ; au reste, je n'en ai encore parlé qu'avec moi tout seul, et j'ai besoin de votre très-bon esprit pour ma propre censure. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Ce mardi, à six heures, 21 *septembre* 1790.—Je ne suis rentré qu'au moment du dîner ; sans cela, j'aurais pu vous dire à temps que nous pouvions dîner ensemble. J'y aurais tout gagné, car il est à propos, je crois, que nous nous concertions sur la note que vous devez remettre pour la reine.

J'ai vu Montmorin très-longuement ce matin, et, depuis, il m'écrit pour me dire que c'est demain au soir qu'il doit *la* voir ; que par conséquent il remet à jeudi, et à neuf heures du soir, le rendez-vous qui avait été arrêté pour demain.—Ce soir, je serai chez vous à dix heures ; nous conviendrons des points sur les-

quels la note demandée doit principalement porter, et vous la fournirez demain avant cinq heures.

Je vous fais mes remercîments par avance et une fois pour toutes, car je compte trop sur votre amitié pour douter du penchant que je vous trouverai toujours quand vous rencontrerez les occasions de m'être utile. — De mon côté, je suis tout à vous, et de manière à savoir que je dois vous surveiller, pour que votre intérêt pour moi ne vous compromette jamais. Bonsoir, cher comte. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Ce mercredi, à trois heures, 22 *septembre* 1790. — J'ai écrit à Montesquiou. Il est à la campagne; il ne faut donc pas compter sur lui avant samedi, et au plus tôt encore pour ce jour-là.

J'ai rencontré, sur la place Louis XV, le crible Talon : j'ai arrêté mon cabriolet; il en a fait autant : nous sommes descendus, et, pendant cinq minutes qu'a duré notre conversation, il a paru embarrassé. Je l'ai mis cependant à son aise, en me plaignant de son ami Sémonville, de son patron La Fayette, en me montrant plus désireux que jamais de le convaincre (lui Talon) que je n'avais aucun tort envers eux : enfin, que je voulais sa loyauté pour juge entre eux et moi; que, cela terminé, toute mon ambition se bornait à attendre la fin de cette assemblée, ou le moyen de la quitter décemment, afin de n'avoir aucune espèce de contact avec les affaires : que je voulais voyager pendant deux ans en Angleterre, où je n'ai jamais été, et dans le Nord, etc.; enfin, pour dormir en quelque sorte loin des troubles qui agiteraient encore probablement ce pays-ci pendant quelques années. Que, quant aux affaires des Pays-Bas, je n'étais plus en mesure de m'en mêler; qu'après m'être lancé, d'après les instigations de La Fayette, dans le parti populaire au delà de ce que je lui reconnaissais de force et de moyens, et m'être vu abandonné par lui (La Fayette), qui depuis a donné de la consistance au parti opposé, ce que je pouvais faire de mieux était de me tenir tranquille, et attendre les événements qu'a préparés le congrès de Reichenbach. De lui-même alors il m'a demandé à déjeuner pour vendredi à dix heures : ainsi, ne comptez pas ce jour-là sur ma matinée pour un rendez-vous avec l'archevêque. Je n'ai appris de Talon autre chose que l'assurance qu'a Sémonville du roi, de la place diplomatique que, dans tout état de choses, les Pays-Bas offriront. C'est à quoi il faudra parer : mais nous avons du temps d'ici là.

Nous avons, en attendant, beaucoup d'objets qui méritent vos

plus mûres réflexions. Les miennes me conduisent à voir, non-seulement sans crainte, votre affaire du Châtelet[1], mais, de plus, à croire qu'après que vous aurez doublé ce cap, vous n'aurez plus qu'à naviguer en pleine mer par un vent fait. Mais, dans le cours de cette affaire, sachez conserver du calme, et garder votre impétuosité et vos coups de massue pour le moment où il sera clair qu'on n'a voulu que vous perdre.

Quand nous verrons-nous? Disposez de ma soirée aujourd'hui, de ma matinée et de la soirée de demain; vous me marquerez les objets sur lesquels il peut être utile de faire causer Talon. — Quoique je ne me laisserai voir à lui qu'avec le seul but de terminer vis-à-vis de moi le louche que La Fayette a mis entre lui et moi sur les affaires des Pays-Bas, tout cela tend à être rapproché de Talon; car, en état de guerre, *dolus an virtus, quis in hoste requirat?*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Vendredi, 24 *septembre* 1790, *à une heure.* — J'ai donc vu Talon, je n'ai pas vu la procédure : j'ai fait mieux; vous la verrez. Pour cela, nous conviendrons d'un jour.

A sept heures, ce matin, j'ai été réveillé par une lettre de Montmorin. Le calme de la nuit, dit-il, lui a fait naître quelques réflexions sur la conférence du soir : il veut me les communiquer, et retarde son départ jusqu'à ce qu'il m'ait vu. Incertain de la longueur du rendez-vous Talon; ensuite, préférant aussi le voir après le rendez-vous de deux heures, je lui ai dit que j'irais chez lui entre trois et quatre heures. C'est après tout cela qu'il est essentiel que je cause avec vous. Attendez-moi donc, cher comte, après votre dîner, jusqu'à ce que je vienne : la longueur incertaine de mes conférences m'empêche de vous indiquer un moment précis.

J'ai été très-content de moi dans ma conférence Talon, plus fort qu'à moi n'appartient couramment. Je serai tout ce qui dépend de moi à deux heures. Adieu, cher comte. *Vale et me ama.*

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE AU COMTE DE LA MARCK.

Vendredi, 24 *septembre* 1790. — Je vais envoyer un billet chez l'abbé de Montesquiou, pour lui dire que je lui propose de venir dîner chez vous demain, et que j'irai le prendre à son ar-

[1] La procédure faite par le Châtelet à l'occasion des journées des 5 et 6 octobre 1789, et dans laquelle on cherchait à compromettre Mirabeau.

rivée chez lui. Je pense que cet arrangement lui conviendra autant qu'à moi; ainsi, je crois que vous pouvez y compter. Adieu, je vais faire passer la conversation de Pellenc et de La Fayette.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi, 25 *septembre* 1790. — Mon très-évaporé comte, à quelle heure m'attendez-vous ce matin? J'aurais bien voulu vous montrer ma note d'hier; mais non, monsieur court les champs, et ne s'enquiert pas même *du jour des sorts* [1]? Avez-vous vu La Fayette? Le verrez-vous? *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Samedi, 25 *septembre* 1790.—Je vous attendrai ce matin à onze heures, et je viens d'en faire prévenir l'archevêque. Je n'ai pas vu La Fayette, mais j'ai été passer hier la journée avec Ségur, avec lequel il a pris l'engagement formel de vous porter à la présidence immédiatement après l'affaire du Châtelet. — D'après cela, j'ai voulu vous voir pour concerter s'il faut de plus une démarche directe de ma part. — Faites-moi le plaisir d'apporter avec vous ce matin votre réplique sur les assignats. Adieu, mon cher comte; je suis tout à vous et tout pour vous, même quand je cours les champs.

La marquise trouve qu'il y a longtemps qu'elle ne vous a vu, et me presse tous les jours pour dîner avec vous.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Samedi soir, 25 *septembre* 1790.— Mon cher comte, j'ai absolument besoin de ma réplique ce soir, pour y faire des additions et corrections que l'on vient de me proposer. Renvoyez-la-moi donc, je vous en prie. Demain, vous pouvez en disposer toute la journée. *Vale et me ama.*

VINGT-HUITIÈME NOTE DU COMTE DE MIRABEAU POUR LA COUR.

28 *septembre* 1790. — J'avais combiné les moyens les plus propres d'allier les principes du gouvernement représentatif avec ceux du gouvernement monarchique, et de retrancher de notre Constitution les idées républicaines qui en font un code d'anar-

[1] Il veut dire le jour de l'élection du président de l'assemblée.

chie, de dissensions civiles et de combats d'autorités. Malheureusement ce projet, communiqué il y a plusieurs mois à M. de La Fayette, a pris dans sa tête la mesure de sa pusillanimité, l'empreinte de son incurable faiblesse, et les formes toujours équivoques de sa mauvaise foi. Voici ce que j'avais conçu, vous allez voir ce qu'il exécutera.

L'Assemblée nationale s'est réservé de rassembler ses décrets constitutionnels. J'avais annoncé que je profiterais de ce moment pour attaquer ouvertement toute la partie de son ouvrage qui cause les malheurs actuels du royaume. C'était monter à la brèche, et m'exposer, peut-être sans auxiliaires, à de grands périls; mais comme il ne s'agissait que d'un combat de principes, que d'une lutte d'éloquence et de raison, peu m'importait de faire reconnaître à l'assemblée ses propres erreurs, pourvu que je les misse en évidence aux yeux de l'Europe; pourvu que je donnasse un grand exemple de respect pour la Constitution, et de résistance aux mauvaises lois; pourvu que je montrasse un chef de file aux bons citoyens qui cherchent une issue à nos malheurs, sans la trouver.

C'était donc pour me faire entendre des provinces que je devais monter à la tribune. Là, bien loin de capter les suffrages des législateurs, et de composer avec leur faiblesse ou leur amour-propre, il entrait dans mon plan de les heurter de front, de ne leur laisser que l'alternative d'une rétractation complète ou d'une obstination décidée. Cet essai devait être suivi de la publication de mon ouvrage, auquel mon nom, qui n'est peut-être pas sans gloire, aurait donné quelques partisans, et d'autres mesures auraient secondé mes desseins. Puisque l'assemblée prétend que ses décrets doivent être inviolables et irrévocables, jusqu'à l'époque d'une nouvelle convention, j'aurais démontré qu'elle doit ou révoquer elle-même les lois déjà réprouvées par l'opinion générale, ou consentir que la prochaine législature ait le pouvoir constituant, ou adopter un autre moyen de faire ratifier légalement son ouvrage.

Le succès d'une telle mesure ne pouvait pas être incertain. Les départements, dont chacun se plaint déjà de plusieurs décrets, se seraient réunis pour former des pétitions; l'impossibilité d'exécuter une foule de lois, la collision de tous les pouvoirs, les entreprises des corps administratifs les uns sur les autres, l'inextricable chaos du nouvel ordre judiciaire, les maux toujours renaissants d'une anarchie légale, n'auraient que trop justifié les plus justes réclamations; enfin, l'opinion publique aurait changé de cours, et dès lors, ou l'assemblée actuelle aurait rectifié la Constitution, ou les commettants auraient expres-

sément chargé la nouvelle législature de la corriger. Secondée avec quelque habileté, cette contre-révolution dans les idées était aussi inévitable qu'invincible.

M. de La Fayette saisit d'abord ce plan et se chargea de faire rassembler les matériaux; bientôt il n'y vit qu'un moyen de séparer les articles constitutionnels des réglementaires, de remplir quelques lacunes de la Constitution actuelle, et d'éluder l'impérieuse et salutaire nécessité d'une assemblée ratificatrice. Il voulut ensuite charger un comité de ce même travail, quoique impossible à diviser, parce qu'un seul homme pouvait l'embrasser dans sa pensée; il était assuré, disait-il, de me faire comprendre dans ce comité, et de m'en faire nommer rapporteur. Enfin, après cent détours, changeant tout à coup de masque, c'est avec les chefs des Jacobins qu'il a voulu concerter le succès d'un plan que les Jacobins devaient le plus redouter. C'est par l'influence d'une secte républicaine qu'il a cru pouvoir rétablir les principes du gouvernement monarchique.

L'assemblée a consenti par un décret à rassembler et à revoir la Constitution. Des commissaires ont été nommés, et M. de La Fayette, fidèle à ses engagements dès que je n'en suis pas l'objet, a fait choisir MM. Lameth, Barnave, Duport et Péthion pour ses nouveaux auxiliaires. Je n'ai pas été nommé, malgré sa parole d'honneur de la veille, donnée à un tiers. Il est ainsi parvenu à me rendre étranger ou inutile à mon propre ouvrage, et, trouvant une planche échappée au naufrage public, il n'y a porté les mains que pour la briser.

Il valait cent fois mieux que la révision de la Constitution ne fût pas tentée que de l'être de cette manière. Il valait mieux que ses défauts, ses disparates, ses principes contradictoires, restassent exposés, tels qu'ils sont, à la censure de l'opinion publique, que de les corriger par des palliatifs qui, en les rendant en apparence plus supportables, détruiront nos espérances plutôt que nos maux. Mais qu'importe à cet homme l'intérêt public, celui du roi ou plutôt celui de la royauté? — A-t-il d'autre force que dans l'anarchie et par l'anarchie, un autre moyen de se rendre nécessaire que par les troubles, un autre but que de les perpétuer, une autre manière de cacher sa nullité qu'en se rendant populaire à tout prix? — Et puisque ceux-là même qu'il perd lui fournissent tous les jours de nouveaux moyens d'agrandir son autorité aux dépens de l'influence directe du trône, est-il si maladroit d'en profiter?

J'ignore encore quel parti je prendrai dans les débats que le comité de révision fera naître, et, sur cet objet comme sur beaucoup d'autres, j'aimerais mieux recevoir une impulsion que la

donner. Je l'avoue, non sans regret, je suis très-peu utile, mais on m'impose bien plus le devoir de servir qu'on ne m'en donne le pouvoir. On m'écoute avec plus de bonté que de confiance; on met plus d'intérêt à connaître mes conseils qu'à les suivre, et surtout on ne sent point assez que le rôle passif de l'inaction, fût-il préférable à tous les autres, ne consiste pas précisément ou à ne rien faire, ou à ne laisser agir que ceux qui nuisent.

Suivre attentivement les progrès de la coalition que les départements paraissent tenter de former; écouter leurs réclamations sur l'inutilité des districts et sur le trop grand pouvoir des municipalités; faire sentir aux peuples qu'une administration centrale serait tout à la fois plus économique et plus forte; influer pour que le droit de requérir les gardes nationales ne soit donné qu'aux assemblées de département; réunir ainsi les points de l'obéissance pour que l'autorité royale soit plus directe, au lieu que l'Assemblée nationale semble n'avoir divisé le pouvoir administratif en quarante mille fractions que pour mieux assurer le sien; de telles mesures ne présenteraient aucun danger, et se concilieraient parfaitement avec l'état d'inaction que la cour croit préférable à tout autre.

J'ai toujours dit que la révolution est consommée, mais que la Constitution ne l'est pas; que les divers points sur lesquels il est impossible de rétrograder ont plutôt fortifié qu'affaibli la véritable autorité royale; que, dans le cours d'une seule année, la liberté a triomphé de plus de préjugés destructeurs du pouvoir, écrasé plus d'ennemis du trône, obtenu plus de sacrifices pour la prospérité nationale, que n'aurait pu le faire l'autorité royale pendant plusieurs siècles. J'ai toujours fait remarquer que l'anéantissement du clergé, des parlements, des pays d'états, de la féodalité, des capitulations des provinces, des priviléges de tout genre, est une conquête commune à la nation et au monarque.

Mais si l'on excepte ces grandes ruines, dont la chute a flatté l'orgueil de la nation et servi ses intérêts, est-il une seule observation de l'assemblée sur laquelle l'opinion publique ne soit encore incertaine? — Est-il une seule de nos nouvelles institutions dont on ne puisse provoquer l'amélioration ou le changement par la seule influence des lumières? — Voilà ce qui reste à tenter.

Je développerai mes idées sur ce point, si on l'exige; je donnerai mon avis sur d'autres plans, si on daigne me consulter; car, puisque l'initiative qu'on m'a laissée n'a produit jusqu'à présent que de l'hésitation et de l'embarras, il conviendrait peut-être d'essayer si je ne suis pas plus utile en changeant de rôle.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

Mercredi, 29 *septembre* 1790. — Voilà, mon cher comte, une note qu'il faut faire passer à l'archevêque, en lui disant de ma part que ce sont pas mes occupations, tout asservissantes qu'elles aient été depuis dix jours, qui m'ont rendu stationnaire pour lui; que c'est l'étrange conduite de la cour avec moi. Elle ne profite jamais d'un seul de mes avis, et trouve que je ne lui rends rien : elle agrandit tous les jours son ennemi, ne me donne à moi aucun moyen suivi, aucune instruction habituelle, et feint de croire que je pourrais le détruire ! Cela est pitoyable..... Il faudrait que M. de Mercy [1] vît ceci ; mais comme l'archevêque va rester seul intermédiaire, il faut pourtant qu'il en ait connaissance, et même que ce soit lui qui le fasse passer. Songez, cher comte, que notre état de situation doit être mieux fixé qu'il n'est, que ma conférence doit être arrêtée, et mon voyage de Provence déterminé avant que M. de Mercy parte [2]. En tout, montrez-moi

[1] Le comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche.

[2] Le comte de Mercy, ambassadeur de l'empereur à Paris, venait d'être chargé, par son souverain, d'aller assister à des conférences qui se tinrent à La Haye, entre des envoyés de l'empereur, de l'Angleterre, de la Prusse et des Provinces-Unies, pour y concerter les arrangements à prendre, dans le but de faire exécuter les stipulations adoptées au congrès de Reichenbach, relativement aux provinces belges-autrichiennes. Le comte de Mercy annonça, par la lettre suivante, son départ de Paris, au comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères :

« Paris, le 19 septembre 1790.

« Monsieur le comte,

« Les stipulations du congrès de Reichenbach ayant donné lieu à des arrange- « ments qui concernent les provinces belges-autrichiennes, et qui doivent être con- « certés à La Haye, le roi apostolique * a daigné me charger de cette commission « momentanée, qui me tiendra pour quelques mois absent de mon ambassade. J'ai eu « l'honneur, dans le temps, d'informer Votre Excellence de tous les détails relatifs à « l'objet dont il s'agit aujourd'hui : elle sait qu'il a pour but le retour des provinces « susdites sous la domination de leur légitime souverain, et que, dans le nombre des « mesures à prendre à cet effet, Sa Majesté apostolique n'a pu omettre celle de ras- « sembler, dans la province de Luxembourg, des forces militaires dont elle désirerait « infiniment d'être dispensée de faire usage.

« Quoique les circonstances indiquassent bien clairement la nécessité de ces me- « sures, et que l'on ne puisse raisonnablement se méprendre sur leur unique motif, « elles ont cependant excité, dans une partie du public, des propos très-déplacés, et « que j'ai ordre de désavouer très-formellement. Je ne puis m'en acquitter d'une

* Léopold, qui n'était pas encore couronné empereur d'Allemagne, ne prenait que le titre de roi de Hongrie et de Bohême.

soupçonnant, et qu'on m'a desservi, et que l'on tente sans moi. Outre que cette tactique est toujours bonne avec les gens faibles, il est vrai que je le pense et ne crois pas me tromper dans mes conjectures. Cependant faites-leur bien remarquer la bataille d'hier, où 89, auxiliaire des noirs, a été vaincu *par cela seul que j'étais pour les Jacobins,* et qu'eux aient donc une fois l'esprit de le faire remarquer à La Fayette. Mais la vérité est qu'eux aussi ne se souciaient pas des assignats. On dirait que la maison où ils dorment peut être réduite en cendres sans qu'ils en soient atteints ou seulement réveillés. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

1er *octobre* 1790. — Comment êtes-vous ce matin? Pourrez-vous aller à l'assemblée? Une indisposition vous viendrait dans cet instant fort à contre-temps. — Je voulais vous dire hier au soir la conversation que j'ai eue avec l'archevêque de Toulouse.

Je verrai ce soir M. de Mercy. Il a fort approuvé votre note. Il m'annonce que samedi il verra la reine.

Bonjour, cher comte.

La marquise de Vauban m'a demandé de remettre à demain le dîner d'aujourd'hui. Elle sera ce matin à l'assemblée.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

1er *octobre* 1790. — J'ai eu un très-fort accès, et il me reste un étourdissement qui me prouve que je n'en suis pas quitte; mais comment avez-vous pu douter que j'irais à l'assemblée? Je suis fâché que la belle marquise nous ait remis à demain, car j'ai pris

« manière plus précise qu'en réclamant votre propre conviction, ainsi que celle de « tout le ministère du roi. Une longue expérience l'a éclairé sur les principes qui, « en toute occasion, dirigent la conduite de ma cour, laquelle, avec une fidélité invio- « lable à remplir ses engagements envers ses alliés, prenant à ce qui les concerne « l'intérêt le plus sincère, a en même temps pour maxime de ne jamais se mêler de « leurs affaires intérieures, et d'éviter, même avec scrupule, tout ce qui pourrait « donner des soupçons du contraire. De cette vérité si bien constatée, il résulte que « le roi apostolique a droit de s'attendre à ce que l'on en use de même à son égard; et « S. M. ne se permet pas de douter que si, à l'occasion des troubles actuels des Pays- « Bas, il se formait ici quelques projets particuliers et contraires aux règles d'une « juste réciprocité dans les procédés, de pareilles entreprises, si opposées à la « loyauté française, ne fussent sévèrement interdites et réprimées par son gouver- « nement. »

Le comte de Mercy quitta Paris dans les premiers jours du mois d'octobre 1790, et arriva à La Haye le 14 du même mois. Il n'y revint jamais.

un engagement chez moi avec Cabanis, qui m'est d'autant plus obligatoire qu'il ne demeure pas à Paris. Bonjour, cher comte, venez de bonne heure à l'assemblée, et tenez en haleine MM. de Toulouse (l'archevêque) et de Mercy. *Vale et me ama.*

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

De l'assemblée, samedi 2 *octobre* 1790. — Averti que le comité des recherches voulait escobarder, à neuf heures, le renvoi de toutes les procédures du Châtelet à la haute cour, et très-décidé à ne pas me laisser protéger, je suis ici depuis neuf heures, et vous jugez que je n'ai pas chômé auparavant de conférences. J'ai fait reculer le comité des recherches, et le Châtelet vient à deux heures. Vous jugez si je puis désemparer. Il me serait fort important cependant de savoir ce que l'on m'a caché, s'il est question de la procédure. Ne pourriez-vous pas venir un moment à l'assemblée, ou m'envoyer un mot que je vous rendrai? *Vale et me ama* [1].

LE COMTE DE LA MARCK AU COMTE DE MIRABEAU.

Ce dimanche, 3 *octobre* 1790, *à trois heures et demie.* — J'ai vu Sémonville, qui a vu hier La Fayette. Ce dernier trouve que vous avez manqué aux conventions du rendez-vous chez moi, de n'être pas mal pour lui. Sémonville penche du côté La Fayette. Ce dernier, par des conversations particulières, où probablement il aura paru bien pour vous, veut faire croire qu'il a rempli l'engagement de se bien montrer pour vous. A-t-il été à l'assemblée les deux jours de lecture du rapport [2]? A-t-il été une fois à 89 pour y parler de vous comme il le devait? Car enfin, *c'était ostensiblement,* et d'une manière publique, qu'il pouvait remplir ses engagements.

Le comte de La Marck a laissé la note suivante sur la correspondance entre MM. de Mirabeau et de Ségur : — « M. de Ségur avait toujours eu le désir de « rapprocher le comte de Mirabeau du marquis de La Fayette, dans l'intérêt de « ce dernier. — Le sujet de cette correspondance était l'engagement pris par « M. de La Fayette de se trouver à la séance de l'Assemblée nationale dans « laquelle on ferait le rapport sur la procédure du Châtelet, relative aux trou-

[1] Les procédures du Châtelet, dont il est question dans ce billet, sont celles relatives aux journées des 5 et 6 octobre 1789, dans lesquelles Mirabeau se trouvait compromis bien injustement, comme on l'a vu dans l'Introduction.

[2] Le rapport de la procédure du Châtelet, mentionné dans le billet précédent.

« bles des 5 et 6 octobre, procédure qui compromettait Mirabeau : M. de « La Fayette s'était engagé aussi à prendre sa défense. Il ne le fit point, et n'as- « sista pas même à la séance. Mirabeau s'en vengea, en traitant assez mal « M. de La Fayette. — De là les récriminations de cette correspondance entre « MM. de Ségur, ami de M. de La Fayette, et Mirabeau. »

LE COMTE LOUIS DE SÉGUR AU COMTE DE MIRABEAU.

Je remercie M. de Mirabeau de son attention et de l'intérêt qu'il prend à la naissance de mon fils.

Je ne lui parlerai pas de son discours. Il doit parfaitement savoir s'il a rempli ses engagements ; il ne peut pas ignorer l'impression qu'il a dû me faire, et il doit concevoir que j'aie lu avec quelque étonnement le mot de *modération* dans son billet. Au reste, on pourrait attacher à ce terme une autre application. Ses dards n'ont pas blessé tout le monde : il a mieux aimé viser en haut qu'en bas ; et comme ses écrits ne sont pas de ceux qu'on oublie, sa modération sera aussi célèbre que son courroux, et l'histoire dira éternellement de qui il s'est approché, de qui il s'est éloigné. Mais ce qu'elle ne saura pas, ce sont les raisons particulières que j'ai de me plaindre de lui. Il ne se les dissimule pas lui-même, lorsqu'il parle de ma sensibilité qu'il dit *respecter*, mais qu'il ne croit sûrement pas avoir ménagée.

Je lui présente ma salutation, et je le presse encore, avec une loyauté qu'il a souvent louée, de cesser de rendre si dangereux ce qu'il peut rendre si utile.

LOUIS SÉGUR.

LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE LOUIS DE SÉGUR.

Dès que je ne devais pas recevoir de vous, monsieur, la lettre que j'aurais désirée, celle que vous m'envoyez est celle qui me convient le mieux, parce qu'elle peut être aisément réduite à des termes simples, et que, si elle n'est pas digne de votre équité, elle l'est du moins de votre franchise. *Je dois,* dites-vous, *je dois parfaitement savoir si j'ai rempli mes engagements.* Je le sais, en effet, monsieur, et si je permettais à quelqu'un d'en douter (ce que je ne permets pas), c'est vous que j'attesterais que je n'avais pas, en cette occasion, un tel engagement qui ne fût conditionnel, et qu'on a violé toutes les conditions que l'on s'était volontairement imposées, et au prix desquelles seules j'avais consenti à la conférence que vous avez eu la bonté de négocier. Je vous attesterais que M. de La Fayette m'a manqué de parole, et j'en donnerais une preuve sans réplique, qui serait celle-ci : *M. de Ségur*

m'a dit que M. de La Fayette lui avait promis de faire telle chose; ainsi, cela était vrai.

M. de La Fayette, d'ailleurs, vous ne l'ignorez pas, m'avait confirmé une partie de cette promesse, que je ne lui demandais pas, devant notre véridique ami, M. de La Marck. J'ai accepté cette parole, et c'est en conséquence que j'ai annoncé la conduite que je projetais de tenir. M. de La Fayette s'est joué encore une fois de moi, et cependant j'ai encore gardé quelque mesure avec lui. Sur quoi donc est fondé, permettez-moi de vous le demander, votre étonnement sur ce que j'ai parlé de ma modération? — Si M. de La Fayette croit que j'ai usé de mes forces contre lui, encore une fois il n'a qu'à me provoquer.

Je ne sais, au reste, où vous avez vu que je m'étais rapproché d'un homme dont j'eusse à rougir dans l'histoire. Le peu de mots que j'ai prononcés sur celui que vous désignez, et l'aveu d'un propos très-outrageant dont la précision énergique [1] ne mourra pas, sont d'étranges moyens de rapprochement. Ah! monsieur, je suis bien tranquille sur l'histoire; si mon nom, lié à de grands événements, y surnage, il ne rappellera l'idée de grandes faiblesses qu'en y joignant celle d'un amour bien vrai de la liberté, d'un caractère très-décidé et d'une loyauté vraiment voisine de la duperie. Je désire, pour vous, que celui de votre ami y parvienne de même, dépouillé de toute nuance d'hypocrisie, d'inconséquence et de loyauté. Mais, croyez-moi, gardez-vous de compromettre votre vertu la plus chère et la plus estimable dans une compagnie si hasardeuse. Mais, finissons par un résultat précis.

M. de La Fayette a manqué à la parole qu'il m'avait donnée par votre organe, et je vous en plains et ne me plains pas de vous; et vous semblez vous plaindre de moi. En vérité, cela serait trop étrange, si une sensibilité honorable n'était très-intéressante. J'espère cependant que la réflexion nous servira encore mieux l'un et l'autre. Agréez mes salutations très-cordiales.

LE COMTE LOUIS DE SÉGUR AU COMTE DE MIRABEAU.

Je ne voulais pas, monsieur, vous engager, en répondant à votre billet, à entamer une discussion qui, en vérité, ne peut être agréable ni à l'un ni à l'autre. Vous n'expliquez pas précisément le terme de *rapprochement*, dans le sens que j'ai voulu y atta-

[1] Ceci fait allusion au mot célèbre de Mirabeau sur M. le duc d'Orléans, dont on lui reprochait de s'être rapproché : « On dit que j'en veux faire mon maître; je n'en « voudrais pas pour mon laquais. »

cher. Vous auriez vu, sans cette erreur, que je voulais parler de plusieurs personnes, et non d'une seule. — Vous estimez ma franchise. — Elle doit vous faire croire que je n'ai pas dit la vérité d'un seul côté, et que j'ai fait mes observations à tous ceux qui pouvaient les mériter.

Il est cependant très-différent de ne remplir qu'une partie de ses engagements conditionnels, ou de faire ce qui leur est directement contraire; de ne pas donner assez d'éclat à un bon office, ou de commettre une marquante hostilité. — Je conviens que vous auriez pu blesser plus gravement que vous ne l'avez fait. Mais vous avez trop d'esprit pour ne pas convenir que la blessure, telle qu'elle est, exclut, interdit l'expression de *modération*. Souvent la plaie ne paraît petite que lorsque le trait est plus acéré. Ne parlons plus de ce qui est fait, et de ce qui ne peut plus se défaire. Les réflexions sur le passé aigrissent; les réflexions sur l'avenir sont seules utiles. Et si vous trouvez ma sensibilité honorable, ne me parlez pas de mes amis, lorsque vous êtes injuste à leur égard, ou ne m'en dites que ce qu'il me convient d'en entendre dire. — Ce sujet de conversation me serait extrêmement désagréable, et nous en avons mille autres moins fâcheux et plus utiles. Je suis bien sûr que, dans le fond de votre cœur, vous me trouvez autant d'équité que de franchise. Je ne vous en demande pas l'aveu, mais je hasarde encore un conseil que me dicte un sentiment très-pur, une impartialité réelle, une modération très-évidente. Songez à la crise actuelle, au rôle que vous y jouez, et voyez s'il faut sacrifier le bien, le repos public à des ressentiments particuliers, et la gloire de sauver l'État au plaisir amer de satisfaire des haines secrètes et mal calculées. Songez que vos expressions volcaniques vont souvent plus loin que votre volonté; et convenez, en réfléchissant à cette circonstance sur laquelle je ne veux plus écrire, que j'ai le droit de me plaindre de tout le monde, et que personne n'a le droit de se plaindre de moi. *Vale.*

Louis Ségur.

LE COMTE LOUIS DE SÉGUR AU COMTE DE MIRABEAU.

Vous me parlez de mes aveux : nous parlerons un jour des vôtres, qui sont tous renfermés dans ce mot singulier de *modération*, que vous n'auriez pas employé si vous n'aviez senti vous-même que la modération aurait été convenable. Comme vous êtes très-pénétrant, je conviens que j'ai été obscur, puisque je n'ai pas été entendu. Je ne blâme pas un rapprochement nécessaire avec le seul parti bien lié qui existe dans l'assemblée. — Un

jour, je vous expliquerai en détail le sens de ce *mot*, applicable seulement à la question qu'on agitait et aux opinions diverses qui divisaient, à ce sujet, l'assemblée, la France et l'Europe entière. — Si vous voyez La Marck ce matin, envoyez-le-moi. Je ne peux pas aller le voir, parce que ma femme est très-souffrante. Adieu, recevez mes salutations.

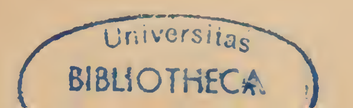
LOUIS SÉGUR.

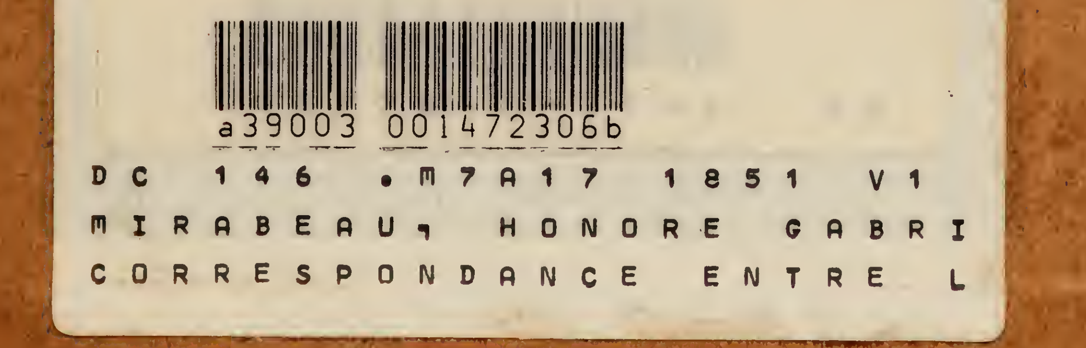
LE COMTE DE MIRABEAU AU COMTE DE LA MARCK.

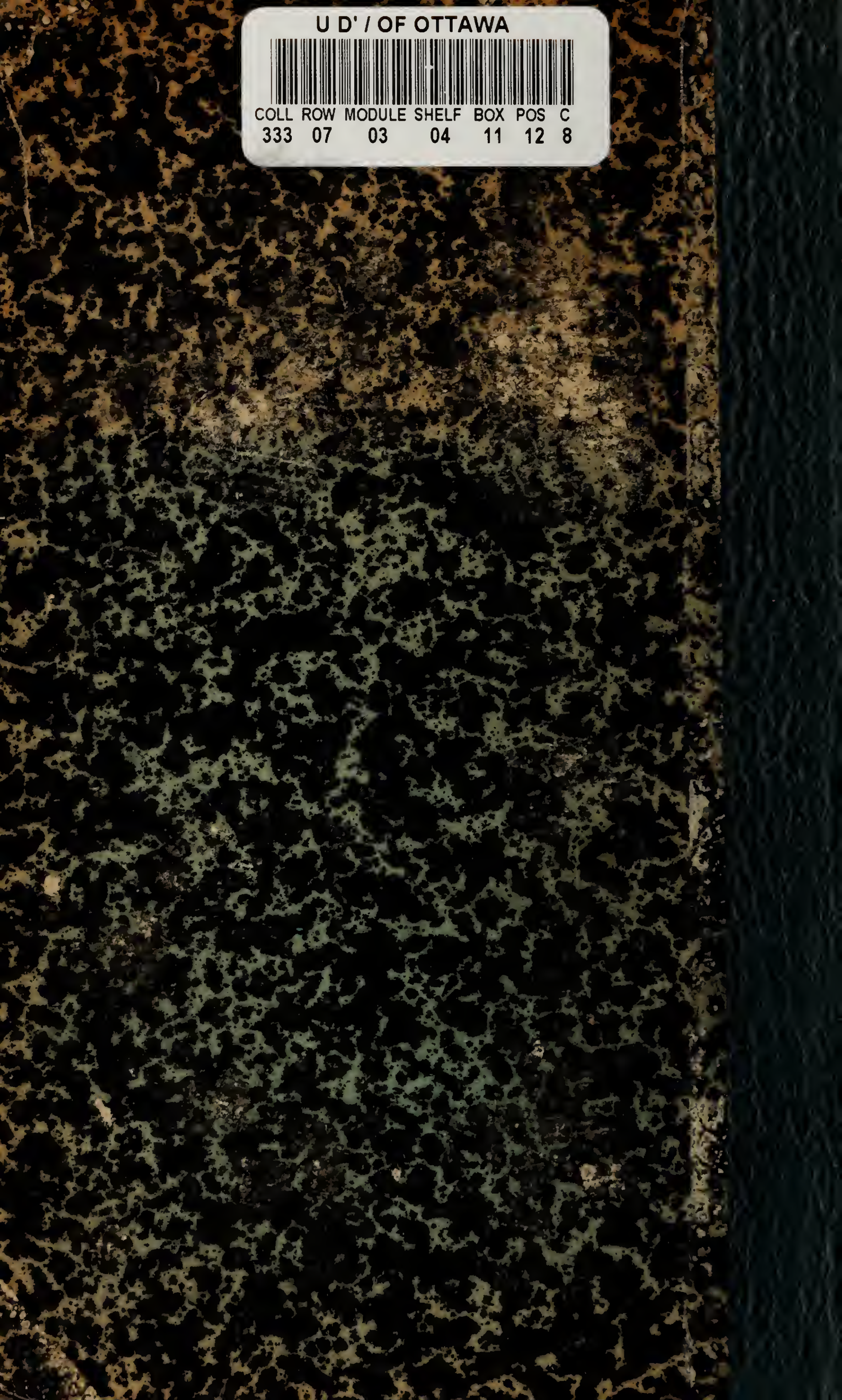
Dimanche, 3 *octobre* 1790. — Je ne crois pas que ni M. de Ségur, ni même le partisan le plus effréné de M. de La Fayette puisse trouver à son étrange absence de l'assemblée une raison plausible, à moins, mon cher comte, que la meilleure ne soit la parole d'honneur que je ne lui demandais pas, et qu'il m'avait donnée chez vous, devant vous, après une négociation de trois jours, pour obtenir une conférence de moi, qu'il viendrait prendre sa place le jour du rapport, et serait *ostensiblement très-bien pour moi, lui et ses amis*. Voilà ma réponse pour M. de Ségur, à qui je vous prie de la montrer, et j'autorise sa délicatesse à la montrer aussi à M. de La Fayette, pourvu qu'il y ajoute ces mots : *Que M. de La Fayette cite une seule occasion où je ne lui aie pas tenu plus que je ne lui ai promis;* QU'IL EN CITE UNE OU IL NE M'AIT PAS MANQUÉ DE PAROLE, *et je consens à effacer nos bilans*.

J'ajoute un seul mot. Je pouvais (M. de Ségur doit m'en croire), je pouvais imprimer hier à M. de La Fayette une tache ineffaçable que, jusqu'ici, je ne lui destine que dans l'histoire. Je ne l'ai pas fait; j'ai montré le sabre, et je n'ai pas frappé. Le temps le frappera assez pour moi. Mais, s'il veut que j'anticipe sur le temps, il n'a qu'à me provoquer par la plus légère agression personnelle. Si, au contraire, il commence à sentir que nul n'est assez fort pour avoir raison contre un homme de talent et de courage, quand on a tort avec lui, je suis prêt encore à sacrifier à la chose publique, et au bien qu'il y peut faire, le ressentiment très-profond et souverainement juste que je nourris contre lui au fond de mon cœur. — Bonsoir, cher comte; à neuf heures et demie, je serai chez vous.

FIN DU TOME PREMIER.




a39003 001472306b
DC 146 .M7A17 1851 V1
MIRABEAU, HONORE GABRI
CORRESPONDANCE ENTRE L


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 03 04 11 12 8